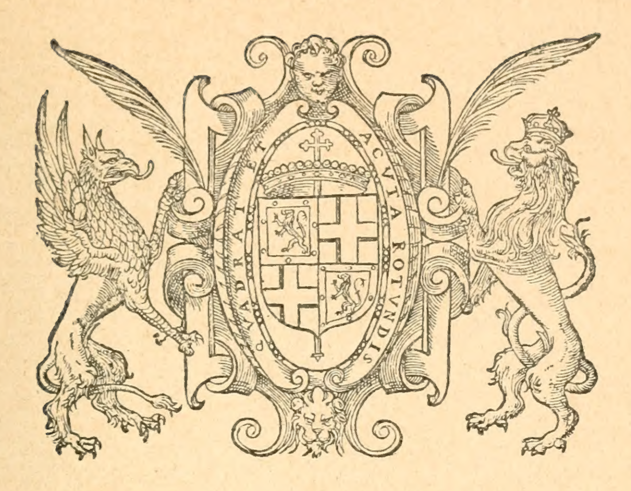

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00585338 7



ARMES DE PIERRE D'ÉPINAC

LÉGENDE : *écartelé, aux un et quatre de ...., au lion de ..., à la bordure de ..., chargée de 8 besans de ...*, (Epinac) ; *aux deux et trois, de ..., à la croix de ...*, (Albon).

L'écu est surmonté de la croix épiscopale et de la couronne des chanoines-comtes de Lyon.

Lambrequins : cuirs découpés et palmes.

Devise : *Quadrat et acuta rotundis.*

Supports : Griffon et lion couronné (armes du chapitre de l'église de Lyon).

Ce bois se trouve en tête (frontispice) des *Statuts et ordonnances synodales de l'église métropolitaine de Lyon.....*, Lyon, Jean Stratius, 1577, in-8°.

(Note communiquée par M. F. Desvernay, administrateur de la Bibliothèque municipale de Lyon.)





53.

Pierre de Pinac.
Archeu. de Lyon.

P. de Pinac Archev. de Lyon.

La Papauté et la Ligue française

PIERRE D'ÉPINAC

Archevêque de Lyon (1573-1599)

THÈSE

présentée à l'Université de Lyon

PAR

P. RICHARD

diplômé d'histoire

PARIS
A. PICARD et Fils
libraires-éditeurs
Rue Bonaparte, 82

LYON
Librairie A. COTE
A. EFFANTIN, Succr
Place Bellecour, 8

1901



A son Eminence le Cardinal COULLIÉ

Archevêque de Lyon et de Vienne,
Primat des Gaules.

HOMMAGE
DE FILIALE VÉNÉRATION
P. RICHARD.



BIBLIOGRAPHIE

Une simple énumération des sources et des livres serait fastidieuse et sans profit. A quoi bon mentionner la série des ouvrages auxquels je n'ai emprunté qu'un détail ou deux? C'est charger inutilement une nomenclature qu'il est déjà difficile de rendre intéressante. D'ailleurs, les exigences de la critique contemporaine imposent plutôt l'obligation d'établir un départ exact entre les documents, en mettant en relief ceux qui sont originaux et de première main, en discutant d'une manière précise la valeur des autres. Mais dans cette méthode, j'avais surtout à me prémunir contre l'inconvénient de répéter des discussions de détail, qui trouveront naturellement leur place à la suite des faits, dans la critique des sources sur lesquelles ils s'appuyent. Je me borne donc à donner ici les indications générales de bibliographie, et je renvoie ailleurs celles de ces discussions qui, étant plus spéciales, serviront à mettre en lumière les principales phases du récit.

I. — LES ŒUVRES DE PIERRE D'ÉPINAC

Evèque et homme d'Etat, diplomate et même chef de parti, Pierre d'Epinac a beaucoup écrit, et il importe de signaler ses œuvres comme première source de son histoire. Cependant ce ne fut qu'un écrivain de circonstance, polémiste,

auteur de mémoires politiques, en même temps qu'orateur. Outre que nous n'avons ni toute sa correspondance, ni toutes ses œuvres, qu'il a souvent collaboré à des productions anonymes, ou bien aux travaux des autres, sans qu'on puisse déterminer la part réelle qu'il y a prise, ses propres œuvres sont loin d'avoir une importance proportionnée au rôle qu'il a joué, comme diplomate et porte-parole du parti catholique, chargé souvent de dresser le programme de ses revendications ou de la politique qu'il devait suivre.

1° Correspondance. — Je n'ai recueilli qu'une soixantaine de lettres, et encore quelques-unes seulement peuvent-elles être citées, comme fournissant des renseignements d'importance sur la vie et la carrière de leur auteur. Je les indiquerai plus loin, à leur place dans les documents.

2° Discours. — Epinac a été réputé un des premiers orateurs de son temps. Pourtant nous n'avons de lui que deux discours, la harangue solennelle prononcée le 17 janvier 1577 aux Etats de Blois, qui se trouve imprimée un peu partout, et celle, assez insignifiante, qu'il adressa aux Etats de Normandie en 1582. Dans les débats intéressants des grandes assemblées, comme à Melun, où il joua un si grand rôle, c'est à peine si nous pouvons signaler une ou deux discussions d'affaires, qu'il ait sérieusement fait avancer, par la force de son éloquence et de son savoir.

3° Œuvres pastorales. — Pierre d'Epinac s'est relativement peu occupé de son diocèse. Toutefois nous avons de lui quelques lettres épiscopales, au moins trois, qui sont réellement dignes de ses talents oratoires, et marquées de son esprit vigoureux. Elles existent en plaquettes du temps à la Bibliothèque de Lyon.

4° Programmes et manifestes politiques. — Nous avons ici la partie vraiment originale de ces œuvres. Le mérite d'Epinac, comme homme d'Etat, a été de formuler en peu

de mots tout un programme de politique ou d'action, et nous signalerons à plusieurs reprises cet aspect de son rôle, avec les œuvres dans lesquelles il l'a mis en relief. Mais son travail le plus remarquable en ce genre est sans contredit l'*Instruction à M. de Guise venant en cour*, que tant de recueils ont reproduite.

5° Œuvres en collaboration. — Dans son action comme chef de parti, l'archevêque de Lyon a certainement inspiré beaucoup de pamphlets, catholiques et ligueurs ; il a dû collaborer à d'autres, tels que ceux qui furent composés sur les journées de septembre 1593 à Lyon. Je n'ai pu cependant lui attribuer avec sûreté que la *Réponse de Messieurs de Guise à un avertissement*, parue en 1585.

Mais deux productions d'une certaine valeur historique doivent beaucoup à sa collaboration, si elles ne sont pas tout entières de lui. La première est le *Discours sur la conférence de Suresnes*, paru en août 1593, attribué au Provençal Dulaurens, un des députés ligueurs à cette conférence, et copié plus ou moins, croit-on, sur le compte rendu officiel qu'Epinac avait dressé lui-même. Il y en eut immédiatement plusieurs éditions, et les annalistes contemporains l'ont largement mis à contribution.

L'autre ouvrage est le recueil des *Statuts synodaux du diocèse de Lyon*, traduits en 1577, par les soins de l'administration diocésaine, sur l'édition latine que le cardinal de Tournon avait publiée en 1560. Les formules de prières et règles pratiques pour le ministère pastoral, qu'Epinac y fit adjoindre, ont plus d'originalité, bien qu'elles aient été sans doute rédigées d'après des formulaires plus anciens ; en tout cas, on en retrouve d'analogues dans les rituels locaux, et même dans le rituel romain.

En résumé, il faut chercher ailleurs que dans ses œuvres la véritable physionomie et le rôle politique d'Epinac.

II. — SOURCES ET DOCUMENTS NON IMPRIMÉS

1° *Bibliothèque nationale.*

En effet, par sa vie publique, il a été mêlé aux affaires de la monarchie et de l'Église, beaucoup plus qu'à celles de son diocèse et de sa province : les collections de Paris et de Rome sont donc les sources capitales que j'ai dû consulter, et en premier lieu la Bibliothèque nationale, dont le Fonds français renferme toute notre histoire moderne.

A) Fonds français. — On sait que ce recueil immense, qui s'accroît chaque jour de nouvelles richesses, se compose d'un certain nombre de collections, la plupart formées par des hommes politiques, qui ont pris à tâche de recueillir les documents originaux sur les événements dont ils furent les principaux acteurs. On les a dernièrement réunies pour faciliter les recherches en simplifiant le classement. Deux de ces collections surpassent de beaucoup les autres, par le nombre et la valeur des renseignements qu'elles m'ont fournis.

a) Papiers Bellièvre. — Commencée par le ministre Bellièvre, intime ami de l'archevêque, qui fut souvent en rapport d'affaires avec lui, cette collection devait offrir des documents de première valeur, notamment la correspondance entre les deux personnages.

Il faut signaler tout d'abord les quarante-cinq volumes de lettres et autres pièces, pour la plupart originales, rassemblées par les Bellièvre au XVIe et au XVIIe siècle, ayant trait à leurs relations politiques, ou bien aux négociations qu'ils ont menées : man. 15.540 à 15.585. Le nº 15.563 se rapporte aux affaires de Lyon et du Dauphiné pendant l'année 1580 ; les nºs 15.567, 15.574 et 15.576 renferment les pièces concernant l'histoire générale du royaume pendant les années 1584, puis 1587 à 1589, et 1595 à 1599.

On peut y joindre le manuscrit 15.591, qui porte ce titre : *Recueil de pièces manuscrites et imprimées sur la Ligue*, 1568-1598, pour la plupart des copies, avec quelques originaux qui m'ont été plus utiles.

Un second groupe de manuscrits, de même origine, est le recueil de la correspondance de Bellièvre, de 1566 à 1607, n[os] 15.890-15.911, qui comprend aussi beaucoup de pièces annexes, se rattachant à son rôle politique. Ses lettres sont en minutes, et celles adressées à l'archevêque se trouvent dans les manuscrits 15.892 et 15.893, pour la période 1585-1597. Par contre, celles qu'il a reçues de divers personnages, de ses cousins Delanges et Fay d'Espesses, comme de l'archevêque, sont, pour la plupart originales, aux tomes 15.905, années 1578-1580, et 15.908-15.911, de 1585 à 1599.

b) Collection Nevers. — Cette collection, formée en grande partie par le duc de Nevers, contemporain d'Epinac, est plus étendue que la précédente, et présente plus de documents d'un intérêt général, le duc ayant joué un rôle autrement important que Bellièvre. Mentionnons d'abord le recueil en 22 volumes, intitulé *Mémoires de la Ligue*, 3.974 à 3.995, dont les pièces de valeur inégale (de nombreux originaux cependant) ont été classées par ordre chronologique, de 1585 à 1595. J'ai pris un peu partout, mais surtout, pour la période 1590-1594, dans les tomes 3.978, 3.982 à 3.987 (année 1593), 3.989 et 3.991.

Le reste de la série est loin d'avoir autant de valeur historique ; en général, la collection ne paraît pas avoir été faite avec le même soin que la précédente. Les tomes 3.368 à 3.371, et 3.403, renferment les dépêches des négociateurs royaux aux conférences d'Epernay en 1585 ; et parmi les volumes isolés, je citerai les n[os] 3.449, 3.622, 3.623 et 3.646, qui m'ont procuré chacun une pièce originale de quelque mérite.

nac, dans les manuscrits 25.768, ou recueil de quittances passées par des évêques, 27.536 et 27.551 ; enfin le tome 31.009 porte une généalogie de la famille intéressante, dressée à la fin du XVIe siècle par un de ses serviteurs, Julien Orellu.

Les nombreux relevés, de diverses provenances, de délibérations et actes du Parlement, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, ne m'ont pas été d'un grand secours, bien que l'archevêque de Lyon ait eu quelques rapports avec cette cour souveraine. Je signalerai seulement le tome 16.349, enregistrement de ses pouvoirs de conseiller d'Etat, en 1580 ; et 18.304, la seule source que nous possédions sur le rôle du Parlement ligueur; copies faites au XVIIe siècle.

d) Manuscrits isolés. — Un certain nombre de manuscrits sont restés isolés, ou proviennent de collections peu importantes. Ce sont les suivants :

5.315, *Journal de Nicolas Brulart*, abbé de Joyenval, conseiller clerc au Parlement, témoin des événements qui se sont passés à Paris pendant la Ligue ;

4.582, recueil de pièces concernant les différents conseils du roi, rédigé dans le courant du XVIIe siècle ;

4.805, recueil d'actes administratifs, fait par du Faultrey, pour servir à l'éducation politique de Louis XIII;

6.550 à 6.552, Registres des lettres, dépêches et mémoires..... de Revol, secrétaire d'Etat, mort en 1594 ; le dernier est seul important, 1589 à 1594 ;

6.628, Lettres originales adressées à Henri III, tome I ;

20.458, correspondance pendant la période de 1550-1560, où sont recueillies les lettres originales d'Epinac le père, pendant son administration en Bourgogne ;

23.194, Lettres originales des années 1590-1594, à l'aide desquelles j'ai pu éclaircir les événements survenus la dernière année, à Lyon et dans la région ;

23.990, Vie d'Alphonse Ornano, maréchal de France,

par le sieur Canault, son secrétaire, d'une écriture moderne.

B) Fonds secondaires. — Parmi les autres recueils de langue française, le fonds Dupuy et le fonds Clérembault méritent seuls une mention, avec les Cinq Cents Colbert.

Dans le premier, les tomes 61, 62, ayant pour titre : *Lettres de plusieurs grands et autres emploiez dans les affaires de l'Estat, escriptes au Roy, ès-années 1589 à 1606*, m'ont fourni quelques renseignements de première main, assez importants.

Le tome 357 du 2e m'a servi à exposer la politique ligueuse pendant l'année 1587 : les pièces qu'il renferme, la plupart anonymes, étaient envoyées à Rome en originaux ou copies. Le n° 33 des Cinq Cents Colbert est un recueil de dépêches du parti catholique, interceptées par les royalistes, et qu'a déchiffrées le célèbre mathématicien Viète.

C) Fonds étrangers. — Je range dans cette catégorie le *Fonds latin*, qui m'a procuré peu de ressources. En effet, le manuscrit 9.946, tome IV de l'*Historia Academiæ Parisiensis*, d'Edmond Richer, qui va de 1531 à 1598, parle peu de l'archevêque de Lyon, tout en donnant beaucoup de détails sur la Ligue à Paris. L'auteur semble avoir été un témoin impartial, mais il met en relief surtout le rôle de la Sorbonne. Le man. 9.954, ou tome IV des *Acta rectoria Universitatis Parisiensis*, 1544-1553, ne pouvait m'être de quelque secours que par ses listes de boursiers et d'étudiants. Enfin le tome 12.563 est une copie des *Acta consistorialia* du cardinal de Santa-Severina, dont j'ai suivi de préférence la version qui se trouve à Rome, Bibliothèque Corsini.

Autrement intéressante est la correspondance des ambassadeurs vénitiens, annexée au *Fonds italien*. Elle a été copiée, il y a environ vingt-cinq ans, sur les dépêches originales, conservées à Venise, par les soins de l'administration de la Bibliothèque nationale, mais, bien que

chaque volume soit certifié conforme par les directeurs de la Bibliothèque St-Marc, j'ai relevé beaucoup de fautes de détail. La période qui m'occupe, 1573-1594, va du tome 1728 au tome 1742 du Fonds italien. J'ai surtout consulté les nos 1730, 1577-1579 ; 1733 à 1735, années 1583-1587 ; et les suivants, par-dessus tous, m'ont fourni des renseignements sûrs, les Vénitiens étant des témoins impartiaux et éclairés. J'aurai l'occasion de constater maintes fois qu'ils s'occupaient particulièrement des affaires de Lyon, et même des intérêts personnels de l'archevêque.

2° *Archives nationales.*

Les *Papiers de Simancas*, ou dépêches originales des ambassadeurs espagnols, enlevées aux Archives de Simancas, où l'on conservait en grande partie les actes officiels du royaume d'Espagne, et apportées à Paris sous Napoléon Ier, forment avec la Nonciature de France la source la plus autorisée sur les événements de notre politique, même intérieure, à laquelle ces étrangers ont été mêlés continuellement, pendant les troubles de la Ligue. Ces dépêches sont rangées dans des cartons, classées d'une manière assez méthodique, par ordre chronologique et d'ambassades, et se rattachent à la série K, *Monuments historiques*, la plus artificielle des Archives nationales, dit M. Langlois.

J'ai cité le carton 1548 (ordre de la série), correspondance de l'ambassadeur Vargas en 1578 ; les cartons 1563 et 1564, correspondance de Mendoça en 1585-1587, puis pour les années suivantes, jusqu'à la fin du siège de Paris, les cartons 1565-1571, et 1574.

Mais la partie de beaucoup la plus importante comprend la suite des négociations, dirigées aux États de la Ligue en 1593 par l'ambassadeur extraordinaire, duc de Feria, et par ses compagnons : carton 1585, dépêches de

Feria ; 1587, de son auxiliaire Jean-Baptiste de Tassis ; 1588 et 1589, de Diego de Ibarra, représentant ordinaire du roi d'Espagne auprès de la Ligue.

Ces lettres sont accompagnées de nombreuses annotations à la marge, assez courtes, écrites par Philippe II lui-même. Comme les nonces du Pape, et plus encore que les diplomates vénitiens, les Espagnols envoyaient à leur maître les documents qui pouvaient le renseigner sur la situation des affaires du royaume, sans parler des lettres qu'ils recevaient d'une foule de personnages, avec lesquels ils étaient en relation plus ou moins suivie, comme les ducs de Guise et de Mayenne. On sait que ces personnages y portaient pour la plupart des noms de guerre.

Je devais peu attendre, pour une monographie comme celle que j'ai entreprise, des autres séries si remarquables du dépôt des Archives, par exemple des *Délibérations de l'Hôtel-de-ville de Paris*, des *Registres du Parlement*, ou même de l'*Agence du Clergé*. De cette dernière, j'ai pris seulement le procès-verbal officiel de l'Assemblée de Melun, G^{8*}, tome 599, les autres se trouvant imprimés dans différentes collections ; des seconds, quelques indications insignifiantes dans les Grands Jours de Lyon en 1596, série X^{1B}, tome 9.268 ; et pour les premières, qui sont en voie de publication, je n'ai eu à consulter que le tome qui se trouve en ce moment sous presse, et dans lequel on peut suivre le rôle d'Epinac auprès de la municipalité parisienne, en 1590, série H, tome 1789.

Les bibliothèques de Paris et de province, d'après les renseignements que j'ai puisés de divers côtés, m'ont paru ne renfermer que des copies de pièces existant déjà à la Nationale, ou des manuscrits fort peu importants pour mon travail. Je n'ai consulté directement que la bibliothèque de l'Arsenal et la bibliothèque de Grenoble.

Je ferai cependant exception pour celle de l'Institut à Paris, dont le *fonds Godefroy* m'a donné quelques détails.

et de plus une lettre de l'archevêque de Lyon au roi, sur les affaires temporelles du clergé en 1578, tome 259.

3° *Archives du Vatican et Bibliothèques de Rome.*

L'*Archivio segreto del Vaticano*, ouvert au public depuis une vingtaine d'années, renferme de telles richesses, que toute l'histoire moderne en sera renouvelée, et l'histoire ecclésiastique presque créée par les découvertes que l'on pourra y faire facilement, surtout quand les inventaires auront été rajeunis et complétés. La nonciature de France en particulier sera, pour les annales de notre pays, une source intarissable de renseignements.

A) NUNZIATURA DI FRANCIA. — Ce recueil, commençant en 1571, est une correspondance diplomatique des plus complexes. Sans entrer dans une étude de fond, les quelques indications que je vais donner feront ressortir suffisamment son caractère dans la période qui m'occupe.

Les correspondances se succèdent d'abord assez régulièrement et semblent complètes ; elles ont été recueillies soigneusement à partir de 1571, bien conservées et reliées en volumes, au XVIIe ou au XVIIIe siècle. La pagination seule laisse à désirer, elle a été renouvelée plusieurs fois et sans beaucoup d'ordre. Je dois signaler les tomes 6e et 7e (une classification antérieure, en chiffre romain, a été remplacée par celle-ci sans grands avantages), dépêches du nonce Salviati et du nonce extraordinaire, archevêque de Nazareth, en 1573, 1574, qui s'occupèrent de l'élévation d'Epinac à l'épiscopat ; 11e et 16e minutes des réponses de la secrétairerie d'Etat en 1576-1580, et 1581-1585 ; 13e, 14e, 15e et 17e, nonciatures de 1579 à 1585, dans lesquelles l'archevêque se trouve souvent mentionné.

Avec les troubles de la Ligue, à partir de 1585, le mécanisme du recueil se complique ; au tome 18e, nous avons encore les dépêches du nonce ordinaire en 1585, 1586,

mais les tomes 19e, 21e et 24e renferment les lettres qu'écrivaient à Rome les rois, cardinaux, princes, évêques et autres grands personnages, envoyées par l'intermédiaire du nonce, ou des copies recueillies par lui de pièces intéressant les affaires religieuses. Au no 22, nous avons les dépêches courantes de Morosini, en 1587, 1588; au no 27 le relevé de ses dépêches chiffrées, ainsi que celles de la légation Gaetano en 1590; aux nos 29 et 30, la correspondance courante de cette dernière. La série des lettres et papiers divers reprend avec les tomes 31e, 35e et 42e; un volume entier, le 34e, a été formé des lettres du duc de Mayenne, et les dépêches du cardinal légat, évêque de Plaisance, de 1592 à 1594, composent les tomes 32e, 36e et 37e.

On voit, d'après ces quelques indications, avec quelle attention et quelle sollicitude la papauté suivait un mouvement religieux, dont les conséquences du reste pouvaient être aussi graves que les affaires d'Allemagne avec Luther, ou celles d'Angleterre avec la reine Elisabeth. Il va sans dire que j'ai emprunté, pour la biographie de Pierre d'Epinac, de nombreux détails à la plupart des volumes que je viens de mentionner.

Si je passe aux nonciatures des pays étrangers, je n'aurai à signaler que celle de Savoie, à cause des relations que l'archevêque de Lyon entretenait avec la cour de Turin, et par son intermédiaire avec Rome; et dans ce recueil, les tomes 26e, dépêches du nonce en 1591, 1592; 27e, en 1593; 28e, recueil de pièces de toute sorte, et 30e, où reprend la correspondance officielle, avec l'année 1594. Le nonce de Turin avait à Lyon un homme d'affaires, qui lui envoyait des nouvelles de toutes les parties de la France.

B) Recueils secondaires. — Ils sont assez nombreux, riches, et s'accroissent encore.

Signalons la collection des brefs, intitulée : *Brevia ad principes et alios viros*. Ce sont des relevés d'une écriture

contemporaine, mis au net sans doute pour le besoin de la congrégation des Brefs. Ces actes, qui donnent d'ailleurs peu de faits en de longs développements, intéressent cependant la politique, car, transmis par les agents ordinaires ou extraordinaires de la Papauté, ils avaient pour objet d'assurer le succès de leur travaux. L'archevêque de Lyon reçut nombre de ces témoignages de confiance, mais leur valeur est fort relative. J'indiquerai à leur place les brefs qui lui furent adressés, d'après les tomes 29, 35 à 37 de la série. L'ordre chronologique n'a pas toujours été respecté dans la classification de ces volumes.

Certains autres recueils m'ont fourni seulement un ou deux documents, une lettre de Pierre d'Epinac, tirée du volume 51e des *Principi et titolati*; une autre de l'Armorium V, capsa III ad VI, la pièce 10; enfin, dans l'Armorium VIII, le volume intitulé *Gallicana Henrici III, ejus cædis sub Sixto V*, et surtout un autre, *Gallicana Henrici III et Guisiorum*, ont été composés de pièces diverses, surtout politiques, envoyées à la congrégation chargée des affaires de France, dépouillées et classées sous la surveillance du cardinal de Santa-Severina, qui la présidait ; la plupart se rapportent à l'année 1589.

C) Bibliothèques publiques et privées de Rome. — On sait qu'elles ont été formées par les grandes familles nobles ou papales de Rome, qui, au xvie et au xviie siècles, ont joué un rôle politique. A ces époques, du reste, on avait la manie de collectionner les documents, et souvent les apocryphes se glissaient parmi les autres.

Ici encore peu d'indications. A la bibliothèque Corsini, le tome coté 48 est le 7e d'une collection d'*Acta consistorialia*, relatifs au xvie siècle ; il a été copié sur ceux du cardinal de Santa-Severina déjà nommé, lequel s'occupa constamment des affaires de France. Cette copie, conforme à celle de la Bibliothèque nationale, mentionnée plus haut, au moins pour les renseignements que j'y ai

puisés sur les affaires d'Epinac et du clergé gallican, en diffère sous d'autres rapports. La transcription paraît être du temps, ou peu postérieure.

La même bibliothèque présente, dans le tome 459, un certain nombre de copies, de divers caractères et époques, de pièces relatives à la Ligue et à l'histoire de France, 1588-1594. Je n'ai employé que la fameuse dénonciation d'un docteur en théologie, contre l'archevêque de Lyon.

A la bibliothèque Barberine, le tome LX-31 a pour titre : *Recueil de pièces concernant la légation Morosini en France*, dressé probablement par le capitaine d'armes du légat, Galeotto Uffeducci, copies rédigées d'ailleurs en plusieurs écritures, entre lesquelles domine celle de ce personnage. Il y a aussi des pièces se rapportant aux années suivantes, par exemple au siège de Paris.

Enfin, je dois à l'obligeance de Mgr d'Armailhac, recteur de Saint-Louis-des-Français, la communication d'une copie du *Diarium Alaleonis*, que possède cet établissement. J'en parlerai à son lieu. Elle a été collationnée sur les deux exemplaires qui se trouvent à la bibliothèque Barberine, et offre peu de variantes. L'écriture a quelque analogie avec celle des *Brevia ad principes* ou des *Acta consistorialia*.

4° *Archives municipales de Lyon.*

Ce recueil, fort important en lui-même, ne pouvait manquer de me procurer beaucoup de ressources, à cause de la place prépondérante que Pierre d'Epinac tint dans la vie publique de sa ville épiscopale. Les lettres écrites par lui aux échevins y sont peu nombreuses, deux ou trois, mais il reparaît constamment, soit dans la correspondance, soit dans les délibérations du consulat.

A) Délibérations consulaires. — Elles portent la cote BB, d'après la classification générale des Archives dépar-

tementales et municipales. Elles ont été rédigées, séance par séance, sous la surveillance du secrétaire de la ville, Benoît Dutroncy. Les volumes sont géminés, année par année, c'est-à-dire qu'à côté de la rédaction définitive on a placé d'ordinaire la minute correspondante. On y trouve assez détaillés la plupart des événements d'histoire locale auxquels l'archevêque fut mêlé, en commençant par l'année 1581, ou ses débuts avec les échevins pour l'affaire de la place du Change, tome 107; puis viennent 111, en 1583; 112, en 1584; 114, en 1585; 117, en 1586; 127, 1591; 130, 131 et 133, pour les années 1593, 1594, 1597.

B) La Correspondance consulaire, ou série AA, se divise en deux parties. Les premiers registres présentent les lettres, originales pour la plupart, qu'adressaient à la ville ses chargés d'affaires, ou des notables personnages de toute condition. Elles sont classées par ordre alphabétique des correspondants. Ainsi, tome 30, lettres de Dorlin, envoyé en cour, puis de l'archevêque, Depinac; tome 43ᵉ, du duc de Nemours, et de son frère le marquis de Saint-Sorlin; 46 et 98, de Gella et Villars, députés aux Etats de 1593; 47, de Rubys et Masso, envoyés en cour pour l'affaire du Change, 1584; 49 et 50, de Scarron, également député à diverses époques.

La correspondance proprement dite de la ville commence au tome 106, année 1576; ce sont des relevés faits par les soins de Dutroncy; ce tome va jusqu'en 1587, puis le tome 108 comprend les années 1587-1589; 109 et 110, de 1590 à 1593; 112, la période 1593-1594.

C) Bibliothèque municipale de Lyon. — Il faut rapprocher de cette correspondance officielle du consulat un certain nombre de lettres, une dizaine, écrites aux échevins par l'archevêque, à diverses époques de sa vie, et conservées Bibliothèque municipale de la ville, tome 1146ter de la nouvelle classification Desvernay et Molinier.

Ce sont des autographes que le bibliothécaire, M. Desvernay, a eu l'extrême obligeance de copier pour moi.

En dehors de cette série peu étendue, les manuscrits de la bibliothèque ne renferment d'autres documents sur Epinac que sa lettre à Villeroy, du 1er mars 1587, autographe isolé, au fonds Coste.

3° *Archives départementales du Rhône.*

Nous sommes ici en présence d'un fonds moins riche pour notre sujet. En réalité, à part le recueil original des Délibérations capitulaires de St-Jean, les diverses subdivisions de ces archives ne m'ont fourni qu'un petit nombre de renseignements.

Le premier a été dressé par des hommes bien au courant des affaires ecclésiastiques, temporelles et spirituelles, mais le procès-verbal des séances, rédigé au jour le jour, sous la surveillance des chanoines, présente d'assez nombreuses fautes de rédaction : il n'en est pas moins une source précieuse pour l'histoire locale. Je l'ai consulté surtout pour la carrière canoniale d'Epinac ; d'abord les tomes XLVI et XLVIII, où l'on trouve les détails sur son entrée au chapitre ; puis LIII à LIX, l'exposé de son rôle comme chanoine et doyen, et des incidents de son élévation à l'épiscopat, etc. ; enfin LXV, quelques renseignements sur sa mort.

Plusieurs documents de valeur ont été tirés soit du fonds St-Jean, soit de quelques autres. Le premier, inventorié au XVIIIe siècle, par ordre du chapitre, est réparti en des armoires, inscrits chacun sous un nom biblique. Le procès-verbal de l'assemblée ecclésiastique de la province de Lyon, pour élire les députés du Clergé de France en 1579, se trouve dans l'armoire Cham, carton 26 ; le registre des délibérations capitulaires de l'Ile-Barbe, où est racontée la visite abbatiale du 9 sept. 1586, dans l'armoire

Loth, carton 26, tome 2e ; enfin le procès-verbal d'une autre visite à l'abbaye d'Ainay, le 9 mars 1587, dans le fonds spécial à cette maison, 1re armoire, 3e volume.

A la série EE des Archives, ou papiers de famille, il existe pour les Epinac un certain nombre de liasses, qui se rapportent presque exclusivement à l'archevèque et à sa sœur, Madame de Grésolles. J'ai pu leur emprunter des détails sur la vie privée de Pierre d'Epinac, ainsi qu'à la 3e liasse des Papiers de Malain, qui a rapport au baron de Lux. Ces divers documents ayant été inventoriés pendant la publication de mon travail, les références que je donne ne sont ni définitives, ni par suite absolument exactes.

Malgré les relations étroites des Epinac avec le Forez, les archives du département de la Loire sont tout à fait dépourvues de documents sur cette maison. Mais, toujours dans l'ordre des papiers de famille, j'ai reçu communication de plusieurs actes, soit des archives de la Diana, à Montbrison, société de savants si experts dans la connaissance de l'histoire locale, soit du cabinet particulier de son président, M. le vicomte de Meaux.

6° *Archivio di Stato, à Turin.*

On pourrait croire que ce dépôt, par suite des relations qui rattachaient à la maison de Savoie deux princes issus de cette famille, le duc de Nemours et le marquis de St-Sorlin, adversaires d'Epinac, m'aurait fourni de nombreux renseignements. En réalité, la correspondance de ces princes, conservée dans ces archives, est purement militaire, et je n'y ai rencontré qu'une lettre du dernier, insignifiante du reste, relative aux événements de sept. 1593 à Lyon. D'un autre côté, pendant la période 1589-1593, le duc de Savoie n'a pas eu d'ambassadeur en France, et les dépèches du baron de la Pierre, qui le représentait aux Etats de la Ligue, n'ont pas été conservées.

Somme toute, je n'ai rapporté de Turin que quelques pièces :

1° La relation des conférences d'Epinac avec l'ambassadeur des Alimes, en juin 1588, sur un projet d'alliance entre le duc de Guise et la Savoie. *Lettere Ministri, Francia,* mazzo (liasse) 19, passim.

2° Une autre relation en peu de mots de l'ambassadeur à Rome, Carlo Muti, sur la démarche faite en octobre-novembre 1591, pour solliciter au nom de l'archevêque le chapeau de cardinal, *ibid.*, *Roma*, mazzo 13, avec un ou deux détails dans la correspondance de son successeur Arconato, mazzo 15.

3° Trois lettres d'Epinac au duc de Savoie, deux originaux et une copie, dont j'ai tiré au plus quelques indications. *Lettere dei vescovi stranieri*, *Lione*.

III. SOURCES IMPRIMÉES

Si l'on met à part le témoignage des hommes sérieux, qui ont pu apprécier sainement les faits, parce qu'ils ont longtemps dirigé ou manié les affaires, qu'ils les ont vues de fort près, les imprimés contemporains, en cette époque de troubles et de passions, ne méritent qu'une confiance relative. Certains ouvrages postérieurs ont même plus d'autorité, parce qu'ils viennent d'historiens qui ont étudié les sources, et se sont entourés de garanties suffisantes. En tenant compte des divers éléments de certitude, on peut répartir les témoignages imprimés en quatre classes.

1° Les annalistes de l'époque, qui, mêlés aux événements, ont en même temps entretenu des relations étroites avec Epinac, sont intervenus d'une manière ou de l'autre dans sa vie, ont participé à ses occupations, ne peuvent manquer de rendre fidèlement sa physionomie. Ses amis, ses auxiliaires, ses correspondants ont été nombreux, et

dans tous les partis : on arrive facilement à les contrôler les uns par les autres.

Je place au premier rang, pour la valeur de leurs témoignages, deux historiens d'inégal mérite, mais qui, plus que personne, ont été à même de se renseigner, et l'ont fait, Pierre Matthieu et de Thou. On peut dire qu'ils se complètent et se corrigent l'un l'autre, en ce qu'a d'excessif dans le sens contraire leur manière d'exposer et d'apprécier la politique d'Epinac.

Matthieu, dont celui-ci fit la fortune, passa les premières années de sa carrière à son service, en partie dans sa maison, le vit de fort près, presque dans l'intimité. Le caractère bizarre de ses œuvres historiques, qui naturellement inspirent quelque défiance, par un certain penchant à dénaturer les faits, en les présentant sous une forme dramatique, m'a contraint de discuter son témoignage de très près et avec soin. Néanmoins, la vogue dont a joui cet historien contemporain, le nombre des éditions presque annuelles de ses ouvrages, nous garantissent jusqu'à un certain point le bien-fondé de ses témoignages. Il interprète mal les documents, mais il les a souvent en main, il s'en sert et parfois les cite textuellement.

Trois de ces ouvrages fournissent des indications nombreuses et étendues sur notre sujet. Et je ne mentionne pas les productions de circonstance, ou de polémique, dans lesquelles il ne manque pas de faire l'éloge de l'archevêque, comme les manifestes sur les journées de septembre 1593, dus à sa plume, mais auxquels Epinac a certainement collaboré.

La première de ses histoires où celui-ci est mentionné a pour titre : *Histoire des derniers troubles de France*, Lyon 1594, in-8°. L'esprit de parti domine encore, mais disparaîtra dans les œuvres suivantes. J'ai cité de préférence l'édition de 1599, la plus éloignée des événements, bien

qu'à l'encontre des autres compositions de l'auteur ces éditions offrent fort peu de différences.

Le deuxième ouvrage est l'*Histoire de sept années de paix sous Henri IV* (1598-1605), 2 vol. en un tome in-4°, Paris 1605 ; comme le précédent, il eut une édition chaque année, de 1609 à 1614. Il raconte des événements postérieurs à ceux dans lesquels Epinac intervint, et ne m'a fourni qu'une biographie intéressante, assurément originale, de l'archevêque, qui se trouve au livre premier.

Mais l'œuvre la plus abondante en renseignements divers, éparpillés dans la suite du récit, est l'*Histoire de France, de François Ier à Louis XIII*, Paris 1631, 2 vol., in-f°. Le règne de Henri III forme la fin du 1er volume, et celui de Henri IV tout le second.

L'historien de Thou, nous aurons l'occasion de le signaler, fut en relations fréquentes avec Pierre d'Epinac, et, malgré l'esprit de parti qui défigure ses appréciations, il est réputé un historien bien renseigné, d'une exactitude rare. J'ai de préférence adopté le texte latin de l'édition de Londres, in-f°, 1733, qui peut être considérée comme définitive ; et c'est d'après elle que j'ai cité les textes dont je me suis servi, ayant constaté plus d'une fois que les traductions ne rendent qu'imparfaitement la pensée de l'auteur, telle qu'il l'a exprimée dans la langue originale.

Ces deux témoins ont suivi Epinac pendant la plus grande partie de sa carrière ; les autres, en y touchant parfois de plus près, ne l'ont retracée ni d'une manière aussi complète, ni avec la même exactitude. D'ailleurs les hommes d'Etat, qui ont parlé quelque peu longuement de l'archevêque, après avoir travaillé avec lui, sont relativement peu nombreux.

Je mets de côté Henri IV qui, bien qu'Epinac lui ait fait une opposition acharnée, n'avait évidemment pas à le mentionner dans sa correspondance. Cependant j'ai invoqué plusieurs fois son témoignage, d'après les tomes III

et IV de ses *Lettres-missives*, recueillies par Berger de Xivrey.

Il faut mentionner en première ligne le duc de Mayenne, à qui le prélat rendit tant de services. Sa correspondance n'est pas aussi explicite qu'on pourrait le croire. La seule qui m'ait été d'une utilité sérieuse a été imprimée, d'après un manuscrit de copies, rédigé à l'époque et conservé à la bibliothèque de Reims, dans les *Mémoires de l'Académie* de cette ville, années 1859-1862, tomes 29, 33 et 35.

Villeroy, dans ses *Mémoires d'Etat*, Panthéon littéraire, tome 66e, ne donne pas beaucoup d'éclaircissements sur un personnage avec lequel il a été en relations fréquentes, avec lequel il a travaillé si longtemps.

Au contraire, une mine précieuse sont les *Mémoires du Clergé*, de Guillaume de Taix, doyen de la cathédrale de Troyes, député aux grandes assemblées, qui vit Epinac à l'œuvre, dans les deux réunions ecclésiastiques où il joua un si grand rôle, aux premiers Etats de Blois et à l'assemblée de Melun.

2° Documents contemporains. — Ils sont nombreux les témoignages de contemporains qui, sans s'occuper directement des affaires publiques, et sans avoir de relation avec Epinac, ont été les témoins de son action, et par conséquent ont pu se rendre compte exactement de ce qu'il a fait.

a) Mettons en première ligne les collections de documents, impersonnelles, mais de valeur. Il est difficile d'établir une classification.

La *Revue rétrospective* ne m'a guère fourni que le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant les barricades*, et la déposition de l'archevêque sur l'assassinat des Guise, tome 4e; dans la 2e série, tome 11e, le *Journal de la Ligue*, de mai à novembre 1593.

J'ai pris un certain nombre de détails çà et là, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*:

au tome XII, l'*Instruction à M. de Guise venant en cour*, une des œuvres capitales du prélat ; au tome XIIIe, le mémoire du duc de Nevers : *Traité des causes et des raisons de la prise d'armes, en janvier 1589.*

Lalourcé et Duval, *Forme générale de la tenue des Etats*, Paris 1789, in-8°, est encore le recueil de documents le plus autorisé pour les assemblées politiques du XVIe siècle. Voir au tome IVe, pour les premiers Etats de Blois, le *Procès-verbal du clergé*, dont l'original est à l'Agence du clergé, Archives nationales, G8*, manuscrit 595 ; au tome V^e, le *Journal du duc de Nevers*, le *Journal de Bodin*, la harangue de Pierre d'Epinac, à la séance du 17 janvier 1577 ; au tome VIIe, le *Journal d'Etienne Bernard*, pour les Etats de 1588.

Je me suis abstenu autant que possible d'utiliser les *Mémoires de la Ligue*, et ceux du duc de Nevers, deux recueils suspects, l'un à cause de l'esprit de parti qui y règne, l'autre pour le peu de critique avec lequel il a été composé. Le premier m'a cependant fourni le mémoire d'Epinac, *Réponse de Messieurs de Guise à un avertissement*, pendant les conférences d'Epernay.

Dans la *Satire Ménippée*, que j'ai dû combattre continuellement, souvent sans la nommer, édition de Ratisbonne, 1752, 3 vol. in-12, il y avait quelque chose à prendre, soit dans les discours, soit dans le *Dialogue du Manant et du Maheutre*, soit dans le récit de la conférence au faubourg Saint-Antoine, août 1590.

Les procès-verbaux des Etats de 1593, recueillis par A. Bernard, Paris 1846, publiés dans la collection des Documents inédits, tome 119, reproduisent assez bien la physionomie un peu terne de l'assemblée. Encore qu'ils constituent une source restreinte, ils comptent parmi les collections qui ont le plus fixé mon attention, par la gravité des débats dont cette assemblée était le centre.

Parmi les recueils les plus authentiques de documents

contemporains, je placerai sans hésiter celui de pièces rares, imprimées au temps où les originaux ont paru, que possède la bibliothèque de Lyon, sous le titre de *Recueil vert*, qui lui vient de la couleur de sa reliure. Il serait à souhaiter qu'un savant en fît la critique. La série commence au milieu du XVI[e] siècle; elle a été classée par ordre chronologique. On y trouve de tout, actes administratifs, pamphlets, mémoires, lettres, etc., concernant l'histoire générale et particulière de notre pays. J'ai consulté surtout les tomes 15[e], année 1588, et 73[e], événements de Lyon en septembre 1593, puis les trois volumes disposés à part, qui se rapportent à l'histoire locale du Lyonnais.

Je rapprocherai de cette collection les plaquettes de même nature, ou petites pièces d'une impression contemporaine, qui ont été réunies à la Bibliothèque nationale, dans le fonds des Imprimés pour l'histoire de France. Je n'en ai cependant cité qu'un petit nombre, celles que je n'ai rencontrées nulle part ailleurs, certains pamphlets, comme l'*Antigaverston*, séries Lb[34], etc.

Mentionnons encore, en terminant la série des collections, les *Cahiers des Etats de Normandie sous Henri III*, publiés par Ch. de Beaurepaire, dans les travaux de la Société des antiquaires de Normandie, Rouen 1888, in-8°, tome II.

b) Voici maintenant les ouvrages contemporains plus personnels, dont je me suis servi en toute confiance.

J'ai tiré peu de secours des trois Journaux sur le siège de Paris en 1590, publiés aux tomes II[e] et VII[e] des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, et le 3[e] par A. Franklin, in-12, Paris 1876.

Desjardins, *Négociations entre la France et la Toscane*, dans la collection des Documents inédits, tome IV, dépêches de l'envoyé Cavriana, ami du duc de Nevers.

Pierre de Lestoile, *Mémoires-Journaux*, édition de la

Société des Bibliophiles, in-8°, Paris 1875-1883 ; tome IVe année 1588, et V^e^, années 1590 à 1593. On connaît la valeur de cet ouvrage. Les éditeurs ont mis en supplément, à la fin de chaque volume, la partie publiée bien après l'édition primitive, dans celle de 1736 ; elle a moins d'autorité.

Palma-Cayet, *Chronologie novenaire*, et *Chronologie septénaire*, édition du Panthéon littéraire, tomes 65e et 66e. Témoignage plutôt favorable à l'archevêque de Lyon.

Davila, *Historie delle guerre civile di Francia*, in-4°, Venise 1638. La première édition, celle de 1617, est assez rare ; en tout cas, je ne l'ai pas rencontrée dans mes recherches.

Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, publiée par la Société de l'histoire de France, 1886-1897, tomes VIe et IXe. Le fougueux protestant s'est montré d'une impartialité rare pour le fougueux ligueur qu'était Pierre d'Epinac.

Lettres du cardinal d'Ossat, in-12, Amsterdam 1714, tome II.

Gabriel Breunot, *Mémoires concernant la Ligue*, publiés par M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, avec le *Livre des souvenances du chanoine Pepin*. Analecta divionensia, tomes I-III, Dijon 1866.

De Nicolay, seigneur d'Arfeuilles, cosmographe ordinaire du roi, *Generalle description de l'antique et célèbre cité de Lyon*, composée vers 1569, publiée par la Société de topographie du département du Rhône, Lyon, in-f°, 1881.

Claude de Rubys, *Histoire de Lyon*, in-f°, 1604.

Jac. Severt, *Chronologia Archiepiscopatus Lugdunensis*, édition complète, in-f°, Lyon 1627.

P. de Bolo, *Œconomia canonica de sacrorum institutione*, in-4°, Lyon 1589.

3° Ouvrages postérieurs. — Les témoignages de valeur se font rares, à mesure que nous nous éloignons de l'époque ; le courant d'opinion dominant en histoire est tout à

fait royaliste, et contraire au parti vaincu. Aussi n'avons-nous que quelques ouvrages à signaler.

Gallia christiana, tome IV, notice sur le diocèse de Lyon.

Peleus, *Histoire de Henri le Grand*, in-8°, Paris 1613, tome III; le travail s'arrête à 1593.

J.-M. de la Mure, chanoine de Montbrison, au milieu XVIIe siècle, *Histoire des ducs de Bourbon et comtes du Forez*, éditée par Chantelauze, Paris 1860-1897, tomes I et II, ouvrage d'une importance capitale, à cause de l'érudition sûre dont il est rempli.

Le Laboureur, *Les Masures de l'Isle-Barbe*, édités par M. Guigues, archiviste du Rhône, Lyon 1887, grand in-8°, tome II. De la même époque que le précédent ; l'auteur, d'une érudition moins sûre que la Mure, connaît cependant la généalogie des familles nobles de la région.

Chorier, *Vie d'Artus Prunier de St-André*, éditée par Vellot, in-8°, Paris 1880; l'auteur est un savant dauphinois vivant au XVIIe siècle, qui possède assez bien l'histoire de sa province.

Mézeray, *Histoire de France*, in-f°, Paris 1675, tome III.

Morice et Taillandier, *Histoire du duché de Bretagne*, in-f°, 1742-1746, tomes IIIe et V^e, le dernier renfermant les pièces justificatives.

Annuaire du département du Rhône, faisant suite à l'Almanach de Lyon. *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, publiées par Péricaud jeune, en 2e partie dans les années 1842 à 1845. On a utilisé, pour dresser ces annales, les notes conservées aux Archives municipales, que l'abbé Sudan avait rédigées au commencement de ce siècle, en compulsant des collections authentiques, d'actes administratifs et autres, surtout les Délibérations consulaires. J'ai constaté par moi-même que l'abbé Sudan avait résumé par exemple des registres de la paroisse de Ste-Croix, annexe

du chapitre de St-Jean. Ces registres, où l'on relatait, sous forme d'éphémérides, les principaux faits de la vie paroissiale, donnent des détails intéressants sur les premières années de l'épiscopat d'Epinac. Par malheur, je n'ai pu retrouver les originaux, et j'ai dû m'en tenir au témoignage de Sudan.

4° Publications modernes.— Ici encore peu d'autorités. De la masse des écrits racontant l'histoire du xvie siècle, quelques-uns seulement donnent des indications sûres.

Theiner, *Annales ecclesiastici*, pour faire suite à Baronius, etc. Le savant religieux, qui a basé son travail sur les archives secrètes du Saint-Siège, n'a traité que le pontificat de Grégoire XIII, 1572-1585. Rome 1856, 3 vol. in-f°.

H. de l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, Paris 1886, in-8°, le seul ouvrage qui jusqu'ici ait mis à contribution la nonciature de France ; l'auteur l'a étudiée de près et longuement.

Prat, *La Compagnie de Jésus au temps du P. Cotton*, Lyon 1878, in-8°, tome I.

Manfroni, *La legazione del Cardinale Gaetani in Francia*, Turin 1893, in-8° ; brochure tirée de la Rivista Storia Italiana, tome X^e.

Il serait injuste de ne pas mentionner les travaux un peu vieillis d'un modeste savant, A. Bernard, sur l'histoire locale du Forez, *les d'Urfé*, in-8°, Paris 1832 ; et *Histoire du Forez*, Montbrison 1835, 2 vol. in-8°, où j'ai pu prendre quelques renseignements.

Ces documents, qui permettent de ressusciter le passé, ne révèlent leurs secrets que grâce à un travail collectif, avec la collaboration d'hommes compétents. Celui qui les met en œuvre, s'il a la première part dans cette résurrection, a cependant besoin d'être secondé, soutenu, souvent

éclairé par une foule d'auxiliaires, qui lui facilitent de toute manière l'accès et la connaissance de trésors cachés ou peu abordables. Il fait peu par lui-même, mais les secours qu'il rencontre dans ses recherches doublent ses forces. Et le concours matériel n'est rien en comparaison des autres : encouragements, idées originales, aperçus nouveaux, échanges de vues et de découvertes, tout contribue à faire aujourd'hui de l'histoire une œuvre collective, plutôt qu'individuelle.

Le narrateur ne saurait sans ingratitude oublier ceux qui lui ont prêté le concours de leurs connaissances, de leurs capacités professionnelles. Il serait trop long de mentionner ici tous ceux qui m'ont aidé à recueillir les renseignements dont j'ai fait usage. Par exemple, je ne pourrais remercier nommément les archivistes qui, à la Bibliothèque nationale, ou bien aux Archives nationales, m'ont constamment, et avec une patience inaltérable, facilité les travaux que j'ai dû poursuivre pendant plusieurs années.

Qu'il me soit permis de citer quelques noms, ceux que j'ai connus davantage. A la Bibliothèque, MM. Omont, Dorez, La Roncière, et aux Archives, M. Legrand. Aux archives du Vatican, Mgr Wenzel et le père Denifle, directeurs de ce dépôt ; à l'Archivio di Stato, de Turin, M. le chevalier d'Agliano ; à Lyon, M. Guigue, archiviste départemental, et M. Favier, directeur des archives communales, M. Desvernay, bibliothécaire de la ville, m'ont rendu de grands services, en m'ouvrant les trésors dont ils ont la garde et la responsabilité. Je dois une reconnaissance spéciale aux trois derniers, qui souvent ont fait beaucoup plus que ne l'exigeait leur devoir professionnel.

Je n'aurai garde d'omettre les amis et confrères, qui m'ont aidé, par sympathie autant que par zèle pour la science : Mgr d'Armailhac, recteur de Saint-Louis-des-Français, à Rome, a daigné m'ouvrir l'accès de sa revue,

les Annales de Saint-Louis ; M. l'abbé Tardy, bibliothécaire de la maison des Chartreux, à Lyon, a pu me fournir des ressources vraiment peu communes, et rares pour une bibliothèque particulière ; enfin M. l'abbé Reure, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, si expert dans les questions d'histoire locale, notamment pour la fin du XVIe siècle, dont le savoir nous fait espérer une étude complète et très documentée sur la famille d'Urfé, a plus que personne participé à mes recherches, par la quantité d'indications bibliographiques qu'il m'a procurées directement.

Puis-je oublier le véritable inspirateur de ce travail, M. le vicomte de Meaux, qui m'en a donné l'idée, dans son livre des *Guerres religieuses en France au* XVIe *siècle*. Et il n'a cessé de s'y intéresser, de me prodiguer ses conseils et ses encouragements, parce que son culte familial pour l'archevêque de Lyon, dont une sœur a été son aïeule, lui a toujours fait considérer cette œuvre comme sienne.

Messieurs je suys infiniment marry que je ne
puys differer davantage mon partement pour ce
que jay donne rendes vous a quelques uns de
mes amys de Bourgougne et ne puys le changer
pour ce que desja une autrefoys je les ay
contremande coe vous laves desire et de leur
donner cette journee encores une foys ce seroyt trop leur
donner dincommodite mays desirant autant
quil me sera possible maccommoder a ce qui
vous est utille Jyray a petites journees
et jusques a nansy et la y attendray pour
vous donner la autant de temps coe vous men
demandes icy. dicy la Il nya nul dangier
de sorte que mon retardement ne vous servjroyt
de rien mays de la en hors qui est le lieu
ou Il y aura du perjl nous jrons ensemble
et vous y attendray autant de jours coe vous
me demandes et vous servjray [illegible] pres
Monseigneur du mayne de toute mon affection
de laquelle je sallue vos bonnes graces
pryant Dieu

Messieurs vous donner en sante heureuse et
longue vie de Vjmy ce xviij octobre 1592

Vre humble amy a vous servjr

P. Archevesque de Lyon

PIERRE D'ÉPINAC

Archevêque de Lyon

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET ÉDUCATION (1540-1563)

La vie de Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, abbé d'Ainay, de l'Ile-Barbe, président des assemblées ecclésiastiques de France, conseiller du roi en ses conseils privé et intime, garde des sceaux de la Ligue, tour à tour gouverneur de Paris et de Lyon, fut si remplie d'événements, il joua dans les affaires de son temps un rôle si considérable que notre devoir est de rechercher tout d'abord comment il s'y prépara, quelles influences d'origine et de naissance, de milieu, d'éducation, ont formé son tempérament et son caractère, comment surtout son intelligence s'est meublée de vastes connaissances qui faisaient l'admiration de ses contemporains, comment enfin, avec une humeur hautaine que quelques-uns taxaient d'arrogance, il acquit une souplesse, un art merveilleux de diplomatie, travestis par ses ennemis en une versatilité sans conscience, mais qui lui permirent de débattre avec succès des affaires de première importance et de se tirer habilement, souvent à son avantage, des situations les plus délicates et les plus embrouillées.

Il naquit le 10 mai 1540 au château d'Epinac ou Apinac, près la petite ville de Saint-Bonnet-le-Château, sur la limite

des trois pays de Forez, Auvergne et Velay (1). Bien que sa jeunesse soit restée dans l'ombre, nous possédons assez de renseignements sur ses origines et son éducation pour entrevoir comment s'établirent les premiers fondements de sa fortune. Il sortait de la moyenne noblesse, appelée noblesse terrienne, parce qu'elle vivait sur ses terres, au fond des provinces et parmi les populations de la campagne; placée sous la suzeraineté directe de la haute noblesse, elle constituait la force militaire de l'ancienne monarchie et ne frayait avec la cour et l'entourage du souverain qu'aux époques d'expéditions et de longues campagnes. Les guerres d'Italie la mirent en contact presque continuel avec les Valois, qui dès lors purent se l'attacher chaque jour davantage, non seulement par les charges, les honneurs, les dons et les pensions dont ils récompensaient ses services, mais par les bénéfices et les dignités ecclésiastiques que la royauté, depuis le concordat de 1516, faisait servir aux nécessités de sa politique. On peut donc dire qu'au moment où grandissait Pierre d'Epinac la moyenne noblesse traversait une période de transformation ; elle évoluait entre la vassalité encore vigoureuse des maisons princières et la domesticité de la monarchie, en sorte que, nous aurons plusieurs fois l'occasion de le constater, la fortune de notre personnage subit l'influence de cette double condition et jusqu'au bout de sa carrière il fut tour à tour le conseiller, le bras droit d'un grand seigneur ou d'un monarque.

Les familles dont étaient issus ses parents, les Epinac et les Albon, possédaient de beaux domaines dans les pro-

(1) La localité dans laquelle se dressait le manoir a de tout temps porté le nom d'Apinac, Apinacum. Les documents du XVIe siècle, imprimés ou manuscrits, écrivent de trois manières le nom patronymique de l'archevêque, Pinac, Epinac, Apinac; la première et la dernière orthographes sont employées le plus souvent dans les actes notariés ou administratifs, etc. Le prélat signe toujours *Depinac*, ainsi que l'atteste son paraphe que nous offre le fac-similé de la lettre reproduite à la fin de cet ouvrage. Son père signait *Despinac*. L'orthographe *Depinac* est donc en réalité la seule authentique, et j'ai été tenté de la suivre, mais j'ai dû m'en tenir à la forme *Epinac*, qui se rencontre partout dans les sources de seconde main ; elle est consacrée par un emploi continuel, et trop connue pour qu'on ne la conserve pas.

vinces de Beaujolais, Forez et les régions environnantes; elles se rattachaient par des alliances sans cesse renouvelées à toute la noblesse du voisinage : c'est ainsi que les Urfé, les Sugny, les Apchon, pour ne citer que les principaux, sont mentionnés dans les documents parmi les seigneurs qui s'unirent à elles, mais la plus considérable de ces alliances les rattachaient à la première maison du Velay, les la Tour dits de Saint-Vidal, d'où sortait la grand'mère paternelle de Pierre d'Epinac, Antoinette ou Marie de la Tour. L'illustration des deux familles remontait assez haut, puisque les généalogistes de la région, Le Laboureur et La Mure, confirmés par des témoignages officiels, suivent l'ascendance des Epinac jusqu'aux premières années du XIVe siècle, et celle des Albon même un peu plus haut (1). D'ailleurs ce qui prouvait encore mieux la grandeur aristocratique de ces familles, c'étaient les liens nombreux qu'elles avaient contractés avec le monde ecclésiastique; elles comptèrent parmi leurs membres une foule de chanoines de Saint-Jean à Lyon, le premier chapitre du sud-est de la France ; elles ajoutèrent souvent à ces canonicats la propriété des abbayes les plus riches du pays et de nombreux prieurés et autres bénéfices moins importants.

L'une et l'autre famille n'étaient que des branches issues de troncs plus étendus qui projetaient leurs ramifications au delà de la province. Il n'y avait pas de race seigneuriale plus répandue que les Saint-Priest, qui se propagèrent sous divers noms et en rameaux si compliqués qu'il est à peu près impossible de préciser leur point d'attache avec la souche commune. Vers 1320, François de Saint-Priest, simple chevalier ou damoiseau, épousa Eléonore Maréchal dame d'Apinac, son fils Pasturel recueillit la totalité de l'héritage maternel avec le titre et les armes (2), et ainsi

(1) Le Laboureur, *Les Masures de l'Ile-Barbe*, édit. Guigue, Lyon 1887, tome II, pp. 129-147 pour les Albon, et 389-393 pour les Epinac. Sur les origines il ne donne que des renseignements vagues que j'ai précisés à l'aide de La Mure. Il y a des généalogies peu différentes dans Severt: *Chronologia historica... Lugdunensis archiepiscopatus*, in-fo. Lyon, 1628, pp. 385-396 et 402-405.

(2) J.-M. de la Mure, *Histoire des comtes du Forez*, éd. Chantelauze,

fut fondé la famille des Saint-Priest-Apinac. Ils ne tardèrent pas à vivre en union étroite avec les comtes du pays et passèrent définitivement dans la clientèle des Bourbons au cours du xv[e] siècle. Un d'entre eux, Jean d'Apinac, reçut en effet de ces nouveaux souverains de la contrée et remplit les offices de capitaine et châtelain de Saint-Galmier en 1477, maître des eaux et forêts du comté en 1480, conseiller et chambellan de Pierre II en 1492 (1). Dès lors les Epinac occupent une place prépondérante parmi les nobles de la région, bien qu'ils ne portent toujours que les titres nobiliaires de chevalier ou d'écuyer ; ils président les Etats foréziens en 1486 et 1517 (2), et enchaînés à la cour, à la domesticité des comtes, partagent leur mauvaise comme leur bonne fortune. Ils faillirent y trouver la ruine au lieu de la prospérité, car le sentiment du devoir et de l'honneur féodal les entraîna dans la trahison, puis dans la disgrâce et la chute du connétable de Bourbon. Les deux fils de Jean d'Epinac, Antoine et son cadet Pierre, père de l'archevêque, par amour des aventures autant que par fidélité, suivirent le coupable à l'étranger, et le Parlement de Paris les condamna pour crime de lèse-majesté avec les autres complices du crime (3). Mais le dernier revint promptement à résipiscence : la mort de son frère l'ayant laissé seul représentant de la race, il obtint des lettres de rémission en septembre 1526, rentra en France, s'établit, s'efforça de faire oublier une aventure qui l'avait mis en mauvais renom auprès du Roi, et dans l'espace de vingt ans, releva la fortune de sa maison par les moyens que les mœurs du temps mettaient en son pouvoir, les services rendus,

in-4°. Paris, 1860-1897, tome I, p. 405. — Langlois et Condamin, *Histoire de St-Bonnet-le-Château*, Paris 1885, in-8°, p. 352, d'après les archives de cette localité.

(1) La Mure, tome II, p. 313, 317, 438.

(2) *Ibid.*, p. 352, 552.

(3) Ces renseignements sont tirés de la longue note que l'éditeur du même ouvrage a consacrée aux péripéties de la trahison et à ses suites, *ibid.*, p. 490-525, d'après des indications puisées en grande partie dans les pièces généalogiques. Antoine était lieutenant de la compagnie du connétable et les deux frères portent le simple titre d'*écuyers*.

les actions d'éclat, mais aussi les brigues et les protections.

Son mariage avec Guicharde d'Albon en 1527 [1] marqua la première étape de cette œuvre de réhabilitation. L'origine des Albon était encore plus illustre que celle des Epinac, bien qu'il n'y ait aucun lien de parenté entre eux et les Albon du Dauphiné, qui prétendaient descendre des anciens souverains de la province : on disait des premiers, *noble comme d'Albon*. Entre les diverses branches issues de cette famille, celle de Saint-Forgeul, dans le haut Beaujolais [2], était le plus en évidence et se considérait comme l'aînée dont les Albon de Saint-André n'étaient que des cadets. Elle se trouvait depuis longtemps au service direct de la royauté, dont elle avait suivi toutes les expéditions, contre les Anglais, contre les Bourguignons, au delà des monts, et les guerres d'Italie lui avaient procuré une certaine fortune militaire que la faveur de Henri II, quand elle fut accaparée par le maréchal de Saint-André, augmenta encore en dignités et profits. C'est ainsi que les membres de cette famille possédaient simultanément plusieurs compagnies d'ordonnance. Il y avait par ailleurs au chapitre de la cathédrale de Lyon des canonicats qu'ils se transmettaient comme leur patrimoine, et pendant un siècle trois d'entre eux s'étaient succédé à la tête de l'abbaye de l'Ile-Barbe, trois autres à Savigny, deux bénéfices des plus riches de la contrée.

Guillaume IV de Saint-Forgeul, grand'père maternel de

(1) Voir pour la descendance de Pierre d'Epinac le père l'intéressante généalogie dressée par « J. Orellu, Chastellain dudit lieu d'Epinac » que nous a conservée le recueil dit *Cabinet d'Hozier*, Bibliothèque nationale. (Fonds français, man. 31.009, mot *Epinac*.) Elle s'arrête à Gaspard d'Epinac, neveu de l'archevêque, et à sa fille Clauda que l'on nomme sans indiquer son époux. On y trouve les dates de naissance, des indications sur les mariages, etc. Son auteur intervient plusieurs fois dans les actes familiaux contemporains de l'archevêque; *Archives de la Diana*, à Montbrison. Papiers de M. le vicomte de Meaux, fonds d'Epinac, pièce 1406; procuration passée par le prélat le 8 décembre 1584 à Julien Orellu pour recouvrer une somme de 1.000 livres. La généalogie est donc peu postérieure à cette époque.

(2) Commune et paroisse du canton de Tarare ; le château est ruiné depuis de longues années et la famille d'Albon habite celui d'Avauge sur la commune de Saint-Romain-de-Popey.

l'archevêque Pierre d'Epinac, eut de nombreux enfants : Antoine l'aîné était entré de bonne heure dans la cléricature, où sa fortune fut brillante; le second Claude recueillit ses prérogatives avec son droit d'aînesse, reçut la propriété d'une compagnie et servit sous les ordres des Guises pendant les dernières guerres contre Charles-Quint. Il se fit tuer aux côtés du duc d'Aumale en 1552, lorsque celui-ci essaya de délivrer son frère François de Guise assiégé dans Metz et laissa un fils posthume. Guillaume, seigneur de Chaseul du droit de sa mère, que nous retrouverons durant la Ligue partisan dévoué de Pierre d'Epinac. Les droits patrimoniaux passèrent alors, de par la volonté de Guillaume d'Albon le père, à un de ses plus jeunes fils, Bertrand de Saint-Forgeul, que nous rencontrerons pareillement dans les mêmes circonstances.

Ainsi la fortune des Epinac se fondait, principalement par les alliances multipliées que des lignées nombreuses leur permettaient de contracter avec la noblesse de la région. La famille de Saint-Vidal, à côté des Albon, en comptait de non moins nombreuses qui s'établirent à la fois dans l'Eglise et dans l'Etat. Pierre d'Epinac lui-même eut trois fils et quatre filles, dont nous aurons à reparler, au moins de ceux qui furent mêlés davantage à la vie de l'archevêque; par souci de sa fortune, il eut soin de les faire avancer dans le monde, et tandis que nous voyons trois de ses beaux-frères entrer à Saint-Jean, un seul de ses enfants se fit homme d'Eglise. Jusqu'en 1548 cependant, bien que depuis plusieurs années il possédât une compagnie d'ordonnance [1], sa condition sociale ne dépassa guère le niveau moyen de celles de ses parents et alliés. Ses possessions territoriales consistaient en un certain nombre de fiefs dispersés à travers le Forez et le Velay. Outre celui dont il portait le nom, les inventaires et documents de l'époque [2]

[1] Reçus originaux datés de 1545 et signés de sa main, pour sa paie de capitaine de 50 hommes d'armes. Biblioth. nat., Fonds franç. man. 27.551, *verbo* Epinac.

[2] Archives départementales du Rhône, série E. Papiers de Simiane. Moyens d'opposition de l'archevêque contre son beau-frère Gilbert

mentionnent parmi ces propriétés le domaine du Colombier, près de Saint-Marcellin-en-Forez, à peu de distance de la Loire, et deux autres terres sur cette paroisse ; la seigneurie de Grésolles avec ses dépendances, dans les montagnes de Saint-Just-en-Chevalet : enfin un dernier fief dans le Velay, avec le château de Jallamont, en tout une dizaine de domaines et trois châteaux. La valeur totale de ces biens était estimée par un inventaire de 1583 à 66.000 écus de capital, fortune qui, vu les conditions économiques de l'époque, ferait à peu près un million de notre temps. C'était suffisant pour le train de vie que la noblesse menait encore sur ses possessions, au milieu de ses tenanciers ; mais réduite à ces ressources, la famille dut résider loin de la cour, des honneurs, et il n'y avait rien dans sa situation qui fît prévoir, qui préparât la grandeur à laquelle elle prétendit plus tard, donner un archevêque au diocèse de Lyon, l'un des plus importants du royaume.

Cependant le père était entré en relation avec l'entourage du souverain, avec ses favoris, mais, chose curieuse et que les documents n'éclaircissent guère, il s'était attaché de bonne heure à la clientèle de la maison de Guise et s'était placé sous le patronage de François de Lorraine, alors simple duc d'Aumale, gouverneur de Dauphiné et Savoie : peut-être la proximité de ces provinces avec le Lyonnais lui fournit-elle les moyens de se lier avec le grand capitaine. Et ce qui n'est pas moins curieux, c'est que le maréchal de Saint-André, cousin de Guicharde d'Albon, ne servit que secondairement à la fortune de son allié, car nous voyons le même François de Guise lui recommander ce dernier pour lequel il sollicitait le gouvernement (1) de la ville et du château de Sainte-Menehould en Champagne,

d'Arbouze, sans date, mais de 1583, car on y dit que Pierre d'Epinac le père est mort depuis 27 ans.

(1) Correspondance administrative de Pierre d'Epinac, lieutenant du roi en Bourgogne, avec le duc François de Guise, Bibl. nat., Fonds fr., man. 20.458, en tout 35 lettres ; la première, fo 298, de Sainte-Menehould, 11 juin 1558, à *Mgr d'Aumale, gouverneur de Savoie et Dauphiné*, Epinac le remercie de l'avoir recommandé au maréchal et lui envoie le résultat de ses enquêtes à Strasbourg et ailleurs ; fo 310, sans lieu, 4 mars 1549, il vient de faire un voyage en cour et a

sur la frontière de Lorraine et des Pays-Bas (1). C'était un poste de surveillance, et le nouveau promu organisa tout aussitôt un service d'espionnage qui renseignait le roi de France sur les agissements des princes allemands. Epinac écrivait en effet à son arrivée : « J'ay renvoyé à Strasbourg, et ny a que ce qui souloyt estre aux environs qui sont quinze cents hommes, et quant à l'assemblée des Pays-Bas ce n'est pas grand chose aux nouvellès que j'en ay. » Dès lors sa correspondance avec son protecteur, soit de Sainte-Menehould, soit de Bourgogne, abonde en indications de même nature, car les deux personnages avaient créé tout un système, un service de renseignements analogue à celui de nos états-majors modernes qui tenait Henri II au courant de ce que tramait son ennemi Charles-Quint. Epinac prévient le roi que celui-ci prépare un coup de main soit sur la Picardie soit sur la Bresse, après la campagne des armées françaises dans les Trois-Evêchés (2) ; les hommes qu'il a envoyés à Montbéliard et à Ferette lui rapportent que le duc de Wurtemberg a dix mille hommes sous les armes (3). Et pendant que François de Guise, devenu gouverneur de Champagne, se tenait à Joinville, aux grand'gardes de la frontière orientale, son lieutenant avait de l'autre côté du Rhin et jusqu'à la cour de l'empereur des affidés à poste fixe qui lui révélaient toute chose, notamment les armements et projets de campagne (4) ; il transmettait ces nouvelles jour par jour au quartier de Joinville aussi bien qu'au cabinet du roi.

Telle fut la première origine des relations qui placèrent les Epinac sous la dépendance des Guise et décidèrent en partie de l'avenir du futur archevêque. Le progrès de ses

reçu du souverain un don de 200 arpents de bois à Sainte-Menehould. Les autres lettres ont trait à l'administration de la Bourgogne ; il en existe quatre autres dans les manuscrits 20.543 à 20.550.

(1) Acte original concernant les frais de réparations faites par Epinac à Sainte-Menehould. Fonds fr. man. 27.536.

(2) Man. 20.458, f° 378, Seurre le 14 avril 1553.

(3) *Ibid.* f° 390. Dijon le 14 février 1552.

(4) Mans, 20.544, f° 29, dépêche du 11 mai 1553, et 20.550, f° 116, du 8 juillet 1551.

parents préparait en effet sa fortune : Antoine, l'aîné et de beaucoup le plus âgé de ses frères et sœurs, remplissait la charge de guidon dans la compagnie du second duc d'Aumale (1), et son cadet Jean, son oncle Bertrand de Saint-Forgeul, malgré leur jeune âge, étaient placés auprès de François de Guise pour faire leur apprentissage de soldat. Ils ne pouvaient être à meilleure école, et leur père écrivait en les envoyant (2) : « Quand vous les aurez veu ne trouverez excuse à leur grandeur et force qu'ilz n'ayent moyen de tuer les ennemis du roy. » Un peu plus tard il entretenait le duc de certains projets de mariage, qui n'eurent d'ailleurs pas de suite, pour son aîné et sa fille Marguerite. Les liens s'étaient donc resserrés étroitement entre ces deux hommes, ils avaient beaucoup d'intérêts communs, et le gouverneur de Sainte-Menehould était devenu l'homme de confiance des princes lorrains, car au commencement de 1550 ils le choisirent pour leur suppléant dans la province de Bourgogne dont le gouverneur, le futur duc d'Aumale, était encore jeune et souvent absent. Le lieutenant assumait des charges sérieuses, le rôle d'inspection sur les régions voisines qu'il jouait déjà, tel que nous venons de l'exposer, entraînait des responsabilités d'un autre ordre et nous voyons par sa correspondance que son emploi dans un pays auquel il était étranger ne fut pas une sinécure. La famille se transporta en Bourgogne et y résida d'une manière permanente, car le chef occupait désormais un poste fixe et d'ailleurs fort en vue. Il ne pouvait d'ailleurs moins faire que de maintenir son attitude de client des Guises et surtout sa vassalité à l'égard de François, l'aîné, qui venait de prendre la direction de leurs affaires.

Epinac dans ses nouvelles fonctions s'intéressa donc à ces affaires aussi bien qu'à celles de la province ; c'est ainsi qu'il engagea partie de ses biens pour la rançon du duc

(1) Quittance originale pour reçu de son traitement. Fonds fr., man. 27.536, du 1er août 1544.

(2) *Ibid.* man. 20.458, fo 358, lettre du 24 mai 1553, les projets de mariage, fos 314, du 4 mars 1555, et 318, du 16 février.

d'Aumale, fait prisonnier par les Allemands (1). Et en prenant possession de sa charge le 1er mars 1550, il s'empresse de remercier le nouveau duc de Guise qui lui a procuré cette dignité, et l'assure qu'il s'efforcera d'entretenir les sentiments d'affection que les Bourguignons nourrissent à l'égard de sa race (2). Pendant six ans que dura son administration, il gouverna seul, son supérieur étant d'ordinaire à la Cour ou bien à l'armée; chose singulière, les lettres dans lesquelles il rend compte de ses actes sont adressées plus souvent au duc qu'au gouverneur, la province étant en réalité un fief de ces cadets de Lorraine. Il traite le plus souvent des affaires locales, des garnisons et de leurs déplacements, de ce qui se passe aux alentours, des menaces des Allemands et des mouvements militaires qu'ils organisent contre la monarchie. Il ne néglige pas ses propres intérêts, recommande à son puissant patron les pensions qu'il tient du roi (3), échange avec lui de petits présents; enfin, homme habile et de savoir-faire, Epinac le père établit définitivement la grandeur de sa maison, dont il fut le véritable créateur.

Il mourut à son poste le 30 octobre 1556 universellement regretté et fut enterré à la sainte chapelle de Dijon; les habitants de cette ville en particulier témoignèrent leur reconnaissance par plusieurs faveurs dont ses enfants profitèrent (4). Homme estimable et d'une si grande vertu, dit Le Laboureur, qu'elle est passée en proverbiale réputation (5), il avait su se faire accepter de la noblesse bourguignonne qui adopta ses enfants, et ses héritiers immédiats prirent place au milieu d'elle, abandonnant aux cadets et au jeune Pierre d'Epinac les biens patrimoniaux de la famille, le prestige et l'influence dont elle jouissait en Forez. Du vivant même du père l'aînée des filles Mar-

(1) *Ibid.* f° 334, du 22 nov. 1553.

(2) Fonds franç., man. 20.543, f° 133. Dijon le 1er juin.

(3) Le 20 janvier 1550, man. 20.458, f° 382.

(4) Archives municipales de Dijon, série BB, délibérations du corps de ville; par exemple, tome 194, f° 234, on règle la cérémonie des funerailles.

(5) *Les Masures* ...., tome II, p. 391, voir son éloge en ce passage.

guerite avait épousé le 2 mai 1556 Joachim de Malain; et dans sa dot figurait un don de 2.000 écus que son frère le jeune clerc lui octroyait sur sa part d'héritage (1); c'est le seul acte public où nous voyions ce dernier intervenir dans le nouvel établissement de sa famille. De ce mariage naquit Edme de Malain qui devait jouer un grand rôle dans sa vie et lui servir d'attache avec la province. L'archevêque eut des relations moins suivies avec son frère Jean, devenu le chef de la famille (quand l'aîné Antoine mourut en 1558 sans enfants) et qui, marié à Madeleine Chambellan, héritière du dernier chancelier des ducs de Bourgogne, le président Rolin, donna son nom au château de Monetoy près Autun et fonda une branche des Epinac différente de la souche principale (2). Celle-ci reparut bientôt en Forez et, sous la protection des archevèques Antoine d'Albon et Pierre d'Epinac, les deux familles conservèrent avec le patrimoine ancien le rang et la considération que les Epinac avaient acquis.

A une époque que nous ne connaissons pas, mais peu d'années après la mort du gouverneur de Bourgogne, Guicharde d'Albon revint dans sa province d'origine auprès de son frère Antoine et de son fils Pierre. Ce fut là qu'elle maria ses deux dernières filles avec l'appui du nouveau chef de la famille, Jean d'Epinac. La plus âgée, Claude, fut fiancée à Lyon le 7 novembre 1560 (3) au seigneur de Resseins en Beaujolais, Jean du Saix; elle s'en sépara, comme nous le verrons dans la suite, et hérita du fief de Grésolles qui faisait partie du patrimoine familial. Sous le nom de dame ou demoiselle de Grésolles, si connu dans les documents et les pamphlets contemporains, elle se voua peut-on dire à la fortune de son frère Pierre, vécut dans sa maison épiscopale

(1) Outre les renseignements fournis par la généalogie d'Orellu, un résumé du contrat de mariage a été annexé à un acte judiciaire du commencement du XVIIe siècle. Archives départementales du Rhône, série EE. Papiers de Malain, liasse 3e, pièce 1.

(2) Contrat de mariage du 21 septembre 1559, relevé dans Paillet, Généalogie bourguignonne, manuscrit à la bibliothèque de Dijon, fo 551.

(3) Contrat de mariage dans les archives de la Diana, papiers du Saix, copie authentique avec la signature notariale.

pendant près de vingt années, et leur liaison, d'un caractère tout spécial ainsi que nous le verrons, fournit aux ennemis de l'archevêque les accusations dont ils déshonorèrent sa renommée d'homme public.

La dernière de ses sœurs Jeanne épousa le 22 janvier 1571 (1), de par la volonté de sa mère, Gilbert de Veny, seigneur d'Arbouze en Auvergne, conseiller du roi, puis bien plus tard, vers 1588, le seigneur de Saint-Germain de la maison d'Apchon en Forez, personnage qui joua un rôle considérable dans les guerres civiles de sa province, y fut un des partisans les plus actifs de Henri IV, et sut ménager la réconciliation de son beau-frère l'archevêque avec le nouveau souverain de la France.

Guicharde d'Albon mourut le 14 septembre 1573 (2), un jour après son frère l'archevêque, au moment où elle allait voir son plus jeune fils monter sur le siège épiscopal de Lyon. Celui-ci, après le décès de son aîné Jean d'Epinac arrivé au mois de juin 1576 (3), devint à son tour le chef de la famille et, déjà tuteur des enfants de sa sœur Marguerite, géra pendant plusieurs années les intérêts des nouveaux orphelins, dirigea leur éducation. Gaspard l'aîné ayant hérité des domaines de la famille en Forez, le tuteur soutint un long procès contre son beau-frère d'Arbouze pour le paiement de la dot de sa femme, fut condamné et ne sauva le patrimoine qu'en le faisant passer entre les mains de sa sœur de Gresolles (4). Gaspard qui représentait seul la descendance mâle des Epinac mourut en juin 1591

(1) Contrat dans Archives départementales du Rhône, série EE, papiers d'Epinac.

(2) Elle fut enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Marcellin en Forez où l'on voyait encore il y a quelques années son inscription funéraire, voir la revue l'*Ancien Forez*, 4e année, p. 98.

(3) Ce renseignement et ceux qui suivent sont tirés des actes originaux et documents relatifs au procès entre Pierre d'Epinac et son beau-frère Gilbert de Veny qui ont été réunis en liasse anx Archives départementales du Rhône, série EE, papiers d'Epinac, notamment de la pièce 2 qui renferme les comptes de tutelle présentés par l'archevêque le 4 mai 1585 à l'occasion du procès.

(4) Voir le même recueil. Epinac fut aidé dans la gestion des biens par Julien Orellu, châtelain d'Epinac, dont nous avons parlé ci-dessus, p. 5, note 1.

d'une blessure reçue pendant les guerres de la Ligue [1] et ne laissa qu'une fille, Claude. Deux de ses sœurs épousèrent, l'une Guicharde le seigneur de Lestang en Dauphiné (1583), l'autre, Antoinette, le seigneur de Flachat en Forez (1589). Le fils unique issu de cette dernière union recueillit les principaux fiefs de ses ancêtres maternels, s'intitula baron d'Epinac et fonda une nouvelle branche qui se perpétua jusqu'à la Révolution française et au delà [2].

Pendant que son père et ses alliés étendaient en dehors de la région lyonnaise et jusqu'à la cour la grandeur et la considération familiale qui pouvaient seules dans les idées de l'époque lui ouvrir l'accès des hautes dignités ecclésiastiques, le jeune Epinac, après avoir passé ses premières années sous la surveillance de sa mère et probablement dans les domaines du Forez, retenu plus tard par ses études, ne vint que rarement en Bourgogne, où pour le moment il parut en étranger et par sa condition de clerc maintint plutôt les positions que sa famille s'était acquises en Lyonnais. Il s'était en effet agrégé au diocèse où l'influence de sa double parenté lui promettait un brillant avenir. Nous savons de quelle manière ses nombreux alliés se groupèrent soit dans le monde, soit dans le corps ecclésiastique, et surtout autour du chapitre de Saint-Jean qui, se recrutant parmi la haute noblesse de la province, dominait et dirigeait le clergé diocésain : nous avons établi le point de départ de sa fortune comme de la double direction de sa vie. Quand il entra au chapitre, il y trouva installés plusieurs de ses proches parents, ses oncles Bertrand de la Tour, Antoine et Henry d'Albon : ils y remplissaient des dignités, Bertrand celle d'archidiacre, Henry celle de chamarier. Mais surtout l'aîné des Saint-Forgeul, Antoine d'Albon, allait par les brillants succès de sa carrière préparer celle de son neveu. Il avait trouvé les

(1) Abord, *La Ligue dans l'Autunois*, in-8°, Autun, 1886, tome II, p. 334, d'après les documents locaux.

(2) Le Laboureur, *Les Masures*....., tome II, p. 342 et 302. Sa famille s'est continuée jusqu'à nos jours par M. le vicomte de Meaux dont la grand'mère était une Epinac.

abbayes de l'Ile-Barbe et de Savigny dans l'héritage de ses ancêtres, et la protection du maréchal de Saint-André le fit avancer rapidement jusqu'au sommet des dignités civiles et de la hiérarchie sacrée. Il fut successivement lieutenant du Roi au gouvernement de Lyonnais et dépendances, Bourbonnais, Marche, suppléant en cette charge son cousin le favori de Henri II, 1558; archevêque d'Arles, 1561, puis de Lyon, 1564. A son tour il éleva le fils de sa sœur qui, à la mort de son père, n'eut pas d'autre soutien, il dirigea son éducation en qualité de tuteur, et s'il ne le tint pas habituellement auprès de lui, du moins il eut assez de moyens d'action pour exercer une influence prépondérante sur sa formation, sa fortune et sur la suite de sa vie publique.

Suivant les traditions familiales de la noblesse, Epinac le père avait choisi parmi ses enfants son plus jeune fils pour *être d'église* comme on disait. Dès sa plus tendre jeunesse, celui-ci reçut la tonsure et porta l'habit des clercs ; il prit possession d'un canonicat le 18 décembre 1550, la famille étant déjà partie en Bourgogne. La stalle qu'il occupa entrait dans le patrimoine de sa race, c'était l'héritage de son oncle René d'Albon ; il en fut pourvu par la résignation d'un parent éloigné, Martial de Saconins. Il présenta ses preuves de noblesse selon le cérémonial du chapitre en établissant par plusieurs témoignages qu'il possédait, tant du côté de son père que de celui de sa mère, les quatre quartiers requis, fut installé d'après les règles (1), fit acte de résidence pendant plusieurs semaines, puis obtint dispense de remplir les devoirs canoniaux pour étudier à l'Université de Paris (2). Il avait quitté définitivement le Forez, son pays d'origine, et ne parut pas aux séances capitulaires pendant les douze années que dura son instruction. Il mena dès lors la vie d'écolier, loin des siens, ne les revit qu'en

(1) Archives départementales du Rhône, Fonds Saint-Jean, Délibérations capitulaires, reg. XLVI, fos 56-66, depositions de plusieurs témoins amis de la famille non seulement sur l'origine, mais la situation personnelle du candidat, par exemple qu'il est sain de corps et d'esprit.

(2) *Ibid.* fo 95, le 15 janvier 1550, ancien style

de rares circonstances, car il résida la plupart du temps et en dehors des périodes d'étude dans son abbaye de Joncels.

Le seigneur d'Epinac ne pouvait, à cause de ses charges de famille, supporter les frais de cette éducation, et la non-résidence privait le chanoine d'une partie de ses revenus, car il devait entretenir les *desserviteurs* ou prètres et clercs d'ordre inférieur qui le suppléaient dans les fonctions de son office. D'ailleurs ces frais d'éducation incombaient plutòt au monde ecclésiastique dont faisait partie le jeune écolier. Son père sollicita longtemps de la munificence royale l'octroi d'un bénéfice, et il ne l'obtint que par l'entremise de ses protecteurs ordinaires. Il écrivait à François de Guise : « Pour le long temps qu'il y a comme scavêz que le Roy m'a promis une abbaye pour mon fils, je ne la demande pour cousin ny parent, mais je voy bien que sans votre bonne aide et faveur mondict fils demeurera paouvre prebstre (1) ». Le cardinal de Tournon, alors archevêque de Lyon, voulut bien se dessaisir d'une de ses moindres prébendes en faveur d'un clerc de son diocèse : en 1555 Epinac devint abbé commendataire de Saint-Pierre-de-Joncels (2), assez riche domaine situé dans les montagnes du Languedoc, à la limite des diocèses de Lavaur et de Béziers. Il put donc poursuivre le cours de ses études dans une condition décente et en harmonie avec le rang social de sa famille.

Il s'était fait inscrire sur les registres du *rectorat* de l'Université parmi les élèves qui se préparaient à commencer le cours des études secondaires, prêta serment en 1551 (3) et suivit pendant sept ans les enseignements des collèges parisiens, car nous l'y rencontrons encore et pour

(1) Lettre du 29 juin 1555, Fonds franç. man. 20.458, f° 326.

(2) Il est mentionné sous ce titre dans le contrat de mariage de sa sœur Marguerite. Le prieuré (abbaye) de Joncels, diocèse de Béziers, à deux lieues de Lodève, datait du XIe siècle. *Gallia christiana*, tome V, col. 398. Epinac le détenait encore lors du mariage de sa sœur Jeanne en 1571, ci-dessus p. 12, note 1.

(3) J'ai retrouvé son nom sous cette forme : *Petrus Depinac nobilis Lugdunensis diœcesis*, dans une liste d'écoliers nouvellement admis à cette date. Biblioth. nation. Fonds latin, man. 9.954, f° 168, *Acta rectoria Universitalis Parisiensis*, tome IV.

la dernière fois en janvier 1558 (vieux style) lorsqu'il prit possession par procureur de la dignité de *chamarier* (1). Nous avons peu de détails sur cette période de sa vie, et nous ne pouvons donner que les renseignements tirés de l'organisation des universités, des programmes d'études, et ce que nous connaissons du régime auquel les écoliers étaient soumis.

Il fit partie pendant plusieurs années d'un des nombreux collèges, alors si florissants, de la Faculté des arts, où l'on suivait comme aujourd'hui la série des classes de la sixième à la rhétorique, y compris les humanités ou belles-lettres, car les méthodes de la Renaissance qui commençaient à supplanter celles du moyen âge avaient à peu près créé déjà l'enseignement moderne. Quelle fut la maison où le jeune Epinac passa son temps d'études, nous l'ignorons ; peut-être le collège d'Autun, peut-être celui de Bourgogne, deux établissements où se groupaient alors de préférence les enfants venus de la région de la Saône et des environs. Il embrassa la condition privilégiée de *caméristе*, écolier de famille aisée qui prenait son logement dans une de ces maisons d'enseignement secondaire et en suivait les cours tout en recevant les soins particuliers et en vivant sous la discipline d'un *pédagogue*, sorte de précepteur chargé de régler l'emploi de ses journées et le détail des études. Le répétiteur préparait les exercices scolaires, par exemple l'explication des auteurs (2), et ce régime avait quelque chose d'analogue à celui des demi-pensionnaires ou des externes surveillés de notre temps. Le même pédagogue régentait souvent plusieurs écoliers, les uns riches, les autres pauvres et recueillis par surcroît, et l'on connaît assez, pour ne pas citer d'autres exemples, l'histoire célèbre dans nos annales littéraires de Jean Daurat réunissant au collège de Coqueret Baïf, Ronsard et autres étudiants. Ce genre de vie créait des camaraderies plus

(1) Ci-dessous, chapitre II, p. 31, note 2.

(2) Renseignements puisés dans Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe*, in-8°. Paris 1860, I. p. 74. Le Laboureur, *Les Mazures*...., tome II, p. 5, donne le nom du pédagogue d'Antoine d'Albon, Claude Guillaud, de Villefranche en Beaujolais, docteur en Sorbonne.

étroites, même entre hommes de condition différente, et nous connaissons au moins un des compagnons d'Epinac « dans sa petite scholarité [1] », compagnon de collège sinon de chambre, le docteur de Sorbonne François de Creil, recteur de la chapelle Saint-Louis des Français à Rome, qui, quarante ans plus tard, se rappelait modestement au souvenir du grand prélat. Quant au pédagogue avec lequel Epinac travailla, il est resté complètement inconnu en dehors des pamphlets qui le représentent comme le corrupteur de son élève, celui qui lui inculqua les fausses doctrines dans lesquelles il s'égara un instant [2]. Tout au plus savons-nous qu'il l'accompagna à Toulouse.

En admettant, selon toute vraisemblance, qu'Epinac suivit régulièrement le cours des études classiques, il dut l'avoir terminé en 1556 ou 1557 [3]. Si l'on en juge par ses discours nourris de traits et d'exemples puisés aux sources les plus diverses, il se pénétra profondément des littératures grecque et latine dans les explications de détail que l'on faisait des auteurs anciens, il se donna par conséquent tout entier à la discipline intellectuelle telle que les réformes scolaires de la Renaissance l'avaient mise en vigueur, il déploya dans son travail l'ardeur peu commune que nous admirons chez les écoliers célèbres du XVIe siècle, Ronsard, le président de Mesmes, etc. [4]. Levé de grand matin, couché tard, il vivait pour ainsi dire aux cours des maîtres, aux conférences et lectures préparatoires, exercices où l'on

(1) Ce qui signifie qu'ils étaient pour le moins du même collège et avaient commencé ensemble. Lettre de Creil à l'évêque Rose, Rome 3 juillet 1593, Fonds fr., man. 3.784, f° 120, nous la citerons encore.

(2) *Imbutus a preceptore ejusdem farinæ*, dit en parlant des erreurs de jeunesse d'Epinac le docteur en théologie, dont nous rapporterons souvent les dénonciations. Par exemple ci-dessous, p. 15, note 1.

(3) Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*, in-12, Paris 1761, tome VI, p. 17, affirme qu'à cette époque les études classiques ne commençaient pas au-dessous de la sixième.

(4) Quicherat dans l'ouvrage cité, pp. 83-85, donne le règlement de la journée ; l'élève se lève à 4 heures et débute par une leçon du régent ; vient ensuite une série de classes et de conférences, avec le coucher à 9 heures du soir; il n'y avait de récréation que le mardi et le jeudi soir après la classe, à partir de 5 heures, de vacances qu'en septembre, ce qu'on appelait les *vendanges*.

embrassait presque exclusivement l'interprétation des textes au double point de vue du sens général et du mot à mot. Venaient ensuite une foule de travaux secondaires, tous dirigés vers le même but, en sorte que tous les instants de la journée, comme toutes les préoccupations des étudiants ne tendaient qu'à la recherche du savoir, et il y avait à peine place pour le délassement : en effet, les récréations et les promenades revêtaient souvent la forme d'entretiens avec les professeurs en renom et les illustres savants de l'époque. Les élèves travaillaient entre eux sous la surveillance d'un camarade plus avancé, les débats sur des sujets déterminés préparaient aux joutes plus solennelles qu'on appelle encore *académies ;* en un mot, les exercices religieux mis à part, c'était une vie enfiévrée où l'on formait dans les classes libérales la forte éducation qui fut le fruit de la Renaissance.

Epinac, n'en doutons pas, profita le plus qu'il put de cette discipline intellectuelle, y trouva un large développement de ses facultés, ces qualités d'orateur, d'homme politique, d'administrateur qui, nous aurons l'occasion de le constater, le placèrent à côté des plus grands hommes d'Etat de son temps. Ces premières études suivies avec une ardeur soutenue préparèrent cependant chez lui moins les aptitudes professionnelles que la culture générale de l'esprit et du caractère qui constituent vraiment l'homme, et dont les principaux aspects sont la précision, l'ordre, la méthode, l'ampleur des vues, l'exercice de la volonté, avec l'habileté et la souplesse, la diplomatie ondoyante et le parti-pris des moyens termes qui nous étonneront chez ce fougueux ligueur : toutes ces inclinations de son tempérament Epinac les fortifia par l'instruction sérieuse à laquelle il se plia. Il ne laissa d'ailleurs comme traces de ses travaux d'écolier et de ses premiers essais que certaines versions en latin d'épigrammes grecques (de l'Anthologie sans doute) qu'il traduisit à cette époque et que son confident et historien Pierre Matthieu déclare avoir eues en main ([1]).

([1]) *Histoire de sept années de paix sous le règne de Henri IV,* in-4°, Paris, 1605, tome I, f° 132.

Vers l'année 1557 il aborda le cours de philosophie qui couronnait l'enseignement classique, en était le complément indispensable et, même après les modifications apportées par les humanistes, durait encore deux ou trois années; il le suivit en tout cas jusqu'à la fin de 1558. Dès lors son pédagogue lui laissa plus de liberté, et ce jeune homme de 17 à 18 ans, entrant dans la vie bruyante des étudiants, franchit les étapes intermédiaires qui séparaient le régime des collèges de celui des enseignements supérieurs. Il fut témoin, et peut-être acteur, en ces agitations fréquentes que les nouvelles doctrines philosophico-religieuses des réformateurs de tout genre provoquaient à Paris, plus graves encore que dans les autres centres universitaires; il vit de près la grande émeute écolière de mai 1557 contre laquelle, détail bien moderne, il fallut faire marcher des soldats (1).

Mais cette liberté plus grande dont il jouissait et ses sorties plus fréquentes, Epinac en usa surtout pour rechercher les leçons des professeurs en vogue soit au collège de France, soit dans les établissements classiques différents du sien. Turnèbe et Cinqarbres enseignaient le grec avec éclat dans la première maison, et le célèbre Pierre Ramus y abordait à la fois les mathématiques et la rhétorique. Ce dernier, avec Pierre Galland, dépassait de beaucoup, effaçait même la plupart de ses collègues par l'ampleur de son savoir, la nouveauté et la hardiesse de sa méthode. La plupart des maîtres qui occupaient une chaire au Collège de France donnaient aussi des cours moins relevés dans les collèges secondaires dont ils dirigeaient souvent les études, comme Galland à Boncourt, Ramus à Presles, et ce contact avec les écoliers augmentait, doublait leur influence et leur vogue. Si notre étudiant n'apprit pas l'hébreu avec le protestant Jean Mercier, successeur de Vatable, du moins il ne manqua pas d'assister d'une manière suivie aux leçons

(1) Crevier, *Op. cit.*, raconte tout au long l'émeute d'après Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis,* tome VI, pp. 490-517; elle dura plusieurs jours, il y eut des morts et l'Université fut occupée militairement.

de maîtres que l'on venait entendre de toutes les parties de l'Europe. Il recommença sa rhétorique avec Galland et Ramus, qui professaient l'éloquence d'après les préceptes de l'antiquité classique. Leur enseignement, selon la charte octroyée par François Ier au Collège de France, devait embrasser aussi la philosophie grecque. Ramus, esprit novateur s'il en fut, avait combiné en un seul programme ces deux branches d'études, et l'on comprend quelle source d'idées originales il faisait jaillir des théories de Platon et des sophistes, alors qu'il battait en brèche les doctrines d'Aristote qui constituaient le fonds du trésor scientifique transmis par le moyen âge où l'Université de Paris puisait encore les éléments de son système d'éducation.

Il y avait lutte ouverte entre ce système en décadence, mais encore tout puissant, et les méthodes qu'appliquaient les professeurs en renom. Le conflit avait pour objet les abus et la routine que le corps universitaire s'efforçait de maintenir sous le couvert des vieux usages. Le manifeste des réformateurs fut lancé un peu plus tard par Ramus dans son *Proœmium reformandæ parisiensis Academiæ* (1); il ne ménageait pas plus la Faculté de théologie que les autres, malmenait le clergé, et certaines propositions hardies le rapprochaient des protestants. C'est que les novateurs de l'une et de l'autre sorte faisaient cause commune sur plus d'un point, et dans la confusion des controverses scolaires alors si ardentes, les jeunes gens se laissaient éblouir sans peine et gagner par les doctrines, quelles qu'elles fussent, des maîtres qui avaient leurs préférences. En quittant son collège où les leçons de philosophie restaient forcément emprisonnées dans la méthode scolastique, Epinac rencontrait des théories qui détruisaient les principes du dogmatisme qu'on voulait lui imposer; toutes les opinions qu'il entendait émettre soit dans les cours, soit

(1) En 1562, voir la traduction dans Cimber et Danjou, Archives curieuses de l'histoire de France, tome V. Ramus propose de payer les professeurs avec l'argent des couvents et chapitres; il reproche au Pape d'empêcher les réformes de la Faculté de théologie parce qu'il profite des vexations auxquelles sont soumis les étudiants.

au dehors entraient aisément dans son jeune esprit, il prenait certainement goût à la discussion sans frein, sans limite, comme aux thèses audacieuses qui circulaient alors, et l'on doit rapporter à cette date de sa vie les origines d'une évolution intellectuelle qui le faisait pencher vers le protestantisme.

Cependant il complétait ses études de philosophie et de littérature ancienne dans les enseignements plus étendus, plus profonds qu'il rencontrait autour de lui, et revoyait en même temps les auteurs classiques sous la direction des maîtres moins routiniers du collège de France, qui représentaient l'enseignement supérieur dans toute son ampleur. Avec la curiosité propre à son âge et à cette époque, il s'efforçait d'élargir l'horizon de ses connaissances à travers toutes les branches du savoir propagé par la Renaissance, l'histoire, l'érudition, etc., et il embrassa lui aussi le programme, vraiment effrayant pour nos petites capacités, qui remplissait la journée des étudiants travailleurs comme le président de Mesmes [1]. On ne s'explique pas qu'il ait pu, sinon en commençant fort jeune, acquérir la vaste science qu'il étala plus tard, dans les occasions où il dut argumenter avec des adversaires redoutables. Suivant les entraînements du temps et les habitudes des humanistes, il ne laissa désormais sans l'explorer aucune partie de la double tradition païenne et chrétienne : nos institutions et nos annales, l'Ancien et le Nouveau Testament, les premiers siècles de notre ère et l'histoire comme la discipline de l'Eglise, il ne les ignore pas plus que l'antiquité, et les recherches, les lectures nombreuses et variées que supposent telles de ses œuvres, comme le discours aux Etats de Blois, les discussions sur les droits du clergé à l'assemblée de Melun, les longues dissertations aux conférences de Suresnes, il les inaugurait certainement dans cette période de la fin de ses études. Voilà tout ce qu'il est

[1] Voir ce programme dans les Mémoires du président, édités par Frémy, in-16, Paris, pp. 22-25; ce personnage célèbre étudiait alors le droit à Toulouse (1548-1550) et par manière de récréation repassait les auteurs classiques avec ses maîtres.

permis de conjecturer sur les études secondaires et supérieures de Pierre d'Epinac : elles furent aussi complètes qu'on pouvait les faire à cette époque d'intense curiosité.

Sur la fin de l'année 1558 il quitta Paris et, après avoir pris terre à Lyon en mars (vieux style) pour occuper la dignité de chamarier dont le chapitre de Saint-Jean venait de le revêtir [1], il allait commencer ses études de droit à l'Université de Toulouse. Les liens étroits qui rattachaient alors ensemble les deux branches de cette faculté, droit civil et droit canonique, par suite de tant de contacts communs entre les affaires temporelles et les spirituelles, en rendaient l'étude indispensable à tout clerc qui rêvait d'entrer dans les emplois administratifs de l'Eglise; les pasteurs d'âmes et les prédicateurs se tournaient plutôt vers la théologie. L'exemple de son oncle Antoine d'Albon qui, bien qu'engagé dans la hiérarchie ecclésiastique, avait reçu naguère le gouvernement du Lyonnais, invitait Epinac à diriger ses vues vers une carrière où il pourrait manier à volonté les affaires de l'un et de l'autre ordre, entrer dans les charges de l'Etat comme dans les dignités de l'Eglise, et son tuteur lui-même, s'il ne prit pas cette décision de sa propre autorité, le conseilla vivement en ce sens.

L'Université de Toulouse était alors un des centres les plus remarquables de la science juridique. D'importantes mesures de réforme et les efforts de professeurs célèbres avaient, dans la première moitié du siècle, ramené cette Faculté de droit à son ancienne splendeur [2]; Arnaud du Ferrier, Cujas, Jean et Antoine de Govéa, Jean Coras y avaient restauré les études, attiré une foule d'élèves de tout pays, en sorte qu'elle était devenue rapidement la rivale de Bourges. Ils avaient été appelés à de plus hautes fonctions,

[1] En janvier 1558, Epinac étant encore à Paris prenait possession de cette dignité par procureur, et le 23 mars il faisait acte de chamarier à la séance capitulaire, Registres des délibérations, tome XLIX, f° 283; c'est évidemment à cette date qu'il passa de Paris à l'Université de Toulouse.

[2] Voir pour cette réforme, *Historische Taschenbuch*, 5e série, tome IV, 1874, *La vie des étudiants à l'Université de Toulouse*, au commencement du XVIe siècle, par Tollins.

mais leurs disciples et successeurs, Arnoul le Ferron, Hugo Donau, Grégoire, de Belloi, poursuivirent heureusement l'œuvre commencée et avec des vues originales surent organiser en corps de doctrine les théories d'interprétation juridique ou de jurisprudence qu'un savant comme Cujas avait seulement ébauchées. Aussi l'école de jurisconsultes qu'ils formèrent, appelée on ne sait pourquoi la *chapelle de Toulouse*, jouit-elle d'une grande autorité au XVIe siècle pour l'explication des ordonnances et coutumes et, cultivant le droit canon encore plus que le droit civil, elle pouvait donner des réponses sur toute question, même dans les conflits entre les deux pouvoirs (1).

Il nous importe moins de savoir comment Epinac conquit le grade de docteur *in utroque jure* que de rechercher comment il se comporta dans le mouvement d'idées, de doctrines et de controverses, qui grandit à Toulouse comme dans les autres Universités sous l'action de la Renaissance et de la Réforme. De même qu'à Paris il fut en contact avec des esprits audacieux, tels que Jean Bodin qui professait le droit au moment de son arrivée, mais ne resta que peu de temps en Languedoc. Le journal du célèbre publiciste nous apprend qu'ils se rencontrèrent sur les mêmes bancs, en qualité de *compagnons d'étude* (2), et le caractère des rapports qu'il signale entre Bodin et Epinac permet de conclure que l'étudiant suivit les leçons du jeune maître à peine plus âgé, discuta même avec lui ou sous sa direction dans ces joutes scolaires que l'on avait conservées du moyen âge. Ce journal raconte en effet que, 18 années après leur première rencontre, Epinac demandait à son ancien professeur des conseils pour se conduire dans ses débuts d'homme politique, ce qui prouve que l'impression durable qu'il avait gardée de ses leçons n'avait pas encore complètement disparu. Bodin acquit d'ailleurs dans sa chaire de

(1) Le nonce du Pape invoquait son témoignage dans la lutte qu'il soutint en 1581 contre le Parlement et la royauté à propos de la bulle *In cœna Domini. Archivio del Vaticano, Nunziatura di Francia,* tome 15, p. 268, dépêche du 31 août.

(2) Le journal dans Lalourcé et Duval, *Forme des Etats-Généraux*, Paris, 1789, in-8°, tome V, p. 332.

passage une renommée, une popularité qu'expliquaient en grande partie ses théories neuves, même étranges, et ses leçons, avec celles de quelques autres professeurs, entretinrent Epinac dans le courant d'idées hardies dont nous avons plus haut indiqué les origines. Parmi ces professeurs, mentionnons seulement Pierre de Belloi [1] débutant alors très jeune dans sa chaire (il avait à peine dépassé 20 ans); il apportait à son enseignement une fougue toute juvénile, qu'accentuait encore l'originalité de son esprit. L'égalité d'âge établissait entre les deux adolescents une sorte de camaraderie, une certaine communauté de pensées et de convictions; or de Belloi se distinguait par ses opinions d'un gallicanisme très prononcé, et appartenait à l'école dite des *légistes* qui subordonnait tout, les affaires religieuses comme le reste, aux droits de l'Etat. Sous de tels maîtres on poussait fort loin la liberté de la discussion qui entrait si bien dans les tendances du temps.

En dehors de ces influences personnelles et d'un caractère restreint, Epinac dut nécessairement subir davantage encore celles des circonstances et du milieu, et il était impossible que ce double entraînement ne jetât pas un jeune homme de 19 ans dans tous les excès d'idées et de paroles. On était à l'époque de réaction politico-religieuse qui suivit la mort de Henri II, pendant les années où les doctrines protestantes provoquaient un engouement général. Le concile de Trente n'avait encore rien défini, rien condamné, le débat restait entier sur une foule d'articles qui constituaient une matière intarissable d'argumentations scolaires: la controverse sur les indulgences, les images et autres points de discipline ecclésiastique alors fort contestés alimentait toutes les discussions, même les moins sérieuses. Les enseignements s'unissaient d'une manière si intime qu'ils s'enchevêtraient souvent, et les débats entre étudiants

[1] Un des esprits hardis du XVIe siècle, eut une vie aventureuse au milieu de grands travaux de professeur et de polémiste. Il subit de longues persécutions pour avoir soutenu Henri de Navarre contre la bulle d'excommunication portée par le Pape Sixte-Quint; Henri IV le dédommagea généreusement et le créa son maître d'hôtel.

glissaient facilement de l'interprétation des coutumes et des textes de loi sur le terrain du droit canon pour aborder le domaine de la morale où l'on sentait un besoin général de réforme, et de là aux questions de sacrements et de dogme il n'y avait qu'un pas que la chaleur des disputes faisait facilement franchir. La vie intense des universités avec le règlement d'études qui absorbait tout, l'emportement du jeune âge qui s'engage sans retenue dans les problèmes les plus délicats, les écarts du tempérament méridional, d'autres causes encore créaient à Toulouse un état de surexcitation et de perpétuelle fièvre : on discutait à toute heure, en tout lieu, en toute rencontre, dans les librairies et les bibliothèques, dans les réunions professionnelles, même dans les assemblées publiques et populaires comme dans les cercles privés d'étudiants.

Epinac sacrifia plus que personne à cette manie : du moins un de ses accusateurs, qui le dénonçait plus tard auprès du Pape en présentant cet engouement général comme un travers à lui personnel, lui reprochait d'avoir attaqué tous les articles de notre foi, et en première ligne l'autorité et la primauté du souverain pontife (1). Telles sont à peu près les seules données historiques sur lesquelles repose l'accusation formulée contre l'archevêque de Lyon d'avoir trempé dans les erreurs du jour. Développée avec complaisance dans une dénonciation sur laquelle nous aurons à revenir, elle fut proclamée publiquement et avec éclat, au dire de l'historien de Thou qui n'hésite pas à la faire sienne (2), pendant les seconds Etats de Blois et dans

(1) « Quotidie in bibliopolis et officinis librariorum contra omnes articulos fidei nostræ, contra auctoritatem et primatum summi pontificis romani, et in dedecus totius S. Sedis disputare et debacchari in frequenti corona scholasticorum atque popularium solitus esset ; » dit le docteur de Sorbonne écrivant contre Epinac à Rome en 1588, voir Appendice XVIII, et ci-dessous, chap. IX, la valeur historique de la dénonciation.

(2) *Thuani Historiæ,* Lond., 1733, in-f°, tom. IV, p. 656. Lettre justificative d'Espesses qui semble adressée au président de Bellièvre, Fonds fr., man. 15.909, f° 278. Ils racontent à peu près l'incident de la même manière, c'est-à-dire que sur une attaque d'Epinac Espesses lui aurait répondu qu'à l'époque où les huguenots étaient en faveur c'était alors que lui Espesses les avait le plus énergiquement com-

une assemblée officielle par l'avocat général Fay d'Espesses qui tenta ensuite d'expliquer ou d'atténuer sa sortie, en sorte qu'elle ne restait plus qu'une simple insinuation à peine intelligible. De ces deux sources l'accusation a passé dans les pamphlets du temps comme la Satire Ménippée.

La dénonciation qu'un docteur en théologie prenait pour son compte perdait de sa valeur par la forme oratoire qu'il lui donnait; il ne faisait d'ailleurs qu'interpréter un fait qu'Épernon, le principal ennemi d'Epinac, avait le premier relevé dans son apologie contre les attaques du parti ligueur, et les deux pamphlets, celui du théologien et celui du favori, ne manquaient pas de joindre à cette accusation celle de sodomie. Par malheur pour leur système d'argumentation, Epinac qui pour ce dernier acte aurait été, selon le docteur, menacé de poursuites et contraint de fuir, avait commis le crime, dit l'Antigaverston, avec l'humaniste Marc-Antoine Muret; or nous verrons que celui-ci s'était en réalité enfui de Toulouse plusieurs années avant qu'Epinac n'y séjournât.

Quoiqu'il en soit, ces témoignages et l'attestation emphatique du théologien s'interprèteraient assez bien dans le sens d'une argumentation d'étudiants. A cette époque où les polémiques prenaient souvent des proportions démesurées, où l'on ne se faisait aucun scrupule d'attaquer les articles de foi, de dépasser les limites permises, un étudiant comme Epinac ne manquait pas de déployer toutes les ressources de son esprit dans les joutes scolaires, parce qu'il y faisait d'autant mieux valoir ses aptitudes qu'il ap-

battus. Mais selon l'historien, Espesses se montra beaucoup plus explicite : « Semper in majorum religione constanter perseverasse se, nec Tolosæ sectariorum conciones frequentasse, alta èt diserta voce respondit; ita ut hæc in Lugdunensem dici nemo eorum, qui astabant, ignoraret; omnibus quippe notum erat ipsum olim, cum adolescens Tolosæ juri civili operam daret, ante XXV annos primo bello civili tumultus in urbe excitati tempore, sectariorum partes secutum esse. » De Thou affirme donc que l'étudiant se trouvait dans les rangs des protestants pendant les troubles de Toulouse, mais ni d'Espesses ni les pamphlétaires ne vont aussi loin. On peut s'en tenir au témoignage du premier et penser que son attaque n'était pas aussi directe que le prétend l'historien. Nous rapporterons plus loin chap. XII, les détails de l'incident où fut renouvelée l'accusation que nous venons de discuter.

portait plus d'éloquence sincère et de conviction ; de sorte que les auditeurs ne distinguaient pas toujours ce qui était pur exercice d'école de ce qui entrait réellement dans le fond des croyances. Captivé par l'éloquence de ses maîtres le jeune homme se prit d'enthousiasme pour les idées hardies qu'ils défendaient avec verve, et dans l'ardeur des disputes poussa jusqu'à l'extrême des doctrines où le départ ne s'était pas encore bien établi entre la libre opinion, l'erreur et l'objet de foi. Il put même aller beaucoup trop loin et se laisser entraîner à soutenir quelque proposition calviniste contre la présence réelle, l'efficacité des bonnes œuvres, à déblatérer contre les indulgences, source perpétuelle de scandaleux abus.

Il se trouvait à Toulouse en mai 1562 lorsque catholiques et protestants se disputèrent pendant plusieurs jours la possession de la ville ; après s'être compromis dans des débats théologiques, il s'engagea plus ou moins dans ces tumultes et désordres, et tomba sous le coup des proscriptions qui suivirent ces journées, à moins que, ne se sentant pas tout à fait en sûreté à cause de ses antécédents, il n'ait jugé prudent de se retirer d'avance pour fuir ou les excès des huguenots ou les vengeances de la réaction orthodoxe qu'on pouvait déjà prévoir. Il a pu même être englobé parmi les suspects que l'on dénonçait avec plus ou moins de fondement et contraint, par sentence légale ou autrement, de se réfugier pour quelque temps à son prieuré de Joncels qui n'était pas éloigné, où probablement il passait une partie du temps de relâche que lui laissaient ses études. Une de ces absences régulières n'aurait-elle même pas été confondue avec une fuite forcée par les créateurs malveillants et plus ou moins bien renseignés de la légende ! En tout cas, ce fut à Toulouse que le jeune chanoine reçut le grade de docteur en droit par lequel il couronna ses études, et il ne reprit définitivement sa place au chapitre de Lyon pour ne plus s'éloigner qu'une année après les troubles, en mai 1563 [1]. Il reparut donc dans la capitale

[1] En réalité Epinac parut une première fois à la séance capitulaire du 6 déc.. Délibérations....., tome LII, f° 388, mais, le chapitre

du Languedoc, y séjourna même un certain temps, y affronta le grand jour et la publicité d'un examen solennel.

Espesses lui-même, sans se prononcer et en affirmant avoir toujours ignoré le reproche qu'on faisait à l'archevêque de Lyon, a donné la conclusion véritable de ce débat quand il dit dans sa propre justification : Cela ne peut être imputé à homme de bien si auparavant 25 ou 30 ans étant en enfance il s'est laissé par surprise et inadvertance détourner pour un temps du vrai chemin (1). Si réellement Epinac a versé dans les erreurs protestantes, et nous n'en avons d'autre preuve sérieuse que la rumeur persistante attestée par le docteur en théologie et l'historien de Thou, cette faute de jeunesse lui fut commune avec beaucoup de ses contemporains en une période d'engouement général, mais il la répara promptement, car la vie canoniale qu'il embrassa au sortir de ses études le ramena, sous l'influence du milieu, de la compagnie de ses confrères et des occupations administratives, dans les voies de l'orthodoxie dont il ne s'éloigna plus.

Le peu de renseignements que nous avons pu recueillir sur sa formation première nous permettent seulement de constater que la forte instruction du XVIe siècle avait développé en lui les qualités de l'homme public, car les études de droit le préparaient directement à la carrière administrative. Il pouvait indifféremment s'attacher à l'Etat ou à l'Eglise, mais les dix années qu'il va passer au chapitre de St-Jean l'introduiront dans le monde clérical et une seconde éducation, pratique celle-là et non plus d'après les livres, le fixera définitivement dans le maniement des choses sacrées.

étant dispersé à cause de l'occupation protestante, les séances sont peu nombreuses jusqu'en avril 1563, Epinac est absent et on ignore où et comment il passa ces 5 mois.

(1) Lettre justificative indiquée ci-dessus, p. 25, note 2.

PREMIÈRE PARTIE

L'archevêque et le défenseur des droits de l'Eglise (1573-1580)

CHAPITRE II

ÉDUCATION CLÉRICALE. — LE CHAPITRE DE LYON AU XVI[e] SIÈCLE (1563-1573)

A l'âge de 23 ans, le jeune clerc quittait les Universités et entrait dans la vie active d'affaires qui absorbait en partie le temps d'un chanoine : c'est donc à vrai dire l'histoire intérieure d'un chapitre régulier que nous allons ébaucher en étudiant les premiers actes et les premiers travaux d'Epinac. Celui de St-Jean partageait ses loisirs, nous le voyons d'après ses délibérations, entre les offices du chœur et la gestion de domaines étendus : les discussions capitulaires portaient également sur les mesures à prendre pour assurer le bon entretien de ces propriétés, la perception des revenus, leur application au service divin, et sur celles encore plus importantes par lesquelles il fallait maintenir le bon ordre, la régularité de vie et de conduite dans le cloître, c'est-à-dire dans l'enceinte enfermant les résidences canoniales. Et en dehors des assemblées capitulaires, du temps des offices, les occupations d'un chanoine soucieux de rester fidèle à sa profession, attaché à la règle et au régime claustral, se partageaient entre ces deux objets, la gestion de la part de domaine qui composait sa

prébende et la mise en pratique des arrangements pris au chapitre, puis la surveillance des clercs inférieurs et autres subordonnés qui habitaient aussi dans le quartier du cloître. Les chanoines n'étaient pas tenus à plus de quatre mois de résidence par an, mais les plus zélés ne s'en contentaient pas, et Epinac lui-même à partir du 11 mai 1563, date à laquelle il débuta aux séances ([1]), ne s'absenta la plupart du temps que pour les nécessités de ses charges, pour remplir ses obligations professionnelles ou bien pour suivre les affaires que ses collègues lui avaient confiées.

L'action du chapitre s'étendait sur tout le diocèse, il était le bras droit et l'auxiliaire de l'archevêque au spirituel et pour les questions de discipline ou de foi; ce rôle il l'exerçait cependant moins en vertu d'un droit, d'un pouvoir officiel qu'en vertu du prestige considérable que lui donnaient son ancienneté et sa puissance. Nous le voyons intervenir fréquemment en faveur de la réforme, lutter sans relâche contre les protestants, ses implacables ennemis, et précisément, quand Epinac prit sa place parmi ses confrères, cette lutte se compliquait d'une situation assez grave.

Depuis près d'un an les huguenots dominaient sur la province, qu'ils remplissaient de leurs bandes et bouleversaient de mille manières; ils proscrivaient tout ce qui se rattachait de près ou de loin à l'Eglise catholique, maltraitaient les personnes, confisquaient les revenus, pillaient les domaines, profanaient ou mettaient en pièces les reliques, les vases sacrés, les images saintes. Le chapitre avait dû fuir à la hâte, et depuis six mois il vivait dispersé, errait à travers ses domaines du Forez, traqué par le baron des Adrets, et c'est à peine si quelques chanoines groupés momentanément pouvaient se réunir en séance, de fois à autre, un peu partout, à St-Symphorien-le-Châtel (aujourd'hui St-Symphorien-sur-Coise), à Montbrison, à St-Rambert-sur-Loire. Ce fut dans cette dernière localité qu'Epinac rejoignit la communauté, alors qu'elle sollicitait du maréchal de Vieilleville, qui venait pacifier la province,

([1]) Délibérations capitulaires, tome LII, f° 395.

les moyens de reprendre la vie claustrale en toute sécurité.

Elle fut enfin réintégrée tant bien que mal deux mois plus tard, en juillet ([1]), et Epinac, avec un petit nombre de collègues, se mit immédiatement à l'œuvre de réorganisation. Plus que nul autre il était tenu d'y travailler, car depuis plusieurs années il occupait une des dignités capitulaires. En 1558 la mort de son oncle Henri d'Albon avait laissé vacante la charge de *chamarier*, et il s'était empressé, quoique absent, d'en solliciter l'investiture ; l'influence des nombreux amis que sa parenté avait dans le chapitre la lui fit accorder à l'unanimité, c'est-à-dire sans opposition sérieuse. Il en avait aussitôt pris possession par procureur le 24 janvier 1558 (vieux style [2]), et il en exerça les fonctions d'une manière suivie à partir du moment où il reprit la résidence. Le chamarier, *camerarius* ([3]), avait primitivement la garde de la *chambre* en laquelle on conservait le trésor du chapitre, les objets précieux et d'importance, par conséquent le dépôt des titres de propriété, des diplômes, bulles et chartes de privilèges, les règlements, en un mot les traditions écrites et les actes administratifs. Comme conséquence naturelle de ces attributions, le chamarier était chargé de soutenir les procès et différends qui surgissaient à propos des droits capitulaires, et d'une manière générale de surveiller toutes les affaires d'ordre extérieur ; ses pouvoirs étaient donc représentatifs, et c'est principalement sous cette forme qu'Epinac révéla son action dans la vie capitulaire.

([1]) Nous voyons d'après le compte rendu des délibérations que le chapitre ne put reprendre de suite possession de ses bâtiments, en grande partie ruinés ; les séances se tiennent dans la maison du dignitaire qui préside, c'est l'archidiacre le plus souvent.

([2]) La charge est conférée le 24 décembre, Délibérations..., tome XLIX, f° 181 ; un mois après jour par jour a lieu la prise de possession par procuration passée à Paris le 8 janvier, *ibid.*, f°s 185, 186.

([3]) La charge de chamarier, *chambrier*, qui se rencontre en un grand nombre de communautés et dans quelques collégiales lyonnaises, par exemple à St-Paul, où elle était la première dignité, ne correspondait pas à des attributions partout uniformes ; ses pouvoirs avaient varié beaucoup selon les situations. A St-Jean elle semble avoir gardé son caractère primitif ; elle occupait le cinquième rang parmi les dignités.

Il semble d'après le caractère de ses pouvoirs, qu'il dut retenir quelque contrôle sur la gestion des biens capitulaires. En réalité le chapitre était seul propriétaire, l'exercice des droits seigneuriaux et l'administration des domaines étaient répartis entre les chanoines qui les exerçaient chacun sur une portion déterminée de terres. Les *prébendes* dont ils jouissaient à titre d'*usufruitiers*, dont ils percevaient les revenus pour leur usage personnel, constituaient un certain nombre de lots sur lesquels le chamarier n'avait guère d'autorité. Les détenteurs échangeaient entre eux selon leur commodité, avec l'assentiment du chapitre, les parcelles disséminées qui composaient leurs parts et, quand l'un d'eux mourait, les autres prenaient dans sa succession, à titre d'héritages, les pièces qui arrondissaient leur domaine, en sorte que le nouveau venu, nommé à la place du défunt, ne recevait de la prébende que les terres moins productives, ou d'une gestion plus incommode. Au reste, par la suite des temps, les attributions des dignitaires s'étaient en partie transformées et même confondues, le chapitre n'avait respecté que leurs privilèges et droits honorifiques, et pour mieux affirmer sa toute-puissance en se réservant la faculté de déléguer qui bon lui semblerait pour les cas particuliers, il revêtait ordinairement de ses pleins pouvoirs celui des dignitaires ou même des simples chanoines qui lui paraissait le plus capable de mener à bien une négociation.

Il n'entre pas dans notre cadre d'exposer en détail l'organisation encore mal connue de ce chapitre, qui fut cependant une des communautés les plus puissamment constituées de l'Eglise gallicane. Les 32 chanoines, choisis dans la noblesse la plus authentique, étaient les souverains seigneurs d'un ancien organisme féodal qui conservait de son indépendance passée beaucoup de privilèges, des droits, des domaines et des sujets. Ils avaient sous leur juridiction 10 chevaliers, chanoines n'ayant pas les titres de noblesse requis, 20 prêtres *perpétuels* ou desservants des principales chapelles dans les trois églises de St-Jean, St-Étienne et Ste-Croix, un bon nombre de desservants inférieurs, de

clercs et d'employés affectés au service de celles-ci, des officiers de toute sorte, laïcs ou ecclésiastiques, remplissant leurs fonctions dans le cloître, le quartier St-Jean, ou sur les domaines dispersés à travers les provinces voisines, Bresse, Dauphiné, Auvergne, etc. C'était toute une population nombreuse et mêlée, vivant sous la surveillance de certains dignitaires et qui, bien que ramassée dans un quartier peu étendu, compliquait la tâche de la police, parce que les désordres revenaient plus fréquemment et plus facilement en une enceinte trop étroite. Le voisinage du temple et la fréquentation habituelle du monde ecclésiastique amoindrissaient chez cette plèbe le respect des choses sacrées : les cabaretiers et les gens de mauvaise vie se groupaient en certaines rues mal famées, prenaient à louage les maisons des perpétuels ; les clercs vivaient pêle-mêle au milieu de cette tourbe ; aussi les mesures de répression que les chanoines arrêtaient, en vertu du *droit de glaive*, dernier vestige de leur autonomie féodale, reviennent souvent dans les compte rendus de leurs délibérations.

Les chanoines eux-mêmes ne donnaient pas toujours le bon exemple, il s'en faut : la résidence était, comme partout ailleurs, celle des obligations cléricales qui leur pesait le plus. Des règlements souvent renouvelés la leur imposaient quatre mois par an, mais ils n'étaient jamais plus de 11 ou 12 présents, même moins la plupart du temps. Un bon nombre manquaient pour des raisons légitimes, dispensés parce qu'ils étaient aux études, ou qu'une plus haute situation ne leur permettait pas d'habiter le cloître ; ainsi Antoine d'Albon, avant qu'il fût archevêque. Quelques-uns préféraient une existence irrégulière, mais libre, sur les terres de leurs prébendes, où ils n'étaient atteints que par les obligations ordinaires de la cléricature, ou même sur les domaines de leur famille ; ils s'affranchissaient alors plus ou moins des exigences canoniques et revenaient à la vie seigneuriale purement laïque. Le chapitre procède quelque fois contre eux et fait saisir leur prébende ou leurs revenus, comme pour Antoine

d'Apchon[1], dont l'opiniâtreté usa la patience de ses confrères, et qui néanmoins fut contraint de résigner la dignité de *prévôt de Fourvière* qu'il occupait [2].

Mais en ces moments de perturbation les soucis les plus pressants se tournaient ailleurs, et il ne s'agissait rien moins que de réorganiser la puissance seigneuriale du chapitre, bien plus d'assurer les conditions normales de son existence matérielle, car les huguenots avaient commis de tels ravages que la vie de la communauté se trouvait elle-même en jeu, et l'on avait à la reconstituer sur ses bases, la propriété canoniale et le régime du cloître. Les envahisseurs avaient tout bouleversé, tout désorganisé, le chœur et le cloître, le culte divin et les titres des archives, les bâtiments du quartier aussi bien que les domaines du dehors ; il fallut de longues années pour remettre en état ce qui n'était pas détruit ou perdu irrévocablement.

Tels étaient les divers aspects de l'œuvre que le chapitre devait tout d'abord entreprendre, s'il voulait recouvrer quelque chose de son ancienne splendeur. Ce travail incombait en première ligne aux neuf dignitaires, car leurs exhortations et leur exemple pouvaient seuls avoir quelque empire sur un corps jaloux de ses privilèges et dont les membres, par orgueil de caste, se considéraient comme égaux entre eux. C'était surtout la tâche du *doyen*, chef de la communauté, dont la suprématie, d'après les annales du chapitre, s'exerçait surtout dans l'ordre spirituel ; d'autres chanoines comme le *maître de chœur*, le *sacristain*, le *chantre*, le *précenteur*, qui s'occupaient des offices, de la liturgie, des cérémonies, des églises et de leurs dépendances, en un mot du service divin, le *custode* qui surveillait le personnel des clercs et serviteurs, avaient de même certaines prérogatives plus en harmonie avec les devoirs d'état, et par conséquent les moyens de travailler

[1] Son affaire revient souvent dans les délibérations, ainsi que celle d'un autre chanoine, d'Amanzé, voir par exemple : Délibérations capitulaires, tome LVII, f° 147.

[2] Chanoine qui représentait la suzeraineté du chapitre sur la collégiale de St-Thomas de Fourvière, où il tenait le premier rang, tout en conservant sa stalle à la cathédrale.

efficacement à restaurer, avec l'ancienne discipline, la dignité du corps. L'*archidiacre*, qui venait immédiatement après le doyen, retenait dans son office les mesures coërcitives, la police avec son accompagnement d'interdictions et de châtiments, et s'il n'avait pas d'autorité sur les chanoines, du moins ses pouvoirs de justicier atteignaient le reste du personnel.

Quant au chamarier, il ne s'occupait guère que du temporel, ainsi que nous l'avons dit ; et en effet Epinac s'appliqua surtout à le réorganiser. Au reste, la confiance de ses collègues l'investit souvent de missions qui n'avaient que peu de rapport avec ses fonctions officielles : ce ne fut pas une petite preuve de son mérite et de la considération qu'il conquit rapidement. Les circonstances le favorisèrent d'abord, mais il sut vite s'imposer par l'habileté, par le succès, en sorte qu'il devint bientôt l'homme indispensable, le négociateur tout désigné pour les affaires difficiles ; à l'âge où les autres se forment lentement, il acquit vite de l'expérience, du savoir-faire, au point qu'il fut considéré comme capable des plus grandes entreprises. Voyons quelles furent, avec les origines et les premiers progrès de sa carrière, la direction nouvelle, la discipline qu'il reçut du chapitre. Il trouva dans la vie du cloître qu'il mena désormais comme une école d'administration en laquelle il apprit le maniement des affaires, et par suite une seconde éducation qui compléta celle des universités, éducation surtout cléricale parce qu'avec la pratique et la réalité de la vie les chanoines lui firent connaître une existence régulière, occupée, et telle qu'on ne pouvait la rencontrer que dans une communauté même peu fervente.

Pendant plusieurs années il apparaît presque constamment aux délibérations, il y déploie beaucoup d'activité, et il ne s'y traite pas une affaire de quelque importance qu'il n'y prenne quelque part. Et dès les premiers jours après la rentrée des chanoines, il inaugure le rôle qui le met en mesure d'essayer ses aptitudes. En ce même mois de juillet 1563, les bandes protestantes ayant évacué Lyon, il fut délégué avec des pleins pouvoirs pour défendre les

droits du chapitre [1] devant une assemblée des notables catholiques de la ville qui se tenait à Montluel, refuge des exilés et des victimes de la persécution. Les bourgeois y préparèrent leur retour, réorganisèrent tant bien que mal l'administration municipale, et le chapitre qui, depuis la perte de ses droits de suzerain, conservait de grands intérêts matériels dans la cité et le rang de premier notable, avait besoin plus que personne peut-être de réparer ses pertes et dommages en assurant la tranquillité publique. Et pendant cette période de reconstitution, Epinac assista, muni de pouvoirs analogues, à plusieurs autres assemblées de même nature ; il y occupait la place d'honneur après le représentant de l'archevêque et assumait la charge de faire respecter les droits de son ordre, de défendre les débris de son domaine. En effet, dans le bouleversement qui venait de se produire, les chanoines se voyaient comme le reste du clergé en butte aux manœuvres d'une partie de la bourgeoisie qui, stimulée par les empiètements des huguenots sur la propriété sacrée, en accaparait par achat ou sous divers prétextes les portions les plus riches, et celles mêmes qu'elle avait prises en sa sauvegarde pendant les derniers troubles.

De son côté le pouvoir royal, appuyé sur l'opinion publique qui, depuis les Etats de 1560, encourageait tout amoindrissement de la puissance temporelle de l'Eglise, se faisait sa part en prescrivant une vente de biens immeubles jusqu'à la valeur de cent mille écus de revenus : c'est la première aliénation de domaine ecclésiastique, celle de 1563. Le chapitre de Saint-Jean, déjà bien embarrassé à rétablir ses titres de propriété, était taxé pour la quarantième partie de la somme totale, 2.500 écus de rente faisant au denier 24, comme on supputait alors, un capital de 180.000 livres. Les bourgeois lyonnais, pour qui cette affaire était une bonne opération, s'en emparèrent aussitôt en se portant acquéreurs; pour en assurer le succès, ils firent interdire, sous peine d'amende, par leurs alliés les

[1] Cum ratihabitione rerum gestarum et gerendarum. Délibérations capitulaires, tome LII, f° 412, séance du 5 juillet.

officiers royaux de la région, de conserver au greffe de la sénéchaussée les *terriers* des biens vendus ([1]), c'est-à-dire les actes fiscaux ou notariés établissant leur valeur, leur nature, leur condition, les droits et charges des possesseurs, et garantissant la faculté de les racheter. Le clergé de France, que l'on dépouillait de quantité de riches héritages, sollicita du roi la permission de racheter la charge de la vente au moyen d'une somme déterminée à l'amiable, qu'il percevrait lui-même dans des conditions moins onéreuses. Dès le début de cette négociation, Epinac fut délégué par son chapitre pour présenter au gouvernement une requête rappelant les anciennes franchises de la communauté, exposer les pertes et les ruines qu'elle venait d'éprouver de la part des protestants, enfin seconder en la poursuite de l'affaire le vicaire général Alexandre Verselly, fondé de pouvoirs du diocèse ([2]).

Il se rendit à Paris et parut pour la première fois en cour ; son absence dura plusieurs mois, les pourparlers du rachat furent difficiles et, bien que le jeune chanoine se trouvât perdu au milieu des autres délégués que les Syndics généraux du clergé ([3]) avaient groupés autour d'eux pour s'aider des procurations des diocèses, bien que par suite son action ne fût guère mise en relief, il ne manqua pas de s'instruire au contact de ces ecclésiastiques expérimentés venus de toutes les parties du royaume, dans les rapports avec les officiers royaux, dans la discussion d'une foule de points qui furent alors débattus, sur les finances, sur l'état de la propriété foncière, sur les principes de droit dont s'armaient les revendications cléricales

([1]) *Ibid.* f° 477, du 31 octobre. Les débats sur cette première aliénation durèrent plusieurs années et eurent une importance capitale parce qu'ils fournirent au clergé de France l'occasion d'ébaucher une organisation administrative qui dura jusqu'à la Révolution. L'histoire de cette constitution est encore à faire, et les documents qui se trouvent aux Archives nationales, fonds intitulé *Agence du clergé*, n'ont jusqu'ici guère été utilisés.

([2]) Les actes qui ont rapport à cette mission datent d'octobre 1563 ; Délibér., *ibid.*, f° 478, la procuration ; 480-485, la requête.

([3]) Ils venaient d'être institués pour défendre les droits de l'Eglise menacés de divers côtés.

en matières temporelles. A son retour [1] le représentant du chapitre fut encore chargé de préparer la conclusion de l'affaire, de dresser un mémoire des moyens les plus avantageux par lesquels les chanoines pourraient racheter les domaines récemment engagés [2].

Une seconde mission moins importante qu'il remplit auprès du gouvernement royal [3] acheva de le faire connaître et pendant le séjour de la cour à Lyon, juin 1564, il fut un des députés qui soutinrent devant le conseil royal les intérêts des trois ordres de la ville et présentèrent leurs griefs contre les huguenots. Orateur et chef de la députation en sa qualité de membre du clergé, il accusa au nom de ses compatriotes le comte de Sault, gouverneur de la province, que sa conduite équivoque dans les derniers troubles faisait soupçonner, non sans fondement, d'avoir livré la place aux hérétiques, et obtint qu'il fût privé de sa charge [4]. Ces premiers travaux le mettaient en relief au dehors du cloître, dans la région, et sa réputation commençait à se propager plus loin. D'ailleurs le chapitre consacrait par un titre permanent la confiance dont il l'honorait : il le désigna pour un de ses *syndics*, fonction représentative qui se répandait alors dans les corps constitués, les communautés ecclésiastiques et les clergés diocésains. Cette commission, pour laquelle le chapitre dressa des règlements détaillés déterminant d'une manière précise les démarches qu'elle comportait, fut remise entre les mains de titulaires qui l'exerçaient deux par deux de semestre en semestre, avec plein pouvoir de revendiquer en toute occasion les droits du chapitre [5]. Epinac en fut investi à deux reprises au moins, notamment pendant une

(1) Il ne reparait au chapitre que le 24 mars 1563, vieux style. Délibér., tome LIII, f° 84.

(2) Mémoire qu'il présente, mai 1564, *ibid.*, f° 174.

(3) Un voyage rapide en cour, avril 1563, *ibid.*, f° 97.

(4) Epinac est nommé délégué le 11 mai 1564, *ibid.*, f° 177, les remontrances sont rapportées f°s 179-183.

(5) Règlement concernant les syndics et nomination de quatre d'entre eux, le 18 novembre 1563, Délibérations... tome LII, f°s 528-531.

nouvelle émigration des chanoines que la peste avait dispersés à travers leurs domaines du Forez [1].

Cependant les négociations pour la vente continuaient, et se poursuivirent plusieurs années ; la communauté dut se défaire de plusieurs immeubles de moindre valeur, tant pour couvrir l'indemnité de rachat exigée par le pouvoir royal que pour d'autres dépenses urgentes, comme la restauration du chœur et du cloître. Le chamarier fut souvent délégué à faire les évaluations, diriger les enchères et passer le contrat de vente de certaines parcelles, à Saint-Symphorien-le-Châtel [2], Saint-Genis-Laval et ailleurs. Ces travaux lui donnèrent beaucoup de tracas, car le clergé était victime d'une foule d'empiètements de la part des officiers royaux, et ceux-ci, comme les bourgeois, s'adjugeaient à bon compte et par toutes sortes de manœuvres les plus riches propriétés de l'Eglise. Epinac fut aux prises avec cette classe de parvenus avides, déploya contre eux les ressources de sa connaissance du droit, et se fit des ennemis, car on dut plus d'une fois lui garder rancune de certains procédés un peu vifs qu'avec sa jeunesse et son caractère il ne savait pas adoucir. Il négociait encore quelques unes de ces ventes en 1568 (le château de Lay, partie de la justice de Saint-Genis-Laval) présentait de longs mémoires et insistait pour faire adopter ses ouvertures [3]. Ces débats, qui revenaient fréquemment et d'une manière monotone, n'ont pas grand intérêt pour nous ; ils présentaient du moins cet avantage de développer les facultés pratiques de ceux qui les dirigeaient, et servaient comme d'une excellente école dans laquelle les jeunes chanoines faisaient l'apprentissage de fonctions plus relevées. Mais à côté de ces négociations d'un caractère contentieux, il y eut des circonstances particulières où le chamarier fut

(1) A Saint-Symphorien-sur-Coise ou Saint-Symphorien-le-Châtel, le 9 septembre 1564, *ibid.*, LIII, f° 230.

(2) Le chapitre possédait d'importants domaines en cette localité, la justice haute, moyenne et basse ; il en est souvent question dans; les registres capitulaires que j'ai dépouillés, LIII à LVIII.

(3) *Ibid.*, tome LV, f° 177, séance du 30 juin et 186, du 5 juillet 1568, on cite un long passage du rapport présenté par le chamarier.

encore appelé à soutenir les prérogatives essentielles de son ordre et qui manifestèrent avec plus d'éclat le crédit dont il jouissait auprès de ses confrères.

Au mois de février 1565 ils le chargèrent de plaider la cause de leurs privilèges et de leur indépendance contre le concile de Trente qui venait de les subordonner à l'autorité de l'ordinaire. Les chanoines réguliers avaient été jusqu'alors, en ce qui concernait l'observance de leurs constitutions et la vie intérieure du chapitre, son existence matérielle elle-même, affranchis des droits de visite, de juridiction et autres que l'évêque exerçait dans son diocèse. C'est ce qu'on appelait les *exemptions et privilèges des chapitres*, et ce régime spécial à la France constituait une des immunités les plus importantes de l'Eglise gallicane. Mais la nouvelle discipline conciliaire supprimait d'un seul coup toutes ces libertés. Le chapitre de St-Jean voulut à l'exemple des autres empêcher l'application d'une réforme si préjudiciable à sa dignité, il en confia la charge à son chamarier et lui donna pour coadjuteur en cette affaire Marc de Passac, un autre chanoine qui se lia dès lors intimement avec lui par la communauté des travaux, comme compagnon de ses missions, puis comme conseiller de son épiscopat (1) : on leur passa procuration pour faire remontrance partout où bon leur semblerait, et protester en toute occurrence contre les empiétements du concile (2). Les registres capitulaires ne nous en apprennent pas davantage, et nous ignorons si le chamarier exerça cette nouvelle charge, s'il porta les protestations en cour, ainsi que l'affirment certains annalistes (3). Il se peut qu'il l'ait fait immédiatement après lorsqu'il alla plaider contre la reine mère, mais nous n'en savons

(1) Marc de Passac, d'une famille noble du Bourbonnais, chanoine en 1544, joua un rôle assez actif dans la vie du chapitre. Il fut lié avec l'archevêque Antoine d'Albon qui l'avait à sa suite au moment de sa mort. Epinac l'attacha pareillement à sa maison. Il occupait depuis 1574 la dignité de chantre et mourut en 1579. Délibérations du chapitre, tomes XLIV, f° 363 ; LVIII, f°s 105 et 331 ; LIX, f° 173.

(2) Ibid., tome LIV, f° 263, 13 février 1565.

(3) Le Laboureur, *Les Masures*...., tome II, p. 26, est le seul annaliste qui précise l'accomplissement de cette mission.

rien, et les documents ne permettent guères de discuter le fondé de l'accusation qu'on formula contre lui d'avoir, pendant son épiscopat, renié les opinions de sa jeunesse en poursuivant la promulgation du concile en France. Simple chanoine il agissait comme procureur du chapitre plutôt qu'en son nom propre, et c'était la marque première de son caractère de savoir, selon que le requérait son intérêt, entrer parfaitement dans les rôles qu'on lui confiait, faire siennes les convictions qu'il avait à défendre. Du reste à l'âge de 25 ans il ne pouvait engager par là son avenir, pas plus que sa responsabilité devant l'histoire, et s'il a changé avec les circonstances, il n'y eut pas de contradiction réelle en sa conduite, car dans ses négociations en faveur du concile il réserva toujours les exemptions et privilèges capitulaires.

C'est ainsi que les principaux événements de sa jeunesse dessinaient à peu près l'attitude qu'il devait avoir aux grandes époques de sa vie, comme le révéla encore un autre incident de cette époque. Le dernier voyage qu'il fit en cour pour une affaire d'importance le mit en contact avec Catherine de Médicis, et ces premiers rapports établirent entre eux tout autre chose que de la sympathie ou des communautés de vues. La reine avait sollicité du chapitre un échange de propriétés : elle désirait acquérir les droits féodaux, terres et maisons avec redevances annexées, qui constituaient en un ensemble assez étendu les seigneuries du *grand et du petit comtal*, reste de l'ancienne juridiction que les chanoines exerçaient autrefois sur la ville en leur qualité de *comtes de Lyon*. Dans la transformation de la féodalité, ces deux anciens droits seigneuriaux, que l'on ne distinguait guères entre eux que dans les termes, étaient devenus comme tant d'autres des droits de propriété auxquels se rattachaient encore certains privilèges, comme de percevoir une redevance sur les constructions nouvelles qui dépassaient l'alignement des rues et places de la ville et sur les rives des fleuves [1]. La pensée de la reine

[1] Délibér., capit., tome LXI, f° 255.

était évidemment de fortifier son influence dans la province, à la tête de laquelle elle venait de préposer une de ses créatures, l'Italien René de Birague. Elle était poussée par les banquiers de sa nation résidant en la ville, qui désiraient affermer ces droits et augmenter par là les domaines qu'ils possédaient dans la région. Ils avaient mis en campagne l'entourage de la reine, où dominaient leurs compatriotes de Florence, mais la manœuvre, appuyée par Birague, le nouveau lieutenant du roi, qui entrait sans doute dans la machination, mettait trop en évidence l'avidité de ces étrangers pour que le chapitre ne s'alarmât pas de leur tentative d'agrandissement.

Catherine proposait en échange les domaines qu'elle possédait en Auvergne, mais ces terres étaient éloignées, d'une gestion difficile ; les profits de la transaction n'étaient pas en faveur des chanoines. Ils déclinèrent l'ouverture, et le chamarier reçut la mission délicate de transmettre leur refus à la souveraine. Elle avait déjà saisi le conseil royal de l'affaire, comme si ses prérogatives étaient intéressées au succès de la démarche ; il fallut plaider contre elle, réfuter les arguments qu'elle faisait valoir pour établir sa prétention. L'impopularité des Italiens, la crainte de fortifier leur puissance dans une ville où ils possédaient déjà tant de moyens d'action, des influences secrètes s'exerçant sur l'esprit de Charles IX facilitèrent la résistance, et Epinac, après avoir multiplié les démarches et les cadeaux, obtint que la requête fût prise en bonne part ; le roi intervint en considération de la grandeur du chapitre, il imposa silence à sa mère (1). Mais le chamarier s'était trouvé pour la première fois en présence des Italiens, il avait dû les combattre, et ce fut sans doute l'origine la plus lointaine d'une animosité qui se prolongera jusqu'au bout de sa carrière politique.

(1) Témoignage d'Epinac dans son rapport présenté le 16 mars 1565. Délibér., tome LIV, f° 298, il ajoute : « Ceste poursuitte estre faite à la sollicitation et poursuitte de aulcungs Italiens et estrangers favorisez de la part de lad. royne pour la poursuitte de quoy ilz ont faict plusieurs grandz (*sic*) contenues en leurs parties lesquelles ils supplient les dictz seigneurs vouloir arrester ».

Assurément la réorganisation à laquelle il prêtait son concours ne pouvait se réaliser que lentement, par suite de circonstances pleines de difficultés, et les efforts des chanoines n'aboutirent que d'une manière incomplète, au prix de grands sacrifices, puisqu'ils aliénèrent une portion notable de leur domaine. Plus urgentes encore étaient les réformes dans l'ordre spirituel, car l'état moral du chapitre, et surtout du personnel qui en dépendait, fréquemment dispersés pour une cause ou pour une autre, laissait beaucoup à désirer : le service divin était souvent interrompu, la règle canoniale suspendue, tronquée ou modifiée, la vie ecclésiastique peu digne. En dehors de ces cas de force majeure qui chassaient les clercs du cloître, l'abus le plus grave et dont les annales capitulaires se plaignent le plus souvent était l'*appriva*, c'est-à-dire le cas où l'office ne pouvait avoir lieu par la faute d'un clerc, prêtre ou chanoine chargé d'une cérémonie essentielle et qui faisait défaut sans qu'on eût le loisir de le remplacer. Le 29 juin 1571 la grand'messe ne put être chantée parce que les perpétuels avaient à dessein déserté le service divin ; il en fut de même pour les vêpres et les matines ([1]). Ils firent un *monopole*, disent les annales, pour empêcher l'office, sous prétexte qu'on les avait privés de certains subsides et qu'ils n'avaient pas de quoi vivre. Les chanoines ne se montraient pas beaucoup plus exemplaires. Les clercs s'habillaient souvent en costume laïc, avec *manteau et chapeau sans leurs robes et bonnets*, même à l'église ([2]), des *chemises froncées*, *chausses enflées et descoupées*, des *souliers descoupés* aussi ([3]). Un autre abus qui produisait de vrais scandales était le contact des femmes suspectes auxquelles les perpétuels ne craignaient pas de louer leurs maisons et qui, domiciliées dans le quartier du cloître, y menaient souvent

([1]) Voir le long rapport que l'archidiacre Gabriel de Saconay présenta sur cet incident, *Ibid.*, tome LVII, f°s 81-87. Il y eut une véritable grève des perpétuels.

([2]) Observation présentée le 4 août 1565, tome LIV, f° 102.

([3]) Longue exhortation du doyen Théodore de Vichy, le 24 décembre 1565, *Ibid.*, f°s 216-222.

fort mauvaise vie [1]. Les plaintes et remontrances sur ces faits regrettables reviennent constamment; il fallait sans cesse rappeler les devoirs les plus simples, comme celui de porter la tonsure, ou l'obligation pour les chanoines non prêtres de faire la communion aux grandes fêtes [2].

La réforme aurait dû s'appuyer sur le concile de Trente, mais nous venons de voir pourquoi la vie intime de l'ordre canonial repoussait sa discipline. Plusieurs règlements généraux, en matières temporelles aussi bien que spirituelles, furent élaborés, janvier 1565 et juin 1568 [3]. En réalité étaient-ils capables de procurer quelque amendement? La bonne conduite et la tenue des clercs ne pouvaient s'assurer que par des mesures de pratique quotidienne et surtout l'exemple venant des chanoines. A ce point de vue les exhortations que le doyen faisait d'office en séances capitulaires et les enseignements de sa vie obtenaient des résultats plus appréciables ; voyons dans quelle mesure Epinac, une fois pourvu de cette dignité, s'efforça d'établir une meilleure discipline parmi ses subordonnés.

Doyen avant 30 ans, c'était un fait devenu assez rare dans l'histoire de Saint-Jean. Cette faveur peu commune Epinac en fut redevable à la situation prépondérante qu'il s'était acquise parmi ses confrères, mais il ne la reçut pas sans opposition. Après la mort de Théodore de Vichy, Rolin de Semur son successeur rencontra une vive résistance parce qu'il n'était pas gradué : des chanoines et même des chevaliers réclamèrent le décanat en invoquant leurs titres universitaires; le chantre Georges de Senectaire en appela même comme d'abus [4]. Epinac se présenta comme candidat de conciliation, fut accepté et pourvu le même jour, 19 janvier 1569 [5], selon les règles traditionnelles,

[1] Délibérations, passim, par exemple tome LVI, f° 246, règlement du 19 avril 1570.

[2] *Ibid.*, tome LIV, f° 221, dans la même exhortation du doyen.

[3] *Ibid.*, f° 250, du 24 janvier 1565, vieux style, et tome LV, f°s 171-174, du 25 juin 1568.

[4] Sur les incidents de ce débat au commencement de 1569, voir Délibér., tome LVI, f°s 2, 3 et suivants.

[5] Rolin de Semur résigna purement et simplement, non en faveur d'Epinac, comme le prétend Le Laboureur, Délibér., *ibid.*, f°s 26-29.

mais il dut, pour faire cesser la résistance, invoquer contre son principal adversaire l'irrégularité qu'il avait encourue à cause de ses arriérés de charges canoniales et de certaines dettes contractées envers la communauté ([1]). Il ne paraît pas que devant cette manœuvre l'opposition ait tenu plus longtemps.

Le doyen du chapitre de Saint-Jean était un personnage considérable, le second du diocèse, il avait une grande situation même au dehors, la suprématie sur toutes les collégiales de la ville dont les dignitaires n'étaient que ses subordonnés. Il venait immédiatement après l'archevêque, et d'ailleurs l'indépendance du chapitre au temporel et au spirituel ([2]) les établissait pour ainsi dire sur un pied d'égalité. Il avait dans ses attributions propres ce qui intéressait à tous les titres le bien et l'honneur du corps, l'accomplissement exact des devoirs d'état et la régularité de vie à l'intérieur du cloître. Au reste les chanoines ne lui avaient-ils pas tracé le programme de réforme à suivre lorsque dans le règlement du 25 juin de l'année précédente ils invitaient Théodore de Vichy à prendre en main leur intérêt spirituel, « auquel il se doit plus que tout autre, car tous lui sont soumis, les uns par devoir, les autres par affection et obligation, et tous par commun devoir, amitié et honnêteté; plus que les autres il serait inexcusable s'il n'emploie pas cette autorité pour le service de l'Eglise ».

On le voit par ce texte, le doyen défunt jouissait d'une grande autorité qu'il devait à ses vertus, à son mérite personnel, à son ancienneté dans le décanat aussi bien qu'au prestige de sa dignité. Son successeur ne pouvait avoir tout d'abord une semblable influence, même étant donné son passé; d'ailleurs pendant les quelques années qu'il fut en charge, ni ses loisirs ni les circonstances ne lui permirent d'opérer une amélioration de quelque valeur. Les affaires

([1]) *Ibid.*, f° 32, « ledit Lambert de Lay n'a payé ses charges de pay Reffusions hostels et aulmosnes qu'il doit à l'église. » C'étaient des contributions en argent que les chanoines devaient payer pour certains services.

([2]) Comme on l'affirmait dans la procuration pour protester contre le concile, tome LV, f° 273.

d'ordre temporel qui l'avaient jusqu'alors absorbé ne le préparaient guère au rôle de correcteur des mœurs, ni surtout à donner l'exemple d'une sainte vie, et il dut se contenter d'exhortations passagères. D'un autre côté à partir de la troisième année de son décanat les annales capitulaires nous le montrent fréquemment absent ; loin de se consacrer à sa charge, il vécut en dehors plus qu'auparavant et s'occupa surtout de l'administration diocésaine, d'abord comme chanoine à la suite de l'archevêque, puis lorsque les infirmités empêchèrent son oncle Antoine d'Albon de s'y adonner activement.

Il y avait au moins une circonstance dans laquelle le doyen était tenu par sa fonction de corriger la conduite des chanoines, lorsqu'à la fête patronale de Saint-Jean-Baptiste il interprétait la Bulle Grégorienne [1] qui était en même temps la charte de leurs privilèges, le résumé de leurs obligations et la base de leur règlement. Mais en dehors de ces occasions nous ne voyons pas qu'il leur ait adressé, à l'exemple de son prédécesseur, des instructions curieuses et instructives pour la connaissance de leur vie intime. Il s'occupa davantage des perpétuels, des prêtres habitués et de la population qui gravitait autour du cloître. De ce côté il y avait bien à faire, parce que la moralité de ces gens était souvent détestable, et leur manque de tenue, dont nous avons signalé quelques traits, dégénérait en désordres et promiscuités douteuses. Clercs et laïcs vivaient pêle-mêle, et il y avait un quartier particulièrement mal famé, la rue de la Croix-du-Sable, où se réfugiaient les misérables et les malfaiteurs : c'était comme une Cour des Miracles dans le quartier Saint-Jean. Les habitants du voisinage s'en plaignaient et présentaient requête contre les femmes publiques qui ne craignaient pas de solliciter leurs enfants, ou de les scandaliser par leur attitude [2]. Les clercs qui logeaient de telles personnes ne valaient guère mieux, leurs insolences provoquaient des agitations tumul-

(1) Ainsi nommée de Grégoire X qui l'avait octroyée en 1274 au 2e concile général de Lyon.

(2) Délibérat., le 23 février 1573, tome LVII, fo 38.

tueuses, et Epinac s'était ressenti de ces excès un jour que étant encore chamarier il fut injurié et bousculé en pleine rue par un prêtre habitué nommé Bertrand, qui n'en était pas à son coup d'essai. Le coupable lui fit des excuses au chapitre et fut emprisonné ([1]). L'offensé eut le bon goût de s'abstenir quand furent prises les mesures de répression. Ces voies de fait qui se renouvelaient trop souvent ne devaient pas moins que le reste attirer l'attention des chanoines et des dignitaires.

Dans l'espace de quelques mois le nouveau doyen fit trois enquêtes sur la conduite des justiciables du chapitre, adressa des remontrances aux ecclésiastiques, à certains clercs et prêtres qui *menaient mauvais train de scandaleux et paillardistes*; et le rédacteur des délibérations ajoute qu'ils étaient en bon nombre! On les manda devant la communauté, ils furent admonestés d'avoir à se contenir, vivre chastement et honorablement. On dressa de nouveaux règlements, les *juges du cloître* et le *juge des terres*, chacun d'après ses attributions, procédèrent contre les coupables selon qu'ils étaient ecclésiastiques ou laïques, et l'on décida que tous les locataires suspects, à commencer par les femmes, seraient expulsés à la Saint-Jean prochaine ([2]). Ces avertissements et les mesures de rigueur qui en étaient la sanction obligatoire ne produisaient qu'une amélioration passagère, et le doyen, absorbé par d'autres soucis, se lassa promptement de son rôle d'inquisiteur impuissant.

Le prestige moral du doyen, renforcé par la toute-puissance dont le chapitre jouissait dans le diocèse, s'exerçait en dehors de l'enceinte du cloître, quand il s'agissait de sauvegarder les intérêts de la religion. La surveillance des hérétiques, des prêcheurs de nouveautés, venus de Suisse et d'Allemagne, qui se glissaient dans le pays, provoquait toujours des actes de zèle de la part des chanoines. Epinac invoquait leur intervention auprès de l'autorité diocésaine

([1]) *Ibid.*, le 28 novembre 1567, tome LV, f° 96.

([2]) Mercuriale du doyen, le 14 janvier 1570, tome LVI, f° 187; voir aussi le règlement du 19 avril, f°s 245, 246, et l'enquête du 3 juillet, f° 267.

contre un Italien, Lodovico Alamani, sorti on ne sait d'où, qui depuis plusieurs mois scandalisait les populations par des enseignements étranges, « qui dogmatize et presche la secte judaïque » ([1]). La puissance des protestants baissait en Lyonnais, ils conservaient des protecteurs parmi les notables, des partisans dans les classes moyennes, mais le peuple les réprouvait et les poursuivait à tel point qu'ils ne savaient plus où tenir leur prêche. Après l'avoir promené un peu partout, même à travers la ville, ils avaient finalement obtenu par les clauses additionnelles de la paix de Saint-Germain la faculté de l'installer à quelque distance, dans le poste avantageux de Saint-Genis-Laval. Les chanoines de Saint-Jean qui possédaient la seigneurie du lieu, les bourgeois qui prenaient déjà leur villégiature en ces parages attrayants, n'étaient pas d'humeur à supporter un voisinage odieux, incommode d'ailleurs par les émotions que suscitaient les assemblées hétérodoxes. Les uns et les autres députèrent en cour, et le doyen se rencontra dans les négociations avec le procureur de la ville, l'historien Claude de Rubys, un des Lyonnais les plus célèbres du XVIe siècle, que la communauté de convictions et de politique rapprocha plus tard de notre personnage ([2]). Il ne semblait pas à première vue possible de modifier un point qui entrait dans les arrangements de pacification ; les hérétiques n'étaient guères endurants quand il s'agissait de leurs garanties, ils étaient alors tout-puissants et bien en cour, mais les bourgeois avaient de quoi se faire écouter dans les sphères gouvernementales, les chanoines y comptaient des protecteurs et les députés l'emportèrent ; un arrêt du conseil donna gain de cause au chapitre et décida que le prêche serait transporté

([1]) *Ibid.*, LVII, f° 146, juillet 1571 ; il ne faut pas s'étonner de ces expressions, car on traitait alors de judaïsme (en souvenir de la *Kabale*) toute doctrine extraordinaire ou bien incompréhensible.

([2]) Claude de Rubys fut un ligueur énergique, polémiste, écrivain, historien de la cité, dans les affaires de laquelle il joua toujours un rôle prépondérant. Il fut exilé en 1593 comme partisan du duc de Nemours et rappelé au bout de quelque temps par la protection de Bellièvre, ministre de Henri IV.

dans une autre localité de la province à choisir ultérieurement ([1]).

Le rôle d'Epinac en cette négociation a pu passer inaperçu aux yeux de ses confrères qui n'ont pas jugé à propos d'en conserver le souvenir ; ce ne fut qu'une des nombreuses manifestations de son activité. Il ressort de ce qui précède qu'il y avait dans le diocèse deux puissances qui se contrebalançaient, l'archevêque et le chapitre de Saint-Jean ; si le premier gardait la prééminence à cause de son titre, de ses pouvoirs d'ordre et de juridiction qu'il ne pouvait partager avec personne, le second reprenait l'avantage par sa situation féodale, par son indépendance même spirituelle, puisque les prêtres et le clergé inférieur du cloître, les pasteurs des paroisses auxquelles les chanoines nommaient, ne dépendaient que du chapitre, tout en recevant les ordres sacrés de l'évêque. Les chanoines revendiquaient même pour leur communauté la préséance, la primauté et ne voyaient dans l'archevêque que le premier, le plus éminent d'entre eux. Les deux puissances allaient de pair en vertu des vieilles traditions, se traitant mutuellement avec beaucoup de respect, et le doyen, qui représentait le chapitre de droit et par sa fonction, figurait à côté de l'ordinaire dans les événements les plus importants de la vie diocésaine. Epinac se préparait donc à prendre en main le gouvernement du diocèse, car non seulement il entrait avec l'archevêque dans le conseil d'arbitrage qui fut appelé à régler le différend survenu entre les échevins lyonnais et leurs protégés, les Pères jésuites du collège de la Trinité, pour l'exécution du contrat passé entre les deux

([1]) Les négociations ont été racontées avec quelque détail par de Rubys lui-même dans son *Histoire de Lyon*, in-f°., 1604, pp. 418, 419. Archives municipales de Lyon, série GG, Inventaire Chappe, tome X, p. 613, pièce 19. Articles présentés par les réformés de Lyon et répondus à Blois le 14 octobre 1571. Dans l'article 4 on constate le triomphe du chapitre, mais les protestants n'ont pas encore obtenu de compensation. Je n'ai rencontré aucune mention du procès dans les archives consulaires, et les registres de St-Jean ne renferment qu'une allusion, tome LVII, f° 73, 4 mai 1571; le chapitre participe à un don de 6.000 écus fait par la ville à un courtisan pour obtenir la suppression du prêche établi en Lyonnais.

parties le 14 septembre 1567 (1); non seulement il prenait place aux côtés d'Antoine d'Albon dans les cérémonies et actes publics ou officiels, lui prêtait par exemple son concours lorsque fut reçu le cardinal de Ferrare, légat en France (2), mais il avait été depuis plusieurs années appelé à sa suite, il était entré dans son conseil et sa maison, et il se trouvait presque désigné pour recueillir sa succession, ce qu'il fit dans les circonstances que nous allons maintenant exposer.

Une seconde conséquence des faits que nous avons exposés dans ce chapitre, c'est que, si la communauté de Saint-Jean était en décadence comme les autres grandes institutions ecclésiastiques de cette époque, si les chanoines dépensaient leurs revenus à d'autres usages que le service de l'Eglise (3), il n'en manquait pas cependant qui, déplorant cet état de choses, s'efforçaient d'y mettre ordre par des mesures souvent renouvelées, mais stériles. Epinac était du nombre, il paraît avoir été soucieux de la dignité et de l'honneur de son corps ; et cependant, ni comme chanoine, ni comme doyen, bien qu'il déployât de l'activité et acquît rapidement une certaine influence, il ne sut provoquer de changement notable, ni quelque réforme de conséquence. Il se montra surtout administrateur, il fut l'homme des affaires temporelles du chapitre, et en dirigeant avec succès, en menant à bon terme plusieurs négociations, dont quelques-unes étaient compliquées, il

(1) Délibérations capit., tome LVII, f° 135, juillet 1571, et sur l'issue du conflit : Archiv. munic. de Lyon, série BB, Délibér. consul., tome 89, fos 160-163 et suiv., août 1571. Le doyen assiste à la transaction. On ignore quelle part y prit l'arbitrage. Les chanoines qui avaient la surveillance des écoles de la ville prièrent Epinac de veiller à ce que leurs droits ne fussent pas méconnus.

(2) *Ibid.*, f° 248, le 14 mars 1572.

(3) C'est ce qui ressort clairement de la révolte des perpétuels, le 29 juin 1571, ci-dessus p. 26 et note 2 : ils se plaignaient de ne pas recevoir les rétributions que les chanoines leur devaient comme à leurs desserviteurs et suppléants dans le service divin ; on avait emprunté de l'argent pour le leur distribuer. De même d'après certains règlements, Délibér. tome LIV, f° 369, mesures prises contre les chanoines qui négligent de payer les charges imposées sur leurs *mansions* (domaines particuliers) pour l'entretènement des desserviteurs et autres clercs inférieurs.

se forma d'une manière pratique au maniement des hommes et des affaires de l'Eglise, il acquit la connaissance expérimentale des grands intérêts matériels de l'ordre ecclésiastique qui devaient absorber une partie notable de sa carrière, des droits et privilèges qu'il n'avait étudiés que d'une manière superficielle dans les enseignements universitaires. Les dix années qu'il venait de passer sous la discipline canoniale furent donc simplement une période de formation, mais il était définitivement engagé dans le monde clérical et dans sa hiérarchie administrative, avant même d'avoir avancé dans la hiérarchie d'ordre.

CHAPITRE III

L'ARCHEVÊCHÉ DE LYON EN 1573

Si Pierre d'Epinac n'avait pas à cette époque de sa vie les antécédents d'un réformateur, il allait être amené par les événements et par des influences extérieures à remplir ce rôle pendant les premières années de son épiscopat. Nous connaissons les tentatives de réforme qui avaient été faites dans le chapitre, et ce travail de progrès ne manquait pas d'avoir sa répercussion au dehors, comme de recevoir quelque contre-coup de ce qui se passait autour du cloître. Le doyen Théodore de Vichy invoquait, parmi les motifs d'amendement qu'il présentait aux chanoines, la nécessité de donner le bon exemple, tout au moins de ne pas scandaliser les laïcs, car il disait: « Par notre exemplaretté *(sic)* nous leur donnerions occasion d'estre plus devotz et reverends en l'église de Dieu qu'ilz ne sont (1).» Les faits de la politique locale révélaient mille symptômes d'un mouvement vers la véritable réforme religieuse. Et d'abord dans la lutte contre les dissidents : après les épreuves de l'occupation protestante, les catholiques lyonnais s'étaient ressaisis, ils avaient conquis la majorité au conseil des échevins, et évincé petit à petit les hérétiques qui n'y furent bientôt plus représentés (2). Certaines tentatives que ces derniers ébauchèrent pour reprendre possession de la ville, avec l'appui de leurs coreligionnaires du voisinage ou de leurs compatriotes réfugiés à Genève, n'aboutirent qu'à fortifier la réaction et quelques mesures de rigueur amoindrirent encore le parti protestant dans la ville par l'expulsion des hommes les plus entreprenants. Le peuple

(1) Délib. capit., tome LIV, fº 219, exhortation du 24 décembre 1565.

(2) Pour la suite de ces événements, voir l'ouvrage mentionné de Rubys, pp. 404, 408, 410.

qui les détestait saisissait toutes les occasions de troubler l'exercice public de leur culte, et les désordres qui éclataient à chaque instant, les luttes fréquentes entre les deux partis agitèrent tellement la ville que par mesure de précaution on dut transporter au dehors le prêche qui s'y tenait d'abord ([1]).

Mais il ne suffisait pas de se débarrasser des protestants par des mesures de police, bien qu'elles eussent pour résultat de ramener au culte catholique la foule des indécis, des timides, des gens qui subissent l'ascendant de la force ou du nombre. Il importait bien davantage de rétablir l'ancienne splendeur du christianisme, en développant l'instruction et l'édification des fidèles. Ce fut dans cette pensée que le chapitre et l'archevêque Antoine d'Albon se mirent d'accord pour établir à Lyon les Jésuites, les apôtres zélés de la réforme orthodoxe. Sur leur demande ([2]), les échevins confièrent aux religieux la direction du collège de la Trinité, où venaient étudier les jeunes gens de la classe moyenne. On ne s'aperçut pas d'abord de l'importance de la mesure, car les nouveaux maîtres se renfermèrent dans leurs fonctions d'éducateurs, mais celui qui les avait introduits, le célèbre P. Edmond Auger, un des adversaires les plus redoutables du protestantisme, prit de suite une influence considérable dans la ville. Il s'était fait connaître des supérieurs du clergé diocésain en prêchant à la cathédrale l'Avent et le Carême de 1563 ([3]). Recteur du collège pendant plusieurs années, il l'organisa, lui gagna de puissants protecteurs dans les rangs du clergé, parmi les notables, et par ses prédications encore plus que

([1]) Il avait été établi tour à tour en plusieurs endroits, même au quartier dit des Terreaux, voir *ibid.*, p. 418.

([2]) De Rubys affirme que le P. Auger obtint le collège en récompense du dévouement qu'il avait déployé pendant la peste de 1564. On dit dans les Délibérations capitulaires, tome LIV, f° 10, le 31 avril 1565, que les jésuites ayant obtenu le collège « à la demande du chapitre » supplient celui-ci par la bouche du P. Auger de les aider à bâtir la maison. Dans les délibérations des échevins lyonnais on déclare pareillement que c'est Antoine d'Albon qui, à la demande des bourgeois catholiques, a établi un collège de jésuites à Lyon. Archives municipales, série BB, tome 83, f° 40.

([3]) Délibér. cap., tome LII, f° 532 et ailleurs.

par les soins donnés à la jeunesse obtint tant de succès que les Lyonnais le considérèrent comme un des leurs, et le rappelèrent au milieu d'eux aussi souvent qu'ils purent, en 1573, 1574 notamment où nous allons le retrouver. Il reprit la conduite du collège en 1581 et la conserva jusqu'au moment de devenir confesseur de Henri III.

Les résultats de ses travaux sont attestés par les contemporains, et il contribua plus que personne à préparer ce mouvement de retour vers la foi dont la manifestation la plus éclatante fut l'établissement à Lyon en 1575 de la confrérie du Gonfalon qui se ramifia dans toute la France et servit de modèle à beaucoup d'autres. Assurément, ces efforts étaient trop isolés et trop incomplets pour produire une grande œuvre de rénovation religieuse, et l'on constatera bien au temps de la Ligue tout ce que la réforme des mœurs publiques avait de superficiel, mais l'ascendant du P. Auger, secondé par un autre fougueux ennemi de l'hérésie, l'archidiacre de Saint-Jean, Gabriel de Saconay, groupa plusieurs hommes de zèle dont nous rencontrerons les principaux dans l'entourage du jeune archevêque Pierre d'Epinac. Cet ascendant s'exerça donc aussi sur le clergé et sur le personnel administratif du diocèse qu'avait organisé Antoine d'Albon ; toutefois le courant d'idées réformatrices qui se développait ainsi avait eu d'autres origines et s'était déjà révélé sous le pontificat de celui-ci par plusieurs règlements disciplinaires : les auxiliaires de ce prélat travaillaient à l'amélioration des fidèles et des pasteurs, et si l'état dans lequel Epinac trouva la région lyonnaise au moment de sa promotion lui dictait à peu près le programme qu'il devrait suivre dans le gouvernement du diocèse, son oncle qui, nous l'avons vu, dirigea les premiers progrès de sa carrière, lui prépara de plus d'une manière les voies à l'épiscopat. Il nous faut donc faire connaître plus amplement ce personnage que nous n'avons jusqu'ici qu'entrevu.

Né en 1507 au château de St-Forgeul, il avait suivi brillamment le cours des études à l'Université de Paris, et sa vie qu'il passa d'ordinaire dans ses abbayes de l'Ile-Barbe, de Savigny et de St-Rambert-sur-Loire fut, au dire de son

biographe Le Laboureur, celle d'un grand seigneur ecclésiastique de la Renaissance, libéral et magnifique, ayant quelque goût pour les arts et les lettres [1]. Il gouvernait Lyon lorsqu'éclatèrent les premiers troubles provoqués par les protestants, dut réprimer leurs agitations tumultueuses et la tentative qu'un de leurs amis, Maligni lieutenant du prince de Condé, fit sur la ville. Il fut privé de sa charge lors de la réaction politico-religieuse qui marqua l'avènement de Charles IX, mais reçut en échange l'archevêché d'Arles. Ces incidents de sa vie ne le disposaient guères en faveur des huguenots et une fois à la tête du diocèse de Lyon il encouragea le mouvement de réaction contre eux, le dirigea même dans la mesure de ses pouvoirs. Sans se départir entièrement de ses habitudes de grand seigneur, il observa fidèlement le devoir de la résidence, s'occupa d'administration et choisit ses principaux auxiliaires parmi les prêtres les plus zélés de son clergé. Nommons en première ligne le vicaire général Benoît Buatier, d'une bonne famille bourgeoise et le suffragant Jean Henrici, archevêque *in partibus* de Damas. C'est à ces deux hommes qu'il faut rapporter les mesures de réforme prises pendant ce pontificat, notamment les statuts synodaux de 1565, règlements assez courts qui reproduisent, entre autres détails, ceux qu'avaient arrêtés les chanoines, par exemple l'obligation de porter les habits ecclésiastiques, que les clercs avaient abandonnés dans les derniers troubles sous prétexte de se soustraire aux attentats des protestants.

Ce règlement tout de circonstance, sur lequel nous aurons à revenir, assurait moins la bonne conduite que la bonne réputation du clergé diocésain. Il n'est pas douteux cependant qu'Albon stimulé par son entourage n'ait donné plus d'une autre preuve de son zèle pour le bien de la religion. Plusieurs détails de peu d'importance que fournissent les documents contemporains attestent qu'il ne

[1] Biographie d'Antoine d'Albon dans le tome II *des Masures de l'Ile-Barbe,* au commencement.

cessa de travailler à faire disparaître les ruines de toutes sortes que l'invasion protestante avait semées dans son diocèse. Bien qu'il n'apparaisse nullement dans l'œuvre réformatrice du chapitre telle que nous l'avons exposée, ce qui prouve que les deux puissances agissaient séparément et en pleine indépendance, plutôt comme alliées que comme subordonnées, elles ne pouvaient manquer de travailler de concert, et Albon subit certainement l'ascendant des chanoines. Le règlement capitulaire du 25 Juin 1568 que nous avons cité avait été précédé d'une union jurée entre les mains de l'archevêque par laquelle les chanoines promettaient de continuer le service divin et de contraindre les réfractaires par les voies de droit (1). Sans être un réformateur, Albon s'efforça de se montrer à la hauteur des circonstances, de réorganiser son diocèse et de détruire le parti protestant.

C'est ainsi que par plusieurs établissements nouveaux et surtout par ses essais de reconstitution son pontificat ouvrit le chemin à celui de son neveu, qui n'eut qu'à suivre le mouvement imprimé en tirant parti des éléments, hommes et institutions, qu'il avait sous la main. L'œuvre d'Antoine d'Albon, fort imparfaite, n'apparaît que sous la forme d'une tentative qui avait besoin d'être poursuivie pour donner des résultats sérieux, et le courant d'opinion dont nous avons parlé tout à l'heure, qui régnait dans le clergé à la mort du pontife, permettait d'espérer que cette œuvre se poursuivrait sans peine. Le public était disposé à la réforme, la Saint-Barthélemy non moins impitoyable à Lyon qu'ailleurs avait achevé l'écrasement des protestants, le concile de Trente rencontrait maintenant quelque faveur dans l'Eglise gallicane, car depuis l'avènement du pape Grégoire XIII la politique romaine, dont l'objectif était d'agir par toute la chrétienté pour faire adopter la nouvelle discipline, obtenait quelques succès en France, et le monde ecclésiastique, pressé par les réclamations qui s'élevaient de toute part, déployait déjà quelque zèle à

(1) Délib. capit., tome LV, f° 171, ci-dessus pp. 44 et 45.

règlementer son propre amendement avec celui des mœurs publiques (¹).

Telle est la situation qui se présentait à Pierre d'Epinac quand il ambitionna la succession de son oncle. Celui-ci favorisa volontiers ses désirs, sinon dès le début de son épiscopat, au moins par la suite et quand la mort de ses autres neveux ne lui laissa pour unique héritier que le jeune doyen. Et dans cette succession ils comprirent non seulement les abbayes, mais l'archevêché. Parvenu au siège de Lyon, Antoine d'Albon attacha à sa suite selon les traditions ecclésiastiques et comme représentants du chapitre ses deux plus proches parents Epinac et l'archidiacre Bertrand de la Tour (²). Les chanoines qui remplissaient ce poste vivaient souvent dans la maison de l'archevêque, l'accompagnaient partout, lui servaient d'escorte et de garde d'honneur dans les cérémonies, qu'ils rehaussaient par leur présence comme si la communauté tout entière s'était trouvée aux côtés du prélat. Mais le chapitre avait stipulé que les deux dignitaires ne seraient absents du cloître que pour une année, pendant que l'archevêque ferait la visite du diocèse, et seraient tenus de résider aux fêtes solennelles. En réalité, d'après les annales capitulaires, les absences d'Epinac ne furent pas fréquentes jusqu'en 1571, et nous ne voyons pas qu'il ait reçu de nouveau la mission officielle d'assister son oncle. Néanmoins à cette date la mort de ses deux cousins germains Jean et Bertrand de la Tour le laissait seul auprès d'Albon, et ses fréquentes absences à partir de cette époque permettent de supposer qu'il s'occupait beaucoup plus des affaires de celui-ci que de celles du chapitre, dans lesquelles nous ne le voyons plus intervenir. L'archevêque était infirme, il laissa sans doute Epinac gérer ses biens, ses abbayes, administrer même le diocèse. Ce fut pour le doyen comme un premier apprentissage de l'épiscopat : admis par la force

(¹) Voir les règlements assez longs faits au nom du clergé de France par certaines assemblées d'évêques, en 1567 et 1573. *Recueil des affaires du clergé*, in-4°, Paris 1636, tome III, pp. 199-248.

(²) Délib. cap., tome LIV, f° 359, le 31 Janvier 1564.

des choses dans le conseil épiscopal, ou du moins parmi ceux qui suppléaient à l'incapacité du malade, il vit de près le maniement des affaires diocésaines, y prit part et acquit une certaine connaissance de la situation. Et comme en sa qualité de doyen il avait la charge d'examiner les candidats que l'archevêque promouvait aux ordres ([1]), il n'ignorait pas le fort et le faible du personnel qu'il avait sous la main.

On ne peut douter qu'il n'ait mis tout en œuvre pour recueillir les bénéfices de son oncle, et même son archevêché. Ce lui était d'autant plus facile qu'Albon avait, de par la coutume et les traditions de l'Eglise gallicane, un privilège qui lui permettait de désigner son successeur et jusqu'à un certain point de disposer de ses dignités : je veux parler de la *résignation*, acte sous forme notariée, qui obtenait toujours son effet quand on pouvait prouver que le résignataire l'avait fait librement et en pleine connaissance de cause. Cet usage, qui rétablissait d'une manière détournée l'hérédité des charges ecclésiastiques, était réglé par le droit canon d'une manière rigoureuse afin de prévenir les abus; néanmoins on devine combien il favorisait les intrigues, surtout quand elles concentraient leurs efforts pour faire réussir un candidat habile et en vue, comme l'était Pierre d'Epinac. Qu'il y ait eu des influences de famille ou d'autres, Epinac fut certainement l'âme d'une diplomatie qui avait pour but de le faire arriver à l'épiscopat. Albon lui-même, par une affection particulière pour celui de ses parents qu'il jugeait le plus capable de lui succéder, appuya ces intrigues et leur prêta le plus efficace des concours, car dans les premiers mois de l'année 1573 il résigna sa dignité en faveur de son neveu et à sa sollicitation ([2]). L'acte

([1]) *Obituarium Ecclesiæ Lugdunensis*, éd. Guigue, Lyon, 1867, in-8, préface p. XXVI.

([2]) Les détails qui suivent sur l'élévation d'Epinac et le procès qu'il soutint contre Paul de Foix sont tirés de la discussion juridique que l'ambassadeur à Rome Férals fit de la résignation devant le Pape lui-même. Fonds fr., man. 16.040, f° 400, dépêche du 22 septembre 1573; de la correspondance de Paul de Foix, *ibid.*, 16.043, dépêches d'octobre et novembre; de la nonciature de France, *Archivio del Vaticano*, tome 6, dép. du 30 août, du 18 septembre; et tome 7, p. 674,

fut ratifié par décision royale selon les exigences du droit concordataire, et Charles IX nomma Epinac archevêque de Lyon, mais l'intéressé négligea de poursuivre immédiatement la conclusion de l'affaire en présentant les deux actes à la confirmation de la cour romaine, et cette négligence faillit lui coûter cher. Il laissa même écouler les six mois après lesquels, selon les usages de la chancellerie royale, la résignation devenait caduque, et l'entrée en scène d'un compétiteur redoutable venant se jeter à la traverse le contraignit de précipiter l'arrangement définitif, au dernier moment, quand la mort de son oncle approchait.

Paul de Foix, de la maison de Caraman issue des comtes de Foix, célèbre jurisconsulte, diplomate, homme d'Etat, un de ces nombreux personnages politiques qui n'entraient dans la cléricature que pour soutenir leur rang au moyen de riches revenus, passa les dernières années de sa vie à briguer des archevêchés et l'ambassade de Rome, malgré l'opposition du Pape qui avait plus d'un motif de le repousser. Il avait été impliqué dans le fameux procès d'hérésie des conseillers au Parlement qui précéda de peu la mort de Henri II, condamné par sentence de la cour et contraint de faire solennellement amende honorable au dogme de la présence réelle qu'il avait attaqué. Cette flétrissure le poursuivit toute sa vie et, quand il prétendit devenir archevêque, son passé fut dénoncé à Rome et la cour pontificale ordonna qu'on instruisît son procès (1). Sans parler de sa naissance, il était encore un adversaire redoutable par le crédit dont il jouissait auprès de la reine mère, de ses fils Charles IX et le duc d'Anjou, récemment élu roi de Pologne (2); ce dernier venait précisément de le nommer son ambassadeur extraordinaire auprès des princes italiens, et lui avait confié la mission de rendre au Pape le

dép. du nonce extraordinaire archevêque de Nazareth, du 28 septembre 1574.

(1) Cette enquête se prolongea pendant les années 1573-1575, *Nunziatura di Franzia*, tomes 6 à 8 ; le Pape fait rechercher les procès-verbaux des précédentes; il confie ces travaux à une commission d'évêques; quand Foix se rend à Rome, il l'oblige à se justifier.

(2) Dans leurs lettres ces princes l'appellent *mon cousin.*

devoir d'obédience. Le nouvel envoyé avait naguères échoué dans la poursuite de l'archevêché de Narbonne, et la cour pontificale avait réussi à faire promouvoir un candidat plus digne, le savant docteur Simon Vigor; il jeta son dévolu sur Lyon, en sollicita la provision du roi, quand on apprit à la cour que le titulaire était mourant (1); la nomination précédente n'avait plus son effet, les six mois étant écoulés, et l'ambassadeur à Rome Férals reçut ordre d'appuyer la nouvelle candidature, d'arrêter la résignation; mais on arrivait trop tard.

Les infirmités d'Albon avaient prolongé les incertitudes de la situation (2) et retardé, sinon empêché pour un certain temps les négociations d'Epinac, obligé qu'était celui-ci de ménager le malade, d'attendre qu'il n'y eût plus d'espoir de santé pour faire valoir le titre qu'il avait acquis à lui succéder. Il eut bientôt connaissance des prétentions qui se mettaient à la traverse de ses vues, et en août 1573 il chargea le P. Auger partant pour Rome de faire valoir la résignation (3). La cause ne pouvait tomber en de meilleures mains : outre ses préférences personnelles et les droits que le candidat lyonnais et son oncle l'archevêque s'étaient acquis à la reconnaissance de la compagnie en protégeant les religieux de la Trinité (4), le zélé jésuite, encore plus ardent que ses confrères pour le succès de la réforme catholique, trouvait dans le conflit des motifs nouveaux d'appuyer la requête, car à ses yeux Paul de Foix représentait le clergé politique, peu soucieux des intérêts spirituels et subordonnant l'Eglise au pouvoir temporel. Il gagna le cardinal de Pellevé résidant à Rome, qui évo-

(1) *Nunz di Fr.*, tome 6, p. 657, le nonce Salviati, 30 août, et 688, 18 sept.

(2) En juin 1573 rien ne faisait craindre un prompt dénouement puisqu'Albon assistait aux offices de la Saint-Pierre à la cathédrale. Délibér. capit., tome LVIII, f° 81.

(3) « Pour la poursuyte de sa cause a envoyé cy devant le jésuite Aymon à Rome. » Mémoire de Foix ci-dessous. En réalité le religieux allait solliciter des faveurs spirituelles et la bénédiction pour le nouveau roi de Pologne. *Nunz., ibid.*, p. 765.

(4) Albon avait octroyé au collège une pension annuelle de 200 livres sur les revenus de l'archevêché.

luait alors entre les deux camps, et celui-ci présenta la résignation au consistoire du 16 septembre, en appuya toutes les conséquences, car il demanda dispense du décret conciliaire contre la pluralité des bénéfices, pour que le postulant pût retenir avec l'archevêché les autres prébendes dont son oncle se démettait, l'abbaye de l'Ile-Barbe et le prieuré de Saint-Rambert. Après une courte discussion sur l'opportunité de la dispense qui n'apparaissait pas clairement parce que les revenus du principal bénéfice, encore que diminués par les guerres et les charges publiques, suffisaient à l'entretien du postulant, le Pape accepta la résignation sans aucune réserve (1).

Il n'avait même pas attendu ce moment pour se prononcer, et d'ailleurs n'avait pas la moindre hésitation dans ses préférences, car aussitôt après l'arrivée du P. Auger, il avait fait expédier le 27 août les bulles de confirmation et de consécration. Dès que l'ambassadeur Ferals eut reçu les ordres de la cour de France, le soir même du consistoire, il ordonna d'arrêter les bulles (2), comme il le dit lui-même, se présenta devant le pape et fit valoir les arguments juridiques que Foix mettait en avant. D'après les usages consacrés par la pratique administrative, les placets royaux étaient périmés, si on ne les faisait valoir dans les six mois; la mort de l'archevêque avait annulé la résignation, par conséquent le roi gardait entier le droit de le remplacer *titulo vacationis*. Sans entrer dans le fond de l'argumentation, le pape se contenta de répondre que les arrêts du consistoire étaient irrévocables; il se montra fort affectionné pour le doyen, rapporte Férals, et protesta en termes généraux de son dévouement aux intérêts du

(1) *Acta consistorialia* du cardinal de Santa Severina, Biblioth. Corsini à Rome, man. 48, f° 70. Ferals dit dans sa dépêche ci-dessous : « Le matin même (de son entrevue avec le Pape) l'archevêque avait esté proposé au consistoire et arrêté suivant vos lettres et nomination en faveur du doyen. »

(2) Elles sont en effet datées du 6 des calendes de septembre, relevées dans les Délibérations capit., tome LVIII, f°s 349-351. Il n'y a pas de raison de croire qu'elles aient été antidatées : pour le pape la discussion en consistoire et l'intervention de l'ambassadeur étaient donc de pures formalités.

roi ([1]). L'ambassadeur n'obtint rien de plus et les bulles furent envoyées; l'une confirmait la nomination faite par Charles IX, l'autre engageait le doyen à recevoir les ordres sacrés (il n'était encore que sous-diacre, *in subdiaconatus ordine constitutum* ([2]), et lui donnait le pouvoir de se faire consacrer évêque dans le plus bref délai.

A la nouvelle de son échec, Foix déféra aussitôt la nomination au conseil du roi pour irrégularité de formes. Son adversaire avait de quoi se défendre, car la cour de Rome se souciait assez peu des coutumes de la chancellerie, et la mort d'Albon arrivée le 13 septembre, trois jours avant le consistoire, n'était pas encore connue des cardinaux quand ils acceptèrent sa résignation : il restait donc à discuter une question de date et d'intervalle entre les deux actes. Cependant Epinac ne se contentait pas de ce premier succès : il savait qu'avec un rival comme Foix, il ne serait jamais trop bien armé; il avait fait remettre au pape un mémoire qui rappelait les considérants de la sentence portée autrefois contre lui ([3]), car il avait obtenu des documents d'un de ses amis, ancien secrétaire du cardinal de Tournon, et maintenant il mettait en œuvre toutes sortes d'intrigues, du moins Foix l'en accusait et se plaignait du nonce, de Pellevé, « quelque bon semblant qu'il fasse du contraire », même d'un envoyé secret du roi de France, le sieur Musotte. Maïs le diplomate avait des ennemis plus sérieux, en première ligne sa propre réputation, ses écarts d'autrefois et les enquêtes contre lui que Rome retenait soigneusement. Et ce qui le compromettait peut-être davantage, c'était l'opiniâtreté avec laquelle il briguait

([1]) Dépêche de l'ambassadeur du 22 septembre, ci-dessus p. 58, note 2.

([2]) Je n'ai rencontré dans les documents que la mention de cet ordre qu'Epinac reçut à Paris le samedi des Quatre-Temps, 13 mars 1556. Délib. cap., tome XLVIII, f° 267.

([3]) « Je sçay aussi que le doyen de Lyon faict ce qu'il peut contre moy et long temps avant que le Pape eust montré le livre en françois qui faict mention de moy javois advis de Lyon qu'il se vantoit davoir quelques livres desquelz il se vouloit ayder contre moy et pour m'empescher à Rome. » Fonds franç., man. 16.043, Foix à la reine mère 14 décembre 1573. Son secrétaire qu'il a envoyé à Rome lui en apprend de belles sur Musotte et Pellevé !

les grandes charges ecclésiastiques, car il sollicitait en ce même temps le cardinal d'Armagnac à se démettre en sa faveur de l'archevêché de Toulouse. Ce n'était pas le moyen de se concilier les sympathies de Grégoire XIII, qui n'aurait jamais accepté l'union de deux archevêchés, et même ne comprenait guère qu'on les recherchât ensemble. Enfin le nonce Salviati, qui dans l'affaire de Narbonne avait dû combattre sa candidature, faisait aussi de mauvais rapports sur Paul de Foix, dénonçait l'entêtement avec lequel il agissait et sa volonté bien arrêtée de l'emporter par tous les moyens (1).

La conduite du gouvernement n'était pas d'ailleurs pour satisfaire le rigide Grégoire XIII. Alors que Foix était engagé dans un procès d'hérésie et par son attitude témoignait peu de déférence pour le pape, au moins pour les délicatesses de sa conscience, on l'envoyait à Rome comme fondé de pouvoirs du roi de Pologne, et le pontife n'était pas loin de prendre très mal ce choix d'un ambassadeur d'obédience qui avait besoin de justifier son orthodoxie. Aussi le reçut-il plutôt comme un accusé (2). D'Italie Foix se répandait en plaintes acrimonieuses contre l'heureux doyen et ses auxiliaires : il donnait même à son procès l'importance d'une affaire d'Etat (3). Les événements politiques de l'année 1574 et la mort de Charles IX firent longtemps traîner le conflit porté devant la juridiction du conseil. Nous avons peu de renseignements sur les débats et nous savons seulement par les témoignages contemporains que, pendant le séjour de la cour à Lyon, le différend fut définitivement réglé en faveur de Pierre d'Epi-

(1) *Nunz. di Fr. passim*, tome 6, surtout p. 847, dép. de novembre. Foix prétendait se présenter au pape avec la recommandation du nonce, et Salviati proteste vivement.

(2) Fonds franç., *ibid.*, fos 41-43, Foix, Rome le 22 janvier 1574.

(3) *Ibid.*, fo 30, 31, Mémoire aux rois de France et de Pologne, et à la reine mère ; il développe les accusations ci-dessus contre le doyen : l'ancien secrétaire du cardinal de Tournon disait publiquement à Lyon que celui-ci avait de quoi arrêter son rival ; et fo 32, lettre au roi Charles IX, en novembre : il se plaint des serviteurs de Sa Majesté qui cabalent contre lui à Rome. L'honneur du roi exige qu'il ne laisse pas vilipender un de ses ambassadeurs.

nac [1]. L'historien de Thou ajoute que Foix compromit sa cause sans retour en parlant au conseil contre le renouvellement de la guerre avec les huguenots (livre 59). En réalité, il se désista sans doute après avoir obtenu l'archevêché de Toulouse et ne poursuivit pas en appel devant le grand Conseil. Le nouveau roi Henri III, dont le pouvoir était encore chancelant, ne se soucia pas d'entamer en faveur de sa créature un conflit avec la cour de Rome dont l'appui lui était indispensable, qui lui fournissait à ce moment les subsides du clergé ; on mit de côté les traditions de la chancellerie royale pour le cas présent, et la résignation d'Albon fut confirmée malgré les irrégularités qu'on avait relevées contre elle. Ainsi le doyen de Lyon l'emportait sur le candidat du gouvernement, et il se trouvait par la force des circonstances plus engagé à l'égard de Rome que son passé ne l'y aurait incliné. Mais pour le moment il sentait le besoin de désarmer les influences puissantes qui l'avaient tenu en échec, de les faire servir à sa fortune ; voilà pourquoi, redoutant un retour offensif de la partie adverse, il s'attacha quelque temps à la cour, fit avec elle le voyage d'Avignon, bien qu'il n'eût pas encore achevé d'établir une dignité qui lui avait coûté tant de tracas, et l'historien d'Aubigné nous le montre figurant parmi les courtisans de la reine mère, admis en son entourage [2].

Il avait pris possession de sa cathédrale le 2 octobre 1574 et fait enregistrer ses bulles aux archives du chapitre [3]. Peu après, le 4 février 1575, le pape lui conférait avec le pallium, insigne de sa dignité [4], l'ensemble des *pouvoirs de juridiction* qui lui donnaient le droit d'administrer son diocèse. Il n'avait plus qu'à recevoir celui d'administrer les

(1) « Il consiglio privato ha dichiarato in favore del Vescovo che ha l'expeditione di Roma. Et se haranno più a litigare, doveranno andare al gran consiglio. Il questo mentre il vescovo godera il tutto. » Dép. de l'archevêque de Nazareth, 28 septembre 1574, *Nunz.*, tome 7, p. 674, voir aussi de Rubys. *Histoire de Lyon*, p. 426.

(2) *Histoire universelle*, édition de la Société de l'Histoire de France, tome V, p. 300.

(3) Délibér., tome LVIII, f° 348 et suivants.

(4) *Acta consistorialia* de la bibl. Corsini, f°s 145, 146 ; une copie Bibl. nat., Fonds latin, man. 15.563.

sacrements avec les *pouvoirs d'ordre* dans la consécration épiscopale, et il voulut la tenir des mains de son ami, l'archevêque de Vienne Pierre de Villars, qui la lui donna le 18 décembre de la même année au grand chœur de la cathédrale ([1]).

Il n'avait pas attendu ce moment pour choisir les détenteurs de son autorité, organiser son administration, s'était donné un suppléant pour l'exercice des fonctions exigeant le caractère épiscopal. Une des institutions caractéristiques de l'Eglise à cette époque était celle des *suffragants :* les prélats grands seigneurs, même zélés, ne remplissant leurs fonctions qu'à de rares intervalles, s'en déchargeaient pour la plus grande partie sur un coadjuteur, personnage d'origine inférieure qui, revêtu du caractère épiscopal, s'occupait de la visite du diocèse et autres devoirs propres de l'ordinaire, à titre de simple délégué, c'est-à-dire dans la limite que lui fixait son supérieur. Les pasteurs qui résidaient fidèlement, ainsi Antoine d'Albon, suivaient la coutume reçue, comme s'il y avait eu dans le gouvernement d'un diocèse des détails au-dessous de leur rang et de leur naissance !

Pendant la vacance du siège, les échevins de Lyon avaient présenté un candidat, le minime Jean Ropitel, personnage de zèle et bonne vie ([2]), mais Epinac ne l'accepta pas et lui préféra Jacques Maistret, prieur du couvent des Carmes à Lyon, prédicateur assez renommé, qu'il fit sacrer pendant son séjour à Avignon archevêque titulaire de Damas ([3]). Ce personnage nous est peu connu, comme la plupart des prélats de cette condition ; il fut un serviteur fidèle, un bon subordonné, diligent et dévoué en tout ce que comportaient ses fonctions ; il entra du reste bien avant dans l'intimité de son archevêque, si, comme c'est probable, c'est lui qui écrivit la lettre amicale et familière que nous analyserons à l'année 1590 ([4]). Avec des

([1]) Délibér. capit., tome LIX, f° 159.
([2]) Archives munic., BB, tome 92, f° 159.
([3]) Délib. cap., *ibid.*, f° 4.
([4]) Voir ci-dessous chap. xv, à la fin.

convictions arrêtées, il se montra plein d'ardeur pour la réforme des mœurs, mais d'un zèle excessif, d'un caractère entier, et s'il fut, parmi les auxiliaires d'Epinac, celui qui contribua le plus à stimuler son ardeur pour la réforme et le service de l'Eglise, à le pousser dans la voie d'un ministère actif, d'un autre côté il compta parmi ceux qui, par certains actes rigoureux ou maladroits, le compromirent, lui créèrent la réputation de prélat intransigeant. Ligueur fougueux, il dut s'enfuir après le triomphe de Henri IV, fut même proscrit comme coupable d'avoir attenté, on ne sait comment, à la vie du roi [1], et banni pour crime de lèse-majesté; il vécut de longues années à Aix-les-Bains en Savoie, sous la protection et avec l'amitié de saint François de Sales, ce qui l'honore assurément beaucoup.

Le même rôle et la même influence furent exercés avec plus d'éclat par le nouveau vicaire général, qui était en réalité la seconde autorité du diocèse et le bras droit de l'archevêque dans l'exercice de sa juridiction spirituelle et même temporelle. Etienne de la Barge, chanoine-comte de Lyon, collègue d'Epinac parmi les dignitaires du chapitre (longtemps sacristain, plus tard archi-diacre), son successeur dans le maniement des affaires de la communauté, sortait d'une vieille famille d'Auvergne qui possédait plusieurs stalles à Saint-Jean [2]. Il tint une grande place dans la politique locale, représenta la province aux assemblées ecclésiastiques du royaume, par exemple à celle de 1585, et remplaçait l'archevêque absent auprès des échevins lyonnais, lorsqu'on le convoquait avec les autres

(1) Détails dans l'*Annuaire du Rhône*, année 1845, p. 105; on y cite les lettres-patentes du 15 janvier 1597 ordonnant la confiscation de ses biens. Cependant il jouit toujours d'une pension de 200 écus sur les revenus de l'archevêché.

(2) Lorsque Epinac revint au chapitre en 1563, il y avait trois chanoines de cette famille. Etienne était déjà sacristain, et conserva toujours un grand ascendant sur le chapitre, qui s'obstinait à le maintenir dans la fonction de juge du cloître, malgré ses prétextes de santé. Délib. capit., tome LXIII, f° 266, 27 juin 1589; LXIV, f° 191, 7 juillet 1592; LXV, f° 34, 3 juillet 1597. Il porta plusieurs règlements de réforme, et d'ailleurs fut le véritable factotum du chapitre pendant 25 ans, son représentant au dehors et à la cour.

notables de la ville pour discuter et régler les questions municipales les plus importantes. Il nous apparaît comme une personnalité de beaucoup de prestige, tant à cause de son mérite personnel et de la puissance que lui donnait son rôle de représentant ordinaire du chapitre que parce que tous les détails de l'administration archiépiscopale relevaient de lui, d'où le titre de *vicaire au spirituel et au temporel*. Il compta toujours parmi les chanoines les plus zélés pour l'honneur du corps, les plus actifs dans l'œuvre de réforme, comme il le montra en remplissant avec une énergie infatigable les fonctions de juge du cloître, qui lui furent continuées pendant plus de 20 ans (1575-1597). Il partageait, sans les pousser aussi loin, les convictions de Maistret, appuya son action auprès de l'archevêque, dirigea avec lui le diocèse pour le plus grand avantage de la discipline ecclésiastique, favorisa le mouvement ligueur et organisa même le parti catholique dans la région. Après avoir été vicaire général pendant plus de vingt années, 1574-1594, il fut exilé avec d'autres personnages compromis, mais pour peu de temps (décembre 1594 à septembre 1595 (1).

Il est le seul dignitaire que les documents nous présentent comme jouissant de tous les pouvoirs délégués de l'archevêque. Néanmoins un diocèse comme celui de Lyon, un archevêché, qui par sa primatie occupait le premier rang dans l'Eglise de France et conservait de son ancienne situation féodale des privilèges et droits temporels considérables, devait avoir une administration assez compliquée et un nombreux personnel d'officiers, clercs ou laïcs (2). Il comptait d'abord trois *officialités* superposées les unes aux autres et composant une hiérarchie de tribunaux qui jugeaient certains procès et conflits, les causes cléricales au civil et des cas d'un caractère mixte que le pouvoir

(1) Délib., tome LXIV, f° 406, 18 janvier 1596.

(2) Les détails qui suivent sur la situation de l'archevêché à cette époque sont tirés du manuscrit contemporain (imprimé en 1881 par la Société de topographie du Rhône, Lyon, in-f°,) intitulé : *Générale description de l'antique cité de Lyon*..., par N. de Nicolay, sieur d'Arfeuilles, composée en 1563, pp. 127-137 de l'édition imprimée.

royal n'avait pas encore accaparés. C'étaient l'*officialité diocésaine* ou cour commune à l'archevêque et au chapitre, l'*officialité métropolitaine* qui prononçait en appel dans les causes présentées par les diocèses de la province ecclésiastique, et l'*officialité primatiale* de laquelle relevaient trois autres provinces, Sens, Rouen, Tours, et en fait toutes celles du royaume. Bien que les pouvoirs de ces tribunaux fussent assez incohérents et mal délimités de leur nature comme dans leur exercice, ils comportaient un certain nombre de dignités, celles de procureurs et gardes des sceaux, à la tête desquelles prenaient place l'official diocésain et celui de la primace.

La dernière juridiction, la plus en relief, était aussi la plus chère aux archevêques, moins à cause de ses attributions que par suite des souvenirs historiques qu'elle rappelait, des luttes qu'il avait fallu soutenir afin de conserver la primauté qui s'y rattachait. Elle n'avait pas un rôle en proportion avec cette importance d'apparat, car elle ne fonctionnait guère que par délégation spéciale soit du Parlement, soit de la cour romaine : c'est ainsi qu'à cette date même, 1573, le Pape lui avait renvoyé le règlement définitif d'une affaire célèbre, le procès en nullité de mariage pendant depuis plusieurs années entre le duc de Nemours et Françoise de Rohan ([1]).

Au-dessus et à côté de ces tribunaux honoraires il n'y avait pas de conseil épiscopal à proprement parler, l'archevêque décidant de tout avec son vicaire général, mais seulement des pouvoirs délégués à titre administratif, dont nous avons nommé les deux principaux détenteurs. Les conseillers écoutés se groupaient dans la *maison de l'archevêque*, qui la composait à sa guise, selon ses inclinations personnelles, et pour son service particulier plus que pour les nécessités du diocèse. Au-dessous des nombreux délégués aux fonctions spirituelles prenaient place la foule des officiers, la plupart laïcs, dont relevaient les services multipliés de la juridiction temporelle, débris de l'an-

([1]) Registres des ordonnances du Parlement, en copie, Fonds franç., man. 21.212, f[os] 202 et suiv.

cienne puissance archiépiscopale. Les droits féodaux, diminués encore en 1563 par la cession au gouvernement royal de la justice sur la ville de Lyon, les droits fiscaux de *coponage et cartelage* sur la vente des grains au marché de la Grenette, *ban d'aoust* sur la vente des vins dans la ville, dîmes et autres redevances, droit de navigation sur la Saône, la *justice du glaire* que l'archevêque exerçait sur le quartier Saint-Jean conjointement avec le chapitre, le gouvernement du palais épiscopal, où il y avait cachot, chambre de conseil et salle d'audience, ceux des châteaux de Pierrecise, de la Guillotière et autres bâtiments, toute cette complication de charges et de devoirs nécessitait l'entretien de beaucoup d'officiers, juge civil, juge criminel ou courrier, chancelier, greffiers, gardiens, châtelains, etc.

Il serait superflu d'énumérer tous les personnages que les documents mentionnent comme ayant rempli sous le pontificat d'Epinac les unes ou les autres de ces attributions. Il suffira de faire connaître les hommes de marque qui tinrent une place plus considérable dans la vie publique du prélat. Nous devons nommer en première ligne, après les deux principaux auxiliaires, l'official de la primace Antoine-Emmanuel Chalon, forézien, d'une naissance obscure, mais qui jouit d'un grand crédit, moins par l'importance de ses charges que par sa valeur propre et parce que son titre de sacristain, ou premier chanoine de la collégiale de St-Nizier, le mettait en relations fréquentes avec la municipalité lyonnaise, dont cette église était la paroisse [1]. Homme de science, prédicateur, théologien, bien qu'il n'ait pas laissé d'écrits, citoyen conciliant et modéré, pour lequel les contemporains n'ont que des éloges, il se distingua encore plus dans le maniement des affaires diocésaines qu'il géra pendant de longues années, même sous les successeurs d'Epinac, et cette situation,

[1] Semble être né sur la limite de l'Auvergne et du Forez ; vivait encore en 1607, date à laquelle le théologien lyonnais Severt faisait son éloge dans la première édition de sa *Chronologie du diocèse de Lyon*, pp. 141 et 348.

comme aussi son expérience, lui donna un tel ascendant sur le clergé local qu'il en devint véritablement le chef et l'homme de confiance.

Après lui le personnage qui reparaît le plus souvent dans la carrière administrative d'Epinac est Jean Laurencin, obéancier ou principal dignitaire de la collégiale de St-Just, qui porta le titre de *vicaire substitué* de l'archevêque, fonction analogue, mais subordonnée à celle de la Barge, qui s'exerçait d'une manière extraordinaire ou pour des cas particuliers et par délégation spéciale. Un autre chanoine de St-Just, Antoine Marnas, sans avoir de situation officielle, rendit des services, comme théologien et prédicateur, dans les travaux qu'Epinac entreprit pour l'amélioration de son clergé. Il fut aussi son coopérateur en plusieurs assemblées ecclésiastiques, par exemple à celle de Melun.

A côté des dignitaires qui partageaient le poids et les soucis du gouvernement, n'oublions pas les clercs admis dans l'intimité du prélat, amis, confidents, commensaux et habitués du logis, les aumôniers et chapelains de sa maison, compagnons d'édification ou de vie cléricale, qui président à l'accomplissement des devoirs d'état, selon les règles de cérémonial d'après lesquelles devaient s'organiser le train et l'existence d'un grand seigneur tel qu'était l'archevêque de Lyon. Mentionnons d'abord les deux *chanoines à la suite*, qui représentaient le chapitre auprès de l'ordinaire avec un caractère officiel et d'apparat; ils l'accompagnaient même en dehors du diocèse et rehaussaient son prestige de leur présence. Ils ne faisaient donc partie de la maison épiscopale qu'à titre extraordinaire, selon le degré de confiance que leur accordait l'archevêque; néanmmoins ce dernier avait soin de les choisir autant que possible parmi ses parents ou ses plus anciennes relations, en sorte qu'ils pénétraient réellement dans sa familiarité. C'est ainsi qu'Epinac retint auprès de sa personne un de ses petits cousins, le chamarier de Saconins de Pravieulx, et le compagnon de ses missions canoniales, Marc de Passac, celui de ses collègues qu'il con-

naissait le mieux, et qui du reste avait joui de la confiance de son oncle [1]. Ce dernier mourut bientôt, mais le premier resta près de 20 années auprès de son parent, figura dans la plupart des événements de sa vie et ne fut pas épargné par les pamphlets de l'époque ; même il prit part aux grandes assemblées du Clergé de France comme délégué du chapitre et député de la province ecclésiastique de Lyon, par exemple aux Etats de 1576 et de 1593 [2].

Epinac conserva pareillement auprès de sa personne les prêtres perpétuels et les clercs, serviteurs modestes qui, selon les règlements capitulaires, l'avaient suppléé à titre de *desserviteurs* dans le détail de ses fonctions, comme Guillaume Petit dont il fit son aumônier ordinaire, et qui, tenu par sa charge de l'instruire de l'office sacré, demanda dispense d'assister au chœur pour qu'il lui fût loisible de réciter les heures avec son maître [3]. Mais l'ecclésiastique qui, plus que tous les autres pénétra bien avant dans l'intimité d'Epinac, n'y parvint que plus tard. Ce fut Jean Meslet, dit de la Besnerie, originaire d'Anjou, qui fit difficilement son chemin et, comme il était d'une noblesse récente, n'entra au chapitre que par l'anoblissement royal et après plusieurs tentatives [4]. Il fut néanmoins admis en 1580 parmi les commensaux de l'archevêché, d'abord en qualité de chanoine [5], fut honoré des confidences

[1] Déliber., capitul., tome LIX, fo 14, 29 janvier 1575.

[2] Dans le mémoire du docteur en théologie que nous mentionnons plus bas, il est accusé tout simplement de sodomie ! Il mourut à Paris sur la fin de 1592 et n'assista pas aux Etats de la Ligue, bien qu'il eût été nommé député. *Ibid.*, tome LXIV, fo 226.

[3] *Ibid.*, tome LVIII, fo 360, 3 novembre, 1574, et LIX, fo 151, 25 Novembre 1575.

[4] Il semble avoir été amené à Lyon par le maréchal de Vieilleville, son compatriote. Le 14 juillet 1564, Antoine Marquis Meslet, dit de la Besnerie, présente lettres du roi lui octroyant la première prébende vacante à laquelle Sa Majesté a droit pour son entrée solennelle dans sa bonne ville de Lyon, *ibid.*, LIII, fo 227 ; le 7 décembre 1565 le chapitre supplie le monarque de choisir un candidat de noblesse incontestable, LIV, fo 170 ; le 22 mars 1569 le prétendant est enfin pourvu de la chanoinie du doyen défunt Théodore de Vichy, LVI, fo 75 ; il fit ses preuves de noblesse le 9 mai 1571, LVII, fo 76-86. En décembre 1593 il était nommé prévôt de Fourvière, LXV, fo 284.

[5] *Ibid.*, LX, fo 327, 9 juillet 1580.

d'Epinac et des attaques de ses ennemis, qui l'accusèrent de mauvaise vie, de gaspillage des deniers sacrés [1], se vit adopter pour ainsi dire par la famille du prélat grâce aux petits services qu'il rendait, et semble avoir été en définitive un factotum indispensable, l'intendant, l'homme de confiance de l'archevêque, de sa sœur préférée Mme de Grésolles, avec laquelle il continua ses relations après la mort du prélat. Il resta un des amis fidèles de cette femme, compagne de vie d'Epinac, et l'aida toujours à protéger sa mémoire, à sauver les débris de sa fortune [2]. Son maître lui avait obtenu en 1592 le prieuré de Belleville-sur-Saône [3], il lui succéda encore à celui de St-Rambert-en-Forez, fut plus tard doyen du chapitre, mourut le 9 septembre 1620 et fut enterré à la cathédrale de Lyon, dans la chapelle de St-Jean-Baptiste qu'il avait fait construire [4].

Bien plus modestes encore furent les origines de Florys Blanchery, l'enfant élevé par la charité des chanoines, originaire de St-Maurice-sur-Dargoire, non loin de Lyon, qu'Epinac agrégea néanmoins à son chapitre régulier de l'Ile-Barbe, puis appela dans sa maison comme aumônier. Il n'eut donc qu'une place insignifiante, tout-à-fait en dehors du domaine des affaires publiques, et d'ailleurs il ne parut à l'archevêché que vers 1584 [5],

(1) « Scelistissimus nebulo et ardelio, et alea et publicis adulteriis proventus ecclesiasticos dilapidat », dit le docteur en théologie dans la dénonciation de 1588, voir Appendice XXVIII. Il en fait un véritable coquin.

(2) Arch. départ. du Rhône, série EE, Papiers d'Epinac, 6e liasse, actes prouvant qu'il y avait entre Mme de Grésolles et la Besnerie certains accords pour legs de meubles, entre 1612 et 1616.

(3) Donné à l'archevêque par le duc de Mayenne, correspondance de ce prince dans *Mémoires de l'Académie de Reims*, tome 35, p. 63. Le pape Clément VIII confère ce bénéfice à la Besnerie, Fonds français, man. 3.982, fo 250, liste des bénéfices accordés en 1592.

(4) Bégule, *Monographie de la cathédrale de Lyon*, in-fo, Lyon 1880, p. 22.

(5) Délibér. capitul. de St-Jean, tome LXII, fo 139, le 27 octobre. Il remplissait la charge d'aumônier en 1589 et partagea la prison d'Epinac au château d'Amboise. Archiv. départ. du Rhône, série EE, Papiers d'Epinac, procuration passée par Mme de Grésolles au chanoine de Pravieulx le 21 Juillet 1589; Blanchery est mentionné

mais son dévouement inébranlable s'efforça de conserver les souvenirs de son bienfaiteur, par exemple à l'Ile-Barbe, comme pour protester contre les injustices de l'opinion et l'oubli de la postérité.

Parmi les officiers laïcs administrateurs du temporel, nous ne citerons que deux ou trois noms. Jean-Baptiste Dufour, un des premiers citoyens de Lyon, deux fois échevin, homme d'affaires et de finances, avec le titre de secrétaire de l'archevèché, fonction vaste et mal délimitée, remplit en réalité les attributions d'un fondé de pouvoirs pour l'universalité des intérèts publics et privés d'Epinac. De par son titre il contresignait les actes épiscopaux au spirituel comme au temporel, et sa charge embrassait même le gouvernement des bénéfices alors annexés à l'archevèché, par exemple de l'Ile-Barbe, dont nous voyons qu'il rédigeait les actes capitulaires [1]. Il l'exerçait déjà en 1564 et n'eut avec Epinac d'autres rapports que ceux qu'exigeait l'accomplissement exact de son devoir. Il n'en fut pas de même de son gendre et successeur Jehan Livet qui prit sa succession en 1586, et accapara de plus l'intendance de la fortune épiscopale pour laquelle il fut un factotum comme la Besnerie pour les détails matériels de l'intérieur. Il fut donc honoré de la confiance entière de son maître, et son dévouement, plus encore sa connaissance d'une situation financière embrouillée et son titre de premier créancier le désignèrent après la mort d'Epinac pour le liquidateur de sa fortune; il en recueillit même la plus grande part, grâce aux combinaisons qui la compliquaient, et dont il connaissait le secret mieux que personne.

Enfin l'archevêque de Lyon fonda la fortune de Pierre Matthieu, un des plus anciens historiographes de France, Franc-comtois d'origine, lequel, entré jeune dans sa clien-

comme témoin. Voir la notice qui lui est consacrée dans la préface de l'*Obituarium Ecclesiæ Lugdunensis,* manuscrit conservé par ses soins et publié en 1867.

[1] Arch. départem. du Rhône, Fonds de l'Ile-Barbe, carton 26, n° 1 bis, copie des actes capitulaires faite à la diligence de messire Florys Blanchery par Dufour.

tèle avec le titre de *juge de ses terres* ou des tenanciers qui géraient ses biens, devint pour quelques mois son secrétaire dans le gouvernement du Lyonnais, l'abandonna pour un plus haut patronage, celui du roi Henri IV, mais paya sa dette de reconnaissance par des éloges sincères, encore qu'hyperboliques, et par la quantité de renseignements tirés des sources qu'il nous a transmis sur la vie, la personne et les œuvres de son premier maître.

Les hommes dont nous venons d'évoquer les figures, familiers et amis autant que serviteurs, attestent par leur situation personnelle auprès de lui qu'Epinac, magnifique comme un grand seigneur, s'efforça de maintenir sa maison sur le pied d'une hospitalité vraiment épiscopale, en laquelle il admettait, avec les compagnons obligés de vie cléricale et les auxiliaires de vie administrative, un petit nombre de commensaux choisis dans tous les rangs de la société, mais recommandés par leur attachement. La culture de son esprit lui permettait de goûter les agréments littéraires, il les recherchait volontiers, et il ne refusa pas son amitié aux savants, aux humanistes, aux représentants de la Renaissance. Avec Matthieu, dont la carrière débuta par le droit, il protégea le célèbre médecin Daleschamp, qui lui dédia sa traduction d'*Athénée* [1]; mais il n'avait pas les aptitudes d'un Mécène, il ne prenait dans les lettres qu'un délassement passager, et il ne se soucia nullement de s'entourer d'un cercle d'esprits cultivés, comme on en trouve dans la maison de certains prélats contemporains.

Son tempérament actif et ambitieux le sollicitait d'entretenir plutôt l'amitié des grands personnages avec lesquels il se trouvait en relation continuelle d'affaires, parce qu'ils avaient des attaches dans la province ou bien y remplissaient des fonctions, comme le président Bellièvre, le sieur de Mandelot, d'une noble famille du Mâconnais, qui gouverna le Lyonnais pendant 20 ans (1569-1588) avec de rares qualités de politique et d'administrateur.

[1]) Le Laboureur, *les Masures*..., tome II, pp. 29, 30. L'édition *princeps* (1587) qui est fort rare (je ne l'ai pas trouvée à la Biblioth. nat.) renferme, paraît-il, une épitre dédicatoire à l'archevèque de Lyon.

Ces deux hommes d'Etat, sans entrer complétement dans l'intimité d'Epinac, furent constamment mêlés à sa vie, à ses travaux, à ses intérêts les plus graves, surtout par les secours vraiment efficaces qu'ils lui prêtaient dans les difficultés de sa carrière. Nous les retrouverons sans cesse, le premier surtout qui fut un véritable ami, du moins si l'on en juge par le ton de sa correspondance.

Né en 1533 d'une famille de robe apparentée à tout ce que le Lyonnais comptait de magistrats ou d'administrateurs, les Delanges, les Fay d'Espesses, etc., Bellièvre y jouissait par là d'un prestige que même un archevêque de Lyon ne devait pas dédaigner. Il faudrait donner une biographie spéciale de ce ministre, qui fut après Villeroy le premier serviteur de la monarchie française dans la seconde moitié du XVIe siècle. Sa carrière avait débuté par les tribunaux de province quand Henri III, simple duc d'Anjou, le distingua, l'emmena en Pologne, le créa président au Parlement de Paris [1] en récompense des services rendus, et ne cessa néanmoins de l'employer pour ses affaires particulières et celles de sa famille. C'est ainsi que nous le voyons tour à tour envoyé extraordinaire en Flandre, où il accommode pour le mieux les intérêts du royaume avec les visées ambitieuses du duc d'Alençon (1578), puis en Guyenne auprès de Henri de Navarre (1581), qu'il s'agissait de ramener au service du souverain et de réconcilier avec sa femme Marguerite de Valois. Surintendant des finances dès 1575, il remplissait encore dans ce poste officiel un service privé plutôt que public et que les dépenses du monarque rendaient plus difficile. On comprend qu'Epinac ait eu soin de conserver de cordiales relations avec un homme qui avait tant d'empire sur l'esprit de Henri III. Elles avaient commencé sans doute de bonne heure, car Bellièvre, nommé lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, 1566 [2], puis président au présidial de la même

[1] En 1576, Fonds fr., man. 21.247, copie des registres du Parlement, fo 170.

[2] Archiv. munic. de Lyon, série BB, tome 85, fo V, 5 mars, présente les lettres royales.

ville, 1568 ([1]), s'occupa constamment des affaires de la région, bien qu'il n'y séjournât jamais. Ces relations ne s'interrompirent guère et ne cessèrent qu'avec la vie publique du prélat. Déjà en 1578, nous le verrons au chapitre suivant, Bellièvre lui donnait des conseils d'ami et même des leçons déguisées.

Nous connaissons assez maintenant l'importance d'un archevêque de Lyon au XVI[e] siècle pour comprendre combien étendues et variées devaient être ses relations, car il se trouvait en contact permanent avec le monde politique et administratif. Mais à côté de ces liaisons pour ainsi dire d'affaires, Epinac en eut d'autres que l'amitié seule cimentait, et qui nous révèlent quelque chose de son caractère personnel. Ils furent nombreux les hommes, de quelque rang qu'ils fussent, même de condition commune, qu'à la cour aussi bien que dans la région lyonnaise il distingua par des marques durables de sa sympathie. Il n'est pas jusqu'à de simples bourgeois de Vimy (aujourd'hui Neuville-sur-Saône), qui n'aient été admis dans l'ordinaire de sa maison et dont sa correspondance ne se préoccupât : ainsi Bernardin d'Aymé veillait à ses intérêts et fut lié avec sa famille, car il eut un instant la garde des châteaux de Vimy et de Pierrecise, et figura comme témoin ou partie en plusieurs transactions passées par les parents et héritiers du prélat ([2]).

Nous venons de voir quelle était la situation du diocèse lorsqu'Epinac en prit le gouvernement. D'ailleurs les derniers événements et la lutte qu'il avait soutenue pour conquérir sa dignité lui dictaient son devoir, poursuivre l'œu-

([1]) Fonds franc., man. 21.245, f[o] 298.

([2]) Une lettre de lui aux échevins lyonnais du 23 juillet 1590, Arch. municip., série AA, Supplément, 1562-1590, montre qu'il veillait aux affaires temporelles d'Epinac pendant l'absence de celui-ci, surtout pour la garde des deux châteaux. — Archiv. départem. du Rhône, série EE, Papiers de Malain, liasse 3, pièce 3, le baron de Lux lui amodie les revenus de l'Ile-Barbe en 1599. Papiers d'Epinac, liasse 5, auxiliaire de M[me] de Grésolles dans sa lutte pour défendre la mémoire de son frère. La lettre anonyme du 5 octobre 1590 (ci-dessous chap. xv) montre que l'archevêque s'inquiétait à distance de ce que devenait ce personnage : « D'Aymé n'est pas ici il y a long tems et ne puis bonnement sçavoir où il est. »

vre de réforme commencée. Instruit des affaires dans cette haute école d'administration qu'était le chapitre de St-Jean, appuyé sur une nombreuse clientèle de parents, d'amis, de serviteurs, sur des forces sociales telles que les communautés religieuses du pays, le clergé et la noblesse provinciale, il pouvait jouer un rôle au dehors, propager à travers le royaume, après l'avoir inaugurée dans son diocèse, l'application des décrets disciplinaires du concile. C'est ce qu'il essaya de faire dans les premières années de son épiscopat, et s'il n'aboutit pas, c'est qu'il se laissa trop tôt détourner par d'autres ambitions.

CHAPITRE IV

L'ACTIVITÉ ÉPISCOPALE DANS LE DIOCÈSE (1575-1579)

Après avoir organisé sa maison et l'administration diocésaine, le nouvel archevêque s'adonna tout entier à l'exercice de ses fonctions, à l'accomplissement de ses devoirs d'état. Celui de la résidence lui coûtait d'autant moins que, n'ayant pas quitté le chapitre depuis le terme de ses études, aucun engagement envers la cour, aucune relation d'ordre politique ne l'attirait en dehors du diocèse. Il était d'ailleurs bien résolu de suivre l'exemple de son oncle qui ne s'était pas un seul instant éloigné, de travailler encore plus que lui, de toute l'énergie de sa jeunesse et de ses capacités, à l'amélioration du troupeau qui lui était confié.

Evidemment l'œuvre de réforme devait commencer par ceux qui étaient les modèles et les éducateurs des peuples, c'est-à-dire les clercs, ceux en particulier qui gouvernaient les paroisses. Antoine d'Albon avait réparé en partie les ruines matérielles que les protestants avaient accumulées dans le diocèse, essayé, de concert avec le chapitre, de corriger les vices et les abus, mais les infirmités avaient de bonne heure paralysé ses efforts. Et les ruines matérielles n'étaient rien en comparaison de la décadence morale des clercs, de leurs défauts et de leurs désordres, ignorance, paresse, habitudes plus ou moins scandaleuses, sacrements mal administrés, obligations professionnelles négligées ou remplies imparfaitement. Les défaillances que nous avons signalées parmi les serviteurs du chapitre se retrouvaient dans le reste du clergé diocésain appauvri et n'ayant souvent pas de quoi vivre. Tous les abus dont souffrait alors l'Eglise s'étaient aggravés encore, pendant que les hérétiques, maîtres de la région, désorganisaient, bouleversaient et détruisaient toute chose.

Un curieux incident insignifiant en lui-même, mais assez significatif par l'importance qui lui fut donnée, et par l'idée qu'il nous laisse des habitudes cléricales du temps, un avertissement qu'Epinac reçut de Rome à son occasion, et auquel il ne fut certainement pas insensible, eurent quelque influence sur sa conduite postérieure. L'archiprêtre de Pont-de-Veyle en Bresse (1), pressé par le nombre et l'urgence des pâques et n'ayant pas d'auxiliaire, avait organisé publiquement une confession commune de ses paroissiens, puis les avait absous en masse et tous ensemble. Le fait fut dénoncé à Rome, et comme il n'était probablement pas isolé, le Pape s'en émut, il en prévint l'archevêque par un bref qui l'invitait à pourvoir les églises d'un personnel suffisant pour que le scandale ne se renouvelât pas (2). L'affaire n'avait pas une portée telle qu'elle dût révolutionner le diocèse, mais l'intervention du souverain pontife annonçait le souci constant et la volonté de réformer jusqu'aux plus petits abus qui mettaient en cause la discipline ecclésiastique, d'interposer son autorité dans les diocèses et auprès des évêques qui se montreraient disposés à tirer profit de ses avertissements. D'ailleurs le détail fournissait un renseignement précis en faisant ressortir le degré d'incapacité, d'ignorance auquel en était arrivé le clergé inférieur, le personnel actif sur qui les gros bénéficiers faisaient retomber les charges du ministère paroissial : il n'étudiait guère dans les universités, et aucune institution n'avait été créée ni généralisée pour le pourvoir des connaissances indispensables. Epinac profita de la leçon qui lui était donnée de haut, il avait des auxiliaires qui surent la lui rappeler à l'occasion, les traditions diocésaines lui fournissaient déjà les moyens de poursuivre la réforme des abus plus criants qui ruinaient parmi les fidèles la vie reli-

(1) Le diocèse de Lyon comprenait alors une partie de la Bresse soumise au duc de Savoie, ce qui explique les relations d'Epinac avec ce prince, dont il etait le sujet en quelque manière. Il y a plusieurs lettres d'Albon et de son successeur, peu importantes du reste, à « l'Archivio di Stato de Turin. Lettere di Vescovi stranieri. »

(2) Bref du 27 juin 1575, imprimé dans Theiner, *Annales ecclesiastici*, Rome 1857, in-f°, tome I., p. 112.

gieuse et l'observance de la discipline : il n'y avait qu'à faire revivre et mettre en pratique les règlements qui dictaient aux pasteurs le détail de leurs devoirs.

En effet les archevêques avaient à plusieurs reprises essayé d'instruire leur clergé, de lui inculquer en particulier la connaissance, puis le respect des sacrements, qui sont la vie de l'Eglise. L'impulsion avait été donnée en 1560, même avant le concile de Trente, par le cardinal de Tournon qui, s'inspirant d'anciennes ordonnances édictées dans les conciles provinciaux de Mâcon en 1286, d'Anse en 1298, et par le cardinal de Bourbon en 1466, fit rédiger en latin un recueil remarquable et bien développé de statuts, les premiers imprimés dans le diocèse, dont se sont servis largement et qu'ont presque reproduits, en s'accommodant aux circonstances, les nombreux règlements dressés par les synodes diocésains postérieurs (1). En 1565 Antoine d'Albon donnait une seconde édition de l'œuvre de son prédécesseur, et la complétait par quelques dispositions empruntées au concile de Trente ou confirmant les règlements capitulaires que nous avons analysés sur la dignité et vie des clercs (2). Si l'on songe que le concile de Trente avait clos ses sessions en 1562, que le catéchisme du concile avait été imprimé peu après par les soins de Pie IV et de saint Charles Borromée, on voit qu'Epinac avait sous la main les éléments suffisants d'une bonne réforme.

Il se mit à l'œuvre et au mois d'octobre 1577, le jour de la Saint-Luc, réunit dans son palais épiscopal les dignitaires et principaux bénéficiers du diocèse. Ces assemblées se tenaient fréquemment à Lyon, en principe d'une manière périodique, en fait selon que la diligence des pasteurs s'appliquait à maintenir la pratique ; du moins les statuts constatent cette périodicité, sans que nous puissions établir son existence d'une manière précise. L'insti-

(1) *Statuts synodaux du diocèse de Lyon*, édition de 1827, où l'on indique les compilations auxquelles on a fait des emprunts.

(2) Ci-dessus, pp. 44, 45 et 56. Cette seconde édition, avec les ordonnances d'Albon en complément, a pour titre : *Statuta synodalia Ecclesiæ metropolitanæ Lugdunensiæ*, Lyon, 1566, in-12.

tution revêtait un caractère spécial qui la rapprochait encore plus des retraites pastorales de notre époque que des réunions de notables ou *synodes*, où l'on élabore les règlements d'une portée définitive appelés *statuts synodaux*.

Dans ces assemblées qui duraient plus ou moins longtemps, les supérieurs instruisaient les ecclésiastiques de leurs devoirs, leur adressaient des exhortations sur les vertus cléricales, les préceptes et les conseils qui devaient informer leur vie. Quelques exercices en commun, les entretiens qui s'établissent naturellement entre personnes assemblées pour un temps mettaient un peu de piété, de zèle et de réconfort dans l'âme de ces prêtres. Des instructions plus solennelles accompagnaient ces exercices, et l'on en a conservé deux, d'après lesquelles nous pouvons nous faire une idée des leçons que le clergé recevait alors, celle d'Antoine Marnas au synode de 1577, imprimée dans le recueil des statuts d'Epinac, et celle de César de la Rochette au *sène* (terme du dialecte lyonnais pour synode) d'octobre 1583 (1). Ces discours plutôt d'apparat ne manquaient pas, en rappelant les malheurs et les scandales de l'époque, d'établir à grand renfort d'érudition quelques préceptes de la vie pastorale, le service des âmes, la piété, la justice.

Le premier de ces devoirs était de seconder l'archevêque dans l'accomplissement de ses desseins. Et l'éloge obligé qui accompagnait ces enseignements insistait sur la persévérance avec laquelle Epinac poursuivait l'œuvre de réforme, sur les succès qu'il avait obtenus. A travers les hyperboles qui exaltent la sainteté et la vertu du prélat, on démêle l'admiration sincère que ses travaux avaient fait naître chez ses subordonnés (2) ; il est comparé ordinaire-

(1) Harangue prononcée au sène de la St-Luc, 19 octobre 1583, par César de la Rochette gentilhomme lyonnais, avec une épître dédicatoire à Mgr d'Epinac. Biblioth. de Lyon, Recueil vert de pièces imprimées concernant l'histoire locale, tome 3e, n° 316.504.

(2) « Toutes les nations de l'Europe réputent la félicité de cette ville consister en ce que, par le moyen d'un si saint et vertueux prélat, ce lieu a été le premier purgé de la vénéneuse peste de l'hérésie. »

ment à saint Irénée, le docteur de l'église de Lyon, parce que, selon la pensée de Marnas, il se fait tout à tous, départit le lait aux plus imbéciles et la viande solide de ses graves, doctes et éloquentes leçons aux plus avancés en la foi. Du moins, sans se dépenser comme un apôtre, il prétendait, en cette période d'un zèle tout nouveau, fonder des institutions qui garantiraient pour l'avenir le progrès religieux du diocèse. Il rétablit la coutume obligatoire des assemblées périodiques, qui avait déjà fait l'objet de décrets antérieurs, et fit inscrire en tête de ses statuts que le clergé serait convoqué deux fois par an, le mercredi de la 3e semaine de Pâques, et le dimanche après la Saint-Luc. Cette obligation fut assez exactement observée dans les premières années de son pontificat, et nous avons des indications attestant qu'il s'y montra fidèle (1).

Les travaux du synode de 1577 eurent une certaine importance : on reproduisit sur un nouveau plan les ordonnances du cardinal de Tournon (2), et en effet il n'y a que des différences d'arrangement entre les deux œuvres telles que nous les possédons ; toutefois la dernière emprunte aux règlements d'Albon plusieurs détails de son chapitre 18e, *De l'honnête vie et sainte conversation que doit mener l'homme d'église,* et quelques dispositions à la discipline du concile de Trente, par exemple celles fort importantes qui concernent le mariage.

L'innovation capitale du synode fut l'emploi de la langue vulgaire, car il décida que l'on traduirait les statuts du cardinal de Tournon. L'enseignement officiel de l'Eglise réprouvait cet usage ; aussi en présentant ces règlements aux clercs assemblés, Marnas (et l'archevêque lui-même dans la lettre de promulgation) justifiait cette nouveauté qu'on n'avait tentée qu'après mûre délibération*, non sans regret, délai et remise.*

Ibid., pp. 16, 17. Marnas est en général beaucoup plus sobre, dans ses développements comme dans ses éloges.

(1) Voir la lettre justificative d'Epinac au pape, ci-dessous p. 91.

(2) *Statuts et ordonnances synodales de l'Eglise métropolitaine de Lyon... Revues augmentées et traduites...* 1578, Lyon, in-4o, Bibliot. municipale.

Avec les statuts et le discours de Marnas, on publia en un seul recueil, au commencement de 1578, plusieurs documents à l'usage tant des fidèles que des pasteurs, un catéchisme abrégé de la discipline ecclésiastique, un cadre des principaux points à traiter dans le prône de chaque dimanche, une série d'exhortations sommaires qui devaient accompagner la collation de certains sacrements. La lettre circulaire par laquelle Epinac présentait ces actes précisait le véritable caractère et le but des statuts, qui était de préparer les voies à la mise en pratique de la discipline conciliaire et d'assurer la bonne instruction des fidèles en éclairant l'esprit et en améliorant les mœurs des pasteurs.

Le recueil eut plusieurs éditions et fut publié presque chaque année jusqu'en 1583, mais le cadre des ordonnances était définitif, et l'on n'y ajouta plus rien. Les statuts renfermaient en réalité, puisés soit dans la tradition de l'Eglise universelle, soit dans les coutumes de l'Eglise de France, tout ce qui était indispensable au succès de la réforme. Il n'entre pas dans notre sujet de donner une étude complète de cette œuvre remarquable, à laquelle Epinac eut en somme peu de part. Elle se répartit en 38 chapitres, composés chacun d'un nombre plus ou moins grand de paragraphes, qui interprètent avec précision les principaux devoirs sacerdotaux. On passe successivement en revue les sacrements, leurs cérémonies, le respect qu'on leur doit, la manière de les recevoir ou de les administrer. On insiste particulièrement sur le saint sacrifice de la messe, sur la communion fervente, sur les règles pratiques à suivre pour conférer le baptême et entendre les confessions, enfin pour faire observer exactement les solennités du mariage, c'est-à-dire la publication des bans, la présence du pasteur légitime et des témoins. Avec le concile et la coutume déjà respectable, mais toujours en discussion et qu'on ne parvenait pas à fixer, on enjoint l'accomplissement de ces formalités sous peine de nullité dans le présent et d'inhabileté à contracter pour l'avenir. Ces mesures, et surtout ces pénalités qui nous semblent d'une rigueur

excessive, avaient pour but de rendre impossibles les unions clandestines, contractées souvent au mépris des cas d'empêchement déterminés par le droit canon, et d'assurer l'indissolubilité du lien conjugal par l'interdiction du divorce et les difficultés dont on entourait les autres modes de séparation des époux.

Les questions secondaires qui sont ensuite élucidées se rapportent à la vie cléricale, à la dignité du sacerdoce, aux droits et privilèges temporels du clergé, au respect des lieux saints. La partie vraiment intéressante de ce programme de réforme sont les articles d'un caractère à part qui lui donnent sa couleur locale, parce qu'ils se rapportent spécialement à l'époque. On se fait une idée du peu de révérence que tant de chrétiens avaient pour les lieux consacrés, lorsqu'on voit les statuts interdire de s'asseoir sur les autels, de se promener ou de converser pendant les offices, d'entremêler les chants religieux de romances ou chansons profanes, de jouer des tragédies, des farces à l'intérieur des églises, de danser dans les cimetières (chap. 2, 8, 15.) Et dansquels détails minutieux entre-t-on quand il s'agit de la vie du clergé, avec quelles précautions infinies on détermine les moindres actes de sa conduite ! Il faut parcourir ce chapitre 18e dont nous avons parlé : on enjoint aux clercs de reprendre l'habit de leur ordre et de laisser tous les déguisements que depuis les derniers troubles quelques-uns avaient l'habitude de porter, d'éviter la fréquentation des tavernes, cabarets et lieux mal famés, les jeux de cartes et de hasard, les danses, spectacles, comédies de bateleurs, les banquets en public, la chasse, le port d'armes, etc. Le chapitre suivant détermine le caractère des personnes avec lesquelles un clerc peut cohabiter, et on ne lui permet que la compagnie de ses proches parentes, desquelles le peuple ne peut concevoir aucun sinistre soupçon : « Ne visiteront trop souvent les femmes veuves et les vierges ; ne tiendront leurs enfants bâtards (si aucuns en ont) auprès d'eux, ni en leurs maisons, ne leur aideront et serviront en faisant le saint et divin service. » Le chapitre 20e leur interdit de s'immiscer dans

les affaires profanes, banque, commerce, gestion de propriétés.

D'autres détails non moins curieux pour la connaissance de l'époque ont trait à certains abus qui depuis longtemps avaient pris de profondes racines dans les mœurs. On défend même sous des peines sévères, telles que l'excommunication, les charivaris, processions déguisées et autres exhibitions ridicules que l'on organisait contre ceux qui se mariaient en secondes noces, et cela par forme de chantage, pour leur extorquer de l'argent (chap. 32). Et nous nous retrouvons en plein XVIe siècle avec les mesures prises (chap. 37) contre les sortilèges, incantations, exorcismes, observations de certains jours et autres curiosités damnables, la croyance aux devins et aux magiciens, toutes choses que l'on doit tenir comme des reniements de Jésus-Christ et de la vie chrétienne. Ces pratiques étranges ne respectaient même pas les choses sacrées, car les statuts d'Epinac, à la suite du cardinal de Tournon, recommandent de fermer à clé les fonts baptismaux, de peur de charmes et sortilèges.

Qu'on n'oublie pas que ces ordonnances si précises avaient devancé le Concile de Trente; elles attestent au moins la préoccupation générale dans la chrétienté de réformer les abus, d'amender les mœurs, de renouveler la vie religieuse et la sainteté à travers l'Eglise. C'est dans la même pensée que l'on règlemente les indulgences et le culte des images, qu'on atteint les religieux qui se prétendaient exempts de la juridiction de l'ordinaire, qu'on leur interdit de quitter leur monastère, de prêcher, d'administrer les sacrements, de remplir les fonctions pastorales sans le consentement des autorités diocésaines (chap. 7 et 31).

En se bornant à compléter l'œuvre du cardinal de Tournon, Epinac estimait que son rôle était plutôt d'assurer par des mesures pratiques la réalisation des idées de réforme, qui chaque jour agissaient plus fortement sur l'opinion publique. Ce fut pour atteindre ce but qu'il adjoignit aux statuts trois documents déterminant d'une manière

plus spéciale le ministère des pasteurs. Le premier est un catéchisme en 65 articles, préceptes ou formules très courtes qui servent à fixer la discipline à laquelle les clercs doivent se soumettre, s'ils veulent vivre d'une manière digne et honnète. Ils s'efforceront de rechercher la science, la simplicité des mœurs, la continence : la première embrasse la connaissance des vertus, des écritures et des coutumes, ce qu'il faut croire, ce qu'il faut pratiquer, renfermé dans la tradition orale ou écrite. La division n'est pas rigoureusement suivie, en ce sens qu'on ne sépare pas les pratiques qui doivent assurer la continence et la simplicité de mœurs, mais on insiste sur les péchés à éviter (art. 33 à 37), l'administration des sacrements (47 à 60); on entremêle les préceptes et les conseils, car on recommande la recherche des dons du Saint-Esprit et des béatitudes (art. 38-40), les prières du rosaire, dont on donne la structure (23 à 26). Et dans ces temps de laisser-aller et d'ignorance, où les clercs vivaient trop pour eux-mêmes, très peu pour les autres, le législateur ne manque pas de leur rappeler qu'ils ont à pratiquer les sept œuvres de miséricorde temporelle (art. 27), envers les pauvres, les malades, les prisonniers et les défunts, et les sept de miséricorde spirituelle (art. 28), donner bon conseil, enseigner les ignorants, corriger les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter les tribulations et prier pour les vivants et les morts.

Chaque fois qu'un clerc confère un sacrement, il fera une courte exhortation aux intéressés, aux assistants, sur sa nature, les obligations qu'il comporte et la manière de le bien recevoir. En cela le Synode lyonnais n'innovait guère, et bien plus curieux est le formulaire « pour faire prône ès-jours de dimanche et autres à la messe paroissiale ». Il présentait un cadre à la portée des prédicateurs les plus novices comme des auditeurs les plus simples, un canevas sur lequel la plupart du temps le pasteur devait, pour éviter la routine, tisser une trame nouvelle en s'inspirant des besoins du moment. Après la récitation des prières les plus usitées, Pater, Ave, Credo, commande-

ments de Dieu et de l'Eglise, voici le programme qu'on suivait en cet enseignement catéchistique: exposé des cinq intentions générales prescrites pour bien entendre la messe, telles que la théologie les spécifie, c'est-à-dire les actes d'adoration, de remercîment, de propitiation, de demande, et le désir de s'instruire; sommaire des articles de foi, entre lesquels on ne manque pas de mentionner l'infaillibilité de l'Eglise; enfin les sept principaux objets de la prière publique, l'extension de la foi chrétienne, le Pape, les évêques et l'ordinaire, les puissances et personnes constituées en dignité, les armées orthodoxes enrôlées contre les ennemis du repos public, tous les fidèles, les fruits de la terre et les trépassés. Et après ces dispositions on ajoute: « Si le temps le requiert, et le savoir du curé, vicaire ou recteur le permet, il faut discourir succinctement, familièrement du sujet de l'Evangile ou de l'épître, de la vie du saint qui se célèbre en ce jour, ou bien prendre quelque traité choisi et commode du catéchisme, composé et mis en lumière selon les décrets du saint concile par le mandement et autorité de notre Saint-Père le pape Pie V, pour l'instruction des curés et l'érudition des peuples. »

Le progrès que les mesures prises par le synode de 1577 marquaient sur l'œuvre du cardinal de Tournon disait assez que les initiateurs du mouvement voulaient poursuivre sans relâche l'œuvre de réforme et la faire aboutir. Des hommes comme Maistret, la Barge, Chalon, Gabriel de Saconay devenu doyen après Epinac, ne manquèrent pas de s'appliquer avec persévérance à la réalisation des réformes qu'ils avaient édictées, et ils obtinrent des résultats appréciables. L'archevêque s'associa tout d'abord à leurs travaux, jusqu'au moment où il se laissa absorber par ses fonctions de conseiller du Roi. Remarquons cependant que, durant cette période, il fut absent de novembre 1576 à avril 1577, pendant les premiers Etats de Blois, et son activité dans le diocèse se ralentit en mai 1579, date de son départ pour l'assemblée de Melun. Il ne travailla donc que 3 ou 4 années au plus. Mais pendant ce temps il résida dans sa ville épiscopale (on ne voit pas qu'il ait visité

son diocèse, il laissait ce devoir au suffragant); il prêchait fréquemment, surtout à la cathédrale, présidait les grandes cérémonies, administrait les sacrements. Le 5 février 1576, il porta le *Corpus Christi* à la procession solennelle qu'il avait organisée, de concert avec les échevins lyonnais, pour obtenir la paix et l'extirpation de l'hérésie, et présida les offices qui furent ensuite célébrés à Saint-Nizier (1). La peste qui sévissait si fréquemment dans la ville, ouverte à tous les germes d'épidémie que les relations commerciales apportaient des quatre points cardinaux, le rappela des Etats de Blois. Il figurait au premier rang des notables bourgeois qui se réunirent le 24 mai 1577, selon l'usage de convoquer en des circonstances plus graves les représentants des hautes classes et les officiers publics (2) ; on prit des mesures sanitaires pour arrêter le fléau, les communautés religieuses et les riches citoyens contribuèrent de leurs aumônes aux dépenses qu'imposaient les mesures à prendre contre le fléau (3). L'archevêque prescrivit des processions et prières publiques pour obtenir la cessation du fléau, y pontifia régulièrement (4).

Mais ce dont il se préoccupait avant tout, c'était d'enseigner lui-même ses peuples, et de donner l'exemple d'un ministère actif de prédication. Déjà pour la Noël 1574 et pour la Pentecôte suivante, 22 mai 1575, il attirait à Saint-Jean une fort belle assistance venue de tous les points de la ville, d'autant plus émerveillée de l'entendre que de

(1) Plusieurs des détails qui suivent ont été puisés dans l'Annuaire du département du Rhône, année 1843, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon sous Henri III, passim.* Ces renseignements présentés sous forme d'éphémérides sont extraits pour la plupart des notes que l'abbé Sudan, archiviste de la ville au commencement de ce siècle, avait rédigées d'après des documents originaux qui se trouvent encore aux archives municipales.

(2) Ces réunions paraissent fréquemment dans les délibérations consulaires, et les échevins tiraient habilement parti de leur concours; elles se tenaient parfois à l'archevêché, sous la présidence de l'archevêque.

(3) Archives municipales de Lyon, série BB, tome 95, f°s 86, 87.

(4) De Rubys, *Discours sur la peste qui eut lieu à Lyon en 1577*, dans Cimber et Danjou, Archives curieuses de l'histoire de France, tome IX, p. 254.

mémoire d'homme, depuis 300 ans, on n'avait vu ni ouï parler un archevêque de Lyon [1]. Et on l'écoutait attentivement pendant près de deux heures. Plus tard, le 25 décembre 1577, il prêchait de même dans sa cathédrale fort doctement près d'une heure et chantait la grand'messe devant un peuple infini. Pareillement, le jour de l'Ascension, 8 mai 1578, il monta en chaire à Sainte-Croix et parla encore deux heures. Ces détails extraits de documents contemporains prouvent combien les Lyonnais avaient été édifiés de ce ministère infatigable, et non moins étonnés de voir un prélat de haute naissance porter la parole aussi fréquemment, comme un petit pasteur d'âmes.

Au milieu de ces travaux vraiment apostoliques, Epinac ne devait nullement négliger le devoir particulier de sa charge, qui l'astreignait à compléter l'instruction de son troupeau par de fréquentes lettres pastorales. Nous connaissons pour cette époque deux au moins de ces œuvres. Un religieux lyonnais, en lui dédiant un traité de théologie [2], signalait la première, dans laquelle Epinac, à l'occasion d'une recrudescence de la peste, aurait développé ce lieu commun d'édification que les péchés des chrétiens sont la cause première des calamités publiques. Et le théologien ajoutait, s'adressant toujours au prélat : « Avec pareille gravité avez réduit par écrit et enseigné comme vrai pasteur les moyens pour reconnaître et apaiser par oraison l'indignation divine. » Malheureusement ces deux écrits ne nous ont pas été conservés.

Le suffragant Maistret prêchait aussi fréquemment, par exemple à la cathédrale pour l'Avent de 1576 et pour le Carême suivant [3], et se dépensait sans relâche à l'évangélisation des foules; il ne cessa pas d'y travailler pendant les vingt années que dura son ministère épiscopal [4]. Le clergé

(1) Archives munic. de Lyon, Papiers de l'abbé Sudan, d'après les registres de la paroisse Sainte-Croix. J'y puise les détails qui suivent.

(2) Benedicti, religieux du monastère de l'Observance à Lyon, *La Somme des péchés et le bon Remède d'iceux*, Lyon 1584, in-4°, épître dédicatoire à Mgr. d'Epinac, p. 4.

(3) Délib. capit., tome LIX, f°s 151 et 246.

(4) Fait la visite pastorale en Forez, 1587. A. Bernard, *Histoire du Forez*, in-8°, Montbrison 1835, tome II, p. 213.

de la ville et les ordres religieux, stimulés par des exemples venus de haut, fournirent pareillement plus d'un apôtre infatigable. Aussi, Epinac, après quatre années d'efforts, pouvait-il se rendre ce témoignage, évidemment empreint d'exagération oratoire, qu'il n'y avait plus un seul hérétique dans la ville, et qu'on en rencontrait fort peu à travers le diocèse ([1]). Et des autorités contemporaines confirmaient cet éloge : nous avons cité l'orateur synodal César de la Rochette ([2]) ; voici ce que disait un autre orateur devant l'assemblée municipale du 21 décembre 1577, où l'on allait élire les nouveaux échevins : « Mgr. l'archevêque qui fait florir la ville par sa présence, doctes et élabourées prédications, réformation des abus, augmentation des vrais zélateurs de notre religion ([3]). » Ce qui n'empêchait pas qu'au même moment les huguenots sollicitaient du pouvoir royal la permission d'établir leur prêche dans la cité, et le prélat avait bien de la peine à faire échouer leur démarche ([4]). Il faut reconnaître néanmoins que l'hérésie, qui avait dominé dans la province, se trouvait maintenant réduite à l'impuissance, mais les échevins et les bourgeois catholiques y avaient aussi travaillé grandement par plusieurs mesures de rigueur.

Ces premiers travaux épiscopaux, interrompus trop tôt par l'assemblée de Melun, avaient moins transformé le diocèse que révélé l'activité d'Epinac et fait connaître sa personne fort avantageusement à Rome et à Paris. Ils soulevèrent contre lui des rancunes et des inimitiés, lot ordinaire de ceux qui font leur devoir ; sans doute aussi son caractère hautain, absolu, impatient de tout obstacle, et son tempérament, à peine affranchi des écarts et des ardeurs de la jeunesse, les provoquaient facilement. On le dénonça ;

([1]) « Vere dicere possum diœcesim istam, quæ hœreseos veneno antehac multum infecta videbatur, Dei gratia sic paulatim in Ecclesiæ sinum rediisse, ut nulli in civitate, pauci vero per reliquam diœcesim sint, qui hœreticorum sectis inhœreant. » Extrait de l'apologie au cardinal de Côme résumée plus loin.

([2]) Ci-dessus p. 81, note 2.

([3]) *Apologie pour Lyon et autres villes franches*... dont l'auteur est resté anonyme. Recueil vert des affaires de Lyon, tome III.

([4]) Ci-dessous chap. VII.

ses desseins et ses intentions furent travestis, ses actions calomniées, à Rome surtout où l'on incrimina même sa ponctualité à tenir le synode, par avarice, prétendait-on, et pour faire payer les droits de procuration ou les amendes portées contre les absents! Et auprès du roi Henri III on montait une véritable cabale, sous laquelle faillit sombrer la fortune du prélat.

Prévenu de ces menées par le secrétaire d'Etat, cardinal de Côme, qui lui écrivit au nom du pape afin qu'il se justifiât, Epinac le fit dans une apologie assez étendue, où il affirme (comme il pouvait d'ailleurs le prouver par les actes administratifs) n'avoir jamais perçu les droits synodaux pour son compte personnel, ni même les rares amendes qu'il n'avait infligées qu'après plusieurs avertissements et encore que les délinquants fussent nombreux (1). Mais, sans attacher plus d'importance qu'il ne fallait à de puérils racontars, il exposait les résultats déjà réalisés et s'efforçait de calmer les inquiétudes sérieuses que donnait au Pape la mauvaise conduite des religieux de la ville. Il a ruiné l'hérésie dans le diocèse, et il espère l'abattre complètement, si la guerre ne vient bouleverser de nouveau la contrée, car le peuple fait chaque jour de tels progrès de dévotion que chacun s'en émerveille (2). Il ne désire rien tant que de commencer la visite du diocèse, que les troubles de la province ont jusqu'ici rendu impossible. S'il n'a pas encore entrepris de corriger les scandaleux excès dans lesquels les moines d'Ainay vivent au mépris de toute règle et de toute autorité, c'est qu'ils jouissent de privilèges fort anciens et d'exemptions respectables ; ils se sont d'ailleurs toujours armés d'appels d'abus contre les tentatives de réforme. Il a prévenu leur abbé, mais il vient de résigner le bénéfice (3), et quand son successeur sera nommé,

(1) Lettre du 5 mai 1579, *Nunz. di Francia*, tome 13, p. 205, imprimée dans Theiner, *Annales ecclesiastici*, tome I, pp. 81-83 ; elle mériterait d'être citée en entier.

(2) « Sic in dies populi Lugdunensis devotionis zelus augetur ac incrementum accipit, ut res sane miranda multis videatur, et in qua divinæ benevolentiæ munus insigne cognoscatur. »

(3) Vespasiano Gribaldi, précédemment archevêque de Vienne.

on aura tout moyen de les admonester et de les contenir avec son concours dans la limite du devoir. Il serait néanmoins préférable que Sa Sainteté déléguât elle-même à cette entreprise quelque personnage muni de ses pleins pouvoirs.

Nous n'avons pas la lettre à laquelle Epinac répondait, mais on voit par cette réponse même qu'elle traitait d'affaires capitales, et qu'elle n'insistait pas tant sur les accusations dont l'archevêque était victime que sur l'urgente nécessité des réformes à poursuivre dans le diocèse. Grégoire XIII avait voulu stimuler le zèle du prélat, attirer son attention en particulier sur l'état déplorable des couvents lyonnais, dont on lui avait fait rapport (1). L'apologie le satisfit pleinement, d'autant que d'autres témoignages, venus de divers côtés, établirent d'une manière péremptoire la sollicitude et l'activité qu'Epinac déployait dans le gouvernement de son diocèse. Il lui fit expédier immédiatement un bref qui lui donnait pouvoir de réformer les religieux d'Ainay (2), et quelques jours après, le cardinal secrétaire lui adressait une lettre élogieuse l'exhortant à poursuivre son œuvre sans se laisser arrêter par le mauvais vouloir de ces moines. Les assurances de contentement et l'approbation du Souverain Pontife étaient renouvelées dans une autre lettre relative à l'assemblée de Melun (3).

Epinac avait aisément confondu ses accusateurs à Rome, il eut plus de peine auprès de Henri III, cependant il ne fut ni moins habile, ni moins heureux. De ce côté, il s'agissait des mille embarras que soulevait la défense des domaines ecclésiastiques, car le gouvernement obéré les mettait sans cesse à contribution, et ils subissaient d'ailleurs bien d'autres assauts. Il y avait entre les classes de la nation

(1) « Quod vero scripsit Illustrma et Reverendma Dominatio vestra Regulares civitatis istius malo omnium exemplo immoderate, intemperanter ac contempta omni obedientia et regulæ observatione vivere... »

(2) Brouillon du bref donné le 1er juin, *Archivio del Vaticano*, *Armorium XLII*, tome 98, fo 297.

(3) *Ibid.*, *Nunz. di Francia*, tome 11, minutes des dépêches de la secrétairerie d'Etat aux nonces en France, fo 439, lettre du 11 juin, et 465, 466, du 10 août 1579.

un accord unanime pour accaparer ces domaines constitués par la piété des ancêtres : les nobles avaient d'abord favorisé les erreurs nouvelles, parce qu'elles leur livraient la propriété ecclésiastique, les villes faisaient retomber sur celle-ci le plus qu'elles pouvaient de leurs charges financières, la bourgeoisie, qui aspirait alors à l'anoblissement, recherchait, pour les faire servir à son avancement social, les ventes pratiquées par ordre du Roi : et quant aux protestants, on sait comment ils opéraient. On ne comptait d'ailleurs plus les décimes, emprunts, aliénations de domaines, rentes assises sur le clergé, que les Valois avaient soutirés depuis dix-huit ans : la confiscation prônée par les Etats généraux de 1560 se poursuivait d'une manière détournée sous toutes les formes. Pour don de joyeux avènement, Henri III avait reçu du Pape un capital de deux millions et demi à prendre sur le clergé de France, et dès le mois de mars 1575 il pressait ceux du diocèse de Lyon de le secourir dans ses nécessités (1). Ils avaient été cependant imposés dans les dernières charges de 30.000 livres en espèces, sans compter les ventes prescrites par les délégués du Souverain Pontife (2). Quant à l'archevêque, ses bénéfices étaient grevés d'environ 1.000 écus, et il vendit pour éteindre cette dette la seigneurie d'Oullins avec divers cens et droits seigneuriaux de l'Ile-Barbe (3).

(1) Lettre au gouverneur Mandelot, 6 mars, dans Montfalcon, *Histoire de Lyon*, tome II, à l'Appendice.

(2) Commission de cardinaux et prélats, que le pape déléguait par les bulles autorisant les aliénations pour dresser le tableau des charges de chaque diocèse : en réalité ils fonctionnèrent d'une manière permanente, car chaque bulle renouvelait leur pouvoir et remplaçait les défunts. Le comité disparut avec les dernières ventes, sous Henri IV. L'histoire des cinq ou six aliénations qui se produisirent pendant cette période, 1563-1587, se rattache étroitement à celle de l'origine des Assemblées générales et de l'Agence du clergé. Voir ci-dessus chap. II, p. 37, note 1. Pour défendre leurs biens attaqués de toute manière les diocèses soutinrent une lutte de vingt-cinq années, qui aboutit à l'établissement définitif de ces deux institutions.

(3) Contrat de vente de la seigneurie, avec la justice haute, moyenne et basse, à Ant. Camus, trésorier royal en la généralité de Lyon, Archives hospitalières de la ville, Aumône générale, série A, boîte 180 ; pour l'Ile-Barbe, voir Archives départementales du Rhône, Fonds de l'Ile-Barbe, carton 17, pièce 7.

En 1576 Henri III obtenait de Rome une nouvelle vente de biens pour la valeur de 50.000 écus de revenu, soit un capital d'environ 4.000.000 de livres, et le clergé ne put que protester énergiquement aux Etats de Blois. Mais quand l'année suivante le pouvoir manifesta la volonté de continuer la levée du subside que l'assemblée ecclésiastique de 1567 avait accordé pour dix ans, quand il exigea en 1578 un don extraordinaire d'une décime et demie [1], les résistances isolées et partielles se généralisèrent en un accord qui parut concerté et présenta tous les dehors d'une conspiration. Un peu partout les clercs s'opposèrent ouvertement aux mesures fiscales des collecteurs royaux, résolurent de ne pas payer, de laisser saisir les bénéfices, de les quitter et de se retirer chacun sur les domaines de sa famille en abandonnant le service des âmes. A ce moment du reste, les dépenses excessives de la cour et les gaspillages avaient exaspéré les sujets, l'insubordination éclatait dans tous les ordres, et plusieurs pays d'Etats, la Bourgogne, la Normandie, l'Auvergne, présentaient des remontrances audacieuses par l'entremise de leurs députés [2].

Le diocèse de Lyon ne resta pas dehors du mouvement, et même le clergé forézien se distingua par l'énergie de sa résistance. Le gouvernement avait décrété des commissions ordonnant de saisir le montant de la décime extraordinaire sur le temporel des principaux bénéficiers, à charge pour eux de se faire rembourser par les autres, mesure commode, mais odieuse aux ecclésiastiques, parce qu'elle impliquait entre eux une obligation solidaire qu'ils repoussaient avec opiniâtreté. Or la levée n'ayant été ni consentie par les intéressés, ni approuvée du Pape, violait manifestement les dispositions du droit canonique. Les hauts bénéficiers, ainsi mis à rançon, prévinrent l'archevêque des censures qu'il encourrait s'il y donnait son consentement,

[1] La décime, ou dixième partie du revenu, avait reçu avec le temps une valeur fixe, environ 340.000 livres.

[2] Ces remontrances envoyées en cour sont signalées à plusieurs reprises dans la correspondance de l'ambassadeur vénitien. Bibl. nat., Fonds italien, tome 1.730, *passim*.

et ils estimèrent qu'il valait mieux pour eux mendier leur pain que de subir un impôt de tout point illicite [1]. Ceux du Forez firent en outre circuler un mémoire anonyme, par lequel ils invitaient les deux autres ordres de la région, ou tout au moins la noblesse, dont ils invoquaient l'appui à cause des liens de parenté qui les unissaient avec elle, à se réunir en assemblée, pour dresser une protestation commune contre les lourdes charges qui pesaient sur la province. L'archevêque reçut un exemplaire du factum par voies détournées, il désapprouva ces agissements, et surtout la convocation comme contraire aux lois de la monarchie ; néanmoins le concert eut lieu, sinon l'assemblée, et en juillet 1578, pendant que Mandelot faisait une chevauchée dans le pays, les trois Etats du Forez lui présentèrent quelques articles de doléances [2]. Les ecclésiastiques s'y déclaraient tellement surchargés qu'ils ne pouvaient plus vivre du débris de leurs revenus ; ils protestaient contre la violation des saints canons et se plaignaient que les levées fussent tout au profit de certains particuliers. C'est déjà le ton des plaintes présentées par l'assemblée de Melun.

Le gouvernement avait connaissance de ces menées, et

(1) Plusieurs des détails donnés ici sont tirés de la lettre justificative d'Epinac du 30 septembre 1578, copie Fonds franç., man. 17.287, fos 106-109, ci-dessous, pp. 100 et suivantes.

(2) Du moins d'après une minute ou brouillon, *ibid.*, man. 15.905, fo 419, envoyé par Delanges, président au présidial de Lyon, à son parent Bellièvre qui lui avait demandé des renseignements sur ces agitations. On trouve dans la correspondance des ambassadeurs espagnols, Archives nationales, série K, Papiers de Simancas, carton 1548, pièce 8, une copie de la requête que le clergé forésien aurait alors présentée à Mandelot. Cependant Epinac dans sa lettre justificative, et Delanges, lettre en faveur de l'archevêque, ci-dessous p. 106 et note 2, ne parlent que de doléances que les ecclésiastiques auraient fait présenter par la noblesse du pays, et l'on ne peut s'assurer de l'authenticité absolue de la pièce communiquée à l'Espagnol. Bien plus, le mémoire appel du clergé provincial à la noblesse a été pareillement copié pour le même homme d'Etat, *ibid.*, pièce 22, une traduction italienne, transmise par les ambassadeurs vénitiens, se trouve Fonds italien, man. 1730, pp. 297-302, et les deux diplomates ont commis la même erreur en affirmant que ce mémoire était adressé à la *noblesse de France*. Il y a là une preuve du retentissement que l'incident avait reçu ; n'est-ce pas aussi un indice que les deux étrangers ont été trompés par les accusateurs intéressés à grossir l'affaire ?

il ne fut pas difficile de le persuader que l'archevêque y avait mis la main. Assurément les subordonnés ne s'agitaient pas ainsi sans que le supérieur ne dût intervenir immédiatement, et ne devînt responsable de l'agitation, si elle se prolongeait. Et sur cette donnée les amateurs d'intrigues ou les malveillants brodaient à plaisir, en insinuant qu'Epinac entretenait par-dessous main le mécontentement de ses clercs : on l'accusait d'avoir rédigé le manifeste, on ajoutait qu'il n'était pas tout à fait étranger à la résistance des Etats de Bourgogne, dans lesquels il comptait en effet des parents et alliés. Les ennemis renchérissaient encore, suivant la manie de gens passionnés ; on parlait de son ambition, de son désir de devenir cardinal ! Et comme rien n'arrête l'imagination des courtisans, on lui prêtait des projets d'indépendance ; certaines réparations qu'il avait entreprises au château de Pierrecize faisaient naître la pensée qu'il voulait restaurer cette vieille citadelle, afin de tenir la ville en bride et de rétablir l'ancienne souveraineté féodale des archevêques. En même temps dans la province des esprits brouillons, exagérant ces racontars, faisaient croire au prélat que ses ennemis tramaient toute une conspiration pour lui enlever son archevêché [1].

Nous avons peut-être ici la clé de l'énigme, ou du moins, en répétant à qui voulait l'entendre qu'on cabalait pour l'arracher de son siège, Epinac se rappelait certain incident, qui n'avait pas été sans quelque connexité avec les propos contre les Italiens qu'il avait tenus dans son discours aux Etats de Blois. Trois ans auparavant, et dès son élévation à l'épiscopat, les courtisans faisaient courir le bruit qu'il était frappé d'une maladie mortelle, désignaient même son successeur, qui n'était autre que le chancelier de Birague, l'ancien gouverneur de Lyon, le protégé de la reine-mère [2]. Aussi le favori plus que personne avait dû

(1) Selon le témoignage de Delanges, justification en faveur de l'archevêque. Fond fran., man. 15.905, f° 391, voir ci-dessous p. 106.

(2) « Scrivono di Lione che l'arcivescovo era molto malato, morendo sara la Chiesa di Monsr Cancelliere », *Nunz. di Francia*, tome 8, p. 635, dépêche du 22 septembre 1575.

se sentir visé par les attaques de l'orateur des Etats, et les doléances des clercs forésiens contre les courtisans avides l'atteignaient lui et ses amis, parce qu'ils tiraient profit des libéralités royales. N'y parlait-on pas de « certains particuliers qui font peu de service à la France, et cependant sucent et dissipent toute la substance du royaume », de ceux qui entourent le Roi, le séduisent par impostures et flatteries et servent plus à leur profit particulier qu'au bien public (¹) ? Nous ne serons pas loin de la vérité en disant que la conjuration s'était ourdie autour de Birague ; l'archevèque en était persuadé, ce semble, quand il écrivait au souverain : « Si votre Majesté le veut faire enquérir diligemment, elle trouvera que tels écrits ne viennent pas de si loin, ains se composent plus près » ; et à Bellièvre : « Si quelques-uns ne veulent prendre pour offense la charge que j'ai eue aux Etats (²). »

Sans exagérer la portée de faits qui paraissent cependant avoir entre eux beaucoup de rapport, on peut soutenir que les Italiens étaient pour quelque chose dans cet échafaudage de calomnies; les bavardages inconsidérés de certains Lyonnais avaient grossi ou dénaturé les troubles de la province, et ceux-ci prirent de telles proportions que Henri III en conçut une véritable colère, si l'on en juge par les paroles qui lui échappèrent, dit-on, devant son entourage (³). Il accepta tout ce qu'on voulut lui faire accroire, en particulier qu'Epinac était l'auteur de l'appel à la noblesse forésienne. Il parlait de déférer le soi-disant coupable au Parlement, et dans cette cour on parlait déjà de citation et de procès politique. Le président de Bellièvre, un des soutiens du prélat, lui mandait : « Il fut dit jusque-là que vous vous déclariez ouvertement auteur de la lettre qui a donné matière de parler plus beaucoup qu'il ne serait besoin en ce temps, avec plusieurs autres propoz et déclarations par vous faic-

(¹) Lettre des ecclésiastiques du diocèse de Lyon à Messieurs de la noblesse, *passim*.

(²) Dans les lettres justificatives, ci-dessous pp. 103 et 105.

(³) Henri III aurait dit que l'archevêque recherchait un chapeau rouge, et qu'il lui ferait un collet rouge. Lettre de Delanges ci-dessus page 96 et note 1.

tes en divers lieux, dont le Roy ne pouvait être que grandement offensé ([1]). » Et ce magistrat n'était pas loin de s'y méprendre lui-même, car, après la soumission d'Epinac, il lui prêchait encore le respect de l'autorité, faisait l'éloge des qualités personnelles du roi, excusait sa politique.

Sans doute le jeune archevêque, tout zéle pour les intérêts de l'Eglise, avait subi plus qu'il ne voulut le reconnaître l'effet du mécontentement qui régnait dans son clergé. Il se sentit obligé par devoir professionnel et par point d'honneur de prendre sa défense, et il ne recula pas, ce qui était bien dans son caractère, devant les discours hardis et les démarches compromettantes. En tous cas il devait prendre en considération les plaintes de ses subordonnés, qui s'étaient adressés à lui comme à leur défenseur naturel, et donner son avis sur les procédés des officiers du fiscs ; cependant, ainsi que nous le verrons, des personnes bien placées pour se rendre compte de sa conduite déclarèrent qu'il avait agi en tout avec une grande modération.

Il était tuteur des enfants de son frère Jean d'Epinac et de sa sœur Marguerite de Malain, ce qui lui donnait occasion de correspondre avec la noblesse de Bourgogne; il avait donc des intérêts familiaux en cette province, et il est possible que son nom ait été prononcé lors des débats orageux qui préparèrent la remontrance de l'abbé de Citeaux (juin 1578) ; mais quelle apparence y a-t-il qu'il soit intervenu dans ces démêlés, sinon par quelques réflexions ou conseils d'un caractère personnel ? Le fait de Pierrecise était plus grave, et semblait à première vue plausible : la forteresse avait été le point d'appui de la souveraineté épiscopale et, les archevêques n'ayant pas encore abandonné toutes leurs prétentions féodales, les bâtiments à demi-démantelés du château qui dominaient les coteaux de la Saône, planant au-dessus de la ville entre Vaise et Saint-Paul, restaient, avec les prisons de Saint-Jean, comme une om-

([1]) Bellièvre à Epinac, Paris le 21 octobre 1578, en brouillon, Fonds fran., man. 15.891, f° 28. Il gémit de ces incidents qui lui ont donné beaucoup d'ennui, « pour la perte que ferait ce Royaulme, si un personnage de tel valeur que vous estes se separoit de la cause publique. »

bre peu rassurante de la tyrannie cléricale d'autrefois ; il était facile de donner à croire qu'Epinac voulait la rétablir. Pendant les dernières guerres le gouvernement avait pris prétexte de la sûreté publique pour mettre une garnison dans la forteresse, mais l'archevêque obtint qu'on la lui restituât, avec la faculté d'entretenir la garnison (1). Les échevins ne s'en étaient pas émus, non plus que des réparations qu'il faisait à sa propriété, mais à Paris on voulut être moins crédule, et l'on vit renaître les susceptibilités municipales au service des cabales qui se concentraient autour du monarque.

Henri III chargea le gouverneur Mandelot d'apaiser les passions irritées des ecclésiastiques, et de surveiller leurs agissements (2). En même temps il invitait l'archevêque à s'expliquer sur les menées qu'on lui prêtait (3). Un président au Parlement de Grenoble, Bellièvre-Hautefort (4), prévenait son parent Delanges des bruits qui couraient parmi les courtisans, au sujet de Pierrecise. Il intervenait, disait-il, par égard pour le mérite du personnage incriminé, mais aussi en homme d'Etat soucieux d'empêcher les attentats contre la sûreté publique, et il priait les deux principales autorités de la province, Mandelot et Delanges, de faire bonne garde ! Sans se prononcer nettement, il avait bien l'air de redouter quelque esclandre, et l'on voit que la machination ourdie contre Epinac avait impressionné même les hommes d'expérience engagés dans les affaires. Ce qui avait surtout de quoi inquiéter le roi, ce qui le préoccupait plus que l'attitude supposée du prélat, c'était le soulèvement du monde ecclésiastique, le mécontentement et le malaise général qui avaient provoqué la résistance des Etats provinciaux.

(1) Archives municipales de Lyon, série BB, tome 94, fo 235, 18 décembre 1575.

(2) Monfalcon, tome II, lettre du 10 septembre 1578, en appendice.

(3) La lettre du roi n'a pas été retrouvée, mais elle est mentionnée comme étant de la même date, 10 septembre, au commencement de l'apologie d'Epinac.

(4) Le même qui remplit des missions diplomatiques en Suisse et ailleurs. Copie de sa lettre envoyée par Delanges à Bellièvre, Fonds fr., man. 15.905, fo 424, verso.

Le surintendant général des finances Bellièvre suivait de près les agitations du Lyonnais, mais obligé de partir, et absorbé par une mission en Flandre, il avait chargé son parent Delanges de le suppléer dans l'œuvre d'apaisement. Celui-ci remplit cette tâche de son mieux, lui et Mandelot conseillèrent l'archevèque, le dirigèrent en véritables amis, l'aidèrent à surmonter les embarras dans lesquels on l'avait engagé. Après des conférences où ils arrêtèrent le plan d'une justification, Epinac la rédigea en une longue lettre, qu'il fit passer par l'intermédiaire du gouverneur, épître vraiment digne d'un homme d'Etat, dont le ton calme, mais soutenu, sans grands effets oratoires, a la force et l'éloquence d'un mémoire politique, d'une apologie d'affaire. Il détruit les uns après les autres les chefs d'accusation par le simple exposé des faits présenté sur un ton sincère, n'exagère pas, ne dissimule rien, et cette œuvre est une des meilleures productions d'Epinac. Nous ne saurions mieux faire que de la citer en son entier, si longue qu'elle soit :

Sire,

J'ai receu une lettre quil a pleu à Vre Majesté m'escripre du X du présent, par laquelle jay veu qu'elle avoyt esté advertye que ceux du clergé du pais de forestz s'estoient résoluz de ne paier aucune chose que par la saisie de leur bien, pour tirer de là argument de se retirer chez leurs parens, pensant les induire à se joindre avec eux pour avoir ung appuy en leur mauvaise volonté ; sur quoy on luy a faict entendre qu'il se continue encores des assemblées pour cest effect audict pais, à quoy Vre Majesté désire que je tasche par mes remonstrances de leur faire changer de délibération, ou l'advertisse des causes et des remèdes que je penseray y estre convenables. Et pour satisfaire au commandement quil luy plaist de m'en faire, je luy dirai premierement, Sire, que ceux du clergé de mon diocèse n'ont jamais esté en volonté, comme l'on vous a adverty, de s'exempter de ne paier aucune chose, car l'expérience monstre assez le contraire, ayant esté ceux de ce diocèse de sy bonne volonté au paiement des décymes ordinaires qu'il se peult aisément vérifflier qu'il n'y en a aucun en ce Royaume qui doibve moings des arréraiges du passé que cestuy-cy, comme aussy, depuis que j'ay esté en ceste charge, j'ay tousjours tenu la main, tant qu'il m'esté possible, a ce que les receveurs et commis peussent en toute facilité lever les deniers de leur recette,

de quoy je m'asseure que s'ilz sont enquis en donneront assez de tesmoignage, et mesme maintenant ilz lèvent leurs décymes ordinaires aussi librement et aysément qu'en diocèse de ce Royaume. Et par là, Sire, Vre Majesté peult veoir et juger combien l'advis qui vous a esté donné, qu'ilz ne vouloient paier aucune chose, est incertain ou mal assuré. Vray est que ceste décyme et demye, que Vre Majesté avoit nouvellement imposée, leur a semblé fort dure, pour estre contre les formes en ce cas prescriptes par les sainctz conciles et canons, daultant qu'il n'y avoit aucun consentement du clergé ny autorité du Pape. Cela, Sire, les avoit faict résouldre, comme aussi ont faict la pluspart des diocèses de la France, à n'y prester aucun consentement. Mais depuis, estant survenue une contrainte ou commission inusitée pour saisir tout le revenu des principaux bénéfices, à la charge de rechercher leur remboursement sur les autres, lors à la vérité se trouvant en grande extrémité, d'aultant que d'une part leur consiance ne leur permettoit de prester aucun consentement, et de l'autre voyant tout leur bien saisy, ilz jugèrent qu'il ne leur restoit autre moien, estans depossedez de leur revenu, comme il estoit porté par ladicte commission, sinon de mandier leur vye, chose fort estrange a eux, ou de se retirer en leurs maisons paternelles. Ce qu'ayant esté entendu par quelques particuliers de la noblesse, ilz en firent instance a M. de Mandelot lors qu'il fit sa visite, le suppliant de le faire entendre a Vre Majesté pour y pourveoir de remede. Mais depuis, Sire, je vous asseure sur ma vye qu'il ne s'est faict aucune assemblée, encores que, comme j'ay entendu par les lettres de Vre Majesté, elle aie esté aultrement advertie, et cuide que personne n'a jamais eu envye en ces quartiers de le faire, sans en demander permission a vre Majesté ou a vre lieutenant général.

Jusques icy, Sire, j'ay satisfaict à ce que Vre Majesté m'avoit mandé pour le faict du public, en quoy je luy ay sans aucune dissimulation faict le discours tel comme il est a la vérité. Maintenant je pense que sa bénignité et douceur donnera encores audience, en ce qui concerne mon faict particulier, au reste de ceste lettre, par laquelle je respondray à quelques calompnies et impostures qui m'ont este mises sus pour me mectre en vre mauvaise grâce. A quoy j'entendz qu'ilz ont travaillé en telle sorte, que jay eu divers advertissemens de toutes partz que Vre Majesté, Sire, estoit entrée en telle meffiance de moy que, sy je n'eusse senty ma consiance bien nette et non coupable, l'alarme que l'on m'en a donné eust esté suffisante pour m'en faire fuir et chercher quelque assurance de ma vie. Mais j'ay tant de confiance en mon innocence et en vre équité et justice, que je me suis persuadé que m'aiant entendu vous jugerez que telles choses ne sont rien qu'impostures et calompnies sorties de quelque vindicte et haine particulière et dont les effectz se montreront fort clairs et manifestes. Car premierement, Sire, on m'a adverty que l'on vous a faict entendre que j'avois intelligence avec ceux des estatz de bourgongne. En quoy

je diray hardiment que, s'il se trouve que, par message, lettre signée ou aucune sorte de négociation, ou directement ou indirectement j'ay pratiqué ou négotié avec lesd. des estatz pour le faict des remonstransce qui ont este faictes par eux ou autre chose qui s'en soit ensuivy et en dépende, j'abandonne ma vie et ma teste a tel jugement qu'il vous plaira d'en donner. Car au contraire, scachant assez combien j'avois d'ennemys qui seroient bien ayses avec légers prétextes de me calompnier, encore que j'eusse en ce pais là beaucoup de grandz affaires pour moy et pour les miens, sy est-ce que pour esviter tout soupson je me suis depuis certain temps abstenu d'y négotier mesmes pour mes affaires propres, de sorte que je fay nul doubte (Sire) que, s'il vous plaist de vous en faire enquérir, vous ne trouviez véritable ce que je vous en asseure. Et vous prie considérer quelle a esté ma conversation par icy, l'inquisition de laquelle vous fera congnoistre que je ne suis homme qui voulsisse troubler et altérer le repos de cest estat, et moings de ceste province, à la tranquilité de laquelle j'ose dire et le publie, et voz gouverneurs en peuvent donner tesmoignage, que j'ay servy beaucoup le passé pour empescher beaucoup de choses qui s'y sont quelquefois trouvées au préjudice de v^re^ Majesté, de sorte, Sire, que ceux qui persuadent a v^re^ Majesté que j'ai fet des monopoles et assemblées en icelle pour y troubler l'estát monstrent assez combien leur passion les pousse plus en cela que la vérité. Car, encores que toutes les provinces circonvoisines, comme la bourgongne, le daulphiné, l'auvergne et le bourbonnois, ayent faict quelques assemblées, si est-ce que jusques icy je n'ay veu qu'il s'en soit faict aucunes au pais de forestz, bien que vous soiez adverty du contraire; et puisque en ce point l'accusation que l'on me gette dessus est sy peu véritable et calompnieuse, V^re^ Majesté jugera, Sire, de quelle source elle sort, et quelle foy on doibt adjouster a ce que telles gens controuvent allencontre de moy, puisqu'ilz vous abreuvent de propos que tout le monde voit a l'œil estre autrement qu'ilz ne disent. Et s'il vous plaist leur demander le jour, le lieu et le temps que telles assemblées ont este faictes, ilz demeureront muectz et avec leur honte descouvriront que la hayne qu'ilz ont contre moy est la cause de toutes leurs accusations.

Ilz disent encores que j'ai faict certain libelle en forme de lettre escripte a la noblesse de ce pais pour les animer contre v^re^ service. A quoy, Sire, je ne puys dire autre chose sinon qu'il ne suffit pas de dire ou proposer en accusant, mais qu'il fault prouver ce que l'on mect en avant, car aultrement il serait aysé de convaincre le plus homme de bien du monde. Et comment (Sire) peuvent-ilz prouver que j'aye faict ce dont l'on m'acuse maintenant, et au contraire j'ose, et vous veux asseurer qu'il n'est de mon invention ny facture, et le contexte le monstrera assez a ceux qui le regarderont de près, ains qu'il m'a esté envoyé par la poste soubz une faulce couverture, comme il a esté a plusieurs de ceste province, et s'il feust tombé entre les

mains de moy seul, je l'eusse aussi bien suprimé comme j'ay faict assez d'autres qui sans autheurs m'ont este envoyez, estant ung des hommes de ce monde qui crains aultant une révolte ou sédition du peuple ; de quoy je ne veux autre tesmoignage que celuy que j'en ay donné publiquement, car en mes prédications il n'y a point que je traicte sy souvent, n'y auquel je m'areste davantage, qu'à l'obeyssance qui est deue a vre Majesté, et ay assez de fois prouvé et monstré par l'escriture saincte qu'il n'est permis aux subiectz de s'eslever contre leur prince, de sorte que, sy j'estois sy impudent que de voulloir persuader en particulier ce qu je reprendz avec tant de raison en public, je me monstrois non seullement leger et insconstant mais encores malicieux, et je n'ay (graces a dieu) ny sy peu de jugement, ny tant de mauvaise volonté. Je vous suppliray donc, Sire, vous arrester plus aux tesmoignages publicqz que j'ay donné en cela, dont tous voz Magistratz ont esté les auditeurs, qu'a je ne say quelles calompnies secrettes, incertaines et sans preuve que l'on m'impose sy malicieusement, et dont je veux dire que les autheurs ne s'oseroient nommer. Et sy vre Majesté se veult faire enquérir diligemment, elle trouvera que telz escriptz ne viennent pas de sy loing, ains se composent plus près.

Je scay, Sire, que l'on me mect dessus que je me suis oposé à la levée de la décyme et demye que vre Majesté avait imposée, et comme je ne suis homme qui scache flater et dissimuler, je confesseray ingénuement qu'après les protestations et menaces que ceux de mon clergé m'ont faict, que je me gardasse d'encourir les peines portées par les sainctz décretz, j'ay protesté que je n'y pouvois consentir, pour estre imposition contre la forme prescripte par iceux. Et je croy, Sire, que, quant la lecture desd. conciles vous auroit este faicte, vre Majeste congnoistra que cela est contre vre consiance propre et mect en péril vre ame, et ne condempnera ce que j'ay faict en ce point ; en quoy, Sire, je ne suis pas plus répréhensible que quasy tous ceux de mon estat de la france, qui tous ont tenu mesme langage et ont procedé plus avant. Car je croy que vre Majesté est assez advertye qu'en quelques lieux on a par interdit fermé les églises, en d'autres on a procédé par censures publicques contre les commissaires, en d'autres on s'est eslevé jusques a sedition, et finalement a paris on vous a faict de grandes et vertueuses remontrances, sur lesquelles vre Majesté a remis lad. décyme. Or, Sire, ceux qui ont fait beaucoup davantage ne sont accusez devant vous et n'en reçoipvent aucun reproche, l'archevesque seul de Lyon, le clergé duquel s'est comporté plus modestement que les autres, est accusé devant vous et mis en vre mauvaise grace, chose qui monstre assez que l'on en veult a sa personne et non pas a ses actions. Or, Sire, pour vous donner plus de témoignage de cela, je croy que vre Majesté se souvient que dès le commencement je la supplié de vouloir faire une assemblée du clergé, lequel je pensois et osois quasi asseurer que vre Majesté trou-

veroit aultant disposé a la secourir comme tousiours il avoit esté ; et je diray maintenant, Sire, que sy vre Majesté eust pris ce chemin, lequel aussi bien comme moy, vous a esté conseillé par Monsieur l'archevesque de Vienne et plusieurs de voz autres fidelles serviteurs aussy bien comme par moy, vous en seriez demeuré content et sattisfait. Et ne failloit en cela craindre qu'en telle assemblée il se fist aucune chose qui feust contre vre autorité, car on l'eust voulu faire (ce que je pense qu'homme du clergé n'eust jamais entrepris) il y avoit assez de moien de l'empescher. Vre Majesté doncques, Sire, peult veoir de quel zèle je y suis allé, puisque je vous donnois advis du moyen par lequel sans dispute, sans controverse, et avec le gré de voz subiectz, vre Majesté pouvoit avoir ce qu'elle demandoit.

Je sçay bien, Sire, que ceux qui m'accusent vous persuadent que ce que je faictz est par ce je ne scay quelle ambition ou mescontentement, mais en cela, Sire, ilz taschent de vous abuser aussi bien qu'en tout le reste, car je proteste devant dieu, Sire, que je n'ay aucune ambition ou désir de plus grand honneur, ny aucun mescontentement, et en ce monde je ne désire ny ne souhaite rien plus, sinon que vre Majesté me congnoisse pour aussy fidelle, comme je luy suis très humble et très obéyssant, car je ne me suis jamais formé aucune imagination de plus d'honneur et de grade que ce que j'en ay, duquel encores je scay et confesse que j'en suis indigne, et quant je serois beaucoup moings encores ne serois-je mal content. Et parce, Sire, que j'ay entendu que l'on vous mect en défiance du Chasteau de Pierencize, antienne demeure des Archevesques, que vre Majesté m'a rendu, comme sy c'estoit une citadelle pour Lyon, je vous supplie, Sire, de vous enquérir et de Monsieur de Mandelot et de Monsieur de la Mante sy c'est une place de telle importance que l'on vous faict entendre ; et je m'asseure que vre Majesté trouvera que, sy je ne me feusse point adonné a l'orner et embellir, jamais on m'en eust faict instance, mais par ce que, pensant y finir mes jours en ma charge, j'en ay rendu l'habitation agréable et assez plaisante, à quoy j'ay assez monstré que je ne la tenois pour une forteresse, elle a commancé d'estre envyé de quelques ungs. Mais sy ainsy est que cela vous donne doubte de ma fidellité, encores que ce me feust chose assez dure de croire que vous eussiez ung soupson sy apparent de moy et de veoir ung autre jouir devant mes yeux du fruit de la peine que j'ay prins a l'accommoder, sy est-ce que, postposant, Sire, toutes choses a vre voulloir et contentement, toutes les fois qu'il vous plaira me le commander, je suis prest a le remectre entre les mains de vre lieutenant de Roy, vous suppliant seullement me faire rembourser des fraiz que je y ay faictz et dont je doibtz encore une grande partye, chose que je m'asseure que vre Majesté trouvera raisonnable. Et sy elle n'est sattisfaicte de ceste mienne justification, comme toutesfois je me veux promettre qu'elle sera, je la supplie humblement de voulloir envoier par deça telles gens que bon luy semblera, pour in-

former de ma vye et de mes actions, de quoy j'auray beaucoup de contantement, espérant qu'elle trouvera en moy plus de fidélité a son service que je n'en ose dire, pour ne montrer que je vueille par trop flater et venter. Et sy tout cela Sire, ne vous contante et que vous demeuriez en meffiance de moy, je vous supplie de me nommer tel lieu, non seullement de vre Royaume, mais de la chrestienté, ou il vous plaira que j'aille habiter et finir mes jours, et je vous feroy veoir pour tesmoignage de ma fidélité que je postposeray l'amour de mon pais, l'amitié des miens et tout mon contentement à vre volonté et commandement. Et bref, Sire, sy encores tout cela ne vous contente, je vous supplie me mander ce qu'il vous plaist que je face pour autre assurance de ma fidélité, et sy ce n'est chose du tout impossible, je tascheray de tout mon pouvoir de l'exécuter, pour vous monstrer que vous n'avez serviteur ny subject en ce monde qui vous soit plus humble et obéissant ; et sy bien je ne peus empescher d'estre calompnié, chose assez coustumière aux gens de bien, sy espère je faire en sorte que leurs calompnies se montreront tousjours fauces, et tiens pour tout asseuré que je vous feroy encores une fois en ma vye ung sy humble et signalé service que vre Majesté l'aura pour agréable, pour la prospérité de laquelle je prie dieu incessamment quil luy place (*sic*), Sire, accroistre vre grandeur par l'augmentation de ses graces et benedictions, et vous donner très heureuse et longue vye.

De Lyon ce dernier septembre 1578

De Vrê Majesté
Très humble et très obéyssant serviteur et subject
Depinac, *archevesque de Lyon.*

L'accusé se retira dans son prieuré de Saint-Rambert en Forez et y attendit les ordres du monarque. Il y rédigea pour Bellièvre une seconde défense, ou plutôt un complément de la première, dont il lui envoyait une copie en l'assurant qu'il n'y avait rien dit qui ne fût véritable, rien offert ou promis qu'il ne fût fermement résolu d'accomplir pour regagner la confiance de son souverain (1). Si le devoir de sa charge le permettait, il s'exilerait lui-même, ne voulant être plus longtemps témoin des indignités qui se commettaient dans le royaume. Et il s'épanchait en plaintes sur l'acharnement de jalousies qui le poursuivaient sans qu'il eût jamais offensé personne : « Il semble que jamais

(1) Lettre du 10 octobre, original Fonds franç., man. 15.905, fo 163, voir Appendice I.

en ce temps homme de ma robe n'a senty plus de dommaige par impostures et calomnies que moy. » Mais il savait d'où venait le coup et l'insinuait avec hardiesse (¹) : « Je veux croyre que Dieu, qui lit dedans les plus profondes cachetes de noz cueurs, fera veoir en bref que tout ce dont l'on m'accuse n'a aultre soubsolz qu'une envye et vindicte particuliere. » Réellement on a lieu de s'étonner que tant d'accusations aient accablé un jeune archevêque en fonction depuis quatre ans seulement. Ces incidents conservent un caractère étrange, et l'on se demande comment Henri III, qui avait témoigné son admiration pour le prélat, a pu se laisser circonvenir, mais on sait combien les intrigues de son entourage avaient d'empire sur lui.

En réalité, l'apologie d'Epinac lui fit une certaine impression. D'ailleurs celui-ci recevait tout secours de ses amis ; Mandelot à distance, Bellièvre de près l'appuyaient de leur crédit auprès du monarque, se faisaient les répondants de son innocence et de sa fidélité. De son côté Delanges qui connaissait l'affaire en détail et l'avait suivie depuis ses origines, puisqu'il avait été chargé de saisir le temporel des clercs récalcitrants, apportait en faveur du prélat un témoignage que renforçait encore le ton de modération avec lequel il exposait les faits, sans prendre parti ni pour ni contre, et il ajoutait en conclusion : « Encore qu'il soit fort libre à parler (retenons le propos, il donne la clé des antipathies dont Epinac fut victime), toutefois, en ce qui concerne le service du Roi et de la couronne, je l'ai remarqué des plus modestes, et n'ai opinion quelle qu'elle soit qu'il ait voulu entreprendre, ni s'entremettre d'aucune faction. Il se montra fort déplaisant de l'acte de refus qui causait le mécontentement donné au Roi et s'en stomacqua contre ceux qu'il pensait l'avoir fabriqué, le désavoua et chercha par tous les moyens de racoutrer cette affaire (²). » Henri III, enfin ramené par des assurances catégoriques, se déclara satisfait et en écrivit à

(¹) Voir ci-dessus p. 97, note 2. Epinac soupçonnait donc Birague d'avoir tout mené.

(²) Delanges à Bellièvre, octobre 1578, voir ci-dessus p. 96, note 1.

l'archevêque une lettre dans laquelle, rappelant les bruits qui avaient couru à la cour [1], « qui ne sentaient le respect et obeissance dûs par ses sujets », il exprimait l'espoir que les faits confirmeraient à l'avenir les assurances qu'Epinac donnait en son apologie.

Nous nous sommes étendus sur le récit de ces premières luttes d'Epinac, parce qu'il révèle assez clairement la situation exceptionnelle que lui avait créée un essor rapide de son mérite et de sa fortune. Si les travaux qu'il avait entrepris pour la réforme du diocèse l'avaient fait connaître avantageusement à Rome et dans tout le royaume, les Etats de Blois l'avaient mis hors de pair ; il n'était déjà plus simplement archevèque de Lyon, mais le personnage le plus en vue de l'épiscopat français. Nous avons donc à le suivre sur un plus vaste théâtre où, tout en restant homme d'église, il se prépare, par la discussion des intérèts généraux de la monarchie, à tenir comme chef du clergé de France une certaine place dans l'histoire de notre pays. Sans doute il ne soutint pas ce rôle aussi longtemps qu'il l'aurait pu, mais son éducation politique qui commença aux Etats, venant compléter celle dont nous avons suivi le progrès à travers les affaires du chapitre, fortifia son dévouement pour les droits de l'Eglise au point que nous le retrouverons assez vivace dans toute la suite de sa carrière.

(1) Copie de cette lettre, Biblioth. nation., Fonds Dupuy, man. 843, f° 214.

CHAPITRE V

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE AUX ÉTATS DE BLOIS (1576-1577)

Ce fut en effet dans la célèbre assemblée de 1576 qu'Epinac fit réellement l'apprentissage de la vie publique, vit de près la cour, vécut à son contact pour la première fois d'une manière durable, à travers les mille intrigues, les mille passions qui s'agitaient sous le règne d'un souverain indolent. Pour servir efficacement les grands intérêts de l'Eglise, il fallait à cette époque, étant donnée la connexion étroite qui rattachait ensemble les questions politiques et celles de la religion, posséder à fond les unes et les autres, les avoir maniées dans le détail et longtemps. Or, non seulement comme membre influent du corps ecclésiastique, Epinac fut appelé à débattre les grands problèmes dont dépendait le bien de la monarchie, mais, en qualité de président, il dirigea les travaux des trois chambres, fut leur intermédiaire avec la cour. Il élargissait son action hors des limites de son diocèse, acquérait l'expérience de toutes les affaires administratives ou politiques, achevait sa formation d'homme d'Etat en se rompant à la discipline la plus vaste que pût alors désirer un évêque, et se préparait pour un rôle plus étendu, la défense des privilèges ecclésiastiques devant les autorités civiles.

On ne peut apprécier autrement la place qu'il tint aux Etats : il y parut comme un tout jeune prélat, n'ayant connu le monde gouvernemental que superficiellement, lorsqu'il était député par le chapitre de Lyon, mis déjà quelque peu au courant de ses pratiques par la lutte qu'il avait soutenue contre Paul de Foix, cependant assez versé dans la conduite des affaires religieuses pour ne pas s'y

perdre en paraissant trop novice. Avec ce rôle de débutant il ne pouvait exercer un grand prestige, cependant il s'entremit activement dans les démêlés entre les Etats et la cour, révéla les qualités pratiques que les études de droit avaient développées en lui, si bien qu'à la longue il accapara la direction des débats et même des intrigues, jusqu'à ce qu'éclatât son triomphe oratoire du 17 janvier 1577, que les contemporains ont unanimement considéré comme l'éveil d'une véritable éloquence.

En réduisant ainsi son rôle, nous nous interdisons de tracer l'histoire des Etats de 1576 ; d'ailleurs elle a été faite si souvent qu'on ne saurait y ajouter rien de bien nouveau. Il entre plutôt dans notre cadre de montrer quelles étaient les attributions du président de la chambre ecclésiastique, et comment le jeune archevêque les exerça, comment il a dû travailler pour l'Eglise de France et, à propos des intérêts qui se débattirent alors, nous aurons occasion d'aborder les rapports de cette Eglise avec la royauté et les dissidents, la question des réformes politiques qui devenaient de plus en plus urgentes, et la part que devait y prendre le clergé.

Quand il s'agit de nommer les députés du Lyonnais, le clergé diocésain, par déférence pour son archevêque, réunit sur lui tous ses suffrages, et il fut élu à la fois par les communautés et les bénéficiers de la sénéchaussée, des baillages du Lyonnais et Forez [1]. Il en alla de même pour les autres assemblées de l'époque, celle de Melun et les Etats de la Ligue. On lui donna comme associé, ou plutôt comme assesseur, Antoine Marnas que nous avons rencontré dans les assemblées diocésaines. Quelque temps après, le 1er octobre 1576, une réunion plénière de notables provinciaux se tint à l'archevêché sous la présidence du prélat, afin de proclamer la liste des députés représentant les trois ordres, et comme les habitants du franc Lyonnais [2], depuis longtemps en désaccord avec ceux de la

(1) Lalourcé et Duval, *Forme générale de la tenue des Etats*, Paris 1789, in-8°, tome V, p. 9.

(2) Nous verrons au chapitre VII ce qu'il faut entendre par là.

ville et mûs par un sentiment de défiance à l'égard des bourgeois, présentaient un député pour leur pays, on ne repoussa pas cette exigence, mais le président fit remarquer que ce passe-droit n'était qu'une faveur de circonstance et que, ceux de la campagne ne pouvant constituer un ordre à part, les députés roturiers n'auraient entre eux tous qu'une voix dans la chambre du tiers (1).

Pierre d'Epinac n'avait pas attendu que son élection eût été acceptée des Etats provinciaux pour se mettre en mesure de mériter leur confiance : il s'instruisit de leurs affaires, étudia soigneusement leurs cahiers, en un mot il voulut représenter dignement devant la France entière la seconde ville du royaume et le siège primatial de l'Eglise gallicane. Ces travaux préparatoires l'absorbaient tellement, écrivait-il au duc de Savoie, qu'il n'avait pas le loisir de lui rendre en personne le service d'obéissance qu'il lui devait comme au seigneur d'une partie de son diocèse (2).

Il arriva à Blois dans les premiers jours de novembre, et immédiatement commencèrent entre les archevêques présents les débats sur la préséance en l'assemblée, qui ne manquaient pas de portée, puisque de leur règlement dépendait la question de savoir qui présiderait les Etats. Quoique le plus jeune, Epinac prétendait avoir le pas en sa qualité de primat des Gaules, distinction toute honorifique et de cérémonial, mais qui, en maintes circonstances, avait assuré à ses prédécesseurs le premier rang dans les assemblées et les conciles. Dès le début, le cardinal de Bourbon reconnut son droit (3); néanmoins les archevêques de Vienne et d'Embrun lui disputaient le premier rang en s'appuyant sur leur ancienneté dans l'épiscopat. Le Roi, devant qui fut porté le différend, se garda de prononcer, et tout fut remis au libre choix des députés.

(1) Archives municipales de Lyon, série BB, Délibér. consul. tome 94, fº 138.

(2) Lettre originale dans *Archivio di Stato*, à Turin, Vescovi Stranieri, S. 16, G. 81, au dos: octobre 1576. Voir ci-dessous Appendice II.

(3) Les détails qui suivent dans une lettre des députés de Lyon aux Etats. Archiv. munic., série AA, Correspondance consulaire, tome 49, fº 276, 21 novembre.

Il semble que la Chambre ecclésiastique ait été charmée par les qualités extérieures, les talents précoces et l'activité du plus jeune des archevêques, toutes choses qui donnaient l'espoir qu'il serait un président décoratif et de prestige suffisant, d'ailleurs zélé pour les intérêts de l'Eglise, et surtout sans compromission avec le passé ni avec la royauté [1]. En effet, le 24 novembre, à la première séance plénière, on décida qu'il précèderait les autres, parce qu'on siégeait sur le territoire où s'exerçait sa primatie, l'ancienne Gaule celtique, et le 27, on lui décerna la présidence, non pas au même titre, mais par une pure concession bénévole du clergé. On voulait réserver par là aux assemblées futures le droit d'élire qui elles voudraient. Quelques jours après, lorsqu'il fut question de choisir l'orateur qui devait porter la parole dans la séance solennelle de la remise des cahiers, non seulement l'annaliste Guillaume de Taix, admirateur sans réserve d'Epinac, mais les rédacteurs du procès-verbal officiel reconnaissent que celui-ci fut élu d'une voix unanime à cause de ses vertu, mérite et bon zèle assez approuvés en cette assemblée [2]. Ce n'était pas simplement un éloge sans portée, une formule de cérémonial, mais un témoignage consacré officiellement de l'estime que les députés avaient pour leur collègue [3].

Le président de la Chambre ecclésiastique jouissait de pouvoirs étendus, et d'ailleurs les circonstances lui rendaient

(1) On écarta l'archevêque d'Embrun comme suspect, parce qu'il était du conseil royal. *Journal de Guillaume de Taix*, dans Lalourcé et Duval, tome V, p. 264.

(2) *Procès-verbal du clergé, ibid.*, pp. 106-107. Ce procès-verbal, imprimé dans le même recueil, est aux Archives nationales, série G 8* ou Agence du clergé, man. 595.

(3) Guillaume de Taix, personnage de grande influence, dont nous invoquerons souvent l'autorité, portait sur Epinac le jugement qui suit, à propos des débats pour l'élection : « Très-digne et très-capable d'une telle charge, tant pour sa grande doctrine que pour être d'une bonne et sainte vie, qui lui causait une merveilleuse hardiesse à parler librement, et ne craindre point de remontrer franchement au roi ce que l'Eglise avait à dire, joint qu'il n'est pas comme beaucoup d'autres, ni du conseil privé, ni courtisan, ni ne montre point en apparence être convoiteux de tels honneurs, ni aspirer aux faveurs des princes. » *Ibid.*, p. 248.

alors la tâche difficile. Il était réellement le chef des Etats, car il avait le premier rang et la direction des débats dans toutes lès réunions plénières ou partielles des trois chambres ; ces réunions étaient fréquentes, et les grandes questions se traitaient d'une chambre à l'autre, puisque les travaux devaient se résumer en un programme d'articles communs que le roi revêtait de son autorité. Ou bien des commissaires délégués procédaient à la préparation des principales matières, c'est-à-dire à dresser le cadre des conférences d'où sortirait le cahier général. Les Etats de 1576 employèrent volontiers ce mode de délibération, même pour des points secondaires : il y eut une commission d'initiative chargée de faire consacrer par le pouvoir, comme nous le montrerons bientôt, le caractère obligatoire des arrangements pris par l'assemblée, une commission financière qui examina les dépenses de la cour et l'état des revenus. Le président faisait ordinairement partie de ces commissions, moins en vertu de son titre qu'à proportion de ses capacités ; il en dirigeait alors les travaux. Comme tout se traitait en définitive entre les chambres et le pouvoir royal, il était leur intermédiaire, le porte-parole de l'un aux autres, transmettant les décisions et rapportant les réponses ou les demandes. Il s'occupait donc de tout et devait tout connaître, politique et gouvernement, justice, finances, guerre et organisation militaire ; les mille difficultés de l'administration en désordre sollicitaient son attention aussi bien que celle de l'assemblée, et au même titre.

Dans le règlement intérieur de la chambre ecclésiastique, le président avait à diriger les débats comme en toute assemblée délibérante, donner la parole, ramener la discussion dans les limites du sujet, résumer et conclure, demander les avis ou mettre aux voix. Il était secondé par le *promoteur*, dont la fonction propre était d'indiquer l'ordre du jour, tant au début des séances qu'à chaque changement de matières, de préciser le véritable aspect de la question. Le président haranguait les princes du sang, les cardinaux, les envoyés du Roi, répondait aux délégués des autres chambres, informait ses collègues de ce qui s'était

négocié; il était souvent appelé à rédiger des mémoires, des rapports pour éclairer la marche des affaires. Le rôle personnel et le grand mérite d'un président, d'autant plus remarquables qu'il est plus jeune, reposent sur l'habileté, la souplesse de forme, la variété des moyens, l'esprit de conciliation, les tempéraments, surtout quand les passions s'agitent, que les débats tournent au tumulte.

Il y eut en effet à la Chambre du clergé deux ou trois séances orageuses, et il s'éleva des discussions violentes, des querelles entre les évêques et les chanoines à propos du concile de Trente, des récriminations de diocèses surchargés ou ruinés, des scènes pénibles lorsqu'il s'agit de voter le subside que demandait Henri III. Epinac ne pouvait d'ailleurs négliger les intérêts de sa province ecclésiastique, dont une partie subissait encore le joug des huguenots; cependant, en dehors de quelques réclamations imposées par des nécessités plus urgentes, il ne se départit pas du ton conciliateur, ni de l'attitude modérée qu'exigeait sa situation. Il déploya plus d'une fois les ressources de son génie inventif en provoquant une détente par un trait, par un bon mot placé à propos. Un avocat délégué du tiers disait assez maladroitement que les apôtres n'avaient pas eu les richesses que possédaient encore les ecclésiastiques, si appauvris qu'ils fussent: Aussi n'en avait pas Saint-Ives tant que vous en avez, lui riposta le président (1). Mais ce ton n'entrait pas plus dans sa tournure d'esprit que dans l'ordinaire de ses attributions; il se préoccupait surtout, en quoi il excellait, de maintenir le caractère sérieux des débats avec toute la dignité qu'ils comportaient, de garantir la liberté de la discussion afin de résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes agités.

Les embarras politiques au milieu desquels s'ouvraient les Etats aggravaient encore la tâche si complexe du président. Tout faisait prévoir qu'il y aurait conflit entre la cour et les députés: les cahiers réclamaient un remaniement général dans l'ordre administratif, une réorganisation

(1) *Ibid.*, p. 324, Journal de G. de Taix.

des finances qui permît d'y ramener l'équilibre. Ils posaient le rétablissement de l'unité religieuse comme un des articles fondamentaux de ces réformes, mais la question se compliquait de plusieurs autres qui en rendaient le règlement difficile, la guerre à recommencer contre les dissidents, les frais qu'elle entraînait, la répression des abus, parmi lesquels les dépenses excessives de la cour venaient en première ligne. Celle-ci d'ailleurs eut l'habileté de les embrouiller toutes ensemble afin d'arriver à son but, qui était uniquement d'obtenir de nouveaux subsides. Aussi, sans se laisser éblouir par les succès de la réaction catholique qui l'emportait depuis plusieurs années, les provinces avaient-elles voulu parer le coup, et la plupart des cahiers recommandaient l'emploi contre les égarés des moyens de douceur et de persuasion. On s'effrayait à la pensée des maux que les guerres civiles entraînent avec elles, on n'avait pas oublié l'insuccès des récentes prises d'armes et précisément parce que la cour voulait les hostilités, du moins en apparence, les Etats inclinaient vers la résolution contraire, car on n'était même pas sûr que les subsides une fois accordés seraient employés dans l'intérêt de la religion.

On comprend que, dans ces circonstances délicates, l'archevêque de Lyon, en s'efforçant de bien remplir sa charge, de contenter tout le monde, le Roi, ses propres commettants, de défendre les droits de l'Eglise, sans oublier ses avantages personnels, se soit fait accuser de versatilité, d'ambition. Dès le début les trois ordres avaient adopté tout un programme, interprète des inquiétudes sous l'empire desquelles les élections s'étaient faites, et qui devait assurer le succès des réformes, car il demandait, entre autres choses, pour les décisions prises à l'unanimité la garantie de l'immutabilité législative, à une époque où elles ne pouvaient avoir qu'une valeur de consultation. En second lieu on suppliait le Roi d'admettre à son conseil quelques membres des Etats, qui débattraient le règlement des cahiers et les réponses aux doléances. C'était leur conférer le titre de conseillers, selon les traditions monar-

chiques, et les ambitions secrètes se faisaient jour, car il semble que plus d'un député des deux premiers ordres ait été poussé par la perspective de cette dignité; on intriguait donc, on s'agitait beaucoup pour faire aboutir la supplique.

Il est certain que, si le gouvernement avait adopté la mesure, le président de la chambre ecclésiastique aurait eu qualité plus que personne pour soutenir les réformes devant le conseil, et l'archevêque, qui ne déploya pas moins d'activité en cette circonstance que dans les autres débats, semblait travailler surtout à son avancement. D'après l'historien de Thou, ce fut lui qui surmonta les répugnances du souverain en lui montrant les avantages que sa politique retirerait de l'expédient proposé [1]. Et d'autre part il aurait fait demander par les Etats que le conseil fût réduit à 24 membres, espérant qu'il y serait appelé [2]. Réellement, ce n'était pas lui qui pouvait éclairer Henri III sur ses propres intérêts, et d'ailleurs quelle espérance avait-il, lui, la veille encore prélat inconnu, qui avait toujours vécu en dehors des coteries influentes à la cour, d'entrer dans un conseil ainsi réduit ! De Taix affirme de son côté que si quelques députés poursuivirent l'affaire avec l'arrière-pensée d'être délégués, il n'en avait quant à lui vu aucune apparence [3].

Quoi qu'il en soit, le gouvernement royal, qu'il ait été ou non inspiré par Epinac, ne considéra que le parti qu'il pouvait tirer de la proposition, ainsi que le prouve l'insistance avec laquelle, jusqu'à la fin des délibérations [4], il conjura les Etats de choisir les conseillers dont ils avaient

(1) « Rex mutaverat sententiam, a Lugdunensi archiepiscopo, ut putabatur, inductus, qui principi, ex quo majestati regiæ detrimentum metuebat, ex eo incrementum accessurum artificiose persuaserat. » *Thuani Historiæ*, lib. 63, § XX, in-f°, Lond. 1733, tome III, p. 516.

(2) « Petitum ob ordinibus ut rex consistorium ad XXIV contraheret, quod a Lugdunensi archiepiscopo factúm, qui ex privato ea ratione ad honores sibi viam struebat. » *Ibid.*, § XV, p. 512. D'après le sens naturel de ces textes, Epinac secondait la politique des Etats, et on ne pouvait l'empêcher d'avoir quelque vue d'ambition à l'exemple de plusieurs autres.

(3) *Mémoires des affaires du Clergé*, Paris 1625, p. 112, dont Lalourcé et Duval ont publié la partie relative aux Etats.

(4) Encore le 20 février, en une audience plénière. *Ibid.*, p. 111.

eux-mêmes sollicité l'établissement. Le jurisconsulte Bodin discerna les inconvénients de cette mesure, il éclaira la majorité du tiers, se fit nommer commissaire auprès des autres chambres et déduisit amplement ses raisons devant elles ([1]). La cour avait toute facilité de faire adopter en conseil, sous la responsabilité de ces délégués, des règlements plus ou moins désavantageux aux trois ordres, en dehors même des réformes inscrites dans les cahiers, et ces règlements seraient néanmoins par le fait revêtus de l'approbation des Etats. Et dans la même journée, 13 février, Epinac prit à part ce personnage, son ancien compagnon d'études, lui demanda des explications plus détaillées, des conseils sur ce qu'il était opportun de résoudre. Bodin lui répondit *rondement* que, pour son honneur, il se gardât bien de faire élire les délégués, et il apporta des raisons nouvelles qu'il n'avait pu donner en public à cause de leur gravité ([2]). Effectivement quelques jours plus tard le clergé et la noblesse se rangèrent à l'avis du tiers, afin de ne se désunir ([3]).

Le témoignage de Bodin confirme indirectement celui de l'historien de Thou; il prouve au moins qu'Epinac s'était passionné pour la supplique et avait intrigué auprès de ses collègues, sinon auprès du roi, pour la mener à bonne fin, mais la démonstration de Bodin le retourna, et il agit sans doute sur le vote final des ecclésiastiques. Aussi le roi ne cachait-il pas son dépit de ne pouvoir le mener à sa guise, et vers la même époque il se moquait du prélat qui avait voulu faire le maître, tout gouverner et n'avait rien gagné; il y avait dans ces propos un écho des mécomptes que le monarque éprouvait à ce moment ([4]). Si l'archevê-

([1]) Lalourcé et Duval, tome V, p. 188, procès-verbal du clergé, séance du 13 février.

([2]) *Ibid.*, VI, p. 334, journal de Bodin.

([3]) *Ibid.*, V, p. 200, procès-verbal du clergé, 19 février. De Taix ajoute que la contrainte imposée par le tiers était quasi volontaire; « on craignait de mettre en la suffisance, jugement et fidélité de peu d'hommes la résolution de si grandes et importantes choses. » Voir édition de 1625, pp. 110 et 111.

([4]) « Le Roi dit que MM. de Lyon et d'Embrun pensaient bien avoir tout fait et gouverner tout, mais qu'ils en étaient bien loin, puisqu'ils

que avait attendu de ces débats quelque profit personnel, la conclusion prise par les Etats, contrairement au désir de la cour, lui enlevait toute espérance, et il détruisit de son propre mouvement l'effet des intrigues que de Thou lui prête.

L'issue des négociations que nous venons d'exposer laissait entrevoir le sort qui attendait les réformes, et en général les demandes des cahiers, d'autant que les chambres ne se montraient pas beaucoup plus traitables sur la question des subsides, de laquelle cependant dépendait aussi le succès des réformes, car le roi ne les accordait que moyennant finances. Mais nous avons vu que cette question se rattachait à celle de l'unité religieuse, et là-dessus les deux parties n'étaient guère plus d'accord. Le clergé lui-même, malgré les fluctuations que provoquèrent parmi ses membres les intérêts de la religion et leurs nécessités matérielles, ne voulait pas de la guerre : il réprouvait la proposition de faire mourir les ministres huguenots (¹), et sur la fin des séances, après des revirements, sans doute, il déclarait qu'il ne sollicitait pas de mesures violentes, mais « plutôt une bonne paix, l'union et la réconciliation des princes, la réformation de tous les états du royaume, à commencer par les ecclésiastiques, et en pourvoyant les peuples de bons pasteurs (²) ». Les sentiments personnels d'Epinac lui-même, s'ils ont varié, penchaient plutôt vers la modération, puisque le duc de Nevers et la reine Catherine de Médicis se vantaient de l'avoir gagné à l'unité de religion (entendue au sens de la cour) alors qu'il n'y voulait mordre (³).

avaient baillé leur Cahier..., comme se moquant de ce qu'ils avaient fait, après s'être particularisés pour lui et selon sa volonté. » Mémoires du duc de Nevers, Lalourcé et Duval, VI, p. 102, à la date du 11 février.

(¹) Au témoignage de G. de Taix, Paris 1625, p. 51.

(²) Lalourcé et Duval, tome V, procès-verbal du clergé, p. 209, le 26 février. Voici ce que disait à la même époque l'ambassadeur vénitien, Bibl. nat., Fonds italien, tome 1729, p. 969 : « Li stati del Clero poi si lassano largamente intendere, che la loro dimanda di voler un solo essercitio di religione nel Regno, non è per introdur di novo la guerra, perchè più tosto che venir a questo, desiderano qualche mitigatione. »

(³) Opinions que ces deux grands personnages donnent dans un

Le gouvernement, qui n'avait convoqué les Etats que pour en obtenir de l'argent, s'efforça toujours de ramener les délibérations sur l'article de l'unité, prétendant qu'elle ne pouvait être établie que par la guerre, mais il échoua au milieu des influences compliquées qui s'agitaient pour ou contre la paix. Le tiers état en particulier ne voulut jamais accorder le moindre subside, en sorte que finalement le roi dut céder. Quant au clergé, les deux questions du subside et de l'unité de religion se rattachaient intimement à tous les débats que soulevait alors la cause, souvent agitée depuis quinze ans, de ses privilèges et immunités financières. Il n'est pas étonnant qu'en un problème si complexe la chambre ecclésiastique ait paru varier, même se contredire. Mais nous entrons ici dans le détail des affaires particulières de l'Eglise, et il importe de les reprendre de plus haut afin d'établir le rôle qu'y joua l'archevêque de Lyon.

Ses fonctions de président se résumaient en une sorte d'arbitrage entre les Etats et la cour, et mieux que personne il pouvait se rendre compte des nécessités financières du pouvoir; toutefois il ne trahit jamais la cause du clergé, il s'efforça de sauvegarder la dignité avec les prérogatives de l'Eglise. Il reconnaissait, et il ne craignit pas de l'affirmer hautement, qu'elle s'était imposée tous les sacrifices possibles, mais aussi qu'elle devait encore se dépouiller même de son nécessaire, parce qu'on faisait appel à son dévouement. Cette tactique de conciliation, qui entrait bien dans son caractère, lui était encore dictée par ses intérêts personnels et par ceux qu'il représentait. En effet sa province, n'ayant perdu qu'une partie de ses revenus, craignait d'avoir à supporter pour les diocèses insolvables une lourde part des futurs subsides, et lui avait confié la mission de combattre toute nouvelle charge. Lui-même payait 3.000 livres de décimes, le tiers des fruits de son évêché. Le roi

Conseil où l'on débattit la question de savoir si on recommencerait la guerre contre les huguenots ; Meyer, *Des Etats généraux et autres Assemblées*, la Haye 1789, in-8°, tome XIII, pp. 100, 120, témoignage tiré des Mémoires de Nevers.

lui en avait remis 2.000 à perpétuité, dès les premiers jours de cette année 1577 ([1]), mais cette faveur l'enchaînait à la politique de la cour, et rendait sa situation d'autant plus délicate. Il avait à tenir la balance égale entre le clergé du Nord moins appauvri, qui ne voulait pas de la guerre parce qu'il en supporterait la principale charge, et celui du Midi qui ne pouvait rien payer, puisque les huguenots occupaient la plupart de ses bénéfices, et qui comptait sur la guerre pour les recouvrer. Il avait dirigé les débats les plus mouvementés, sur le concile par exemple, avec beaucoup de modération ([2]), de sang-froid, mais son rôle de médiateur n'allait pas sans des grands embarras et devait lui faire plus d'un ennemi, car il comportait des concessions, des compromis, parfois des actes qui semblaient équivoques. Il défendait tour à tour la cause du clergé devant le roi, du roi devant le clergé; pour apitoyer ce dernier, il altérait, c'est de Taix lui-même qui l'affirme, l'état des recettes et dépenses et traçait un tableau chargé en couleurs des besoins du monarque ([3]); en même temps il menaçait de solliciter du Conseil royal un département plus équitable des décimes ordinaires, ses collègues ne pouvant se mettre d'accord pour l'établir eux mêmes.

Quand il parlait au nom du clergé, il savait cependant tenir devant la cour le langage énergique, qui seul était de mise contre tant d'abus et d'empiètements : au chancelier Birague qui venait d'exposer les besoins du roi, il répondit en dressant le tableau des lourdes charges que l'Eglise de France supportait depuis quinze ans, et il concluait par ces paroles hardies : « Il est nécessaire d'empêcher que tels deniers ne soient misérablement dissipés et perdus, comme du passé, en découvrant les autels pour couvrir les dames de la cour ([4]). Mais les débats intérieurs de la chambre le

([1]) A la date du 7 janvier, *Procès-verbaux dès assemblées du clergé*, in-f°, Paris 1767, tome I, Pièces justificatives, p. 181.

([2]) Lalourcé et Duval, V, pp. 277-279.

([3]) Journal de G. de Taix, 1625, p. 69. Epinac n'annonçait que 12.500 mille livres de revenus, au lieu de 16 millions.

([4]) Harangue prononcée le 26 janvier, Procès-verbal du clergé, L. et D., *ibid.*, pp. 166-168. « L'arcivescovo di Lione non addusse che

retrouvaient conciliant et réservé. Dans les scènes émouvantes où l'on examina les demandes de subside, 29-31 janvier, que l'annaliste de l'assemblée, Guillaume de Taix, raconte avec une éloquence sincère, non exempte d'effet oratoire, il tenta quelques efforts pour amener un arrangement, mais ne s'engagea pas à fond ([1]). Ceux qui plaidèrent la cause du roi, ce furent les cardinaux dont le zèle provoqua le courroux du clergé, ce furent les députés du midi, l'archevêque d'Embrun en tête. Finalement l'assemblée vota un subside pour l'entretien de 4,000 hommes de pied et de 1,000 chevaux, mais elle réclama le droit d'en contrôler l'emploi et même l'organisation des troupes : elle prévoyait bien que, si cet argent n'était dépensé sous sa surveillance, il serait gaspillé comme tout ce qu'avait fourni l'Eglise. Devant cette attitude défiante de l'ordre ecclésiastique et l'obstination du tiers à ne rien accorder, la cour fit volte-face, ne parla plus de guerre, mais plutôt de maintenir avec la paix la liberté religieuse et les édits de tolérance. Alors Epinac au nom de ses collègues déclara qu'ils se retireraient plutôt que d'assumer, ne fût-ce qu'en restant aux Etats, la responsabilité d'une résolution incompatible avec l'honneur de l'Eglise ([2]).

Dès lors le clergé prit une politique plus décidée, ne craignit même pas de se contredire, en réclamant la guerre, qui devait écraser la puissance des huguenots. Le duc de Montpensier, envoyé par la cour, était venu proposer un édit de tolérance provisoire, qu'on appliquerait en quelques lieux jusqu'à ce que Sa Majesté trouvât moyen de réunir ses sujets sous une seule religion. Epinac eut mission de rédiger la réponse en la forme plus solennelle d'un mémoire, afin d'attester que l'Eglise maintenait sa

rammarichi, reducendo a memoria quel che l'Clero habbia patito da 14 anni in qua.... Discorso verissimo et, à mio giuditio, assai prudente ». *Nunz. di Francia*, tome 10, p. 23, dépêche du 28 janvier.

([1]) Voir Guillaume de Taix, *ibid.*, pp. 96-98, et pour la conduite des cardinaux que je rappelle plus loin, Mémoires du duc de Nevers, L. et D., VI, pp. 134, 135.

([2]) *Ibid.*, tome V, p. 373, Journal de G. de Taix ; VI, p. 110, Mémoires de Nevers.

première décision [1]. Elle ne pouvait consentir que Dieu fût blasphémé même en un seul endroit ; par amour de la paix, elle épargnerait les dissidents qui ne refuseraient pas de vivre tranquilles et sans exercer leur prétendue religion, en attendant qu'on trouvât le moyen de les amener par voies douces et pacifiques ; mais leur permettre de recevoir comme par le passé les enseignements de leurs ministres d'erreur, ce serait les affermir dans leur obstination et procurer un résultat tout contraire à celui que l'on poursuivait. Sans doute il faut déplorer les fléaux et les ruines dont les guerres ont accablé la France ; il y a cependant pour une nation un malheur plus grand encore que les luttes intestines, c'est la multiplicité des cultes. Et le porte-parole du clergé suppliait le souverain de ne pas modifier sa première résolution.

La pétition était donc modérée, puisqu'on se contentait du bannissement des ministres huguenots ; on demandait tout au moins qu'il leur fût interdit de continuer l'exercice de leurs fonctions. L'entrée en scène du duc de Montpensier, interposant le crédit que lui valaient son caractère honnête et son esprit de religion, annonçait que le gouvernement était résolu de poursuivre sa nouvelle politique. Les Etats allaient se séparer, et l'on ne voyait poindre aucune réforme sérieuse, qui permît au clergé de concevoir quelque espérance. Il se voyait contraint de désavouer les cardinaux qui avaient fait entendre au roi que le subside accordé était en argent, non en troupes, et il déclarait que puisque la cour voulait la paix, il rétractait son premier octroi. L'assemblée, au moment de se dissoudre, résolut de dégager sa responsabilité de tout ce qui arriverait, au moins devant le pape et le monde chrétien, et le président reçut ordre de tenter auprès du monarque une nouvelle démarche contre les édits de tolérance, et même en faveur de la guerre ; il la présenta sans doute dans l'audience de congé [2].

(1) *Ibid.*, V, p. 213. Procès-verbal du clergé, séance du 28 février, et pp. 217-222, mémoire rédigé par Epinac.

(2) On ne rencontre pas trace de ce travail dans les documents

On ne peut comprendre autrement les vues qui inspirèrent ce manifeste, car il est en contradiction avec les sentiments pacifiques du clergé. Il se prononce nettement pour la lutte : Sa Majesté pourrait-elle manquer de ressources, puisque le roi d'Espagne lui-même promet son concours et que les ecclésiastiques ne ménageront pas leur revenu, si elle veut en user réellement pour le bien de la religion. Elle aurait tort de se fier aux sectaires, qui ne se cachent pas de vouloir perpétuer les divisions à travers le royaume. Avec chaleur et force, l'orateur démontre que l'on doit avant tout préserver les provinces qu'ils n'ont pas encore entamées, mais dans lesquelles ils pénètreront à la faveur d'une paix qui leur assure l'impunité. La conclusion rappelle solennellement le serment du sacre et tant d'engagements pris devant l'Eglise. Par ce plaidoyer où l'on retrouve quelque chose de l'éloquence que révèla soudainement le discours du 17 janvier, Epinac marquait de son empreinte les sentiments sous l'empire desquels le clergé se séparait, et les exagéra même par la forme dont il les revêtit.

C'était d'ailleurs une démarche vaine, sans conséquence politique pour l'avenir, on le comprend, et qui même ne fournit aucun indice sur l'attitude antérieure de son auteur. Celui-ci du reste, pendant toute la tenue des Etats, n'avait pas souvent manifesté ses opinions personnelles, mais avait toujours agi d'après un rôle officiel et d'emprunt. Il ne fut lui-même que dans ce dernier travail, et dans la belle harangue qu'il prononça le 17 janvier, à la séance de la remise des cahiers : celle-ci fut le couronnement de son œuvre et le consacra le premier orateur de son temps.

En le choisissant pour son porte-parole, 9 décembre, la Chambre avait décidé qu'il ferait approuver par une délégation de quelques personnes les principaux points de son

publiés par Lalourcé et Duval. Cependant le mémoire fut envoyé à leurs gouvernements respectifs par l'ambassadeur vénitien et le nonce ; on en trouve le texte *Nunz. di Fr.*, tome 10, pp. 290-293, Remontrance du clergé au roi pour offrir le secours qu'il ne peut faire plus grand ; une traduction incomplète en italien, Bibl. nat., Fonds italien, tome 1730, pp. 9-12. « Raggionamento fatto al Re dall'Arcivescovo di Lione per nome del Clero. »

discours; il se contenta d'en exposer le sommaire devant l'assemblée, la veille de la séance solennelle. Il parla près d'une heure et demie, et l'opinion commune parmi les auditeurs, dont les historiens de l'un et de l'autre parti, la Popelinière, Aubigné, de Serres, de Thou, se sont faits unanimement les échos, fut qu'il emporta la gloire de bien dire. Le roi témoigna son contentement, et il était bon juge en la matière. Il n'y eut pas d'ailleurs le moindre désaccord dans le concert de louanges qui accueillit cette harangue. Elle fut imprimée aussitôt (1), et l'a été plus tard en plusieurs recueils. L'admiration qu'elle souleva fut telle qu'elle devint l'œuvre distinctive par laquelle on signala son auteur, quand on voulut le faire connaître.

Quarante ans après qu'elle eût été prononcée, elle recevait encore un témoignage significatif de l'impression qu'elle avait produite : au commencement du règne de Louis XIII, un officier du Roi, du Faultrey (2), eut mission de recueillir les documents les plus intéressants de l'époque précédente, qui pouvaient servir à l'enseignement du jeune prince inaugurant son règne personnel. Il forma plusieurs volumes de ces papiers d'Etat, et y inséra le discours d'Epinac en l'accompagnant des réflexions suivantes : « Sire, cette belle harangue mérite bien d'estre veue et considérée par Vostre Majesté, qui apprendra par icelle *la plus part de ce que les bons Roys doibvent observer*. Pleust à Dieu que Henri III qui l'ouït prononcer s'en fust mieux souvenu qu'il n'a faict *aio* pour luy-mesme; il eust faict ung grand proffict, et pour son peuple aussy (3). » Cette œuvre eut donc la fortune d'un véritable traité de gouvernement

(1) Paris 1577, chez l'Huillier, plaquette de la Bibliothèque nationale.

(2) Jehan du Faultrey, commissaire des guerres (*Ibid.*, Fonds franç., man. 15.586, un autre recueil composé dans les mêmes conditions) semble avoir fait partie de la maison formée pour l'éducation du jeune prince, ou des conseillers chargés de diriger ses premiers pas dans l'exercice du pouvoir. Les pièces qu'il a réunies pour l'usage du souverain sont accompagnées de notes assez précieuses par leur portée historique; il en est peu cependant qui soient aussi expressives que celle que je cite à propos de la harangue d'Epinac.

(3) Bibl. nat., *ibid.*, man. 4.805, f° 164; suit une courte notice sur l'orateur, avec la date : Faict à Blois ce xxe jour de juing 1619.

où les souverains pouvaient apprendre leur métier; on jugera de ce mérite par l'étude que nous allons en donner.

C'est en effet, sous forme de harangue d'apparat réclamant la correction des abus, un ensemble de conseils présentés avec beaucoup de chaleur, un souffle soutenu, une grande richesse de développements, mais en même temps avec une vigueur et une hardiesse de ton, une franchise de langage qui ne déguise pas plus la vérité que les éducateurs dans le plus excellent manuel de devoirs royaux. Cette franchise est merveilleusement tempérée par la déférence envers la majesté du prince, et d'un bout à l'autre de l'œuvre le respect atténue les plus énergiques sorties contre les abus de l'administration, les fautes de la politique et les vices de la société. Et si nous entrons dans la constitution organique de l'œuvre, nous constaterons que l'usage de l'érudition, qui soutient, en la gâtant trop souvent, l'éloquence du xvie siècle, que l'emploi de la double antiquité, classique et chrétienne, de l'histoire et des institutions de la monarchie, est réglé avec une sobriété, une discrétion, un art qui marquent beaucoup de progrès sur l'époque. La composition et l'enchaînement des idées accentuent encore ce progrès, et l'on est étonné de suivre le fil du discours sans fatigue, sans effort, alors qu'une science indigeste, un entassement de faits et de citations alourdit les œuvres contemporaines au point de les rendre à peu près illisibles. Ce fut somme toute une harangue de grande valeur, pour ne pas dire un modèle dans le genre particulier de l'éloquence des Etats généraux.

L'orateur avait à faire accepter des exigences justes, mais assez dures pour un monarque faible et indolent; il emprunte ses preuves de résistance à l'histoire la plus glorieuse des prédécesseurs de Henri III, il les corrobore par de nombreux traits puisés dans l'expérience de tous les temps, et cette dialectique, consacrée d'ailleurs par les habitudes d'alors, était tout à fait propre à frapper l'esprit d'un prince d'ailleurs instruit. Dans la suite du développement apparaissent de fois à autre, placés d'une manière fort heureuse, une citation des auteurs païens ou des Pères de

l'Eglise, un adage, un dicton, une figure qui vient éclairer la marche du discours, vivifie et fait pour ainsi dire palpiter le raisonnement. Par exemple, pour annoncer au début qu'il usera de la sainte liberté dont les ministres de Dieu doivent s'armer contre les abus et les vices, il dit avec l'Ecriture que « les pasteurs seraient bien coupables, s'ils mettaient des oreillers sous les coudes de ceux qui faillent », et aussitôt vient l'éloge de l'obéissance, de la soumission aux pouvoirs établis, qui sont les fondements sans lesquels toute puissance, ainsi qu'une maison sur ses bases, ne saurait être consolidée (1).

Les demandes des Etats portaient sur les réformes à faire dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel. Les premières ne pouvaient être garanties que par le rétablissement de l'unité religieuse. Ici l'orateur appuie sa thèse sur l'argument classique d'autorité : l'histoire universelle des peuples même païens montre que tous ont pratiqué un culte, et un seul culte ; la religion est donc indispensable à l'existence des sociétés politiques. « Il serait plus aisé, dit un ancien, de bâtir une ville en l'air, sans fond et sans terre, que d'assembler un peuple sans religion. » Si les païens ont défendu énergiquement leurs faux cultes, à combien plus forte raison devons-nous conserver la foi du Christ, nous Français, dont la monarchie a toujours été le rocher et fort inexpugnable de la chrétienté. Que le roi n'oublie pas les exemples de ses ancêtres, ni les leçons et souvenirs qu'il trouve dans les annales de leur règne, qu'il n'oublie pas surtout les engagements de son sacre !

Et l'orateur s'élève en un mouvement oratoire d'un effet saisissant, où le faible Henri III vit défiler rapidement, planant pour ainsi dire bien au-dessus de lui, ces modèles de religion dont son esprit inconstant perdait trop facilement la mémoire : « Souvenez-vous, Sire, que vous portez en main le sceptre de ce grand roi Clovis, qui premier régla cette monarchie sous la profession publique de cette reli-

(1) Le texte dans Lalourcé et Duval, tome VI, pp. 384-448 ; *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, tome I, Pièces justificatives, pp. 33-47.

gion. Souvienne-vous que vous portez sur la tête la couronne de ce Charles qui, pour la grandeur et valeur de ses faits, a mérité le surnom de Grand, et par la vertu de ses armes avança la Religion chrétienne et défendit l'autorité du Saint-Siège apostolique contre ceux qui le persécutaient. Souvienne-vous que vous séez au siège de ce tant renommé saint Louis, lequel n'épargna ses moyens, ses forces et sa propre personne pour la défense et propagation de la foi de Jésus-Christ, et par ses chrétiennes vertus mérita la couronne et surnom de Saint. Et sans m'assurer davantage à les raconter tous, souvienne-vous que vous êtes petit-fils de ce grand roi François, lumière de la piété de France, fils du victorieux Henri, la mémoire duquel vivra éternellement. Mais encore, qui vous touche de plus près, souvienne-vous, Sire, souvienne-vous que vous êtes ce renommé Henri, qui, étant encore duc d'Anjou et frère du Roi, avez en la défense de l'Eglise fait de si valeureux actes, gagné tant de grandes batailles, et tant de fois dompté les ennemis de la foi catholique, que vous avez rempli toute la chrétienté des merveilles de votre nom victorieux (1). »

Le meilleur moyen d'assurer l'unité de religion, c'est d'asseoir l'Eglise sur des bases solides et de favoriser l'essor de ses vertus et mérites, de sa prospérité, par la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections aux principales charges, et en obligeant les pasteurs à résider au milieu de leur troupeau. Cette conclusion de la première partie, la plus importante du discours, ne demandait pas plus de développement, car elle était préparée par la belle exhortation qui précède. Il est à remarquer que l'orateur ne dit pas un mot de la guerre contre les Protestants, il l'omet à dessein; outre que l'attitude pacifique du clergé lui dictait alors cette réserve, il voulait s'en tenir à la forme exhortative et, sans introduire des débats et des controverses, se renfermer dans ce qui pouvait assurer le succès des réformes.

Le discours perd de son envolée dans la seconde partie,

(1) Lalourcé et Duval, *ibid.*, pp. 395, 396.

celle plus terre à terre d'ailleurs, d'une portée purement administrative, où l'orateur aborde les moyens de conserver le bon ordre et la bonne police dans l'Etat, mais il déploie plus de vigueur, il montre surtout une hardiesse singulière contre les abus, et ne ménage guères ceux qui en profitent. La première réforme qui s'impose doit tendre à ramener la paix dans le royaume ; et l'orateur blâme avec énergie les incessants appels aux soldats étrangers, qui leur dressent un chemin vers le territoire de la monarchie pour la jeter sous une misérable servitude, et ces contentions entre les grands qui longtemps ont prolongé nos malheurs. Il faut chercher les moyens de les arranger, d'apaiser ceux qui se prétendent mal contents, en proclamant, à l'exemple des Athéniens, la loi d'*Amnestie* ou d'oubliance, la confirmer en cette Assemblée, et interdire sous les peines les plus sévères toute association ou ligue conclue avec ceux du dehors sous prétexte d'accommoder les affaires du royaume.

Les bonnes lois sont après la paix et l'union le principal fondement de la police, mais elles ne sauraient se faire écouter si les esprits ne sont pacifiés. Aucune nation n'en a de meilleures que la française, et les autres peuples les ont souvent empruntées. Nos rois ont toujours mis en pratique le conseil du grand philosophe Platon, que les ordonnances doivent par douce persuasion inciter les sujets plutôt que les contraindre ; aussi dans leurs préambules ils proclament les raisons qui les ont mûs d'ordonner, afin que l'on obéisse avec générosité et par amour. On ne doit pas multiplier indéfiniment les lois, car il n'y a rien de plus pernicieux que leur trop grand nombre, comme la multiplicité excessive des remèdes; il est bien plus avantageux de procurer l'accomplissement de celles qui existent déjà que d'en rechercher de nouvelles. Et sur ces sages réflexions qui sont vraies de tout temps, l'orateur ajoute : La vraie réforme ne consiste-t-elle pas à supprimer les nouvelles introductions pour réduire les choses en leur ancienne forme.

Plaise donc à Sa Majesté se rendre sévère en l'entretène-

ment des ordonnances si solennellement établies, et sans faire acception de personnes ; il ne faut pas, dit un sage grec, que les lois soient comme les toiles d'araignée, à travers lesquelles les oiseaux passent aisément, et qui retiennent les seules mouches faibles et imbéciles. Le degré de respect qu'elles conservent dépend beaucoup du zèle de ceux qui les appliquent, des magistrats qui les interprètent. On doit donc les choisir avec soin, afin de relever le renom de la magistrature française, qui était autrefois l'arbitre des empereurs et des nations étrangères. Notre pratique de procès est maintenant tenue plus pour chicane que pour équité, plus pour corruption que pour intégrité, plus pour faveur que pour droiture. En créant un juge, on n'examine pas l'étendue de son savoir, on ne juge pas l'intégrité de sa vie, on ne met point en avant sa longue expérience, mais seulement on regarde si les écus ont du poids. Et dès lors que de tels gens ont financé, encore qu'ils soient déclarés incapables, ils impètrent tant de lettres de jussion, tant de commandements itératifs, que l'on est contraint de les recevoir tels qu'ils sont, au préjudice de la république. Les anciens estimaient que semblables personnes se rendaient par là même incapables d'exercer les magistratures : Il faut, disait l'empereur Alexandre Sévère, que celui qui achète en gros revende puis après en détail.

Et après cette sortie contre la vénalité des charges de judicature, bien expressive à ce moment où la noblesse de robe se fondait par l'hérédité des offices, Epinac supplie le Roi de casser toute taxe et vente de charges, de rétablir la gratuité des collations, même l'ancien mode électif, et de faire rechercher dans les provinces, selon un usage inauguré par saint Louis et souvent rappelé sous ses successeurs, les hommes de savoir et prud'homie que la voix des peuples désignerait au choix des gouvernants [1].

Le ton hardi de l'orateur s'accentue encore lorsque,

[1] Ce moyen de réforme, partie obligatoire de toute tentative mise en avant, Epinac le présentait encore dans son discours aux Etats de Normandie, ci-dessous chap. VIII.

abordant les finances, le troisième fondement de toute prospérité publique, il s'élève contre le gaspillage, et surtout les pensions, dons en argent que le Roi Henri III prodiguait, contre les engagements du domaine royal, les assignations sur le revenu et autres charges extraordinaires créées sans nécessité. « S'il était fidèlement représenté devant les yeux de Votre Majesté ce qui a été levé depuis quelque temps en çà par toutes les provinces, tant par votre commandement que pour les frais qu'il a convenu faire en chaque région pour se défendre, la somme se trouverait si excessive que vous auriez horreur de l'entendre. » Sans doute les dettes étaient déjà grandes à l'avènement du roi Charles IX, et les guerres civiles ont empêché la Reine mère de les diminuer, mais ce sont les dons excessifs et inconsidérés qui ruinent l'Etat. Nous ne voulons affaiblir une des plus excellentes prérogatives de la majesté royale, cependant ces gracieusetés doivent être dispensées avec modération, en sorte que le public n'en souffre pas. Depuis quelques années elles se sont augmentées au delà des limites permises par l'état des finances ; les misères du temps justifiaient en partie ces dépenses, car on a dû gratifier beaucoup d'importuns qui menaçaient la république de troubles ou de dommages. La nation espère maintenant en la sagesse, prudence et discrétion du Roi.

Les abus de l'administration sont une autre cause du mauvais ménage des finances ; ils consistent d'abord dans la multiplicité des offices, dont les gages absorbent la moitié des revenus, puis dans les partis déraisonnables faits avec les étrangers par forme d'emprunts à grands intérêts. Si de telles manières de gens avaient intelligence, ce que Dieu ne veuille, avec aucuns de ceux qui se mêlent des affaires publiques (1), ils ne permettraient pas que la monarchie fût jamais désengagée, et celle-ci se trouverait réduite à très malheureux terme. La conséquence pratique que l'orateur ne fait qu'insinuer, c'est qu'on doit contrain-

(1) N'y a-t-il pas là une allusion plus ou moins intentionnelle aux malversations du chancelier de Birague et des financiers italiens de son entourage ?

dre les partisans à rendre gorge : Si l'on recherchait un peu curieusement les profits qu'ils ont acquis, on trouverait encore des sommes bien immodérées.

Epinac supplie enfin le Roi de respecter les biens d'Eglise, qu'on a toujours et partout regardés comme inviolables. Il s'élève contre certains petits livres et mémoires que des personnes mal affectionnées sèment en la cour, proposant d'éteindre la dette publique par la vente des domaines sacrés. Même au temps des guerres contre les Anglais, on ne parla pas de semblables expédients. L'Eglise n'a jamais refusé de contribuer de ses ressources aux nécessités de l'Etat, mais elle prétend le faire selon ses moyens et par voies légitimes; après le naufrage général de ses biens, elle accepte le sacrifice de ce qui lui reste pour sauver le roi. La péroraison est un dernier appel au nom du clergé et de la religion. « L'Eglise ensanglantée de ses plaies, malheureusement déchirée, se jette entre vos bras, Sire, vous demande aide et confort, par ce nom de *très chrétien* que vous portez, par le baptême que vous avez reçu en icelle, par le serment que vous avez fait en votre sacre. Et avec toute l'obéissance que vous pouvez attendre de vos très humbles et très obéissants sujets, ils ne cesseront jamais de vous secourir des armes qui leur sont les plus propres, qui sont Prières et Oraisons. »

Les attaques véhémentes que cette harangue fait éclater contre certaines catégories de personnes, comme les officiers de justice, les financiers et les partisans, nous donnent la clef des animosités qui s'accumulèrent contre Epinac, et dont nous avons vu les premiers assauts se produire moins de deux ans après. Mais il y eut une autre classe de gens qui, sans être pris à partie avec autant d'âpreté, se ressentirent davantage de ces atteintes, parce que les Etats avaient pour ainsi dire consacré d'une manière officielle et revêtu de leur autorité la réprobation dont ils étaient l'objet. Les cahiers réclamaient unanimement des mesures de rigueur contre les étrangers. et l'on entendait par là les Italiens qui, sous le patronage de Catherine de Médicis, envahissaient les plus hautes dignités, qui par

la banque détenaient une bonne partie de la fortune publique, achetaient en masse domaines, titres de noblesse, et surtout les offices, cette monnaie courante de la détresse royale. Les trois orateurs s'accordaient à demander leur éloignement de l'administration comme une des réformes les plus urgentes. Et voici en quels termes Epinac s'exprimait, après avoir formulé la complainte de toutes les classes : « Au reculement de plusieurs bons et naturels Français, les étrangers sont appelés aux plus grandes charges et honneurs du royaume. » Et plus loin il conjure le Roi de ne conférer les dignités qu'à ses véritables sujets, originaires de parents français ; ce sera l'un des plus sûrs moyens de réconcilier les esprits mal contents de plusieurs gens honorables, qui s'estiment méprisés, voyant qu'on leur préfère des étrangers par aventure moins dignes ([1]).

Malgré le ton modéré de cette supplique, il y avait quelque hardiesse à mettre en cause des personnages tout-puissants, comme le duc de Nevers, le chancelier de Birague, le maréchal de Retz et sa parenté les Gondi. Ce passage, sans avoir la véhémence de certaines apostrophes du discours, fit du bruit, et l'on en parla beaucoup. C'est du moins ce qu'affirme l'auteur d'un mémoire curieux, qui fut présenté aussitôt après au Roi en faveur des étrangers et contre la supplique de l'archevêque ([2]). Il ajoutait que certains gentilshommes anciens et fort versés dans les affaires (entendez Birague, Retz) regrettaient que l'orateur n'eût parlé plus modestement, pris une conclusion plus douce et moins exclusive. C'était dénaturer, non sans quelque mauvaise foi, la portée de la harangue et le rôle véri-

([1]) Lalourcé et Duval, pp. 434, 437, sans parler du passage souligné dans la note précédente.

([2]) Remonstrance au Roy sur ce qui a esté traicté aux Estatz de Blois contre les estrangers par Monsieur Larchevesque de Lyon. Bib. nat., Fonds français, mans. 3.177, f°s 152-170, d'une écriture un peu postérieure, fin du siècle ou commencement du 17e ; j'en ai trouvé d'autres copies plus modernes. Le document est d'une authenticité incontestable, quand ce ne serait que parce qu'il exagère un incident qui passe inaperçu dans la harangue d'Epinac. L'auteur était probablement de la clientèle du chancelier, et je suis de plus en plus convaincu que celui-ci fut la cheville ouvrière de toutes les cabales qui se formèrent contre l'archevêque.

table d'Epinac, qui n'avait fait que traduire sans passion, avec les doléances des députés, les sentiments de tous les bons Français.

L'auteur de ce mémoire, qui trahit ses attaches, sinon ses origines, en avouant qu'il avait entendu le discours en la compagnie des ambassadeurs et gentilshommes étrangers, combattait la thèse d'Epinac par les arguments alors en usage, les faits de l'histoire et la pratique des nations. On se demande sous quelle influence, par quel mobile il était amené à ne réfuter que l'orateur ecclésiastique, sans s'occuper des autres ; on peut supposer que ce fut à cause du retentissement et de la publicité que la harangue de l'archevêque reçut aussitôt. L'incident prit des proportions inattendues, et la malveillance le conserva soigneusement dans la mémoire des contemporains, car douze ans plus tard les adversaires d'Epinac y revenaient, et les deux actes de dénonciation envoyés à Rome en 1588 lui reprochaient encore d'avoir voulu faire expulser les Italiens.

Nous n'aurions pas signalé le plaidoyer en faveur des étrangers, dont l'allure n'a rien d'extraordinaire, dont le ton modéré n'est pas celui d'un ennemi, œuvre en somme insignifiante, s'il ne fournissait contre Epinac, par les incidents auxquels il se rattache, un indice sérieux sur les causes et l'origine de la cabale dont nous avons parlé au chapitre précédent. Elle avait son quartier général à la cour, et nous avons montré que, selon toute apparence, le chancelier de Birague en était l'instigateur : celui-ci figurait certainement parmi les gentilshommes « anciens et fort versés dans les affaires », dont parle l'auteur de la remontrance, il a sans doute inspiré cet écrit, et c'est dans son entourage que s'est montée la cabale qui poursuivit si longtemps l'archevêque de ses attaques plus ou moins calomnieuses.

Tout porte donc à croire que cette cabale se recrutait parmi les Italiens, dont nous rencontrons l'action néfaste dans la carrière d'Epinac, et déjà en 1565, lorsqu'il plaidait contre eux et contre la reine Catherine de Médicis les intérêts du chapitre. Ils embrassèrent la querelle de leur patron le

chancelier, après sa mort arrivée en 1583, celle d'Epernon, et comme ils avaient la rancune tenace, que les attaques de l'orateur des Etats les avaient touchés au vif, nous les trouverons encore en 1588 faisant cause commune avec le puissant favori. Ils avaient rallié plusieurs des riches étrangers domiciliés à Lyon, qui, postés dans le voisinage de l'archevêque, en relation d'affaires avec lui, en contact quotidien avec ses intimes, ses familiers, ses serviteurs (1), groupèrent autour de leur influence puissante par la cabale et l'argent les clercs victimes des mesures réformatrices, les officiers royaux jaloux de l'homme public et blessés par sa franchise, les domestiques indiscrets ou rancuniers qui se laissent corrompre si facilement, dénaturent par vanité, par dépit, par faiblesse ce que seuls ils peuvent connaître dans leurs relations journalières avec le maître.

Si l'on songe d'un autre côté qu'à Lyon les Italiens, et les compatriotes de la Reine mère à leur tète, étaient puissamment organisés, qu'ils détenaient la souveraineté du commerce, de la banque, la correspondance avec Rome, entre la France et l'Italie (2), qu'ils pouvaient créer l'opinion publique au dedans et au dehors, la tourner à leur gré par les nouvelles vraies ou fausses qu'ils faisaient circuler, témoins et souvent ouvriers des cabales, des compétitions locales, des jalousies, des rancunes et des passions, dans un cercle restreint où l'on se coudoie sans cesse ; si l'on songe que, par les relations multiples de la vie ordinaire avec l'entourage de l'archevêque, ils avaient

(1) Parmi les amis d'Epinac je n'ai pas relevé un seul nom d'Italien ; il entretenait des relations officielles avec les étrangers, mais jamais il ne les admit dans sa familiarité. Un seul, Matteo Balbani, sur lequel nous aurons à revenir, fut plus favorisé, parce qu'il avait la charge de lui transmettre sa correspondance, était son maître de poste. Ci-dessous chapitre IX, à propos de Mme de Grésolles.

(2) Le *maître de poste* qui à Lyon transmettait la correspondance entre la cour de France et les princes italiens, notamment le gouvernement pontifical, était toujours de la nation florentine, et celle-ci défendait jalousement son privilège. Fonds français, man. 23.195, fos 113, requête des Florentins de Lyon, le 6 mars 1594, au roi Henri IV, pour que la maîtrise des courriers soit maintenue à celui qu'ils ont élu. Pendant le dernier quart du XVIe siècle, jusqu'en 1592, le maître était un certain Orlandino Orlandini, dont le nom revient souvent dans la correspondance avec la cour de Rome.

la facilité de bien connaitre les détails de son existence intime et privée, on devine dès maintenant d'où jaillit en grande partie le flot d'accusations odieuses, aussi difficiles à réfuter qu'à prouver, qui submergea la réputation, l'honneur, toute la vie d'Epinac, n'épargna pas ses sentiments de famille, ni ses affections les plus légitimes.

On aurait tort de faire peser sur les seuls Italiens la responsabilité de ces accusations : ils n'en ont porté la plus grosse part que parce qu'ils furent plus à même que les autres de nuire, et que d'ailleurs ils se sont plus découverts. Les inimitiés entrent dans le partage d'un homme d'Etat, et ils sont rares ceux qui ont traversé la vie publique sans en provoquer. Les ennemis d'Epinac ont démasqué leurs intrigues aux Etats de Blois, parce qu'il y avait acquis une gloire capable de donner ombrage et d'exciter les jalousies : il s'y était révélé orateur et homme d'Etat, et en discutant les questions religieuses, financières et d'intérêt général, il avait fait, sur un théâtre où évoluait ce qu'il y avait de plus en vue et de plus capable dans la nation, son apprentissage des affaires politiques et administratives. Il avait surtout combattu pour les droits et les privilèges de l'Eglise, et il était tout désigné pour prendre la direction des assemblées cléricales et des grands débats qui s'engageaient souvent entre la royauté et le corps ecclésiastique, d'autant qu'il avait pleinement gagné la confiance de ce dernier par son attitude aux Etats, par le zèle avec lequel il administrait son diocèse, par le dévouement qu'il professait en toutes rencontres pour les intérêts multiples de l'Eglise.

CHAPITRE VI

LE CHEF DE L'ÉGLISE DE FRANCE A L'ASSEMBLÉE DE MELUN (1579-1580)

Les débats de l'assemblée de Melun, qui furent d'une importance capitale pour l'histoire de France, parce qu'ils établirent dans l'ancienne monarchie un nouveau point de droit public, furent préparés, amenés par des événements multiples, dont nous avons à diverses reprises signalé quelques traits secondaires. Depuis une vingtaine d'années l'Eglise de France traversait une crise que les empiètements des protestants et les guerres civiles n'avaient pu qu'accentuer ; nous en avons rencontré des symptômes dans le diocèse de Lyon. Il faut en rejeter la responsabilité sur les embarras des circonstances, sur la faiblesse et l'incohérence de la politique, dirigée depuis longtemps par une femme, sur les fautes personnelles du souverain régnant. Les charges exorbitantes que le clergé avait supportées pendant cette période, dont la somme totale s'élevait à plus de soixante millions de livres (1), l'amoindrissement de la propriété ecclésiastique, accaparée par tous les ordres de la nation, et que le pouvoir royal, avec le consentement de la papauté, avait encore diminuée d'une vingtaine de millions en cinq ventes successives (2), la ruine des Eglises

(1) Voir Bibl. nat., Fonds franç., man. 15.746, un détail des comptes, établi ce semble par les syndics vers 1577 ; les charges que le clergé a supportées de 1561 à 1574 sont évaluées, f° 18, à 54.741.257 livres 6 sols 3 deniers, et pour les années 1575-1576 à environ 9.370.000 livres, f° 22 ; le détail est ensuite reconnu véritable par le conseil royal, f°s 22-31.

(2) Dans la première aliénation, celle de 1563, au chiffre de 100.000 écus de revenus, on vendit pour plus de 8.000.000 de biens ; le pape en accorda deux en 1568, de chacune 50.000 écus de rente ; en 1574, une d'un million de capital ; la cinquième en 1576, de 50.000 écus de

du Midi, partout dépouillées au profit des protestants, tant d'évêchés, d'abbayes, de bénéfices détenus illégalement ou mal administrés, enfin l'échec complet des derniers Etats, dont les cahiers n'avaient pas encore été répondus, tous ces aspects d'une situation fort compliquée exaspéraient l'ordre clérical, et il en était venu à ne plus reconnaître la suprématie des cardinaux qui avaient mollement soutenu ses intérêts. Récemment des indices significatifs avaient fait présager une révolte plus complète : la chambre ecclésiastique de Blois avait infligé aux prélats de cour, conseillers et commis du Roi, l'affront d'un désaveu solennel et leur avait imposé le serment de ne jamais consentir à la moindre redevance, en dehors d'une assemblée générale représentant légitimement l'Eglise de France.

Nous avons vu quelle explosion de colère le roi provoqua parmi les clercs, lorsqu'il voulut maintenir la levée du subside ordinaire qu'ils n'avaient accordé que pour dix ans [1]. Le serment juré à Blois n'était pas pour eux une simple formalité, car ils étaient bien résolus de ne plus payer de nouvelle redevance, qu'elle ne fût acceptée d'un consentement unanime. Aussi, dans le courant de cette même année 1578, l'idée d'une convocation générale de députés provinciaux commença-t-elle à prendre d'autant plus de consistance qu'après l'insuccès des Etats de Blois le clergé ne se souciait plus que d'arranger lui-même ses affaires, indépendamment des ordres de la nation. Epinac eut le premier l'honneur de suggérer cet expédient d'une assemblée générale, et ce ne fut pas sans son avis qu'en juillet les ecclésiastiques foréziens comprirent la demande de convocation parmi celles qu'ils présentèrent au Roi par l'intermédiaire de Mandelot [2]. Henri III l'avait consulté au sujet de certaines mesures fiscales dont il voulait se servir afin de payer ses dettes, c'est-à-dire le *sort principal* ou capital

revenus. Les comptes de ces aliénations se trouvent avec le texte des bulles à l'Agence du clergé, Archives nationales, série G 8*.

[1] Voir ci-dessus chap. IV, p. 94.

[2] Remontrance du clergé forézien dans les Papiers de Simancas, ci-dessus p. 95, note 2.

des rentes assises sur l'Hôtel de Ville de Paris. Il se proposait par exemple de percevoir une *annate*, soit une année des revenus de tous les bénéfices devenus vacants.

Epinac répondit par une longue lettre, datée de Lyon le 7 avril 1578 ([1]). Il insinue d'abord que la mesure ne peut être prise sans un consentement général du clergé, avec l'approbation du Saint-Siège, car, « en ce qui concerne la disposition des biens ecclésiastiques, ces deux choses ont toujours été requises par les saints décrets, constitutions impériales, privilèges de l'Eglise, anciennes coutumes et ordonnances de ce royaume très chrétien. » Mais le clergé consentira difficilement, attendu que, la mesure ayant été déjà proposée sans qu'on eût pris son avis, il en a fait une grande altération et émotion : « les premières impressions prises par une communauté, qui s'arrête fort sur les préjugés, sont fort mal aisées à ôter et divertir. » D'ailleurs la mesure est inefficace, la dette sur l'hôtel de ville s'élève à seize millions, l'annate ne rapporterait en moyenne que 200.000 livres par an, de sorte qu'il faudrait près d'un siècle pour solder ce capital. Mais puisque Sa Majesté a formé le saint propos de poursuivre la délivrance de son pauvre clergé, il n'y a gens au monde qui soient plus capables de lui conseiller quelque moyen fructueux que ceux du clergé lui-même, qui savent plus que nul autre combien le fardeau leur est grand, qui connaissent le pouvoir de leurs facultés ; entre lesquels il se trouve bon nombre de personnages de grand savoir et expérience, qui ont les yeux plus ouverts, les volontés plus fidèles et affectionnées, les esprits plus éveillés pour examiner ce qui appartient à leur conservation, soulagement et délivrance. Le meilleur moyen qu'aurait Sa Majesté d'effectuer sa bonne volonté serait donc d'enjoindre aux ecclésiastiques une assemblée générale de députés de toutes les provinces métropolitaines du royaume ; car aussi bien en tout événement, c'est chose qui sera nécessaire, si l'on veut exécuter validement et juridiquement les mesures qui pourraient être proposées,

([1]) Lettre originale à la Bibliothèque de l'Institut de France, Fonds Godefroy, man. 259, f°s 122-125, voir Appendice III.

de même que tout expédient capable d'éteindre la dette que l'Eglise a contractée pour la monarchie envers l'hôtel de villè. Et l'archevêque ne doute pas qu'ainsi réunis, les représentants des diocèses ne découvrent plusieurs bons moyens, desquels avec moins d'incommodités on pourra tirer beaucoup plus de fruit que de celui qui a été mis en avant.

Cette lettre significative, si elle n'eut pas le mérite de devancer le mouvement qui se dessinait dans le Clergé de France, ou même de le préparer, précise nettement l'attitude que prit Epinac dès le début, et avec lui son intime ami l'archevêque de Vienne. A la même époque l'opinion cléricale se décidait si bien que, quelques semaines plus tard, en mai, les clergés diocésains députèrent à Paris d'un mouvement presque unanime, afin de réclamer la convocation d'une assemblée générale, mais on les éconduisit après de longs pourparlers [1]. La tentative ne fut pas perdue et, entraînés par le courant qui s'accentuait, les Syndics, ou agents représentant les intérêts de toute l'Eglise de France, revinrent plus tard à la charge et firent agir les échevins de la capitale, qui préféraient de beaucoup s'entendre à l'amiable avec eux, afin d'établir d'une manière définitive le paîment du subside ordinaire, car il couvrait une partie des rentes sur l'Hôtel de Ville et constituait alors pour les Parisiens le plus sûr de leurs revenus. Syndics et bourgeois présentèrent requête au Parlement, qui dressa des remontrances sur le fait de la convocation demandée [2]. Le roi dut s'exécuter, et lança les lettres-patentes du 12 janvier 1579, qui prescrivaient de n'élire que des évêques, au nombre de trois par province. Mais le haut clergé se montrait d'ordinaire plus condescendant envers le roi que le clergé inférieur : aussi cette demi-concession ne fit-elle que surexciter le mécontentement dans la masse des bénéficiers,

[1] Le journal d'Odart Molé, délégué par la province de Sens, a été imprimé dans les Mémoires de son compatriote Guillaume de Taix, pp. 133-145.

[2] Copie des registres du conseil, au Parlement de Paris. Biblioth. nation., Fonds franç., man. 16.349, f° 9, séance du 28 novembre 1578.

ils firent entendre de nouvelles réclamations, et les lettres du 23 mars abandonnèrent les élections au bon plaisir du clergé, pourvu qu'il nommât au moins un évêque par province.

Dès le mois de février, l'archevêque de Lyon avait invité par lettres circulaires ses suffragants d'Autun, Langres, Mâcon et Chalon, à faire élire les députés diocésains qui, réunis en comices électoraux, choisiraient les représentants de la province à l'assemblée générale. Ces comices se tinrent en la grande salle du palais épiscopal, à Lyon, les 27, 28 et 29 avril (1). Il y avait 18 délégués présents, dont les plus célèbres étaient Pontus de Thyard, évêque de Chalon, le poète de la Pléiade, vieilli, revenu des vanités de la cour et vivant retiré dans son diocèse ; l'abbé de St-Bénigne de Dijon, Anne de Givry, qui fut dans la suite évêque de Lisieux, ambassadeur de la Ligue à Rome et cardinal ; le doyen du chapitre de Langres, Gabriel le Genevois, futur évêque-comte de Noyon, promoteur en plusieurs assemblées ecclésiastiques, 1576, 1579, etc., agent-général du clergé pour les années 1585, 1586. Le procès-verbal des délibérations, rédigé par les soins du secrétaire de l'archevêché, J.-B. Dufour, est assez curieux, parce qu'il nous donne une idée du cérémonial qu'on suivait dans ces réunions, et, en dehors de débats de préséance interminables, il révèle quelque chose des dispositions du clergé et des difficultés dans lesquelles il se trouvait engagé.

La discussion porta principalement sur le nombre des députés à nommer. Les lettres royales laissaient là-dessus toute liberté, pourvu qu'ils fussent au moins trois par province, et l'archevêque qui présidait était d'avis de se tenir à ce nombre. Il s'efforçait d'en convaincre les délégués dans le discours tout d'édification, par lequel il les exhortait à choisir des personnages capables et consciencieux,

(1) Procès-verbal de l'assemblée provinciale de Lyon, dans Archives départementales du Rhône, Fonds St-Jean, Armoire Cham, carton 26, pièces 5 et 6, copies d'une écriture moderne, avec la mention : Trouvé aux archives des seigneurs comtes de Lyon le 15 mars 1767, Le Moine archiviste ; c'est à cette pièce que nous empruntons les détails qui suivent.

pénétrés des devoirs que dictaient le service de Dieu et les nécessités du Roi. La majorité se prononça cependant pour ùn plus grand nombre. On ne voulait pas que l'assemblée se bornât exclusivement aux affaires de finances, et Henri III lui-même avait recommandé de donner amples pouvoirs et procurations « d'arrêter toutes choses qui seraient traitées et advisées pour le bien général tant spirituel que temporel du clergé ». C'est que, dans le courant d'opinion qui entraînait alors le monde ecclésiastique à s'assurer des garanties contre l'arbitraire royal, on espérait que la future assemblée, qui fut en fait la plus décisive, sinon la plus importante de l'Eglise gallicane, exercerait son action sur toutes les affaires, et préparerait les réformes qu'on désirait unanimement. Il convenait donc d'y envoyer toute personne de capacité, pouvant traiter et résoudre les problèmes qui étaient en cause, et défendre les privilèges des divers ordres ecclésiastiques. Les délégués lyonnais, s'inspirant de ces préoccupations, nommèrent deux députés pour chaque ordre, deux évêques, deux abbés, celui de St-Bénigne et celui de Citeaux, Nicolas Boucherat, deux chanoines, Marnas et le Genevois. Cette combinaison spéciale à la province ne lésait en aucune manière le principe fédératif des assemblées générales, puisque les décisions se prenaient au vote par provinces, et non par têtes. Naturellement Epinac fut élu le premier, et on le considéra toujours comme le chef de la députation, bien que son collègue l'évêque de Langres eût le rang de duc et pair.

A la dernière séance on rédigea les plaintes et doléances, en collationnant les cahiers des cinq diocèses ; le procès-verbal n'en dit presque rien; on insista seulement pour que l'assemblée ne se tînt pas à la capitale, nous saurons bientôt pourquoi. Les instructions portaient évidemment sur deux points : la réforme du royaume par l'admission du concile de Trente, et le règlement du débat financier pendant entre l'Eglise et le pouvoir royal. La province de Lyon demandait avec les autres qu'on arrêtât par n'importe quel moyen moins onéreux la série interminable des charges imposées depuis 19 ans, sans aucun souci des règles cano-

niques, et que le subside annuel, que réclamait la cour et qu'on ne pouvait refuser, n'excédât pas les conditions de fortune auxquelles était alors réduit le clergé du royaume.

La députation se mit en route dans le courant de mai, et se trouvait à Paris le 30, quand s'ouvrit l'assemblée, ou du moins que les députés présents, représentant dix provinces, c'est-à-dire la majorité, furent en pouvoir de délibérer et décider légitimement. Le premier débat fut significatif, en ce sens qu'il révéla par de graves symptômes la disposition des esprits et les idées arrêtées que les assemblées électorales, sous l'impression des derniers événements, avaient imposées à leurs mandataires. Tous les cahiers réclamaient impérieusement un lieu de réunion autre que Paris: on craignait en effet que les délibérations ne pussent se poursuivre librement, au milieu de cette masse de petits bourgeois fort mécontents des retards continuels que subissait le paîment des rentes sur l'Hôtel de Ville ; ils pèseraient certainement sur les députés par tous les moyens, même par les menaces et la violence. L'archevêque de Lyon fut aussitôt chargé de présenter requête en ce sens, et après plusieurs jours de débats, le roi céda devant la ténacité des ecclésiastiques : Melun fut choisi comme le lieu qui satisfaisait le mieux les exigences de tous les intéressés (1).

Cette première mission, qui lui avait été confiée en souvenir des services rendus aux derniers Etats, faisait supposer qu'Epinac serait élu président et dirigerait encore la nouvelle assemblée. Il semblait naturel qu'un honneur dont il avait déjà joui lui revînt de droit. Néanmoins dans l'état de surexcitation où se trouvaient les députés, un fait secondaire, mais qui revêtait une certaine importance à leurs yeux, compromit sa situation et faillit le priver d'une distinction sur laquelle il comptait. Le 13 juin Henri III, oubliant le démêlé qu'il avait eu avec lui quelques mois

(1) Une des copies authentiques du procès-verbal de l'assemblée, paraphée par les secrétaires, se trouve aux Archives nationales, Agence du clergé, registre 599 ; c'est le texte que j'ai suivi.

auparavant, le nomma conseiller en son conseil d'Etat et privé à la place laissée vacante par l'évêque de Valence, Jean dè Monluc [1]. Il y avait évidemment une arrière-pensée en cette mesure, et l'astucieux souverain se proposait surtout d'enchaîner à sa politique un prélat qui ne pouvait manquer de prendre un grand ascendant sur les décisions du Clergé. Mais il ne fit qu'éveiller (ce qu'il se promettait peut-être) la défiance et les susceptibilités parmi les membres de l'assemblée, et souleva une vive opposition contre le nouveau promu. Les provinces du Midi, qui suivaient une politique à part, dictée par la situation spéciale dans laquelle elles se trouvaient, lui opposèrent l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévost de Sansac, vertueux personnage, ancien dans l'épiscopat, et dont l'esprit vraiment sacerdotal inspirait toute confiance. Elles reprochaient à Monsieur de Lyon d'être moins désintéressé, ambitieux, ainsi que le prouvait sa nouvelle fortune, de travailler pour sa province, alors qu'il s'efforça toujours de tenir l'équilibre entre le Nord et le Midi. Elles voulaient surtout avoir un président à elles, et évincer quiconque aurait l'air de pencher vers la cour.

La lutte fut violente, il y eut des intrigues peu avouables, au grand scandale de l'annaliste de Taix ; on alla jusqu'à rejeter un député d'Embrun, dont les pouvoirs furent jugés insuffisants, et qui aurait peut-être décidé du vote en faveur d'Epinac [2]. Les provinces se trouvèrent divisées par moitié, six contre six, et finalement les deux candidats furent proclamés présidents, avec pouvoir égal de diriger les débats et toutes les négociations de l'assemblée. Par bonheur ils restèrent unis, ce qui est assez rare dans les situations de ce genre ; Sansac (et sa conduite est la meilleure preuve qu'il ait pu donner de ses éminentes vertus et de son caractère vraiment digne d'un évêque) se rendit

[1] « Sua Maesta si mostro inclinato di guadagnare il detto arcivescovo, non obstante il mal gusto delle promesse passate », (allusion aux incidents de septembre 1578). Desjardins, *Négociations entre la France et la Toscane,* tome IV, p. 264, dép. du 24 août 1579.

[2] Guillaume de Taix, toujours favorable à l'archevêque, atteste ces intrigues en deux passages. Mémoires 1625, pp. 152, 159.

compte de la supériorité de son collègue, il eut la modestie de s'effacer, et se contenta de diriger quelques séances d'apparat sans conséquence, de présenter quelques rapports ou conclusions ; en un mot il passa presque inaperçu.

Epinac supporta donc tout le poids de la présidence et garda la direction effective de l'assemblée, soutint les grands débats, plaida les thèses de droit, les questions de principe, se réserva l'initiative et le principal rôle dans les séances orageuses, enfin porta la parole dans les circonstances solennelles, devant le Roi et ses représentants. Les deux prélats présidaient ensemble, c'était le cas le plus fréquent, mais Sansac prenait rarement la parole, et ne paraît guère au procès-verbal en fonction de président, de sorte que, même lui présent, Epinac menait réellement les débats. Il eut en particulier toute la représentation extérieure, les négociations avec l'Hôtel de Ville, les Syndics, la cour, le conseil royal. Il n'est pas douteux cependant que Sansac n'ait exercé sur lui un véritable rôle de surveillance, comme le désiraient ceux qui l'avaient choisi, qu'il ne lui ait communiqué son zèle, son ardeur pour la réforme, qu'il ne l'ait stimulé souvent, soutenu dans ses défaillances.

Le règlement organique des Assemblées du clergé, qui s'élaborait en cette période de leurs origines, différait un peu de celui des chambres ecclésiastiques d'Etats, sur lequel il fut certainement calqué. Les clercs, tout à fait libres de leurs mouvements, s'occupaient plus à fond et plus en détail des questions spirituelles et des mesures de discipline, et, en négociant avec le roi sur ces matières soumises à son contrôle et même à sa juridiction, de même qu'en débattant les difficultés de finances, ils suivaient une méthode plus en harmonie avec leur éducation, leurs habitudes et leur caractère. Les demandes et doléances étaient d'ordinaire présentées sous forme de harangues, comme aux Etats, ou d'articles rédigés par écrit et revêtus d'amples considérants, ou bien encore débattues en conférences soit avec les officiers royaux, soit avec des commissaires désignés à

l'avance. La forme oratoire était donc d'un emploi quotidien, car les ecclésiastiques avaient l'habitude de la parole et se plaisaient aux larges développements.

Ces argumentations par plaidoyers entraient dans les goûts d'Epinac et convenaient à sa tournure d'esprit; il y réussissait bien, comme aussi dans les discussions moins solennelles, mais plus approfondies qu'il soutenait avec les officiers royaux, avec les représentants de la ville de Paris, lorsqu'il s'agissait d'affirmer l'inviolabilité de la propriété sacré, de débattre la valeur des obligations qu'on voulait imposer au clergé. C'est alors qu'il pouvait étaler en toute leur force la vigueur de son esprit, le charme de son éloquence, l'étendue de son savoir. Il est évident qu'il apportait plus de sa personne à ces amplifications oratoires qu'aux réponses ou mémoires qu'il rédigeait au nom de l'assemblée, et souvent avec la collaboration de ses collègues, de même qu'aux articles de réforme qui résumaient la pensée de la collectivité. D'une manière générale d'ailleurs, les discours qu'il prononça dans ces négociations laborieuses n'ajoutent rien au portrait que nous avons ébauché de l'orateur d'après la harangue du 17 janvier 1577; nous passerons donc rapidement sur des œuvres qui n'eurent pas une action bien décisive dans la marche des faits, et la conduite d'Epinac en certaines péripéties plus graves de ces longs débats nous fera mieux connaître son caractère et le progrès de son activité politique.

La défiance dont il était l'objet persista plusieurs semaines; on l'écarta même de la députation qui porta les premières doléances pour la réforme du clergé, contre le relâchement général de la discipline (1). Mais il reconquit vite la confiance de ses collègues, et la mérita pleinement dans les discussions qui s'ouvrirent bientôt à propos du subside. Les cahiers provinciaux, issus d'une situation critique, dont nous avons essayé d'esquisser les principaux

(1) Remontrance présentée au Roi par M. de Bazas le 3 juillet 1579, procès-verbal, fos 73 et suivants; imprimée dans les recueils d'affaires ecclésiastiques, par exemple édition de 1636, en tête du tome I.

traits, et rédigés sous l'influence de dispositions qui faisaient prévoir des débuts orageux, posaient hardiment les principes sur lesquels se fondaient le caractère sacré, inviolable de la propriété ecclésiastique, en même temps que le programme gallican de la réforme conciliaire; celui-ci retenait les deux articles essentiels que nous avons plusieurs fois indiqués, le choix des principaux bénéficiers par voie d'élection, et l'obligation de la résidence. Et pour le spirituel et pour le temporel, Epinac aborda résolument le débat de fond, selon la volonté de ses collègues, et il dut insister sur le dernier, ce qu'il fit en trois circonstances, dans une discussion avec Bellièvre surintendant des finances, une seconde fois en des conférences avec les commissaires royaux, enfin devant le monarque.

L'assemblée avait à dessein réservé le principal objet de ses travaux, la question financière, attendant que le Roi lui fît des ouvertures, lorsque le 23 juillet Bellièvre se présenta, et demanda que le clergé voulût bien secourir Sa Majesté dans ses besoins. Le lendemain il reçut la réponse que l'assemblée avait fait préparer par Epinac. Sous prétexte de lui soumettre quelques doutes que la compagnie avait en ce qui concernait la conservation des privilèges et immunités de l'Eglise, ce dernier avertissait Bellièvre que ne voulant rien accorder qui fût à leur préjudice, ils ne pouvaient si promptement se résoudre sur ce qu'il proposait au nom du Roi. Et parce que ces privilèges sont aujourd'hui mis en cause plus que jamais, l'orateur s'efforcera d'établir, non pas leur raison d'être ou leur nécessité, mais plutôt leur caractère inviolable, par la méthode historique, par ce fait que de tout temps, dans tous les pays, les prêtres ont été respectés, honorés, comblés de faveurs, que souvent ils ont joui d'une grande influence dans les affaires publiques, qu'ils ont occupé les charges; et par cet autre que, si les rois de France ont mérité le nom de *Très chrétiens*, à cause du zèle constant avec lequel ils ont défendu les intérêts de la religion, tous les princes qui ont lésé les droits de l'Eglise ont été malheureux dès ce monde et ont péri misérablement. Les développements n'étaient

relevés ni par le souffle, ni par un mouvement parfois plus vif et plus rapide, ils étaient calmes, un peu monotones, dans le genre des thèses que les théologiens amplifiaient alors *oratorio modo*, d'après les traditions de l'école.

Le même procédé servait à débattre la valeur de la prétendue bulle que Philippe le Bel aurait obtenu de Boniface VIII, sur laquelle plusieurs personnes, et Bellièvre lui-même, s'appuyaient pour prétendre que le roi pouvait disposer des biens ecclésiastiques, sans accomplir les formalités prescrites par le concile général de Latran. Mais ici l'argumentation se serrait davantage, en s'appuyant sur une discussion rigoureuse de droit et de textes, où la science juridique d'Epinac se révélait plus sûre et plus profonde que les connaissances historiques qu'il venait d'étaler.

Il posait ainsi la question, selon les règles de la scolastique : « Je monstreray doncques, premièrement que ceste bulle ne fut jamais octroyée, secondement que, quand elle aurait esté concédée, elle aurait esté révoquée, tiercement que Philippe le Bel ou ses successeurs n'en ont jamais usé. » Il établit son premier point d'après la méthode de la critique historique : la bulle porte en date la 3e année du pontificat de Boniface VIII ; or à cette année avait commencé la querelle du pape avec le roi, qui ne finit que par la mort du premier ; il est donc peu probable que celui-ci ait accordé une telle faveur à son adversaire. D'ailleurs l'acte est revêtu d'une ampliation datée de la 13e année du pontificat ; en réalité il ne dura pas plus de 9 ans. Le second point entre dans une discussion approfondie de textes juridiques. La bulle déclare en effet déroger à la décrétale *Clericis*, par laquelle Boniface VIII porte excommunication contre tous ceux qui imposent subside aux clercs, et contre les clercs qui paieront le dit subside. Mais Clément V, successeur de Boniface VIII, révoqua par sa Clémentine de *Immuni*, et la décrétale, et toutes les interprétations et déclarations sur icelle : « Nos dictam constitutionem seu declarationes prædictas, et quidquid ex eis est secutum, revocamus et eas habere volumus pro infectis. » Le troisième point se fonde sur l'histoire : Philippe le Bel et

ses successeurs ne se sont jamais servis de ce document apocryphe, mais ont sollicité l'autorisation pontificale chaque fois qu'ils ont eu besoin des subsides du clergé, autorisation qui n'était accordée que pour des circonstances déterminées et la nécessité du moment (1).

On voit quel était le but de ces débats, tout de science et d'érudition : le clergé ne devait rien, il ne refusait pas d'accorder quelque argent, ce qui s'était toujours fait sous certaines conditions déterminées par le droit, à savoir, « quand, la nécessité y estant, l'Eglise l'aurait trouvé bon et que l'autorité du Saint-Siège serait intervenue (2) ». Mais l'assemblée de Melun prétendait se réserver à elle-même, comme représentant le clergé de France, ce consentement de l'Eglise spécifié par le concile de Latran, tandis que, d'après la coutume mise en pratique depuis plusieurs siècles et la politique des rois, il avait toujours été une prérogative spéciale des cardinaux, prélats et clercs attachés à la chapelle royale, créatures du pouvoir. Ce fut sur cet article principalement que porta la négociation entre l'assemblée et la cour. La première finit par l'emporter, et le gouvernement dut céder devant le mouvement de l'opinion, dominante depuis plusieurs années dans le corps ecclésiastique, qui poussait les clercs à ne plus payer d'autre redevance que celle qu'ils auraient consentie, eux ou leurs mandataires.

Après ce premier débat tout théorique, la compagnie répondit en conclusion qu'on s'occuperait des affaires d'argent, après avoir dressé les articles de réforme qu'on voulait présenter à nouveau. Epinac fut admis dans le comité de rédaction, et il eut sans doute la première part à ce travail. On renouvela les demandes ordinaires, car le clergé s'y attachait désespérément, et à la fin, les rédacteurs glissaient furtivement un mot sur la question financière, suppliaient Sa Majesté de ne pas accaparer des biens qui étaient l'héritage des pauvres (3). Comme on s'adressait

(1) *Ibid.*, fos 106-123.
(2) *Ibid.*, conclusion de la première partie.
(3) *Ibid.*, fos 135-149.

au souverain, on avait pris un ton plus élevé, et nous retrouvons quelque chose de l'éloquence d'Epinac dans le passage où l'on trace en un beau mouvement le tableau de la misère, des vices et de l'état déplorable auxquels le mauvais choix des pasteurs a réduit le troupeau : « Les paouvres et miserables chrétiens meurent de faim de la pasture céleste, et n'y a personne qui leur rompe le pain, les heresies s'espanchent librement çà et là, n'y ayant personne qui resiste à leur faulce doctrine, la discipline est toute presque esteincte et abolye, n'y ayant aulcun qui se mette en peine de la maintenir et restablir, les droictz et biens de l'Eglise deperissent peu a peu, n'y ayant personne qui les soustienne et deffende, les eglises par faulte de reparation vont en ruyne et decadence, ne voulant ses (*sic*) sacrileges possesseurs du bien de Dieu emploier aulcune chose a leur entretenement, les beautez et remarquables edifices, ung des plus beaux ornemens de la France, par faulte destre frequentez et entretenuz, tombent et laissent par leur ruyne difforme une perpetuelle marque de la licence et desbordement de nostre siecle. »

Epinac partit à la tête de la commission qui devait présenter ces articles, et parut devant le Roi le 30 juillet. En lui remettant le mémoire, il demanda, selon les instructions de l'assemblée, une conférence contradictoire avec les officiers royaux, pour débattre la validité des contrats en vertu desquels on exigeait le paîment des rentes sur l'hôtel de ville, celui de Poissy, passé en 1561 par une assemblée d'évêques, et celui de 1567 qui l'avait confirmé et prorogé pour dix ans. Le clergé quittait la région des principes et des théories et abordait le domaine des faits ; il reconnaissait déjà qu'il pouvait engager ses biens par forme de subside, mais il revendiquait comme un droit la liberté d'en disposer. voulait se donner du temps pour discuter un à un les points en litige et, avant de se laisser réduire à la dure nécessité de payer, régler définitivement les charges qu'on lui avait imposées depuis dix-huit ans.

Les commissaires. contre lesquels Epinac et ses collègues eurent à combattre. étaient pour la plupart de vieux

conseillers, experts dans les subtilités de la chicane administrative, le chancelier de Birague, Bellièvre, le garde des sceaux Cheverny, le procureur général de la Guesle, etc. Les débats durèrent trois séances, 3-5 août, et furent dirigés au nom du clergé par l'archevêque de Lyon, qui seul, ou peu s'en faut, repoussa les assauts d'hommes plus expérimentés et plus retors que lui. Il engagea une discussion purement juridique, qu'il soutint par beaucoup de savoir, une grande souplesse à manier les arguties du droit. Les contrats ne pouvaient avoir de valeur, car il leur manquait à tous une, ou même plusieurs des conditions requises, soit le consentement général du clergé, soit la confirmation du souverain pontife. Les signataires du premier n'avaient pas reçu de délégation valable, et quant à celui de 1567, il se trouvait périmé, puisqu'on ne l'avait passé que pour dix ans ; du reste il n'avait été ratifié que par 52 diocèses sur 114. Et comme on lui faisait des objections de détail, il ajouta que les procurations accordées aux syndics généraux leur interdisaient toute transaction complémentaire des contrats, à plus forte raison de réaliser le subside annuel par constitution de rentes établies sur lui, ce qui transformait des conventions temporaires en contrats perpétuels. Le fait d'avoir payé les rentes de l'Hôtel de ville plusieurs années de suite ne suppléait pas au défaut de consentement, et d'ailleurs le clergé avait révoqué ce prétendu consentement en refusant de continuer le subside [1]. En somme l'Eglise avait repris sa liberté d'action, maintenant elle attendait qu'on lui présentât de nouvelles ouvertures, pour voir ce qu'elle pourrait accorder.

Quelle que fût la force de cette argumentation, elle n'avait aucune prise sur les faits, ni sur les difficultés de circonstance. Les rentes de l'Hôtel de ville atteignaient le chiffre de 3.300.000 livres par an, d'après une évaluation établie au moment des Etats de Blois, et le trésor royal se trouvait dans l'incapacité de supporter une pareille dépense. Le gouvernement avait toute sorte de raisons

[1] *Ibid.*, fos 160-173.

d'exiger la continuation d'un subside, qui se payait depuis seize ans et constituait un revenu fixe fort appréciable. L'assemblée s'en rendait parfaitement compte ; néanmoins elle voulut revenir à la charge, et d'autres députés furent envoyés avec les mêmes instructions : on demandait en outre un tribunal d'arbitres qui jugeât de la validité des contrats. Epinac fut encore chargé de porter la parole, et le roi le remit, lui et ses collègues, en présence des mêmes commissaires. On tint plusieurs conférences, 17-22 août, le débat s'éternisait, pivotait sur place, on ressassait les mêmes arguments et les mêmes objections. Enfin Henri III voulut présider lui-même une de ces conférences dans une réunion plénière de son conseil, et il y convoqua les échevins parisiens. Mais leur présence ne fit qu'aggraver le malentendu, le clergé en conçut de l'inquiétude et un certain mécontentement ; il y vit l'indice d'une coalition dont il serait la victime, et nous connaissons les défiances qu'il nourrissait à l'égard des bourgeois. Aussi l'archevêque de Lyon, détournant habilement le débat, attaqua les échevins et fit retomber sur eux la responsabilité des malversations et détournements, dont le pouvoir royal s'était rendu coupable à l'égard des contrats : il les accusa de mauvaise foi et soutint qu'ils avaient *prudemment et sciemment* diverti les deniers du subside, en acceptant les constitutions de rentes qui l'immobilisaient contre la volonté de l'Eglise [1]. Mais si la ville avait agi de mauvaise foi, que devait-on penser de la cour qui avait imposé ces virements !

Les contestations théoriques ne pouvaient cependant se prolonger davantage ; Henri III exigea que le clergé se soumît immédiatement et acceptât le paîment du subside. Déjà, voulant dérouter la tactique des clercs, il avait déclaré que les affaires financières et les projets de réforme ne seraient pas réglés les uns sans les autres. Le 26 août, dans une autre séance du conseil, le chancelier, coupant court aux discussions, somma les délégués de rapporter dans quatre jours une réponse satisfaisante. Bien que cet

[1] *Ibid.*, f°s 196 et suivants ; cette conférence eut lieu le 22 août.

ultimatum fût pour la forme, puisque les députés continuèrent à délibérer sans que le gouvernement insistât davantage, néanmoins, la sommation n'ayant pas produit de résultat, le conseil royal résolut, dans le courant de septembre, sur une requête des échevins, que l'on procéderait sans retard et selon les formes usitées à la levée des taxes du subside, sans excepter les arrérages. C'était signifier nettement que l'ère de la diplomatie était close et que le clergé n'avait plus qu'à s'exécuter. Il le comprit, mais voulut faire payer cher le sacrifice qu'on lui demandait.

Après avoir arrêté une série d'arrangements, qui furent comme les articles organiques d'une véritable constitution de l'Eglise gallicane, après avoir atteint les cardinaux et les ecclésiastiques alliés de la cour en renouvelant le 25 septembre le serment des Etats de Blois, et juré de ne consentir jamais à aucune imposition nouvelle, sinon en assemblée générale, les députés se transportèrent de leur propre initiative à Paris, afin de débattre plus commodément les détails de la nouvelle convention financière. Ils prolongèrent leur résistance près de cinq mois, on fut plusieurs fois sur le point de rompre, et l'ordre ecclésiastique, en cédant quelque chose de son revenu par un accord qui cette fois devait être définitif, obtint des garanties importantes, c'est-à-dire la confirmation des règlements qui assuraient l'organisation de l'Eglise nationale, en particulier par la tenue périodique des assemblées [1].

Nous avons vu avec quelle activité Epinac débattit les droits de l'Eglise et plaida en toute rencontre pour la cause qu'il représentait. Malgré la situation délicate que lui créait son titre de conseiller du roi, on peut affirmer que son attitude fut irréprochable : selon l'historien Mézeray [2], il voulut bien paraître le principal moteur des plus hardies résolutions et se chargea de toutes les haines, de tous les dangers. Le nonce Anselmo Dandino rendit bon témoi-

[1] Voir pour ces diverses mesures organiques, les séances de septembre, et pour les actes royaux confirmatifs, celles de février 1580, dans le même procès-verbal officiel.

[2] *Histoire de France*, 1675, in-f°, III, p. 211.

gnage de son dévouement et de son ascendant incontesté sur ses collègues [1]. L'annaliste de l'assemblée, Guillaume de Taix, renchérit en plusieurs circonstances, et affirme notamment que, sans lui, le clergé ne serait jamais venu à bout de tant d'affaires et n'aurait pu se tirer des embarras inextricables dans lesquels il se débattait [2]. Evidemment le président ne put satisfaire tout le monde et, obligé par sa fonction de concilier des intérêts contraires, de faire aboutir celles des demandes du gouvernement qui lui semblaient justes, il eut le sort des hommes modérés qui, s'efforçant de tenir un juste milieu entre des exigences incompatibles et d'accommoder toute chose, ne contentent personne, se font même des ennemis : on l'accusa de favoriser la cour, de rechercher ses intérêts et ceux de sa province, etc. C'est dans les débats orageux des derniers mois, alors que tout se menait par des intrigues, que tout se résolvait plus ou moins en questions d'intérêt, que nous pourrons l'étudier sous un jour plus intime et plus personnel.

Dans ces affaires de finances il surgissait un vrai labyrinthe de difficultés, qui procédaient en première ligne de la situation embarrassée des diocèses. Les plus appauvris ne voulaient rien accorder, tant qu'on n'aurait pas établi un nouveau département des taxes. Celui dont on se servait depuis une vingtaine d'années remontait à 1516, et l'invasion protestante, en bouleversant la propriété ecclésiastique, l'avait rendu à peu près impraticable. Les provinces de Sens, Reims et Rouen, les moins obérées, avaient supporté plusieurs redevances supplémentaires, ou des versements de circonstance qu'on n'avait pas exigés des autres. Néanmoins, à les comparer avec les diocèses du Midi, ruinés par les hérétiques, elles pouvaient passer pour prospères. Celle de Lyon se trouvait dans une situation intermédiaire, elle avait subi des pertes, mais conservait encore

(1) *Nunz. di Fr.*, tome 13, p. 384, dép. du 8 août. Il est vrai qu'il ne le sépare pas de plusieurs de ses collègues qui se conduisent bien, « ne i quali gli altri tutti confidano grandamente, et diferiscono al proposto, et a i ricordi loro. »

(2) Mémoires..., p. 199.

quelque avantage. Sa grande étendue du nord au midi faisait que sa prospérité n'était pas également répartie entre les cinq diocèses dont elle se composait, et ses députés se partagèrent, l'évêque de Langres contre l'archevêque de Lyon ; le premier, qui avait moins souffert, voulait maintenir l'ancien département et, comme tous les députés du Nord, il s'y tenait parce qu'une nouvelle répartition aurait augmenté ses charges au profit des pays ruinés. Epinac se prononça dans le sens contraire, moins, semble-t-il, pour des motifs personnels. que parce que la réforme des taxes était l'arrangement le plus raisonnable, le plus conforme aux intérêts de tous. Mais elle présentait le grave inconvénient de faire intervenir l'autorité du roi, car le nouveau tableau ne pouvait être dressé que sous le contrôle de ses officiers, et en se servant des cadastres dont ils avaient le dépôt.

Le président ne parvint pas à faire adopter son sentiment ; on le prit violemment à partie, comme s'il avait dû se renfermer dans une neutralité absolue, abandonner tout souci d'avantages personnels. On lui reprochait de favoriser la politique du roi, de se laisser conduire par la cour ; et en effet, avec l'ancien département, le trésor royal aurait subi des pertes, parce qu'on aurait été contraint d'accorder des remises aux diocèses appauvris. Déjà le 8 octobre, quelques députés proférèrent des plaintes sur son compte : ils insinuaient qu'il avait *agi d'une manière suspecte* et lui reprochaient l'opiniâtreté avec laquelle le gouvernement refusait toute concession. Le prélat, dont la fougue n'avait guère diminué avec l'âge et la pratique des affaires, se répandit en paroles amères, versa même des larmes et déclara qu'il se retirait de l'assemblée, n'y reparaîtrait plus. Il sortit en effet ; plusieurs évêques durent courir après lui, s'efforçant de le calmer, et, pendant qu'il protestait n'avoir pas mérité cet outrage, ils l'apaisaient par leurs excuses et leurs remontrances. Ils eurent cependant bien de la peine à le ramener (1).

(1) *Ibid.*, p. 197. Un incident analogue, avec des circonstances semblables, est rapporté, à propos des Etats de 1576, par les Mémoires du

Ce n'était là cependant qu'une escarmouche préliminaire de la bataille qui devait se livrer les jours suivants, et Guillaume de Taix, après avoir, à propos des derniers incidents, blâmé l'ingratitude dont on récompensait les services du président, devait à son tour l'attaquer. Le lendemain en effet, plaidant pour la province de Sens, il menaça de recourir aux moyens extrêmes : Nous connaissons le chemin du Louvre, s'écria-t-il, et nous nous pourvoirons comme nous l'entendrons. Il y avait dans ces paroles une allusion non déguisée aux relations quotidiennes que les notables de l'assemblée entretenaient avec la cour, à l'occasion des affaires ecclésiastiques ; c'était un reproche dans le genre du précédent. Epinac se sentit atteint, et il allait répondre, la colère lui montant déjà au visage, mais l'évêque de Langres le calma et fit lever la séance. Le 10 octobre, l'altercation recommença de l'archevêque au Champenois, l'assemblée se partagea entre les deux adversaires, et il s'éleva des clameurs. Mais Epinac, se calmant soudain, exhorta éloquemment ceux de Sens à prendre en pitié les afflictions des méridionaux [1]. Après un court accès d'emportement qu'il ne pouvait maîtriser du premier coup, il revenait vite aux sentiments de modération, au souci des tempéraments que sa charge comportait.

Assurément le doyen de Troyes n'avait pas voulu froisser le prélat, qu'il estimait, et il était trop convaincu qu'il faisait plus que tous les autres ; de son côté celui-ci ne défendait pas tant sa propre conduite que celle des notables, et en particulier du bureau de la chambre, obligé d'être sans cesse en rapport avec la cour et le gouvernement. Mais le débat revêtit un tel caractère d'âpreté que plusieurs parlèrent d'en référer au roi, pour qu'il fît le département de sa propre autorité. Le 14 octobre, la discussion durait depuis cinq séances, et le président, pour tout accommoder, annonça qu'il embrassait l'avis de ceux qui ne voulaient

duc de Nevers, Lalourcé et Duval, VI, p. 108. Epinac agit de la même façon : « Se leva et s'en alla pleurant jusqu'à la porte de leur clos. » Le rédacteur des Mémoires s'est sans doute trompé de date.

(1) Journal de G. de Taix, pp. 208, 213.

pas de nouvelle répartition. Il déplora les divisions présentes et les excès de langage auxquels elles avaient donné lieu ; puis exhorta la minorité à se contenter des faveurs qu'on leur accorderait par charité fraternelle. A ce mot de charité la dispute recommença plus aigre que jamais ; un député de Narbonne, repoussant comme une injure la libéralité des provinces du nord, leur cria : Vous voulez acheter les bonnes grâces du roi à quelque prix que ce soit. Le règlement ne statuait ni rappel à l'ordre, ni mesure disciplinaire pour assurer la dignité des débats ; le président protesta vivement, il somma le maladroit de faire amende honorable et de réparer l'outrage qu'il venait d'infliger à la compagnie, en laquelle « il y avait nombre de gens qui avaient la conscience meilleure que lui, et qui préféreraient mourir mille fois, plutôt que de rechercher la faveur du roi au détriment de leur conscience. » Et comme le malencontreux interrupteur, désavoué par ceux de sa province, hué de toute l'assistance, se retirait de son propre mouvement, honteux et penaud, le bouillant prélat le poursuivait encore avec des paroles de menaces, voulant à toute force lui arracher un acte de rétractation [1].

Au milieu du tumulte le bureau s'était levé, car le roi mandait les députés, et les présidents déploraient la scandaleuse issue de ces longues disputes. Un huissier vint annoncer que Sa Majesté ajournait l'audience à cause d'un malaise ; Epinac, profitant de la diversion qu'apportait ce sursis, harangua l'assemblée d'un accent pathétique et tenta un dernier effort pour dissiper ces *aigreurs et fantastiques passions*, ramener ses collègues en quelque bonne délibération, « qui les concilie les uns les autres et les ensemble (sic) d'un lien indissoluble pour le bien et manutention de l'Eglise. » On retourne en séance : aussitôt, comme par enchantement, tous tombent d'accord sur un arrangement pécuniaire qui, sans supprimer l'ancienne répartition, déchargeait les diocèses affligés d'une partie de leur quote-part. L'éloquence d'Epinac et son ascendant

(1) *Ibid.*, p. 216.

sur l'assemblée n'avaient pas été étrangers à ce revirement.

Les dissensions avaient pris fin ou à peu près, et les débats intérieurs marchèrent dès lors sans trop de difficultés. Il n'en était pas de même avec le gouvernement, dont les prétentions étaient multiples. Outre la somme de 1200 mille livres par an, qu'il exigeait pour payer les rentes sur l'hôtel de ville, il demandait un supplément qui lui permît de faire face aux non-valeurs, c'est-à-dire aux cotisations des bénéfices insolvables. Il refusait de désavouer les contrats passés par la Ville, de prendre l'engagement qu'il ne lèverait plus aucune contribution sur le clergé, d'accepter l'intervention de ce dernier réuni en assemblée générale, et celle du Pape, enfin toute condition qui le lierait pour l'avenir ; il revendiquait le droit de faire payer les bénéficiers les uns pour les autres, sous forme d'*obligation solidaire*. Les débats sur ces points durèrent trois mois et chaque jour l'assemblée était à la veille de se dissoudre ; c'était du reste sa tactique de solliciter son congé, de préparer son départ quand elle se voyait à bout d'expédients.

La Ville pressée par les rentiers apportait aussi ses revendications et ses procédés de diplomatie. Le 9 décembre, elle signifiait par ministère d'huissier qu'elle était contrainte de faire saisir les revenus ecclésiastiques. Le Clergé répondit du tac au tac ; le 11 il envoyait le désaveu des contrats qu'on voulait lui faire porter. Il s'ensuivit une grosse émotion populaire [2]; les échevins remplirent le Parlement et le Conseil royal de leurs doléances, et le premier rendit, toutes chambres assemblées, un curieux arrêt qui interdisait aux députés de quitter la ville, les donnait en garde à leurs hôtes, avec défense de les laisser partir. Des deux côtés on n'avait pas la pensée de rompre, et l'archevêque s'entremit activement, non sans aller le soir même chez le procureur général, protester contre les inqualifiables procédés dont on usait envers les ecclésiastiques. Toute la nuit et la journée suivante, il y eut des

(1) Racontée par de Thou, livre 68, § 13, tome III, p. 678.

allées et venues continuelles entre lui et les officiers royaux, Cheverny, Bellièvre, le trésorier Marcel, le prévôt des marchands, des échanges de vues sur les moyens d'arrêter l'esclandre. Epinac soutenait que la protestation du Clergé s'imposait, parce qu'on leur reprochait de n'avoir jamais officiellement réclamé contre les contrats, qu'après les menaces des échevins on n'avait pu la différer davantage. Les députés ne songeaient nullement à se disperser, puisqu'ils venaient de rouvrir des conférences avec le roi ; l'arrêt ne pouvait que leur rapporter de la gloire avec l'auréole de la persécution, mais il arrêtait tout et, en violentant leur liberté, les rendait incapables de contracter le moindre engagement (1).

Il est facile de comprendre que le Clergé devait subir les exigences de la royauté en détresse, mais il eut l'habileté de faire payer cher sa capitulation. Le 14 janvier 1580, le Roi manda l'assemblée dans son cabinet, et lui enjoignit de donner immédiatement une réponse définitive. Il fallut délibérer en pleine cour et se rendre à ses injonctions. Cependant il se montra bon prince, et fit des concessions sur tous les articles en litige, même sur le consentement du Pape, car il donna par écrit à l'assemblée l'autorisation de le solliciter elle-même. Plus tard dans le courant de février, plusieurs lettres-patentes confirmèrent les divers arrangements administratifs, financiers et judiciaires, pris au mois de septembre, et l'Eglise de France acquérait ainsi toute une organisation nouvelle, en sorte que l'on peut appeler l'Assemblée de Melun l'*Assemblée constituante de l'Eglise gallicane.* Cette organisation reçut plus tard et porta dans le langage courant le nom d'*Agence du Clergé*, parce que, d'après les conventions conclues entre le souverain et les clercs, toutes les affaires de ces derniers se trouvaient centralisées entre les mains de deux Agents généraux remplaçant les anciens Syndics. Nommés pour deux ans par les provinces à tour de rôle, ils surveillaient les comptes des Receveurs établis pour percevoir les redevances

(1) Procès-verbal officiel, f° 344 ; de Taix, pp. 279-281.

payées au Roi par l'Eglise, se tenaient en correspondance suivie avec les provinces et les diocèses, et plaidaient auprès du gouvernement royal les litiges financiers que provoquaient ces redevances, ainsi que tout ce qui intéressait les bénéficiers.

Il serait trop long et hors de notre sujet d'exposer plus en détail cette œuvre fondamentale, qui ferait plutôt l'objet d'une étude à part et d'histoire ecclésiastique ; elle n'a d'ailleurs pas mis en évidence l'action de l'archevêque de Lyon. Il en fut de même des derniers actes du clergé, du contrat qu'il passa pour un nouveau subside et qu'Epinac contresigna comme président de l'assemblée, des règlements spirituels dressés pour assurer la mise en pratique de la réforme conciliaire, sous le titre de *Statuta synodalia conventus Mildunensis* (1). Bien qu'Epinac n'y ait pas collaboré, ces derniers méritent une mention, parce qu'ils reproduisent les idées de réforme qu'il réalisa pendant les premières années de son épiscopat. Ils ne font qu'interpréter quelques dispositions de la discipline tridentine, par exemple la visite des diocèses et l'organisation des séminaires, pour lesquels même l'assemblée fit élaborer un règlement intérieur assez complet.

Il incombait plutôt à l'activité du président une tâche assez longue, qui devait prolonger son action après le départ des députés. En effet, ceux-ci le chargèrent de consolider leur œuvre en faisant enregistrer les concessions royales, et de solliciter l'approbation du pape pour certains des nouveaux règlements.

Le contrat de Melun, signé le 20 février 1580, ratifiait d'une manière définitive la plupart de ces règlements : l'établissement dans les principales villes du royaume de sept bureaux généraux, qui devaient exercer la juridiction des anciens syndics sur les litiges soulevés à l'occasion des redevances ecclésiastiques ; la création d'une chambre

(1) Publiés dans les *Concilia novissima Galliæ* d'Odespun de la Meschinière, in-f°, Tours 1646. Les actes de l'assemblée ne mentionnent qu'un rédacteur de ce travail, l'évêque de Nevers Arnaud Sorbin de Sainte-Foy.

bisannuelle de délégués provinciaux, dite Assemblée de rendements de comptes, pour examiner les comptes des subsides payés par les clercs, non seulement de la redevance annuelle, mais des décimes extraordinaires et autres charges. Si, dans l'espace de cinq années, Sa Majesté n'avait pas pourvu à l'acquittement de ses dettes, elle permettait dès à présent une autre assemblée générale, qui se réunirait le 25 juillet 1585 sans autre forme de convocation. Ainsi se trouvait fondée la périodicité des assemblées. Le roi promettait de ne lever pendant cette période de cinq ans aucune autre contribution. On ne mentionnait expressément ni l'obligation solidaire, ni l'invalidité des contrats, mais on constatait à diverses reprises que l'Eglise avait toujours protesté contre ces derniers, et l'on dressait un tableau des non-valeurs, d'après lequel les bénéficiers seraient déchargés au prorata de leurs pertes.

Telles sont les clauses dont Epinac poursuivit l'insertion dans les registres du Parlement. Il remplit les formalités au commencement de mars, et la cour ne fit de résistance un peu sérieuse que sur la juridiction financière accordée aux ecclésiastiques ; elle prétendait se réserver les appels, mais finalement elle consentit à ce que les sentences des bureaux généraux fussent rendues en toute souveraineté, comme le portait le contrat (1).

Ces établissements d'ordre purement administratif, et le subside lui-même, ne mettaient pas en cause les droits du Pape (2), non plus que l'ordonnance dite de Melun en 36 articles, par laquelle Henri III réalisa les vœux présentés dans les cahiers provinciaux (3). Les libertés de l'Eglise gallicane restreignaient le pouvoir pontifical aux questions

(1) Fonds franç., man. 16.349, copie des registres du Parlement, f° 433 et suivants.

(2) Le nonce le reconnaissait lui-même pour le subside : « Non volendo pero Sua Santita prohibirli ne dissuaderli di concedere a S. Maesta quello che sara di loro libera voluntà di dargli, conforme a quello che Vostra Sig^a^ Illustr^ma^ già mi scrisse. » *Nunz. di Francia*, tome 13, p. 318, dép. du 7 juillet 1579.

(3) Enregistrée le 3 mars; se trouve dans le recueil officiel des actes du Parlement, *Archives nation.*, X¹A tome 8.635, f°s 61-70; imprimée plusieurs fois par les recueils des affaires ecclésiastiques.

de dogme, investissaient le Roi d'une grande autorité sur celles de discipline intérieure, et l'on peut dire que les innovations présentes relevaient de sa seule responsabilité. Néanmoins le Clergé avait pour politique de s'appuyer sur le chef de l'Eglise contre les assauts du gouvernement, et dès les débuts l'Assemblée avait sollicité le concours du nonce ([1]). Dandino l'avait accordé ([2]) et tout d'abord avait soutenu le Clergé jusqu'à provoquer le courroux du roi; celui-ci se plaignit vivement de cette ingérence et reprit les ecclésiastiques pour l'avoir provoquée ([3]).

Mais la cour romaine se souciait surtout de la réforme par l'admission du concile, affaire qui rencontrait de sérieuses difficultés de la part du Parlement et du conseil royal; ils mettaient en avant la supériorité du concile sur le Pape, doctrine gallicane que la discipline nouvelle contredisait sur toute la ligne. Les Huguenots s'agitaient dans les provinces et menaçaient de reprendre les armes, le roi de Navarre usait de son crédit pour faire rejeter la réforme, les officiers du roi le favorisaient secrètement, ou du moins affichaient de la mauvaise volonté, et ne s'occupaient que de rompre l'alliance conclue entre l'assemblée et le représentant du Pape ([4]). Dès le mois de septembre, tout espoir de publier le concile s'était évanoui, et l'assemblée, engagée à fond dans les débats financiers, remettait cette affaire à des temps plus propices. Le Pape mécontent se désintéressa de ses travaux, après les avoir suivis jusqu'alors avec intérêt ([5]), le nonce se montra beaucoup plus réservé, il en

([1]) *Nunz.*, *ibid.*, p. 307, dép. du 5 juillet.

([2]) « Ho voluto dirgli, et non credo haver errato, che a pagar decime o altre gravezze, stiano saldi, et renitenti quanto lor pare, sicuri in quello che S. Mª pensara di voler per forza, di dover essere sempre favoriti da N. Sre, come saranno in ogni altro loro honesto desiderio. » *Ibid.*, p. 318, du 7 juillet.

([3]) *Ibid.*, p. 342, du 19. Dandino attribuait plus tard son rappel au mécontentement que Henri III avait conçu de son intervention dans les affaires de l'Assemblée.

([4]) *Ibid.*, p. 347, chiffrée du même jour.

([5]) Voir au tome 11e de la nonciature, minutes des réponses de la secrétairerie d'Etat, les nombreux textes qui concernent l'assemblée ; le 7 sept., fo 478, on finit par tout abandonner, avec ces mots significatifs : « Sarà gran vergogna che di tutto questo nobilissimo ordine che la finiscano cosi flosciamente. »

résulta quelque froideur entre lui et les députés, et l'on en vit le contre-coup dans l'accueil que le Pape fit à l'œuvre de l'assemblée.

D'ailleurs celle-ci, paralysée par l'opposition du Roi comme par les intrigues de ses officiers, n'était pas exempte de préjugés gallicans; elle éprouva des scrupules à faire intervenir le Pape dans la conclusion de ses affaires. A propos de l'accord financier, on résolut, après une vive discussion, que l'on demanderait à part le consentement papal, mais que les actes officiels n'en feraient pas mention (1). Ce ne fut qu'aux dernières séances qu'on parla de solliciter une approbation générale, et la crainte de faire intervenir le pontife dans la politique intérieure du royaume fit prolonger le débat. On se contenta d'instruire le nonce verbalement, à la dernière heure de ce qui avait été réglé, et l'on pria le président de prévenir le Pape dans une lettre officielle sans grande portée (2).

Par intérêt encore plus que par conviction, Epinac ne partageait pas les vues étroites de ses collègues : ayant eu dès les premiers jours l'occasion de correspondre avec le cardinal secrétaire d'Etat, il lui avait donné quelques renseignements sur l'objet de la convocation (3). Quand il écrivit au nom de ses collègues, le 28 février 1580, il eut soin de mettre en relief les points qui lui semblaient entrer davantage dans les sentiments et les préférences du souverain pontife, c'est-à-dire les efforts tentés pour procurer la réforme. Malgré leur bonne volonté, ils n'ont pu obtenir la publication du concile, à cause des menaces de révolte que profèrent les factieux du royaume. En attendant des temps meilleurs qui permettent d'entreprendre cette sainte œuvre, Sa Majesté a permis aux archevêques de tenir leurs conciles provinciaux ; ils y apporteront tout zèle et toute

(1) *Ibid.*, tome 14, p. 7, dép. du 1er janvier.

(2) Voir dans le procès-verbal officiel, fos 415, 419, 420, les débats à ce sujet. On y devine aisément la crainte dominante de provoquer le ressentiment du monarque, la susceptibilité de ses officiers.

(3) Melun, 12 juillet 1579, lettre imprimée d'après la nonciature de France dans Theiner, *Ann. ecclés.*, III, p. 85. Les deux lettres par lesquelles Epinac informe le Pape et son secrétaire d'Etat des travaux de l'assemblée se trouvent p. 684, parmi les pièces justificatives.

diligence, afin de faire revivre l'ancienne discipline, de restaurer l'honneur et l'intégrité de l'état ecclésiastique, d'assurer l'entière exécution des réformes conciliaires; néanmoins il serait très désirable que Sa Sainteté, par des lettres spéciales, exhortât les évêques et autres pasteurs à rechercher ce résultat de toutes leurs forces [1].

Le correspondant suppliait ensuite le Saint-Père, de vouloir bien ratifier les règlements que les ecclésiastiques avaient faits dans l'ordre spirituel, et le subside de treize cent mille livres par an qu'ils avaient accordé au roi. Le président annonçait d'une manière détournée la mission que la compagnie, ne voulant pas poursuivre elle-même officiellement l'approbation de ses actes, s'était décidée à faire remplir par ses représentants, l'archevêque de Lyon et l'évêque de St-Brieuc, Nicolas Langelier. Dans le courant d'avril les deux mandataires se présentèrent devant le nonce; en lui confiant les papiers qu'ils avaient préparés, ils s'excusèrent de ne pouvoir députer d'eux-mêmes au Pape, dans la crainte d'exciter le courroux du souverain, et le prièrent de prendre l'affaire en main, mais avec le plus grand secret, afin que l'ambassadeur de France à Rome ne vînt pas entraver la négociation [2]. On lui remettait une copie du contrat, les statuts de l'assemblée, et un sommaire complet de ce qui avait été fait ou conclu avec le roi [3].

En même temps on lui recommandait certains points plus délicats : 1° Dans l'ordre spirituel, à défaut du concile de Trente et des réformes que l'on n'avait pu obtenir, on priait le pape de confirmer les exemptions capitulaires, la faculté pour les chanoines de posséder une cure

[1] « Non parum adjumenti et authoritatis Sua Sanctitas ad Religionis ac pietatis causam promovendam allatura est, si dignetur literis suis Diœcesanos omnes adhortari, ut huic Conciliorum Provincialium operi studiose incumbant. » *Ibid.*

[2] Je résume la dépêche intéressante du nonce, *Nunz.*, tome 14, p. 152, 10 avril.

[3] Ce mémoire a été relié avec le tome 17 de la *Nunz.*, f°s 614-616, et une rédaction plus soignée se trouve parmi des papiers de la nonciature Dandino, à la Bibliothèque nationale, Fonds franç., Nouvelles acquisitions, man. 3.560, f°s 246-248. Les principaux points de ce mémoire furent mis en relief dans la requête verbale présentée au nonce, que nous analysons plus loin.

en plus de leur canonicat, et quelques arrangements ayant pour but d'assurer le choix de bons candidats aux dignités et bénéfices. 2° Dans l'ordre temporel, attendu qu'ils n'avaient pu réserver par le contrat le consentement du pape, parce que le roi, qui considèrait les biens d'Eglise comme patrimoine de la couronne, avait refusé d'y consentir, et que depuis 50 ans on avait perdu l'habitude de rechercher ce consentement, ils priaient Sa Sainteté de leur octroyer un bref ratificatif du contrat. dont ils pourraient se prévaloir au cas où le souverain voudrait encore les mettre à contribution de sa propre autorité.

La cour romaine ne se montra pas empressée de prendre connaissance des actes qu'on lui soumettait. Elle ne se souciait guère d'intervenir dans des arrangements conclus en dehors d'elle ; le contrat qui engageait les revenus ecclésiastiques, bien qu'elle ne l'eût pas désapprouvé formellement, lui paraissait de dangereuse conséquence ; d'ailleurs on lui demandait trop, et on lui accordait trop peu, car de simples articles de réforme ne la satisfaisaient nullement. Après des instances réitérées de la part des Agents généraux du clergé, l'œuvre de l'assemblée ne reçut aucune sanction, et le pape ajourna la requête indéfiniment, ainsi qu'on faisait à Rome pour toute innovation dont on ne voulait pas prendre la responsabilité ; il blâma même, comme de mauvais exemple, une constitution assez étrange, qui se rapprochait du presbytérianisme et réalisait l'autonomie de l'Eglise gallicane par rapport au reste de la chrétienté [1].

[1] « Se V. S. sarà di nuovo richiesta da li Deputati del Clero di quella confirmatione che dicono aspettar di N. S^re^ potra lor rispondere che la s^ta^ s. si farebbe gran conscienza di dar confir^ne^ a cose si fatte, le quali per non esser buone in se stesse, sono ancora di malo esempio : et che per cio non devono meravigliarsi se la s^ta^ sua ci vorrà tuttavia far sopra più matura consideratione. » *Nunz.*, tome 16, p. 24, minute de la dépêche de la secrétairerie du 20 février 1581. En particulier la constitution des assemblées, telle qu'elle s'élaborait, était une innovation dangereuse : en mettant sur le même pied les évêques et les députés d'ordre inférieur, elle introduisait dans l'Eglise une forme presbytérienne. Voir à la fin des Mémoires de Guillaume de Taix l'incident pittoresque de Claude de Saintes, évêque d'Evreux, qui proteste contre l'assemblée comme entachée de presbytérianisme.

Epinac était alors absorbé par ses nouvelles fonctions au conseil royal. La carrière qui s'ouvrait devant lui l'empêcha de poursuivre le couronnement de son œuvre, de terminer auprès de la papauté les négociations qu'il avait dirigées à l'assemblée. Sa conduite comme président avait été de tout point digne d'éloge, mais ce qu'il faut remarquer, c'est qu'en s'engageant dans les mille détours de la diplomatie, plus encore qu'aux Etats de Blois, en se commettant quotidiennement avec les conseillers royaux, avec les parlementaires, avec les bourgeois de Paris, il pénétrait bien avant dans la vie publique, en même temps que dans la complication de tant d'affaires s'embrouillant mutuellement. Pendant les quatre derniers mois, il fut constamment en conférence avec les uns et avec les autres, et débattit pied à pied le détail des nouvelles charges imposées au clergé (1); il y gagna des aptitudes spéciales pour les finances dont il fit preuve plus d'une fois dans la suite. Mais il s'enfonçait aussi dans les affaires temporelles et s'écartait de la vie épiscopale qu'il avait menée depuis sa promotion : comme ses collègues de l'assemblée, il reléguait le spirituel et la réforme au second plan, et ne s'en occupa plus que de loin en loin durant sa carrière; il va devenir homme de gouvernement, même chef de parti, et nous n'aurons plus à l'étudier que sous ce double aspect.

(1) Le *Recueil des procès-verbaux des assemblées du clergé*, Paris 1767, tome I, expose en détail les longues discussions financières qui s'éternisèrent entre les députés et les ministres du roi, de novembre 1579 à janvier 1580 ; ce fut au sens littéral une question de *gros sous*, car les premiers sollicitèrent les réductions les plus minimes et débattirent longuement les moindres clauses.

SECONDE PARTIE

L'homme d'Etat et le favori de Henri III

(1580-1589)

CHAPITRE VII

LE CONSEILLER DU ROI (1580-1585)

Le changement que nous venons d'indiquer dans la vie d'Epinac modifia surtout le cours de son activité, ses occupations ; ses idées et ses convictions d'homme d'Eglise restèrent les mêmes, mais eurent moins d'influence sur ses actes que par le passé. Il conserva de son ancienne vie le zèle pour les droits et les privilèges du clergé, mais ce zèle, il dut l'adapter pour ainsi dire à sa nouvelle situation, car il entrait dans le petit groupe des prélats dont la royauté se servait pour dominer le monde ecclésiastique, coterie dirigée par les cardinaux et qui manipulait les affaires du clergé. Il fallait bien que le nouveau conseiller sacrifiât quelque chose à sa brillante fortune, à la faveur royale qui fut le principal agent de son avancement : il se voyait combler d'honneurs et de distinctions, il était engagé dans la vie de cour, dans l'intimité du souverain, dans le petit nombre de ses conseillers les plus écoutés, on le compta même parmi ses favoris. Il était impossible qu'il ne cherchât pas, plus encore qu'il n'avait fait par le passé, le moyen d'accommoder les intérêts du roi et les prérogatives de

l'Eglise. Son ambition l'y poussait, car dans le monde des courtisans, qu'il fréquenta dès lors, cette passion, qui ne s'était pas encore clairement manifestée chez lui, le domina complètement, et l'opinion ecclésiastique de l'époque, empruntant la voix de l'évêque de Rimini, successeur du nonce Dandino, lui reprochait de s'y abandonner au point d'en avoir perdu la confiance et le prestige dont il avait joui jusque là dans l'Eglise de France ([1]).

Nous saurons bientôt quel correctif il faut apporter au témoignage de l'Italien. En réalité, l'archevêque de Lyon ne se laissa pas absorber aussi complètement que Rimini le prétend par ses occupations nouvelles, ni par le genre de vie que lui imposait la faveur de Henri III, car il réserva toujours à son diocèse une partie de son temps et de ses pensées. Il y séjourna autant qu'il put, quand ses fonctions de conseiller ne le retenaient pas à la cour : il remplit ses devoirs pastoraux, mais de loin en loin, et par intervalles. En annonçant sa nomination au cardinal secrétaire ([2]) le 12 juillet 1579, il l'assurait que sa dignité ne le détournerait pas de ses obligations professionnelles, car elle ne l'occuperait que trois mois de l'année ; il se promettait à lui-même d'observer exactement la résidence, et d'employer le reste de son temps au service de la religion ; il n'avait du reste accepté la dignité qu'à ces deux conditions. En effet divers documents permettent de constater qu'il passa au milieu de son troupeau la moitié au moins des cinq années, qui formèrent la période active de sa vie de conseiller, 1880-1585 ; il résida de mai 1580 à mars 1581, la première moitié de 1582 jusqu'en août, de mai à septembre 1583, de mai 1584 à janvier 1585, puis du mois d'août au début de l'année suivante ([3]).

([1]) Si è dato tanto in preda all' ambitione, che non pensa ad altro, di donde nasce, che nel Clero non è in quell' auttorità et confidenza in quale solea essere. » Post-scriptum à la dépêche du 1er juin 1581, *Nunz.*, tome 15, p. 165.

([2]) Dans Theiner, ci-dessus p. 161 et note 2.

([3]) Ce sont les renseignements que j'ai pu établir à l'aide des indications chronologiques fournies par les actes publics, par exemple Arch. municip. de Lyon, série AA, tome 106, fos 268 et 332, dépêches

Il ne négligea ni la tenue périodique du synode diocésain, ni le ministère épiscopal, ainsi que l'attestent certains actes d'ordre secondaire, qui relevaient plutôt du suffragant. Au mois de juin 1582, il prêcha dans sa cathédrale le jour du Corpus Christi ou Fête-Dieu, et présida la procession du saint Sacrement; il adressa même des remontrances aux échevins de la ville qui n'y avaient pas pris part en corps (1). Quelques jours après, le 9 juillet, il consacrait le maître-autel de Saint-Jean élevé à la place de l'ancien que les protestants avaient renversé en 1562 (2). Mais il fut loin de déployer l'activité qu'il avait montrée dans la période précédente, et s'il conservait autant qu'il pouvait le souvenir des exemples que son oncle d'Albon lui avait laissés par sa fidélité au devoir de la résidence, il échappait davantage à l'influence des clercs zélés qui l'avaient poussé naguère dans la voie des réformes.

Il est donc vrai de dire qu'il ne fut archevêque que par occasion; il consacra aux débats de la politique, à l'exercice de son emploi le meilleur de son temps, de ses capacités et de son expérience. Il avait été installé au conseil le 7 janvier 1580, et, les lettres-patentes du 13 juin 1579 ayant été enregistrées, il prêta serment devant les chambres du Parlement le 10 mars (3). Il était entré déjà (4) dans l'ordinaire des travaux, et s'occupa de l'expédition des affaires courantes jusqu'à son départ pour Lyon (mai). En moins de six semaines d'études préparatoires, il sut se reconnaître à travers des questions fort complexes, et se familiarisa si bien avec les termes et les formes de la procédure administrative qu'il fut

des échevins à leur envoyé en cour, 13 août 1582, 14 avril 1584; Fonds franç., man. 16.232, f° 63, Registre des délibérations du conseil d'Etat, 28 mai 1584.

(1) Arch. munic. de Lyon, série BB, tome 109, f° 141, séance du consulat du 29 juin 1582.

(2) Archiv. départem. du Rhône, Fonds St-Jean, Délibér. capit., tome LXI, f° 150.

(3) Journal de G. de Taix, pag. 299; Fonds franç. man., 16,349, copie des délibérations du Parlement, f° 448.

(4) Le 18 janvier il faisait présenter un rapport sur une affaire concernant la ville d'Arles. *Ibid.*, man. 16.226, procès-verbal du conseil, f° 19.

tout aussitôt chargé de commissions importantes. Et l'historien Pierre Matthieu, dont nous venons de citer le témoignage, ajoute : « J'ai ouï dire à M. le chancelier (Cheverny) que les anciens conseillers du conseil privé s'étonnaient comme l'archevêque de Lyon s'était rendu promptement capable de toute sorte d'affaires et de formalités de justice [1]. » En effet nous le voyons mettre la main à des besognes difficiles, comme de rédiger un rapport sur les cahiers présentés par la province du Limousin et par les Etats de Bretagne : ces renseignements puisés dans le procès-verbal du conseil [2] viennent à point corroborer l'affirmation de l'historien. La dernière tâche surtout demandait beaucoup d'habileté, et sans nul doute le roi, qui ménageait l'esprit d'indépendance des Bretons et leur attachement à de vieilles institutions, voulut aider l'apprentissage du nouveau conseiller, préparer les réponses avec lui. Ce travail ne nous a pas été conservé, mais Epinac, par un premier contact avec la nationalité de la péninsule armoricaine, se préparait à la mission qu'il devait remplir moins de trois ans plus tard dans ce pays.

Il reprit sa place au conseil en mars 1581 et, sauf une ou deux absences de quelque durée, suivit exactement les séances jusqu'à la fin de l'année. Ce fut pendant ce séjour, le plus long qu'il ait fait à la cour, et aussi son plus long stage dans les travaux administratifs, que sa vie et son caractère, se modifiant sous l'action des idées nouvelles qui l'absorbaient, subirent la transformation que le nonce déplorait à cette époque même. Selon les usages du conseil, il rapporta toute sorte d'affaires temporelles ou d'un caractère mixte, concernant les provinces, villes et paroisses, les ordres et classes de certaines parties du royaume, les communautés civiles ou religieuses, même les simples particuliers ; par exemple une requête assez étendue en

(1) Matthieu, *Histoire de sept années de paix sous le règne de Henri IV*, Paris 1605, in-4°, tome I, f° 127, Notice sur Pierre d'Epinac que nous citerons souvent.

(2) Fonds franç., *ibid.*, expédition des séances du conseil pendant le trimestre janvier-mars 1580, f°s 52, séance du 22 février, et 103, du 17 mars.

trois points de la ville de Marseille au sujet d'intérêts commerciaux, et une demande de décharge des décimes royales présentée par la province ecclésiastique de Bordeaux [1]. Mais deux débats d'une portée plus générale retinrent quelque temps sa sollicitude, et nous fourniront l'occasion de montrer de quelle manière les conseillers opéraient, au moins pour les travaux d'importance.

Evidemment, pour les détails souvent minimes qui leur étaient soumis, les rapporteurs décidaient par eux-mêmes et, sans qu'on se rende parfaitement compte du caractère des délibérations, puisque les procès-verbaux qui nous ont été conservés se contentent d'exposer la nature de la requête et de résumer plus ou moins brièvement les réponses, on voit que l'avis du rapporteur dictait celui du conseil. Le nombre incalculable de litiges, ou de pétitions, qui étaient portés devant celui-ci, assurait à ses membres beaucoup d'initiative, et le règlement intérieur, comme le roulement des affaires, leur laissait toute latitude de régler par eux-mêmes une foule de questions secondaires. Leur action s'exerçait donc très souvent en faveur de leurs amis et clients, et ils avaient naturellement soin de se répartir la besogne de manière à se réserver mutuellement, non seulement ce qui était le plus de leur compétence, mais les rapports où leur avantage se trouvait en jeu, sans parler de ceux plus nombreux dont ils se chargeaient à titre de relations sociales ou d'intérêt personnel ; c'est ce qui leur donnait une influence hors de pair, et rendait le poste très enviable.

Mais pour les affaires plus générales, comme l'examen des cahiers présentés par les provinces ou certains groupements de population, le roi voulait souvent les traiter par lui-même, le rapporteur travaillait avec lui, sous sa direction, et dressait les réponses dont Sa Majesté indiquait le sens selon les besoins de la politique intérieure.

[1] *Ibid.*, man. 4.010, registre original des réponses du conseil pour l'année 1581, f° 166, séance du 2 mai ; f°s 275, 318, 333, au mois d'août. On appelait parfois *décimes royales* les redevances que payait le clergé, parce qu'elles étaient perçues sous la forme de décimes, unité de compte correspondant autrefois à la 10e partie du revenu.

Ainsi dut procéder Epinac pour les cahiers des Etats de Languedoc en 36 articles, qui furent mis entre ses mains. Les résolutions placées à la suite de chaque paragraphe portent le cachet de la diplomatie fuyante de Henri III [1]; des assurances vagues, des déclarations évasives ou dilatoires prouvent bien que le rédacteur ne fut en la circonstance qu'un secrétaire qui fixait par écrit les volontés du maître. Cependant un archevêque de Lyon, membre influent de l'épiscopat français, était en situation d'entreprendre davantage et d'entrer dans les débats les plus considérables, surtout quand il s'agissait de l'Eglise ; non seulement il jouissait alors d'une liberté plus grande, non seulement il procédait de son propre mouvement, mais il pouvait étendre son rôle de rapporteur jusqu'à proposer des réformes ou des manières nouvelles de procéder.

Epinac avait déjà présenté plusieurs requêtes au nom des Agents généraux, lorsqu'à la fin de cette année 1581 il reçut mission d'établir le compte des arrérages dûs par l'ordre ecclésiastique à l'Hôtel de ville, et les moyens d'en faciliter le paiement. Les registres du conseil ne nous donnent malheureusement pas d'autres détails sur le double rapport qu'il présenta le 23 novembre [2] ; cependant ils semblent insinuer qu'il provoqua des recherches contre les injustes détenteurs des domaines sacrés qui refusaient d'en acquitter les charges. Il était en cela secondé par un de ses collègues, le sieur de Pibrac : « Le sieur archevêque de Lyon a fait rapport des sommes dues par le clergé pour les arrérages des rentes de l'hôtel de ville jusqu'au dernier jour de la présente année; plus a ledict sieur Archevesque faict rapport des moyens qui semblent nécessaires pour advancer et faciliter le paiement des dictes rentes, dont monsieur de pybrac a la charge d'en veoir et dresser les mémoires, pour sur iceulx faire expédier les provisions qui seront nécessaires. Ledict sieur de pybrac a esté particulièrement commis pour veoir les informations qui se trou-

[1] *Ibid.*, f°s 192, 197, du 5 juin, et 266, du 8 juillet.

[2] *Ibid.*, f°s 451, 452.

veront au greffe du conseil contre ceulx qui, par force ou sans tiltre vallable, occupent et tiennent les biens de l'église, pour sur le rapport qu'il en fera décréter ainsy qu'il sera advisé. »

Ce texte, après beaucoup d'autres, prouve, ce que l'on savait déjà, que le conseil d'Etat était plus qu'un tribunal administratif, et qu'à côté de litiges ou conflits de toute nature entre les sujets et les détenteurs de l'autorité royale, il réglait mille questions politiques, principalement d'ordre contentieux. Ses attributions s'étaient compliquées, et il devenait nécessaire de préciser son fonctionnement. Il avait été déterminé autant par manière de tradition que par décrets royaux, et le règne de Henri III fut à ce point de vue une période importante dans le développement du conseil (¹). Avec sa manie de réglementer toute chose, ce prince augmentait sans cesse la besogne de ses officiers, en sorte qu'il fallait toujours interpréter à nouveau la nature et le caractère de leurs pouvoirs. Une ordonnance donnée en mai 1582 répartissait les travaux des conseillers d'après un roulement trimestriel ; le service d'Epinac fut fixé aux premiers mois de l'année, janvier à mars (²), et en effet les procès-verbaux nous le montrent siégeant au début de chacune des quatre années suivantes, 1583-1586. Un second article, qui ne paraît pas avoir été sérieusement appliqué, le chargeait avec quelques collègues de seconder le secrétaire Pinart dans la gestion de son département, embrassant les provinces du nord-ouest et la région centrale jusqu'à l'Auvergne. C'était un contrôle aussi bien qu'un concours, mais ce rôle se réduisit à peu de chose; cependant il décida peut-être de la mission qu'Epinac remplit cette année même en Normandie et en Bretagne. En réalité, nous voyons ce dernier poursuivre comme auparavant la conclusion d'affaires qui lui étaient confiées, ou recommandées de toutes les parties de la France.

(¹) Voir Noël Valois, *Arrêts du conseil d'Etat sous Henri IV*, in-4°, Paris 1886. Introduction, *passim*.

(²) Fonds franç., man. 4.582, f°s 68, 90; ce volume, d'une écriture postérieure, est un recueil de pièces concernant l'origine, la composition et les attributions du conseil.

Nous connaissons sa situation de famille, et le prestige qu'il en retirait, ainsi que de sa puissance archiépiscopale : le Velay, l'Auvergne, la Bourgogne, le Lyonnais, étaient les provinces où s'exerçait son patronage, et il y comptait beaucoup de clients, dont il soutenait les intérêts selon la pratique du conseil que nous avons indiquée ci-dessus ; ses diocésains, et en particulier les bourgeois lyonnais, lui donnaient aussi de l'occupation, car toutes leurs affaires passaient par ses mains (1). Il n'était pas jusqu'aux habitants du Puy en Velay qui ne sollicitassent son secours en se recommandant de leur gouverneur, son cousin germain Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal (2). Mais pendant l'année 1583, il semble s'être intéressé surtout aux provinces de Normandie et de Bretagne ; il avait pris leur cause en main après la mission dont nous venons de parler (voir le chapitre suivant), et il présenta rapport sur plusieurs affaires locales plus ou moins importantes.

Les actes du conseil témoignent assez que le temps de ses membres était bien employé, pendant les trois mois qu'ils siègeaient, car les affaires encombraient de plus en plus le bureau. Il ressort aussi de ces actes qu'Epinac ne fut pas moins absorbé que ses collègues, et ils nous permettent de contrôler l'assertion de l'historien Matthieu, d'affirmer avec lui que l'archevêque, par son savoir, son activité, une expérience promptement acquise, sut gagner la confiance du conseil, de la cour, et celle du Roi. De l'avis unanime du monde politique, il pouvait s'élever aux plus hautes fonctions, et il n'est pas étonnant que, son ambition croissant avec sa fortune, il ait rêvé parfois de prendre en main la conduite des affaires administratives avec les attributions de

(1) Les procès-verbaux du conseil, que nous mentionnons souvent, et dont les expéditions pour la période 1580-1589 forment les man. 16.226 à 16.236 du Fonds franc., renferment plusieurs affaires rapportées par Epinac pour la région lyonnaise : 16.230, f° 113, procès des marchands drapiers de Lyon contre ceux de Paris ; 140, remontrance des habitants du plat pays de Lyonnais ; 163, requête du tiers état de Forez, etc.

(2) Cahier présenté par les trois ordres du diocèse du Puy, avec les réponses, *ibid.*, f° 81-82, séance du 15 mars 1583.

chancelier ; il ne manquait pas de gens à la cour et ailleurs pour l'entretenir dans ces aspirations.

Il eut d'ailleurs plus que la confiance pleine et entière du Roi, il fut un de ses conseillers les plus écoutés, on peut même soutenir qu'il compta parmi ses favoris. Les assurances du même historien qui en fait un rival d'Epernon méritent quelque foi, malgré les exagérations de la complaisance. Quoi qu'il en soit, Henri III eut toujours de l'estime pour Epinac, il ne cessa jamais d'en faire grand cas, s'efforça de le retenir à son service, d'utiliser les ressources de son esprit, persuadé que de tels hommes sont indispensables à la chose publique. Il éprouva pour lui une sympathie réelle, beaucoup d'attachement, ce dont il ne se départit jamais, semble-t-il, et ces sentiments, qui ont mis en jeu l'imagination de Matthieu, favorisèrent grandement la fortune du prélat. Le monarque ne lui ménagea pas les honneurs, les récompenses, les présents, et même lui prodigua les abbayes, qu'Epinac accepta sans peine, montrant par là qu'il ne se souciait pas plus que le reste du haut clergé gallican de la discipline conciliaire contre la pluralité des bénéfices. Vers l'année 1580, le prélat était fait abbé de Joug-Dieu, monastère situé dans le Beaujolais, à quelque distance de Villefranche [1], et bien plus tard il recevait la Bénissons-Dieu, à trois lieues de Roanne, devenue vacante par la mort d'Antoine de Senectaire, évêque de Clermont, arrivée en 1584 [2]. Il possédait aussi le prieuré de Coincy, au diocèse de Soissons, acquis de la munificence royale, mais à une date incertaine, et qu'il échangea contre l'abbaye d'Ainay.

Il avait des visées sur cette dernière maison où, nous l'avons dit [3], il était chargé par bref pontifical de corriger les mœurs licencieuses des moines, mais après avoir différé plusieurs années d'accomplir cette mission, parce que ses

[1] Les incertitudes du *Gallia christiana*, tome IV, col. 283, sur la nomination d'Epinac semblent dissipées par une lettre de lui datée de Jou, 4 novembre 1580, voir Appendice V.

[2] Gallia christ., IV, col. 307 ; d'après ce passage, Epinac aurait reçu l'abbaye vers 1581.

[3] Ci-dessus, p. 92, note 2.

occupations de conseiller ne lui en laissaient pas le loisir, il se persuada volontiers qu'il n'y parviendrait qu'avec l'autorité et le prestige de supérieur immédiat. Il sollicita donc et obtint de l'abbé commendataire, Louis de la Chambre grand'prieur d'Auvergne, l'échange de son bénéfice contre le prieuré dont nous venons de parler, puis fit ratifier la transaction par Henri III. Ceci se passait vers 1585 (1), mais les troubles civils et la disgrâce dans laquelle il tomba empêchèrent Epinac d'achever la négociation en cour de Rome. Ce ne fut qu'en 1590 qu'il la reprit, par l'intermédiaire du cardinal légat Gaetano, qui demanda pour lui la gratuité de la permutation, en s'appuyant sur les pertes d'argent qu'il venait d'éprouver (2). L'affaire n'aboutit pas de suite, car le nom de l'ancien abbé figure encore dans un acte officiel de la fin de la même année (3), mais sa mort arrivée en 1591 laissa le champ libre aux revendications d'Epinac, qui jouit dès lors du titre et des droits.

Pierre d'Epinac possédait ainsi, outre son archevêché, quatre abbayes et un prieuré ; on peut juger, d'après la manière dont il les acquit et ses dernières négociations à propos d'Ainay, qu'il recherchait les bénéfices surtout pour augmenter ses revenus, et il ne se distinguait plus en cela de ses contemporains, qui ne voyaient guère dans les affaires de ce genre que le profit et l'argent. A ce moment, Epinac ne se souciait pas outre mesure de réformer ses religieux, ni de remplir ses devoirs d'abbé ; il changea dans la suite et fit quelques tentatives quand les circonstances l'y poussèrent. On aurait tort de croire cependant que dans son rôle de conseiller il fût exclusivement dirigé, comme beaucoup trop de prélats, par des vues politiques

(1) Un acte de l'abbaye, daté de 1585, mentionne le supériorat d'Epinac ; Archives départem. du Rhône, Fonds St-Jean, Armoire I, liasse 3, pièce 6.

(2) Lettre du légat au cardinal secrétaire d'Etat Montalto, Paris, le 28 février, *Nunz. di Fr.*, tome 30, p. 171.

(3) Archives départem. du Rhône, *ibid.*, tome 19e ; acte du 23 octobre 1590 ; il est à remarquer cependant que le vicaire général de l'abbaye était alors le chanoine de Saconins de Pravieulx, parent et intime ami d'Epinac.

ou d'ordre purement temporel. Ses fonctions lui fournissaient mille moyens de défendre les intérêts de l'Eglise, d'intervenir dans les affaires religieuses, et non seulement il prit le parti du Clergé auprès du gouvernement, mais parut en plus d'une occasion soutenir la cause de la réforme, que la Papauté poursuivait avec persévérance.

Nous sommes précisément parvenus à une époque où, d'après les plans élaborés par le Pape Grégoire XIII et sur ses instructions précises, les nonces en France entraient dans la voie d'une politique très active. Un nouveau représentant, Gianbattista Castelli, évêque de Rimini, venait d'arriver avec la mission de faire adopter le concile : parmi les auxiliaires sur lesquels on lui recommandait de s'appuyer, Epinac était un des plus considérables, et il lui apportait un bref l'exhortant à seconder ses travaux (1) et les efforts de la cour romaine. A l'exemple de la plupart des évêques présents à Paris, l'archevêque de Lyon négligea longtemps de se mettre en rapport avec l'Italien. Celui-ci se plaignit de cette indifférence générale comme d'un vrai scandale (2), et c'est avec ces dispositions d'esprit qu'il donnait sur le changement de conduite d'Epinac le témoignage que nous avons rapporté (3) ; il voulait par là bien faire ressortir le peu de secours que la diplomatie pontificale pouvait attendre d'un personnage qui, selon lui, n'était pas loin de renier son passé.

Ce ne fut qu'après plusieurs mois de cette abstention calculée qu'Epinac se décida à visiter l'envoyé du Pape, 13 septembre 1581 ; il accepta même de s'asseoir à sa table. Avec cette bonne grâce et cette aisance de grand sei-

(1) Archivio del Vaticano, Armarium 44, Brevia ad principes et alios viros, tome 24. f° 446 ; relevé qui semble avoir été fait au jour le jour, à mesure que les brefs étaient donnés. Ces pièces, dont nous citerons un bon nombre, renferment peu de renseignements, mais des amplifications dans la phraséologie conventionnelle de la chancellerie.

(2) Il revient plusieurs fois sur ce grief, notamment dans la dépêche du 28 mai, *Nunz.*, tome 15, p. 159 ; le nonce sortant Dandino n'était pas mieux favorisé, et pourtant il prenait congé. Le 15 juin, p. 186, Rimini disait que nulle part, ni en Allemagne, ni en Espagne, il n'avait rencontré tant d'indifférence.

(3) Ci-dessus p. 166 et note 1.

gneur qui entraînt dans sa diplomatie comme dans son caractère, il afficha de l'abandon, même de la cordialité, à la manière d'un familier du logis, *con molta domestichezza* ([1]), et ils eurent en tête à tête une conversation de plusieurs heures. L'archevêque s'excusa de n'être pas venu plus tôt, parce que les affaires du Conseil l'avaient beaucoup occupé, mais maintenant que son quartier était fini, il se mettrait fréquemment en rapport avec le nonce. Il reçut son bref avec des marques de contentement et, pour justifier la bonne opinion que le Pape avait de lui, s'étendit en longs propos sur les assurances de son zèle ([2]).

Passant ensuite aux affaires de l'Eglise, il dit que la juridiction ecclésiastique faisait quelque progrès en France, par exemple dans les causes matrimoniales et pour le droit que réclamait le Clergé de donner son consentement aux charges financières. Sur ce dernier point, ajouta-t-il, les évêques se montreraient plus actifs, si le Saint-Siège les appuyait chaudement. Toutefois comme le nonce l'exhortait à tenir son concile provincial, il répondit que le remède lui semblait plus dommageable qu'utile, parce que le Parlement s'ingérait d'approuver, et même de reviser les règlements. Mais Rimini lui fit observer que le cardinal de Bourbon s'était contenté de montrer les actes de son concile au procureur du Roi. L'entretien en resta là, et les deux personnages se séparèrent satisfaits l'un de l'autre.

En somme Epinac n'avait donné que de bonnes paroles, et la diplomatie romaine, qui voulait surtout des actes, se contentait d'autant moins de ses vaines assurances, qu'il mettait en avant toute sorte de défaites pour ne pas tenir le concile de sa province. Or c'était à ce moment le moyen le plus efficace d'introduire la réforme en France, et plusieurs archevêques avaient déjà pris l'initiative de faire adopter la discipline du concile par des assemblées de ce genre. Epinac se trouvait donc en retard sur le mouvement

([1]) *Nunz.*, *ibid.*, pp. 312, 313, dépêche du 14 septembre, Rimini ajoutait : « A me parve hùomo di valore, et di maniera. »

([2]) « Hor ch'il suo quartiero era finito, saria spesso meco, et in ogni cosa si mostraria obsequentissimo alla santa sede, mostrando con molte parole cuesta sua volontà. »

qu'il avait naguère dirigé ; néanmoins la sollicitude qu'il affichait pour le bien de la religion n'était point simulée, il le montra dans la suite. Le rapport du nonce ne laissa pas que de contenter le Pape, et l'on recommandait à Rimini de poursuivre cette pratique ; Sa Sainteté en aurait de la consolation, parce qu'elle aimait et estimait la personne de l'archevêque, qui le méritait du reste (1). Mais Epinac, absorbé par les affaires du Conseil, craignait de se commettre en public avec un ambassadeur qui avait pour objectif de l'engager dans sa diplomatie, et il ne pouvait, étant donnée sa nouvelle situation, condescendre à tous les désirs du Pape ; cependant, bien que le nonce se plaignît encore de n'avoir pas revu son visiteur (2), celui-ci ne lui ménagea pas son concours en plusieurs circonstances, et sa conduite prouva que les préoccupations de sa charge ne l'empêchaient pas de soutenir au besoin les intérêts de l'Eglise. Ainsi, pendant que Castelli négociait péniblement l'affaire du concile, Epinac usa de l'ascendant qu'il croyait avoir sur l'avocat général Fay d'Espesses, son compatriote et parent de Bellièvre, pour faire cesser la résistance acrimonieuse que le fougueux parlementaire opposait à la politique pontificale (3). Il est vrai qu'il ne pouvait pas grand chose contre l'entêtement du personnage, mais le Roi lui-même n'y faisait pas davantage.

(1) « Sente satisfattione S. Bne che V. S. l'habbi trovato (l'arcivescovo di Lione) di quelle buone qualità, et così ben intelligente de la carica sua eccca secondo che S. Sa l'ha descritto a V. S. quando le commise di farne recapito. Pero piace a S. Bne che ella continui la prattica sua, sapendo che di ciò l'un et l'altro sentira benefo et S. Bne consolatione perche ama et stima la persona de l'Arcivo come mérita. » *Nunz.*, tome 16, p. 129, minute d'une dépêche du secrétaire d'Etat, 2 octobre. Et l'archevêque, informé de ce nouveau témoignage d'estime, en exprimait sa satisfaction à Rimini ; *ibid.*, tome 15, p. 361, post-scriptum à la dép. du 28 novembre.

(2) *Ibid.*, fo 341, du 28 octobre.

(3) *Ibid.*, tome 17, p. 39, dép. du 28 février 1583. Jacques Fay d'Espesses, dont le nom revient quelquefois dans notre récit, était un fougueux gallican ; ancien serviteur de Henri III, qu'il avait accompagné en Pologne, il avait acquis quelque empire sur l'esprit du monarque ; avocat général en 1580, procureur en 1589, mort en septembre 1590 ; les papiers de Bellièvre renferment de nombreuses lettres de lui. Fonds franç., man, 15.909. Son père Barthélemy Fay, président aux euquêtes, était né à Lyon d'une famille apparentée aux Bellièvre, aux Delanges.

En deux autres occasions, Epinac prit au conseil la défense du temporel ecclésiastique, et rappela, ce qu'il avait déjà dit dans son entrevue avec le nonce, qu'on ne pouvait y toucher sans le consentement du clergé. Ce fut d'abord en janvier 1582. Le roi demandait aux prélats faisant partie de sa maison de lui accorder de leur propre autorité une vente de domaine au capital d'un million de livres. Les cardinaux approuvèrent sans réserve, mais les évêques, et Epinac tout le premier, déclarèrent qu'après les engagements solennels pris dans les assemblées, il était impossible de réaliser l'expédient sans consulter les diocèses ([1]), et le gouvernement dut y renoncer. Néanmoins il revint à la charge dans le courant de l'année suivante, en demandant deux décimes à prendre sur le revenu du clergé, et il entama des négociations assez longues avec la cour de Rome. Epinac et l'évêque de Paris parlèrent fort chrétiennement, et entraînèrent la majorité du conseil ([2]); le premier, ainsi que dans la précédente affaire, remplit le rôle d'intermédiaire auprès du nonce, et il put lui donner l'assurance que les droits du clergé se trouvaient suffisamment sauvegardés. Castelli, après avoir lutté plusieurs mois, eut enfin le dessus car le roi pris de scrupules tardifs finit par abandonner sa tentative.

En réalité, ces services rendus à l'Eglise étaient peu de chose, et le conseiller avait sans doute exagéré auprès du nonce les résultats de son intervention. Il est certain cependant qu'il évoluait d'ordinaire avec le petit nombre de ses collègues de robe qui défendaient en ces circonstances les droits de leur ordre, parmi lesquels on comptait en première ligne son intime ami, l'archevêque de Vienne Pierre de Villars, son introducteur dans la carrière épiscopale, un des conseillers les plus actifs, dont les nombreux rapports couvrent les pages des comptes rendus. Ce prélat, zélé pour

([1]) *Nunz.*, tome 15, fº 417, 15 janvier 1582. La résistance des évêques ne fut pas tellement catégorique, que le Roi n'espérât les faire intervenir auprès du pape. Ils se montraient toutefois fort mécontents des cardinaux.

([2]) *Ibid.*, tome 17, p. 152, 15 mai 1583.

la discipline ecclésiastique [1], avait certainement de l'influence sur Epinac et lui inculquait quelques-unes de ses idées. Nous avons nommé l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, plus timide, inféodé d'ailleurs à la famille royale. Les ecclésiastiques du conseil, poussés par le mouvement d'opinion que nous avons vu dominer à l'assemblée de Melun, lequel s'accentuait chaque jour davantage, surveillés de près par les Agents généraux qui les stimulaient sans cesse, étaient presque contraints de tenir tête aux empiètements du roi, et s'ils se montraient fort tièdes à l'égard des négociations dont se composait le programme du nonce, du moins ils avaient plus d'ardeur quand il se présentait un de ces débats où le domaine ecclésiastique du royaume se trouvait menacé. Dans ces conditions le rôle d'Epinac était bien amoindri, puisqu'il ne faisait que suivre le mouvement au lieu de le diriger.

D'ailleurs, s'il ne trahissait pas les principes qu'il avait fait triompher aux assemblées, il s'efforçait aussi de concilier, dans les circonstances critiques que l'on traversait, les intérêts en apparence opposés de l'Eglise et de l'Etat : en cela son rôle était moins effacé. Cette conciliation devenait facile, par exemple lorsqu'on avait à combattre les hérétiques révoltés ; les deux puissances se coalisant, la première ne pouvait marchander son concours. La nouvelle orientation politique de l'archevêque de Lyon lui permettait de rendre alors de sérieux services : les convictions de sa vie et de son épiscopat le faisaient incliner plutôt vers l'accord entre les deux pouvoirs, nous avons eu l'occasion

[1] Pierre de Villars, d'une famille de robe originaire de Lyon, qui donna cinq archevêques au diocèse de Vienne (1574-1694), après de brillantes études de droit aux universités de Paris et de Padoue, fit son apprentissage des affaires auprès du cardinal de Tournon, à la maison duquel il fut attaché pendant près de quinze années, séjourna longtemps avec lui à Rome. Nommé évêque de Mirepoix en 1561, puis archevêque de Vienne en 1575, il résigna cette dernière dignité en faveur de son neveu, le second Pierre de Villars (1587), qui lui avait aussi succédé comme évêque de Mirepoix. L'oncle se retira au couvent des Cordeliers de Moncalieri, près de Turin, et y mourut en 1592. Charvet, *Histoire de la sainte Eglise de Vienne*, Lyon 1761, in-4°. Son neveu fut pareillement ami de l'archevêque de Lyon, qu'il avait connu aux Etats de Blois.

de le constater, à propos des débats dans les grandes assemblées nationales, et son activité se déployait à son aise pour les seconder l'un et l'autre.

Au milieu des luttes qui renaissaient sans cesse avec les huguenots, le gouvernement royal, toujours à bout de ressources, ne pouvait compter que sur les contributions du clergé. Lorsqu'on organisa en 1580 la campagne du duc de Mayenne contre les protestants du Dauphiné, l'archevêque fut chargé par Henri III de pourvoir à l'entretien des troupes, et ce fut un des motifs pour lesquels il quitta la cour, trois mois après la conclusion de l'assemblée de Melun. Répondant franchement aux espérances que l'on fondait sur lui, il mit en œuvre le crédit dont il jouissait auprès des financiers lyonnais, et le prestige que lui avaient acquis à Rome ses premiers travaux dans l'épiscopat. Mais de ce côté il échoua complètement. La lettre qu'il écrivit à Grégoire XIII, par l'intermédiaire du secrétaire cardinal de Come[1], était cependant d'une grande habileté, et le tableau complaisant qu'elle traçait des récents succès du parti catholique bien propre à flatter le Pape, en le prenant par ce qu'il avait le plus à cœur : néanmoins la demande d'un prêt de cent mille écus par laquelle elle terminait reçut un refus catégorique [2]. Les souverains pontifes avaient contribué plusieurs fois de leur argent, et même de leurs troupes, à des guerres dont les résultats n'apparaissaient pas, puisque la puissance militaire des hérétiques semblait plutôt croître que décliner, et qu'on n'avait pas le moins du monde ébranlé l'organisation qu'ils s'étaient donnée en 1573. Epinac réussit mieux à Lyon, mais ce ne fut pas sans peine.

En revenant dans son diocèse (mai 1580), il emportait l'ordre de négocier un emprunt de soixante mille écus avec les partisans établis en cette ville. L'entreprise rencontra des obstacles de plus d'une sorte : la peste sévissait à Lyon, par un de ces retours périodiques qui se renouvelaient

[1] Du 3 octobre, imprimée d'après la nonciature dans Theiner, *Annales ecclesiastici*, tome III, Appendice, p. 684.

[2] Réponse du 31 oct., en minute dans *Nunz.*, reg. 11, f° 621.

fréquemment; elle avait dispersé les hommes de finances, jeté le désarroi dans le monde des affaires. Les banquiers se montraient défiants, la défaveur dans laquelle périt le gouvernement de Henri III avait ébranlé déjà son crédit; on demandait pour lui prêter de solides garanties, et de plus d'une sorte [1].

Le gouverneur Mandelot, l'archevêque de Vienne, Maugiron, lieutenant du roi en Dauphiné, apportèrent au négociateur le concours de leur activité et de leur influence personnelle, mais le public ne croyait pas que les projets d'expédition dussent aboutir, et les négociations ne donnèrent des espérances qu'à partir du moment où, Mayenne arrivant sur les lieux, les préparatifs prirent quelque tournure. En interposant la garantie du général en chef, l'appui du duc de Savoie, en subissant certaines clauses assez onéreuses, les négociateurs purent enfin terminer leur œuvre au mois de juillet. Quand l'arrangement parut assuré, Épinac, pour calmer les impatiences du monarque, lui raconta les difficultés auxquelles la mission s'était heurtée, dans une lettre intéressante par un exposé technique des opérations de banque, par les renseignements nombreux que nous y rencontrons sur les exigences des banquiers et les clauses compliquées dont on étayait un crédit chancelant [2]. C'est ainsi qu'un conseiller, même homme d'Église, devait tout connaître et tout traiter, non seulement les conditions d'un emprunt, mais l'organisation militaire, sinon la tactique d'un plan de campagne!

Cette constatation, d'ailleurs, est devenue presque un lieu commun! Un petit incident, se rattachant aux négociations dont nous venons de parler, va nous montrer qu'Épinac pouvait, au besoin, intervenir dans les mouvements de troupes, assumer la responsabilité des inconvénients qu'ils entraînaient. Le régiment de Livarrot, avant-garde de l'armée du Dauphiné, avait pris ses quartiers dans le Beau-

(1) Les détails de la négociation sont tirés de la correspondance des personnages qui s'y entremirent, Fonds franç., man. 15.563, f°s 57 à 112.

(2) Lettre du 17 juillet, *ibid.*, f° 108, en original; voir Appendice IV

jolais, et à Villefranche-sur-Saône; il y séjourna plusieurs mois, et les déprédations, par lesquelles la soldatesque marquait d'ordinaire son passage, n'épargnèrent pas les terres de la Dombe, placées sous la souveraineté du duc de Montpensier. Les officiers de ce prince le prévinrent que l'archevêque avait, par malveillance, fait loger ces troupes sur ses terres, et l'affaire alla assez loin pour que celui-ci crût devoir se justifier auprès du duc [1]. Les dénonciateurs mettaient en avant une lettre de protestation, pleine de courroux, que leur maître avait écrite, prétendaient-ils, mais ils refusaient de la montrer, et l'accusé, prenant les devants, invoquait en sa faveur l'étrangeté de leur conduite, le témoignage du duc de Mayenne, mais rappelait plus heureusement la vassalité de ses ancêtres à l'égard des Bourbons. Il se contentait, d'ailleurs, d'affirmer qu'il n'était pour rien dans le mouvement des troupes, ne s'étant occupé que de l'emprunt. Cette querelle, insignifiante en elle-même, montre avec quelle facilité on échafaudait tout un système d'accusation, qu'un rien excitait les passions, engendrait les rancunes. Les Lyonnais avaient sans doute, selon leur habitude, refusé de loger les troupes; ils s'étaient servis, pour détourner cette charge, de l'intervention d'Epinac, et le régiment de Livarrot dut s'arrêter en Beaujolais. C'est ainsi que l'archevêque, s'il avait vu croître son crédit et son pouvoir, avait contracté de nouvelles servitudes, que les affaires temporelles lui imposaient, et se trouvait à la merci de ses diocésains eux-mêmes.

Nous savons maintenant combien vaste et variée en son objet était l'action d'un conseiller, et, puisque nous avons quitté le domaine de la politique générale, pour nous occuper plus spécialement de la région où l'archevêque exerçait son influence, il nous reste à parler de ses rapports nouveaux avec ses compatriotes. Les bourgeois de Lyon, notamment, avaient reçu de lui plus d'un bon office avant qu'il entrât au conseil, mais quand il fut honoré de la confiance du souverain, ils ne manquèrent pas de mettre à

(1) Lettre du 13 novembre, original, *ibid.*, man. 3.210, f° 79.

profit son prestige pour avancer leurs affaires, et ils lui recommandaient tous les débats qu'ils soutenaient en cour et au Parlement ([1]). De son côté, il ne refusa jamais de les appuyer dans la mesure de son pouvoir, et son dévouement pour eux, en dépit des conflits d'intérêt qu'il avait forcément avec des voisins ombrageux et entreprenants, fut en toute rencontre plutôt celui d'un pasteur plein de sollicitude, qui sacrifiait au besoin du sien pour subvenir aux nécessités de son troupeau.

Il serait trop long d'énumérer les circonstances, même importantes, dans lesquelles il fit valoir à leur service l'accroissement que lui donnaient son nouveau titre et la faveur royale. Qu'il nous suffise de mettre en lumière deux ou trois négociations capitales, celles qui lui firent le plus d'honneur, ou par lesquelles son caractère et son tempérament, agissant avec plus de force, ressortirent en relief au milieu des intrigues, celles principalement qui lui méritèrent une reconnaissance durable de la part des Lyonnais. Il devint leur protecteur attitré auprès du gouvernement, et, par l'unique ascendant de sa personne, sut reconquérir pour lui-même la réalité de la suprématie que ses prédécesseurs avaient exercée sur la ville : on s'explique comment il put y remplir à deux reprises les fonctions de gouverneur pendant les troubles de la Ligue.

Tout d'abord, il avait dû intervenir, non seulement à la demande des bourgeois, mais dans l'intérêt de son Eglise, lorsque les protestants, soutenus par de puissantes protections, celle du roi de Navarre lui-même, sollicitèrent, en 1579, la faculté de rétablir le prêche qu'avant la Saint-Barthélemy on leur avait permis de tenir au faubourg de la Guillotière ([2]). Epinac, absorbé par les débats de l'as-

([1]) Il y a de nombreuses lettres des échevins, recommandant divers intérêts à l'archevêque, avant même qu'il fût conseiller du Roi; Archives municip. de Lyon, série AA, tomes 106, 108.

([2]) Ce fut Epinac qui prévint la municipalité du projet des huguenots ; *ibid.*, 106, f° 132, 3 septembre 1579. La requête des protestants de Lyon, datée du 27 octobre, apostillée par le gouverneur Mandelot, se trouve Archiv. municip. de Lyon, série GG, liasse 34, pièce 1. L'histoire du culte réformé dans la région lyonnaise est un point qui n'a pas encore été éclairci.

semblée de Melun, et sa nomination de conseiller n'étant pas encore enregistrée, fit rapporter l'affaire par l'archevêque de Vienne; le roi, qu'il avait prévenu, se montrait favorable, et les protestants échouèrent, mais non sans espoir d'obtenir un autre local, au témoignage d'Epinac lui-même (1).

A cette date d'octobre 1579, il était engagé dans un différend de plus grande importance, le procès des tailles entre les bourgeois et les habitants du plat pays ou Franc-Lyonnais, débat qui lui créait une situation assez délicate, car il mettait aux prises deux fractions de son troupeau. Il lui était difficile de tenir la balance égale, et il ne pouvait satisfaire les uns sans mécontenter les autres. Le Franc-Lyonnais comprenait une douzaine de localités, éparses sur le versant nord du plateau de la Croix-Rousse, entre le Rhône et la Saône ; la principale était Vimy, aujourd'hui Neuville-sur-Saône, qui en était considérée comme la capitale (2). Les habitants jouissaient de certaines franchises, confirmées à diverses fois par lettres-patentes des rois de France, d'où le nom de Franc-Lyonnais ; ils n'étaient cependant pas dispensés des tailles, et ils prétendaient à bon droit y faire contribuer les maisons de plaisance que les bourgeois possédaient sur leur territoire, et auxquelles ces derniers voulaient étendre l'exemption dont ils jouissaient dans la ville. Depuis de longues années, il y avait procès pendant entre eux à ce sujet, depuis surtout que la *contribution des villes closes* avait augmenté les charges des citadins. Les deux partis avaient eu tour à tour gain de cause, mais les campagnards déployaient plus d'opiniâtreté, à mesure que leurs tailles s'aggravaient. Ils avaient obtenu des arrêts favorables au conseil d'État en 1561, 1566 et 1578, leurs adversaires refusèrent de se soumettre au dernier et portèrent le procès devant la juridiction du Parlement. De part et d'autre on mettait en jeu toutes les influences ; le maître des requêtes Nicolas le

(1) *Ibid.*, série AA, tome 30, correspondance de Dorlin, envoyé de la ville en cour, fos 57, 62, 63, 12 septembre, 18 et 31 octobre.

(2) La description de Lyon, de Nicolay, ci-dessus p. 67, note 2, énumère (p. 233 de l'édition de 1881) 14 localités, Cuire, Caluire, Fontaine, Rochetaillée, etc.

Clerc vint au nom de la cour souveraine faire une enquête sur les lieux, mais les bourgeois le récusèrent [1] et recommandèrent leur cause à l'archevêque pendant que se tenait l'assemblée de Melun.

Le débat s'envenimait, car si les Lyonnais avaient sur leurs adversaires la supériorité que donnent la richesse et de puissants protecteurs, le pouvoir royal les soutenait mollement, car ils briguaient en somme une extension de leurs privilèges, et comme un pas de plus vers l'anoblissement. Il chargea des arbitres de régler l'affaire, et ce furent précisément l'archevêque avec le gouverneur Mandelot [2]. Les citadins leur promirent à chacun 1.000 écus s'ils prononçaient en leur faveur, et l'on comprend que la partie adverse ne restât pas inactive devant ce marchandage. Dans une situation si délicate, pour satisfaire également les deux plaideurs en toute indépendance, Epinac trouva lui-même et fit adopter au conseil le moyen terme qui devait tout arranger. Il obtint du Roi l'exemption de tailles à laquelle prétendaient les habitants de la ville, et pour ceux du plat pays une remise de 4.000 livres par an sur leurs taxes. Cette combinaison, où les avantages du trésor royal se trouvaient seuls sacrifiés, n'avait pu être obtenue que par un personnage ayant du crédit dans les sphères gouvernementales. L'arrêt fut rendu au conseil le 4 août 1581 [3]. L'arrangement satisfit les deux partis, et le différend fut apaisé pour quelques années, jusqu'à ce que de nouvelles exigences de la royauté ressuscitèrent le conflit. Les Lyonnais, en particulier, firent éclater leur contentement par les éloges dont ils comblèrent l'archevêque, ils le gratifièrent d'un présent de 2.000 écus et lui payèrent sans délai 20 mille livres, somme que le Roi lui avait assignée sur les impositions de la ville [4].

(1) Archiv. munic., série BB, tome 101, f° 214, séance du 9 novembre 1578, et f°s 218-219 les causes de récusation.

(2) *Ibid.*, AA, tome 30, f° 59, lettre de Dorlin, le 25 sept. 1579.

(3) La teneur, Fonds franç., man. 4.010, procès-verbaux du conseil, f°s 312, 313.

(4) Résumé de l'affaire et conclusions arrêtées par les bourgeois, séance du 13 octobre 1581, Arch. munic., BB, tome 107, f° 192.

Le succès était bien de nature à fortifier l'attachement qu'ils avaient voué à leur pasteur, et ce sentiment ne s'altérait pas dans les démêlés qui s'élevaient parfois entre eux. Epinac de son côté savait faire des sacrifices pour conserver leur bonne grâce, à laquelle il tenait : en 1580, dès les débuts de sa faveur, Henri III lui avait accordé la finance d'offices de *contrôleurs des titres* établis sur la ville ; il aida les bourgeois sur leur demande à poursuivre la suppression de cette charge qui lésait leurs intérêts. Il semble même qu'il remboursa de ses propres deniers le prix des offices déjà vendus [1]. Par contre, quand il s'agissait de sa dignité personnelle ou des droits de son archevêché, le prélat se montrait intraitable et défendait ses prérogatives avec la dernière énergie, comme il arriva pour le débat sur l'affaire du Change. C'est dans les péripéties de ce dernier différend qu'apparaissent bien la considération hors de pair qu'il avait acquise en peu de temps à la cour et la confiance que lui avait accordée le monarque.

Sur la rive droite de la Saône, entre les quartiers Saint-Jean et Saint-Paul, s'élevaient les loges du Change, où l'on centralisait pour les échanger, moyennant escompte, les monnaies d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, destinées à couvrir les transactions commerciales d'une région à l'autre; c'était la principale source de richesse de la cité. Les seigneurs du quartier Saint-Jean, l'archevêque et le chapitre, avaient conservé sur la place les droits féodaux de *directe et de censive*, faisant partie du grand et du petit comtal, dont nous avons parlé à propos du procès de 1565 [2], et leurs serviteurs possédaient aux abords des propriétés qui restaient sous leur juridiction. Quelques-unes de ces maisons, de vieilles masures, resserraient les loges trop à l'étroit et leur donnaient un aspect misérable, qui contrastait avec l'importance des affaires de banque, en sorte que les opérations, vu l'exiguité du local, ne prenaient pas tout le développement que désiraient les puissants financiers

[1] Epinac aux échevins, de Jou, 4 novembre 1580, original à la Biblioth. munic. de Lyon, registre 1140ter, pièce 1, voir Appendice V.

[2] Entre le chapitre et la reine mère, ci-dessus chap. II, pp. 41, 42.

lyonnais, et ceux-ci se proposaient depuis quelque temps d'agrandir leurs boutiques. De son côté, la municipalité songeait à créer un emplacement stratégique, une base d'opération qui facilitât la défense de la ville sur le point par lequel elle communiquait avec la France centrale [1]. On résolut d'abattre plusieurs des masures, et Henri III, pendant un de ses séjours à la ville, en août 1582, approuva le projet, il promit même de contribuer pour 8.000 écus à la dépense [2]. Mais on ne pouvait commencer l'ouvrage sans le consentement des seigneurs du lieu, et l'archevêque pressenti par les échevins n'opposa pas de difficulté, pourvu qu'on respectât ses droits : il fit espérer son appui auprès du chapitre dont on craignait davantage la résistance. Les travaux furent ouverts, et l'on acheta pour les abattre plusieurs maisons de la place.

Il y avait parmi les propriétaires un tailleur nommé Cochet, ancien domestique de l'archevêché, qui refusa de vendre son immeuble, parce qu'il y avait commencé des réparations. Les échevins les interrompirent en faisant jeter au milieu de ses matériaux de la terre, des platras et autres débris de vieilles maçonneries, puis, redoutant les conséquences de leur manœuvre, députèrent auprès d'Epinac son ami, de Rubys procureur de la ville. L'entrevue fut satisfaisante, le prélat déclara se contenter des dédommagements auxquels Cochet avait droit. Mais s'étant retiré à St-Rambert en Forez, Cochet lui adressa de vives plaintes, les officiers de l'archevêché, prenant fait et cause pour cet homme, circonvinrent leur maître à force de cabales et de remontrances ; les chanoines de St-Jean jetèrent les hauts cris et prétendirent qu'on violait leurs droits, qu'on voulait anéantir les débris de leur juridiction sur la ville. Ce dernier argument avait quelque chose de spécieux, et dut impressionner l'archevêque. Dans le cours des derniers siècles, le

(1) On sait que ce fut par la descente de Saint-Just à Saint-Jean que les Protestants assaillirent la ville en 1562.

(2) Pour la plupart des détails qui suivent, voir l'historique de l'affaire que Rubys fit devant une assemblée de notables, 16 déc. 1583 ; Délibér. cons., tome 111, f°s 258-261.

chapitre et l'archevêque avaient perdu les uns après les autres la plupart de leurs droits seigneuriaux, conquis soit par les rois, soit par la municipalité, et maintenant on avait l'air d'envahir le quartier St-Jean, où les officiers de la monarchie leur disputaient d'ailleurs la juridiction [1]. Et comme pour donner quelque fondement à ces suppositions, les bourgeois intriguaient alors contre le droit de cartelage, qui ne laissait pas de gêner l'approvisionnement de la ville [2], et en négociaient le rachat.

Aussi, quand une députation d'échevins vint lui proposer de racheter aussi la censive de la place, elle trouva le prélat tout changé : cette offre nouvelle confirmait les craintes du monde clérical. Epinac ne se contenta pas de les éconduire, il déclara qu'il empêcherait par tous les moyens la poursuite des travaux, qu'il en avait écrit au roi, pour que la municipalité n'obtînt pas de lettres patentes favorables [3]. Celle-ci s'assura cependant l'appui du gouverneur Mandelot, fit continuer les travaux, et même, en l'absence des échevins qui feignirent d'ignorer le mouvement, la populace poussée par des meneurs se jeta sur une des maisons condamnées et la démolit.

Ceci se passait en septembre 1583. L'archevêque put estimer que son autorité était méconnue du corps consulaire, méprisée par le menu peuple, et l'on comprend son mécontentement. Plusieurs des échevins étant venus eux-mêmes à Pierrecize lui présenter leurs excuses, « il jeta un feu extraordinaire d'une très grande et aduste colère, avec propos, non d'un archevêque et spirituel pasteur doux et bénin, voire amateur de ses brebiettes égarées retournant à lui, mais d'un grand seigneur irrité et passionné outre mesure, indignes d'être rapportés pour les grands ménages dont il a usé envers une ville qui jusqu'ici

(1) Ils avaient toujours contesté le droit de justice que le clergé exerçait sur ce quartier. Voir Description de Lyon, 1881, p. 126.

(2) Délibérations consulaires, *ibid.*, f° 246, où il est fait mention d'un procès entre les marchands de grain et l'archevêché, que les échevins prennent en main.

(3) Rapport d'envoyés au corps de ville, fait par du Troncy, secrétaire de la municipalité. *Ibid.*, f° 201, 24 septembre.

lui a été autant dévotieuse et libérale qu'à autre prélat qu'elle ait jamais eu [1]. » La conséquence de ce grave malentendu fut qu'Epinac courut à Paris, et obtint des lettres patentes interdisant la continuation des travaux.

Le différend avait pris des proportions étendues en se compliquant de plusieurs procès secondaires, dont quelques-uns remontaient assez loin. Il y avait celui de la place Grenette, où les deux partis ne pouvaient s'entendre sur le prix d'indemnité de maisons relevant de la *directe* épiscopale, qui avaient été abattues longtemps auparavant pour l'agrandissement du marché au blé ; il y avait celui du cartelage pendant entre l'autorité ecclésiastique et les marchands de grain, dans lequel la ville avait pris parti, comme nous l'avons vu, avec de nouvelles prétentions. La vieille lutte entre le clergé et la bourgeoisie lyonnaise recommençait donc, lutte de domination ou d'influence, reste des temps anciens, et il ne s'agissait plus simplement d'une question de déférence, de dignité, ni même de savoir ce que deviendrait le droit seigneurial du Change. Cependant Epinac ne s'occupa que de laver l'affront infligé à son honneur en la personne de ses clients ; il ne se souciait guère d'engager pour le chapitre une lutte de puissance à puissance, il était indifférent aux avantages pécuniaires, et son attitude, quels qu'en aient été les mobiles, facilita l'arrangement. De leur côté, les prudents échevins ne voulaient pas tenir tête à l'irascible prélat, la partie était trop forte. Ils convoquèrent le 16 décembre l'assemblée des notables, et une forte majorité opina que, tout en achevant l'œuvre commencée, il fallait ménager l'archevêque et s'accorder avec lui, à cause des services qu'on avait reçus de lui, de son influence en cour, de ses mérites et de ses vertus [2].

Il se trouvait alors absorbé par les travaux de l'assemblée de St-Germain (voir chapitre suivant). On entra donc

[1] *Ibid.*, f° 209, fin d'un autre rapport présenté dans la séance du 4 octobre.

[2] Les opinions sont émises en assez grand nombre après le rapport de Rubys, *ibid.*, f°s 261-268.

en conférence avec ses officiers et avec le chapitre ; d'un commun accord, on désigna des arbitres, qui délibérèrent sous la présidence de Mandelot. Dans une réunion tenue au palais du gouverneur le 13 février 1584, les échevins protestèrent n'avoir rien « entrepris au contemnement de l'archevêque et du chapitre », et l'on rédigea des articles provisoires, qui devaient préparer les voies à l'accommodement par le rachat de la censive [1]. Deux députés allèrent en cour achever la négociation avec le principal intéressé et faire confirmer la sentence arbitrale. Epinac les reçut courtoisement, les circonvint par l'affabilité de ses manières, et par toute sorte de bons traitements ; il s'offrit de les seconder dans les autres affaires dont ils étaient chargés et s'en acquitta en vrai gentilhomme, comme s'il n'y avait pas eu le moindre nuage entre lui et leurs commettants [2]. Il exigeait seulement que le différend qui les divisait fût réglé entre eux à l'amiable, et sans faire intervenir le roi. D'ailleurs les députés ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'étaient ni bien vus, ni favorablement ouïs à la cour, « parce que les seigneurs respectent et honorent l'archevêque leur collègue, un des plus avancés dans le conseil [3] ». Tous les sollicitaient de satisfaire le protégé du roi, même le nouveau chancelier Cheverny, qui chargeait le prélat de rapporter au conseil les autres affaires de la ville. On comprend que les deux bourgeois, littéralement assiégés, se soient rendus, aient signé un arrangement que les échevins jugèrent désavantageux.

Epinac et le doyen du chapitre envoyèrent, par l'entremise des députés, plusieurs articles dans lesquels ils exigeaient qu'avant de passer transaction la municipalité

(1) *Ibid.*, tome 112, f°s 26-28.

(2) Les négociations entre l'archevêque et les envoyés ont été racontées avec force détails dans trois lettres de ceux-ci, 9, 10 et 24 mars 1584, dans Correspond. consul. tome 47, f°s 77, 83 et 79 ; voir pour cette dernière Appendice VI. Les députés y mettent si bien en relief le crédit de l'archevêque que les échevins les accusèrent de partialité.

(3) Compte-rendu présenté par de Rubys et de Masso le 28 juin ; Archives municipales, BB, tome 112, f°s 80, 81 ; ils se justifient d'avoir cédé, et s'efforcent pour cela d'exagérer le crédit de l'archevêque.

désavouât par écrit l'affront qui avait soulevé le débat ; ils acceptaient de céder pour 8.000 écus la censive, y compris les *droits de lods* (1). Les échevins ne donnèrent que de vagues assurances de regret, promirent de payer la somme demandée sur une assignation que le roi leur avait fait espérer, et les autres réponses n'étaient pas plus précises.

Quand il reçut ce mémoire, Epinac s'emporta, menaça d'aller trouver le roi, et les députés eurent bien de la peine à l'apaiser. La perte de la censive était un sacrifice considérable pour l'archevêché de Lyon, et son rachat assurait à la ville des avantages sérieux, comme celui d'affranchir son commerce. Le prélat n'eut donc pas de peine à faire goûter ses raisons en haut lieu, et, pendant que ses adversaires, s'entêtant dans leur tactique de gagner du temps, déclaraient qu'ils attendraient son retour pour s'accommoder directement avec lui (2), il obtenait deux arrêts du conseil, aux dates des 17 et 19 avril (3). Le premier réglait la vente, telle que l'exigeaient les seigneurs de la censive, obligeait la ville d'en verser directement le prix et confirmait les autres clauses déjà consenties à peu près de part et d'autre. Par le second, le roi déclarait abolir de sa propre autorité le crime (*sic*) commis contre l'archevêque de Lyon, interdisait à tout jamais à ceux de la ville de démolir ses maisons et immeubles, et d'attenter quoi que ce fût contre ses droits seigneuriaux. L'intervention du souverain s'expliquait assez naturellement, puisqu'il avait prêté son concours à l'affaire du Change, et que les Lyonnais s'étaient toujours réclamés de son appui.

(1) Les articles avec les réponses à la marge se trouvent *ibid.*, f° 42, séance du 17 mars. Le droit de lods, ou droit d'enregistrement, était perçu par le seigneur et constituait un des principaux revenus de toute propriété seigneuriale.

(2) Cette résolution est annoncée dans trois lettres des échevins à leurs envoyés, 14, 18 et 19 avril, *ibid.*, AA, tome 106, f°s 332, 333. Ceux de Saint-Jean qui se montrèrent en toute cette affaire plus exigeants qu'Epinac, demandaient une autre directe en compensation.

(3) Les pièces du procès ont été analysées dans l'Inventaire Chappe, Archives municipales, tome XVIe, Biens et possessions de la ville, pp. 395, etc.; les deux arrêts d'avril, pp. 402, 405, le contrat du 30 novembre, pp. 408-411 ; les trois actes existent en copies dans la série DD de ces Archives, à laquelle renvoie l'Inventaire.

Ceux-ci ne se tinrent pas pour battus et essayèrent de tenir tête à la coalition, mais le conseil ordonna la saisie de leur temporel, en attendant qu'ils eussent effectué un premier versement de 2.000 écus [1]. Et comme ils étaient aussi en procès avec les deux envoyés qui, contraints par le conseil de signer la transaction, les avaient cités devant lui, les échevins, après de nouvelles conférences arbitrales [2], conclurent enfin l'accord du 30 novembre, qui confirmait le paîment et les autres conditions de la vente, modifiées en quelques points de détail. Malgré les déboires qu'elle avait éprouvés, la ville l'emportait, et l'archevêque sacrifiait une nouvelle parcelle de sa juridiction épiscopale.

Cet épisode de la vie d'Epinac, important dans l'histoire de Lyon, n'a pour nous de valeur réelle que parce qu'en éclairant un caractère resté toujours entier, il marque l'apogée de la puissance que le prélat venait d'acquérir, lorsqu'à sa maturité de 45 ans il atteignait aussi le sommet de son mérite et de son expérience, le plein développement des facultés brillantes et des aptitudes acquises en politique, qui firent de lui, selon le mot de Henri III, *l'intellect agent* de la Ligue. Il avait d'ailleurs révélé ses talents sur un autre théâtre et dans des circonstances difficiles, où son rôle de conseiller s'était agrandi, élevé au-dessus des détails souvent insignifiants du contentieux administratif, jusqu'au maniement des grandes affaires d'intérêt national : il avait essayé la lutte contre le particularisme provincial, en Bretagne et en Normandie, et s'il échoua, du moins il se rendit compte des obligations que les embarras du moment imposaient à la royauté ; de plus, il avait pu discuter à l'assemblée de Saint-Germain-en-Laye de graves problèmes de réforme religieuse et politique. Nous avons donc à le suivre sur ce nouveau théâtre de son action, avant de constater les progrès qu'il avait réalisés et les transformations de son caractère à travers cinq années de vie publique.

(1) Lettre des envoyés en cour du Troncy et Poculot, du 25 novembre. Arch. municip., AA, tome 47, f° 131.

(2) Négociations du 12 juillet 1584, conférence avec l'archevêque, *ibid.*, tome 112, f°s 89-91.

CHAPITRE VIII

LES MISSIONS EN PROVINCES ET LES NOTABLES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (1582-1584)

C'est donc un autre rôle plus vaste, plus décisif aussi, qui va s'ouvrir pour Epinac, non plus simplement administratif, mais d'homme de gouvernement, puisqu'en particulier il sera l'un des membres les plus actifs d'une assemblée devant laquelle seront portés les grands problèmes que les fautes de Henri III avaient soulevés dans la nation. Il importe d'étudier dans leurs origines et leurs causes les faits de politique générale auxquels il sera mêlé, afin de déterminer la part d'influence qui a pu lui revenir, le véritable caractère de son attitude, et par suite la forme définitive qu'avaient prise ses sentiments et ses convictions.

Les dépenses de la cour et le gaspillage des finances avaient provoqué en 1578, nous l'avons vu, dans plusieurs provinces, et même parmi le clergé, un mouvement d'énergique opposition. L'effervescence s'était calmée, grâce à quelques concessions plus apparentes que réelles, mais les abus dont on souffrait n'avaient pas cessé, même ils s'étaient aggravés, et dès 1580, 1581, Henri III consacrait de grandes sommes à l'établissement de ses deux nouveaux favoris, Epernon et Joyeuse. S'il avait essayé tout d'abord de retrancher quelque chose de son luxe et de réduire le train de sa maison, il ne savait rien refuser à ses courtisans, par faiblesse autant que par bonté d'âme ; comme auparavant, il prodiguait les pensions et les cadeaux, pris trop souvent sur les bénéfices de l'Eglise, et ces derniers, il continuait de les livrer aux laïques, ou bien les conférait par faveur plus qu'à raison du mérite.

Les mêmes errements aggravaient donc la situation

avec des difficultés plus inquiétantes, car les sujets s'appauvrissaient, et leur patience touchait à ses limites, en même temps que s'épuisait la fortune du royaume. Les Etats provinciaux regimbaient devant des demandes trop souvent répétées, et remplissaient leurs cahiers de requêtes contre les abus fiscaux. Le clergé, dont nous avons plusieurs fois signalé les tendances nouvelles, bien différentes de son inépuisable générosité d'autrefois, avait signifié de toutes les manières sa volonté de n'accorder des subsides qu'à des conditions très sérieuses, qui en rendaient le gaspillage impossible, et ses représentants, les Agents généraux, appuyés sur les diocèses avec lesquels ils entretenaient une correspondance régulière, poursuivaient activement la réalisation du programme de résistance dressé par l'assemblée de Melun, et en maintenaient avec énergie l'article fondamental, le droit que réclamaient les ecclésiastiques de ne rien payer sans le consentement préalable de leurs députés.

Il fallait donc inventer de nouveaux expédients pour se procurer de l'argent, prévenir le retour des manifestations tumultueuses de 1578, qui auraient pu prendre une tournure encore plus grave, et, d'ailleurs, la plus élémentaire prudence prescrivait d'apaiser le malaise général par quelques tentatives de réforme. Mais la situation était telle qu'on tournait dans un cercle vicieux ; comme Epinac le faisait observer aux Etats de Normandie, on ne pouvait gouverner sans ressources ; en attendant de corriger le passé, il fallait bien vivre, assurer au moins le lendemain, et, puisque les dettes absorbaient une partie notable des revenus, demander un supplément de subside à longue durée qui permît de les liquider petit à petit. D'un autre côté, les errements dont nous avons esquissé quelques traits, tant de réformes promises, puis oubliées, tant de millions dépensés en pure perte, justifiaient amplement la méfiance insurmontable que les sujets témoignaient, et ils prétendaient à bon droit ne plus rien accorder, tant qu'on n'aurait pas assuré quelque amélioration dans la marche des affaires publiques. Le malentendu, qui les séparait ainsi

de leur souverain, amena l'échec des essais de réforme et précipita l'éclosion du mouvement qui mettra bientôt la royauté aux prises avec la Ligue catholique.

Henri III semble avoir pris très au sérieux le programme qui devait satisfaire les mécontents par un ensemble de mesures où ses intérêts financiers ne seraient pas négligés. Au mois d'août 1582, il fit décider par son conseil qu'on enverrait dans les provinces du royaume six commissions composées chacune d'un ecclésiastique, d'un gentilhomme, d'un maître des requêtes et d'un conseiller à la Cour des comptes (¹), pour faire une enquête approfondie sur la justice, les affaires religieuses, les impôts, témoigner aux habitants la bonne volonté de leur souverain et rédiger des rapports qui seraient examinés en une assemblée de notables. On avait choisi ces personnages parmi les hommes les plus capables et les plus expérimentés du conseil (²), mais ils montraient peu d'enthousiasme, ils soupçonnaient déjà qu'il s'agissait encore d'argent, que toute la mise en scène n'avait d'autre but que d'en obtenir, et ils s'efforçaient de retarder le plus possible le moment de leur départ. En effet, sous un beau programme qui fascinait les esprits superficiels, se cachaient des demandes de secours qui variaient selon les provinces, mais on tenait dans le plus grand secret cet expédient financier d'un nouveau genre, d'autant qu'il rencontrait une vive opposition à la Cour et parmi les conseillers.

Epinac était absent lorsque les commissions furent formées, néanmoins il fut désigné pour les provinces de Normandie et de Bretagne, un des postes les plus difficiles, car la Bretagne, à peine française, avait conservé son esprit d'indépendance, sa nationalité si différente du reste du

(¹) Renseignement pris, avec les détails qui suivent, *Nunz. di Fr.*, tome 15, p. 530, 531, dép. du 28 août, « è vero che ciascuno vi va mal volontieri, et le tirano in longo quanto possono, et anchor' sperano che potria andar in niente, se ben il Rè mostra premervi molto ».

(²) Les commissaires pour les provinces du Lyonnais, Dauphiné, Provence, furent Philippe du Bec, évêque de Nantes; Louis de Chastaignier, seigneur d'Abin; Jacques Baillet, président au Parlement; Charles le Comte, maître à la Chambre des Comptes.

royaume, on ne pouvait compter beaucoup sur elle; il est vrai que les rois la ménageaient et lui demandaient assez peu. De son côté, la Normandie était tellement épuisée par les charges extraordinaires qu'on lui imposait presque chaque année à cause de sa richesse, que sa fidélité séculaire avait fléchi depuis quelque temps, et les Etats provinciaux rejetaient invariablement chaque nouvelle demande. Comme le gouvernement les leurrait toujours de bonnes paroles, en réponse à des cahiers toujours plus pressants, les Normands n'avaient plus la moindre confiance dans les promesses royales.

Epinac reçut pour collègues le seigneur de la Mothe-Fénelon, personnage considérable, ancien ambassadeur en Angleterre; Nicolas Potier de Blancmesnil, maître des requêtes, plus tard président au Parlement, d'une illustre famille de robe [1], et Pierre Fitte, seigneur de Souzy. Les lettres de commission qui leur furent remises, datées de Fontainebleau le 3 août 1582 et dressées sur le modèle des autres, nous font assez bien connaître le programme de réformes que la Cour se proposait de poursuivre [2].

Les pouvoirs sont détaillés et atteignent tout ce qui peut se trouver en souffrance dans l'administration. Les commissaires ont charge de faire, de concert avec les gouverneurs et officiers locaux, une enquête soigneuse sur les affaires du clergé et de la religion, la justice, les finances, sur la situation sociale, économique des populations, enfin sur l'état du domaine royal; alors les recommandations deviennent minutieuses, et, particularité qui trahit bien l'objet premier de l'enquête, les mesures fiscales remplissent une bonne partie de l'instruction. Ces pouvoirs s'étendent à la

(1) Un frère de ce personnage, Louis Potier, fut secrétaire d'Etat de Henri III, et fonda une dynastie ministérielle qui se continua pendant la première moitié du XVIIe siècle.

(2) Fonds franç., man. 17. 870, fos 157-161, imprimés par dom Morice, *Histoire ecclésiastique de la province de Bretagne*, 1746, in-fo, tome III, Pièces justificatives, col. 1467-1472. L'instruction pour la province du Lyonnais a été insérée dans les registres de délibérations du consulat, Archiv. munic., BB, tome 109, fos 328-334; elle est identique à la précédente pour le fonds, et même pour la forme en beaucoup de parties.

réforme des abus, au rétablissement de tous, personnes ou classes, dans les droits, biens et privilèges; les commissaires prendront à ce sujet les arrangements qu'ils jugeront nécessaires, en invoquant le concours des autorités locales, des cours souveraines, et renverront au Roi ce qu'ils ne pourront accommoder par eux-mêmes. Ils se rendront d'abord dans les assemblées provinciales, où ils auront soin d'entendre les ordres du pays et les personnes de marque, de les interroger sur leurs sujets de plainte; ils voyageront ensuite à travers la région, dans les villes et principales localités, écouteront les réclamations des plus humbles, examineront la conduite des officiers royaux, rechercheront les injustices, les pilleries, les enlèvements de gens par les hommes de guerre, les assemblées illicites, les enrôlements entrepris en dehors de l'autorité royale, les maisons fortifiées et tous les attentats qui, dans ces époques troublées, se perpétraient si fréquemment contre la sécurité publique.

Les commissaires avaient plein pouvoir de prononcer en dernier ressort, à l'instar du conseil royal. Ils avaient reçu de plus des instructions secrètes [1], déterminant pour chacune des provinces la procédure à suivre, et les points d'intérêt local sur lesquels devaient porter spécialement leurs enquêtes. On leur fixait enfin la somme d'argent qu'ils avaient à demander, et la manière dont ils s'y prendraient pour faire réussir la négociation.

Le départ fut retardé par les atermoiements de la Mothe-Fénelon, qui ne paraît pas avoir été bien enchanté, lui ancien ambassadeur, de travailler en sous-ordre, car Epinac, en qualité d'ecclésiastique, était le chef de la mission, qui portait la parole en toutes circonstances [2]. La Reine-mère et le conseil avaient jugé bon d'ajouter un supplément aux instructions. Les commissaires ne partirent que le 19 sep-

(1) Fonds franç., man. 17.870, fos 161-168.

(2) Divers détails dans une dépêche du secrétaire Pinart au Roi, 18 sept.; les commissaires doivent partir le lendemain. Fonds franç., man. 6.628, fo 145. La Mothe-Fénelon quitta ses collègues après la mission de Normandie.

tembre 1582, ils arrivèrent à Rouen dans les premiers jours d'octobre, et l'archevêque logea chez le chanoine Quintanadoine[1]. Ils commencèrent immédiatement leurs travaux, furent reçus en audience solennelle des Etats le 10 octobre, et Epinac y prononça une harangue fort étudiée, dont le principal, pour ne pas dire l'unique mérite, fut de répondre aux espérances que le souverain avait fondées sur la mission[2].

Nous connaissons ce programme, et d'ailleurs Henri III avait dressé lui-même le canevas du discours que devaient tenir ses représentants[3] : Sa Majesté, voulant rétablir d'une manière assurée la paix et le bon ordre dans le royaume, réorganiser le ménage de l'administration, avait besoin, pour réaliser ces projets, de quelques ressources momentanées, qu'elle priait ses fidèles sujets de lui procurer. Par une habile précaution oratoire, Epinac établit d'abord que depuis quelque temps le monarque travaille, non sans succès, à faire disparaître les ruines amoncelées par de longues années de guerre. Il a déjà pris plusieurs mesures en ce sens, par exemple la tenue des conciles provinciaux pour la réforme de l'ordre ecclésiastique, comme le cardinal de Bourbon, leur très digne pasteur, en a donné l'exemple ; il supprime la vénalité des charges de justice, dont il veut revêtir désormais les plus dignes, d'après la liste des hommes capables et vertueux qu'il a chargé ses commissaires de dresser en chaque province ; enfin, il envoie dans plusieurs régions certains de ses serviteurs, en la prud'homie et fidélité desquels il se repose entièrement, pour s'enquérir des maux dont souffrent ses sujets.

(1) Ch. de Beaurepaire, les *Etats de Normandie sous Henri III*, in-8o, Rouen 1888, imprimé par la Société des Antiquaires de Normandie, tome II, p. 271. J'ai emprunté plusieurs renseignements à cet ouvrage.

(2) Une copie presque contemporaine de ce discours se trouve Fonds français, man. 17.870, fo 86-96.

(3) A la fin des instructions secrètes, *ibid.*, fos 168. Ce manuscrit renferme un certain nombre de pièces concernant la mission de Normandie et de Bretagne, et semble avoir été copié en grande partie sur un recueil formé par les commissaires, ou par Epinac lui-même, au moment où s'ouvrait l'assemblée de Saint-Germain.

S'occupant ensuite plus spécialement de ce qui concerne la Normandie, l'orateur serre davantage son sujet et aborde les premières idées de son programme : avec le concours des gens de bien, qui sont nombreux en ce pays, les représentants du Roi espèrent s'acquitter de leur mission d'une manière satisfaisante ; ils recevront avec une bienveillance infatigable les plaintes, demandes et supplications qui leur seront adressées, et ils veulent travailler à consolider la paix, ce bien inestimable sur lequel repose le bonheur du peuple. C'est l'intérêt des sujets de les seconder en cela, s'ils tiennent à conjurer les malheurs publics, et surtout les dépenses excessives. Des expéditions incessantes ont contraint le roi Henri II d'endetter l'Etat de 44 ou 45 millions ; les guerres civiles ont encore aggravé ces charges, et il ne faut pas chercher ailleurs la cause du mauvais ménage qu'on a fait des finances, car on a été obligé, pour rétablir la tranquillité, de subir les exigences les plus déraisonnables.

Cette dernière idée introduit l'orateur dans sa seconde partie, la plus délicate et la plus difficile à traiter, la demande d'argent. Pour conquérir plus sûrement les volontés et les bourses, il fait ressortir les avantages d'une situation prospère, où le budget est bien équilibré, où les revenus suffisent aux dépenses, où les pouvoirs publics ne se préoccupent jamais d'expédients extraordinaires et ruineux ; et il met en regard de ce tableau rassurant les misères présentes, les moyens vexatoires, les dilapidations des officiers et les inventions des partisans qui, loin de combler le déficit, ne subviennent pas aux besoins de la cour. Il établit hardiment la situation lamentable du trésor, reconnaît qu'on a suivi des errements détestables, comme la vente des offices ; mais dès le commencement de cette année, Sa Majesté a défendu de proposer dorénavant de semblables pratiques. Bien plus, pour remettre l'ordre dans ses affaires, elle veut prendre conseil de ses sujets sur les moyens d'économie et de gestion qui leur paraîtraient nécessaires, ou même simplement utiles ; elle ne craint pas de suspendre par là une des prérogatives les plus essentielles de sa couronne, celle qui la dispense de rendre compte de sa conduite à personne fors

Dieu. « Le roi demande votre avis, implore votre aide, et vous prie et exhorte d'aviser entre vous-mêmes les moyens qui vous sembleront plus convenables pour empêcher la continuation du passé et ordonner quelque meilleur établissement pour l'avenir. »

Examinant ensuite le gaspillage des deniers, provenu de tant de partis et traités qui n'ont enrichi que les simples particuliers, Epinac reconnaît le mal avec ses conséquences, mais pour en tirer une conclusion favorable à sa thèse : l'indigence du trésor a été la cause principale de ces méfaits, supprimons-la, et par là-même s'évanouiront les abus dont souffre la monarchie. Travaillons-y sans retard, car le mal ne fait que croître et sera bientôt irrémédiable ; dans quelques années il ne sera plus temps. Le trésor qui ne peut nourrir le Roi n'a pas à plus forte raison de quoi payer les armées, et de là naît le second mal dont on se plaint, la licence des troupes et la foule des gens de guerre. Le peuple fut réellement soulagé, lorsque, sous Henri II, on établit un impôt qui permettait d'élever la paie du soldat ; de même maintenant, si nous voulons apaiser ses exigences, donnons-lui quelque pâture et faisons un sacrifice. Et, résumant ses développements sur la question épineuse du subside extraordinaire, l'orateur conclut : « Etayons à l'exemple du père de famille, et consolidons d'abord le vieil édifice chancelant de la monarchie par le rétablissement de l'équilibre financier, et Sa Majesté pourra tout à loisir chercher les moyens de réparer l'édifice entier, ou de le reconstruire à nouveau. »

Il réserve pour sa péroraison les deux arguments qui lui semblent les plus convaincants, et les entremêle des mouvements habituels d'éloquence, l'appel aux intérêts et aux sentiments, patriotisme, amour de la paix, du bien-être. Sa Majesté s'est promis de supprimer quelques-unes des dépenses même indispensables ou décentes à sa dignité, et, pour que le subside qu'elle demande ne soit gaspillé en d'autres usages que ceux auxquels il est destiné, elle veut que ses sujets, par le moyen de personnages qu'ils choisiront eux-mêmes, en surveillent la distribution, y main-

tiennent l'ordre et la méthode, afin de rendre vaines les importunités qui assiègent le monarque.

Ce discours ingénieux, où l'orateur esquive assez adroitement les difficultés qu'il rencontrait sur son chemin, comme les objections que l'on pouvait tirer de la conduite passée, des dépenses en faveur des mignons, ce discours est loin de reproduire l'impression de force, le souffle oratoire, la chaleur que nous avons rencontrés dans le discours aux Etats de Blois. Il marque cependant un certain progrès né des circonstances dans lesquelles il fut prononcé. Les développements ne sont pas empruntés à l'érudition, à l'autorité, et les traits tirés de l'histoire sont assez peu nombreux ; l'auteur reste confiné dans son époque et dans les faits qui intéressent les auditeurs. Il choisit ses preuves avec goût et discernement, il sait mieux les creuser. On reconnaît en cette harangue un talent mûri par la pratique des affaires, qui se rend un compte exact de la situation. Mais en même temps il semble embarrassé du rôle officiel qu'il remplit, du canevas dans lequel il a dû s'enfermer ; il n'a pas toute la liberté de ses mouvements, on sent qu'il ne dit pas tout ce qu'il pourrait, tout ce qu'il voudrait dire. D'ailleurs Epinac n'était pas un esprit novateur, assez hardi pour lancer dans le public des projets de réforme radicale, comme l'idée de faire rendre gorge aux traitants. Il n'est que le porte-parole du gouvernement, il n'a fait que revêtir d'une éloquence brillante les articles du programme qu'on lui avait tracé. Il ne faut rien lui demander de plus, et son discours, enchaîné par ces entraves, privé des ressources d'un orateur qui n'avait pas le jeu de tous ses moyens, n'obtint même pas le succès qu'il méritait.

En effet, les Normands savaient par cœur tout ce qu'il leur disait ; ils le trouvèrent beau, dressé avec art et habileté, mais leur esprit positif ne se repaissait plus de vaines promesses tant de fois répétées. Au reste, la demande de 200.000 écus, qui fut ensuite présentée, était bien faite pour comprimer leur enthousiasme, si l'éloquence d'Epinac parvint à le réveiller. Les commissaires prirent bien au nom

du Roi l'engagement de ne plus lever de subside extraordinaire, on savait trop à quoi s'en tenir sur le sérieux de semblables promesses [1]. Selon la comparaison qui fut faite en ces circonstances et qui, répétée par l'historien Mézeray [2], semble avoir visé surtout le discours d'Epinac, de telles harangues étaient comme des scorpions aux vives et brillantes couleurs, dont la queue recèle un venin. Et ces défiances reçurent aussitôt une première justification : quelques jours après la séance de réception, le 15 octobre, lorsque les Etats présentèrent leur cahier de remontrances, l'archevêque étant absent, ses collègues formulèrent une seconde demande de 250 mille écus à payer chaque année ; les Etats la repoussèrent, ce qui n'empêcha pas que l'argent ne fût levé [3].

Les commissaires s'occupèrent ensuite du détail de leurs instructions, écoutèrent les doléances, et reçurent à Rouen celles qui concernaient le baillage de Caux et les régions environnantes. Dans ces instructions entrait un formulaire d'articles, ou questionnaire sur l'état du pays, qui devait être soumis aux assemblées locales de baillages, vicomtés et élections ; on y prescrivait une enquête assez indiscrète sur les ressources et la fortune des habitants [4]. Ce memorandum avait de quoi exciter les défiances des Normands, il n'y a pas de doute que les envoyés royaux n'aient été joués plus d'une fois. Ils reçurent beaucoup de requêtes et de plaintes, et l'archevêque en rapporta pour sa part plusieurs au conseil, pendant son quar-

(1) De Beaurepaire, *ibid.*, p. 72. Ces actes des Etats de Normandie montrent les difficultés qui s'élevèrent entre la province et le gouvernement. Elles eurent un écho à l'assemblée des notables, où le premier président au Parlement, la Guesle, s'éleva contre la mauvaise volonté des Normands, et engagea une discussion avec leur orateur, le cardinal de Bourbon ; le roi lui-même s'en mêla. Ambass. vénitiens, Bibl. nat., Fonds italien, reg. 1733, pp. 235-236, 25 novembre 1583.

(2) *Histoire de France*, tom. III, p. 310.

(3) De Beaurepaire, *ibid.*, p. 249. Il semble d'après ces documents que les commissaires exigèrent deux subsides, l'un extraordinaire de 200 mille écus, l'autre annuel de 250.000. Ils en demandèrent même d'autres, si l'on se rapporte aux pages 145 et 235 du recueil.

(4) *Ibid.*, pp. 272-276, dressé pour le baillage d'Evreux, Angers le 8 janvier 1583, les commissaires revenant de Bretagne.

tier de l'année 1583, celles des habitants de Falaise et de Bernay contre leurs officiers, après informations ordonnées par les commissaires, les suppliques de certaines localités du baillage de Caen pour le maintien de leurs privilèges (1). Les réponses sont pour la plupart négatives, ce qui ne doit guère étonner, étant donné le peu de contentement que la cour avait reçu de la province. Il en fut de même, non seulement pour les cahiers des Etats, que les commissaires cependant confirmèrent en quelques-unes de leurs dispositions, mais pour certaines promesses faites par Epinac, comme celle de ne plus transporter à Paris les titres de propriété concernant les forêts (2).

La commission s'achemina lentement vers la péninsule armoricaine, par Caen et le Cotentin, tout en continuant ses enquêtes sur les affaires de la province. Elle traversa Rennes et la Bretagne, et nous la retrouvons sur la fin de novembre à Vannes, où les Etats s'étaient réunis, parce que la peste sévissait dans d'autres villes (3). Elle fut admise à la séance du 30 ; il ne paraît pas qu'Epinac ait harangué l'assemblée, mais il demanda simplement un don gratuit de 86.000 écus, pour parfaire les 1.500.000 dont Sa Majesté avait besoin l'année suivante, et qu'elle avait chargé ses envoyés de lever dans les provinces. Les Bretons étaient plus conciliants que leurs voisins, on leur demandait beaucoup moins, et ils accordèrent sans peine 70 mille écus par an pour cinq années, plus 23.000 en une fois contre suppression d'offices récemment créés en la Chambre des Comptes de la province. Tout s'arrangea rapidement et à l'amiable entre eux et les représentants du Roi.

Ceux-ci procédèrent comme en Normandie et parcoururent les parties de la péninsule les plus accessibles, afin

(1) Fonds franç., man. 16.230, fo 48, séance du conseil du 19 février ; 55, du 28 ; 125, du 16 avril.

(2) De Beaurepaire, *ibid.*, p. 50 ; cette commission avait été confiée au célèbre Jean Bodin. Au commencement du même volume se trouvent les articles des Etats avec les réponses.

(3) Fonds fr., man. 3.306, pièces administratives concernant les commissaires en province et les notables, fos 62 et 67, la peste sévit à Rennes. Le récit de la séance de réception aux Etats est dans dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tome II, pp. 347-349.

d'exécuter leurs commissions. Ils revinrent à petites journées, par Nantes et Angers, où ils étaient le 8 janvier 1583, et d'où ils envoyèrent au baillage d'Evreux leur formulaire d'enquête, sans doute parce qu'ils n'avaient pas le loisir de visiter cette partie de la Normandie. Ils étaient de retour dans la seconde moitié du mois, et l'archevêque assistait à la séance du conseil, le 31 [1]. Il arrivait pour entendre la discussion des cahiers provinciaux de Bretagne, qui furent répondus le 9 février. Nous ignorons la part qu'il y prit, mais elle dut être effective, même sérieuse, et nous pouvons saisir dans les réponses la différence de traitement que, d'après ses rapports verbaux et d'après la différence de leur attitude, le gouvernement fit entre les deux provinces. Il accorda la plupart des demandes des Bretons, et leur remit cinq subsides, dont il les avait frappés avec plusieurs autres provinces ; il supprima pareillement nombre d'offices récemment établis, même ceux de présidents aux présidiaux, qui cependant avaient été institués par les rois précédents. Il est bien peu d'articles qu'il rejette complètement, et il donne à la fin la raison de cette générosité exceptionnelle : « En considération du bon secours que les Etats nous ont accordé. »

L'œuvre des commissaires n'était pas achevée, il leur restait à rédiger les conclusions de leurs enquêtes, à les faire consacrer par une assemblée de notables. Pour diverses raisons l'ouverture de cette dernière fut ajournée jusqu'au mois de novembre suivant [2]. Epinac, après avoir travaillé trois mois au conseil [3], rentra dans son diocèse, et n'en revint que sur la fin de septembre, pour plaider auprès du roi contre l'affront que les Lyonnais lui avaient infligé. Dans les premiers jours de novembre, les commissaires reçurent commandement de se réunir autour du

[1] Fonds fr., man. 16.230, f° 24, Procès-verbal du conseil pour l'année 1583, recueil original portant la signature du secrétaire ; f°s 58-62, les cahiers des Etats de Bretagne avec les réponses.

[2] *Ibid.*, man. 3,306, copies de dépêches et lettres patentes, f°s 106, 123.

[3] D'après le man. 16.230, f° 172 ; n'apparait plus après la séance du 12 mai.

conseiller Philippe de Lenoncourt, plus tard cardinal [1], de collationner ensemble leurs cahiers, afin de donner une seule rédaction des points communs qui seraient ensuite examinés et discutés dans l'assemblée ; les articles particuliers à chaque province feraient l'objet d'un rapport spécial [2].

Les notables de St-Germain-en-Laye, que la stérilité de leurs efforts fit oublier plus tard, ne passèrent pas inaperçus en leur temps, car le roi, poursuivant le plan dont nous avons parlé, leur donna toute la solennité possible, et même la forme d'une représentation nationale par l'adjonction de députés provinciaux [3]. Mais comme ceux-ci se retranchaient derrière l'impossibilité d'accorder le subside qu'on leur demandait, ils furent renvoyés chez eux au bout de quelques semaines, avec recommandation de travailler les esprits de leurs compatriotes, de les apitoyer sur les nécessités du roi. Tout se passa dès lors entre les princes, courtisans, conseillers et autres notables, assemblés au nombre de soixante personnes, selon le rapport du nonce [4], l'on ne s'occupa plus que de réformes, et l'on aborda les problèmes les plus graves, surtout en matières ecclésiastiques, tels que les élections canoniques, la résidence, les éternelles contestations sur la propriété sacrée.

Les incidents qui accompagnèrent ou suivirent les débats ne nous importent que pour la part qu'y prit l'archevêque de Lyon. Elle fut assez considérable, car il siégea jusqu'à la fin et compta parmi les membres les plus actifs de l'as-

(1) Dépêche expédiée aux commissaires le 4 nov., man. 3,306, f° 123.

(2) Les plaintes et remontrances des provinces de Normandie et de Bretagne, à la rédaction desquelles Epinac ne fut sans doute pas étranger, ont été relevées dans le man. 17.870 déjà cité plusieurs fois, f°s 120-124 et 174-176 ; elle se rapportent à des détails locaux ou bien à des affaires particulières, et sont assez insignifiantes.

(3) Ils n'y parurent que pendant le premier mois, d'après l'ambassadeur vénitien, qui s'intéresse aux travaux de l'assemblée et donne quelques renseignements ; Fonds italien, à la Bibl. nat., tome 1.733, p. 257 et ailleurs.

(4) Les indications les plus abondantes sur les notables et leur piteuse fin sont dues à cet ambassadeur (évêque de Bergame) ; il suivit attentivement les travaux, à cause des questions religieuses qui s'y débattirent. *Nunz.*, tome 17, dépêches de janvier à mai 1584.

semblée, mais, en ces circonstances comme dans toute sa carrière politique, il ne joua que le rôle secondaire d'un exécuteur fidèle des volontés d'un autre, dirigeant le détail des négociations, engageant sa responsabilité pour le souverain qui ne voulait pas se découvrir. Et ce qui précise encore mieux ce rôle, c'est qu'il fut désigné parmi les trois secrétaires chargés de résumer le compte rendu des débats, de dresser un premier cadre des résolutions définitives (1). En sa qualité de membre influent du haut clergé, il eut à s'occuper surtout des affaires religieuses, et c'est à ce point de vue que nous allons examiner son rôle.

Ce que nous avons dit à plusieurs reprises de la situation morale et matérielle de l'Eglise nationale montre assez que les réformes n'y étaient pas moins urgentes que dans l'administration civile. Le roi qui rêvait de donner à ses notables le caractère de grandes assises, où l'on réorganiserait sur de nouvelles bases les institutions sociales et politiques du royaume, ne manquait pas, selon le droit qu'il tenait des traditions gallicanes, d'englober dans ces projets de réforme, on pourrait dire de bouleversement, celles de ces institutions dont l'existence reposait sur les principes mêmes de la discipline sacrée. Par exemple il proposait de sa propre autorité qu'on imposât la résidence aux clercs huit mois par an, et qu'on rétablît l'antique coutume canonique de faire trois parts des revenus ecclésiastiques, pour l'entretien des clercs, les charges des fabriques, et le soulagement des pauvres ; et l'ambassadeur vénitien, qui rapporte ces détails, ajoute que le monarque prétendait bien être le premier pauvre de son royaume (2), le faire décréter par ordonnance de l'assemblée. Mais ces tentatives hardies n'étaient encore que peu de chose, en comparaison des problèmes que soulevait le programme soumis aux notables, celui même que Henri III avait fait dresser par

(1) Fonds franç., man. 15.567, f° 74, le 8 février. « Sa Mé a commis Mrs de la guesle brisson et de lion pour rediger par ecrit ce qui sera résolu en la dicte assemblée. »

(2) Bibl. nat., Fonds italien, tome 1.733, fos 274, 275; dépêche du 23 décembre.

avance, comme la formule des volontés qui inspiraient sa politique nouvelle [1]. Les articles sur l'état ecclésiastique ne vont rien moins qu'à mettre en question les principes de droit public, qui de tout temps avaient divisé la cour romaine et les légistes défenseurs de la discipline gallicane. Le premier étend le droit de régale à tous les évêchés du royaume, et le deuxième la nomination royale à tous les bénéfices, le cinquième faisait revivre l'immunité du pouvoir royal à l'égard des sentences pontificales ; d'après le sixième, les représentants du pape ne pouvaient entrer en France sans le congé du roi.

Il semble que la pensée du gouvernement ait été de réagir contre la diplomatie que les nonces, et l'évêque de Rimini tout le premier, avaient inaugurée en France pour affermir les droits de l'Eglise et l'autorité pontificale. Non seulement ils réclamaient la publication du concile de Trente et l'abrogation de certains articles de l'ordonnance de Blois qui lésaient les privilèges et libertés du clergé, mais le dernier avait apporté un mémoire en latin, dans lequel Grégoire XIII protestait contre les empiètements de Henri III et l'exhortait, par le salut de son âme, à revenir sur les mesures prises dans les derniers temps, sans aucun égard pour la discipline canonique. Les légistes du Parlement, qui avaient mené une rude guerre contre l'envoyé pontifical [2], inspiraient évidemment la réaction, nous retrouverons leurs agissements dans la suite des débats, et l'on s'explique la mauvaise humeur de l'historien de Thou à l'égard des ecclésiastiques de l'assemblée, qui n'osèrent proclamer l'infaillibilité du pouvoir royal [3]. Réellement était-il bien

(1) Articles et propositions lesquelz le Roy a voulu estre délibérées par les princes et officiers de la couronne qui se sont trouvez en lassemblée... Paris 1584 ; imprimé en avril avec les réponses, voir ci-dessous pp. 211-213, plaquette in-8°. Bibl. nat., Imprimés Lb[34], 220 ; il en existe de nombreux exemplaires et copies manuscrites. Les articles sur l'Eglise se trouvent en tête, et les réponses f°s 37 et suivants ; au f° 39 la réponse des ecclésiastiques, attribuée par l'ambassadeur vénitien aux jeunes cardinaux.

(2) Voir sur ces démêlés l'article que j'ai publié dans les Annales de St-Louis des Français à Rome, livraison de juillet 1898 : *Gallicans et ultramontains.*

(3) *Thuani Historiæ,* Londres 1733, tome IV, p. 159, lib. 78, § 4.

opportun de soulever ces problèmes, et surtout de déclarer que les excommunications n'atteignaient pas les souverains ni leurs officiers, alors qu'on avait un besoin urgent de réformes pratiques et de détail ? C'était engager une lutte inutile contre la papauté, et l'on pouvait prévoir que ses représentants ne manqueraient pas d'intervenir dans les travaux de l'assemblée, qu'ils rencontreraient facilement des auxiliaires.

En effet, le nouveau nonce, évêque de Bergame, avait recommandé les intérêts de l'Eglise à l'archevêque de Lyon, et signalé en particulier l'article 5ᵉ qui consacrait l'immunité royale. Epinac, étant venu le voir de son propre mouvement et reçevoir un bref que lui envoyait le souverain pontife (1), manifesta les meilleures dispositions et se déclara serviteur dévoué du Saint-Siège. Il eut d'autant moins de peine à tenir sa promesse que la résistance partit de plus haut. Les jeunes cardinaux, Guise, Vendôme, Joyeuse, s'excusèrent de ne donner aucune résolution positive sur les articles qu'on leur soumettait, et le motif qu'ils mirent en avant, l'honneur de leur profession, en cachait bien d'autres. Sous la conduite de personnages si considérables, les ecclésiastiques tinrent bon, et il fut impossible d'obtenir d'eux la moindre réponse (2). Ils protestèrent ne vouloir opiner sur l'article 5ᵉ, ni assister à aucune délibération de ce genre, « pour n'offenser les statuts de leur profession », et les notables supplient humblement Sa Majesté de les excuser, s'il n'ont point délibéré sur cet article.

Le roi ne désespérait pas de procurer quelques réformes de détail, et faisait rédiger un brouillon de ce que l'assemblée devait résoudre en matière religieuse (3). On y réglait la

(1) *Nunz.*, tome 17, f° 285, dép. du 8 janvier 1584.

(2) Du moins l'ambassadeur vénitien impute cette abstention aux cardinaux nouvellement promus, qui s'excusèrent de ne condescendre à rien de particulier, *per interesse della loro professione*. Fonds italien, tome 1733, p. 374, 375, dép. du 27 avril.

(3) Fonds franc., man. 15. 567, f°s 74, 75, brouillon déjà cité, ci-dessus, p. 206, et note 1 ; l'écriture semble être celle des lettres autographes de Villeroy. Il se trouve dans les papiers Bellièvre sous ce titre : « Ce que le Roy a arresté en l'assemblée particulière tenue à Saint-Germain-en-Laie, le VIIIᵉ jour de février ».

procédure à suivre pour les nominations aux bénéfices, une enquête sérieuse sur la vie et les mœurs des candidats, et l'on décidait que la résidence serait obligatoire pour huit mois chaque année. Et ces règlements trahissaient les tendances du pouvoir à l'encontre de la politique pontificale, car ils s'inspiraient encore de l'ordonnance de Blois, dont ils citaient plusieurs dispositifs.

On était au mois de février 1584, et les efforts de l'assemblée se consumaient en débats stériles, au milieu desquels Henri III essayait de réformer sa maison, d'en supprimer les offices inutiles. Les questions religieuses avançaient encore moins, nous l'avons dit, et le Parlement, intervenant comme défenseur des traditions gallicanes, vint compliquer la situation et, sous prétexte de seconder les notables, ramena la question du concile qu'il voulait résoudre définitivement, semble-t-il. Il posa le principe que le pouvoir royal avait le droit de faire des règlements, et même des ordonnances dans l'ordre ecclésiastique, en dehors de ce qui touchait à la foi, parce que la France, prétendait-il, n'est pas un pays d'obédience (1), c'est-à-dire dépendant de l'autorité législative du Saint-Siège. Ce droit permettait, selon lui, de publier le concile de Trente comme loi de l'Etat, d'en imposer la discipline pour la partie qui n'allait pas, c'était la formule consacrée, contre les prérogatives de la royauté et les privilèges de l'Eglise de France. Cette prétention de faire appliquer les dispositions disciplinaires d'un concile général en dehors de l'autorité pontificale était logique chez des légistes, qui soutenaient la supériorité du concile sur le Pape, mais ce dernier, dont la politique s'efforçait d'implanter dans l'Eglise l'esprit nouveau qui avait inspiré les pères de Trente, se montrait moins que jamais disposé à souffrir des théories nées pendant le grand schisme d'Occident.

Cependant le roi, voyant que les discussions de l'assemblée s'éternisaient sans résultat, mit fin à ses travaux dès les premiers jours de mars. Il chargea une commission

(1) *Nunz.*, *ibid.*, f° 347, dépêche du 15 mars et 354.

de douze personnes, quatre ecclésiastiques, quatre gentilshommes et quatre conseillers de robe longue, de revoir les règlements que les notables avaient débattus, de les résoudre, puis de les faire imprimer (1). On excluait les cardinaux et les princes du sang, ce qui ne laissait pas que de mécontenter les grands seigneurs, éloignés ainsi d'arrangements qu'on avait annoncés devoir être de la plus grande importance. En arrêtant les décisions avec un petit nombre de personnes, ses créatures, le Roi diminuait singulièrement la portée du programme qu'il avait d'abord résolu, préparait l'échec de projets de réforme, trop vastes du reste pour qu'il pût les faire aboutir, et tout devait se terminer par une déclaration de principes.

Cependant les parlementaires dont l'influence dominait l'esprit du monarque, faisaient maintenir dans la rédaction définitive les articles de droit gallican qui sauvegardaient l'autonomie de l'Eglise nationale ; mais que pouvaient les quatre commissaires ecclésiastiques, les archevêques de Lyon, de Vienne, l'évêque de Paris, l'abbé Philippe de Lenoncourt, devant la résistance du monde religieux, que les cardinaux eux-mêmes dirigeaient, et devant la diplomatie fort active du nonce, toujours sur la brèche pour défendre l'autorité de son maître. Henri III avait réduit le nombre des notables, pour que tout se passât dans le plus grand secret, mais les Douze n'étaient pas tellement inféodés à ses idées qu'ils ne fissent parfois de l'opposition, témoin le commandeur de Sèvres, que le monarque chassa de sa présence, sous prétexte qu'il avait dans ses propos dépassé les bornes du respect (2). Le souverain était bien loin de

(1) *Ibid.*, f° 341, du 5 mars, et 347, la liste des commissaires. De même l'ambassadeur vénitien, *ibid.*, pp. 338 et 348 ; d'après ce dernier, les Douze furent établis d'abord pour régler le différend qui s'était élevé en Languedoc entre Montmorency et le maréchal de Joyeuse, puis l'affaire s'accommodant ; « per riveder le ordinationi et altre regolationi fatte à San Germano, per poter risolverle, et farle imprimere quanto prima. » Les autres commissaires étaient le maréchal de Retz, les sieurs de Villequier et de Maintenon, le chancelier, le premier président la Guesle, les présidents Brisson et Séguier.

(2) Cet incident se trouve dans toutes les relations contemporaines, par exemple Ambass. vén., *ibid.*, pp. 339, 340, dép. du 16 mars.

compte, et le mouvement de l'opinion ecclésiastique lui préparait un échec lamentable.

Néanmoins tout sembla d'abord marcher selon ses désirs. Il avait imposé aux Douze le serment de ne rien révéler de leurs délibérations, et enjoint aux ecclésiastiques de s'abstenir de tout rapport avec la nonciature. Les prélats présents à la cour, d'après le rapport de l'évêque de Bergame, soulignaient par leur attitude fort réservée cette étrange mise en quarataine, le cardinal de Bourbon s'était retiré dans son diocèse, et l'archevêque de Vienne, ordinairement plus zélé, se contentait de calmer les inquiétudes de l'Italien, en lui certifiant que les propositions d'ordre ecclésiastique étaient extraites des saints conciles et amendaient l'ordonnance de Blois [1]. Epinac, nommé parmi les commissaires en tête de la liste, mis en évidence par le rôle de président qui lui revenait de droit, ne montrait plus la bonne volonté qu'il avait témoignée tout d'abord pour les droits du Pape, et parut acquis à la cause royale. Le nonce constatait un refroidissement visible de sa part [2], et se plaignait de ne pouvoir le rencontrer, bien que l'archevêque de Lyon dût s'aboucher avec lui, en sa qualité de rapporteur des affaires religieuses. Ils avaient eu d'abord deux entrevues, puis soudain le prélat cessa ses relations avec le représentant du Pape, et celui-ci ne manquait pas de faire remarquer les étranges prétentions de la politique royale, qui réglementait l'Eglise sans admettre le concours du pouvoir pontifical.

Cette situation équivoque ne pouvait durer et, d'ailleurs, les travaux de la commission se réduisirent à peu de chose, car on la réunit rarement, ce qui prouve que le roi se rendait compte de l'inanité de ses combinaisons. En présence de tant de difficultés qu'il avait soulevées comme à plaisir, le gouvernement s'était décidé à faire imprimer simplement les propositions qui avaient été soumises aux notables, avec un résumé des avis donnés en réponse, sans aucune réso-

(1) *Nunz.*, *ibid.*, fo 354, 2 avril.

(2) *Ibid.*, 347, du 13 mars, on trouve dans ces deux passages nombre de renseignements que j'ai utilisés.

lution. C'était, selon l'expression du nonce, un ensemble de vues politiques, une *Idea di govèrno*, un programme de gouvernement auquel on n'avait pas donné de sanction législative; ce pouvait bien être aussi dans la pensée du souverain, et surtout des parlementaires qui l'inspiraient, une déclaration de principes, ainsi que nous l'avons dit, dont on ne manquerait pas de se servir à l'occasion [1].

Quoi qu'il en soit, au moment où la publication allait paraître, on pensa que, même ainsi entendue, la déclaration risquait de soulever un conflit avec la papauté, si l'on ne prenait pas l'avis de son ambassadeur. Aussi le nonce, après avoir longtemps recherché une entrevue avec Epinac, le vit arriver chez lui, évidemment avec la mission de rassurer l'Italien et de le préparer à la mesure qu'on allait prendre [2]. Le prélat venait l'entretenir officiellement des travaux de l'assemblée, cependant il ne lui fit rien connaître de précis, protesta de son dévouement envers le pape et reconnut que le Roi n'avait pas juridiction sur les matières ecclésiastiques, encore moins le droit de faire discuter par les notables des articles d'ordre spirituel, surtout dans la forme qu'on avait adoptée [3]. Mais il était poussé par beaucoup de compagnons (entendez les gens du Parlement et les officiers royaux) qui pensaient tout le contraire et procédaient en conséquence. C'était, d'ailleurs, un usage fort ancien dans le royaume, de légiférer en matière de discipline, même pour des questions de première importance.

Et l'archevêque montra au tome 4e du recueil des lois de Fontanon [4], qu'il avait apporté, des ordonnances de Charles VII, Louis XI, François Ier, et même de saint

(1) L'ambassadeur vénitien mentionne la publication à la date du 27 avril; *ibid.*, p. 374, ci-dessus p. 207, note 1.

(2) L'entretien entre le nonce et l'archevêque est rapporté dans la depèche du 16 avril, *Nunz.*, *ibid.*, f° 372.

(3) « Trattandola massime in quel modo che fa, ma non gli da già l'animo, ne permette de fare quanto si desidera: havendo molti compagni, che tengono il contrario et essendo questo uso già antico in questo Regno d'intromettersi in tale materie et con tali termini del Re. » *Ibid.*

(4) *Edits et ordonnances des Rois de France*, in-f°, 1580, édition princeps, quatre volumes en un tome.

Louis (qu'ils considèrent comme leur Achille, ajoute le nonce, ce monarque ayant donné le premier l'exemple de procéder ainsi); elles établissaient un droit canonique spécial et avaient force de loi, sans avoir été confirmées par les papes ou le clergé du royaume. Il signala même un édit de 1447 enjoignant aux officiers royaux de repousser toute bulle qui dispenserait les religieux du vœu de pauvreté, ce vœu n'étant pas moins obligatoire que celui de chasteté, dont le pape ne peut relever (ce qui est une erreur). Voilà jusqu'où les gallicans prétendaient limiter l'autorité pontificale! L'entretien en resta là, le nonce n'avait aucune réponse à donner, il ignorait si son visiteur venait en son nom propre, au nom de son maître ou poussé par le parti clérical. Epinac n'avait certes pas entrepris cette démarche sans le consentement du roi, et il semble tout naturel que celui-ci ne l'ait fait intervenir que pour savoir comment la profession de foi gallicane qu'il préparait serait accueillie de la cour romaine.

Quelques jours après parut la déclaration de principes, en tête de laquelle on maintenait les fameux articles qui avaient soulevé tant de débats : elle fut imprimée secrètement, mais avec l'intervention du pouvoir royal, dit le nonce [1]. Bien qu'on voulût endormir par là ce dernier, son maître et le clergé de France, auprès desquels on sollicitait à ce moment même un subside de deux cent mille écus, on s'efforçait aussi de déguiser l'échec des essais de réforme et la fin piteuse de l'assemblée. Epinac revint prévenir le nonce [2] qu'il ne se ferait rien de nouveau jusqu'au mois d'octobre; il prit congé du roi et se retira dans son diocèse. Ajoutons que la mort du duc d'Anjou et la situation grave qu'elle créait apportaient à la Cour d'autres soucis et changeaient du tout au tout la direction de sa politique. La déclaration resta ensevelie dans la poussière des archives, comme un simple document, qui tout au plus attestait la persistance et la vitalité de l'esprit gallican.

(1) *Nunziat.*, f° 391, dépêche du 1er mai.
(2) *Ibid.*, f° 398, du 28 mai.

Nous nous garderons d'apprécier l'attitude du gouvernement, dont les fautes amenèrent en partie l'échec de tout un programme de réformes : quoi qu'en pense de Thou, c'était une vraie maladresse que de soulever des questions comme celle de l'immunité royale. Quant à la conduite d'Epinac, encore qu'il ait été fort actif, nous n'avons pas les éléments suffisants pour en préciser le caractère : les faits permettent seulement de constater qu'il se renferma dans le rôle d'auxiliaire, les circonstances le lui imposaient du reste, et même sa place à la tête d'une commission dont le but était d'enregistrer les volontés du maître. Nous aimons à croire qu'il accepta les idées et la direction des cardinaux opposants, qu'il les seconda de son mieux dans les délibérations secrètes des Douze, que lui et son ami l'archevêque de Vienne, dont il acceptait volontiers l'influence, adoptèrent l'attitude d'abstention systématique que ces grands personnages avaient mise à l'ordre du jour, comme la seule qui pût faire échouer de dangereuses entreprises. Ce qui justifie cette hypothèse, c'est précisément la tactique de ménager les partis, de faire des concessions à l'un et à l'autre, de ne s'engager jamais à fond, de ne pas se compromettre, qu'Epinac affichait dans ses rapports avec le nonce, et qui fut la forme principale de sa conduite politique. L'abstention cadrait bien avec cette manière d'agir, et s'il excusait le pouvoir royal auprès de l'agent du pape, il entrait aussi dans son tempérament de s'abriter derrière les cardinaux, pour défendre les droits de l'Eglise par un simple *non possumus*, alors que la situation n'exigeait rien de plus.

A cette date de 1585, Epinac est donc entré bien avant dans la politique, comme dans l'administration civile ; il a cessé d'être uniquement homme d'Eglise, travaillant avec plus ou moins d'indépendance sous la direction du pouvoir pontifical. Nous avons signalé les premiers indices d'un caractère qui ne se plaisait que dans les rôles subordonnés, ne se donnait jamais à une cause d'une manière irrévocable, mais se réservait toujours le moyen d'accommoder les hommes et les choses. Ces traits dominants du

personnage, nous les avions déjà remarqués alors qu'il travaillait plutôt pour le clergé, aux Etats de Blois, à l'assemblée de Melun ; formés dans la pratique des affaires, ils étaient des qualités précieuses pour la carrière politique où il venait de s'engager. Par malheur, nous aurons à constater plus d'une fois combien facilement elles se transformaient en défauts, sous l'influence des passions et de l'esprit d'intrigue qui dominait à cette époque. La vie de cour, le maniement des affaires, le contact d'une société sans scrupule et sans moralité, ne pouvaient manquer de modifier en quelques années le tempérament d'un homme chez qui la souplesse dominait. Sans doute ses talents s'étaient développés, avaient acquis, dans la pratique des affaires administratives, la force et l'envergure que ne leur avaient pu donner les débats des grandes assemblées : il a quitté ce qu'il y avait d'oratoire pour ainsi dire et de superficiel dans sa tournure d'esprit, il a gagné de la précision, du sens pratique, l'expérience et le savoir-faire. Mais dans le plein développement de son être, il a rencontré le penchant pour la cabale, l'habitude des intrigues, le manque de scrupule, même le peu de tenue, toute chose qui choque chez un prélat. Ces écarts d'un tempérament fait pour l'action vont se manifester maintenant que, sous l'empire de motifs personnels, notre personnage se jettera loin du droit chemin, dans les agitations de partis, et pendant plusieurs années sa conduite, faite de menées, de variations et d'actes peu justifiables, prêtera le flanc à la critique, aux interprétations malveillantes : il sera difficile d'apprécier, encore plus d'expliquer sa politique.

CHAPITRE IX

LA QUERELLE AVEC ÉPERNON ET LES IMPUTATIONS CALOMNIEUSES (1585-1586)

Nous atteignons l'époque critique et décisive de la carrière d'Epinac : c'est le moment où les accusations qu'avait suscitées le progrès de sa fortune se précisent dans la bouche d'un favori à qui la fortune a donné toutes les audaces et, colportées de la cour à travers la France et jusqu'à Rome, répétées et copiées par d'innombrables pamphlets, poursuivront leur victime, sans lui laisser un moment de répit, jusqu'au bout de sa carrière politique. En se jetant au milieu des luttes de partis avec la fougue de son caractère, l'ardeur de ses ressentiments, et par une conséquence de la place prépondérante qu'il occupait dans l'Eglise gallicane, il provoqua de nouvelles haines, les anciennes se fortifièrent, et il fut assailli à la fois par les attaques des politiques et les calomnies des huguenots ; il se forma contre lui une véritable conspiration, et ce qui n'avait été d'abord que l'œuvre de cabales sujettes à caution se transforma en un dossier accablant. Il nous faut donc pénétrer dans la mêlée qui servit de prologue aux guerres civiles, et nous tâcherons de débrouiller la trame des calomnies, pour faire la part de la vérité et celle du mensonge. Expliquons-en d'abord la cause originelle, la querelle avec Epernon, qui contribua plus que tout autre incident à les accréditer.

La mort du duc d'Anjou, la faiblesse de Henri III, l'opiniâtreté du roi de Navarre, avaient amené ce que tout le monde pouvait prévoir, une levée de boucliers des princes lorrains, s'armant du prétexte de sauvegarder la foi catholique, et exploitant le mécontentement général.

Epinac se trouva dans une grande perplexité : les faveurs royales et sa volte-face récente l'enchaînaient à la cause du gouvernement, mais des préférences personnelles, nées de sa condition et fortifiées par ses convictions cléricales, le portaient vers les Guise, défenseurs de l'orthodoxie ; il leur devait la fortune de sa famille et les premiers progrès de la sienne ([1]) et, s'il les avait négligés depuis longtemps, le Balafré, avec ces prévenances caressantes qui lui réussissaient si bien, savait entretenir ses sympathies, réveiller au besoin ses souvenirs. On comprend que le prélat ait hésité entre les deux partis, qu'il ait louvoyé, que son attitude ait paru plus d'une fois équivoque ([2]).

Mais les gages qu'il avait donnés à l'Eglise le rangeaient plutôt parmi les serviteurs de Henri III, qu'inquiétaient l'influence néfaste, l'arrogance d'Epernon et les préférences qu'il affichait pour Henri de Navarre. Comme Lansac, Villeroy, Nevers et tant d'autres courtisans, comme la reine mère elle-même, Epinac était persuadé que l'intérêt de la couronne, inséparable du bien de la religion, imposait au souverain le devoir de rester uni avec les princes catholiques, plutôt que de se rapprocher du Béarnais, que les huguenots, dans leur assemblée de Montauban, venaient de lier irrévocablement à leur cause. Il y avait tant de désarroi dans le conseil, tant de défaillances parmi les hommes d'Etat, incapables de s'attacher à un parti, qui les favorisaient tous et s'efforçaient de les accommoder, parce que c'était la politique la plus facile et la plus avantageuse ; il n'est pas étonnant qu'Epinac, qui avait des attaches dans les deux camps, ait donné des espérances aux Guise, tout en servant la diplomatie de son souverain.

Etait-il intervenu, comme le prétend l'historien Matthieu, d'ordinaire bien informé sur son compte, en ces conciliabules de nuit à l'hôtel de Nevers et à l'hôtel Saint-Denis,

([1]) « Lunga dipendenza tenuta con la casa di Guisa », Davila, *Historia delle guerre civile in Francia*, Venise, in-4°, 1637, p. 364.

([2]) « In occulto fœderatis addictum », dit de Thou, à propos de son attitude pendant les conférences d'Epernay, tome V, p. 269. lib. 81, § 15.

où les futurs chefs de la Ligue, le duc et le cardinal de Guise, Nevers, accommodaient leurs vues et leurs sentiments personnels, combinaient un plan et préparaient l'action [1]. C'est possible, car il se trouvait à Paris pendant les premiers mois de l'année 1585, et l'hôtel de Lyon, sa résidence ordinaire [2], étant contigu aux deux autres, il lui était facile de communiquer secrètement avec ses voisins, mais il s'engagea peu, et surtout refusa de se prononcer nettement. Du moins, Henri III n'en conçut pas d'ombrage, et quand il envoya sa mère avec une partie du conseil pour ramener les mécontents, Epinac fut délégué auprès du duc de Guise. C'était une mission de confiance, une preuve que rien n'autorisait à croire qu'il favorisât les confédérés, mais c'était aussi un danger, et bien qu'on eût pris soin de ne pas laisser le prélat sans défense devant les obsessions du Lorrain, car on lui adjoignit un vieux conseiller des plus fidèles, la Chapelle-aux-Ursins, qui devait le seconder, et peut-être le surveiller, il était à craindre que, le duc ne saisît l'occasion de gagner un personnage que, de l'avis de tous, ses grandes capacités et la pratique des affaires rendaient fort précieux. Ce fut sans doute ce qui arriva, et à ce premier contact, Guise ne manqua pas de sonder l'envoyé royal, d'ébranler sa fidélité par toute sorte de pratiques.

Les deux négociateurs étaient partis en avant, traversèrent, non sans embarras ni péril, la province de Champagne que couvraient les bandes ennemies, et atteignirent Châlons où, le 5 avril 1585, ils s'abouchèrent avec le duc [3]. Ils se

(1) *Histoire de France*, in-f°, 1631, tome I, p. 471. L'historien a bien pu confondre les dates, ou mêler ensemble plusieurs incidents, et placer en 1585 des conciliabules qui auraient eu lieu l'année suivante, lorsqu'Epinac était en froid avec Epernon. Voici ce qu'il dit : « L'archevêque se rendait sur le minuit de son logis à l'hôtel Saint-Denis, résidence du cardinal de Guise, où se réunissaient les conjurés, près la porte de Buci ». Mézeray qui le suit cite les mémoires de Péricart, secrétaire de Mayenne ; tome III, p. 558.

(2) L'hôtel des archevêques de Lyon, rue Saint-André-des-Arts, se composait de deux bâtiments, le grand et le petit hôtel ; il avait été vendu pour payer subvention au roi, et Epinac en avait obtenu la jouissance sous certaines clauses. Délib. cap. de Saint-Jean, tome LXI, f° 143, 3 juillet 1582.

(3) Epinac et la Chapelle-aux-Ursins, dépêches au Roi des 4 et

présentaient sans pouvoirs, n'ayant d'autre charge que de pénétrer les causes du mouvement et les intentions de l'agitateur. Celui-ci le devina sans peine et, après avoir longtemps différé son audience, exhala devant eux son mécontentement, afficha la défiance extrême, « à laquelle plusieurs avis l'avaient poussé », mais ne s'ouvrit sur rien de particulier, sinon qu'il s'expliquerait plus amplement avec la Reine mère. En réalité, sa campagne ne faisait que commencer, il n'avait pas mis en mouvement tant de princes, et le duc de Lorraine, chef de la famille, qui intervenait comme médiateur, pour s'arrêter si promptement devant deux simples conseillers.

Ces derniers expédièrent leurs dépêches par un courrier que leur fournit le baron de Saint-Vidal, cousin de l'archevêque [1]; ils engageaient Henri III à se tenir prêt pour la lutte, « car ces forces assemblées serviront et à faire mieux la paix et à se tenir préparé pour la guerre. » Ils se retirèrent aussitôt sur Epernay, où la Reine avait établi le quartier général des négociations. Le 9 avril, à la première conférence, celle-ci ne réussit pas mieux que ses auxiliaires, et pendant toute une journée, les conseillers s'efforcèrent, mais en vain, d'obtenir de Guise une parole qui permît de deviner ce qu'il demandait ou prétendait [2]. La Reine aurait voulu signer une trêve pour arrêter la marche des troupes; il répondit toujours qu'il n'était pas seul, et en ajoutant que Mayenne, son principal allié, n'arriverait que dans dix-huit ou vingt jours, il annonçait son intention de tirer les affaires en longueur. De fait, il temporisa pendant près d'un mois.

Epinac s'était beaucoup dépensé dans cette conférence,

5 avril. Fonds fr., man. 3.403, f°s 42 et 46. Ils durent recommencer une de ces dépêches qui leur avait été volée. *Ibid.*, f° 40, les mêmes au secrétaire Brulart.

(1) *Ibid.*, man. 3.371, dépêche du secrétaire Pinart, Epernay, 9 avril. Le baron de Lux, neveu de l'archevêque, organisait la défense militaire et le mouvement des troupes royales dans la région. Revue de Champagne, 1879, tomes 7e et 8e, *Correspondance de M. de Dinteville,* lieutenant du Roi en cette province, publiée par E. de Barthélemy.

(2) Fonds franç., 10.297, f°s 2, 3, la Reine, 9 avril.

et Catherine le chargea de porter au Roi le compte rendu de la conférence, afin d'obtenir une ampliation de pouvoirs qu'elle jugeait indispensable. Ce fut dans ce voyage qu'il laissa percer ses sympathies pour le parti catholique, sinon le penchant qui le portait vers Guise. Il avertit hardiment le souverain que, les princes étant en armes et près de se révolter, il fallait leur accorder prompte satisfaction, si on ne voulait pas les voir marcher sur la capitale. Mais c'était subir la loi de ses sujets, et l'orgueil du monarque s'en révoltait; il fit remarquer qu'il avait donné sa parole dans les édits de pacification, qu'il ne pouvait la dégager qu'avec le concours des Etats généraux; il valait mieux ramener les dissidents par les voies de douceur que par la guerre, comme le demandaient les confédérés. Ce sera fort long, riposta Epinac, et il ajouta que ce n'était guère le moment de tenir des assemblées et de faire des prédications [1]. En effet, au point où l'on en était venu avec Navarre qu'Epernon lui-même n'avait pas convaincu, le parti catholique ne pouvait voir dans ces excuses que des défaites dictées par la mauvaise volonté. Le Roi le comprit, et il renvoya l'archevêque avec des pleins pouvoirs, donnant à sa mère carte blanche pour obtenir les conditions les plus avantageuses [2].

Le messager fut de retour le 15 avril au soir, mais la fatigue du voyage avait provoqué chez lui un de ces accès de goutte qui commençaient à devenir fréquents [3]. Néanmoins, la Reine voulut l'entendre aussitôt, et le lendemain elle reprit les délibérations en conseil, puis les pourparlers avec Guise, toutefois sans aborder les propositions qu'apportait Epinac, en sorte que de part et d'autre on continua le manège des propos généraux sans portée. Le duc de

(1) « Rispondendo l'Arcivescovo di Lione che havendo questi SS[ri] li Armi in mano, non serviva il tempo di far questa Congregatione ne proceder con questi termini; il Re rispose : saro io dunque beccaio de miei subditi? » *Nunz.*, tom. 18, f[os] 20, 21, dép. du 18 avril.

(2) Auger Ghislain de Busbeq, ambassadeur de l'Empire, correspondance dans Cimber et Danjou, Archives curieuses, X, lettre 49; Desjardins, *Correspondance de la France et de la Toscane*, IV, p. 563.

(3) Fonds franç., man. 3.371, f° 12, la Reine, 16 avril.

Lorraine était arrivé, mais le cardinal de Bourbon ralentissait par son absence voulue la marche de la diplomatie, et Guise, refusant de s'engager en dehors de son chef, allait pratiquer les garnisons de la frontière orientale, Metz, Verdun; l'on perdit ainsi le reste du mois.

Enfin le 30 avril, les deux partis purent se réunir en une nouvelle conférence et discuter sur la base des ouvertures envoyées par Henri III. Les princes confédérés étaient au complet, et l'archevèque exposa ces ouvertures, porta la parole au nom du conseil et, dirigeant pour ainsi dire le débat, fit merveilleusement bien (1), c'est-à-dire que, sans découvrir les concessions suprêmes que l'on réservait pour le dernier assaut, il vanta la générosité du souverain acceptant d'entrer en contestation avec ses sujets. Mais comme il avançait la proposition des Etats généraux, Bourbon se répandit en discours interminables sur l'inanité de ce remède, et rappela l'insuccès de la dernière assemblée; puis la Reine prit la parole, mais ni elle, ni l'archevêque, ni les autres conseillers ne purent rien obtenir, sinon que les Ligueurs demandaient le retrait des édits de pacification; on savait déjà qu'ils n'avaient pris les armes que pour cela !

Le mois de mai se passa en allées et venues, en conférences ouvertes, puis brusquement interrompues, reprises et finalement ajournées (2). Guise, qui menait seul la campagne, le duc de Lorraine s'étant retiré, et régentait le vieux cardinal de Bourbon comme un maître d'école (3), combinait la ruse et les délais avec la violence, les menaces et les mauvais traitements, concentrait ses troupes en Champagne, arrêtait les soldats du Roi et menaçait de marcher sur la capitale. Il dévoilait ses exigences les unes après les autres, revenait sur ce qu'il avait paru concéder, et son objectif

(1) *Ibid.*, f°s 61, 62, la même, 30 avril.

(2) Récit des conférences, par E. de Barthélemy, dans *Revue des questions historiques*, tome XXVII, avril 1880. Il se sert de la correspondance de la Reine et du secrétaire Pinart, Fonds franç., man. 3.368 à 3.371 et autres.

(3) C'est l'expression de la Reine, *ibid.*, 3.369, f° 46.

était de réduire le pouvoir royal à l'impuissance, en arrachant le plus qu'il pourrait de commandements et de places de sûreté. De son côté, le gouvernement ne manifestait pas meilleure volonté, on s'amusait mutuellement et les premiers jours de juin arrivèrent que Henri III n'avait pas encore donné de réponse valable sur l'article de l'unité de religion.

L'obstination de Guise était entretenue par les intelligences qu'il avait dans le conseil de la Reine, où plus d'un personnage politique le tenait au courant de ce qu'on décidait. Il est bien probable qu'Epinac s'est rangé du côté de ceux qui jugeaient que l'accord devait se faire au prix de concessions mutuelles, qu'il a même, pour hâter l'issue des débats, laissé entrevoir à Guise les divisions et les incertitudes du conseil. Ce qui semblerait le prouver, c'est qu'après la mission vers le Roi dans laquelle il ne cachait pas ses préférences personnelles, il fut relégué à l'arrière-plan et comme tenu en défiance, il n'exerça plus de rôle actif dans les pourparlers, et Miron, médecin du roi, devint l'intermédiaire entre Paris et Epernay. Bien plus, quand au mois de juin, tout paraissant rompu, la reine voulut tenter un dernier effort avant de revenir vers son fils, et envoya trois de ses représentants s'aboucher à Châlons avec les princes, Epinac qui portait la parole était contrôlé par le même Miron et Schomberg, soldat franc et loyal [1]. Naturellement, on ne s'entendit pas mieux que par le passé, et le prélat fut chargé de rendre compte de l'échec [2], comme si l'on redoutait de sa part un contact prolongé avec les adversaires. Après cette tentative, le roi céda sur l'article de religion et, en preuve de sa bonne volonté, fit entrer dans les conférences le secrétaire Villeroy qui possédait la confiance des deux partis. Les débats ne portèrent plus que sur les garanties personnelles qu'exigeaient les chefs ligueurs, et tout se termina par la capitulation du pouvoir royal.

Nous n'avons pu préciser davantage d'après les docu-

(1) Epinac, Miron et Schomberg à la Reine, Châlons, 11 juin, *ibid.*, 3.403, f° 49.

(2) La Reine, du 13 juin, *ibid.*, 3.368, f° 57.

ments, la conduite qu'Epinac a suivie dans les conférences, mais ce qui prouverait qu'en somme il favorisa le parti catholique, c'est que, pendant les pourparlers, au mois d'avril ou de mai, alors que rien ne faisait prévoir l'issue, il ne craignit pas, ce semble, de servir la cause du parti, même les intérêts des princes lorrains, dans une apologie anonyme qui, sans trahir la fidélité due au vrai souverain, vengeait les défenseurs de l'orthodoxie et atteignait indirectement le chef des huguenots, Henri de Navarre. A ce moment en effet, parut un mémoire que certaines autorités attribuent à l'archevêque de Lyon, et qui porte en tout cas le cachet de son esprit, de son éloquence et des opinions moyennes, mais fermement catholiques, dont il se montra toujours partisan [1]. Nous voulons parler de la *Réponse de Messieurs de Guise à un Avertissement*, où l'on justifie leur attitude passée contre les accusations que Duplessis-Mornay avait, au nom du prince hérétique, lancées dans le public dès les premiers jours de leur prise d'armes. Ce fut pour ainsi dire un gage de bonne volonté qu'Epinac donna sur la demande des Lorrains, ou de leurs partisans, sans se compromettre dans leur parti.

En effet, l'auteur déclare qu'il entend ne pas se prononcer, mais attendre que Sa Majesté ait résolu son accommodement avec les ligueurs [2]. Il ne cache nullement ses sympathies pour ces derniers et s'il prend la plume, c'est afin de les venger d'imputations fort légères, même invraisemblables, comme de vouloir détrôner Henri III et lui succéder, en vertu de prétendus droits que la maison de Lorraine tiendrait de Charlemagne. En réalité, ils ne se sont jamais signalés que par leur zèle et leur dévouement envers l'Eglise, pour laquelle ils ont tant fait depuis vingt-cinq ans, jusqu'à

(1) Cet écrit assez modéré de fond et de forme est attribué à l'archevêque de Lyon par l'auteur des *Mémoires du duc de Nevers*, tome I, p. 693, qui ajoute qu'on essaya de le faire passer sous le couvert de ce prince. Or, Nevers se trouvait alors en Italie. J'ai suivi le texte donné dans les *Mémoires de la Ligue*, in-12°, 1602, tome I, pp. 163-175. Le mémoire de Duplessis-Mornay auquel Epinac répondait se trouve *ibid*. pp. 46-60.

(2) *Ibid.*, p. 170.

compromettre leur situation et leur fortune. Il oppose cette conduite à celle de certains seigneurs, qui « de ce règne ont tellement fait leurs besognes qu'ils se peuvent comparer aux plus grands princes en biens et honneurs [1] ». Puis, adoptant une forme oratoire et solennelle, et se faisant le porte-parole des catholiques français, il adjure le souverain en leur nom de prendre la défense de leur cause, de ne pas se laisser séduire par les ennemis de la religion, mais de les combattre et de les exterminer, car ses véritables intérêts lui commandent de se prononcer contre eux, non de tenir la balance égale entre les deux partis [2]. Ce passage rappelle assez bien ceux où, dans sa harangue aux Etats de Blois, Epinac exhorte le prince d'entreprendre résolument les réformes ; c'est le même ton, la même cadence de phrase, des idées analogues présentées avec le même souffle soutenu. Si l'archevêque de Lyon est l'auteur de ce mémoire, on s'explique bien que de Thou l'ait accusé de favoriser secrètement les Guise, mais il y manifestait encore plus son attachement à la cause catholique et l'antipathie pour les Protestants, qui furent les premiers mobiles de la plupart de ses actes.

Qu'il ait été l'auteur de cet écrit, on n'en doutera guère, si l'on songe que sa conduite dans les conférences d'Epernay fut le point de départ des calomnies qui déshonorèrent sa réputation. C'était une opinion généralement admise parmi les contemporains, qu'il y avait travaillé avec passion contre le roi de Navarre; celui-ci le lui reprochait, non sans amertume, quelques années plus tard, sur la fin de leur entrevue à l'abbaye St-Antoine, août 1590 [3], et l'on prétendit même qu'il lui en garda toujours rancune. Epernon, de son côté, lui en fit un grief impardonnable. On peut donc croire que le prélat n'avait pas craint d'aider Guise à faire proscrire le parti huguenot. Le factum que nous venons

[1] *Ibid.* Cette allusion évidente à la fortune d'Epernon explique assez le mécontentement du favori, comme la campagne qu'il mena plus tard contre Epinac.

[2] Voir ce développement, *ibid.*, pp. 171-175.

[3] Récit de cette conférence dans la Satire Ménippée, édition de Ratisbonne, tome I, pp. 448-458.

d'analyser expliquerait davantage l'animosité de Navarre, comme l'antipathie d'Epinac pour les hérétiques permet de supposer qu'il les combattit vigoureusement, sans négliger les intérêts de son maître, tels du moins qu'il les entendait. On peut admettre encore, et sa conduite postérieure nous y autorise, qu'Epinac, lorsque les Ligueurs parlaient de solliciter une bulle contre le prince huguenot, soutint publiquement et en maintes circonstances que le Pape avait le droit de lui enlever la couronne. Ces incidents s'expliquent les uns les autres, et l'on saisit bien leur enchaînement.

En ce qui concerne Epernon, il ne faut pas douter que certaines démarches de l'archevêque n'aient contribué grandement à fortifier les soupçons qu'il accueillit alors contre lui. C'était chose aisée, étant donné les derniers événements, d'accuser le prélat de connivence avec les Ligueurs, et le mémoire en faveur des Guise était là pour corroborer l'affirmation. Il y avait d'ailleurs entre ces deux hommes d'autres sujets de désaccord, que les courtisans exploitaient avec non moins de perfidie (1). Ils colportaient, par exemple, quelques propos fort hardis et déplacés (si l'on en juge par l'énergie avec laquelle il les repousse) qu'Epinac aurait tenus sur le compte du favori, sans doute les racontars mentionnés par l'historien d'Aubigné, sur les rapports intimes qu'on prétendait exister entre Henri III et ses mignons (2). Le malentendu naquit en tout cas aussitôt après les conférences et à leur occasion.

Pendant les quelques semaines que l'archevêque resta en cour, après le traité de juillet (3), s'il n'y eut pas entre eux altercation, échange de vifs propos, du moins les relations, qui avaient été jusque là convenables se refroidirent ; les confidents des deux seigneurs rapportaient des allusions

(1) Pour ce qui suit, lettre d'Epinac à Bellièvre, Lyon 15 octobre. Fonds franç., man. 15.908, f° 55, Appendice VII.

(2) « L'archevêque fut poussé de vengeance parce qu'ayant aidé aux bruits qui couraient contre le roi de ses passions et de ses amours et en récriminant faux pour faux... » — *Histoire universelle*, VI, p. 383.

(3) Son retour à Lyon est placé dans la dernière quinzaine d'août, avant le jeudi 22. Archiv. munic. de Lyon, AA, tome 107, f° 395, lettre des échevins à leur envoyé en cour.

ou des paroles offensantes, qui chaque jour les aigrissaient un peu plus l'un contre l'autre. Et quand Epinac fut revenu dans son diocèse, sans avoir le sentiment net d'une brouille, il apprit bientôt que le favori se déclarait mécontent, lui rendait de mauvais offices. Il essaya d'en découvrir les motifs et mit pour cela ses amis en campagne, mais sans succès. Enfin Bellièvre, leur commun correspondant, s'entremit pour les raccommoder, et il avertit l'archevêque des deux faits qui avaient provoqué ce mécontentement : outre les excès de langage dont Epernon se plaignait, il incriminait le rôle d'Epinac qui, dans les conférences, ne s'était pas montré fidèle serviteur de Sa Majesté. Celui-ci s'empressa de répondre que « les propos qu'on lui prêtait étaient si éloignés de sa manière de voir et de parler que le duc n'aurait pas de peine à en reconnaître la fausseté. » Et pour disculper sa conduite de diplomate, il invoquait l'autorité de la reine-mère et des conseillers qui avaient été témoins de ses déportements. Avec cette lettre d'excuse, Bellièvre mit les adversaires en rapport ; Epernon daigna écrire qu'il demeurait satisfait d'Epinac et lui conservait son amitié ; celui-ci de son côté exprimait le regret que le voyage projeté par le duc en Dauphiné fût contremandé, il aurait voulu s'expliquer de vive voix et plus ouvertement, certifier par des actes qu'il était tout dévoué à la fortune du favori [1]. L'incident parut clos, mais le malentendu subsistait, car il portait moins sur des démêlés personnels que sur une opposition de vues politiques.

Epinac revint à Paris, après une absence de cinq ou six mois, février 1586 [2], et quand toute trace de la brouille avait disparu. Pendant cette période, il avait fourni plus d'un prétexte de mettre en suspicion sa fidélité de sujet, d'incriminer par exemple son entente avec le gouverneur Mandelot, et des bruits exagérés à distance pouvaient donner prise contre lui [3]. De fait, il n'avait pas beaucoup

(1) Deux lettres d'Epinac à Bellièvre sur le même sujet, des 1er et 17 novembre. Fonds franç., *ibid.*, fos 62 et 66.

(2) Il ne reparaît au conseil que le 13. *Ibid.*, man. 16.235, fo 21.

(3) Sur les rapports d'Epinac et de Mandelot, ci-dessous chap. X.

de confiance dans la sincérité du gouvernement royal, et il écrivait à Rome en novembre 1585, que l'on tenait la paix avec Navarre pour assurée, aussitôt que la cour aurait obtenu du Pape la permission qu'elle sollicitait, de vendre du domaine ecclésiastique jusqu'à la valeur de cent mille écus de revenus ([1]). Ces propos pouvaient lui causer beaucoup de tort, car les Ligueurs les exploitèrent, ils étaient de nature à diminuer la bonne volonté chancelante du Pape, et le roi, qui faisait de l'aliénation une affaire capitale, ne les lui aurait pas pardonnés, s'il les avait connus. Comme toujours Epinac se montrait donc incertain, il louvoyait entre les deux partis, mais il y avait un point sur lequel il ne transigeait pas, l'avènement d'un huguenot au trône de France ; cela, il ne l'accepterait jamais, et ce fut là-dessus qu'il rompit définitivement avec Epernon.

On n'ignore pas que ce dernier penchait vers Navarre et que, tout en désirant vivement sa conversion, il ne pensait pas qu'on pût à n'importe quel titre infirmer ses droits d'hérédité. Le monitoire de Sixte-Quint contre les Bourbons hérétiques passionnait depuis plusieurs mois l'opinion, et les gallicans parlaient de le faire annuler, pendant que les partisans des prérogatives papales en poursuivaient la publication dans le royaume. Il y avait donc lutte ouverte entre les deux partis, lorsqu'une discussion s'engagea sur ce litige, en pleine cour et devant le roi, entre Epinac et Epernon, au mois de mars ou d'avril ([2]). Le premier soutenait, dans une violente sortie contre Henri de

([1]) Fonds franç., man. 3.338, f° 118, lettre mentionnée dans un mémoire sur les affaires de France en cour pontificale, envoyé par un agent de la Ligue, l'abbé d'Orbais.

([2]) On ne connaît pas la date précise de l'incident : parmi les nombreux récits que nous en avons, celui de l'envoyé florentin, *Relations de la France et de la Toscane*, tome IV, p. 797, donne seul une date approximative, et place la dispute vers la paix de Nemours. De Thou que j'ai suivi la raconte à propos des événements de 1588, mais la correspondance de l'archevêque avec Bellièvre permet d'admettre deux dissentiments et une première réconciliation. Tout bien considéré, et à cause du caractère d'Epinac, qu'un pareil affront devait rendre irréconciliable, j'ai cru pouvoir placer la scène pendant le séjour que ce dernier fit à la cour, février-mai 1586. L'antipathie de Henri IV, dont ce prince faisait remonter les origines aux conférences, s'expliquerait par la campagne que le prélat aurait menée contre lui, et par

Navarre, que le Pape avait, de par la discipline de l'Eglise, le droit de le proclamer incapable de régner; Epernon s'emporta et demanda comment un prélat qui vivait avec sa sœur d'une manière coupable, qui trafiquait des choses sacrées, qui avait honteusement dissipé ses biens et ceux de sa famille, pouvait retenir une des principales prélatures de l'Eglise, dont ces crimes ne le rendaient pas moins indignes que l'hérésie ne rendait un prince indigne du trône ([1]). Epinac, démonté par la soudaineté de l'apostrophe, ne répondit rien; selon quelques-uns même, il rougit, ce qui parut un aveu qu'elle l'atteignait réellement, mais devant cette sortie inconvenante, il était plus digne de garder le silence. Le roi n'intervint pas, l'incartade l'embarrassait plus que personne; cependant l'offensé eut beau réclamer satisfaction, il n'osa ou ne voulut donner tort à son favori, il prit même parti pour lui, s'il est vrai, comme l'avance d'Aubigné ([2]), qu'il fut l'instigateur de vers licencieux dans lesquels les rapports de l'archevêque avec sa sœur étaient odieusement travestis, sous les pseudonymes de Philon et d'Aurore. Bien plus, d'après le même historien et le cardinal Gaetano, Epinac dans sa réplique aurait outragé la personne du souverain, d'une manière indirecte, en incriminant les mœurs secrètes de son insul-

une longue série d'attaques; il est probable qu'Epernon n'éclata qu'après avoir été souvent provoqué, atteint dans ses préférences par les sorties d'Epinac.

([1]) « Cum multa in Navarrum acerbe tanquam regni successione indignum coram rege diceret, Pernonius insolentiam hominis non ferens, vicissim ab eo quæsiverat, coram procerum cœtu, an qui cum sorore consuesceret, qui sacra venalia cuncta haberet, sua non solum, sed et suorum bona fœdo nepotatu obligurisset, dignus esset qui primaria præsulis dignitate in ecclesia fungeretur? Quibus verbis, nam hæc vulgo de se jactari minime ignorabat, acriter pungi se sentiens, Epinacus ultra modum commotus est. Cumque de tanta injuria sibi frustra a rege satisfieri petiisset... » *Thuan.*, IV, p. 562, lib. 90, § 6. Cet historien indique la cause générale de la querelle, sans y rattacher l'incident de la bulle. Chez les autres annalistes, notamment l'envoyé florentin, les détails varient sensiblement, mais le fond est généralement le même.

([2]) *Hist. univ.*, VI, p. 209, avec le texte ci-dessus, p. 225, note 2. Henri III favorisa toujours le roi de Navarre, non par sympathie personnelle, mais par souci de l'honneur monarchique, ce dernier étant son plus proche parent; il approuvait donc plutôt Epernon.

teur (¹). Ayant atteint le maître et le favori, il perdait tout espoir d'obtenir réparation, et il retourna bientôt dans son diocèse, avec la pensée d'attendre encore avant de prendre un parti, persuadé que le roi ne voulait pas se priver de ses services, et finirait par venger son honneur. De fait, Henri III, pour ne pas le désespérer, lui confia la mission de régler certaines difficultés concernant les limites de la frontière du côté de la Franche-Comté (²).

Tel est l'incident avec ses premières conséquences, comme l'exposent la plupart des historiens contemporains et les sources les plus autorisées. Nous verrons au chapitre suivant les efforts qui furent tentés pour amener un rapprochement désormais impossible. Pour le moment, arrêtons-nous sur chacun des chefs d'accusation formulés par Epernon, et discutons-les, afin de discerner la vérité au milieu des exagérations dont elle a été enveloppée. Tout d'abord, une remarque générale s'impose, qui détermine d'une manière plus précise la gravité de ces accusations, c'est que l'historien de Thou, sans les admettre positivement, ajoute qu'elles étaient du domaine de l'opinion publique, et qu'Epernon ne faisait que rapporter des bruits communément admis (³). On peut entendre par là des cancans répétés entre courtisans, des commérages qui circulaient depuis un certain temps dans les milieux où vivait l'archevêque, à Paris et dans son diocèse.

De ces accusations, quelques-unes nous arrêteront assez peu. Nous avons établi la nature des relations passagères qu'Epinac eut avec les protestants pendant sa jeunesse; toute sa vie répara suffisamment le tort qu'il s'était fait par un moment d'aberration juvénile. Ce ne fut qu'un grief de

(¹) « Replicò l'arcivescovo in modo che toccando li costumi muliebri del Duca Epernone in un medesimo tempo offese il Re ». *Nunz.*, tome 27, f° 348, rapport mentionné plus loin. Ce témoignage et celui d'Aubigné concordent avec celui d'Epinac lui-même, lettre à Bellièvre ci-dessus, mais ils lui donnent la qualité d'offensé. La mise en cause du roi donnait à cette seconde querelle une portée autrement grave.

(²) Arch. munic. de Lyon, AA, tome 106, f° 461, lettre des échevins du 28 avril; f° 454, ils recommandent à l'archevêque plusieurs affaires. Nous n'avons pas d'autre témoignage sur cette mission.

(³) « Nam hæc..... » ci-dessus, dans le texte de de Thou.

polémique, que ses adversaires jetaient dans la chaleur des discussions publiques, alors si passionnées et si violentes.

Epinac fut un ambitieux, c'est incontestable, il le fut grandement, et dans toute sa carrière ; il y a plus, le désir des honneurs, plus que tout autre mobile, dirigea ses actes et modifia sa conduite d'une manière étrange. Mais l'ambition n'est pas un vice, elle n'est répréhensible que par la nature des moyens qu'elle emploie. Epinac poursuivit les dignités, parce qu'il se jugeait capable de remplir les plus hautes fonctions de son pays ; en particulier, il fut fasciné par l'éclat de la pourpre, qui était alors pour un prélat lancé dans les affaires le degré suprême de la hiérarchie des honneurs, la prérogative indispensable de ceux qui aspiraient aux premières places.

Le grief de simonie, de vénalité dans la dispensation des choses sacrées, n'a guère été indiqué que par Epernon [1] ; les pamphlétaires l'insinuent d'une allusion rapide, obligatoire dans les polémiques du XVI[e] siècle. Les actes épiscopaux d'Epinac, tels que nous les avons exposés, et ceux que nous citerons encore ne révèlent pas trace de pareils agissements.

Si une seule fois, d'après les documents, on l'accusa de s'enrichir dans l'exercice de ses fonctions, en aggravant les amendes décrétées contre ceux qui n'assistaient pas au synode diocésain [2], personne n'y vit un acte de simonie, et il sut bien se justifier. Il pratiqua des échanges de bénéfices ou de domaines ecclésiastiques, selon la coutume, et ne manqua jamais de remplir les formalités prescrites. Bien plus, en ses nécessités d'argent, il détourna ses revenus d'Eglise à des dépenses profanes, comme l'entretien des siens, mais cet abus était entré dans les mœurs, et ce n'était pas précisément ce qu'on entend par simonie ; on tenait ces détournements pour des actes de prodigalité blâmable, contre lesquels l'Eglise ne cessait de protester, et

(1) Il est assez étonnant que le mémoire du docteur en théologie, que nous rapportons souvent comme l'acte capital d'accusation, n'insiste nullement sur le fait de simonie ; voir Appendice XV.

(2) Ci-dessus p. 91.

l'archevêque, loin d'enrichir sa famille, l'appauvrit plutôt, compromit sa fortune par les charges qu'il lui imposa.

Il fut un prodigue et un dissipateur! Il faut encore s'entendre: il dépensa généreusement et sans compter, sa table fut toujours magnifiquement servie, au temps de sa détresse comme aux plus beaux jours de sa prospérité [1]. Allons plus loin, dès sa jeunesse il aima le luxe et la bonne chère, et ce défaut, assez fréquent dans la société cléricale de son temps, qui coûte cher d'ordinaire, fut la cause originelle des infirmités qui l'assaillirent de bonne heure, de la goutte dont les accès, toujours plus fréquents, paralysèrent plus d'une fois son activité, et l'empêchèrent de donner la mesure de ses moyens [2]. Aussi les revenus de ses bénéfices et les émoluments afférents à ses nombreuses fonctions [3] ne couvrirent pas toujours ses dépenses. Il entama largement le patrimoine de sa famille et les biens que sa sœur, Mme de Grésolles, mit à sa disposition; il lui laissa de grosses dettes, une situation fort difficile. Cependant, il ne faudrait pas le rendre entièrement responsable d'embarras matériels, dont les causes ne dépendirent pas toujours de sa volonté; tant qu'il fut en faveur, les libéralités du roi lui permirent de mener un grand train de maison, et, quand il en fut privé, il jugea indigne de lui de réduire sa dépense. Mais ce fut la rançon énorme qu'il dut payer pour sortir de la prison d'Amboise, qui seule rompit l'équilibre de son budget, et il ne put jamais le rétablir. D'ailleurs, pendant la Ligue, il donna sans compter pour les nécessités du parti catholique, et fit parfois des avances de fonds qu'il fut loin de recouvrer toutes. En cela comme en tout le reste, si sa manière d'agir ne fut pas entièrement excusable,

(1) Matthieu, *Histoire de sept années de paix*, I, f° 132.

(2) C'est ma conviction la plus absolue, appuyée sur les documents. J'aurai l'occasion de revenir là-dessus, car elles furent nombreuses les circonstances où la maladie réduisit Epinac à l'impuissance.

(3) Il touchait 2.000 écus par an comme conseiller, et, sans compter les cadeaux des Lyonnais, il reçut du roi des gratifications importantes : 1.000 livres pour sa mission dans les provinces, dont quittance Fonds franç., man. 25.968, pièce 666; 1.000 écus en 1584, *ibid.*, man. 27.551, quittance au mot *Epinac*.

elle offre des aspects dignes d'éloge, qui font oublier plus d'une défaillance.

Reste l'accusation capitale, la plus embarrassante, celle qui fait réellement tache dans cette vie remarquable. Les mœurs d'Epinac furent-elles toujours dignes de son caractère sacerdotal, ou bien faut-il reconnaître qu'à l'exemple de quelques prélats grands seigneurs, ses contemporains, il eut des faiblesses, des liaisons coupables? Faut-il admettre, et jusqu'à quel degré d'intimité, les relations qu'on lui a reprochées avec certaines de ses parentes? Ce dernier fait constitue à lui seul un dossier plus accablant que tous ceux qu'on a dressés au XVIe siècle contre les membres du haut clergé, et il importe de le discuter à fond.

Nous savons déjà ce qu'Epernon avait insinué dans cet ordre d'idées. Deux ans plus tard, le même développait et précisait le réquisitoire dans le pamphlet l'Antigaverston, dont nous reparlerons [1]. Il accusait Epinac de vivre incestueusement, non seulement avec sa sœur, Mme de Grésolles, après l'avoir séparée de son mari, mais avec sa belle-sœur, veuve de son frère Jean, d'avoir pratiqué la sodomie à Toulouse avec l'humaniste Marc-Antoine Muret [2]; il l'accusait d'habitudes invétérées de libertinage, et de mener ostensiblement une vie fort dissolue, même en son diocèse [3]. Dès lors, ces assertions au moins étranges furent de

[1] Ci-dessous chap. XI. L'Antigaverston est la plaquette intitulée : Lettre d'un gentilhomme catholique..... Sur l'histoire de Pierre de Gaverston, nouvellement mis en lumière par l'Archevecque de Lyon à la Requête de ceux de la Ligue à Reims.... 1588 ; livre fort rare, Bibl. nat., Imprimés Lb 34, n° 444. Le passage contre Epinac est dans la préface ou dédicace à M. de Guise, 1er juillet.

[2] Muret ne séjourna en Languedoc que quelques mois, en 1554, Dejob, *Marc-Antoine Muret*, Paris 1881, in-8°, chap. 3e. Epinac ne s'y trouvait certainement pas à cette date, et n'eut jamais la moindre relation avec l'humaniste. On peut d'après cette accusation juger du reste!

[3] « Quant à votre Archevesque de Lyon lon m'a asseuré qu'au lieu du Chappeau de Cardinal qu'il prétend d'empourprer dans le sang du peuple François, on luy en baillera bien tost ung qui le fera rougir de honte quand on mettra devant les yeux de toute la chrestienté sa détestable et abominable vie depuis le temps qu'il fut accusé de sodomye à Toulouze avec Meuret, et convaincu d'hérésie, dont il disputoit publiquement dans les bouticques des Libraires jusques aux bordelaiges publicques qu'il a faicts en son diocèse de Lyon tant en la

la monnaie courante dans les pamphlets politiques et huguenots, jusqu'à la Satire Ménippée qui les a ramassées et condensées pour le besoin de sa cause.

Quelques mois après son apparition, l'*Antigaverston* était traduit en beau latin, agrémenté de nombreux détails pittoresques, dressé comme un acte d'accusation en bonne et due forme, et envoyé à Rome sous les initiales d'un docteur en théologie ; on dénonçait l'archevèque auprès du Pape afin d'empêcher sa promotion au cardinalat. La diffamation avait fait un beau chemin, et l'archevêque n'était plus, pour ce casuiste vengeur de la morale publique, qu'un infâme suborneur de femmes mariées, libres ou consacrées à Dieu, capable de toutes les impuretés, affichant audacieusement sa vie incestueuse, encouragé dans ses désordres par la compagnie de commensaux de même acabit ! Et comme ces élucubrations lui avaient été envoyées en même temps, résumées en un court mémoire, dont le langage à la fois français, italien et patois lyonnais, couvrait un anonymat aussi prétentieux que peu significatif [1], le Pape Sixte-Quint prit au sérieux les dénonciations, et chargea son légat *a latere*, le cardinal Gaetano, de faire une enquête sur la vie de l'archevèque, qu'il voulait honorer de la pourpre.

L'envoyé recueillit quelques renseignements en chemin, à Lyon, mais se réserva d'achever son enquête à Paris où, pensait-il, il rencontrerait plus d'impartialité [2]. Le résultat de ces recherches fut une apologie assez faible, mais enrichie de quelques détails intéressants. Gaetano

ville qu'aux Champs comme en la ville de Paris, car on luy nomme tout par nom et surnom, et pour courronner l'œuvre l'on y adjouste la separation frauduleuse qu'il a faict de Mademoyselle de Gresolles sa sœur d'avec son mary pour en pouvoir abuser si scandalleusement comme il faict avec telle esfronterye, et l'on y oublye pas les jalousies plaisantes qui ont servi de farces à toute la France entre sadite insestueuse sœur et sa belle-sœur Madame Despinars, et tout pour ce second Jupiter barbu, qui a tousjours avec luy sa Junon. »

(1) *L'amateur de la foi*, nous reparlerons plus en détail de ces deux documents plus loin, chap. XII.

(2) « Se ben io n'havesse havuto qualche notitia a lione, non di meno in cosa di tanto momento è ben di non correr con facilita fin s'intendano più persone che non habbiano passione », *Nunz.*, tome 29, p. 26, dépêche du 10 janvier 1590. Gaetano se défiait avec raison des renseignements recueillis à Lyon.

reconnaissait que les imputations, du moins en ce qui concernait Mme de Grésolles, étaient de notoriété publique, parce que les ennemis du prélat les avaient répandues à travers le royaume, mais il ajoutait qu'on tenait communément celui-ci pour personne honorable, et que, surtout dans le clergé, on ne croyait pas au bien fondé de ces bruits. Il établissait l'innocence de l'archevêque sur cette raison assez singulière que sa sœur était vieille et laide [1].

L'accusation d'immoralité persista, et la cour romaine continua d'en tenir compte dans ses lignes générales, pour renforcer les motifs politiques qu'elle avait d'écarter la candidature d'Epinac à la pourpre. Clément VIII déclarait en confidence à l'abbé d'Ossat, ambassadeur de Henri IV, qu'il lui avait été impossible d'exaucer les instantes prières de Mayenne, chef de la Ligue, « pour le mauvais rapport qui lui avait été fait de la vie dudit archevêque en matière de femmes [2]. » Cette parole grave résume le débat, tout au moins l'opinion définitive qu'on avait gardée à Rome, mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance ; en réalité ce furent des causes politiques, et notamment les accusations de versatilité, qui empêchèrent Epinac d'être cardinal. D'ailleurs, Clément VIII était encore sous l'impression du témoignage défavorable rendu deux mois auparavant par son légat en France, le cardinal de Florence ; ce dernier disait, tout en signalant le caractère intrigant et agité de l'archevêque de Lyon : Il mène une vie licencieuse à ce qu'on m'a rapporté [3].

(1) « È hormai vecchia et brutta. » *Nunz.*, tome 27, f° 348, du 30 janvier. Voir ce rapport de Gaetano, Appendice VIII. Par ces dernières paroles, le légat entendait qu'il n'y avait désormais aucun inconvénient au point de vue des règles canoniques, à ce que l'archevêque retînt sa sœur auprès de lui.

(2) *Lettres du cardinal d'Ossat*, in-18, Amsterdam 1714, tome II, p. 238, dépêche du 18 août 1596. Le Pape ne tenait compte, comme nous le ferons remarquer en examinant le texte de plus près, que de la réputation qu'on avait créée, et ne prétendait pas préjuger la conduite véritable d'Epinac ; le contexte, où il parle d'une dénonciation politique du duc de Nemours, le prouve suffisamment.

(3) « È di vita licentiosa secondo che mi è referto. » *Nunz.*, tome 46, f° 6. Lyon, 25 juin 1596.

Voilà donc l'accusation dans toute son étendue et avec toute sa portée, telle qu'elle a été formulée en tant de documents contemporains. De ce faisceau de dépositions nous pouvons immédiatement tirer une double conclusion : d'abord que les hommes sérieux, honnêtes, modérés, ont toujours considéré ces allégations comme des bruits couramment répandus dans l'opinion publique, mais sans fondement certain, comme des faits dont l'exactitude, nous l'avons remarqué plus haut, était aussi difficile à contrôler que leur fausseté ; en second lieu, que ces racontars, les pamphlétaires se les sont transmis en se copiant les uns les autres, en se faisant l'écho de récits répandus de bonne heure par les ennemis de l'archevêque, à Lyon principalement, ainsi que l'insinue le témoignage des deux légats, puis à la cour, où ces bruits se sont précisés, mais en s'exagérant avec la distance, de manière à tromper l'opinion publique. Or ces ennemis, nous les connaissons, et nous les avons vus suffisamment à l'œuvre pour savoir quelle peut être la valeur de leur témoignage (1).

Une remarque vient corroborer ces conclusions, c'est que, parmi les autorités historiques de l'époque qui méritent quelque confiance, rédacteurs de correspondances ou de mémoires, annalistes, historiens, pas une ne présente les bruits comme fondés, un petit nombre les mentionne sous réserve à propos de la querelle avec Epernon. Je ne parle pas des écrivains favorables au prélat, Matthieu, Davila, ni des chroniqueurs ecclésiastiques plus ou moins bien documentés, Severt, Le Laboureur, mais ni de Thou qui le ménage fort peu, ni les Protestants, Aubigné, de Serres, ni Brantôme, compilateur de chroniques scandaleuses, ni les correspondances diplomatiques, celle des ambassadeurs vénitiens ou de l'envoyé florentin, n'offrent le moindre propos permettant de supposer qu'ils attachent quelque valeur à ces accusations. J'ajouterai qu'on n'en trouve pas trace dans les correspondances particulières de quelque crédit, celle de l'avocat général d'Espesses, celle

(1) Voir ci-dessus, chap. V, p. 133, la manière dont a dû se former la cabale qui s'acharna contre Epinac.

d'Epernon lui-même, ou des courtisans la plupart du temps hostiles, les Gondi, les Elbene, le colonel Ornano, etc., ou dans les lettres des notabilités de Lyon, qui cependant étaient bien informées.

Nulle part, en dehors des pamphlets, on ne trouve dans les documents de l'époque une seule allusion à la moralité douteuse d'Epinac. Ses ennemis lui reprochaient d'être ambitieux, emporté, vindicatif, non de se conduire d'une manière indigne de sa profession, à plus forte raison d'outrager les lois de la nature. Enfin, les nonces qui se sont succédé en France, qui la plupart y ont séjourné plusieurs années, qui par conséquent étaient mieux que personne au courant de ce qui intéressait l'honneur de l'ordre ecclésiastique, ont gardé le silence le plus absolu sur la vie intime d'Epinac ; il est bien étonnant qu'il ne leur ait pas échappé quelque allusion discrète. Le même silence se remarque dans la correspondance des ambassadeurs espagnols ; et pourtant ceux-là n'ont pas ménagé l'archevêque, qu'ils considéraient comme le plus redoutable de leurs adversaires : leur maître les avait habitués à le considérer comme le moniteur du Pape, le censeur des mœurs ecclésiastiques [1].

L'historien de Thou ajoute bien, après le récit de la querelle, qu'Epinac fut d'autant plus vivement piqué de l'apostrophe d'Epernon, qu'il n'ignorait pas que les faits allégués étaient fort répandus, mais, et c'est là une preuve d'une importance capitale, étant donné l'autorité dont jouit cet écrivain, il ne revient pas sur la question d'immoralité dans les deux passages où il trace un tableau peu flatté de la vie et du caractère de l'archevêque [2], il la met com-

[1] Sur cette attitude de Philippe II établie par l'histoire, et que ses représentants n'auraient pas manqué d'adopter vis-à-vis d'un prélat dont l'hostilité les gêna beaucoup, j'ai trouvé un document curieux, une dénonciation envoyée par l'ambassadeur Vargas, en 1580, sur les mœurs et la vie du nonce Dandino, la tenue de sa maison, où il se passait, disait-on, de vrais scandales. Archives nation., série K, ou Papiers de Simancas, carton 1558, pièce 39.

[2] A propos des conférences d'Epernay, lib. 81, § 15, tome IV, p. 269, et jugement général au moment de sa mort, lib. 122, § 14, tome V, p. 805.

plètement de côté, ce qui prouve que le grave auteur, qui avait beaucoup fréquenté celui-ci sans l'aimer ([1]), jugeait ces misérables dires indignes de l'histoire. Aubigné ne parle pas de la dispute, il explique la défection d'Epinac, comme nous l'avons dit, par des vers qui auraient couru à la cour contre lui et sa sœur ([2]), même il ajoute : Récriminant faux pour faux, ce qui signifie qu'à ses yeux les accusations n'étaient pas plus fondées d'un côté que de l'autre. L'envoyé florentin Cavriana raconte la querelle sous des couleurs défavorables au prélat, et confirme le témoignage de de Thou sur l'attitude embarrassée de l'archevêque ([3]), mais il n'a garde de se prononcer.

Tâchons maintenant d'éclaircir davantage ce point délicat, en cherchant quels furent, d'après les documents que nous possédons, la nature et le véritable caractère des relations d'Epinac avec sa sœur et ses autres parentes.

Claude ou Clauda d'Epinac était née en 1547 ([4]) ; elle était de sept ans plus jeune que son frère, et ne fut pas élevée avec lui, comme son aînée Marguerite, d'une année plus âgée, et qu'il aima aussi tendrement. Nous avons vu ([5]) qu'elle épousa Jean du Saix, seigneur de Resseins, mais le mariage fut rompu de bonne heure, alors qu'elle était encore dans la fleur de sa jeunesse, *in ipso juventutis flore atque decore juvenculam adhuc tenellam,* dit le docteur en théologie. Ce dernier, à la suite de l'Antigaverston, prétendit qu'Epinac avait fait casser cette union, naturellement dans des vues coupables ([6]).

En réalité la dissolution du mariage fut poursuivie par la famille de la fiancée, à l'époque où Pierre d'Epinac n'était

([1]) « Ut postea mihi sæpius dixit », en relatant la conduite du prélat pendant l'assassinat du duc de Guise ; lib. 93, § 15, tome IV, p. 670.

([2]) Ci-dessus p. 225 et note 2.

([3]) « Il qual era in opinione di cotal fatto arrossito resto quasi mutolo » ; *Relations de la France et de la Toscane*, t. IV, p. 797.

([4]) Généalogie des Epinac par Orellu, ci-dessus p. 5, note 1.

([5]) Voir plus haut chap. I, p. 11 et note 3.

([6]) Vers annexés à la Satire Ménippée, Confession générale des chefs de l'Union, Fonds franç., man. 17.302, f°443 : « Ayant pour cest effect rompu son mariage. »

encore que simple doyen, et spécialement par l'archevêque Antoine d'Albon [1] : on mettait en avant le motif que l'Eglise acceptait le plus facilement, l'empêchement canonique d'impuissance de la part de l'époux. Le pape Grégoire XIII, sur la demande qui lui fut présentée, délégua, par un bref donné à Frascati le 3 avril 1573, l'official diocésain de Mâcon, pour faire les enquêtes nécessaires et prononcer la sentence, s'il jugeait le motif suffisamment établi. Celle-ci fut rendue le 20 août 1577 en faveur de l'épouse, non sans que Jean du Saix ne protestât contre des enquêtes qui lésaient sa dignité de mari. Pierre d'Epinac occupait le siège de Lyon depuis trois ans, et on le soupçonna d'avoir pesé sur les témoins, parents, amis et serviteurs de la famille, qui furent acteurs dans un procès si délicat, d'avoir mis au service de l'official sa science du droit canon. D'un autre côté, ce fait d'une dissolution de mariage, dans une maison qui comptait deux archevêques, dut scandaliser, et les malveillants ne manquèrent pas d'en donner toute sorte de raisons.

Claude d'Epinac porta dès lors le titre de dame de Grésolles, d'une terre familiale qu'elle reçut en dot ou dans sa part d'héritage [2]. Les premières traces de vie commune entre le frère et la sœur n'apparaissent qu'en mai 1581 ; celle-ci malade à Paris fut soignée pendant un mois par Epinac, qui quitta pour cela Blois, la cour et le conseil [3]. Quelque temps après, le 24 octobre de la même année, elle dictait son testament dans des dispositions de foi touchantes, et institua l'archevêque son légataire universel [4]. Ce fut

(1) Le seul document que j'aie pu découvrir sur le procès est la sentence de dissolution, Archives de la Diana, Papiers du Saix. L'affaire n'était pas commencée en 1571, puisque le 17 juin Jean d'Epinac reconnaissait devoir à son beau-frère 1000 livres pour les habits nuptiaux de sa sœur. *Ibid.*

(2) Grésolles, fief avec château sur la paroisse de ce nom, aujourd'hui commune du canton de Saint-Germain-Laval (Loire).

(3) Archiv. munic. de Lyon, série AA, tome 49, correspondance d'envoyés en cour, f° 292, lettre du 19 mai, et 288, du 31. Epinac est en effet absent aux séances du conseil, du 21 mai au 22 juin. Fonds franç., man. 4.010, procès-verbal officiel, f° 188-251.

(4) Copie du testament, Archives de la Diana, Cabinet de M. de Meaux, fonds d'Epinac, pièce 1407.

donc vers le commencement de sa carrière politique que celui-ci la recueillit dans sa maison, où elle s'occupa des affaires matérielles de l'intérieur, de la gestion des intérêts temporels, des mille détails de ménage, pourrions-nous dire. Elle se confina dans ces attributions sans se mêler des grands débats que dirigeait son frère, et, si elle exerça de l'influence sur lui, ce qui n'est pas douteux, nous n'en trouvons pas trace.

Elle mit tout ce qu'elle avait à son service, lui sacrifia sa fortune, son temps, toute sa vie, sans arrière-pensée, n'ayant d'ambition que pour lui, désirant plus que lui peut-être, par amour-propre féminin et pour l'honneur de la famille, les dignités, surtout la pourpre dont on faisait tant de cas dans son monde. Tout fut commun entre le frère et la sœur, la vie, les occupations, les pensées, les richesses plus encore que le reste, car Epinac ne distingua jamais entre les revenus de sa sœur et les siens. La manse épiscopale elle-même, les fruits de ses bénéfices ne furent pas mis à part, et ce fut cette communauté de fortune, assez fréquente cependant, mais singulière à cause de la situation réciproque des deux personnes, qui, en révélant par mille actes la communauté d'existence, servit plus que le reste à créer la légende qui courut sur leur compte. En les voyant unis étroitement par tant d'intérêts, on s'étonna, on regarda de plus près, certains détails de leur vie intime, surpris et communiqués par des domestiques infidèles, firent imaginer ce qui n'était pas, et la malveillance brodant sur le tout acheva la légende.

Précisément, au moment où cette légende recevait sa dernière forme dans la bouche d'Epernon, Mme de Grésolles acquit deux domaines, qui lui furent dès lors propriété commune avec son frère, sur lesquels ils vécurent ensemble. Le premier était la seigneurie du Colombier, sur la paroisse de Saint-Marcellin, près la Loire, en Forez, un des plus anciens fiefs de la famille, qui le possédait déjà au début du XIVe siècle [1] ; il relevait du prieuré de Saint-Rambert, béné-

(1) En 1333, J.-M. de la Mure, *Histoire des comtes du Forez*, tome I, p. 339.

fice de l'archevêque, qui n'était pas éloigné. Le seigneur d'Arbouze, mari de Jeanne d'Epinac, avait réclamé en justice le paîment de la dot de sa femme([1]) ; il fit saisir ce fief, et il fut vendu le 23 décembre 1585. Mme de Grésolles l'acheta par l'intermédiaire d'un tiers, son parent Claude de la Tour ([2]). L'archevêque intervint à son tour, protesta contre la sentence et réclama sa part de patrimoine qui n'avait jamais été payée. Une sentence arbitrale le reconnut créancier pour 10.000 livres, et il est probable, bien que nous ne puissions l'établir, que sa sœur prit cette dette à son compte, en lui assignant hypothèque sur le Colombier.

L'année suivante, Mme de Grésolles acheta pour 7.500 écus du Lyonnais Symphorien Buatier, seigneur de Montjoli, la terre d'Ombreval, sur le territoire de Vimy, près la Saône, et là encore Epinac dut intervenir, parce qu'en qualité d'abbé de l'Ile-Barbe il possédait quelques droits sur ce fief. Sa sœur venait de vendre la terre de Grésolles, et prétendait avoir de diverses sources, même des avantages de son mariage, une fortune de 30.000 écus([3]). Néanmoins, il est fort possible, comme le prétendait Lambert Croppet, lors du procès qu'il eut avec elle en 1603 pour la succession de l'archevêque, que ce dernier ait pris à sa charge une partie des frais d'achat, qu'il ait même cédé gratuitement, ou par vente fictive, ses droits patrimoniaux et seigneuriaux. Bien que les actes de gestion et de propriété fussent dans la suite passés sous le nom de la sœur ([4]), ils jouirent en commun des deux domaines, et celui d'Ombreval devint la résidence préférée du prélat, à cause de son site agréable

([1]) Voir chap. I, p. 12, note 3.

([2]) Les détails que je donne sur les affaires temporelles de l'archevêque et de sa sœur sont tirés des nombreux papiers de famille que M. Lafaveur, sous-archiviste du département du Rhône, a bien voulu inventorier pour mon travail, série EE, Papiers d'Epinac.

([3]) *Ibid.* Inventaire de dame de Grésolles contre sa partie Lambert Croppet, présenté au Parlement de Paris.

([4]) Outre le même fonds, voir Archives départem. de la Loire, acte d'échange, du 14 juillet 1586, d'une terre du Colombier appartenant au frère et à la sœur contre une autre, sous la condition que celle-ci sera la propriété de Mme de Grésolles.

dans la région la plus riante des bords de la Saône, à proximité de Lyon. Dès le début il y fit même à ses frais divers embellissements.

D'autres actes postérieurs de propriété confirment la communauté d'intérêt qui le rattachait à sa sœur. En octobre 1592, au moment de partir pour les Etats de la Ligue, il lui remit un détail de la situation de Saint-Rambert, des fruits de l'année et des dépenses en cours, on dirait aujourd'hui du *doit* et *avoir*, et lui confiait l'entretien de la maison du prieur jusqu'à son retour (1). A maintes reprises, elle se porta caution de ses dépenses ou de ses dettes, comme en 1592, pour une réparation de 1.920 écus qu'avait nécessitée la résidence abbatiale d'Ainay (2). Aussi, à la mort de son frère, fit-elle mettre sous séquestre les débris de sa fortune, et même le mobilier de l'archevêché (3), de par son droit de première créancière. Cette propriété presque indivise, que nous voyons persister entre les deux parents, souleva plus d'un conflit avec différentes personnes de la région lyonnaise qui, lésées dans leurs intérêts, aveuglées par les passions, qu'irritent facilement les pertes et les dommages, se scandalisèrent des rapports mutuels de leurs adversaires, en firent des gloses et des commérages dont la réputation de l'archevèque sortit fortement endommagée.

Et l'on comprendra la persistance de la légende qui se forma dès 1584 ou 1585, si l'on songe que, fort du seul témoignage de sa conscience, celui-ci ne modifia jamais sa manière de vivre, ni ses relations avec sa sœur. Gaetano reconnaissait qu'elle le suivait partout, et le mémoire du docteur en théologie racontait, dans un mouvement de vertueuse indignation, qu'ils voyageaient toujours ensemble et faisaient leur entrée à la capitale, la sœur en litière et le frère venant après sur un mauvais cheval, comme le sui-

(1) Archives du Rhône, *ibid.*, liasse 2e, pièce 5 ; la 4e liasse renferme plusieurs inventaires du mobilier, d'où il ressort que la maison avait été meublée à frais communs : la sœur y avait sa chambre.

(2) *Ibid.*, *passim* ; dans son mémoire contre Croppet, Claude d'Epinac énumère plusieurs dépenses qu'elle a prises à sa charge.

(3) *Ibid.*, liasse 2, pièce 6.

vant de la dame[1]. Il ajoutait qu'Epinac n'osa jamais introduire sa parente auprès des reines et des princesses, de peur d'être bafoué et tourné en ridicule. Cependant l'historien Matthieu affirme que la duchesse de Nemours, se rendant à Paris en janvier 1589 pour négocier entre Henri III et son fils Mayenne, emprunta l'équipage de Mme de Grésolles afin de voyager plus rapidement [2].

Indifférente à tout ce qui se chuchotait de moqueur autour d'elle, Claude de Grésolles accompagna son frère à Paris, à Blois, dans les divers déplacements de la cour ou des Guise, jusqu'en 1588, vit son emprisonnement, partagea sa captivité et mit en œuvre tous les moyens, toutes les influences pour assurer sa liberté, puis son rachat, pendant qu'elle adoucissait par son dévouement plus que fraternel les longueurs, les fatigues et les angoisses de la prison. Elle se tenait auprès de lui pendant le siège de Paris, en connut les épreuves, et l'on ne peut douter qu'elle ne se soit alors, comme lui, comportée vaillamment. Et lorsqu'il quitta la capitale pour diriger de plus près la diplomatie de Mayenne, elle le rejoignit après quelques semaines de séparation et, avant de partir, remit au Conseil de l'Union des joyaux et des bagues du trésor royal qu'il lui avait laissés en dépôt [3].

Elle revint avec lui dans la région lyonnaise, mais, pour des raisons d'économie, n'en repartit pas, lorsqu'il se rendit aux Etats en octobre 1592. Pendant la tenue de ces Etats, ils correspondirent d'une manière suivie, au moyen d'un chiffre spécial [4]. La sœur tenait son frère au courant de ce qui se passait à Lyon, des agissements de Nemours, des plaintes des Lyonnais, et lui servait d'intermédiaire avec ces derniers, pour les informer des événements qui

[1] « Lutetiam Parisiorum nunquam ingressus est nisi quasi assecla, sordidus eques concomitans lecticam in quo soror devehebatur. »

[2] Matthieu, *Histoire de France*, 1631, in-f°, tome I, p. 708.

[3] Reçu original du 6 septembre 1590, avec la signature de six membres du Conseil. Archiv. départem. du Rhône, *ibid.*, 2e liasse, pièce 2.

[4] Arch. munic. de Lyon, AA, tome 44, f° 336, déchiffrement d'une lettre envoyée de Paris aux échevins, 18 juin 1593.

décidaient du sort de la Ligue et de la monarchie [1]. A partir de septembre 1593, ils ne se séparèrent plus, la sœur remplit avec persévérance le rôle de garde-malade que lui imposait l'état de santé de son frère, l'assista dans ses derniers instants et lui ferma les yeux. La malignité publique paraissait désarmer devant ce dévouement, et c'est peut-être en lui que nous trouverons la solution du problème qui nous occupe.

On s'expliquait difficilement la nature de leurs rapports, et l'on s'étonnait surtout de l'obstination qu'ils mettaient à ne jamais se séparer : on la trouvait légèrement ridicule, même les gens sérieux qui n'y voyaient pas de mal, et on ne la justifiait que par un attachement trop tendre. Mais à la longue on finit par la comprendre. Nous avons dit qu'Epinac fut atteint d'infirmités précoces, et déjà en 1575, pendant une grave maladie, les courtisans escomptaient sa succession [2]. Avec le temps ces infirmités s'aggravèrent en des accès de plus en plus fréquents, et maintes fois elles immobilisèrent le prélat au milieu d'entreprises importantes, non sans détriment pour sa fortune et les affaires confiées à sa responsabilité. Elles furent la principale cause de sa retraite et de l'espèce de discrédit dans lequel se passèrent les dernières années de sa vie. Sans doute aussi, lui servaient-elles de prétexte, quand il voulait s'abstenir, décliner une mission et se procurer une retraite momentanée, en attendant ce que décideraient les événements.

Dans ces moments de crise, il avait besoin de soins particuliers, qu'une femme, une parente, était à même de lui prodiguer mieux que personne. De là cette sollicitude toute maternelle que sa sœur lui témoigna, ne voulant pas qu'il fût soigné par des étrangers, et le suivant partout pour lui assurer en toute éventualité les secours indispensables.

(1) La correspondance passait par l'intermédiaire d'Horatio Balbani, courrier de la Ligue à Lyon. Une lettre de lui à l'archevêque, du 18 janvier 1593, donne des renseignements de politique générale. Fonds fr., 3.983, f° 28.

(2) Dépêche du nonce Salviati, ci-dessus p. 96 et note 2.

De là cette intimité d'attentions, de prévenances, qui fut poussée fort loin, trop loin peut-être. De là enfin le caractère particulier de la tendresse qui les unit, cette affection de garde à malade, qui comporte nécessairement, par la continuité des soins donnés et reçus, beaucoup d'abandon, un certain laisser-aller, des relations d'un caractère tout spécial, et, en se manifestant ouvertement, dépassa la mesure des libertés que les règles ordinaires et les convenances autorisaient envers un ecclésiastique, un archevêque fort en vue dans son époque.

Il ne faut pas exagérer la valeur de cette explication, ni prétendre que les infirmités d'Epinac justifient entièrement les actes dont il fut accusé. Sa tendresse pour sa sœur fut grande, il l'épancha en des témoignages qui ont de quoi nous étonner, venant d'un homme que son caractère n'inclinait pas vers la manifestation de ses sentiments, ni à trahir ses affections devant son entourage. Certes, on ne doit pas accepter sans réserve tout ce que raconte le docteur en théologie ; néanmoins, il apporte des détails précis, réellement vécus, offrant du moins toutes les apparences de la vérité, provenant d'une enquête, de dépositions de témoins qui ont vu et qui savent. La malveillance, l'inimitié s'y trahissent à chaque ligne, l'auteur voit trouble et dénature tout : pour lui, des querelles de femmes, comme il en arrive dans les familles où les parentes vivent ensemble, deviennent des scènes de jalousie, œuvres de passions déçues ou qui se sentent supplantées. D'ailleurs, on a ramassé tout ce qui a été dit, inventé sur la vie d'un homme depuis sa jeunesse, et on le présente en un tableau dressé avec un art perfide comme le cri de la voix publique, de la conscience populaire indignée, et cela pour produire un effet voulu, pour perdre un homme au nom de la morale et de la religion. Il y a sans doute une part de vérité là-dedans, mais combien étrangement travestie ! le procédé est odieux, et le but aussi.

Sous ces cancans et ces commérages, car ce n'est pas autre chose, nous pouvons reconnaître un fait indiscutable, c'est qu'Epinac avait beaucoup d'attachement pour sa

famille; nous le savions déjà, les documents en rendent témoignage [1]. Il aimait tendrement son neveu Edme de Malain, dont il fit l'éducation, sans que nous puissions savoir jusqu'à quel point il en fut responsable, et qui récompensa si mal les soins qu'il avait reçus. Dans cette famille des Epinac et des Malain, qui constamment entourait l'archevêque, il n'y avait que des femmes, les hommes étant retenus au loin par les affaires militaires ou provinciales. Sa sœur Marguerite était restée veuve de bonne heure avec deux fils et trois filles; sa belle-sœur, Mme d'Epinac, avait laissé un fils et quatre filles [2]. Toutes ces femmes vécurent souvent ensemble, attachées à la maison de leur parent, et sous sa tutelle. On comprend qu'enveloppé de ce monde féminin, il se soit trouvé dans une position parfois embarrassante, au milieu d'une société médisante et corrompue. Plus d'une fois il eut à se défendre des marques d'une affection trop sensible, bien naturelle chez des jeunes filles, fières de la fortune de leur oncle; plus d'une fois, par un zèle indiscret ou des témoignages trop apparents, elles trahirent leur tendresse envers celui qu'elles considéraient comme le chef et l'honneur de la famille.

Voilà comment peuvent s'interpréter les détails d'intérieur qu'on n'a pas craint de dévoiler pour satisfaire les jalousies et les rancunes d'une coterie. Ces incidents de la vie de famille, de cette vie que respectent les hommes honnêtes, recueillis dans l'entourage de l'archevêque, parmi ceux qui vivaient avec lui et par lui, le dénonciateur avoue qu'il n'en a pas contrôlé l'exactitude, qu'il s'est contenté de ramasser des bruits qui couraient partout, des faits connus

(1) L'archevêque intervient personnellement auprès du chapitre de St-Jean, pour faire conférer un canonicat à Gilbert de Malain, le cadet de ses neveux. Délibérations capitulaires, tome LX, f° 337, 4 août 1580.

(2) Liste de ces enfants dans la généalogie d'Orellu, ci-dessus p. 5, note 1. D'après les papiers d'Epinac, si souvent cités, Mme d'Epinac mourut entre 1583 et 1584; d'ailleurs l'archevêque géra la tutelle de ses quatre filles depuis le décès de son mari, 1576. Voir spécialement le mémoire fort détaillé des comptes de tutelle qu'il présenta le 4 mai 1585, dans son procès avec Gilbert d'Arbouze.

de tout le monde, et devenus la risée de l'opinion. Mais qui nous dit que cette opinion n'était pas uniquement celle des malveillants, de ces ennemis acharnés dont nous avons souvent rencontré les attaques perfides, les calomnies implacables? Qui nous dit que ces faits n'étaient pas grossis, dénaturés, travestis, on ne saura jamais jusqu'à quel point? La victime n'a pas daigné répondre, ni se justifier, elle n'a protesté qu'indirectement, par son inimitié persistante contre Epernon, mais en méprisant ces attaques, elle a laissé une tâche d'autant plus lourde à ceux qui entreprendraient de la défendre.

Il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir un par un la fausseté de détails qui, par leur masse, constituent l'accusation la plus formidable qui ait jamais pesé sur la vie d'un homme. Nous avons exposé les raisons permettant de croire à la moralité d'Epinac, mais nous reconnaissons volontiers que ces raisons ne donnent qu'une forte probabilité, et que les imputations conservent quelque vraisemblance. Et puisque le docteur en théologie développe avec complaisance, et dans un style oratoire, les infamies que, d'après l'Antigaverston, Epinac aurait commises avec toutes les femmes de son diocèse, ne serait-il pas possible d'expliquer par de simples libertés de langage, et même de conduite, ces débordements si contraires à la saine raison? Certes, l'archevêque n'était pas plus réservé que les hommes de son temps, que certains dignitaires ecclésiastiques plus ou moins mondains, vivant à la cour ou dans leurs bénéfices, et dont les œuvres poétiques donnent une assez piètre idée, si on les prenait à la lettre, du genre de vie que menaient leurs auteurs? Son ami et compatriote, le chanoine de Montbrison Loys Papon [1], n'a-t-il pas répandu dans ses poésies toute la licence que l'on déplore chez les écrivains de cette époque !

Il est même très probable que l'archevêque a commis un de ces péchés littéraires qui, s'il est tombé entre les mains du par trop naïf docteur, a dû le scandaliser bien

[1] *Œuvres du chanoine Loys Papon*, in-8°, Lyon, Perrin, 1857, Epinac assistait à la représentation de la *Pastorelle* de ce personnage.

fort. Parmi les poésies, publiées naguères, d'un autre Forézien, Jean Palerne [1], on en trouve une fort leste, même gaillarde, en tête de laquelle on lit : Par Monsieur de Lyon, intitulée *Dames et bergères*. C'est une chanson, et son auteur déclare hardiment qu'il ne courtise plus les dames de la cour, qu'il leur préfère la pauvre habitante du village. Voici le refrain :

Je n'aymeray doresnavant
Que les bergères ;
Car les dames, le plus souvent,
Sont trop légières.

Et le 9e et dernier couplet :

Les dames j'ay servy dix ans,
Avec trop de perte et dommaige,
Fi de l'amour des courtisans !
Vive la fille de villaige !

Nous savons qu'Epinac composa des poésies qui n'ont pas été imprimées : son contemporain Duverdier le dit [2], et rien n'empèche de croire qu'il ait fait cette chanson dans un moment d'humeur folâtre. Les dix années durant lesquelles il servit les dames correspondraient au temps qu'il passa à la cour, depuis l'assemblée de Melun, et ce fut pendant cette période qu'il contracta l'esprit de licence et le manque de tenue que suppose cette œuvre. Qui sait même si devant les courtisans il ne s'est pas vanté d'avoir eu des aventures plus ou moins authentiques, ne les a pas ima-

donnée à Montbrison le 27 février 1588, et Papon le célébrait en assez mauvais vers dans le cours du dialogue, pp. 127-128.

LA RENOMMÉE   Je salue Apinac, en sçavoir admirable,
Primat d'œil et d'exemple, oracle vénérable,
Lors qu'evangelizant il instruict ses troupeaux,
Salutaire au conseil des Roys pour les vassaux,
Prudent en ses avis, sublime en sapience,
Infaillible aux desseins, de certe prévoyance,
Recours de cet' Eglise et ministres vexés, etc.

(1) *Poésies de Jean Palerne, Forézien*, publiées par A. Benoît, in-8o, Paris, 1884, d'après le manuscrit même de l'auteur. L'œuvre d'Epinac se trouve pp. 168-170 ; elle ne manque pas de mérite.

(2) *Bibliographie*, édition de 1585, *verbo* Pierre d'Epinac.

ginées de toute pièce, dans des accès de verve gauloise que provoquaient chez lui les circonstances. On ne saurait dire jusqu'où allait la débauche de paroles et d'inventions allégoriques dans laquelle vivait pour ainsi dire l'entourage de Henri III. Epinac ne pouvait manquer de sacrifier aux travers de la cour, et les licences qu'il se permettait trop facilement ont été exploitées par les courtisans roués qui trompèrent la bonne foi du docteur en théologie. Avouons au pis-aller qu'il eut des moments d'oubli ; mais comment admettre tant de relations honteuses que ses ennemis lui prêtent, comment admettre surtout que ces désordres se soient prolongés et perpétués, ainsi qu'ils le prétendent.

Il fut un homme de son temps, excessif dans ses passions comme dans l'énergie de son caractère, violent, emporté, prodigue, ce ne fut pas un saint ; il vivait à une époque de perturbation universelle, où la moralité publique avait pris quelque chose de fort dévergondé, son esprit, son langage et son attitude de courtisan reçurent l'empreinte du manque de dignité qui régnait partout, il fit des concessions à la licence de son époque, mais rien ne prouve qu'il ait été perverti par le libertinage et la débauche de cette société. Même quand il était poussé par la passion, il n'oublia jamais complètement ce que requéraient sa dignité personnelle, son caractère sacré, l'honneur de l'Eglise, et, malgré certaines défaillances morales qui procédaient d'un naturel ardent, on peut dire que sa conduite fut sérieuse, et on peut le ranger parmi les prélats de son temps, sinon les plus vertueux, du moins les plus recommandables et les plus fidèles à leur vocation.

CHAPITRE X

LA NEUTRALITÉ LYONNAISE (1586-1588)

Lorsque Epinac abandonna la cour, où son honneur lui interdisait de rester plus longtemps, et se retira dans son diocèse, il était bien résolu à ne plus se mêler des affaires publiques, tant qu'il n'aurait pas obtenu réparation de l'outrage qu'il avait reçu. Il voulait se renfermer dans l'administration de son diocèse, tout en conservant sur la marche des affaires locales la part qui lui revenait. Mais ce rôle le remit en présence de son adversaire, et par suite le rejeta dans la politique générale : il eut à soutenir ses compatriotes qui ne voulaient pas de la suzeraineté d'Epernon, et il le fit avec toute l'animosité que donne la rancune. C'est ainsi qu'il fut sollicité par la logique des événements d'embrasser la fortune des Guises, de s'engager dans les luttes de partis, et qu'il devint un véritable conspirateur. Les intérêts de la religion n'agirent pas sur lui moins vivement que les mobiles personnels, et il sut faire valoir également pour son excuse ces deux ordres de motifs, en sorte qu'on se demande quels furent les plus influents. Mais pendant les deux années que dura son exil volontaire, il agit en grand seigneur plutôt qu'en prêtre, les intrigues de la vie publique absorbèrent la plus grande partie de son temps, de ses efforts, et ses préoccupations les plus sérieuses.

On peut dire toutefois qu'après son aventure de courtisan il entra dans le mouvement de rénovation religieuse qui marcha de concert avec la Ligue, la soutint et la dirigea, mouvement mal réglé parfois, en désaccord avec les lois de la discrétion chrétienne, mais incontestable, et dont l'action sur la politique fut assez sensible pour que nous ayons à

signaler ses évolutions aux diverses périodes de ces troubles. Son développement à Lyon ne pouvait laisser Epinac indifférent, non seulement parce qu'en qualité d'archevêque il devait se mettre à sa tête, mais parce qu'il y trouvait un précieux secours pour sa propre politique.

Ce mouvement avait commencé avec les travaux du père Auger, les confréries de pénitents et autres œuvres catholiques dont nous avons signalé l'éclosion ([1]). En 1586 il avait réalisé de sérieux progrès sous des influences diverses, venues du monde ecclésiastique et de la bourgeoisie ; il avait gardé son caractère primitif de réaction contre les doctrines hérétiques, contre la domination protestante. Les religieux l'entretenaient avec zèle par les moyens en leur pouvoir, la prédication, les exercices publics de piété, l'administration des sacrements. Avec les ecclésiastiques, ouvriers diligents, comme le suffragant Maistret, nous voyons opérer des hommes d'action tels que le jésuite Bernardin Castor, qui recueillit la succession d'Auger dans les œuvres de la compagnie à Lyon ([2]) ; le jacobin Pierre Bolo, prédicateur officiel de la municipalité, dont l'éloquence, secondée par le prestige d'une vie exemplaire, impressionnait les masses. Les échevins l'avaient eux-mêmes appelés en 1583 ([3]) pour prêcher les stations à Saint-Nizier ; il aborda aussi la chaire de la cathédrale (carêmes 1584 et 1589 ([4]), devint Lyonnais de cœur et remplit dans le diocèse d'autres fonctions, comme celle d'inquisiteur des livres et écrits religieux, chargé de défendre l'orthodoxie contre les excès de la presse.

([1]) Voir ci-dessus chap. III, p. 53.

([2]) Ce religieux, après s'être compromis dans les demêlés du nonce Dandino avec le gouvernement au sujet de la bulle *In cœna Domini* (voir mon article : *Gallicans et ultramontains*, plus haut p. 207, note 2), fut éloigné de Paris, dirigea la résidence de Lyon jusqu'à l'expulsion des jésuites en 1595 ; nous le retrouverons dans les affaires locales.

([3]) En remplacement du père Auger, prédicateur de la ville; Archiv. munic., BB., tome III, f° 87, le 5 avril. Bolo, né à Chambéry, mort à Lyon en 1595, fut un orateur et un théologien renommé dans l'ordre de Saint-Dominique. Echard et Quétif, *Bibliothèque de l'ordre des Frères Prêcheurs*, in-f°, Paris 1719, pp. 316, 317.

([4]) Délibérations du chapitre de Saint-Jean, tome LXI, f° 207, 23 février 1583, et LXIII, f° 257, 15 mai 1589.

Le clergé diocésain ne pouvait rester en dehors de ce travail d'édification, et l'archevêque moins que personne pour les raisons que nous avons données. D'ailleurs le dernier édit de pacification ayant enjoint aux hérétiques de se convertir ou de s'exiler, Epinac se préoccupait de fixer d'après la discipline ecclésiastique, le mode suivant lequel les protestants de son diocèse seraient réconciliés avec l'Eglise. Pendant son séjour à Lyon, fin 1585, il donna sous forme d'avertissement une instruction remarquable à plusieurs points de vue (1).

Il rappelait que lui seul ou son vicaire avait pouvoir, sous peine de nullité, de recevoir l'abjuration des nouveaux convertis, de reconnaître s'ils offraient les dispositions suffisantes. Les curés et autres pasteurs avaient seulement charge de les instruire et les exhorter, surtout en leur recommandant la prière, l'intercession de la Vierge Marie et des Saints. Pour remplir ce ministère, les prêtres devaient s'entretenir dans une vie édifiante, exempte de tout scandale, accroître leur connaissance de la théologie. Le législateur en profitait pour leur indiquer certains livres qu'ils auraient à étudier, et renouveler les règlements de détail que les statuts diocésains imposaient déjà aux clercs. Il leur ordonnait d'enseigner le catéchisme du concile de Trente, de rappeler souvent aux fidèles qu'ils devaient le bon exemple d'une sainte vie, et surtout ne pas molester, ni attrister les convertis par des railleries ou des reproches.

A ce mandement était joint le formulaire de la profession de foi que ces derniers devaient faire en abjurant. Elle renfermait en substance les articles du Symbole des Apôtres, un acte d'adhésion aux sept sacrements et aux dogmes que les protestants rejetaient, comme la présence réelle, le purgatoire, le culte de la Vierge et des Saints, des images, l'autorité de l'Eglise catholique, apostolique,

(1) Advertissement de la part de Monseigneur le Reverendime Archevesque, Comte de Lyon, Primat des Gaules, au Clergé de son diocèse : Touchant la réduction des desuoyez et hérétiques à la sainte Eglise Catholique Apostolique Romaine. A Lyon, par Jean Pillehotte, 1585, plaquette in-12. Biblioth. municip. de Lyon, no 353.871.

et romaine, enfin l'infaillibilité des conciles, et expressément du concile de Trente.

Cette ordonnance, véritable monument de zèle pastoral, n'eut qu'un défaut, les circonstances la rendaient à peu près irréalisable ; avec les variations de la politique royale et l'entêtement des huguenots, qui se sentaient forts, il est peu probable que l'archevêque ait eu souvent l'occasion de l'appliquer. Il se voyait ainsi réduit à n'être qu'un théoricien de réformation dont les beaux règlements restent lettre morte. Il ne se décourageait pas cependant, persuadé que ses travaux porteraient quelques fruits, et deux ans après, il approuvait le directoire que le père Bolo composait à l'usage de ses prêtres, d'après les enseignements des conciles, des Pères et des docteurs. L'ouvrage traite successivement des obligations des clercs en général, puis des devoirs propres des curés et des évêques : l'auteur y rassemblait les préceptes et les conseils que la réforme catholique puisait dans la tradition, et c'était un cours de théologie pratique, où les pasteurs pouvaient développer leurs connaissances en vue d'orienter leur vie et leurs travaux. Epinac l'adopta comme le complément des statuts synodaux, et le présenta lui-même au clergé tant séculier que régulier de son diocèse par une lettre pastorale dans laquelle il prescrivait, sous les peines disciplinaires d'usage, de le lire et de l'étudier, et à ceux qui recevraient les saints ordres, d'en faire la base de leur instruction professionnelle, non sans y ajouter les études qui pouvaient les perfectionner dans les sciences sacrées. L'ouvrage, ainsi revêtu d'un caractère obligatoire, fut imprimé en 1589 par les soins de Pierre Matthieu, officier de l'archevêque, qui lui donnait une publicité presque officielle [1].

Il semble qu'en s'efforçant de créer dans son diocèse un clergé capable et diligent, Epinac ait suivi plutôt que dirigé les influences qui s'exerçaient à Lyon en faveur de la

[1] *Œconomia canonica de sacrorum catholicæ Christi familiæ ministrorum officio*, Lyon 1589, in-4°, Biblioth. nation., Inventaire, n° 6.586. Le mandement épiscopal, daté de Lyon le 1er décembre 1587, a été imprimé en tête de cette édition.

réforme. La vie de cour avait refroidi son zèle, et dorénavant les soucis de la charge épiscopale passeront au second plan dans sa pensée, après les préoccupations de l'homme d'Etat. Ce sont les seuls faits que nous ayons à signaler de son œuvre proprement pastorale pendant ces deux années, mais il n'oubliait pas qu'en sa qualité d'abbé de monastères importants, il avait sous sa responsabilité des religieux dont les mœurs peu dignes donnaient depuis longtemps du scandale; il s'occupa de les réformer, au moins dans les deux maisons les plus célèbres, Ainay, l'Ile-Barbe, et nous pouvons étudier ses efforts d'après des documents originaux ou procès-verbaux de visite.

Ces monastères, qui comptaient parmi les plus vénérables de France, avaient été avec beaucoup d'autres sécularisés pendant ce siècle et transformés en communautés de chanoines réguliers, ouvertes comme auparavant à la noblesse du pays, dans lesquelles on avait maintenu la célébration de l'office divin, la clôture et l'ancienne règle monacale ; mais les chanoines peu nombreux, une douzaine au plus, et riches, se montraient fort négligents à remplir ces obligations, ainsi que le prouvent les règlements de réforme que nous allons étudier.

Le 9 septembre 1586, sur la demande de plusieurs religieux de l'Ile-Barbe, soucieux de rétablir entre eux une bonne discipline, l'archevêque-abbé se transporta dans le cloître et réunit le chapitre conventuel (¹). Il ordonna de dresser un inventaire des titres et actes de propriété, des *terriers*, comme on les appelait, documents que la négligence des moines avait laissé disperser, ou qui avaient disparu dans les guerres civiles, ainsi qu'en beaucoup d'autres maisons. A côté des règlements que l'on renouvela sur les

(¹) Archiv. départem. du Rhône, Fonds Saint-Jean, Armoire Loth, carton 26, registres des délibérations du chapitre conventuel, tenus par J.-B. Dufour et J. Livet, secrétaires de l'archevêché. Le tome 1 *bis* est une copie faite en 1610 par les soins de Florys Blanchery : il porte fos 161-163 le procès-verbal que je suis, avec la signature des assistants, chanoines et officiers de l'archevêque. Quand les abbayes sécularisées passaient sous le gouvernement de l'ordinaire, il était naturel que les membres de l'administration épiscopale fussent les officiers du couvent et les supérieurs acceptés des moines.

fondations, les *livraisons* et charges temporelles de même nature, l'article principal qui fut arrêté enjoignait aux religieux de s'assembler une fois par semaine, de vaquer sans négligence à la récitation de l'office, à la gestion des affaires temporelles, etc., « afin que tout y prenne bon ordre et police digne des gens ecclésiastiques, que le service divin soit traité décemment, avec la gravité, modestie, et façons des églises de Lyon : l'honnêteté des habits y sera recommandée, l'indécence punie, les blasphèmes châtiés, les danses bannies, visites déshonnêtes cessées, le tout réprimé et corrigé par ledit supérieur abbé et, en son absence, par le prévôt son vicaire. »

On rencontre ici, sous des formules consacrées, les mesures de réforme que l'on a prises un peu de tout temps aux époques de décadence de la vie bénédictine. L'intervention d'Epinac n'avait donc rien de bien décisif, et l'on ne voit pas d'ailleurs qu'il se soit inquiété davantage de réformer une abbaye qui le touchait de fort près, et dont il paraît s'être occupé beaucoup au point de vue temporel. Il n'en fut pas de même à Ainay. Là les abus étaient encore plus invétérés, et surtout plus scandaleux, parce que cette communauté se trouvait, à cause du voisinage de la ville, plus en contact avec le monde. Nous avons vu que sa décadence avait éveillé la sollicitude de la cour romaine, et que le pape, par un bref de délégation, avait chargé l'archevèque d'y porter remède (1). Celui-ci promit formellement de s'en occuper (2), mais il ne put d'abord remplir sa mission qu'indirectement : il avertit l'abbé Louis de la Chambre, et tous deux obtinrent des chanoines quelques vagues promesses de meilleure vie (3).

Devenu abbé, mais non encore reconnu par Rome (4),

(1) Ci-dessus chap. IV, page 92.

(2) « Quod ad monasterii Athanacensis reformationem attinet, ego opus hoc quam potero diligentissime exequar, cum primum ad Ecclesiam meam redire potero. » Au cardinal secrétaire, 12 juillet 1579, ci-dessus *ibidem*, p. 91.

(3) Renseignement peu précis dans l'acte ci-dessous du 30 juin 1537, Archives départem. du Rhône, Fonds d'Ainay, Armoire I, liasse 3, pièce 6.

(4) Voir chap. VII, p. 174.

Epinac préféra se servir des pouvoirs qu'il avait reçus, et que personne n'osait révoquer en doute. La situation n'avait fait que s'aggraver : quelques religieux protégeaient un individu qui s'était introduit dans la communauté malgré la défense du supérieur, et prétendait résider comme chanoine nommé, jouir des privilèges, bien qu'il ne fût pas légitimement installé. Le parti des opposants qui le soutenait vivait à sa guise, d'une manière mondaine, en dehors du reste de la communauté ; les moines sortaient de l'enceinte du cloître sans aucune permission, gardaient des armes dans leur cellule, ce qui prouve qu'il y avait guerre ouverte entre les frères (¹). Les hostilités et les violences s'attaquaient pareillement à l'autorité, et le supérieur ne pouvait rester plus longtemps indifférent.

Il fit la visite le 9 mars 1587, mais il voulut procéder en ordinaire, et se fit accompagner des officiers de sa justice épiscopale, l'official Chalon, le procureur général de l'archevêché Martin Bazoud, le juge de l'abbaye. L'œuvre de réforme commença par la chapelle et ses dépendances : on prescrivit de faire consacrer l'autel principal, qui remplaçait l'ancien abattu par les huguenots, et un ciboire pour conserver le saint Sacrement, de changer les châsses et reliquaires, de faire imprimer des livres d'offices, le tout dans l'année, autrement il y serait pourvu comme de droit. On expulsa du couvent le prétendu religieux, admis contre la volonté des supérieurs; les moines reçurent commandement de vivre en commun, à la même table, de se traiter en frères, d'assister exactement au service divin et au chapitre, avec défense de tenir par devers eux « arcquebuses, espées et aultres batons à feu visibles et invisibles (*sic*). » Enfin l'official eut mission de les rassembler dans la huitaine, et de prendre en chapitre les arrangements de détail qu'exigeraient le bon ordre et la décence. Et, mesure beaucoup plus significative, on faisait murer les issues extérieures du monastère, et l'on ne conservait qu'une porte,

(¹) Ces détails et ceux qui suivent, *ibid.*, pièce 5 *bis*, procès-verbal officiel de la visite, avec la signature ordinaire *p Depinac.*

avec une seule clé dont le frère gardien devait répondre devant le vicaire abbatial.

Cet essai de réforme ne resta pas isolé, car de vieilles habitudes de licence ne pouvaient disparaître du premier coup. Au milieu de ses occupations, l'archevêque revint à la charge, et nous avons un acte du 30 juin 1597, ou sentence arbitrale, par laquelle les religieux jurent solennellement entre ses mains de ne reconnaître d'autre supérieur que lui et ses successeurs, le prieur son représentant, lequel fera chaque année la visite du monastère pour y restaurer la discipline. L'abbé leur adressa une remontrance sur cet engagement, leur fit prêter serment de vivre en fraternelle amitié et concorde. Il fallut encore sévir contre le chanoine intrus qui, cependant, avait été frappé d'une sentence d'excommunication. Ces mesures ne produisaient pas grand résultat, les abus et les vices étaient trop enracinés, et d'ailleurs, l'œuvre réformatrice de notre personnage, plutôt inspirée par des préoccupations politiques, devait, comme toutes celles qui ne sont pas marquées au coin du vrai zèle, rester stérile, surtout dans les circonstances où elle s'accomplissait et au milieu de bouleversements qui rendaient impossible toute création durable.

S'il n'avait pas l'étoffe d'un réformateur, Epinac gardait du moins le sentiment de l'honneur ecclésiastique et savait défendre les immunités des clercs contre les agissements de la bourgeoisie. Les échevins de Lyon, soucieux d'assurer en des temps difficiles l'existence d'une nombreuse population, prétendaient faire contribuer l'Eglise aux charges municipales, et l'archevêque, tout en admettant que ces nécessités primaient les privilèges, ne manquait pas de rappeler que ses subordonnés n'étaient tenus de payer qu'en dons gracieux et librement consentis. Dans une circonstance de ce genre, il écouta bienveillamment une députation qui venait lui demander son secours, et promit d'agir auprès des chanoines de la cathédrale qui se montraient plus récalcitrants (1). L'affaire ne marcha pas

(1) Les renseignements dans Archiv. munic. de Lyon, AA, tome 107,

toute seule, encore que l'archevêque eût invité à sa table les principaux du chapitre. Cependant, après plusieurs jours de pourparlers, il apporta le consentement du corps clérical, non sans les protestations et les réserves ordinaires, dans une assemblée de notables tenue le 30 septembre 1585 ; il posa comme conditions préalables le consentement des autres corps de la ville, justice, finances, nations étrangères, et que l'emploi du subside fût contrôlé par une commission de cinq ou six membres, dans laquelle le clergé serait représenté.

Des incidents de ce genre ne mériteraient guère d'être mentionnés, s'ils n'établissaient qu'un archevêque de Lyon se trouvait engagé, qu'il le voulût ou non, dans toutes les questions d'ordre public, politiques ou administratives, qui se traitaient autour de lui et mettaient en jeu les intérêts de la ville, de la province, des régions environnantes. Il lui était impossible de refuser le concours qu'on lui demandait en n'importe quelle occasion, comme de ne pas prendre parti dans les intrigues qui s'agitaient à ce moment. Or ces intrigues avaient pour principal agitateur le duc d'Epernon, qui partout soulevait des cabales sous prétexte de relever la fortune de son maître. La brouille avait commencé entre lui et les Lyonnais à propos de la citadelle que Charles IX avait établie pour défendre ou surveiller la ville, lorsqu'en 1585 le favori voulut y préposer une de ses créatures comme commandant, mais Mandelot, par crainte qu'il ne s'emparât ensuite du gouvernement de la province, sut irriter les défiances des bourgeois et ils détruisirent la citadelle.

Sur la fin de la même année, quand la Valette, frère d'Epernon, traversa la ville, allant prendre possession du Dauphiné, les bourgeois ne lui livrèrent passage qu'à condition qu'il viendrait avec une faible escorte et dirigerait ses troupes sur d'autres chemins. Epernon, redoutant un affront semblable, abandonna son projet d'appuyer l'expédition de son frère. Epinac travaillait alors à rentrer en grâce

lettre des échevins du 26 septembre, et BB, tome 114, f° 261, assemblée des notables.

auprès de lui, et la dispute n'était pas tellement envenimée entre eux, qu'ils n'eussent encore souci de se ménager l'un l'autre : l'archevêque se tint donc à l'écart des démêlés des Lyonnais avec les deux frères. L'ambassadeur espagnol Mendoça écrivait bien de Paris qu'il était en parfaite intelligence avec Mandelot (1) ; il n'y avait dans ce témoignage, qui perdait beaucoup de sa valeur à distance, que l'écho d'une querelle particulière ; l'envoyé vénitien, mieux renseigné que l'Espagnol sur les affaires locales, raconte par le menu les intrigues de Mandelot sans mentionner une seule fois Epinac (2). D'ailleurs l'agitation lyonnaise se calma bientôt, après un échange d'explications et de bonnes paroles.

Il en alla tout autrement quand la rupture fut devenue définitive entre Epinac et le favori : le premier n'avait plus aucune raison d'épargner son insulteur, et il ne se préoccupa que d'abattre son prestige, dans la conviction, partagée par beaucoup d'hommes d'Etat, qu'il était le mauvais génie de Henri III, sinon le complice du roi de Navarre. Quand le duc eut obtenu (juin 1586) le gouvernement de Provence, personne ne douta que ce ne fût en réalisation d'un programme combiné d'avance par Henri III et ses favoris, celui d'occuper le plus de territoires possible, et d'enserrer de toute part les gouverneurs indécis ou hostiles, afin de les réduire à l'impuissance. Lorsque le duc se mit en route pour prendre possession de la province, le bruit qu'il voulait, lors de son passage à Lyon, se rendre maître de la ville reprit de la consistance, les bourgeois s'agitèrent, Mandelot recommença ses intrigues, il parut

(1) « Me dize que tienen muy buena Inteligenza. » Arch. nation., série K, Papiers de Simancas, carton 1563, pièce 144, dépêche du 24 octobre 1585.

(2) Biblioth. nat., Fonds italien, tome 1734, *passim*. L'ambassadeur revient plusieurs fois sur l'affaire de la citadelle, et répète toujours qu'elle fut menée par Mandelot dans la crainte de perdre son gouvernement. Et le 20 décembre 1585, p. 351, il dit : Mandelot écrit que pour quelques troubles qui menaçaient la ville, il a fait emprisonner plusieurs Italiens, et augmenté la garde ; on estime ici que c'est moins la peur des huguenots que la défiance envers la Valette qui le fait agir.

embrasser le ressentiment de l'archevêque, et tous deux dirigèrent les affaires locales selon leurs vues personnelles.

De part et d'autre cependant, on tenait à ne pas rompre, à conserver les apparences, on se défiait, on se mettait en garde, on se tâtait mutuellement, on n'affichait pas de sentiments hostiles, tout au plus faisait-on des préparatifs de défense. Mandelot et ses alliés ne voulaient pas mécontenter le roi, encore moins se détacher de son service, ils ne prétendaient que se prémunir contre les attaques des protestants, ils observaient une neutralité plus ou moins équivoque, et le nouveau nonce, archevêque de Nazareth, de passage à Lyon en juillet 1586, ne pouvait lui-même pénétrer les intentions des deux seigneurs. Il vit Epinac, lui remit un bref, comme à un personnage sur lequel la cour de Rome ne cessait de compter pour le succès de sa politique de conciliation (1), et, après avoir causé longuement avec lui ainsi qu'avec le gouverneur, ne constata qu'incertitude et confusion dans leurs desseins, défiance à l'égard des inconnus : On ne sait ni ce qui se fait, ni ce qu'on veut faire, et chacun se campe dans le mauvais vouloir, par crainte que la Valette qui favorise Navarre, dit-on, ne reçoive le gouvernement de la province (2). En réalité, on savait bien ce qu'on voulait, mais on se gardait d'en rien laisser paraître, et on préparait la lutte contre Epernon.

L'archevêque en particulier, s'il n'avait pas la pensée de se soustraire au devoir d'obéissance, agissait à ce moment comme s'il avait abandonné son poste de conseiller et toute relation avec la cour. Ces dispositions étaient sous-entendues, mais parfaitement saisissables dans une lettre

(1) Les nonces qui s'étaient succédé depuis 1580 avaient toujours reçu des recommandations au sujet de l'archevêque, et des brefs pour lui. Le texte ci-dessous indique bien que Nazareth était encore chargé de renseigner la Cour de Rome sur ses dispositions.

(2) « Da ambiduo in lunghi ragionamenti non ho potuto ritrar altro che disordini, incertezze, et confusioni, non sapendosi ne che si fa, ne che si vuol far, et ogni uno sta di mala voglia, massime qui in Lione per sospetto che hanno che questo governo debba darsi à Monsre della Valette, sendosi dato quel di Provenza à Monsre di Pernon..... per opinione che si ha, che quelli fratelli adheriscanno a Navarra. » *Nunz.*, tome 18, fo 160, dép. du 28 juillet 1586.

qu'il écrivait à son souverain. En envoyant sa mère tenter un dernier effort auprès du roi de Navarre, Henri III essaya de lui adjoindre quelques-uns des prélats les plus en vue et les plus zélés, avec la mission de ramener l'hérétique. Il avait jeté les yeux sur l'archevêque de Vienne, toujours dévoué quand il fallait soutenir les intérêts de la religion, et il avait en même temps mandé celui de Lyon. Mais le premier se déroba, et quitta secrètement la cour (1); le second prétexta sa mauvaise santé, l'accès de goutte qui l'avait paralysé pendant six semaines après son retour, et surtout la malveillance de Navarre, qui ne lui voulait pas de bien, non plus que ses amis (2). On se représente difficilement Pierre d'Epinac catéchisant le Béarnais après l'avoir naguère desservi ; néanmoins les ressources de son esprit auraient pu rendre quelques services, s'il n'avait jugé lui-même que son acharnement dans la lutte lui enlevait tout crédit. Au reste, outre qu'il ne voulait plus se commettre avec la cour, où il avait été disqualifié, il ne voyait dans cette démarche du roi que l'intention de le compromettre et de l'enchaîner au parti des Politiques.

S'il n'y avait pas lutte ouverte entre les Lyonnais et les amis d'Epernon, en cette année 1586 où personne en France n'osait engager les hostilités, les intrigues se donnaient libre cours et mettaient en œuvre toute sorte d'insinuations malveillantes, de bruits mensongers, un imbroglio de cabales que l'on ne démêle qu'à grand'peine. Pendant que les Lyonnais prenaient leurs mesures contre les projets d'Epernon, la police de ce dernier, bien organisée, avec un service complet d'espionnage et des correspondants locaux qui lui rapportaient ce qui se passait, et même quelque chose de plus, imagina tout un complot dont les bourgeois, qui sans se douter de rien en endossaient la conduite, faillirent être les victimes. On répandit à la cour le bruit qu'ils se propo-

(1) Ambassad. vénitiens, tome 1735, p. 118, dép. du 1er août.

(2) Fonds franç., man. 6.629, f° 36, lettre originale du 1er août. Appendice IX. Le témoignage d'Epinac sur les sentiments du roi de Navarre à son égard est précieux, il corrobore les autres documents contemporains, et ce que nous avons dit de la politique d'opposition énergique que le prélat faisait depuis une année au chef des huguenots.

saient de fermer leurs portes au souverain, quand il accompagnerait son favori s'acheminant à travers la région rhodanienne avec une véritable armée, pour occuper la Provence. D'autres renchérissaient sur ces bruits et rapportaient que des bourgeois, durant le séjour du nonce au milieu d'eux, lui avaient proposé de mettre la cité sous la protection du souverain pontife [1]. Ces racontars n'étaient que la conséquence des inquiétudes que les visées des frères la Valette entretenaient parmi les habitants, mais, comme il arrive en des moments de crise, on avait dénaturé quelques propos imprudents et travesti les défiances des citadins. L'émoi bien naturel que la municipalité ressentit de ce coup monté n'alla pas sans un mélange de colère et d'effroi, avec des mouvements d'indignation qui n'étaient pas simulés. Tout le monde se mit en devoir de repousser des inventions auxquelles personne n'avait peut-être songé.

Ce n'étaient pas les intrigues de l'archevêque qui avaient donné naissance à ces accusations, on peut en juger par ses rapports avec le nonce. La lettre qu'en ce moment même il adressait à son souverain, avait de quoi le faire soupçonner, mais précisément parce que ces différents faits ne manquaient pas de connexion entre eux, la prudence lui commandait de se tenir en dehors d'agitations que les adversaires dénaturaient à ce point. Le 1er août, il présidait une assemblée de notables réunie en son palais épiscopal, où l'on essaya de se prémunir contre les conséquences de ces bruits. On envoya au Roi les protestations d'un dévouement inaltérable, on mit dans ces serments le ton solennel et emphatique qu'on employait d'ordinaire envers Sa Majesté; on la priait de faire une enquête qui fît éclater les sentiments de fidélité de ses sujets, mais en

(1) Documents sur ce sujet: Arch. munic. de Lyon, BB, tome 117, fo 199, assemblée extraordinaire du 1er août, et 205, séance du 5. — AA, 106, fo 493, les échevins au roi, 31 octobre.— Fonds franç., man. 15.908, fos 330,331, longue lettre justificative de Mandelot à Bellièvre, 26 octobre. Ces derniers documents sont postérieurs au retour de Henri III qui, en ne poussant pas jusqu'à Lyon, avait accentué ses soupçons. Naturellement la correspondance du nonce ne renferme pas la moindre allusion à ces incidents; il y fut mêlé sans le savoir.

même temps, de détourner sur un autre chemin les troupes qui se dirigeaient vers la Provence. Le roi se contenta de ces assurances, s'en déclara comme toujours satisfait, mais se garda bien de pousser jusqu'à Lyon.

On peut juger d'après ces incidents de l'accueil que reçut Epernon, lorsqu'à la tête de son armée il se présenta devant la ville quelques jours après qu'on y eut appris ce que ses amis avaient tramé. Il fut des plus froids et, si l'on en croit une correspondance ligueuse de cette époque, qui paraît avoir eu pour objectif d'attester leur dévouement à la cause catholique, Epinac et Mandelot organisèrent eux-mêmes les mesures de défense (1). Epernon dut faire son entrée avec une petite suite, sans apparat, sans solennité, et fut témoin des précautions prises contre son armée, ses amis et sa personne: ses soldats éloignés sous le vain prétexte de la contagion, embarqués à l'Ile-Barbe, la milice municipale en armes et montant la garde le long de la Saône, pendant que les soldats voguaient sur le fleuve, Epernon lui-même reçu avec le minimum d'honneurs et de cortège, par l'abstention de tout ce qui n'était pas du monde officiel, un corps de garde posté devant son logement, les gentilshommes dauphinois, venus en foule pour le saluer, reçus avec défiance, distribués dans la ville, surveillés, contraints de se retirer promptement, parce qu'on les soupçonnait de connivence avec les hérétiques.

Le duc avait exprimé le désir d'établir dans la ville les services de son armée, comme celui du ravitaillement, et c'était cette prétention qui avait tout naturellement fait naître les craintes des Lyonnais : aussi discuta-t-on la plus petite de ses demandes (2), et son séjour ne fut pas long, du 23 au 28 août. Il n'est pas douteux qu'Epinac ait évité de

(1) Nouvelles envoyées à Rome, 15 sept., sans lieu ni date, traduites en italien, *Nunz.*, tome 19, fo 354. « L'Arcivescovo et Mandelote si portaronno bene ..... » On donne à la suite le détail des mesures que nous transcrivons ici, confirmé par P. Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, 1594, liv. II, p. 41 ; il ajoute p. 34 que l'archevêque dirigea et même poussa Mandelot.

(2) Archiv. nation., série KK, man. 1328, correspondance d'Epernon pendant son expédition en Provence. Ses émissaires lui rendent compte des négociations ardues poursuivies avec les Lyonnais pour

se rencontrer avec lui; il mit à profit l'occurrence des chaleurs et se retira en une de ses maisons de plaisance. En effet, après avoir présidé le 2 août une assemblée sur le fait de l'Aumône générale, organisation municipale de secours aux pauvres et aux malades, il ne reparaît pas de quelque temps dans les conseils des bourgeois (1).

Son programme était déjà celui de la Ligue, c'est-à-dire de tous les mécontents, séparer la cause du Roi de celle du favori, afficher sa fidélité envers le premier, tout en refusant de reconnaître la suprématie du second. Après les événements dont nous venons de parler, la crise ne fit que s'accentuer pendant le séjour d'Epernon dans le midi de la France; de part et d'autre on ne se contentait plus d'intriguer, on s'occupait de préparatifs militaires, et cependant le rôle de l'archevèque s'accentua davantage, parce que la diplomatie agissait plus que jamais. Les deux frères consolidaient leur suprématie dans la région du sud-est, ils occupaient Valence par surprise et essayaient de mettre la main sur Vienne, deux citadelles dépendant du duc de Mayenne, qui commandaient le cours du Rhône, les communications des Lyonnais avec la Méditerranée. C'étaient d'ailleurs des têtes de pont reliant les deux parties de la France méridionale, en sorte que le roi de Navarre, appuyé sur les protestants des Cévennes, pouvait, grâce au concours qu'Epernon lui avait promis, disait-on, rallier ses coreligionnaires du Dauphiné, de Genève, et même la grande armée des reîtres allemands qu'on attendait d'un moment à l'autre. Outre le souci du blocus dont ils étaient menacés, la crainte de l'invasion étrangère et des attaques protestantes augmenta les inquiétudes des Lyonnais et les rapprocha davantage du parti catholique dirigé par les Guise.

Pendant la campagne contre Auxonne, en août 1586, le Balafré avait tenu les yeux fixés sur la région du sud et, la

assurer les services de son administration : voir par exemple f°s 13, 14, lettre de Lyon, 15 août.

(1) Archiv. munic., BB, tome 117, f° 200 : voir f°s 216-218, assemblée du 6 septembre sous la présidence de Mandelot, et autres à la suite.

place prise, il y arrêta quelque temps ses troupes, prêt à secourir Lyon, si le favori tentait quelque coup contre cette ville [1]. Il assurait à l'ambassadeur espagnol qu'il avait avancé pour la mise en défense de celle-ci 12.000 écus sur les subsides de Philippe II [2]. Il suivit de près les agissements d'Epernon dans le Midi, et la prise de Valence provoqua de vives réclamations de la part des siens : Mayenne, qui commandait alors les troupes royales en Guyenne, se ressentit grandement de cet attentat, qu'il pouvait considérer à bon droit comme un acte de trahison à l'égard des catholiques.

Dans les derniers mois de l'année, les amis et les affidés des Guise étendirent la propagande ligueuse vers le sud par l'intermédiaire de la Bourgogne, depuis si longtemps inféodée à la maison de Lorraine, où le gouverneur de la Citadelle de Chalon, l'intrigant baron de Lux, était tout désigné pour servir de correspondant entre les princes et son oncle, l'archevêque de Lyon. Après la conquête du bassin rhodanien par les deux favoris, et l'occupation des passages du fleuve qui trahissait leur pensée de se servir au besoin des dissidents, la politique des chefs ligueurs eut pour but d'intercepter les communications entre leurs adversaires, par l'occupation militaire du massif des Cévennes, Vivarais et Velay. Tel fut le labeur poursuivi par les catholiques pendant l'année 1587 : l'aristocratie lyonnaise et des régions avoisinantes s'y prêta volontiers, et ce fut ainsi que par Mandelot, peut-être par Mayenne, Epinac fut mis en relation avec Henri de Guise.

La correspondance espagnole vient de nous montrer qu'en août 1586, au moment du passage d'Epernon, il y avait accord entre le chef de la Ligue et le gouverneur de Lyon, des rapports au moins par voies détournées. Il semble même qu'Epinac n'y était pas étranger, comme on pourrait le conclure de certains faits postérieurs, qui montreraient

(1) D'après les nouvelles envoyées à Rome, ci-dessus, p. 262, note 1.

(2) Archiv. nationales, Papiers de Simancas, carton 1564, pièce 145, dépêche de l'ambassadeur du 7 août ; il rapporte son entretien avec Menneville, envoyé du duc auprès de lui.

que ces rapports s'accentuèrent bientôt. En effet, le bruit courait à la cour que les deux seigneurs avaient envoyé, par l'intermédiaire d'un courrier venu de Rome, des lettres aux notables ligueurs réunis en congrès à l'abbaye d'Orchamp (octobre 1586). Mandelot le démentit formellement en ce qui le concernait, mais son démenti ne portait que sur le fait de la lettre qu'il aurait écrite, et ne dégageait nullement son complice [1]. En tout cas, le gouverneur ne perdait pas de vue les menées d'Epernon, et la nécessité le mit bientôt en relation directe avec le duc de Guise. L'agitation que les favoris entretenaient autour de Lyon avait maintenant pour objectif la place de Vienne, dont le gouverneur était ce même Gessan, créature de Mayenne, qui récemment avait perdu Valence. Les Lyonnais craignirent que cette ville, qui les serrait d'assez près, ne tombât aussi entre les mains de leurs ennemis, et quand, au début de l'année 1587, Epernon revint vers le nord, après avoir pacifié la Provence, Mandelot, qui se jugeait toujours menacé, sollicita de Guise des secours en argent, pour mettre Vienne à l'abri d'un coup de main et organiser la défense de la province [2].

En même temps, le gouverneur, secondé par Epinac qui, dans cette circonstance, mit à son service l'ascendant que sa condition et sa personnalité lui assuraient sur la noblesse de la région, réunit à Lyon quelques gouverneurs catholiques et seigneurs d'importance, représentant le Velay, le Vivarais, l'Auvergne, et même le Berry, le marquis de Canillac, le baron de Saint-Vidal, l'évêque du Puy, le comte de Randan, de la maison de la Rochefoucauld. On mettait en avant le prétexte d'arrêter la marche du chef

(1) Lettre à Villeroy, 16 novembre. Fonds franc., man. 15.573, f° 242.

(2) Détail tiré d'une pièce que tout porte à croire être la copie envoyée à Rome d'une lettre de Guise, en réponse à celle de Mandelot « du XII » (février 1587). Bibl. nat., Fonds Clérembault, tome 357, f°s 422, 423, au dos : Rome et Lyon le xxviii. Le ton indique qu'une certaine familiarité régnait entre les deux correspondants. Guise remercie Mandelot des conseils et des heureuses nouvelles qu'il lui envoie, le félicite des précautions prises à Vienne, l'exhorte à empêcher le passage de Chatillon, le presse de conclure avec St-Vidal ; il n'a pas d'argent, mais leur enverra le premier qu'il se procurera.

huguenot Chatillon, fils de l'amiral de Coligny, qui voulait opérer la jonction des forces protestantes du Languedoc avec celles du Dauphiné ; mais le véritable but était de se prémunir contre les manœuvres d'Epernon. Canillac, plus décidé en faveur des Guise, tenta vainement de faire triompher leur politique [1] ; on se contenta d'arrêter certains articles de défense mutuelle, en outre une déclaration fut rédigée contre les hérétiques et leurs adhérents, c'est-à-dire Epernon [2], puis envoyée à la cour en justification de l'entente. On demandait en même temps l'autorisation d'entretenir pour un mois un corps de 7.000 hommes de pied et de 800 chevaux, dont le Roi désignerait lui-même le commandant en chef, les capitaines étant choisis par les organisateurs.

On se sépara sans attendre la réponse, après avoir résolu qu'en toute éventualité les relations seraient maintenues entre les confédérés : après l'échec probable des négociations de la Reine mère avec Navarre, ils seconderaient le parti lorrain dans sa lutte contre les protestants et combineraient leurs mouvements avec les troupes Ligueuses de Bourgogne. Un bourgeois lyonnais, Grolier de Servières, emporta la déclaration des seigneurs et des lettres justificatives par lesquelles Mandelot et l'archevêque protestaient ne vouloir séparer leur cause de celle du Roi [3].

Cette simple manifestation provoqua dans le monde gouvernemental un véritable émoi, qui persista pendant plusieurs semaines, et dont les correspondances diploma-

(1) Voici en tout cas ce qu'il écrivait à Guise, Lyon 30 janvier : « J'étois venu en ceste ville pour prandre resolution avec Messieurs de Mandelot et de Lion sur le faict l'union qui se trame, mais pour ce que cela est encores remitz jusques au retour d'ung qu'ils envoyent a Paris je m'en retourneray et entretiendray avec le roy jusques à ce que j'auray response du mesmoyre que le sieur de Foronne vous porte ». Bibl. nat., *ibid.*, f° 321, original. Foronne est sans doute l'émisssaire de Guise dont parle l'ambassadeur vénitien, dép. du 26 février.

(2) L'existence de cette pièce est attestée par Epinac dans sa lettre à Villeroy, ci-dessous p. 270, par l'ambassadeur vénitien et l'Espagnol Mendoça, « para defenderse de los Hereses como de sus valedores que Interpretan los discursivos ser Mosieur de Pernon. » Ces derniers résument les lettres envoyées de Lyon : voir plus bas.

(3) Lettre d'Epinac à Bellièvre, plus loin p. 269.

tiques nous rendent les échos (1). La démarche des seigneurs lyonnais, exagérée à distance, présentait des symptômes d'autant plus inquiétants, qu'elle provenait d'hommes modérés, qui ne s'étaient pas prononcés pour la Ligue de 1585, qui avaient conservé toute leur indépendance, et l'on prévoyait, non sans fondement, qu'elle aurait tôt ou tard pour résultat de jeter sous l'influence de Guise et de l'Espagne une contrée qui n'avait pas encore été entamée. Les amis des Lorrains, et surtout l'ambassadeur Mendoça, ne manquèrent pas d'exagérer l'événement, de prétendre que ligue provinciale était conclue (2), et les esprits aveuglés par des passions s'agitant en tout sens allèrent jusqu'à la présenter comme aussi dangereuse que sa devancière. Cependant l'envoyé de Mandelot arriva en cour, et comme c'était un homme modéré (3), il remit les affaires au point dans un exposé tout à fait impartial. Henri III voulut d'abord se rendre compte de la situation par une enquête sur les lieux, et se préoccupa de rappeler son favori, pour la vie duquel il tremblait déjà !

L'enquête révéla l'état de surexcitation dans lequel se trouvaient plongées la ville et la région, par suite des intrigues que la présence des deux frères y maintenait en permanence ; les dispositions proposées et l'accord des seigneurs pouvaient seuls rétablir le calme (4). La cour n'en

(1) L'ambassadeur vénitien retrace fidèlement les impressions de la cour, et suit les péripéties de l'incident tant à Lyon qu'à Paris, dans plusieurs dépêches, tomes 1735, pp. 333-335, 26 février ; 340-342, le 27 ; et 1736, p. 6, le 13 mars ; l'envoyé florentin dans Desjardins, tome IV, p. 673.

(2) Papiers de Simancas, carton 1566, pièce 47, Guise à Mendoça, 14 février, et note de l'ambassadeur à la suite, du 19 février ; pièce 48, dép. du même, le 18 ; il place la réunion au carnaval, vers le 10 février, et selon lui, Mandelot écrivait qu'elle avait pour but de faire sortir de Lyon et du pays quelques huguenots, etc. ; pièce 55, du 27 février : « Representando al Rey que eran leales vassallos y pagalle sus derechos y rentas, pero non admittir exercito que vaya como hasta aqui a destruyr los. » Voir 66, du 6 mars. Quels que fussent les bruits répandus parmi les courtisans, la lettre ci-dessus de Guise à Mandelot permet d'établir le véritable caractère de l'entente entre ce dernier et ses voisins.

(3) Les Grolier (le second était Grolier du Soleil), d'une famille considérable de Lyon, restèrent toujours dans le parti du Roi.

(4) Ambassadeur vénitien, le 27 février.

persista pas moins à croire que ceux-ci voulaient courir la fortune des Guise, et on avertit Epernon de revenir par un autre chemin. De Vienne où il avait échoué, il prit la route du Bourbonnais, non sans assurer Mandelot de ses sentiments d'affection et de son désir de lui rendre service (1).

La ligue lyonnaise n'eut pas tout le retentissement qu'on en avait redouté ; le péril une fois disparu, elle garda le caractère indécis qu'elle avait reçu à son origine. Si l'armée projetée ne s'organisa pas, l'entente persévéra entre les gentilshommes, et ils ne perdaient pas de vue les manœuvres des huguenots. Mandelot resta les armes en main et fut la sentinelle avancée du parti catholique dans les montagnes du massif central ; il surveilla Navarre et ses alliés du Dauphiné (2), mais à cela se borna son action. Il refusa toujours d'entraîner les Lyonnais dans la ligue des Princes, de s'y compromettre lui-même. Il était trop modéré, trop prudent surtout, pour donner sciemment le moindre ombrage.

Epinac ne s'engagea pas davantage tout d'abord, mais il avait ses raisons et sa politique à lui ; Mandelot ne se souciait que de retenir son gouvernement, tandis que l'archevèque voulait venger son honneur de gentilhomme, obtenir du roi la réparation qu'il jugeait indispensable, un désaveu public de l'affront reçu. Sans espérer outre mesure que le monarque se prononçât entre Epernon et lui, il s'efforça de ruiner la puissance de son adversaire, il chercha dans la ligue locale, dont il fut l'orateur et le diplomate, non seulement le moyen de contrecarrer ses projets en ce qu'ils avaient d'inquiétant pour la sécurité de Lyon, mais, parce qu'il le voyait appuyer le roi de Navarre et ménager ses forces pour lui permettre d'arriver au trône, il voulait combattre en lui l'allié de ce prince. Cette politique était la conséquence de celle qu'il avait embrassée depuis les conférences d'Epernay. Pas plus que Mandelot, il ne subit l'effet

(1) Fonds franç., man. 6.158, lettres originales d'Epernon pendant cette période, f° 71 ; voir aussi Arch. nat., KK, tome 1328, à la fin plusieurs lettres du même au même, f° 280, etc.

(2) Lettre de Guise, ci-dessous p. 273, note 2.

des intrigues de Guise : il ne voulait pas se départir de son devoir et, selon la casuistique issue des traditions féodales, prétendait conserver le respect et la fidélité envers le pouvoir royal, tout en lui imposant des entraves. Ces dispositions ressortent clairement, à défaut de ses rapports avec Guise dont il n'est pas resté trace, des lettres qu'il écrivait à ses amis de cour.

En effet, Bellièvre et Villeroy, qui lui étaient restés dévoués, s'efforçaient de rétablir son ancienne fortune et de le remettre dans les bonnes grâces du souverain. Le premier, qui s'occupa souvent d'aplanir les difficultés de sa vie politique, lui conseillait de terminer le différend avec Epernon, en allant le trouver à Vienne, et de s'expliquer amicalement dans une entrevue. Mais cette lettre arrivait en des circonstances où elle paraissait avoir pour but de rompre l'entente entre les seigneurs de la région ; l'archevèque estima d'ailleurs que la démarche qu'on lui proposait, impliquant un aveu de torts qu'il n'avait pas, ne servirait qu'à son ennemi, qui saurait habilement en tirer parti. Il assurait toutefois Bellièvre qu'il ne pousserait pas ses rancunes et la poursuite de sa vengeance jusqu'à compromettre la sûreté de la monarchie ; il prendrait pour cela les mesures nécessaires [1]. Et ces assurances, aussi bien que celles qu'il envoyait en même temps au roi, n'étaient pas de vaines formules, comme le prouve sa diplomatie à propos de la ligue provinciale ; mais les agissements des amis d'Epernon qui, surexcités par la résistance de celle-ci, le menacèrent, prétend-il, de violences contre lesquelles il dut prendre ses précautions, ces agissements l'aigrirent encore. Du moins, dans la lettre qu'il adressa peu après à Villeroy, révélant davantage sa pensée, il reconnaissait que cette lutte l'avait grandement passionné.

Au reste, avec Villeroy le prélat se sentait plus à l'aise, parce que ce ministre, avec des convictions plus décidées, ménageait moins les intérêts contraires. Sur certaines avances qu'il lui avait faites, Epinac n'hésita pas à décliner

[1] Original du 17 février. Fonds franç. 15.908, f° 368. Appendice X.

sans retour tout essai de rapprochement, affirmant ainsi la rupture définitive qui lui garantissait l'indépendance pour l'avenir. Les mauvais offices qu'il a reçus sont tellement connus des honnêtes gens, que chaque jour il en apprend de nouveaux, desquels peuvent témoigner plusieurs personnes de qualité (c'est-à-dire Mandelot et les seigneurs de la région). Il s'excuse d'en avoir marqué un vif ressentiment, comme d'avoir poursuivi la réparation de son honneur, parce que, s'il l'avait abandonnée, il aurait laissé croire que ces outrages reposaient sur quelque fondement. A l'égard du souverain il exagérait des sentiments tout contraires ; il n'éprouvait aucun mécontentement, bien qu'on l'eût accusé d'en avoir manifesté, mais, n'ayant reçu de Sa Majesté que de très grandes faveurs et plus d'avancement qu'il n'en avait sollicité, il estimait ses bonnes grâces au-dessus de sa propre vie. Enfin il formulait sur un ton solennel deux déclarations très fermes : il n'est nullement ambitieux, il n'a jamais importuné le roi par ses demandes ; et, faisant allusion à la ligue provinciale, il jure qu'il n'a pas songé un seul instant à se départir de son devoir, ni rien fait qui pût apporter quelque dommage au bien public [1].

Certaines personnes envenimaient la querelle plus ou moins consciemment, et informaient Epinac de prétendues pratiques ourdies contre lui. Les amis d'Epernon avaient-ils essayé d'attenter à sa vie par quelque acte de violence, comme on en avait trop l'habitude dans ces époques de troubles, nous ne le savons que d'après le témoignage assez vague de l'archevêque. Quoi qu'il en soit, la guerre était désormais manifeste entre les deux rivaux et, tels que nous les connaissons avec leur caractère hautain, ce devait être un duel à mort. Epernon, en effet, après les événements de Lyon qui lui avaient créé de sérieux embarras, et dont il considéra Epinac comme le principal instigateur, ne vit plus en lui qu'un opposant implacable qu'il fallait réduire à l'impuissance. Et parce que Villeroy tenta plus tard une

(1) Epinac à Villeroy, 1er mars 1587, autographe à la Biblioth. municip. de Lyon, détaché dans le fonds Coste, n° 15.843 ; Appendice XI.

démarche auprès du souverain en faveur du proscrit, sollicita même une lettre qui lui donnât quelque semblant de réparation et le ramenât au service de la cour, le duc lui en garda rancune, l'accabla de reproches, de mauvais traitements ; ce fut un des griefs sur lesquels éclata la dispute entre ces deux hommes, dispute plus scandaleuse peut-être que celle qui avait causé la retraite d'Epinac, et qui n'apporta pas moins de préjudice aux affaires de la monarchie (1).

Epernon, en prenant à parti le meilleur ministre de son maître, privait Epinac du seul appui qu'il conservât à la cour. Celui-ci ne pouvait guère compter sur Bellièvre, malgré l'intimité de leur correspondance épistolaire : le courtisan ménageait trop Epernon, avec lequel il s'efforçait de rester en bons rapports. Cependant il servit encore une fois d'intermédiaire entre Epinac et la cour, en proposant au prélat sur l'ordre de Henri III de reprendre sa place au conseil, d'assister la Reine mère dans les conférences de Reims, mai 1587, où le diplomate se serait retrouvé en présence des Guise. Mais Epinac répondit par un refus catégorique, et se contenta de rappeler combien les négociations d'Epernay lui avaient causé de déboires (2).

Après cette démarche par laquelle Henri III essayait une dernière fois de ramener son ancien favori, le gouvernement comprit qu'Epinac était perdu pour lui, et jugea inutile de revenir à la charge. La cour ne faisait pas d'ordinaire tant d'avances aux mécontents. Pourtant le boudeur ne s'était pas encore prononcé contre elle, mais sa lettre pleine de réserve et de défiance consommait la rupture, et parce qu'il distinguait subtilement entre sa querelle

(1) C'est Villeroy lui-même qui rapporte à ses offices en faveur d'Epinac l'origine de ses démêlés avec Epernon. *Apologie sur les causes de sa disgrâce*, Panthéon littéraire, tome 66, p. 543. La querelle de ces deux hommes a été racontée avec des détails inédits par le nonce, dans sa dépêche du 12 octobre 1587. *Nunz.*, tome 4, fo 11 ; après la scène au conseil, il y en aurait eu une seconde en pleine place publique. On comprend combien un homme emporté comme l'était Epernon compromettait le salut de la monarchie.

(2) Lettre originale du 20 mai 1587. Fonds franç., man. 15.908, fo 414, voir Appendice XII.

personnelle et ses obligations de sujet, qu'il prétendait toujours respecter, il entrait déjà dans la politique des Lorrains, que la même distinction allait entraîner à la prise d'armes de 1588. Cependant il ne leur avait pas encore donné de garanties qui pussent préparer une alliance effective.

Il est difficile d'établir par les documents originaux la nature des relations qui rapprochèrent le prélat du duc de Guise pendant cette période 1586-1588 ; il n'y a pas trace de correspondance entre eux (1), et l'on en est réduit à des conjectures, à des probabilités. Le dernier mit assurément tout en œuvre pour gagner un homme de la valeur d'Epinac, et les avances qu'il fit sont attestées par plusieurs faits, mais nous ignorons comment l'archevêque les reçut, et nous pouvons seulement inférer de ces faits qu'il n'y répondit pas ostensiblement avant 1588. Guise avait d'abord songé à se servir de son frère, le duc de Mayenne, car, avant Pâques 1587, il lui mandait à propos de ses prochaines négociations avec Catherine de Médicis : « Je voudrais en traiter selon l'avis de Mandelot et monsieur de Lyon que je loue infiniment (2). » Epinac fut peu sensible à cette avance et continua de rester neutre.

On a lieu cependant de soupçonner qu'il ne refusait pas entièrement son concours, car l'abbé d'Orbais, représentant à Rome des princes lorrains, lui envoyait, pour qu'il la fît imprimer, la réponse au pamphlet royaliste l'*Apologie catholique*, et, parlant dans une lettre à son maître du mariage projeté de Mlle de Mandelot avec le fils de Villeroy, il ajoutait : « Il me souvient que vous n'avez jamais fait grand fond de ce côté-là ; nous désirons savoir si vous avez plus de fiance à l'archevêque, comme aucuns ont

(1) On peut se demander si Guise et Epinac, par crainte des indiscrétions, n'ont pas communiqué au moyen d'une tierce personne. J'ai nommé le baron de Lux ; en tout cas je n'ai trouvé nulle part la moindre indication permettant d'établir qu'ils ont eu des relations directes, ni dans leur correspondance, ni chez l'annaliste bourguignon, secrétaire de Jeannin, qui a rédigé les mémoires renfermés Fonds franç., num. 17.281 et 17.282, où l'on raconte en détail les événements survenus en Bourgogne pendant les années 1586 et 1587.

(2) Brouillon, Fonds Clérembault, *ibid.*, f° 408.

écrit[1]. » Et Guise de répondre : « Pour l'archevêque de Lyon et Mandelot, nous sommes rassurés sur leurs déportements[2]. »

Ce fut au commencement de 1588 que se consomma l'alliance d'Epinac avec le parti lorrain ; nous verrons au chapitre suivant que le duc de Mayenne lui servit d'introducteur. Il ne se prononça qu'après s'être rendu compte qu'il était enfermé dans une impasse. Ce que nous avons rapporté de ses sentiments et de son attitude pendant cette période montre assez qu'il recula tant qu'il put le moment de prendre un parti : il est impossible que sa conduite ait démenti les assurances formelles de fidélité qu'il donnait en toutes ses lettres. Jusqu'à la fin de 1587, il ne s'occupa guère de la situation générale du royaume et s'enferma dans les affaires de la région lyonnaise. Il n'éprouvait pas à l'égard de Guise la sympathie aveugle qui le faisait considérer par beaucoup de catholiques et de membres du haut clergé comme le seul chef possible du parti orthodoxe. Mais ils avaient des intérêts communs, des rancunes analogues, tous deux étaient convaincus qu'Epernon précipitait à leur perte Henri III, la monarchie et la religion. Vint un moment où ils comprirent, avec leur expérience d'hommes d'Etat, que ce personnage, alors le véritable maître de la France, ne pourrait bientôt plus être arrêté, qu'il consommerait leur ruine et celle de la monarchie ; à ce moment, sans avoir eu de relations suivies, une politique commune, mais par la force des circonstances, ils se trouvèrent unis de convictions comme d'intérêts, et la nécessité les fit coaliser leurs efforts et travailler en commun.

Epernon venait de signer la capitulation par laquelle Henri III achetait la retraite des reîtres, et Joyeuse, qui lui faisait contre-poids dans la faveur royale en penchant vers

(1) Lettre anonyme à Guise le 2 juin, copie du déchiffrement, *ibid.*, f° 137.

(2) « Quanto al Arcivescovo di Lione et del s^r di Mandelot di quali m'havette scritto, siamo bene securi delli loro comportamenti. » Il ajoute que Mandelot est en Vivarais avec ses troupes pour arrêter Chatillon. *Nunz.*, tome 21, f° 19. Traduction d'une lettre de Reims, 13 juin.

la Ligue, n'était plus. Le favori recevait les charges de son rival : amiral de France, gouverneur de Normandie, il enserrait le territoire de la monarchie par le réseau de places et de provinces qu'il détenait, de Metz à Boulogne, à Augoulême, à la Provence, et le roi l'avait fait si haut qu'il ne pouvait lui-même le défaire. Or Epinac était convaincu qu'il n'emploierait un tel accroissement de puissance qu'à préparer l'avènement du roi de Navarre. Il ne faut pas douter que la marche des événements n'ait produit une grande impression sur son esprit, n'ait précisé l'orientation de sa conduite, et que, pressé par les partisans de Guise, il ne se soit décidé à quitter sa retraite pour s'engager sans arrière-pensée dans le parti catholique militant. Il ne pouvait prévoir qu'au bout de l'entreprise il y aurait le drame et la prison de Blois; il pouvait au contraire se faire illusion sur la faiblesse du souverain, comme sur la légitimité de sa détermination, mais, après avoir réfléchi pendant deux ans, attendu patiemment la réparation qu'exigeait son honneur, il avait maintenant la certitude que ses avantages personnels étaient en conformité avec des intérêts plus généraux, et que la rivalité entre Epernon et Guise ne pouvait se prolonger davantage sans compromettre l'existence du catholicisme dans le royaume.

Il est donc faux de prétendre avec de Thou [1] qu'Epinac, qui toute sa vie avait penché plutôt vers la conciliation, se soit jeté dans la lutte uniquement par désir de vengeance; il avait du moins donné assez de preuves de sa patience, il avait pour lui les traditions féodales, le code de l'honneur aristocratique et des prétextes appuyés sur la religion. Il n'est pas moins faux d'avancer qu'il poussa le duc de Guise dans la voie funeste où il se perdit : en mars 1588, quand Epinac le rejoignit, ce prince, qui temporisait depuis

[1] Après le récit de la querelle avec Epernon, l'historien ajoute : « Qui medium se huc usque, nondum plane nudato animo, gesserat, aperte ad Guisii partes defecit; eique, ut erat præfracto et impotenti ad ultionem odio, perniciosa consilia maturandi auctor fuisse, ac postremo præfestinata conjuratione exitium attulisse creditur. » Tout en étant exact, l'auteur ne rend pas du tout la physionomie complexe du personnage.

trois ans, était décidé à une action énergique, il savait ce qu'il voulait, il avait prévu toutes les conséquences de sa nouvelle politique. Il avait d'ailleurs l'âme assez ulcérée par les affronts qu'il venait encore de recevoir; Epinac n'eut nul besoin de le stimuler, il s'entremit au contraire plus d'une fois pour le retenir, et nous allons voir que ce qui a pu faire illusion, c'est qu'il imprima une direction plus ferme et plus suivie aux menées de la Ligue, qu'il précisa les vues ambitieuses de Guise voulant se rendre maître du pouvoir et de la personne du Roi.

CHAPITRE XI

L'*INTELLECT AGENT* DE LA LIGUE (MARS-JUILLET 1588)

Pendant cette période de quelques mois et jusqu'à son emprisonnement, Epinac, bien qu'il prétende travailler pour le catholicisme, élève à son dernier degré d'intensité le caractère politique de sa vie, et jamais il ne se montra moins archevêque. C'est la période la plus active de son rôle public, mais aussi la plus discutable et la plus difficile à juger; si les intentions furent nettes en son esprit, sa conduite reste souvent dans une obscurité douteuse, et la postérité y découvrira plus d'un motif de blâme.

Nous pouvons distinguer en cette période deux parties distinctes: tout d'abord, Epinac entre entièrement dans les vues du duc de Guise, il n'est que son conseiller, l'exécuteur fidèle de ses projets, il poursuit âprement la réparation qu'on lui a refusée, qu'il veut entière et éclatante. Puis, lorsque ses amis sont vainqueurs, il s'efforce de les modérer, de contenir leurs exigences. Les faveurs royales qui semblaient lui revenir, et les démonstrations à demi sincères du roi furent pour quelque chose dans ce revirement, où l'ambition du politique trouvait son compte, mais aussi, il se laissait de nouveau conduire par les convictions monarchiques qui toujours, en définitive, avaient dominé sa carrière, s'efforçait de les concilier avec la diplomatie dont il était l'âme. En somme il se montra souple et ondoyant autant et plus que son chef le duc de Guise.

Les caractères, alors fortement trempés, étaient trop complexes pour qu'on puisse expliquer leurs actes par un mobile ou deux, et il en fut ainsi d'Epinac, nous l'avons constaté au chapitre précédent. Les tergiversations, par lesquelles il passa pendant deux années, expliquent son

tempérament et font prévoir comment il se comportera dans la suite. La situation était d'ailleurs des plus embrouillées, et l'on ne peut plus accepter la théorie moderne qui fait des Ligueurs vaincus un parti de révoltés pour lesquels l'histoire ne saurait être trop sévère. Il faut réformer cette manière de voir, en se plaçant uniquement au point de vue des idées et des passions de l'époque, comme des difficultés de circonstance qu'avaient fait naître et les fautes du faible Henri III et les ressentiments du Balafré.

Les princes lorrains, humiliés et déçus dans leurs espérances, alors qu'Epernon cueillait seul les fruits de la campagne contre les reîtres, n'attendaient que le moment de prendre leur revanche et ne reculaient plus devant un coup d'éclat. L'occasion se présenta bientôt. Après la remise des articles élaborés à Nancy (janvier 1588), qui constituaient un véritable ultimatum, il y eut une trêve de quelques semaines, puis la vacance du gouvernement de Picardie, survenue à la mort du prince de Condé, donna le signal des hostilités. Le plus turbulent et le plus intraitable de ces princes, le duc d'Aumale, fils de celui qui avait fait la fortune des Epinac, avait depuis plusieurs années jeté son dévolu sur cette province frontière, qui rapprochait les Guise des Pays-Bas espagnols : il prenait tantôt une place, tantôt une autre, semait les intrigues, soufflait les passions mauvaises parmi les catholiques picards, et aspirait à recueillir cette fois le gouvernement tout entier.

Comme Epernon tenait déjà la citadelle de Boulogne, qu'il suivait au nom de la cour des négociations avec la reine d'Angleterre, ses ennemis redoutaient qu'il n'établît une de ses créatures en Picardie, ne fît de cette province la base des opérations diplomatiques avec Elisabeth, les révoltés des Pays-Bas et d'autres protestants, afin d'organiser une coalition internationale contre les catholiques dirigés par l'Espagne. Aumale et ses amis de Picardie prirent les armes, et commencèrent à pourchasser les garnisons royales, à repousser les renforts qu'on leur envoyait, compagnies à la solde du favori, disait-on. Guise

pensait ou feignait de penser que son cousin allait un peu vite, mais il estimait que l'honneur de la famille et les intérêts de la cause lui faisaient un devoir de l'appuyer; il concentrait des troupes en Champagne. Henri III envoya Bellièvre et la Guiche le sonder. Tel était l'état des affaires quand Epinac arriva sur le théâtre des négociations.

Il avait pris congé de Mandelot, après avoir assisté le 28 février comme témoin au mariage de sa fille avec le fils de Villeroy ([1]), rejoignit à Dijon le duc de Mayenne, en repartit avec lui le 17 mars, et ils se dirigèrent vers la Champagne, où se tenait toujours le conciliabule des Lorrains ([2]). C'était le roi lui-même qui avait enjoint au duc de se rendre auprès de son frère, dans l'espoir que la présence de ce prince conciliant préviendrait des résolutions extrêmes que l'on redoutait ([3]); mais la venue annoncée de l'archevêque diminua l'assurance dont la cour se leurrait facilement ([4]), car les ambassadeurs du Roi rapportaient qu'il entrait dans le conseil des confédérés et prenait part à toutes les conférences ([5]). On peut donc en conclure qu'il dirigeait déjà la diplomatie ligueuse comme porte-parole de Guise, toutefois on ne sait rien de plus précis. Bellièvre aborda la politique générale, l'ensemble des faits si nombreux sur lesquels on se trouvait en désaccord. Il parla de coaliser toutes les forces catholiques contre les Protestants, en Guyenne où Guise pourrait prendre le commandement, en Dauphiné où Mayenne marcherait avec la Valette. Le lendemain 26, le chef de la Ligue « répondit sur tous les points

([1]) Procès-verbal de la cérémonie. Archiv. munic., BB, tome 121, f° 57.

([2]) *Analecta Divionensia*, tome I., *Le livre des souvenances du chanoine Pépin*, p. 40.

([3]) Mayenne au roi, en réponse à son invitation. Dijon, le 10 mars. Fonds franc., man. 3.380, f° 87.

([4]) « Les cardinaux et duc de Guise sont montés à cheval pour aller au-devant de monsr de Mayenne qui mène en compagnie monsr de Lyon, le baron de Sénecey et le président Janin. » Correspondance de Bellièvre, *ibid.*, 3.403, f° 21, dépêche du 21 mars.

([5]) *Ibid.*, f° 34, du 26 mars ; les conférences avaient commencé la veille : « Ilz ont avecques eux monsr de Lyon qui assiste à leurs conseils et s'est trouvé en toutes les conférences que nous avons eu avecques eu. » Epinac inaugurait son rôle d'*intellect agent*.

d'une manière qui semblait fort délibérée », c'est-à-dire mûrement préparée [1], et amplifia ses plaintes contre les passe-droits dont il avait été victime.

On négocia 4 jours sans résultat : les princes promirent d'agir pour qu'Aumale retirât ses troupes de Picardie et satisfît le Roi, si les catholiques de la province avaient réponse satisfaisante des remontrances qu'ils présentaient, et si on les débarrassait des troupes qui, prétendaient-ils, se trouvaient sous les ordres immédiats d'Epernon. Guise proposait de s'aboucher avec son cousin aux environs de Paris, en présence d'un délégué du souverain, mais n'était-ce pas vouloir forcer la main à celui-ci que de se rapprocher ainsi de la capitale ! Les Ligueurs, selon leur habitude, réclamaient un bon nombre de places de sûreté, et Mayenne lui-même, malgré sa modération, ne pouvait moins faire que d'exiger comme satisfaction d'honneur qu'on lui restituât la citadelle de Valence. Les envoyés de la Cour se retranchaient derrière le manque de pouvoirs, ils n'en étaient que plus vivement harcelés, hésitaient, ne savaient comment soutenir ces assauts et suppliaient, courrier par courrier, qu'on leur expédiât les moyens de conclure un arrangement. On convint que l'entrevue projetée aurait lieu à Soissons, sous forme d'un congrès des princes. Le Roi ne se prononçait pas et, parce qu'Aumale accentuait ses hostilités, il annonçait son intention d'aller en personne pacifier la Picardie ; néanmoins il accepta la conférence.

On connaît le reste, l'opiniâtreté d'Aumale, les bravades de Guise déclarant qu'il saurait empêcher le voyage du Roi, l'intervention de Philippe II, dont l'envoyé secret, le commandeur Moreo, vint prescrire la rupture, l'échec complet de l'assemblée de Soissons, où cependant Henri III, usant de magnanimité, avait envoyé les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, enfin l'échec non moins complet d'une seconde

(1) *Ibid.* Mayenne n'avait pas oublié les embarras que les officiers royaux lui avaient suscités pendant sa campagne de 1586 en Guyenne ; il dut prendre pour une amère ironie la proposition de commander avec la Valette, qui lui avait enlevé Valence !

mission de Bellièvre, que le monarque avait chargé de tenter à Soissons même de nouvelles ouvertures pacifiques. Pendant que ces événements se précipitent, Epinac reste dans l'ombre. Bellièvre, de son propre mouvement ou d'accord avec son maître, essaya de le regagner à la cause royale et lui fit des propositions en ce sens. Il était intervenu si souvent dans les intérêts personnels du prélat, qu'il avait quelque chance de se faire écouter. Mais Epinac était trop engagé, son nouveau chef, mis au courant de ces menées, l'éloigna pour le délivrer de sollicitations pressantes et lui confia le maniement des affaires de Picardie([1]), avec la mission, du moins apparente, d'apaiser Aumale et d'accommoder le différend.

En réalité, qu'il ait travaillé dans des intentions sincères ou pour la galerie, le prélat ne réussit qu'à brouiller davantage toute chose : les Picards se querellèrent de plus belle avec les garnisons qu'on leur imposait, et ne voulurent jamais admettre dans Abbeville les troupes suspectes du régiment de Picardie. Aumale prétendait avoir besoin de toutes ses forces, et non seulement il refusa d'aller à Soissons, mais il rappela le sieur de Rambure qu'il y avait d'abord envoyé. Ses compagnons de révolte approuvaient ses raisons, s'ils ne les lui avaient soufflées ([2]), et demandaient que la cour déterminât d'une manière précise le nombre des soldats et les conditions de leur séjour, que Bellièvre engageât auprès d'eux la parole du Roi ; comme

([1]) « Fit réponse (Guise) qu'il ne s'était point mêlé des affaires de Picardie, et que M. l'archevêque de Lyon qui s'en était mêlé, y avait quelque pouvoir..... Lui demanda s'il trouvait bon que M. de Lyon vînt en cette ville ; et luy ayant répondu qu'il serait le bienvenu, il répliqua comme en se jouant, qu'il s'était toujours assuré que Sa Majesté ne le trouverait mauvais, puisque sous main il le leur avait voulu ôter et l'avait fait pratiquer. » *Journal d'un bourgeois de Paris pendant les Barricades*. Revue rétrospective, 1re série, tome IV, p. 397. Ce témoignage isolé et de seconde main ne manque cependant pas d'une certaine importance : Epinac fut certainement absent des conférences de Soissons, 18-30 avril : il n'est pas mentionné une seule fois dans les longues dépêches que Bellièvre envoyait à la cour, Fonds franç., man. 3.402, où nous trouvons les détails qui suivent.

([2]) Ils n'ont pas jugé à propos de faire venir Aumale à Soissons, afin qu'il ne laisse ses amis sans défense. Mucius (Guise) à l'ambassadeur Mendoça. Papiers de Simancas, carton 1567, pièce 83.

celui-ci promettait de retirer les garnisons au bout de 20 jours, ils exigeaient encore la promesse qu'elles ne fussent pas ramenées de six mois. Telles furent les intrigues auxquelles Epinac prêta son concours : misérables querelles, dans lesquelles il se montra surtout le complice du duc d'Aumale, parce que la Ligue ne pouvait laisser échapper un gouvernement comme la Picardie. Mais les débats dont il s'occupait n'étaient que fort secondaires, et le dénouement du drame se préparait ailleurs.

Ce drame, c'était la révolution dans la capitale, le complot des Parisiens pour s'emparer de la personne du roi, du gouvernement, mettre Epernon hors d'état d'agir, organiser sous le couvert du faible monarque une campagne énergique contre les Protestants, écarter leur chef du trône comme déchu de ses droits par l'excommunication, et transférer la couronne à la maison de Lorraine (1). Henri III savait à quoi s'en tenir sur ces projets, et, pendant que les soldats ligueurs arrivaient de toût côté, bande par bande, il accumulait des troupes aux abords de Paris. La partie se serrait de plus en plus, par la marche des faits plus encore que par les combinaisons des politiques; Guise ne pouvait plus reculer sans sacrifier ses amis, et il accourait après ses gens, non sans avoir recommandé à son principal conseiller de le rejoindre sur-le-champ. Le 9 mai les deux adversaires se trouvaient en présence dans la capitale; sous prétexte de se mettre en état de défense, ils avaient franchi le dernier pas, et l'on pouvait prévoir une catastrophe.

Les Ligueurs ne parlaient encore que de présenter une requête contre Epernon, mais c'était une ruse, croit-on, pour amener l'archevêque, à qui revenait cette démarche (2), plus digne d'un procureur que d'un chevalier, selon le mot

(1) La correspondance espagnole atteste formellement et à plusieurs reprises que depuis un an les Parisiens projetaient de mettre la main sur Henri III, afin de le contraindre à gouverner dans le sens des intérêts catholiques ; *ibid.*, pièce 79.

(2) « Hoggi si aspetta in casa sua (de Guise) l'Arcivescovo di Lione che dicono portara la richiesta che prima doveva essere presentata da esso Duca. » *Nunz. di Fran.*, tome 27, f° 75, dépêche du 10 mai.

de Guise. Le 10, ce dernier toujours correct dans les formes sollicitait l'autorisation de faire venir son confident, alors qu'il était déjà en route, et Epinac, arrivé sur l'heure de midi, resta toute la soirée enfermé à l'hôtel de Guise, où les notables du parti délibérèrent longuement en des conciliabules secrets. Le lendemain, sur le matin ([1]), il se rendit à la messe de la Reine mère, et lui présenta ses hommages en son jardin des Tuileries; le Roi survint, et comme il savait arranger sa contenance, que d'ailleurs il ne désespérait pas de regagner son ancien favori, il le *traita d'une chère gaie et naïve.*

Il ne se discuta rien de remarquable en cette première entrevue, et il ne fut plus question de requête. Les Ligueurs savaient que, s'ils parvenaient à se rendre maître du Roi, la puissance d'Epernon serait vite ruinée, et Guise poursuivait habilement ce but par la douceur, la déférence, les caresses; il était persuadé que le temps finirait par arranger la situation anormale qu'il venait de se créer, traînait en longueur et prétextait, selon son habitude, ne pouvoir rien décider en dehors de son chef, le cardinal de Bourbon, qu'on attendait d'heure en heure. Mais il comptait sans ses hôtes, les Parisiens, et l'on n'en continuait pas moins à se renforcer en troupes de part et d'autre, ce qui n'était pas pour faciliter le rapprochement.

Une conférence avait été résolue, et l'archevêque l'ouvrit dans la soirée du même jour avec la reine, en l'hôtel des Tuileries. Celle-ci jouait double jeu, favorisait secrètement le parti lorrain, voulant éloigner Epernon et ressaisir le pouvoir, qui depuis quelque temps lui avait échappé. Les deux négociateurs examinèrent ce qui pouvait établir les bases d'une entente : Guise survint comme c'était convenu,

([1]) Le récit qui suit a été tiré de Matthieu, *Histoire des derniers troubles de France*, in-8°, 1599, f° 50. La relation est plus vraisemblable que celle envoyée en Espagne par Mendoça, où l'on prétend que le roi reçut Epinac avec un visage chagrin, *desabrido rostro*. Pap. de Sim., carton 1568, pièce 4. Relation de ce qui s'est passé à Paris du 9 au 13 mai. Selon ce récit, l'archevêque protesta qu'il n'était nullement chargé de présenter requête pour la réforme du gouvernement.

puis le Roi, qui se fit attendre (1). On parla des affaires de Picardie, et tout paraissait s'arranger, le souverain et le sujet se comblaient de prévenances mutuelles, mais en même temps, Henri III tenait avec ses plus intimes conseillers de fréquents conciliabules sur les moyens de faire sortir le duc de Paris (2), à tout le moins de débarrasser la capitale de tant d'étrangers qui semaient le désordre. On décida d'y introduire des troupes, contre les privilèges des bourgeois et sans leur assentiment. Le désarroi de la politique royale éclata dans l'exécution de cette mesure; le monarque négligea d'en prévenir Guise, qui ne fut averti que le lendemain, alors que les compagnies avaient déjà pénétré pendant la nuit dans les murs, et le duc, en ayant eu quelque avis la veille (3), se tint à l'écart, pour laisser la partie s'engager entre la cour et les Parisiens. Le jeudi 12 mai, jour des Barricades, il resta confiné dans son hôtel, entouré de ses intimes en armes, mais il envoyait ses principaux officiers organiser la résistance à travers les rues (4).

Lorsque de bon matin il avait eu connaissance certaine du mouvement des troupes, il avait envoyé l'archevêque demander des explications aux souverains. La nouvelle

(1) Détails dans la dépêche de l'ambassadeur vénitien du 12 mai. Fonds italien, tome 1737, p. 66; il ajoute sur Epinac : « Prelato di molto spirito, et grandemente appassionnato a quel partito. »

(2) Ces conciliabules sont racontés par les annalistes, mais la source la plus curieuse, inédite d'ailleurs, est le mémoire justificatif que Bellièvre adressa au pape Grégoire XIV, Fonds franç., man. 15.892, f°s 491-537; il rend compte de ses négociations pendant l'année 1588, et s'étend sur les journées de mai; il explique bien comment Guise, au lieu d'être prévenu la veille de l'entrée des troupes, ainsi qu'il avait été résolu au conseil, ne le fut, par un oubli du roi, qu'après coup, ce qui lui donna lieu de crier au guet-apens.

(3) « D'après une lettre, du reste insignifiante, d'Epinac à Mandelot sur les journées; copie, Bibl. nat., Fonds Moreau, man. 744, f°s 171, 172. Détails confirmés par une lettre de Guise sur le même sujet, Fonds Clérembault, man. 357, f°s 404-406 (minute), et dans une relation envoyée le 14 mai à Rome par la voie de Turin, Fonds franç., 5.045, f° 134, *Discours de l'émeute de Paris.*

(4) « Je advertis soudin mes amis se mettre en ordre dans leur logis obéissant à tous commandemens fors se laisser desarmer et emmener aucun. » Lettre de Guise ci-dessus. Il donne des détails assez complets, le discours qu'il fit tenir à la reine par l'archevêque; il ajoute qu'il plaça un gentilhomme et un capitaine par quartier pour organiser et rétablir l'ordre.

venue de la ville, sans qu'aucun message de la cour ne la confirmât, ni n'expliquât la mesure, avait jeté le trouble parmi les conseillers du parti, mais l'irritation de son chef, qui feignit de croire à un guet-apens, l'emporta bientôt sur tout autre sentiment. Ce fut sous cette impression qu'Epinac quitta l'hôtel de Guise (1), où il habitait provisoirement, sur les cinq heures du matin et, en dépit de la goutte qui la nuit ne lui avait pas laissé un moment de repos, s'achemina vers le Louvre. Le trajet était assez long, il le fit à pied, se présenta d'abord chez la reine et l'avertit du danger auquel son fils s'exposait : c'était proprement jouer sa couronne à trois dés (2).

Puis il pénétra dans les appartements du Roi, le trouva plus joyeux et plus content que jamais, tant en ses propos qu'en son visage. Il lui adressa des représentations énergiques, dans le sens de ce qu'il avait dit à Catherine, tout en conservant les nuances qu'imposaient la majesté royale et la nécessité de ne rien pousser à l'extrême. Il entama cependant une vraie discussion, et le monarque, démonté par sa hardiesse, riposta qu'il était le maître et saurait se faire obéir, qu'il ne l'interpellât plus sur ce sujet (3). Son ton péremptoire disait assez clairement qu'il était décidé à prendre des mesures extrêmes, que la situation devenait critique pour les Ligueurs. Epinac ignorait encore à cette heure matinale l'importance du mouvement insurrectionnel,

(1) L'hôtel de Guise formait à peu près les bâtiments actuels des Archives nationales. *Paris à travers les âges*, 13e livraison, le Temple et la place Royale, pp. 39 et 399.

(2) La conduite énergique de l'archevêque est attestée par le bourgeois de Paris, Revue rétrospective, IV, pp. 400, 401, d'où je tire les détails qui suivent, et par plusieurs relations de témoins. Epinac assure dans sa lettre apologétique au commandeur de Diou, du 14 mai 1591, *Nunz. di Fr.*, tome 23, p. 794, que son audace donna au duc de Guise le temps de rétablir ses affaires : « Li parlai con tanto animo che questo l'impedi nel fare ciò ch'egli havea proposto et dieteli tempo a Monsre di Guisa di radunare li suoi amici. » Bellièvre raconte que ce matin même, entre cinq et huit heures, il trouva le roi tout changé, et laissant percer une grande indignation à cause de la résistance des Parisiens. Mémoire ci-dessus, fo 520.

(3) « Que el savia bien lo que hazia que no le hablase mas en ello. » *Relation de ce qui s'est passé à Paris*... Pap. de Sim., carton 1568, pièce 41.

il jugea qu'il devait prévenir sans retard son chef ; son état de fatigue réclamant des ménagements, il emprunta le mulet d'un de ses amis qui demeurait dans le voisinage([1]), et il revint en hâte, bien résolu à mourir, s'il le fallait, avec son maître. Il était de retour entre 7 et 8 heures du matin.

Après cette démarche, les notables du parti ne pouvaient plus douter des véritables intentions du Roi et, s'ils affectèrent de paraître rassurés, ils furent quelque temps en grande perplexité. Cependant l'émeute en se propageant leur donnait quelque confiance, et dès son retour l'archevêque de Lyon, qui n'était guère accessible à la peur, remontait leur courage par les nouvelles qu'il apportait, et surtout par son attitude. Le docteur Edmond Richer, qui le vit sur les huit heures, posté devant l'hôtel de Guise avec le duc, le chevalier d'Aumale et des soldats en armes([2]), cite de lui des propos qui n'avaient pas d'autre but, car il présentait comme un prodige le fait d'avoir accompli sa mission après une nuit de crise ([3]).

Ses amis reprirent donc bien vite l'attitude arrogante qui constituait le fond de leur tempérament ; les Parisiens avaient le dessus, et dès midi, Guise sortait de sa maison pour achever l'œuvre commencée par ses lieutenants, con sommait son triomphe, en renvoyant dédaigneusement à leur maître les troupes royales désarmées, et se promenait dans les rues avoisinant l'hôtel de Montmorency, en compagnie de l'archevêque ([4]). Il se sentait vainqueur sur

([1]) Le bourgeois de Paris avance qu'Epinac se sauva sous l'impression de la peur que lui causa la colère du monarque ; étant donné son caractère il est bien plus vraisemblable d'expliquer la rapidité de sa retraite comme je l'ai fait.

([2]) « Et trois ou Catres autres », dit Guise dans sa lettre ci-dessus.

([3]) Richer, Historia Academiæ Parisiensis, tome IV, Bibl. nat., Fonds latin, man. 9.946, f° 206. Le docteur était venu en curieux, et il entendit l'archevêque disant à Mme de Montpensier, qui se tenait à une fenêtre de l'hôtel : « Domina, tibi rem valde affinem miraculo narrare volo ; tota nocte acutissimo et intolerabili dolore arthritidis sic tentatus sum ut nullam partem quietis capere, aut in pedes stare, vel ingredi possem, sed quamprimum mihi allata sunt nuncia istorum motuum, de lecto plane incolumis et doloris expers allacer ut vides surrexi. »

([4]) *Thuani Historiæ*, IV, p. 571, lib. 90, § 11. L'historien qui

toute la ligne, car il s'était procuré le procès-verbal du conseil secret où la veille on avait arrêté les mesures contre ses partisans, et il le faisait communiquer dans la soirée à la reine par son plus intime conseiller (1), voulant la convaincre de la duplicité de son fils et témoigner qu'il tenait ses ennemis à sa merci. Ce dernier incident renouvelait sa colère, en même temps qu'il fortifiait son audace, et ces deux sentiments, il savait, en vrai diplomate, les faire concourir à la poursuite du but qu'il se proposait d'asservir le roi.

Aussi, quand, le lendemain 13, Bellièvre se présenta porteur des ouvertures que celui-ci avait accordées tout frémissant, il trouva le duc courroucé, implacable, déclarant que son premier devoir était de venger les outrages faits à ses amis. Après avoir essayé vainement de l'adoucir, le ministre se tourna vers l'archevêque qui était présent, le pria de s'interposer avec sa prudence accoutumée, de sauver l'Etat. Epinac avait plus d'un motif de se montrer conciliant devant son ancien ami, il exhorta le duc à ne pas s'opiniâtrer davantage, mais Guise répondit qu'il en délibérerait avec son conseil (2). Henri III, ne pouvant rien obtenir, se retourna, bien à contre-cœur, vers sa providence accoutumée, Catherine de Médicis, et la pria de poursuivre les négociations. La vieille reine traversa plusieurs fois les rues pleines de bourgeois en armes, les barricades à demi renversées, et n'obtint que des conditions qui soulignaient la défaite du souverain. Pendant ce temps, le roi préparait sa fuite et, dans la soirée du même jour, il s'échappait du Louvre. Guise apprit la nouvelle au jardin des Tuileries, où il négociait avec le concours d'Epinac, son compagnon inséparable (3). Il montra beaucoup de mécontentement, mais s'il redoutait de voir son adversaire en appeler aux

rencontra le duc en compagnie de l'archevêque, l'atteste encore dans ses mémoires.

(1) Peleus, *Histoire d'Henri le Grand*, Paris 1613, in-4°, tome III. Cet historien ajoute que le procès-verbal fut livré par le même personnage qui le matin avait averti le duc de l'entrée des troupes.

(2) Mémoire de Bellièvre, f° 522.

(3) Relation envoyée en Espagne. Papiers de Simancas, *ibid.*, p. 9.

provinces, il devait être satisfait d'une solution, qui le tirait d'embarras au moment où, contre son programme de doucereux ménagements, les exaltés de Paris le mettaient pour ainsi dire dans la nécessité de porter la main sur son suzerain. A partir de ce moment toutefois, il se conduisit en véritable maître, prit possession des postes fortifiés de la capitale et, dans la nuit de ce jour, visita les compagnies souveraines et les grands corps de l'Etat, suivi de l'archevêque qui lui servait d'orateur.

Nous nous sommes contentés d'appuyer sur les circonstances de ces mémorables journées dans lesquelles ce dernier intervint, et nous voyons qu'il ne quitta presque pas le chef du parti, l'accompagna comme son ombre, le seconda en subordonné fidèle, en mandataire de ses volontés. Dans ces tumultes, où le cliquetis des armes dominait tout, il ne pouvait remplir des fonctions importantes, mais, maintenant que la diplomatie reprenait la première place et sa pleine liberté d'action, il reparaît sous un plus grand jour à travers les laborieux pourparlers qui, après deux mois d'efforts, ramenèrent la paix entre les partis. Ce fut même dans la maison où il s'installa provisoirement, auprès de l'hôtel de Guise, pour être plus à la portée de son maître, que se débattirent plusieurs de ces négociations ; ce fut dans cette maison en particulier que le duc se rencontra secrètement avec l'ambassadeur d'Espagne.

Le vainqueur ne négligeait pas, en attendant l'issue des conférences avec la reine mère, de prendre ses mesures de défense, ni de rechercher les appuis et les secours sur lesquels il croyait pouvoir compter. Nous allons faire intervenir pour la première fois en notre récit la puissance plus ou moins cachée qui, depuis plusieurs années, entretenait les dissensions entre les Français, je veux dire la diplomatie de Philippe II, faisant agir ses ambassadeurs. Jusqu'ici nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer ces agents, qui tenaient cependant les principaux rôles. L'envoyé secret Moreo s'était rendu auprès des Ligueurs après le départ de Henri III, et, secondé par l'ambassadeur ordinaire Mendoça, travaillait à retarder, sinon empêcher

l'accommodement. Guise de son côté, sans laisser entamer ses pratiques avec la reine, réclamait un subside de 300.000 écus, qui lui avait été promis au cas où la guerre éclaterait : il voulait lever des troupes sous prétexte qu'elle était imminente.

Dans la nuit du 20 mai, il se ménagea une entrevue avec Mendoça, chez l'archevêque, afin que rien ne transpirât au dehors de cette négociation. Après quelques propos échangés, il fit appeler Epinac [1], aborda devant lui l'objet de sa demande et ne manqua pas d'insister sur les engagements du Roi Catholique. Il se retira vers le milieu de la nuit, laissant son représentant en tête-à-tête avec l'Espagnol, auquel il le recommanda comme un autre lui-même qui avait tout pouvoir de discuter les particularités de l'affaire [2]. En de longs développements et avec beaucoup d'habileté, c'est toujours l'ambassadeur qui parle, le plénipotentiaire traça un tableau exagéré des forces dont disposait le roi de France, mais son rusé partenaire l'amena sans peine à reconnaître que, dans la situation avantageuse qu'il venait de conquérir, Guise pouvait fort bien détourner pour l'entretien de ses troupes les revenus publics et les réserves des trésoriers royaux; il lui suffisait pour cela de prétexter la guerre contre les huguenots. Le prélat, qui avait trouvé son maître en fait de rouerie, dut encore convenir que Henri III ne pouvait concentrer ses troupes en moins de six semaines, et finalement les Ligueurs n'obtinrent qu'une aumône de 30.000 écus : ce fut tout pour le moment.

Si Mendoça résume exactement cette conversation, comme nous n'avons pas lieu d'en douter, son interlocuteur se rendit compte qu'il fallait faire peu de fond sur des gens qui ne cherchaient qu'à tirer parti des embarras de la monarchie. C'était la première fois qu'il se trouvait en pré-

(1) « Que es en quien han puesto el manejo de los negotios por estimarle por uno de los mejores spiritos y consejeros de toda la Francia. » Pap. de Sim., carton 1568, pièce 20, Mendoça au duc de Parme, 20 mai.

(2) Diziendome que el Arçobispo que era como su persona propria me comunicaria los demas particulares, el qual con gran arenga y artificio... *Ibid.*

sence de ces agents, et dans les événements qui se déroulèrent jusqu'à la paix de juillet, il les vit constamment à l'œuvre, soufflant la discorde, les défiances et les jalousies: il en conçut un peu plus d'aversion pour les étrangers, et pour les Espagnols en particulier.

Il fit du reste meilleure figure dans les négociations avec le duc de Savoie, auquel Guise l'avait aussi chargé de demander un secours. Il se rencontra avec l'ambassadeur des Alimes, le 1er juin, au jardin des Cordeliers (1), sous prétexte de traiter de quelques bénéfices de Bresse qui relevaient à la fois du duc et de l'archevêque (2). L'ambassadeur proposa de conclure une alliance entre les deux princes, et toucha diverses questions, l'abandon à son maître du marquisat de Saluces et du protectorat de Genève, moyennant quoi il promettait de faire entrer dans la ligue le duc de Montmorency, tout-puissant en Languedoc. Guise ne pouvait décliner ces avances, tant qu'il ne se serait pas accommodé avec son souverain ; Epinac présenta donc en son nom une réponse qui n'offrait que des espérances : du vivant de Henri III, Son Altesse ne devait pas compter sur un démembrement de la monarchie, toutefois on pouvait l'appuyer contre Genève, si elle continuait ses offices auprès de Montmorency. Quelques jours après, le duc de Savoie écrivait que de ce côté-ci il concevait bon espoir, mais dans l'intervalle Guise l'avait emporté auprès du Roi, et l'archevêque répondit à l'ambassadeur le 30 juin : « Excusez-moy si je n'ay si tost respondu a vostre billiet, j'ay esté si occuppé que je ne l'ay peu faire, et aussi il m'a semblé n'y avoir rien de pressé, d'aultant qu'il y a apparence qu'il fauldra avant qu'avancer davantage cest affere attendre ce que le seigneur que scavez en aura résolu avec l'amy, et malaysement peult-on faire quelque conclusion que l'on ne soit certain si ledict amy se vouldra joindre, car

(1) Archivio di Stato, à Turin, Lettere Ministri, Francia, mazzo 9, dépêche du 3 juin, déchiffrement, employée par Italo Raulich, *Storia di Carlo-Emanuele I, Duca di Savoia*, in-12, Milan 1896, tome I, p. 338, il appelle l'archevêque : pontifice massime della lega.

(2) Nous avons vu qu'une partie de la Bresse dépendait du diocèse de Lyon. Ci-dessus p. 79, note 1.

selon sa volunté diverse l'affere se conduira diversement ([1]). »

Il n'y avait en réalité, il ne pouvait y avoir de pourparlers sérieux qu'avec la Reine mère et ses conseillers, et ce fut à ces débats qu'Epinac prit une grande part. On avait un médiateur tout indiqué, le nonce du pape, Morosini évêque de Brescia, car il s'agissait des intérêts de l'Eglise catholique, et cette intervention, qui fut d'autant plus précieuse qu'elle s'exerçait avec la plus complète impartialité, garantissait le succès des négociations d'où devaient sortir, dans la pensée des Ligueurs, le triomphe de l'unité religieuse. Nous rencontrons pour la première fois l'action des Papes dans les affaires intérieures de notre pays pendant les derniers troubles du xvie siècle, et nous aurons à la signaler en d'autres circonstances, sous les divers aspects qu'elle revêtit. Ici elle intervenait dans des vues pacifiques, mais que les notables catholiques ne pouvaient toutes accepter. Sixte-Quint, partisan avant tout de l'autorité monarchique, voulait grouper les forces orthodoxes sous le commandement non amoindri de Henri III, tandis que les Ligueurs, se défiant du monarque et de son penchant pour le roi de Navarre, avaient pour objectif de lui donner un conseil de surveillance. Aussi verrons-nous Epinac agir parfois en dehors du nonce, car ses amis ne cherchaient dans l'envoyé pontifical qu'un instrument et un auxiliaire.

D'ailleurs, ils croyaient avoir sujet de soupçonner son impartialité : il était de nationalité vénitienne, avait même représenté la Sérénissime Seigneurie auprès du Roi Très Chrétien, juillet 1574 - mai 1577. Homme politique, nourri des idées de sa nation, partisan du juste milieu et des concessions mutuelles, il avait montré pendant sa nonciature un certain penchant pour Henri III, et ne prit pas la peine de le déguiser dans les circonstances présentes ; toutefois les intérêts de la religion lui interdisaient d'appuyer en tout la politique tortueuse qui avait créé la

(1) Archivio di Stato, *ibid.*, dépêche du 4 juillet, dans laquelle l'ambassadeur cite le fragment de lettre que nous rapportons, et il ajoute : « Si rien ne presse, c'est qu'ils ont bon jeu. »

triste situation à laquelle le monarque se trouvait acculé.

Quoi qu'il en soit, bien que les chefs du parti n'eussent pas osé décliner ses bons offices, par ce qu'ils se réclamaient constamment du Pape, lorsque, deux ou trois jours après le départ du roi, il convoqua chez lui Guise et l'archevêque sur leur propre demande, l'entretien lui donna peu d'espérances, tellement il les trouva réservés, nullement disposés à l'accord (1). Ils protestèrent néanmoins ne se soucier que du bien de la religion ; ils recherchaient, disaient-ils, un moyen de se coaliser avec les partisans du roi contre les huguenots, ils avaient seulement à prendre quelques garanties personnelles, car le monarque vindicatif préparait des listes de proscription ! Morosini combattit leurs fâcheuses préventions, et, pour les ramener à des idées plus conciliantes, il fit valoir les motifs d'intérêt, notamment la position critique dans laquelle ils se trouvaient au milieu de la capitale ; il n'y avait rien de plus facile au Roi que de réduire les Parisiens, par la perte de leur prospérité matérielle et des avantages que leur assurait la présence de la cour.

Finalement, les deux ligueurs parurent touchés de cette exhortation, du moins, la nuit aidant, ils jugèrent bon de modifier leur tactique par ménagement pour le nonce. Dès le lendemain, Epinac apportait une minute de lettre qu'il avait rédigée sous la dictée de Guise : ils prenaient l'engagement d'accepter les offres de Sa Majesté, pourvu que ses sujets fussent satisfaits par la disgrâce d'Epernon. Le nonce releva le caractère impolitique de cette requête, qui risquait de jeter le favori dans les bras de Navarre. Il conseilla de la modérer, mais pouvait-on procéder autrement, puisque la prise d'armes avait pour but premier de détruire la puissance d'Epernon? Si l'accommodement n'avançait guère, les entretiens fréquents dans lesquels le nonce ne cessait de prêcher la concorde produisaient un

(1) « Non li trovo disposi a ricevere alcuno delli miei consigli, se bene loro erano quelli che me li dimandavano. » *Nunz.*, tome 27, fos 80-84, dépêche du 18 mai, conférence analysée dans l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, pp. 158-161.

bien réel, dissipaient les préventions et détruisaient les calomnies de toute sorte qu'engendraient les passions aveugles des partis. Epinac, dans son rôle d'intermédiaire, savait si bien se mettre à l'unisson des sentiments de Morosini, le charmer, le captiver par la modération de son langage, que ce dernier faisait son éloge dans sa correspondance, attestait à quel point il désirait l'accord et les bons offices dont il usait en ce sens auprès du duc de Guise [1].

N'y avait-il pas dans cette attitude du diplomate ligueur un calcul plutôt qu'un désir sincère de la paix ? En réalité, lui et son maître dépendaient de tous les caprices de l'oligarchie dont ils avaient soulevé les passions, et Epinac pouvait prétexter devant la Reine mère que la longueur à rédiger les articles venait de la diversité des opinions [2]. Catherine riposta qu'ils ne renfermaient rien qui fût à l'honneur du souverain, et en effet, ces articles que l'archevèque rédigea, toujours sous la dictée de Guise, renfermaient les exigences les moins acceptables de la part d'un souverain chatouilleux comme l'était Henri III. On exigeait l'approbation des événements de Paris et la promesse de ne plus intervenir dans le choix des officiers municipaux, la révision des comptes du trésor, le dégrèvement des impôts ; enfin, on s'étendait sur les griefs contre Epernon et son frère, dont on réclamait la disgrâce avec privation de toute charge et dignité [3].

Quand l'archevèque lui eut communiqué la substance de ce mémoire, le nonce en fit de si vives remontrances que le cardinal de Guise vint en personne justifier les articles [4].

(1) « Il quale Arcivescovo non lasciarò di dire a V. S. Illma, che in questi attioni mostra veram^te^ di desiderare la quiete, et si adopra assai con Mons^re^ di Guisa per questo effetto, et mostra grandissima devotione verso N. S^re^ et cotesta Santa Sede, è huomo di gran spirito, et molto eloquente, et di lui ne fa grandissima stima Mons^re^ di Guisa. » *Nunz., ibid.*, f° 90, 23 mai.

(2) La Reine au Roi, le 20 mai, Bibliothèque de l'Institut, Fonds Godefroy, man. 261, f° 135.

(3) Ces articles se trouvent un peu partout, notamment, en une plaquette du temps, dans la collection déjà citée dite *Recueil Vert*, Biblioth. de Lyon, n° 314.514.

(4) L'Epinois, *ibid.*, p. 166.

Les dispositions quelque peu conciliantes qu'avaient tout d'abord manifestées les Ligueurs s'étaient évanouies à la nouvelle qu'Epernon venait de rejoindre Henri III. On ne connaissait que trop, et par une longue expérience, l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit du monarque et l'on estimait non sans fondement que, tant qu'il resterait libre d'agiter la cour, celui-ci ne procéderait pas de bonne foi. Epinac lui-même affecta dès lors une plus grande réserve, car il envoya au nonce la rédaction définitive des articles, au lieu de la lui remettre en personne ; il s'abstint pendant plusieurs jours de le visiter (1). Cette défiance se faisait encore jour dans l'entrevue qu'il eut seul avec la Reine et son entourage, le 24 mai.

Catherine l'avait mandé, en apparence pour savoir si les articles étaient prêts, en réalité pour essayer sur lui quelque manœuvre de corruption. Ils se rencontrèrent au jardin des Tuileries et le prélat, se voyant en pays ennemi, entouré des conseillers royaux, se tint constamment sur la défensive. Et ce n'était vraiment pas inutile ! La dame, qui pratiquait si bien l'art de diviser pour régner, lui communiqua d'abord les avances gracieuses que Rambouillet apportait pour lui de Chartres, puis elle aborda le véritable objet de l'entrevue : elle désirait connaître les demandes personnelles de Guise, afin d'orienter sa diplomatie, en compromettant les Ligueurs les uns à l'égard des autres.

La manœuvre se devinait sans peine, et l'archevêque, malgré les instances dont tous les assistants l'assaillirent, s'excusa longtemps d'avoir aucune charge en la matière. Il finit par déclarer que le duc ne demandait rien pour lui-même, mais seulement que « tous ensemble unanimement désiraient la sûreté de la religion catholique et d'eux aussi »; il ajouta que, si le roi usait de courtoisie, Guise le vaincrait en obéissance, enfin se laissa aller jusqu'à dire que rien ne contenterait tant son chef que si Sa Majesté lui rendait ses bonnes grâces et l'appelait auprès d'elle, en lui garantissant un état convenable. Il promit d'en faire bons offices et de

(1) *Nunz.*, tome 28, f° 361, le 23 mai.

voir avec le duc les points d'intérêt privé que l'on pourrait débattre de suite, avant la réponse des articles. Et comme pour affirmer ses dispositions pacifiques, il ajouta ce propos en conclusion, qu'on devrait bien ne pas rassembler tant de forces, mais ils avaient été contraints, pour ne se laisser prendre au dépourvu, de lever des troupes et de s'aider de tout ce qu'ils avaient sous la main (1).

En somme, cette dernière conférence n'offrait rien qui permît de constater que les négociations avançaient, les efforts du nonce n'avaient guère abouti, puisque les articles présentés renfermaient des conditions inacceptables. Epinac, si conciliant avec l'ambassadeur pontifical, ne pouvait, tant qu'Epernon ne serait pas terrassé, se montrer moins difficile que le duc de Guise, et la Reine mère avait beau passer de l'un à l'autre, elle n'obtenait rien : elle affectait cependant d'en être enchantée.

Henri III ne fit pas attendre sa réponse et, comme l'affaire d'Epernon était le point capital, il la laissa complètement dans l'ombre. Sans doute il ne pouvait capituler devant une mise en demeure, mais son silence, concordant avec la présence d'Epernon auprès de lui, faisait supposer qu'il ne prenait pas les négociations au sérieux. Aussi les Ligueurs, et l'archevêque de Lyon lui-même, ne cachaient nullement leur intention de prendre les armes contre leur souverain (2). Le nonce résolut de tenter une démarche personnelle auprès du Roi, mais il avait besoin pour cela de connaître la dernière pensée des catholiques ; il vint donc trouver le cardinal de Bourbon, auprès duquel il rencontra Guise et l'archevêque. Les princes du sang avaient, après de vives instances, obtenu le renvoi d'Epernon (3), mais les chefs ligueurs observaient avec justesse que la mesure leur donnait peu de garanties, puisque le favori conservait ses charges et gouvernements, ou les laissait entre les mains de ses

(1) La Reine au Roi, 24 mai, Fonds fr., man. 15.574, f°s 196, 197.
(2) *Nunz.*, tome 27, f° 98, 4 juin.
(3) Desjardins, *Nég. de la France avec la Toscane, IV*, p. 786, dép. du 23 mai ; voir un mémoire du duc de Nevers à ce sujet, daté du 1er juin, Fonds franç., 3.975, f° 121.

créatures [1]. D'un autre côté, objectaient-ils, si le Roi voulait sérieusement la guerre contre les huguenots, pourquoi choisissait-il un chef incapable comme le maréchal de Matignon ! Morosini saisit la balle au bond : Et pourquoi Votre Excellence ne prendrait-elle pas le commandement en Guyenne ! riposta-t-il en interpellant Guise ; comme le duc acceptait sans hésiter, l'archevêque corrigea ce bon mouvement : Il sera bon, dit-il, de savoir à quelles conditions Sa Majesté confirmera ce commandement [2]. En effet avec un prince tel que Henri III on ne s'entourait jamais de trop de précautions.

Mais quand le nonce revint, après avoir retourné l'esprit du monarque, Guise ne parla plus de cet arrangement et, parce que le danger n'avait pas cessé avec l'apparente disgrâce d'Epernon, il avança de nouvelles exigences, dans le but de se fortifier le plus possible contre son adversaire. Villeroy, qu'on avait adjoint à la Reine, entrait avec lui en ouvertures particulières, il se cabra, déclara qu'il ne s'agissait pas de ses affaires, mais du bien de la Ligue : il prétextait maintenant que le commandement en Guyenne n'était qu'un subterfuge pour l'éloigner de ses partisans, les priver de son appui. La combinaison dérangeait en réalité le programme qu'il avait élaboré avec Epinac, pour dominer la cour par sa présence et se rendre maître du pouvoir ; le prélat savait le lui rappeler à l'occasion, comme dans l'entretien ci-dessus.

Morosini voulut avoir le cœur net de tant de difficultés et, après entente préalable avec la Reine, il en entretint l'archevèque, un jour que ce dernier était venu le visiter. Epinac, avec force assurances de ses bonnes intentions, reconnut que la forme des derniers articles laissait à désirer. Il n'avait pu obtenir qu'on les modérât, parce que les

(1) *Nunz.*, tome 28, fos 100-102, 6 juin.

(2) « Bisognava vedere come il Re lo voleva mandare, et simili altri conditioni. » *Ibid.* Le Pape Sixte-Quint racontait aussitôt l'entretien à l'ambassadeur Pisani, et ajoutait : Son entourage voulut défendre et dissuader cette prompte résolution. Dép. de Pisani, 28 juin. Fonds franç., 16.046, f° 194. Les Ligueurs n'avaient pas tout à fait tort de se défier du Pontife, qui les trahissait ainsi.

visées égoïstes de certains catholiques ne permettaient pas de faire toujours pour le mieux : chacun s'entête dans son opinion, et souvent les moins influents sont les plus obstinés ([1]). On accorderait tout, dit le nonce, si l'on proclamait le Roi chef de la Ligue. L'archevêque fit remarquer qu'en ce cas l'Union se trouverait décapitée, au moment où elle aurait le plus besoin de grouper ses forces sous une seule main, c'est-à-dire, quand la mort de ce nouveau chef ouvrirait à Navarre l'accès du trône. Il promit néanmoins d'aplanir autant qu'il pourrait les difficultés ([2]) ; le nonce, le prenant par son faible, l'assura que le Pape aurait beaucoup de contentement et que, s'il procurait l'accord, Sa Sainteté le tiendrait en suffisante recommandation ([3]).

Les promesses de l'archevêque n'empêchaient pas les Ligueurs, et les Parisiens plus que les autres, de s'entêter, ni Guise de soulever sans cesse de nouvelles prétentions, dont Epinac se faisait l'écho, en avançant que Henri III et Epernon enrôlaient de grandes forces. Le monarque avait eu avec l'envoyé de Navarre une conférence de trois heures ! On voyait par là la sincérité de la cour quand elle recherchait la paix, et Guise, qui n'avait eu jusqu'alors d'autre préoccupation, ne devait-il pas se tenir prêt à toute éventualité ! Et il engagea un long débat avec Morosini, puis, pressé dans ses derniers retranchements, il révéla la véritable politique de Guise par cette réponse, que le duc ne pouvait abandonner ses amis à la merci des hasards, ni signer la paix, si le Roi n'acceptait de le retenir auprès de lui. Du reste le parti se montrerait plein de condescendance, en dehors de quelques articles essentiels : qu'on proclamât l'union générale des catholiques sous la suzeraineté du

([1]) Récit de l'entrevue dans la dépêche du 17 juin, *Nunz.*, tome 27, f° 111. « Lo interesse di molti, che concorrono nella medesima causa, non comportava che sempre si potesse fare quello, che si desiderava, essendo ogn'uno più affettionato sempre al proprio parere, che alli ragioni de l'altro ; et che il più delle volte quelli che manco sanno stanno più saldi, et ostinati nelli loro parere di prima. »

([2]) « Promise in ogni modo di adoprarsi di nuovo con tutti li spiriti, per rimovere tutti quelle difficulte che si potranno. »

([3]) « Che seguendo lo accordo per il suo mezzo teneva per certo che S. Sta lo haveria commendato assai. »

Roi, qu'on exclût irrévocablement de sa succession tout prince soupçonné d'hérésie, que le chef de la Ligue reçût des sûretés suffisantes, par exemple une dizaine de places, ajouta-t-il négligemment. Tant de demandes présentées ensemble ne pouvaient qu'exaspérer Henri III, et le nonce insistait à dessein là-dessus, persuadé que l'archevêque aurait assez d'empire pour obtenir quelque adoucissement [1].

On le voit, la diplomatie ligueuse concentrait ses efforts sur deux points : Guise ne devait pas aller en Guyenne, mais rester auprès du Roi, comme son lieutenant ; on reconnaissait Henri III pour chef des catholiques, pourvu que le Lorrain acquît, avec des pouvoirs précis, le moyen de le conduire à son gré. Le plan d'asservir la royauté par une mairie du palais se dessinait visiblement, et c'était le programme que le Balafré suivait avec netteté depuis les journées de mai, celui dont la réalisation dernière sera réglé, avec détail dans l'*Avis à M. de Guise venant en cour*. Dès lors, Epinac, l'*intellect agent* de la Ligue, qui fut le rédacteur de ce travail, n'a-t-il pas eu la principale part dans la conception et la conduite de ce plan ? On peut le conjecturer non sans vraisemblance derrière les renseignements incomplets que la nonciature nous fournit sur son action diplomatique. Quelle que fût l'habileté de Guise, le parti de l'Union n'avait pas encore suivi une politique aussi décidée, et l'on sent dans sa marche l'influence d'un esprit délié qui dextrement a combiné les mobiles sur lesquels s'appuie cette politique. Le Vénitien Morosini lui-même se laissa séduire par la souple diplomatie d'Epinac, par ses manières conciliantes, et il ne devina pas que cette modération voilait un programme bien arrêté, suivi avec persévérance. Les exigences dont il se plaignait entraient dans ce programme, mais l'archevêque les adoucissait, parce qu'il était plus persuadé que ses amis de la nécessité de ne pas pousser les choses à l'extrême.

(1) « Ho creduto che fosse molto a proposito di caricare la mano un poco con il detto Monsre, perche ha grandissima auttorita con il sigre Duca di Guisa. » *Nunz.*, tome 27, fos 122-124, dépêche du 20 juin, conférence résumée dans l'*Epinois*, pp. 186-188.

Cet esprit conciliant, qu'il affichait dans ses relations avec le représentant du Pape, n'était cependant pas simulé, car il voulait reconquérir la réputation de zèle qu'il s'était acquise jadis auprès de la cour romaine, et il est probable qu'il provoqua lui-même les témoignages que le nonce donnait de sa bonne volonté. Bien que, selon son habitude, il ménageât un peu tout le monde, il n'en travaillait pas moins activement pour son parti, avec cette souplesse qui le faisait se plier à toutes les situations. Nous en avons pour preuve sa conduite à propos des agissements de la Ligue auprès des catholiques lyonnais. Il ne manqua pas, disent ses ennemis, de préparer parmi ceux-ci un soulèvement en faveur de l'Union, si bien que Mandelot aurait dénoncé ses intrigues. Les documents sont muets là-dessus. Des amis et des serviteurs exaltés, surtout parmi ses clercs, le compromirent sans doute, mais personnellement il se tint plutôt sur la réserve, et nous en avons des témoignages écrits de sa main.

Dans la lettre au gouverneur, où il racontait les événements de mai [1], tout en présentant les faits sous un jour favorable, il s'abstient de tout commentaire, et en expose la suite simplement, avec une modération voulue, destinée à produire en faveur du parti une impression favorable sur l'esprit d'un correspondant qu'il savait ne pas en approuver tous les écarts : c'est une apologie déguisée. Plus tard, les Seize essayèrent d'entraîner la municipalité lyonnaise et prièrent l'archevêque de recommander leur messager; mais il le fit en termes généraux, sans insister, et se contenta de protester, lui témoin de leurs déportements, que les efforts des princes catholiques ne tendaient qu'à la conservation de l'Etat et de la religion [2]. On devine en sa lettre la tactique d'un homme qui ne veut pas s'engager à fond, parce qu'il sait que le terrain n'est guère sûr. Malgré le prestige dont il jouissait sur ses diocésains, les par-

[1] Voir ci-dessus p. 283, note 3. L'archevêque n'y dit pas un mot de son propre rôle.

[2] Aux consuls et échevins, Paris, le 25 juin. Biblioth. de Lyon, man. 1146 ter, pièce 2, voir Appendice XIII.

tis étaient trop divisés. l'attitude d'hommes comme Mandelot, Delanges, des notabilités italiennes, et de plusieurs échevins, lui dictait cette prudence, il se savait surveillé, n'ignorait pas que certaines personnes cherchaient toute occasion de le dénoncer.

Cette réserve entrait du reste dans son tempérament, aussi bien que les tendances modérées de sa diplomatie. Bien qu'il ne fût ni désintéressé, ni aussi catégorique pour la paix que le croyait le nonce, on doit lui savoir gré de ses efforts; ils étaient réels, puisque ce dernier pouvait l'employer comme modérateur de la Ligue. On comptait dans le parti des hommes plus passionnés, qui, par l'emportement de leurs rancunes et leurs exigences déraisonnables, rendaient difficile la tâche du négociateur et doublaient son mérite. C'étaient le cardinal de Guise, le duc et le chevalier d'Aumale, la foule des subordonnés impatients d'assouvir leurs appétits. Epinac n'était souvent que leur porte-parole, et c'est assez injustement que la postérité l'a rendu responsable d'embarras qu'il déplorait tout le premier.

Il reçut cependant le prix des services rendus à la cause, car les articles complémentaires du traité de Chartres lui garantissaient l'entrée au conseil secret (1); on lui faisait espérer le chapeau de cardinal et la garde des sceaux, si Cheverny se retirait. Epernon, l'objet apparent de la prise d'armes, ne fut pas mentionné dans les clauses; le roi l'avait éloigné de la cour et lui avait retiré sa charge de gentilhomme de la chambre; ses ennemis se contentèrent de cette demi-disgrâce, et Guise songeait à se rapprocher de lui pour l'empêcher de se tourner contre la cause catholique, l'y faire servir au besoin. Epinac lui-même parut l'oublier ; les nécessités de la politique, qui prescrivaient de ménager ce puissant vaincu, pouvaient amener entre eux quelque accommodement, même une entente, si un nouveau

(1) « M. de Lyon est des affaires depuis hier »; lettre du baron de Lux au duc de Mayenne, Chartres le 6 août, transcrite dans l'histoire de la Ligue par le secrétaire de Jeannin, Fonds franç., man. 17.281, f° 167.

conflit n'était venu les séparer, d'autant plus irrévocablement qu'Epinac, pas plus que la première fois, ne fut le provocateur.

Le docteur Boucher avait composé le pamphlet du *Gaverston*, qui popularisait un rapprochement facile à faire entre Epernon et un autre favori de l'histoire d'Angleterre, dont les Ligueurs considéraient la fin malheureuse comme le présage de celle qu'ils rêvaient pour leur ennemi. Les Seize firent circuler ce pamphlet dès le lendemain des Barricades [1] et répandirent le bruit que l'archevèque y avait mis la main; ils n'étaient pas fâchés d'accréditer l'opinion qu'il en était l'auteur [2]. Il semble, d'après l'examen des témoignages contemporains, qu'en effet il encouragea tout particulièrement cette œuvre, qu'il en fournit la donnée, les renseignements historiques, et en surveilla l'impression [3]. Mais à juger par ses caractères intrinsèques, elle n'est certainement pas de sa composition; en particulier le ton d'irrévérence et passablement méprisant avec lequel l'auteur traite Henri III ne révèle guère le diplomate, et rappelle beaucoup mieux la manière de Boucher. D'ailleurs, Epernon dans sa réponse ne s'avance pas trop, il dit simplement que le Gaverston a été *mis en lumière* par l'archevêque, expression vague, qui implique toute espèce de concours, mais pas nécessairement la paternité.

Cependant le duc procéda comme si son rival était seul responsable, et la violence de ses attaques ne fit qu'étaler au grand jour le ressentiment que lui causait la campagne

(1) L'ouvrage porte la date du 16 mai. Il en existe des exemplaires assez nombreux. Biblioth. de Lyon, Recueil vert, tome 12, pièce 314.532.

(2) Telle est la version donnée par Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, Panthéon littéraire, tome 65, pag. 64, 65.

(3) « Renovata ab archiepiscopo Gaverstoni ex historia anglicana invidiose memoria, vulgoque Epernonius inter fœderatos Gaverstonus vocabatur. » *Thuan. Histor.*, tome IV, p. 562, lib. 90, § 6. Epinac popularisa donc chez les Ligueurs le rapprochement entre Epernon et le favori d'Edouard II, et créa plutôt un courant d'opinion. L'historien ajoute, après avoir résumé l'œuvre : « Hæc ab Espinaco in Espernonii et regis invidiam licentiose *scriptis editis jactabatur.* » *Ibid.*, p. 563. Le mot *jactari, mettre en circulation*, correspond bien au *mis en lumière d'Epernon.*

menée contre lui. Se laissant emporter à des injures furieuses, à des excès qui rabaissent toujours un homme [1], il ramassa dans une courte, mais violente diatribe, tous les bruits injurieux qui couraient depuis longtemps sur le compte de l'archevêque de Lyon ; il semblait prendre à tâche de renforcer les accusations qu'il avait entassées dans la querelle de 1586, et d'en écraser son adversaire par leur masse même. Epinac, plus digne et plus soucieux de conserver la tenue d'un homme d'Etat, ne daigna pas répondre et préféra rester chargé de ces calomnies. Son silence passa pour un aveu, bien à tort certes; pourquoi les accusations que l'on méprise en auraient-elles par le fait même plus de valeur !

Au mois de juillet 1588, la Ligue était victorieuse sur toute la ligne, trop victorieuse pour que son triomphe ne fît pas craindre une catastrophe. Henri III avait cédé partout, et les chefs du parti catholique pouvaient se croire les maîtres de sa personne, de la cour, du gouvernement; ils y étaient parvenus en employant tous les moyens, et ils avaient eu dans Epinac un auxiliaire précieux. Il avait endormi le représentant du Pape par les marques d'une modération sincère, mais qu'il ne parvenait pas à communiquer autour de lui. Puisque le nonce, ce Vénitien expérimenté, prenait réellement ses assurances pour de l'argent comptant, écrivait en ce sens à son maître, nous ne pouvons être plus exigeants que lui, et nous devons admettre qu'Epinac a fait de sérieux efforts pour tempérer les excès de ses amis. Du reste, cela entrait bien dans le programme qu'il avait dressé, car il pensait que, si l'on voulait maîtriser la volonté du Roi, dominer sa politique et la diriger vers le but qu'on se proposait, l'unité de religion, il fallait d'abord conquérir sa confiance, même son cœur, ne pas l'exaspérer par des manques de forme et d'égards : il l'avait assez pratiqué pour savoir qu'il était d'un naturel ombrageux, et qu'on ne le gagnait que par beaucoup de ménagements. Nous verrons encore Epinac prêcher la

(1) Voir le texte ci-dessus p. 232, note 3, et la réfutation dans les pages suivantes.

modération et l'apaisement, prouvant par là qu'il avait patronné le plan suivant lequel la politique ligueuse évolua pendant l'année 1588. C'est ainsi qu'il mérita le titre d'*intellect agent* de la Ligue. Si des difficultés insurmontables rendaient ce plan chimérique, comme nous le montrerons au chapitre suivant, il n'en honore pas moins celui qui, s'il ne le conçut pas, sut l'ériger en système, le rendit autant que possible réalisable, et plus que personne, faillit le faire réussir.

CHAPITRE XII

ÉCHEC DU PROGRAMME LIGUEUR (AOUT-DÉCEMBRE 1588)

Le 18 juillet, Epinac et la Châtre, l'enjôleur et le chevalier de la Ligue, quittaient Paris, se dirigeant vers Rouen où se trouvait la cour. La paix venait d'être signée, et les deux messagers allaient en avant ouvrir les voies, préparer le retour de Guise par la justification de ses actes ([1]). Personne n'était plus à même de circonvenir l'esprit du Roi, de dissiper ses préventions et d'endormir ses ressentiments. Mais ils se trouvaient en présence d'un prince rompu à tous les manèges des courtisans: il leur fit un excellent accueil, quoiqu'un peu théâtral, les accabla de caresses, surtout l'archevêque, ce qui surprit beaucoup, ajoute le narrateur de cette scène, et d'un ton qui n'était pas exempt d'ironie, brûlant ce qu'il avait adoré, reniant quelque peu son passé, il remercia ses ennemis de la veille de l'avoir affranchi de l'esclavage qui l'avait enchaîné corps et âme, car il comptait gouverner désormais seul, avec le concours de ses cousins de Guise ([2]).

Il n'était pas le moins du monde résigné à jouer le rôle de roi fainéant et, s'il n'avait pas encore dressé le plan de conduite que lui dictait la situation présente, il entendait du

([1]) Ambassadeurs vénitiens. Fonds italien, tome 1737, p. 171, dép. du 18 juillet.

([2]) « I quali furono abbracciati più volte de S. Maestà, et disse loro parole cosi amorevoli et dolci che ogn'uno resta ammirato; ma particolarmente all'arcivescovo: Io vuo; confessarvi il vero; sin'ora sono stato captivo dello spirito et dello corpo, poichè da quelli che erano intorno da me ero cosi rigidamente posseduto, che non potevo dire di essere il padrone e il re vostro. Ora, lodato Dio! sono libero, et ciò riconosco dalla vostra bontà e da quella dei miei cugini di Guise. » Desjardins, *Rel. de la France et de la Toscane*, tome IV, p. 798, lettre du 26 juillet.

moins rester seul maître, et que ses sujets n'oubliassent jamais le respect et l'obéissance qu'ils lui devaient, Guise tout le premier. On le comprit bien dès que ses vainqueurs entrèrent en affaire avec lui, c'est-à-dire, lorsqu'Epinac le supplia d'inaugurer le nouveau régime par un oubli généreux des offenses, en retournant à sa capitale. Il ne reçut qu'une réponse évasive et dilatoire (1). Pendant plusieurs semaines, les chefs ligueurs revinrent à la charge et assiégèrent le Roi de leurs importunités. Les Parisiens, la Reine mère, les conseillers les plus influents, le nonce lui-même, qu'il écoutait volontiers, employèrent en vain toutes les ressources de la persuasion. On comprend que le pauvre prince ait jugé contraire à sa dignité, de rentrer dans une ville qui l'avait naguère ignominieusement chassé.

Cet incident avait du reste une connexion étroite avec un autre débat essentiel, portant sur la tenue des Etats généraux, que le souverain avait décidée de son propre mouvement. Il voulait les avoir sous sa main, dans une ville comme Blois, et dans le château, véritable citadelle du pouvoir royal. Guise et la Reine ne se souciaient pas beaucoup de les voir réunir, parce qu'ils redoutaient les mesures révolutionnaires que le Roi pouvait y prendre, et ils n'en insistaient qu'avec plus d'opiniâtreté pour que celui-ci revînt à la capitale, persuadés qu'il n'y convoquerait pas les députés, ou que l'assemblée serait indépendante, c'est-à-dire fidèle à leur politique. Après de nouvelles instances de leur part, l'archevêque prit encore en main cette affaire délicate de laquelle dépendait la première. Il tint à Sa Majesté un discours, sur le ton grave et sérieux qui lui était propre, fit ressortir les inconvénients qu'engendrerait la convocation, le peu de gloire et de profit qu'en retireraient tant la dignité royale que les grands du royaume, car la noblesse serait en minorité, le Clergé et le Tiers, moins bien disposés pour le Roi, accapareraient la prépondérance (2).

(1) *Nunz. di Fr.*, tome 28, p. 553, dép. du 18 juillet.

(2) « Hanno in fine spinto l'Arcivescovo di Lione, che con grave et seria maniera di dire le ha ponderato li grand' inconvénienti, che potrebbono partorire questa unione de Stati con poco utile et ripu-

Son éloquence produisit peu d'effet : Henri III se prétendait convaincu que les Etats étaient seuls en mesure de réformer les abus et de corriger les désordres dont souffrait le royaume.

Ces petits conflits, ces intrigues et ces résistances laissaient prévoir que jamais l'entente ne serait cordiale, ni même sérieuse entre les deux partis. Le roi se tenait sur l'expectative, bien résolu de rompre ses chaînes coûte que coûte, le jour où il ne se sentirait plus indépendant ni maître. De son côté, Guise ne reprenait sa place auprès du souverain que pour le dominer, confisquer à son profit la réalité du pouvoir. Qu'il pensât évincer les Bourbons et se frayer un chemin au trône après la mort du prince régnant, ou simplement assurer le triomphe de la cause catholique par la ruine de l'hérésie, il se contentait pour le moment d'être le maître, et de poursuivre la réalisation du programme qui devait faire de lui un véritable maire du palais. Et, comme l'archevêque de Lyon connaissait de longue date le caractère du monarque, qu'il avait appliqué dans la diplomatie ligueuse les idées de ce programme, s'il ne l'avait élaboré lui-même, le duc lui fit rédiger à ce commencement d'août un directoire de la conduite qu'il aurait désormais à tenir (1). Bien que les documents de l'époque n'avancent que comme un bruit public, non absolument certain, qu'Epinac était l'auteur de ce travail (2), cela ne

tatione della dignità Regia, et di tutti li grandi di franza, essendo che la nobiltà è per la minor parte, com'è grandissima e l'auttorità del Clero et del terzo stato. » Ambass. vén., *ibid.*, p. 206, 207, dép. du 12 août.

(1) Advis de Monsieur d'Espinat, Archevesque de Lyon, durant la ligue à feu Monsieur de Guise, qui depuis fut tué à Blois. De quelle façon ce courageux prince doibt se gouverner. Fonds fr., man. 3.975, fos 214-217. Les copies et les versions imprimées sont nombreuses : la plus ancienne édition a été donnée au tome II, pp. 166-174, des *Mémoires de Villeroy*, in-12, Paris 1622 : Instruction à Monsieur de Guise retourné en cour après la paix de juillet : c'est le titre le plus ordinaire.

(2) « Ab archiepiscopo Lugdunensi, ut putatur, nuper scriptum », de Thou, Hist., IV, p. 623, lib. 92, § 4. Voici ce qu'écrivait l'avocat général d'Espesses à Bellièvre le 26 janvier 1590, Fonds fr., man. 15.909, fo 232, en lui annonçant la découverte de ce mémoire parmi les papiers de Guise : « Les uns l'attribuent à M. de Lion, les autres à Menneville (conseiller influent du duc, un des principaux acteurs

peut faire doute, si l'on examine de près le contenu : il porte l'empreinte d'un grand talent politique, d'une diplomatie consommée, et cet examen jette une vive lumière sur la suite des événements, la conduite de Guise et celle de son conseiller.

L'auteur pose en principe que le duc, s'il veut avancer ses affaires et parvenir à son but (il le marque assez clairement, quand plus loin il rapproche sa politique de celle de Charles-Martel), doit s'installer en cour et ne plus s'en éloigner. « Il vous sera facile alors d'y établir tels de vos serviteurs que bon vous semblera, et disposer les affaires pour le bien de cet état et votre propre avancement. » Il formulait ensuite cette règle générale de conduite, d'une pratique difficile, mais qui dénotait une connaissance admirable du caractère royal : « Si vous voulez conserver la faveur du Roi, vous le maintiendrez entre l'amour et la crainte, et dans l'opinion que vous avez tant de puissance qu'il n'est plus en la sienne de vous défaire, et en lui faisant connaître par vos paroles et vos déportements que tant s'en faut que vous vouliez abuser du pouvoir, qu'au contraire vous le voulez du tout employer à son service. » C'était la loi directrice du programme, elle permettait de ménager la délicatesse du monarque, tout en maîtrisant son âme sans consistance. Epernon n'avait pas agi autrement et avait su par là se rendre indispensable, mais son orgueil l'avait isolé ; pour éviter cette faute, Guise ne

de la diplomatie ligueuse). On m'a assuré que le Roy se lest faict lire deux fois fort attentivement. » Pierre Matthieu en parle de manière à ne pas laisser douter de sa provenance : « Je veux rapporter icy mot à mot le conseil qui lui fut donné (à Guise) en cela par un entendement fort *hardy et libre*. Il y a des pièces dans l'Histoire romaine qui sont fort admirées et ne sont pas de meilleure estoffe que celle-ci. » *Histoire de France*, 1631, in-f°, tome I, p. 649; il cite ensuite un long extrait de l'Instruction. J'avoue que, en dépit de ces témoignages et à cause de la provenance du papier, j'ai des doutes sur son authenticité. N'aurait-il pas été fabriqué au cabinet royal comme plusieurs autres, pour justifier le coup d'Etat du 23 décembre 1588 ? Deux arguments cependant vont à l'encontre de cette hypothèse : le texte lui-même, si précis, d'un ton si ferme, et ce programme net et pratique de la politique ligueuse : en deuxième lieu, on peut dire que toute cette politique, pendant l'année 1588, n'a été que la réalisation de ce programme, ainsi que j'ai essayé de le démontrer.

manquera pas de consolider son pouvoir par les faveurs dont il comblera ses amis, sans négliger jamais de les tenir dans sa dépendance ; il conservera la confiance du prince, si ces amis n'entreprennent jamais rien qui l'empêche de prendre racine à la cour.

Le second point du programme sera de s'acquérir au plus tôt un état [1]. La teneur du pouvoir importera surtout, et il faudra gagner la bonne volonté du secrétaire qui le dépêchera. « Vous aurez soin de l'élargir plus loin que le contenu des lettres, jusqu'où s'étendent votre puissance et votre faveur ; qu'il équivaille à celui de connétable, et dans la suite vous vous en ferez donner le titre par les Etats. Vous établirez ainsi votre crédit sur la faveur de Sa Majesté, l'amour du peuple, votre propre mérite, et ce crédit sera plus honorable et plus utile que si le roi vous donnait le nom avec la charge. » Cette tactique d'élargir sourdement un pouvoir au delà des limites fixées, était bien le fait d'une force qui s'appuyait sur l'opinion et sur l'esprit d'aventure, et il y a dans ces conseils un rare mélange de hardiesse et de prudence. Celui qui les rédigeait avait pratiqué longuement et connaissait à fond les hommes et les temps au milieu desquels il vivait.

Le dernier point, dominer les courtisans par l'affection ou la crainte, est tracé avec non moins de clairvoyance. Guise devra ménager les inclinations du Roi, pour cela se tiendra en bons termes avec les nouveaux favoris, Bellegarde et Longnac, les caressera sans aliéner son indépendance, conservera leur respect avec leur amitié par une attitude toujours digne, de manière à sauvegarder son prestige. Il s'efforcera de maintenir l'accord entre eux, ils ne l'en aimeront que mieux, et le roi sera satisfait. Il importe cependant d'éviter les funestes errements du passé, pour cela empêcher les favoris d'accaparer, en s'unissant aux princes par des alliances, les principaux états et offices de la couronne. L'exemple d'Epernon était encore trop récent, et le duc

[1] Ce passage donne la date de composition, fin juillet ou premiers jours d'août ; on ignorait encore quel titre Guise porterait.

comprenait quel tort il se ferait, s'il laissait un rival s'élever à côté de lui.

Il aura des ménagements infinis pour la Reine mère, parce qu'elle vient tôt ou tard à bout de ce qu'elle veut, qu'elle n'a rien de plus cher que le bien de son fils et sa propre autorité. Que le Roi ne se mette pas dans la pensée qu'on s'appuie sur elle plus que sur lui, et ce sera de bonne politique de les tenir en parfaite intelligence. Et ces règles directoriales aboutissent à la conclusion suivante, qui en exprime le but : Vous vous attribuerez ainsi peu à peu, sans que l'on s'en aperçoive, le pouvoir et l'autorité des deux ensemble.

La surveillance des Ligueurs ne manquait pas d'englober le cabinet royal, où l'on expédiait le courant des affaires. Le secrétaire Villeroy, qui s'était attiré les foudres d'Epernon et que son rôle dans les dernières négociations avait achevé de compromettre, était après la Reine l'objet de leur sollicitude. Aussi le théoricien de leur politique revenait-il à deux reprises sur son compte, conseillait de récompenser son passé, d'assurer son avenir : « Comme il songe à résigner son office, on devra lui procurer un Etat plus grand et plus honorable au Conseil. » C'est une bonne fortune pour Guise que les vieux secrétaires soient sur le point de se démettre [1]; les autres voudront probablement les suivre, et il s'arrangera pour que les nouveaux lui soient dévoués, en tâchant avec le temps qu'ils ne reçoivent et ne dépêchent rien sans le lui communiquer. « Ils seront jeunes et sans expérience, vous pourrez en familiariser quelqu'un qui vous vienne voir et sera cause que les autres, à son exemple ou par jalousie, viendront ensuite, et *l'accoutumant peu à peu, il tournera en loi.* » Quant au chancelier

[1] Il est curieux de constater qu'à cette date on parlait déjà de la retraite des secrétaires que le Roi devait renvoyer six semaines plus tard; on peut donc admettre avec plusieurs historiens que ce furent les importunités des ligueurs qui provoquèrent en partie le coup d'état. Le duc de Nevers par exemple raconte en son manifeste : *Des causes de la prise d'armes de janvier 1589*, Cimber et Danjou, Archives curieuses de l'histoire de France, tome XIII, p. 100, qu'après l'Édit d'Union les chefs du parti vainqueur résolurent d'occuper les hautes charges.

Cheverny, au surintendant des finances Bellièvre, par amour ou par crainte ils devront être vôtres, dépendant de vous, ou bien les Etats prochains en mettront d'autres.

Et l'homme d'Etat conclut par cette réflexion qui éclaire la diplomatie de Guise : La conduite dont on vient d'indiquer les principales lignes ne sera qu'une étape, laquelle étant parcourue, ils chercheront ensemble ce que le duc entreprendra pour atteindre son but, le bien de son établissement. Ce but n'est pas déterminé davantage, et on le laisse volontairement dans l'ombre : ne serait-ce pas la couronne, dont il est inutile de parler, puisque Henri III est à la fleur de l'âge ?

Il n'y avait rien que de très habile dans ce programme, mais il se heurtait à trop d'obstacles, et le conflit entre Guise et son souverain, qui ne cessa jamais malgré les traités et les serments, le rendait à peu près impraticable. Le politique qui l'avait dressé était alors tout-puissant, et menait même la cour, si l'on en croit l'ambassadeur de Savoie des Alimes. Celui-ci rapporte en effet dans sa dépêche du 15 août [1] que Guise, quand il désirait une faveur, la faisait demander par la Reine mère ou l'archevêque. Il ajoutait bien : « Cestuycy se rend infiniment importun, il est bouillant, entrant (*sic*), présumptueux et ne laisse approcher personne, on croit qu'il ne durera pas », mais il témoignait à nouveau de l'influence que le prélat avait reprise sur l'esprit du monarque, de ce à quoi il pouvait prétendre, par ce fait qu'il venait de former une ligue entre la reine, Guise et Villeroy, « qui asseure ceux de la ligue pour M. de Guise, et si le Roy n'accepte cette humeur, Villeroy se retirera ». Ces incidents nous apportent le commentaire par les faits du manifeste que nous venons d'analyser, et ne laissent plus de doute qu'Epinac ne l'ait rédigé, en même temps qu'il tentait avec Villeroy d'en réaliser les conceptions. Mais ils nous font connaître aussi l'instabilité de la brillante fortune que les vainqueurs venaient d'acquérir, et jettent quelque jour sur le coup d'état qui leur porta la première atteinte.

(1) *Archivio di Stato*, à Turin, Francia, mazzo 9.

Etaient-elles bien solides en effet les espérances dont ils se leurraient. Ces espérances visaient, entre autre honneur, la garde des sceaux que les notables ligueurs destinaient à leur premier diplomate ; ils intriguaient pour cela, Cheverny tremblait déjà, voyait l'archevêque de mauvais œil (¹). Mais le souverain renvoya ses vieux ministres, ni Epinac ni ses amis n'en profitèrent, et ils purent comprendre, non la dernière fois, combien leur œuvre était fragile. Cette manœuvre inattendue privait notre personnage des deux appuis qu'il comptait dans le conseil, Bellièvre et Villeroy. Le caractère étrange, encore plus que la soudaineté de la mesure, avait de quoi surprendre même des courtisans, et l'archevêque, en exprimant ses condoléances au premier (²), observait justement que la direction des affaires, livrée en des mains inexpérimentées, serait le jouet des hasards, des brigues et des caprices. Il sentait que le coup ne réalisait nullement les avantages qu'il avait promis à son parti du départ des anciens conseillers, qu'il était tout au profit du souverain, qui ressaisissait par là son autorité et, sous le nom de secrétaires sans passé, sans pratique de l'administration, ménerait les affaires comme il l'entendrait. Ce grave événement hanta longtemps le souvenir de l'archevêque et, quand il vit la tournure que prenait la politique, quand il assista, témoin impuissant, à la lutte entre le souverain et les états, il n'en regretta que plus vivement l'absence de serviteurs dont l'expérience aurait aplani bien des obstacles. Il n'était pas au bout de ses surprises !

Le choix des nouveaux ministres signifiait que Henri III

(¹) « Par dessus tous monsieur de Lyon est bienvenu, encores que l'on m'ayt dict que Monsieur le Chancellier ne le voye pas volontiers pour l'oppinion qu'il a conceu de luy, qu'il affecte la garde des sceaux. » Lettre d'un envoyé lyonnais, Archiv. municip., AA., tome 83, 1re pièce, du 18 août. D'autres contemporains affirment que les Ligueurs poussaient l'archevêque à cette fonction, et que le roi, pour se débarrasser de leurs importunités, la lui avait promise.

(²) Trois lettres d'Epinac à Bellièvre sur ce sujet. Fonds français, man. 15.809, fº 140, du 8 septembre, il l'assure de sa sympathie ; 182, du 30 novembre ; 389, sans date, mais postérieure à la mort de Henri III, Appendice XIV.

voulait gouverner par lui-même, qu'il n'y avait plus seulement deux hommes, mais deux programmes en présence. La situation d'Epinac n'en devint que plus difficile. Il resta le soutien dévoué des Guise, mais la place que le roi lui avait faite dans le conseil intime, et plusieurs marques de confiance qui en furent la suite, lui créèrent des embarras dont il ne se tira pas indemne, puisqu'on l'accusa de duplicité. Il lui semblait cependant possible de concilier les deux causes, suivant les règles qu'il avait posées, en ce sens que le roi devait être obéi, tant qu'il n'aurait pas manifesté sa mauvaise volonté par des faits ; il était le souverain légitime, et un acte de félonie de sa part donnait seul, selon le code de fidélité monarchique, quelque droit de s'affranchir des devoirs de respect et de service (1). Guise, comme le plus puissant des sujets, était tenu de prêcher le dévouement par sa propre conduite ; le prélat le seconda en ami éclairé, mais il s'efforça toujours, n'en doutons pas, de le maintenir dans le programme qu'il lui avait tracé comme le seul pratique, c'est-à-dire, dans l'attitude mélange d'audace et de déférence qui avait prise sur le pauvre prince, à condition de le circonvenir tout d'abord par les caresses et les marques de respect. Mais les politiques comptaient sans l'explosion de mécontentement qui, après quinze ans d'un régime d'arbitraire, allait soulever les Etats contre leur souverain. D'ailleurs, outre que Henri III, profondément pénétré du sentiment de sa dignité, tout en acceptant la domination d'un favori, ne voulait pas d'un maître qui lui fît sentir une supériorité quelconque, il n'avait pas oublié les affronts reçus dans les journées de mai, et la présence de Guise lui était odieuse, parce qu'elle lui rappelait qu'il avait dû laisser ces offenses impunies.

Aussi sa tactique fut-elle d'user la puissance de son rival à force de patience, et de réduire son parti par les moyens de séduction qui lui réussissaient si bien. On sait qu'au-

(1) Ces idées étaient bien celles d'Epinac, ainsi que le prouve sa résistance acharnée après l'attentat du 23 déc. ; il considéra le monarque comme déchu de ses droits de suzerain par l'acte de félonie qu'il avait commis.

près de l'assemblée il échoua, ce fut la cause lointaine de la catastrophe. Il ne réussit qu'imparfaitement avec Epinac, qu'il accabla cependant de prévenances ; il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il perdait sa peine, et que l'archevêque, qui acceptait, recherchait même ses faveurs, ne travaillait pas suffisamment pour lui ; aussi l'enveloppa-t-il dans la proscription de ses sujets rebelles, et plus il l'avait choyé, plus, se croyant trahi, sa vengeance fut terrible. Celui qu'il avait surnommé l'intellect agent de la Ligue était à ses yeux, en sa qualité de principal conseiller, l'agitateur responsable, la tête qui avait conçu le crime, le bras qui l'avait dirigé.

Le monarque aurait dû pourtant tenir compte de la situation difficile qu'avaient créée les fautes de son règne, mais il ne voyait que les embarras présents, et dans ces embarras, les manœuvres d'un homme qui les suscitait pour se rendre nécessaire. Il orienta sa politique de manière que les vainqueurs pussent à leur aise abuser de leur triomphe, ce qui n'était pas malaisé ; quoi de plus naturel d'ailleurs que de leur laisser l'entière responsabilité de l'ordre qu'ils avaient établi ? C'est ainsi que l'archevêque ayant révélé depuis longtemps des aptitudes spéciales pour les finances [1], aptitudes que ses travaux au conseil royal et en d'autres circonstances avaient encore développées, le roi se reposa sur lui des affaires de cette nature, qui présentaient alors des difficultés spéciales, et se servit plus d'une fois de l'ascendant que son crédit dans la Ligue et son intimité avec Guise lui garantissaient sur la majorité des Etats, qui seuls pouvaient rétablir l'équilibre du budget royal. Dès avant l'ouverture des séances, ce fut l'opinion courante, et comme un bruit généralement répandu dans les cercles parisiens, qu'Epinac était le principal intendant

[1] Un orateur, parlant devant les bourgeois lyonnais dans l'assemblée électorale du 21 décembre 1577, citait déjà, parmi les titres de gloire de leur archevêque, le « salubre conseil sur le faict des finances par luy écrit au roy et depuis ensuyvi en ses poinis principaux. » Biblioth. de Lyon, Recueil vert des pièces locales, tome 3e, no 25. Il ne peut s'agir que de la harangue du 17 janvier 1577, dans laquelle il est question assez longuement de la réforme des finances.

des finances de Sa Majesté [1]. La plus lourde des charges publiques, les dépenses de la guerre contre les huguenots, devait retomber sur les biens d'Eglise, et l'archevêque n'avait pas tellement perdu la confiance du clergé qu'il ne fût en état de mener à bon terme les négociations pour un nouveau subside.

Il débuta de bonne heure dans cet ordre d'affaires, car il fut chargé dès le mois de juillet de préparer les premiers fonds pour la guerre, de recouvrer l'argent que la dernière bulle d'aliénation permettait de lever. Les Agents de l'Eglise de France avaient racheté cette vente au prix d'un capital de 500.000 écus. Epinac suivit cette opération au nom de la cour ; il eut même à ce sujet un débat avec l'intendant des finances Chenailles. Comme il manquait rarement l'occasion de défendre les droits temporels du clergé, il soutint contre ce courtisan que la non-jouissance des bénéfices déchargeait les titulaires de leur quote-part, et que les clercs plus favorisés n'étaient nullement tenus, en vertu d'une prétendue obligation solidaire que l'Eglise repoussait, de prendre ces non-valeurs à leur charge ; il fut appuyé par le surintendant Bellièvre, qui n'avait pas toujours pensé de même [2]. De pareils sentiments font conjecturer comment Epinac dirigea l'opération : il partit pour Paris à la fin d'août, avec la charge de faire enregistrer le contrat, développa et fit adopter au Parlement [3] les motifs qui rendaient cette contribution indispensable, puis il agit auprès des ecclésiastiques parisiens et des financiers, afin d'avancer le recouvrement des fonds. A la même époque, il fit expédier les quittances des deniers, qui devaient être perçus pour l'armée du Dauphiné dans le diocèse de Lyon

(1) Témoignage de Nicolas Brulart, abbé de Joyenval, dans ses Mémoires, à la date du 21 octobre 1588; Fonds franç., man. 5.315, f° 156 v° ; Epinac n'eut cependant pas les fonctions de surintendant des finances, dont fut revêtu Chenailles, mais la renommée s'appuyait sur le caractère du rôle qu'il jouait à ce moment.

(2) Témoignage de ce dernier, lettre à un inconnu sous forme justificative. *Ibid.*, man. 15.892, f°s 233, 234.

(3) *Ibid.*, 18.304, copie des délibérations du Parlement, f° 168, séance du 26 août, et 169, les pouvoirs du mandataire.

et les régions voisines (1). Nous ignorons s'il s'occupa aussi de l'armée de Poitou, mais nous le verrons intervenir sans cesse dans les débats financiers aux Etats.

La bienveillance royale se manifesta par une faveur plus insigne, qui était de lui procurer le chapeau de cardinal ; lui-même pour la première fois le rechercha d'une manière suivie, et l'on peut affirmer que jusqu'au 23 décembre cette pensée ne le quitta pas, qu'elle modifia même son attitude. Henri III avait tout d'abord révélé son intention en le désignant pour être, nous pourrions dire le parrain de son nouveau cardinal, le nonce Morosini ; à cette occasion, les rapports entre les deux personnages redevinrent ce qu'ils avaient été quelques mois auparavant (2) et l'archevêque reçut un bref qui lui recommandait d'appuyer l'action du légat *à latere* (3). Le détail ne manque pas d'importance, car Epinac fut le seul qui, dans la circonstance et à titre de simple particulier, reçut cette marque d'honneur ; les égards que le pape avait pour lui répondaient aux témoignages envoyés récemment par le nonce.

Lorsqu'eut lieu le 25 septembre la cérémonie de la remise des insignes, l'archevêque prononça le discours d'usage par la volonté expresse du monarque, et d'après le thème indiqué dans la bulle pontificale ; il s'étendit en magnifiques éloges du Souverain Pontife, avec une telle éloquence qu'il fut admiré de chacun et que le roi l'en loua publiquement (4). Son discours ne nous a pas été conservé, ce n'était qu'une harangue d'apparat ; il fut cependant un de ceux qui fixèrent la renommée oratoire du prélat, par l'im-

(1) *Traité des causes et raisons de la prise d'armes en janvier 1589*, Cimber et Danjou... XIII, p. 64.

(2) *Nunz.*, tome 22, pp. 117, 118, dep. du 24 août et 189, du 20 septembre.

(3) Brevia ad principes et alios viros, aux archives du Vatican, tome 29, f° 71, du 15 juillet.

(4) « D'ordine di S. Maesta fece un bellissimo sermone sopra l'argomento che gl'era stato dato secondo l'instruttione di Roma et si distesi sopra tutto in lodare, et mettere al cielo N Sre in tanta eloquenzza che fu ammirato da ogn'uno et massime dal Re che lo commendo poi publicamente. » *Nunz.*, 22, p. 167, 25 septembre.

pression durable qu'il laissa dans la mémoire des contemporains (1).

Vers la même époque, le roi mandait le légat et lui tint un assez long discours dans lequel, exaltant le mérite de l'archevêque, il le présentait, avec les plus vives instances, comme le candidat définitif au chapeau qu'il avait sollicité quelques mois auparavant pour M. de Candale, évêque d'Aire, parent et protégé d'Epernon. L'amour-propre d'Epinac goûtait la satisfaction de marcher sur les brisées de son insulteur. Le cardinal écrivit aussitôt et le recommanda de toute la vigueur de son éloquence (2). Le monarque appuyait son élu d'autant plus fortement, que les Guise n'apportaient en l'affaire qu'un concours assez languissant : bien que désirant avoir deux cardinaux de plus dans leur parti, ils favorisaient plutôt leur frère utérin, le marquis de Saint-Sorlin. La réponse du Pape fut peu encourageante, et Morosini la rapporta sans l'adoucir. Des soucis graves absorbaient trop l'esprit de Sa Sainteté pour qu'elle songeât à faire une promotion (3). En réalité Henri III avait obtenu trois chapeaux en moins de deux ans (4), et le Pape s'était imposé la règle, nous dirons tout à l'heure pourquoi, de ne pas prodiguer cette faveur insigne. Après un moment de réflexion, le roi revint à la charge et insista encore sur les motifs de mérite personnel qui militaient en faveur de son candidat (5). Bien plus, il comprit cet affaire parmi celles fort importantes dont il chargeait en ce moment

(1) Etienne Bernard, dans son *Journal des Etats*, parle des *propos et exhortations tenus par M. de Lyon avec grandes louanges de son bien dire et zèle à l'Eglise.* Lalourcé et Duval, *Forme générale de la tenue des états*, VIII, p. 15. P. Matthieu mentionne également la faveur qui accueillit ce discours. *Histoire de sept années de paix*, Paris 1605, tome I, f° 132.

(2) *Nunz.*, *ibid.*, p. 193, du 24 septembre. Les développements dans lesquels entrent le légat et le roi prouvent assez qu'ils traitaient l'affaire en toute sincérité : « Prelato dignisso per se stesso d'ogni honore et grandezza », dit le premier.

(3) *Nunz.*, *ibid.*, f° 380, 7 novembre. « Il luogo era presso, et S. Bne haveva ogn'altro pensiero, chi di nuova promotione ».

(4) Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, le cardinal Philippe de Lenoncourt et Morosini.

(5) « S. Ma dopo essere stata un pezzo sop'di se mi ha rimposto che... sperava di doverne essere consolata, et massime che non s'alte-

même son envoyé extraordinaire Girolàmo Gondi, et il lui remit une lettre autographe de recommandation qui renfermait de nouvelles instances [1].

Pendant que la candidature d'Epinac était si chaudement appuyée, ses ennemis ne restaient pas inactifs et rédigeaient les deux actes d'accusation dont nous avons parlé plus haut (chap. IX). Le premier est le mémoire signé d'un docteur en théologie, daté du 21 octobre. C'est une dénonciation en règle, écrite dans un latin élégant, pastiche de la langue cicéronienne qu'on pratiquait au XVIe siècle. S'il n'est pas l'œuvre d'un ecclésiastique, il est dû assurément à la plume d'un lettré, d'un humaniste, qui a joué le rôle de secrétaire, arrangeant avec art les matériaux qu'on lui fournissait. Il le déclare lui-même, il n'est que le porte-parole de l'opinion publique, et souvent il se borne à copier l'*Antigaverston* qu'il avait sous les yeux [2]. La passion se fait jour dans son œuvre, une passion même haineuse, et s'y étale, en dépit du ton modéré qui règne d'un bout à à l'autre, malgré les protestations de zèle et de dévouement, le souci exclusif de l'honneur ecclésiastique que l'auteur affiche à chaque ligne. Mais l'abondance et la précision des renseignements qu'on donnait sur la vie d'Epinac affectèrent assez vivement la cour romaine, peu familiarisée avec les procédés des pamphlétaires d'outre-mont.

Par malheur pour Epinac, un second mémoire vint corroborer les affirmations du premier. Daté du 7 novembre, il est l'œuvre d'un Italien, qui ne cache pas son origine, et il y aurait de la peine, car son style contrefait à dessein est criblé de formes exotiques. Il prenait pour confidents les cardinaux Montalto, secrétaire d'Etat, et Farnèse, doyen du Sacré-Collège [3]. Il résumait en quelques mots les dénon-

rava altro che la persona del soggetto, con la quale il sacro collegio faceva di gran Lunga maggiore acquesto, che con l'altra non »...

(1) L'originel *ibid.*, tome 23, p. 231

(2) J'ai trouvé une copie de ce mémoire à la Bibliothèque Corsini à Rome, man. 459. Voir Appendice XV. L'auteur n'a même pas pris la peine de redresser les erreurs qui s'étaient glissées dans le pamphlet ; ainsi Mme d'Epinac, belle-sœur du prélat, que l'*Antigaverston* avait appelée *Despinar*, devient en latin *Despinara*.

(3) *Nunz.*, tome 35, f° 291, avec traduction annexée. Appendice XVI.

ciations précédentes, ne manquait pas de rappeler, comme le docteur et pour éveiller la rancune patriotique de ses correspondants, qu'Epinac avait de tout temps persécuté les Italiens, qu'il avait voulu les faire chasser de France. Mais, détail assez singulier, et peut-être le seul vrai dans ce fatras d'accusations, Epinac, ajoutait-il, englobe dans la même haine tous les étrangers, les Gascons aussi bien que les Italiens, et prétend que les uns et les autres font le malheur de la monarchie (1). Cette allusion à la querelle avec Epernon, si elle ne trahit pas l'origine du pamphlet, ne témoigne-t-elle pas du moins en faveur d'Epinac, qu'on présente comme l'adversaire irréductible de tout ce qui venait du dehors.

Le second mémoire dut être confié aux soins de Gondi qui partit quelques jours après (2). L'intervention des Italiens dans cette double dénonciation donne lieu de supposer que la cabale contre l'archevêque était encore montée par eux, probablement dans l'entourage de la Reine mère. Gondi, riche financier, avait acheté la ferme de la douane à Lyon et entretenait en cette ville un nombreux personnel d'agents, la plupart italiens, bien placés pour renseigner leurs compatriotes et colporter au besoin les inventions les plus invraisemblables. Il est fort possible que ce personnage ait eu connaissance du complot, qu'il ait été de connivence, car la douane lui suscitait des litiges avec la ville, et l'archevêque avait dû prendre parti contre lui.

En tout cas, l'ambassadeur accomplit scrupuleusement sa mission : d'accord avec le représentant ordinaire, marquis de Pisani, et le cardinal protecteur des affaires de France, François de Joyeuse, il commença ses négociations par celle qui intéressait Epinac (3), n'omit aucun des offices tra-

(1) « Et que se Tienct de Jenas que ne valyon gien ; » dans la traduction, plus intelligible : « Et tenere quelle de la Guienna che non vagliono niente. » Encore plus que la lutte avec Epernon, on rappelait par là l'opposition acharnée qu'Epinac fit au roi de Navarre.

(2) La tactique des accusateurs dut être d'envoyer les dénonciations séparément. Sixte-Quint avait reçu la première, quand il donna sa réponse à la demande présentée par le nonce, ci-dessus, p. 315.

(3) Voir sa longue dépêche du 14 décembre, en copie, Fonds franç., man. 3.919, f°s 87-89.

ditionnels qui pouvaient mettre en lumière la dignité du candidat, et insista sur ce point que la faveur qu'il sollicitait était promise depuis plusieurs mois. Le Pape répondit avec beaucoup d'affabilité, même de condescendance, qu'il ne voulait en ce moment promouvoir personne, afin de ne pas enfreindre les dispositifs de la Bulle par laquelle il venait de fixer le nombre des cardinaux. Les ambassadeurs revinrent deux fois à la charge avec des instances réitérées, presque suppliantes. Le pontife répéta toujours qu'il connaissait les vertus et mérites qui rendaient l'archevêque digne de la pourpre, qu'il désirait autant que lui de l'en voir revêtir; il promit formellement de le créer cardinal à la première occasion, avant la date permise par la Bulle, et sitôt que chacun s'en émerveillerait : on pouvait l'écrire au roi. Le cardinal protecteur qui intervint aussi n'obtint rien de plus. Cependant les sollicitations du monarque avaient si vivement frappé l'esprit de Sixte-Quint, qu'il voulut s'excuser dans un bref, où il renouvelait l'engagement pris devant les ambassadeurs [1].

Les pourparlers suivis à Rome et à Paris établissent suffisamment que, malgré les calomnies qui circulaient sur le compte d'Epinac, les deux cours avaient sa promotion tout à fait à cœur, que de part et d'autre l'affaire avait été menée avec un désir égal de la voir aboutir, que les événements ultérieurs seuls la firent échouer. Ni le roi, ni le légat, n'avaient pris au sérieux des bruits sur la valeur desquels ils ne pouvaient se tromper, mais le Pape venait d'édicter des règlements déterminant d'une manière précise les conditions de bonne vie, mœurs et réputation requises chez les candidats, et ce fut la seule cause pour laquelle il ajourna la promotion ; il voulut se donner le temps de faire une enquête sérieuse sur les dénonciations infamantes qu'il avait reçues, afin de tranquilliser sa conscience de législateur. Pour lui l'affaire n'en était qu'à ses débuts et, bien qu'après son coup d'Etat Henri III eût

[1] Brevia ad Principes, tome 29, fos 59, 60, du 31 décembre 1589 *sic)*. Cette promesse solennelle confirmant les propos du Pape mériterait une mention spéciale.

prescrit de la laisser tomber, parce que l'archevêque avait fait des offices tout contraires à sa promesse de servir fidèlement et à ses grandes obligations [1], Sixte-Quint estima que ses engagements le liaient encore, et l'archevêque de Lyon figura longtemps dans sa politique comme un candidat dont il devait tenir compte.

Aussi celui-ci ne retrouva-t-il jamais une occasion aussi belle que celle qui venait de lui échapper; il avait l'appui entier de son souverain et toute la bienveillance de la cour romaine. Dans la suite, il ne put se réclamer que d'un parti respectable, que le Pape ménageait, puisque c'était celui des catholiques français, mais dont les instances, du moins en cette matière, ne s'imposaient pas d'une manière irrésistible, comme celle d'un gouvernement légitimement établi.

Cet échec avait été préparé par la disgrâce de l'archevêque, qui fut la conséquence de l'exécution du 23 décembre; Sixte-Quint, au lieu de le faire cardinal, eut à le défendre contre la justice de Henri III. Voyons maintenant, en reprenant le cours de la politique intérieure, par quelles trahisons le prélat provoqua le revirement qui se produisit chez le monarque, et justifia ses mesures de rigueur. La méfiance et les hostilités entre les deux partis ne firent que s'accentuer dans les luttes toujours plus vives que le roi soutint contre les Etats, secrètement excités, il le soupçonnait du moins, par les menées de Guise et de son conseiller intime. Les deux adversaires avaient réuni toutes leurs forces, parents, amis, clients, dans l'étroite enceinte d'une ville [2]; chacun d'eux voulait dominer l'assemblée, et, pour leur malheur, Guise eut ce grand avantage que la majorité se montra toujours prête à le suivre, souvent à l'entraîner.

Il arriva ce qui s'était déjà présenté pour les Barricades: le duc fut compromis par les excès de zèle de ses amis,

(1) Fonds franç., man. 3.919, f° 96 verso, copie d'une lettre à Gondi, 4 janvier 1589.

(2) L'ambassadeur vénitien rapportait le bruit que le roi voulait se retirer à Tours afin de laisser les Etats libres et en dehors des influences de la cour. C'était un bon parti qui eût évité des malheurs. Fonds italien, man. 1.737, p. 250, dépêche du 17 octobre.

et l'opposition implacable des députés contribua plus que tout le reste à faire échouer le programme politique d'Epinac. Ils avaient été élus sous l'empire de passions exaspérées par tant d'abus, d'injustices et de fautes, ils étaient aigris, tout leur fut matière à résistance ; Henri III se cabra, vit partout des attentats contre sa dignité, dans ces attentats la main de Guise ; aussi fut-il impossible de prendre sur lui le moindre ascendant.

La cour avait négligé les mesures d'ordre les plus élémentaires, et laissé s'entasser à Blois tous les éléments de dispute, tout ce qui pouvait provoquer la catastrophe, les partisans de Guise avec les siens, les serviteurs des Bourbons catholiques, ceux de Nevers et des autres princes qui jalousaient les Lorrains. Aussi, quand l'assemblée s'ouvrit en octobre, les esprits étaient-ils déjà surexcités. On connaît l'incident que souleva la harangue royale d'ouverture ; les chefs de l'Union exigèrent que le souverain supprimât l'allusion à leurs menées séditieuses, et l'archevêque lui fut député, peut-être avec le cardinal de Guise, mais il n'eut pas l'attitude arrogante et pleine de menaces que lui prête de Thou [1], qui aurait été plutôt le fait de son compagnon. La prudence la plus élémentaire lui commandait de ménager le souverain, qui le comblait d'attentions et travaillait à le faire cardinal ; il entrait bien mieux dans son rôle et son caractère d'insinuer les menaces, de faire craindre en termes voilés les conséquences probables d'un refus, non de hausser le ton jusqu'à l'insolence.

Dans cette cité de Blois, véritable champ de bataille où s'entrechoquaient tant d'intérêts, d'ambitions et de jalousies, devaient se débattre les problèmes les plus graves et les plus ardus, tels que le traité de Chartres les avait posés d'après le manifeste de la Ligue. Parmi ces problèmes venaient en première ligne les questions religieuses qui

(1) *Historiæ*, tome IV, p. 634, lib. 92, § 11 ; il est très catégorique, puisqu'il rapporte la substance du discours qu'aurait tenu Epinac, et c'est moins le fonds que la forme qu'on peut discuter. Ce discours a été résumé sagement par Davila, *Historie delle guerre civile*, Venise 1638, p. 520. On était au plus fort des négociations pour le cardinalat, et Epinac se gardait bien de mécontenter le roi. Ajoutons que

avaient fait l'objet du récent conflit, la prédominance définitive de l'Eglise sur les sectes dissidentes et sa réforme par la discipline du concile. Mais les passions des parlementaires, dont les convictions arrêtées contrecarraient toujours la politique pontificale, allaient encore, en soulevant un orage à propos de ces débats, amonceler de nouveaux matériaux de querelles. Epinac, qui avait souvent discuté ces affaires, s'engagea dans la mêlée selon son habitude, avec toute l'ardeur de son tempérament. Eloigné de son diocèse pendant la tenue des comices électoraux, il n'avait pas brigué le mandat de député; il préférait conserver son indépendance, exercer sur la marche des événements une action moins limitée que celle de président ou d'orateur du clergé. Néanmoins, tout absorbé qu'il était dans les intrigues qui se disputaient le pouvoir, il ne négligeait pas ce qui touchait à la vie ecclésiastique et, par désir de rester bien en cour de Rome, secondait activement les efforts du légat dans les négociations qu'il avait le plus à cœur.

Morosini, par cela même qu'il représentait la papauté avec des pouvoirs extraordinaires, attachait la plus grande importance à l'adoption du concile et, malgré les répugnances des Ligueurs, l'avait fait inscrire dans leur programme. Les deux partis des ultramontains et des gallicans se livrèrent encore une bataille acharnée, mais stérile. Les derniers subissaient la publication à cause des circonstances, mais avec les réserves qu'ils avaient toujours faites, et leur porte-parole, l'avocat-général Fay d'Espesses, les traçait à l'avance, en indiquant la méthode d'après laquelle on procéderait. Le parti ne faisait aucune difficulté d'admettre ce qui concernait la foi, mais pour la discipline, il repoussait les articles qui diminuaient les libertés et privilèges de l'Eglise gallicane, ou

son intervention en cette affaire n'est nullement indiquée dans trois relations contemporaines, celle de l'Espagnol Mendoça, Pap. de Sim., carton 1568, pièce 128, dép. du 2 novembre; celle de l'ambassadeur vénitien, Fonds italien, tome 1757, p. 260, du 23 octobre, et celle de Fay d'Espesses, Fonds franç., 15.909, f° 203, lettre à Bellièvre, 18 octobre.

réduisaient à rien les immunités royales en matières religieuses [1].

Espesses proposait de former une commission de six grands personnages, trois officiers de justice, trois ecclésiastiques, dont la tâche serait de dresser un tableau des règlements qu'on pourrait adopter [2]. Entre ces commissaires, les archevêques de Lyon et de Vienne seuls étaient plutôt favorables au Saint-Siège. Le premier soutenait même, toujours selon d'Espesses, qu'il n'y avait qu'une liberté gallicane, le privilège épiscopal d'être jugé, non à Rome, mais en France, par conséquent sous l'autorité du Roi, par les évêques comprovinciaux [3]. Mais cette concession aux exigences ultramontaines ne satisfaisait personne, elle faisait accuser le prélat de palinodie, de versatilité ; le Roi lui-même lui reprochait d'afficher un zèle ardent de néophyte, après avoir été l'adversaire obstiné du concile [4]. Nous venons d'expliquer la cause de cette prétendue volte-face ; en réalité, comme tous les hommes d'Etat de la monarchie, Epinac distinguait parfaitement entre l'admission en bloc et la mise en pratique des règlements moins discutés, mais il avait intérêt à soutenir le légat, à se mon-

(1) Nous avons indiqué en divers endroits les principaux privilèges de l'Eglise de France, l'immunité des chanoines, la pluralité des bénéfices, etc.; les droits de la royauté, par exemple, sur la propriété ecclésiastique, sur les hôpitaux, œuvres de bienfaisance, fondations faites par les rois, princes et grands seigneurs, la prétention de légiférer en matières disciplinaires (voir ci-dessus, chap. VIII, les débats à propos des notables de Saint-Germain). Toutes ces revendications formaient le corps de doctrines appelé plus tard *gallicanisme*.

(2) Espesses à Bellièvre, Lyon le 20 juillet, *ibid.*, f°s 122-124, presque toute sur le concile.

(3) Il est assez curieux qu'Epinac ait patronné un article contre lequel il s'insurgea, lorsqu'on voulut le lui appliquer pendant sa captivité, mais il s'en prétendait exempt comme primat des Gaules.

(4) « Quelli che più delli altri dimandavano hora la publicatione del Concilio erano a punto quelli che piu delli altri se gli erano opposti, et specialmente l'arcivescovo di Lione. » *Nunz.*, tome 27, f° 141, dép. du 10 août, conversation du monarque avec le légat. Henri III était-il bien sûr de ses souvenirs? Il semble cependant qu'Epinac se montra toujours plutôt favorable au concile, non seulement dans les grandes assemblées ecclésiastiques, où nous ne le voyons guère agir qu'au nom du Clergé réclamant l'admission de cette réforme, mais dans ses statuts et autres règlements épiscopaux où il s'en inspire ordinairement et ne craint pas de l'invoquer.

trer plus ultramontain qu'il n'était. S'il rapetissait ainsi le débat, déjà si difficile, les questions de coterie et les animosités n'avaient pas moins d'empire sur ses adversaires, notamment sur Espesses, dont les bizarreries envenimèrent la discussion.

Le roi composa la commission que demandait ce dernier d'un grand nombre de personnes, membres du Parlement, du conseil royal, ecclésiastiques. Les exemples du passé avaient amplement démontré l'impuissance de ces assemblées, et la tentative présente ne fit que confirmer l'expérience. Espesses renouvela les écarts de doctrine par lesquels il s'était signalé dans des circonstances pareilles, en 1583 et 1586; il fit les plus mauvais offices, et le légat s'en plaignit au Roi (1). Epinac figurait naturellement dans la commission; comme il présidait, il dut réprimander le magistrat, reçut sa part des coups que celui-ci distribuait à droite et à gauche, au grand contentement de l'historien de Thou, qui nous a laissé un récit complaisant de ces scènes dignes de nos mœurs parlementaires (2). Rien ne prouve mieux à quel point les esprits étaient montés, encore qu'il convienne de faire des réserves sur l'impartialité du narrateur, qui semble oublier en ces écarts de paroles la dignité de l'histoire.

Tout cela est bien dans la note ordinaire d'Espesses, mais il a pris soin d'atténuer lui-même la portée de ses attaques, en une lettre où il affectait de ménager Epinac pour excuser ses propres emportements. Il soutenait, raconte-t-il, d'après le savant chronologiste Génebrard, que du temps de saint Louis la Sorbonne avait interdit la pluralité des bénéfices sous peine de péché mortel. Epinac lui reprocha de tenir des propos d'hérétique. C'était une accusation qu'on avait parfois formulée contre le magistrat, et que la nonciature avait accueillie avec complaisance (3). Il

(1) « Fa i più scelerati officii che si possi imaginare. » *Nunz., ibid.*, f° 200, le 7 novembre.

(2) *Historiæ*, tome IV, pp. 656, 657, lib. 93, § 6 ; voir ci-dessus chap. I, p. 25 et note 2.

(3) Par exemple *Nunz., ibid.*, f° 125, du 20 juin, Morosini le dénonce

en avait ressenti quelque chagrin ; l'allusion, volontaire ou non, le piqua, il répondit avec vivacité qu'il n'avait jamais été hérétique, et qu'au temps où les huguenots avaient eu du crédit, c'était alors qu'il les avait combattus le plus énergiquement (1). Les gens mal intentionnés virent dans ces paroles une allusion quelque peu voulue aux rapports d'Epinac avec les protestants, et celui-ci ne fut pas loin de partager cette opinion. Espesses repoussa cependant la pensée qu'on lui prêtait, et déclara n'avoir jamais eu connaissance de ces rapports.

On sait d'après le même de Thou comment les débats dégénérèrent en disputes, au point que la commission dut être dissoute ; le roi, pour condescendre aux désirs du légat qui ne se décourageait nullement, en forma une autre de quatre hauts personnages (2). Epinac, s'il ne fut pas, comme le prétend l'historien, l'organisateur intéressé de l'affaire, y seconda Morosini de son mieux et combattit, contre le garde des sceaux et le procureur général, la doctrine de la supériorité du concile sur le Pape (3). Qu'il se soit dépensé peu ou beaucoup en faveur du Pape, alors que sa candidature au cardinalat mettait en mouvement la diplomatie et les passions politiques, l'opposition qui venait de divers côtés, même du monde ecclésiastique, ne lui donnait pas grande chance de faire triompher le concile, dont la cause était si peu populaire, et il aurait plutôt compromis la

parce que le Roi veut le députer auprès du Pape ; il dut s'arrêter à Lyon.

(1) « Je lui repliquay que tous ceux qui m'avaient cognu luy certifieroyent que je n'avois esté ung seul moment hérétique et que quand il avoit faict bon en France pour les hérétiques cestoit lors que je m'estoys le plus bandé contre eux. Aucuns me dirent depuis qu'il sestoit picqué de cella pour ce quil sembloyt que je lui voulsisse reprocher ce que toutefois je ne sceu jamais questant eschollier à Tholose il avoit esté de ce coté là » Lettre incomplète, la fin manque, dans les papiers Bellièvre, Fonds franç., man. 15.909, fº 278.

(2) Voir les détails des discussions, l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, pp. 252-253. La correspondance du nonce est muette sur la commission composée si solennellement d'après de Thou. Les débats se passèrent entre le légat, les officiers royaux et la commission des Quatre. Il faut réduire à des proportions plus modestes le rôle que l'historien prête à l'archevêque.

(3) *Nunz.*, *ibid.*, fº 213, du 13 novembre.

sienne par l'excès de zèle que de Thou lui impute. Il dut renoncer bientôt à satisfaire le légat, car dès le milieu de novembre on ne s'occupa plus de cette question : des débats plus graves surgissaient entre les Etats et la cour.

Les premiers se montraient intraitables sur toute chose, et le Roi, qui se trouvait à leur merci, dut subir une foule d'exigences humiliantes; il suffisait qu'il les jugeât contraires à sa dignité, pour que les députés s'obstinassent en leurs demandes. Ils le contraignirent à renouveler le serment de l'Union, ils proclamèrent le roi de Navarre privé de ses droits, sans accepter qu'il fût tout d'abord averti, ni sommé de se convertir, et ils exigèrent l'exécution immédiate de leur sentence ; ils ne voulurent pas que leurs doléances fussent examinées par le conseil royal qui leur était suspect, et réclamèrent la formation d'un comité de défense pour la mise en pratique de leurs réformes (1). Ces tracasseries partaient du Tiers Etat, qui imposait en tout ses audacieuses volontés. Mais ce fut dans les débats financiers principalement que se manifesta cette malveillance : les députés déclaraient la guerre aux huguenots, et refusaient les subsides nécessaires ; ils exigeaient la suppression des impôts créés depuis 1576, et l'établissement d'une chambre de justice qui fît rendre gorge aux trésoriers, traitants et spéculateurs. Cette dernière mesure était bonne, comme le prouva plus d'une fois l'histoire de la monarchie, mais Henri III, par faiblesse pour des banquiers qui lui fournissaient l'argent de ses plaisirs, repoussait cette planche de salut, et les Etats par représailles s'en prenaient à ses dépenses les plus indispensables.

Les attributions financières, d'ailleurs indécises, dont Epinac se trouvait revêtu, l'engageaient dans ce conflit, mais il n'y intervint qu'à titre de porte-parole de Sa Majesté devant les Chambres, tâche des plus délicates, en laquelle facilement il pouvait encourir le reproche de jouer double jeu. L'accusation devenait d'autant plus plausible que l'archevêque se dépensait plus loyalement, parce qu'il se

(1) Sur ces divers faits, voir l'ouvrage déjà cité de l'Epinois, pp. 243, 248, 255.

trouvait dans la même situation fausse que le duc de Guise, lequel, après avoir encouragé la résistance des Etats, essaya de les retenir quand il jugea qu'ils allaient trop loin, et ne fut plus écouté. Lorsque les deux Ligueurs évoluaient ainsi, les députés pouvaient-ils les prendre au sérieux, eux qui les avaient tant de fois entendus protester contre les prodigalités royales, discuter les moyens de rendre impossible à l'avenir ?

Henri III avait déjà mis tout en œuvre, et les frais de la guerre ne se couvraient pas, lorsque, le 28 novembre, il dépêcha l'archevêque avec une députation de seigneurs et gens de finances. Ils se présentèrent devant le Tiers, et l'orateur porta la parole avec autant de bonne grâce que d'éloquence [1], détourna les députés de se retirer, comme ils l'avaient déjà résolu, offrit une conférence où l'on examinerait les abus et l'état des finances, demanda cinq millions, tant pour la maison du Roi que pour l'armée et, sans se laisser intimider par l'explosion de mécontentement qui l'accueillit, parce qu'il ne pouvait promettre la chambre de justice, n'omit rien, ni artifice ni persuasion, pour faire agréer les demandes qu'il apportait. Mais tout fut inutile, et la chambre refusa le plus petit secours. Le soir même, Guise intervint de sa personne, et son conseiller encore une fois, auprès d'un certain nombre de bourgeois réunis à la table du président la Chapelle Marteau, et le lendemain le premier manda chez lui quatre d'entre eux. En ces circonstances, le duc parla sur un ton de sincérité, avec une force de conviction, qui ne permettent plus de douter, bien que les historiens aient affirmé le contraire, qu'il ne voulût fermement convertir les députés, les rendre plus accommodants [2]. Son confident le secondait d'autant

(1) Journal du bourguignon Etienne Bernard, dans Lalourcé et Duval, *Forme des Etats généraux*, tome VIII, pp. 124, 125.

(2) M. G. Picot, dans son *Histoire des Etats généraux*, tome III, p. 125, a déjà remarqué que le journal de Bernard ne laisse plus de doute là-dessus. Le Bourguignon raconte simplement, sans parti-pris, sans apparence d'exagération, avec une certaine bonhomie. Favorable à l'archevêque, il avait appris à le connaître dans les relations qu'ils avaient pour les affaires de la province.

mieux que ses intérêts se trouvaient d'accord avec cette nouvelle tactique, car elle lui permettait de rapprocher le maître et le sujet, de jouer le rôle d'intermédiaire.

Le Roi dut rabattre beaucoup de ses demandes et s'engager en des démarches où s'abaissait vainement la majesté du trône, comme de solliciter à part les membres les plus influents des Etats. Le 7 décembre, Epinac reparut devant le Tiers avec une autre ambassade, et annonça que quatre députés choisis par leurs collègues prendraient connaissance de la situation du trésor, recettes et dépenses, puis il exposa les nécessités de la guerre, les Suisses non payés, la détresse de la maison du Roi : ce jour même ses pourvoyeurs ont déclaré qu'ils quittaient l'entretien et fourniture de sa table, les chantres de sa chapelle qu'ils ne chanteraient plus, s'ils n'étaient payés. Peine perdue ! Henri III continue le siège des députés, et le lendemain 8, Bernard et d'autres sortaient du cabinet royal où ils avaient été retournés de toutes les façons, traversaient l'antichambre remplie de cardinaux, de princes et de seigneurs, quand l'archevêque, qui se tenait avec le duc de Guise et son frère, les apostropha au passage : « Voilà, messieurs, leur dit-il en montrant ses compagnons, deux gentilshommes qui prétendent que la marmite du Roi est renversée, si vous ne mettez ordre de la faire bouillir. » — « Qu'avez-vous affaire de leur dire cela », riposta vivement le duc en riant. — « Je le leur ai déjà dit hier en pleine assemblée », repartit Epinac [1].

Les Etats avaient accordé un maigre subside de 120.000 écus, et le délégué dut revenir à la charge le 16 décembre. Il était accompagné comme auparavant du sieur de Rambouillet, et quelque député ne s'avisa-t-il pas de faire remarquer que ce personnage était un des conseillers suspects dont on demandait l'éloignement. On fut sur le point de lui interdire l'entrée de la Chambre ! [2]. L'orateur reprit le chapitre de la conférence, s'étonna qu'on n'en-

(1) Lalourcé et Duval, *ibid.*, pp. 143, 150.

(2) *Nunz.*, tome 22, p. 542, dép. du 19 déc. Le légat ajoute que le roi fut vivement affecté de cet affront.

tendît plus parler des 120.000 écus promis ; il s'efforça de calmer les plaintes du président, en rejetant le mauvais ménage passé sur ceux qui possédaient Sa Majesté au commencement de l'année, et promit de rapporter fidèlement les doléances de l'assemblée. Enfin le 19, Henri III, dont le système d'amuser ses adversaires par des atermoîments justifiait, ce semble, le mauvais vouloir des députés, donna quelque réponse au sujet de la chambre de justice : elle se composerait de vingt-quatre membres à choisir sur une liste de cent personnes élues par les Etats. Et son porte-parole demanda humblement que la Chambre voulût bien ajouter quelque chose à ce qu'elle avait accordé ; mais elle fit la sourde oreille et résolut, en présence même de la députation, qu'on réclamerait la liste des membres du conseil, pour en éliminer les suspects [1].

A ce moment, Henri III décidait le coup d'Etat contre ses ennemis. Il ne croyait pas à la sincérité de Guise et d'Epinac, il les accusait d'exciter par-dessous main une résistance qui l'abreuvait d'humiliations. Sa conviction inspirée par les Rambouillet, les Chenailles et autres courtisans ou financiers, en rapport quotidien avec les Etats, qui recevaient les affronts au nom de leur maître, la cour la partageait unanimement, et de là elle passa dans les mémoires et chez les historiens. Les documents sont muets sur le rôle que l'archevêque a pu jouer dans les autres débats de cette période, par exemple dans l'affaire de Saluces, mais le monarque était persuadé avec le monde politique d'alors qu'il composait à lui seul le conseil secret de Guise, que celui-ci ne faisait rien d'important sans son avis. Cependant il continuait à le traiter comme un fidèle serviteur et lui accordait tout ce qu'il désirait, par exemple l'abbaye de Granselves au diocèse de Toulouse [2] ; il faisait dresser sa généalogie

(1) Lalourcé et Duval, pp. 160, 163.

(2) Arch. départ. du Rhône, série EE, Papiers d'Epinac, liasse 1re, deux actes originaux, l'un signé Ruzé, du 26 novembre, est l'acte d'octroi ; l'autre, une lettre du même jour au marquis de Pisani, pour qu'il présente l'affaire en cour de Rome. Au bas le Roi de sa propre main avait ajouté : « Je veux que vous favorisies ce faict de tout ce que vous pouvez. » La donation n'eut d'ailleurs pas de suite.

par du Haillan, avec la pensée de lui conférer prochainement l'ordre du Saint-Esprit, en compensation du cardinalat qu'il ne lui avait pas obtenu ([1]) ; il avait admis son neveu préféré, le baron de Lux, bien avant dans ses bonnes grâces, à côté de Bellegarde et Longnac, au point que ce jeune seigneur put se vanter plus tard d'avoir été le confident des projets les plus cachés de son maître ([2]). Il est donc tout à fait vraisemblable que l'astucieux souverain se servit du neveu pour surveiller l'oncle, et que l'archevêque fut dénoncé plus d'une fois, au moins d'une manière inconsciente, par son pupille.

Telle était la situation politique au mois de décembre 1588. Le gouvernement dont Epinac avait tracé le programme n'avait pu s'établir ; Henri III, loin d'avoir été gagné, se montrait plus récalcitrant que jamais ; pas plus que Guise, il n'avait assuré sa prédominance, le parti ligueur restait puissant, du moins capable de contrebalancer l'autorité du souverain. L'opposition s'était accentuée entre les deux adversaires, et le conflit ne se pouvait résoudre que par un coup de force à la Machiavel. A l'égard d'Epinac, le monarque n'avait guère mieux réussi ; le prélat parut un moment pencher vers lui, lorsqu'il vit que les Guise ne se souciaient pas de le faire arriver au cardinalat ; cependant il ne perdit jamais de vue le programme qu'il avait tracé à la Ligue : pour lui, plus encore que pour le duc, la guerre contre les Protestants restait le principal objectif de la politique générale, et il ne cessa de travailler à l'extension du parti dont Guise était le chef sous la direction nominale du souverain. Mais on pouvait croire, d'après les

([1]) P. Matthieu, *Histoire de France*, 1631, in-f°, tome I, p. 667, d'après le pamphlet ligueur intitulé : *Contre les fausses allégations que les conseillers proposent pour excuser Henri le meurtrier*. Bibl. de Lyon, *Recueil vert*, tome 15, pièce 314.666, p. 28.

([2]) L'historien de la maison de Guise, l'avocat Pierre-Pol Fornier qui rédigeait ses annales vers 1660, Bibl. nat., Fonds franç., man. 5.802, 5.803, a bâti sur cette faveur tout un roman d'après les traditions conservées dans la famille. Selon lui, Rambouillet et Aumont auraient organisé l'attentat contre les deux frères par une série de machinations, dans lesquelles le baron de Lux leur aurait servi d'affidé auprès du Roi.

résultats obtenus, qu'il ne travaillait que pour les princes lorrains ; Henri III vit dans sa conduite l'effet d'une odieuse duplicité, il ne manqua pas de courtisans pour confirmer cette manière de voir, et ceux qui dénonçaient l'archevêque à Rome ne laissaient pas échapper l'occasion, en le dénonçant à Blois, de montrer qu'il était de tout point indigne du cardinalat. Ainsi se révèle peu à peu la trame des causes, sous l'action desquelles Henri III engloba l'archevêque dans la catastrophe qui termina brusquement cette tragédie de l'année 1588.

CHAPITRE XIII

LE PRISONNIER D'ÉTAT DÉCEMBRE 1588-OCTOBRE 1589)

Les affronts dont les députés du Tiers venaient d'abreuver Henri III avaient décidé de la mort de Guise, mais d'autres motifs politiques n'exercèrent pas moins d'influence sur l'esprit du monarque. Il demeurait persuadé que l'invasion du marquisat de Saluces avait été encouragée par le duc, qu'il en était la cause indirecte, du moins en ce que la journée des Barricades avait fait éclater aux yeux de l'Europe l'impuissance du roi de France, par suite enhardi le Savoyard. Les récentes contestations à propos d'Orléans, dont Guise lui arracha le gouvernement, moitié par ruse, moitié par force, affectèrent le monarque presque autant que la résistance des Etats. Il se débattait, on peut le dire, contre la nécessité de commettre un attentat qui répugnait à son naturel, mais qu'il ne pouvait plus éviter, il le constatait chaque jour davantage. En réalité, il était le prisonnier de ses sujets, et son asservissement, qui s'accentuait de plus en plus, ne lui semblait guère moins humiliant que le cloître dans lequel on parlait de l'enfermer.

Quelques incidents en apparence fort secondaires,comme celui auquel nous venons de faire allusion, firent déborder sa colère et précipitèrent le dénouement (1). Guise, et sur-

(1) On admet à peu près aujourd'hui que certains incidents, qui parurent provoquer la mesure, comme l'avis envoyé par le duc de Mayenne, dont Ornano se fit le messager, et celui que donna la duchesse d'Aumale au nom de son mari, ne furent que des racontars plus ou moins fondés que la cour exagéra pour se justifier aux yeux du public. Telle est cette histoire du prétendu complot parisien qui avait pour but d'enlever Henri III et de l'emmener à la capitale. L'ambassadeur vénitien en parle longuement, Fonds italien, tome 1737,

tout son entourage, ne mesuraient pas la portée de leurs propos, et leurs bravades soigneusement recueillies achevèrent d'exaspérer le Roi. L'archevêque lui-même, qui cependant n'était pas peureux, mais détestait les fanfaronnades inutiles, adressa des remontrances au duc (1). Sans refaire le récit de l'exécution et de ses préparatifs, ce qui nous entraînerait hors de notre sujet, essayons de montrer la place précise que les événements donnèrent à notre personnage, et comment il fut englobé dans la proscription.

Que Henri III ait dû l'y comprendre, nous ne pouvons plus en douter. D'après ce que nous avons dit, Epinac avait trempé dans le crime de lèse-majesté dont Guise s'était rendu coupable, car il avait dirigé la politique révolutionnaire inaugurée par la révolte des Parisiens. D'ailleurs, il fallait mettre les amis et les serviteurs du condamné hors d'état de venger sa mort, et il n'y en avait pas de plus dangereux qu'Epinac, le plus actif et le plus intelligent. La culpabilité du prélat était donc incontestable, mais, si les mobiles qui l'ont conduit, et même les motifs religieux, ne l'excusent pas, le sentiment de l'honneur et le caractère inviolable des engagements pris, qui avaient tout pouvoir sur les contemporains, atténuaient sa faute à leurs yeux, et le reproche qu'on lui fit pour sa conduite dans ces événements, ce fut moins d'avoir aggravé cette faute en soutenant son chef jusqu'au bout, que d'avoir précipité sa perte en le détournant de mettre sa vie en sûreté.

Ce fut une tradition constante dans la famille de Guise, que les annalistes de cette maison et quelques autres ont

pp. 315, 316, dép. du 6 déc., et 324; du 24, sa relation n'est qu'un écho des bruits que l'on faisait courir.

(1) Voir le récit de ces bravades dans l'ouvrage de l'Epinois, pp. 261, 262 ; le document sur lequel il s'appuie est d'une valeur sérieuse, comme venant d'un personnage mêlé de très près à ces incidents, capable d'en déterminer la vraie portée, Galeotto Uffeducci, capitaine d'armes du légat. La relation écrite de sa main existe en brouillon, dispersée d'une manière étrange, dans un volume de pièces qu'il recueillit lui-même, et qui se trouve à Rome, Bibliothèque Barberine, LX-31, sous ce titre : Recueil concernant la légation du cardinal Morosini en France, et la relation : « Essimia scrittura sopra la morte ... » Voir par exemple, fos 43, 44, une attestation du narrateur sur les événements dont il fut témoin, et 110, où il signe et date son œuvre.

adoptée complaisamment [1]. Née le jour même du coup d'Etat, elle recevait 23 ans plus tard une quasi confirmation de la bravade du baron de Lux, qui se faisait assassiner par le chevalier de Guise, pour avoir affirmé qu'il avait connu les résolutions prises au conseil secret, et empêché le maréchal de Biron d'avertir la victime [2]. Mais l'historien d'Aubigné vient à point corriger sa fanfaronnade, car il dit formellement que le baron, *trompant son oncle*, donnait au Roi les plus exprès avis sur lesquels fut arrêtée l''exécution [3]. Il faut donc admettre que Lux, par des moyens détournés et sans que l'archevêque s'en aperçût, surprit plus d'un secret compromettant et le livra au Roi ; ces renseignements purent même jusqu'à un certain point décider de l'entreprise. Il est peu probable qu'en retour Epinac ait reçu de son neveu quelque avis valable sur ce qui se tramait au cabinet, car celui-ci ne devait en donner que de vagues pour en extorquer de sérieux. Au reste, comme l'exécution fut résolue seulement quelques heures à l'avance, dans la soirée du 22 décembre, ou même dans la nuit, Lux, encore qu'il y ait participé d'une manière active, n'aurait eu le temps que de communiquer des renseignements incomplets, ou déjà connus par ailleurs. On avait délibéré plusieurs fois sur les moyens d'affranchir le Roi de son asservissement, Guise en fut averti d'une manière vague, mais formelle, et l'archevêque ne pouvait lui donner des assurances plus précises que celles qu'il recevait de toute part. Il faut donc chercher ailleurs les fondements de l'accusation.

(1) Outre le roman développé par Fornier, ci-dessus p. 329, note 2, un autre annaliste des Guise, Oudin, Fonds franç., man. 5800, f° 188, après avoir rapporté le discours que l'archevêque aurait prononcé contre le départ du duc, s'applique à faire ressortir qu'il se trouvait en désaccord avec le conseil ligueur, avec les Etats, avec tout le monde. Ces deux témoignages datant du milieu du siècle suivant n'ont de valeur que pour attester la persistance de la légende.

(2) Propos rapportés par Malherbe dans une lettre du 5 janvier 1613, Œuvres, éd. Hachette, Collection des grands écrivains, tome III, p. 269, au lendemain du duel, et 275, Relation de la querelle attribuée au chevalier. On remarque en note du premier passage que la bravade ne fut qu'un prétexte.

(3) *Histoire universelle*, VIII, p. 20.

Aussitôt après la catastrophe, les confidents du prince assassiné disaient à qui voulait les entendre qu'Epinac avait provoqué sa chute ; on ne craignit même pas au premier moment d'affirmer qu'il était de connivence avec le Roi, qui lui aurait accordé la vie en récompense, le traître ayant dit publiquement que l'exécution servirait d'exemple aux autres (1). Ici encore Epinac se voyait compromis par son neveu qui venait d'obtenir sa grâce. De Thou s'est fait le premier l'écho de la légende, mais il rapporte l'imputation comme un bruit répandu parmi les intimes de Guise (2). On avait soin d'ajouter qu'Epinac craignait de perdre le chapeau qu'il attendait pour les Quatre-Temps de septembre, et que ce fut sur cette considération qu'il sacrifia son ami ! Un témoin plus impartial, et qui serait peut-être davantage dans la vérité, raconte par contre que l'archevêque « pria M. de Guise de lui prêter encore 10 ou 12 jours de séjour pour l'assister dans la cérémonie où il devait recevoir l'ordre du Saint-Esprit (3) ». Somme toute, ce procès de tendance, pris en lui-même et ramené à son vrai point de vue, n'avait pas de quoi passionner, car nous allons le voir, l'ascendant d'Epinac sur Guise n'était pas

(1) Détails que j'emprunte à la correspondance espagnole : Relation de ce qui s'est passé à Blois du 23 au 25 décembre, Papiers de Simancas, carton 1567, pièce 185, p. 8. « Diziendo que saria exemplo para otros Juzgan que staria ganado antes del subcesso. » Mais dans une lettre postérieure, le 20 janvier, carton 1570, pièce 43, p. 13-14, Mendoça déclare que ces racontars sont faux, et que l'archevêque pleura amèrement, pour avoir été la cause indirecte de la mort de Guise en le décidant seul de tous ses conseillers à ne pas fuir. « No es assi antes llora amargamente el de leon el haver sido causa della muerte diziendo que todos los demas en el consejo que tuvieron tres dias antes fueron de parescer que el de Guisa se fuesse à Orleans y el le dixo que de ninguna manera partiesse de Bles, que su buena Intencion y demanda tan santa y justa como a lo que avia dado principio no se havia de retirar por el miedo de la muerte. » Ce document est d'une importance capitale, il confirme plusieurs détails présentés par d'autres.

(2) « In obfirmata adeo contra amicorum monita voluntate confirmatum a Lugdunensi Guisium affirmant qui secreta ejus noverant....., tome IV, p. 669, lib. 93, § 14. On voit que l'historien établit les faits de la manière la plus plausible, et sur le propre témoignage des amis de Guise ; Epinac ne fit que confirmer celui-ci dans sa détermination.

(3) Pamphlet *Contre les fausses allégations que les conseillers.....* ci-dessus p. 329, note 1.

tellement irrésistible. qu'il pût modifier les déterminations auxquelles celui-ci s'était arrêté de son propre mouvement.

Son plus intime confident et secrétaire, Péricart, témoigna devant les commissaires du Parlement chargés de faire une enquête sur l'assassinat que son maître ni l'archevêque ne purent jamais se persuader, malgré les avis qu'ils reçurent, que le Roi en viendrait à cette extrémité (1). Leur illusion, appuyée sur le fait que la clôture prochaine des Etats lui rendrait sa liberté, explique pourquoi Guise refusa d'écouter ses amis, qui lui conseillaient de se retirer à Orléans. D'ailleurs les paroles imprudentes qu'il ne savait pas retenir et son dédain constant des avis qui lui venaient de toute part montraient assez qu'il n'était pas plus d'humeur à lâcher pied que pendant les journées de mai. Dans les incidents qui précédèrent sa mort, il affecta beaucoup d'insouciance, même d'audace, et l'archevêque dut intervenir pour le rappeler à la modération.

Le 21 décembre, il acheva d'exaspérer son souverain en un tête-à-tête, où il remit entre ses mains les dignités dont il était revêtu, et demanda la permission de se retirer dans son gouvernement de Champagne, preuve que la pensée de quitter Blois le hantait aussi bien que les gens de son entourage. Mais sa démarche, outre qu'elle constituait un acte de défiance, par suite une injure, laissait supposer qu'il voulait reprendre les armes, car c'était en Champagne qu'il avait organisé sa prise d'armes, en 1585 et 1588. Henri III, frappé de cette considération en même temps qu'irrité par son ton de bravade, se résolut à le punir. Epinac, qui se tenait à quelque distance, avait pu se rendre compte de l'attitude des deux interlocuteurs, deviner les impressions que le monarque maîtrisait à peine ; il fit observer à Guise qu'il aurait dû parler plus respectueusement, qu'un langage doux eût été plus à propos. — Il le faut avoir par bravade,

(1) Déposition dans Revue rétrospective, tome IV, p. 207. Celle d'Epinac en la même occasion, voir plus loin, p. 338, note 1, confirme ce témoignage d'une manière indirecte et telle qu'il ne semble pas qu'il y ait eu la moindre entente entre les deux témoins.

répondit le duc, c'est un roi qui veut qu'on lui fasse peur (1).

Ce n'est pas que le hardi Lorrain n'ait été ému par le danger qu'il voyait clairement, que tout le monde lui dénonçait, mais, outre que la nature humaine se fait souvent illusion jusqu'au bout, il voyait non moins clairement la nécessité qu'il y avait pour lui de ne pas fuir. Le même jour, 21 décembre, il soupait chez l'archevêque au faubourg de la Rose, lorsque le légat lui dépêcha son capitaine d'armes Uffeducci, précisément pour l'engager à quitter une ville où sa vie n'était plus en sûreté. Le messager trouva le duc avec son confident sous un berceau qui bordait la maison (2), le prit à part et lui exposa sa mission. Guise répondit en substance que tous lui donnaient le même conseil, la Reine mère, Mme de Nemours, de nombreux billets anonymes : Je serais disposé à partir, car je connais les périls qui m'entourent, mais Monsieur de Lyon m'en dissuade ; me retirer avant la conclusion des Etats qui n'est pas éloignée, ce serait, selon lui, me faire déclarer rebelle et priver ma maison des avantages qu'elle attend de la couronne (3). Il avait du reste pris ses mesures contre tout attentat.

Nous possédons maintenant les diverses pièces du procès. Il y eut un, et probablement plusieurs conseils, dans lesquels on agita l'opportunité de la fuite : on en parla certainement beaucoup à ce souper du 21 décembre auquel assistaient les notabilités du parti, où du reste quelques auteurs placent la délibération décisive, et c'est pénétré des raisons qui venaient de se débattre que Guise reçut l'envoyé du légat. On lui proposait de se réfugier à Orléans, mais si près des Etats, il ne pouvait se mettre en sûreté qu'en

(1) *Mémoires-Journaux de Pierre de Lestoile*, édition des Bibliophiles, in-8°, Paris, 1875-1883, tome IV, p. 225.

(2) « Sotto il Pergolato », Relation d'Uffeducci.

(3) « Era prontissimo a andarsene, che conosceva il pericolo di stare a Bles, ma che Monsr di Lione lo dissuadeva con dirli che se lui partiva inansi che fossero finiti li stati che dovevano finire presto, che il Re l'haverabbe dichiarato ribello in conspetto di tutti i stati della francia con pregiuditio di tutta la casa sua nelli Interessi della Corona. » *Ibid.*

déclarant la guerre, et lui, préférait gagner la Champagne, son point d'appui, d'où il aurait attendu la tournure que prendraient les événements. Epinac seul, en vrai politique, pensa que le chef du parti ne pouvait décemment abandonner l'assemblée, à la merci de la cour et de ses propres ennemis [1]. On a résumé son avis d'un mot : Qui quitte la place la perd ! Et le duc, quoi qu'il ait répondu à l'Italien, l'accepta facilement, comme le seul sage et le seul pratique. De Thou n'affirme-t-il pas que ce fut lui qui le formula le le premier, dans un discours à la manière de l'historien.

En lui traçant son programme, Epinac lui avait fait un devoir de ne jamais quitter la cour, s'il voulait assurer le succès de ses affaires. En ce point ils étaient plus d'accord qu'on ne le pense, et les raisons d'ordre public, politiques et religieuses, qui dirigeaient le parti, agissaient sur le duc plus que le souci de sa conservation. Il ne pouvait s'éloigner en ce moment sans coaliser contre lui tout ce qui se trouvait réuni à Blois, même les députés et les nombreux partisans, indécis encore ou de la dernière heure, que sa présence seule retenait de son côté. Bien que la majorité de l'Assemblée fût pour lui, il devait ou la rompre, ou bien opposer Etats à Etats, en entraînant avec lui les membres qui le favorisaient. Il déchaînait donc la guerre, et violait tout le premier les serments qu'il avait renouvelés devant la nation représentée par ses mandataires. Il aurait découragé beaucoup de sympathies, tourné contre lui des gens qui pouvaient l'accuser de les avoir abandonnés au

(1) Le compte-rendu de ce conseil et le discours d'Epinac se trouvent dans nombre de sources et documents postérieurs. Les raisons que nous exposons sont mises, plus ou moins développées, dans la bouche de Guise ou de son conseiller. On ne s'accorde pas sur le moment où se tint le conseil ; les uns le placent au 18 décembre, les autres au 21, et c'est la date la plus plausible : elle a pour elle des autorités sérieuses, comme celle de l'ambassadeur espagnol, ci-dessus p. 334, note 1 (il indiquerait plutôt le 20). Dans sa déposition l'archevêque dit que la délibération eut lieu 15 jours avant, il a pu confondre deux conseils sur le même sujet. Selon lui les avis se trouvèrent partagés, et le duc trancha la question, en se rangeant du côté de ceux qui lui conseillaient de rester. De Thou, racontant sans doute une scène différente, ne fait pas intervenir le prélat, et la discussion a lieu entre le duc et le président de Neuilly, qui débattent les arguments ordinaires.

milieu du danger ; le Roi n'aurait pas manqué de le faire proclamer rebelle, de dénoncer sa félonie à la face de la chrétienté, de lui enlever l'appui du Pape qui lui était indispensable.

Il est admis aujourd'hui que Guise ne songea jamais à se révolter contre son souverain : le sentiment du devoir et le respect de la royauté gardaient sur lui beaucoup d'empire, et il était de plus enchaîné par l'obligation de sauvegarder l'inviolabilité des Etats. Ceux qui ont accusé l'archevêque de trahison n'ont pas assez compris ce qu'il y avait de déshonorant pour un gentilhomme, si politique qu'il fût, d'abandonner à la merci du Roi tant de personnes qui s'étaient embarquées ou compromises avec lui. La résolution de Guise, qu'elle lui ait été ou non dictée par son conseiller, était donc à la fois chevaleresque et fondée sur de très sérieux motifs ; il s'y attacha fortement, et d'une manière irrévocable, en répétant plusieurs fois devant ceux qui la combattaient : Monsieur de Lyon, mon ami, je suis si résolu à ne partir d'ici, pour ne faire par mon partement préjudice à ce royaume, que quand la mort entrerait par cette porte je ne sortirais pas par la fenêtre [1].

On sait comment il tomba victime d'un véritable guet-apens, à la porte du cabinet du Roi, le vendredi 23 décembre, sur les huit heures du matin. Au bruit de la lutte qu'il soutenait contre les assassins, Epinac se leva pour voler à son secours, affirma-t-il plus tard [2], et mourir avec lui, puisqu'il était cause de sa mort ; mais on avait fermé la porte du conseil qui communiquait avec les appartements privés, il ne put que recueillir les dernières paroles de la

(1) Déposition d'Epinac, Revue rétrospective, tome IV, p. 233, le témoin ajoute que ces propos lui furent tenus devant le prévôt des marchands, la Chapelle Marteau, lequel pouvait contrôler son dire.

(2) « Lugdunensis ad ostium interius cubiculi regis accurrit, quasi opem Guisio laturus, et cum eo, ut postea mihi sæpius dixit, mori certus, ut qui moræ exitialis ei in aula auctor fuerat, eodem tum ipse exitio periret » ; de Thou, tome IV, p. 670, lib. 93, § 15. Dans sa déposition Epinac raconte en effet qu'il courut à cette porte, et entendit les gémissements et les exclamations du mourant. Le témoignage de l'historien concorde avec celui de l'ambassadeur espagnol, ci-dessus p. 334, note 1 ; Epinac dut en qualité d'ami regretter amèrement une mort dont ses conseils avaient été la cause.

victime, et le maréchal d'Aumont l'arrêta sur-le-champ avec le cardinal de Guise (1). Il entrevit alors la situation telle qu'elle était, et s'écria, s'adressant aux membres du conseil : Messieurs, dites au Roi que nous sommes ici, qu'il ordonne bientôt ce qu'il veut faire de nous. Quelques instants après, on vint les chercher (2), et on les enferma dans une cellule, que Henri III avait fait construire pour des capucins au-dessus de sa chambre. C'était un galetas sans cheminée, éclairé par trois œils-de-bœuf d'un pied de dimension et solidement grillés. Les prisonniers y souffrirent du froid, et ceux des Quarante-Cinq qui les gardaient ne leur épargnèrent pas les propos désagréables ; cependant ce fut par l'un deux sans doute que le baron de Lux prévint son oncle qu'il avait obtenu sa grâce.

Sur les quatre heures du soir, un exempt des gardes vint les prendre et les conduisit sous les combles du château, dans une chambre en forme de galetas, carrelée, blanchie de frais, munie d'une petite cheminée incommode, recevant à peine quelque clarté d'un faux jour que masquaient les édifices voisins, et n'ayant pour tout ameublement qu'un matelas. On leur fit du feu, et sur les cinq ou six heures on leur apporta, pour la première fois, de la nourriture, des œufs, du pain et du vin venant de l'office du Roi ; ils en

(1) J'ai suivi pour l'emprisonnement des deux prélats le récit que l'archevêque en a fait dans sa déposition ; il est remarquable par la précision des détails, qui en assure l'absolue véracité. On n'y découvre pas d'intention justificative, et cependant le témoin avait une belle occasion de protester contre les attaques des confidents de Guise. Il avoue même n'avoir attaché aucune importance à certains avis qu'il reçut en pénétrant dans le château : « Monsieur, quand vous serez entré, j'ay charge de n'ouvrir plus la porte, et m'a esté commandé par M. de Bellegarde. » J'ai recueilli quelques détails de la narration, favorable à l'archevêque, donnée par le secrétaire de Jeannin, il s'étend sur le rôle de prédicateur qu'Epinac aurait joué envers le cardinal ; Fonds franç., man. 17.281, f[os] 194-199. Matthieu, *Histoire des derniers troubles* de France, 1599, f[os] 148-150, suit à peu près le récit du prélat, qu'il a dû entendre de sa bouche.

(2) Le lieutenant des gardes François de Belleval qui les arrêta, écrivait le jour même qu'il les avait conduits à la tour de Moulin, où il plaça deux sentinelles dedans et deux à la porte, *Les Fils de Henri III*, par le marquis de Belleval, in-8°, Paris 1898, p. 120, note 1. Ce Belleval est probablement l'exempt dont il est parlé plus loin, et que mentionnent certains documents. Cependant, Epinac, dans sa déposition, donne des noms différents ; sa mémoire a pu faire défaut.

mangèrent fort peu, par crainte d'être empoisonnés. Ils demandèrent la permission d'avoir leur bréviaire, robe de nuit et un lit, le tout leur fut apporté de la maison d'Epinac, sise au faubourg de la Rose.

Le cardinal n'avait pu se résigner à son sort, il se répandait en lamentations, en plaintes, et, sans doute, en paroles de vengeance, qui ne manquèrent pas d'être rapportées, car il y avait toujours dans la chambre huit ou dix gardes, tant archers que gentilshommes ordinaires. Son compagnon, quelque peu rassuré par l'annonce de sa grâce, le sermonna plusieurs fois, tâchant de le calmer, de lui donner du courage, au moins de la résignation. Ils dirent ensemble les offices de Vêpres et Complies, s'entretinrent de choses édifiantes, s'exhortèrent mutuellement, car ils ignoraient le sort que le Roi leur préparait, enfin se confessèrent l'un l'autre et se couchèrent vers onze heures du soir. Le cardinal, épuisé de fatigue, finit par s'endormir profondément, mais l'archevêque ne put fermer les yeux, rapporte-t-il, et eut tout loisir de méditer sur les tragiques événements qui venaient de se dérouler. A trois heures du matin, il se leva, s'approcha du feu pour se chauffer, et le cardinal s'étant réveillé, ils récitèrent Matines et Laudes, puis reprirent leurs entretiens pieux de la veille. A huit heures, le capitaine Guast vint appeler Louis de Guise, et l'archevêque, devinant où on le menait, lui dit à l'oreille : Monsieur, pensez à Dieu [1]. Quelques instants après, il entendit un bruit assez proche, comme d'une lutte : son compagnon avait cessé de vivre, il n'avait pas trente-quatre ans !

Tel est le récit, simple, mais émouvant de cette terrible journée, dont le souvenir se grava d'une manière ineffaçable dans la mémoire d'Epinac. Le même jour samedi 24, on lui envoya un de ses valets pour le servir, et il comprit que son emprisonnement ne finirait pas de si tôt. Son sou-

(1) Le sécretaire de Jeannin établit entre les deux prisonniers sur le point de se séparer un dialogue, tout d'édification de la part d'Epinac ; il fit comprendre à son compagnon s'abusant jusqu'au bout où on le menait. Cet annaliste emprunte des détails à Matthieu.

verain, bien résolu à le mettre hors d'état de nuire, formulait nettement ses vues, en lui répondant qu'il l'établirait dans un lieu où il aurait des messes et des moines à discrétion ([1]). Il voulait tirer de lui la quintessence de la Ligue, c'est-à-dire les plans de Guise et les dispositions de ses partisans ; dans ce but, il fit instruire son procès avec celui du secrétaire Péricart.

Deux membres du Grand Conseil, Guiotal et Lanquetot, procédèrent à son interrogatoire, mais le prélat refusa de répondre, parce qu'étant archevêque et primat du royaume, il ne devait pas comparaître devant des juges laïques ([2]). Il invoquait hardiment les privilèges du for ecclésiastique, et le Roi, par égard pour cette affectation de scrupule, lui envoya le cardinal de Gondi, puis l'évêque de Beauvais et le secrétaire d'Etat Ruzé. Le prévenu s'obstina dans son système de silence et avertit les deux prélats qu'il était leur supérieur, qu'il ne pouvait être jugé que par une assemblée d'évêques, sous la présidence de délégués pontificaux; il écrivit même au Roi, lui demanda d'être cité devant le Légat. Et ce n'était pas simplement défaite, ou tactique dilatoire de quelqu'un qui ne voulait ni dénoncer son parti, ni manquer à la mémoire de celui avec lequel il s'était embarqué ([3]), c'était aussi par respect pour les vieux droits ecclésiastiques, encore vivants dans les convictions du clergé, pour les privilèges de son église, dont il s'était toujours montré le défenseur jaloux. Cette attitude le rapprochait, d'ailleurs, de la politique romaine, lui permettait de s'abriter derrière l'autorité du Pape, son protecteur naturel, et,

([1]) Matthieu, *Histoire de France*, p. 671.

([2]) Les récits les plus autorisés de l'interrogatoire se trouvent dans de Thou, tome IV, pp. 674, 675, lib. 93, § 18; Matthieu, *ibid.*, pp. 670, 671, imprimé une première fois, *Histoire des derniers troubles*, fos 150, 151 ; ils diffèrent peu. Le dernier a été reproduit dans Journal de ce qui s'est passé à Paris de 1587 à 1589, Fonds franç., man. 10.270, f° 184, avec ce détail que la minute de l'interrogatoire fut prise par les Ligueurs quelques mois après, à Vendôme, avec les autres papiers du Grand Conseil. L'Espagnol Mendoça, Papiers de Simancas, carton 1570, pièce 43, dép. du 20 janvier, ajoute que, le procureur général ayant été chargé de l'instruction, Epinac le récusa comme hérétique !

([3]) Mot cité par Matthieu, *Histoire de France, ibid.*

tout aussitôt il le faisait intervenir, car sa famille priait le Légat de prendre l'affaire en main (¹).

Des secours lui venaient précisément de ce côté. La Cour romaine ne pouvait se désintéresser de l'emprisonnement d'un cardinal et d'un archevêque. Sixte-Quint ne s'expliquait pas la conduite de Henri III, envers un prélat qu'il avait naguère recommandé chaudement pour la pourpre, mais moins que tout autre pape, il était d'humeur à tolérer qu'on portât la main sur des personnes ecclésiastiques et, non content de demander des explications, il fit réclamer par son représentant l'élargissement des prisonniers. Le souverain, quand il eut compris qu'il n'obtiendrait pas d'Epinac le moindre éclaircissement, laissa tomber l'enquête commencée, mais maintint sa résolution de garder le captif dans une prison perpétuelle, et éconduisit poliment le légat. Et, comme les Ligueurs à demi victorieux faisaient des courses jusqu'aux portes de Blois, il embarqua ses prisonniers sur la Loire et les déposa en lieu sûr, dans le château d'Amboise, solide cachot aux larges murailles, où le capitaine Guast, un des assassins de Guise, eut mission de les garder avec une garnison bien renforcée. Par cette rigoureuse claustration, le Roi n'empêchait pas seulement Epinac d'agiter le royaume, il le confondait avec les autres otages dont le sort pouvait décider de celui de la monarchie, le retenait jusqu'à la pacification générale, et il repoussa toutes les sollicitations qui furent faites en sa faveur.

En vain, ses parents d'Auvergne, les Apchon, représentaient-ils (²) les services qu'il avait rendus, invoquaient-ils leur propre fidélité à la cause royale. En vain, la noblesse du Velay, vingt-un seigneurs et le baron de Saint-Vidal, cousin d'Epinac, à leur tête, promettait-elle que le prélat se retirerait dans sa maison et ne s'occuperait plus des affaires

(¹) *Nunz.*, tome 27, f° 271, dépêche du 31 janvier.

(²) Lettre originale du 1er février, portant la signature de cinq membres de la famille, Saint-André d'Apchon, Saint-Germain d'Apchon, etc., qui se disent proches parents d'Epinac. Bibl. nat., Fonds Dupuy, man. 61, f° 9.

publiques [1]. Bien plus, les bourgeois de Lyon écrivaient une lettre éloquente, envoyaient un député chargé de négocier le retour de leur pasteur, et remerciaient à l'avance Sa Majesté de le leur donner une seconde fois [2]. Le duc de Nevers lui-même intercédait auprès du monarque par pure bienveillance [3]. Rien n'y faisait, le Roi fermait l'oreille, et les intrigues ligueuses pour délivrer les prisonniers n'aboutissaient qu'à resserrer plus étroitement leurs chaînes.

C'est qu'Epinac, par l'importance qu'il avait acquise dans les derniers événements, se trouvait placé sur le même pied que les otages du roi, le cardinal de Bourbon, le nouveau duc de Guise : tous trois étaient des captifs trop importants, pour ne pas intéresser toute la politique intérieure et extérieure de la monarchie, qui gravita pendant quelques mois autour d'eux. Non seulement l'Union catholique s'efforçait de délivrer ceux qu'elle considérait comme ses chefs légitimes, mais l'Espagne et la cour de Rome s'en occupaient activement [4], et pour des motifs divers ; le Pape notamment réclamait au nom des saints canons violés dans la personne de deux hauts dignitaires de l'ordre ecclésiastique. Fort de cet appui et de la sainteté de sa cause, qu'il jugeait indiscutable en face d'un prince parjure, félon et violateur de la discipline sacrée, Epinac trempa sans scrupule dans les intrigues qui se nouaient au-dedans et au-dehors d'Amboise, par l'intermédiaire du prévôt des marchands, la Chapelle-Marteau. Les deux captifs réussirent à convaincre Guast que son maître, pour l'avoir à sa dévo-

(1) « Auquel nous avons tous cest honneur d'appartenir », lettre avec signatures, original, *ibid.*, f° 11.

(2) Lettre du 17 février, Archives consulaires, AA, tome 108, f° 68.

(3) Epinac à Nevers, du 11 mars, ci-dessous p. 345, note 1.

(4) La correspondance de Mendoça, et celle de Morosini sont pleines de renseignements sur les prisonniers, et sur les négociations au jour le jour pour leur délivrance. Voir notamment le mémoire envoyé en Espagne sous le titre : Relation de ce qui s'est passé depuis l'arrivée à Amboise du Roi et des prisonniers, en espagnol, Pap de Sim., *ibid.*, pièce 61. On y raconte au long les curieuses menées de Longnac et de Guast, leurs rapports avec la cour. L'ambassadeur vénitien, témoin indifférent, confirme à peu près et à diverses reprises le récit des précédents, tome 1737.

tion, le discréditait auprès des Ligueurs, en rejetant sur lui la responsabilité de l'assassinat des Guise ; ils employèrent pour cela les rancunes de l'ancien favori Longnac, chassé de la cour, et qui venait de se réfugier au château.

Le geôlier écouta les ouvertures du conseil général de l'Union, et envoya son jeune frère ouvrir les négociations à Paris. On lui promettait 200.000 écus et le gouvernement de Chalon en Bourgogne ; le contrat fut passé par devant notaire le 27 février (1). Guast reçut un acompte de 10.000 écus, et les prisonniers changèrent aussitôt de condition, et aussi d'attitude ; ils étaient les maîtres de la citadelle, allaient et venaient en toute liberté, ne cachaient ni leur joie ni leurs espérances, buvaient à leur prochaine liberté et comblaient de promesses les officiers et les soldats de la garnison. Le Roi fut promptement prévenu de ces imprudences (2) et de la trahison qui les avait amenées. Il dut entrer en composition avec son affidé, et lui dépêcha successivement plusieurs personnes d'importance, même le cardinal de Lenoncourt, oncle de Longnac ; le rusé compère, désireux d'augmenter les petits profits de sa situation, se fit longtemps tirer l'oreille, chassa Longnac qui prétendait partager les bénéfices, et finit par rendre ses deux principaux prisonniers, le cardinal et le duc de Guise, moyennant 30.000 écus et la libre disposition des autres (3).

Voilà donc Epinac à la merci du soudard avec lequel il s'était compromis par ses intrigues ! Sa délivrance était ajournée indéfiniment, et le Roi le payait de sa propre monnaie, selon les mœurs diplomatiques qui ont eu cours de tout temps. Il avait autorisé son échange contre M. de Poigny, de la famille de Rambouillet, mais le prisonnier marchait de déception en déception : mettant à profit les avances que lui faisait le duc de Nevers, il avait accepté son

(1) *Nunz.*, tome 27, f° 280, du 20 février. Fonds fr., man. 10.197, Journal de ce qui s'est passé à Paris en 1588, 1589, f°s 52, 62.

(2) Sur les intrigues des prisonniers d'Amboise et leurs bravades, voir les historiens, de Thou, Davila, Mézeray.

(3) *Nunz.*, tome 27, f° 297, dép. du 27 février.

appui, lui écrivait deux lettres coup sur coup [1]. Le Roi consentait à l'élargir, pourvu qu'il promît de vivre désormais dans son diocèse loin de la politique, et le prélat invoquait solennellement le crédit du duc en témoignage de ses engagements. Nevers était lui-même disgracié, et quitta bientôt la cour. Le monarque s'en tint à sa première condition, mais laissa le prisonnier se débattre avec le cupide gardien, qui, l'ayant en rançon de guerre et bonne prise, refusait de le relâcher, si l'on ne le lui rachetait 50.000 écus [2].

Il n'y avait plus de recours possible que du côté de Rome. Le pontife faisait toujours de la mise en liberté des deux prélats une condition *sine qua non* de ses laborieuses négociations avec un prince déjà souillé du sang d'un cardinal. Et il ne s'agissait pas pour lui de savoir si le prince avait eu des motifs valables de tuer l'un, d'emprisonner les autres, mais s'il avait pu procéder légitimement sans prendre l'avis du Pape, duquel les victimes dépendaient en qualité de hauts dignitaires ecclésiastiques. Henri III prétendait avoir entier le droit de les poursuivre pour crime de lèse-majesté, et l'on connaît le long débat qui s'établit entre les deux puissances, sur un point où il serait difficile de décider laquelle des deux avait raison. Mais la diplomatie pontificale poursuivait le règlement du sort des prisonniers en dehors de toute question de principe, et exigeait que le souverain s'en dessaisît entre les mains du Pape. Non seulement le légat reçut l'ordre de réclamer leur délivrance, mais il dut informer de leur sort au jour le jour la congrégation de cardinaux chargée des affaires du royaume, et nous avons ainsi des renseignements assez complets sur les négociations, comme sur les intrigues qui se nouèrent autour d'Amboise pendant une partie de l'année 1589 [3].

(1) Lettres du 11 et du 14 mars, Fonds franç., man. 3.366, f° 79, et 3.363, f° 204, originaux. Appendice XVII.

(2) Biblioth. nat., Cinq cents Colbert, tome 33, f° 91, déchiffrement d'une dépêche interceptée de l'ambassadeur Mendoça, du 25 avril.

(3) Les renseignements venus de France, dépouillés au jour le jour par la congrégation et munis des attestations du préfet, cardinal de Santa Severina, ont été recueillis en un manuscrit qui se trouve main-

Les discussions diplomatiques se prolongèrent deux mois, sans pouvoir aboutir. Le monarque avait eu avec Morosini une entrevue à Marmoutiers le 26 mars. Henri III ne pouvait abandonner le cardinal, candidat des Ligueurs à la couronne, et pour l'archevêque Guast, suivant les fluctuations de la politique de son maître, ou subissant des influences de personnes, mettait en travers toutes les difficultés de règlement de comptes. Le roi et le sujet affectaient de ne pouvoir s'entendre, d'agir même l'un contre l'autre, et le gouvernement faisait courir divers bruits, entre autres que Guast s'était emparé du château, et refusait d'obéir (1). On estimait à Rome comme à Paris que le monarque ne procédait pas franchement. Cependant les menées de l'archevêque donnaient de bonnes raisons de retarder sa délivrance, et nous savons que dans sa correspondance avec les Ligueurs il leur procurait, sous prétexte de poursuivre son rachat, des renseignements sur les opérations de l'armée royale (2). Enfin le Pape, impatienté des lenteurs qu'on apportait à le satisfaire, lança le fameux monitoire du 5 mai dans lequel, après avoir rappelé les vives instances dont le prince avait usé en demandant le cardinalat pour Epinac, il le sommait de le mettre en liberté deux jours après avoir reçu cet avertissement.

Ce coup de foudre n'avança guère les affaires du prélat, car le Roi l'avait abandonné à son malheureux sort. Il avait encore essayé de le regagner, et lui avait pour cela renou-

tenant Archives du Vatican, Armoire VIII, sous ce titre : Gallicana Henrici III et Guisiorum sub Sixto-Quinto. Le légat transmettait même le récit du combat de Saint-Ouen, auquel Epinac était mêlé d'une manière indirecte.

(1) *Ibid.*, f° 370, nouvelles de Tours, 13 mars, et 383, du 22 ; 560, extrait de la réponse de Henri III au monitoire : Guast est maître du château, mais l'archevêque est sur le point d'en sortir.

(2) Dans l'affaire de Saint-Ouen, le 1er avril, Mayenne fut averti de la présence du comte de Brienne par un laquais qu'Epinac lui envoyait avec une lettre. « Meduanius, ex homine a Lugdunensi misso qui specie de libertate captivorum cum ipso agendi cum literis ad ipsum venerat, cognito copias regis loco longe debiliore solute agere ». De Thou, IV, p. 737, lib. 95, § 17. Voir le mémoire envoyé à Rome, ci-dessus p. 345, note 3, Bibl. de Lyon, Recueil vert, tome 14, pièce 8 ; on semble insinuer qu'Epinac fit avertir Mayenne. Le comte de Brienne était parent d'Epernon.

velé par-dessous main les offres séduisantes, dont il l'avait déjà leurré l'année précédente, comme le garde des sceaux, mais l'archevêque repoussa ses propositions, et déclara qu'il ne songeait qu'à se retirer dans son diocèse (1). Absorbé par des soucis plus graves, Henri III ne s'occupa plus de son prisonnier, qui se débattit avec un geôlier impitoyable. Du reste, l'intervention du Pape sur un ton aussi décisif tranchait la question, en coupant court aux subterfuges de la diplomatie royale; en même temps elle revêtait le prélat d'un caractère sacré, celui de *confesseur de la foi*. Ce fut sous cet aspect qu'on le considéra dès lors à la cour de Rome, et les souffrances qu'il avait endurées pour la cause de l'Eglise, augmentèrent momentanément ses chances d'arriver à la pourpre (2). Mais les considérations religieuses, pas plus que les scrupules de Henri III, n'avaient de prise sur l'âme d'un soudard qu'alléchait l'appât d'une riche rançon! L'appui de Rome ne servit de rien, et pendant trois mois il fallut débattre le rachat pour ainsi dire sou par sou.

La sœur de l'archevêque, ses neveux Gaspard d'Epinac et le baron de Lux (3), usèrent leur crédit comme leurs ressources à délivrer le chef de la famille. La première envoyait à Lyon un seigneur du Bourbonnais, le sieur de Montmorin, plaider auprès des autorités locales la cause de son frère (4). Le baron de Lux, de retour en Bourgogne après

(1) Henri III deputa trois fois le baron du Fort faire ces propositions, lettre d'Epinac au commandeur de Diou, du 14 mai 1591, voir Appendice XXVI; selon la relation espagnole, ci-dessus p. 343, note 4, du Fort rapporta au Roi qu'il ne pouvait compter sur les prisonniers. P. Matthieu, *Histoire de France*, I, p. 708, reproduit ces renseignements qu'il tenait de son premier maître. Dans la pensée du monarque les ouvertures n'avaient qu'une portée diplomatique.

(2) Voici ce que le Pape lui disait encore dans son bref de février 1590, ci-dessous p. 350, note 2 : « Tuæ vero dignitatis, cum primum eam augendi facultas dabitur, quod Stas sua valde cupit, quam decet rationem habiturum esse pollicetur. »

(3) Les échevins de Lyon à M. d'Epinac qui a sollicité leur concours, Archiv. munic., AA, tome 108, fo 79, 12 mars. Lux à la mairie de Dijon, dans *Analecta Divionensia*, tome VII, p. 203; pour sauver son parent, il reste inactif dans sa maison. Pepin, le *Livre des Souvenances, ibid.*, I, p. 59, Lux est encore dans le parti du Roi.

(4) D'après plusieurs sources, notamment Archiv. munic. de Lyon,

les événements de Blois, faisait aux ligueurs de la province tout le mal qu'il pouvait, afin, prétendait-il, d'obtenir l'élargissement de son oncle. On dut, bon gré mal gré, entrer en composition, et sacrifier même le nécessaire pour satisfaire les exigences de Guast. L'accord fut enfin arrêté au commencement de juin 1589 : le geôlier se contenta de 30.000 écus, et le roi ratifia le contrat, mais maintint l'échange déjà résolu de l'archevêque avec M. de Poigny. Restait à trouver l'argent : la ville de Lyon s'engagea pour 6.000 écus [1], et le clergé diocésain pour 4.000 ; la charge que supportait la famille était donc de 60.000 livres, le quart ou peu s'en faut de son ancien patrimoine, qui ferait à notre époque près de 300.000 francs. On comprend qu'une si grosse dépense ait largement entamé la fortune des Epinac, et en effet elle pesa toujours sur la situation financière de l'archevêque ; ce fut à partir de ce moment que s'accentua sa gène matérielle, avec un budget qu'il ne ne parvint jamais à équilibrer.

Les Lyonnais avaient posé pour clauses, que le prisonnier serait délivré dans les trois mois après le versement de leur quote-part, et remis sain et sauf en une des villes tenant le parti de la sainte Union. Mais le capitaine Guast le garda plus longtemps, et il paraît que l'influence de quelques ecclésiastiques, ou prélats du parti contraire, réussit à faire prolonger la captivité [2] ; c'était autant de gagné pour la cause royale, car la Ligue désirait vivement cette délivrance, elle attendait beaucoup des capacités et du

série AA, tome 101, lettre de Régnier, qui négociait en cour au nom de la ville la libération de l'archevêque, du 5 avril.

(1) *Ibid.*, série BB, tome 124, fo 113, séance du 5 mai. Lettre de remerciement d'Epinac aux échevins, 15 juin, Biblioth. municip. de Lyon, man. 1146 *ter*, pièce 3. Dans le même recueil, pièce 10, copie de la convention passée par la ville pour le paiment de 6.000 écus, 1er juillet ou 30 juin.

(2) Dans la lettre au cardinal de Sens mentionnée plus loin, Epinac dit que sa délivrance a été longtemps retardée par certains catholiques partisans du roi de Navarre, *della professione nostra*, ajoutait-il. On comprend que Henri IV, à peine assis sur un trône chancelant, se soit efforcé de retenir un ennemi redoutable. Voir encore Bellièvre à Epinac, 25 novembre, Fonds franç., man. 15.891, fo 347.

crédit politique d'Epinac ([1]). Henri IV ne pouvait que ratifier un acte sanctionné par son prédécesseur, néanmoins de nouvelles difficultés surgirent à son avènement ; il ne voulait plus relâcher l'archevèque sans les autres prisonniers, et il exigeait qu'on l'échangeât contre les deux frères de Rambouillet, les sieurs de Fargis et de Poigny ([2]), puis qu'on y ajoutât quelques autres de ses partisans. Pendant un certain temps, Guast amusa les Ligueurs par l'annonce d'un prochain élargissement ; en effet il put bientôt le laisser aller, mais il avait fallu rendre encore pour les captifs d'Amboise le premier président de Harlay. Enfin le 24 octobre 1589, le prélat franchit les murs de sa prison et, déposé par les sbires de son geôlier dans la ville d'Orléans, se sentit libre.

Nous n'avons pu fournir de plus amples détails sur sa vie pendant les derniers mois de ce long emprisonnement, les renseignements font défaut, en dehors de ceux qu'il nous a transmis dans les lettres par lesquelles il annonçait sa mise en liberté. Il y raconte que sa mort fut résolue trois fois, et sur le point d'ètre consommée ; il a été traité rigoureusement, il a couru de grands dangers ([3]). Il est certain que les intrigues dont il ne se fit pas faute provoquèrent des représailles, et que ses ennemis durent avoir plus d'une fois la pensée de se débarrasser de lui, mais la rapacité de Guast, tout en aggravant parfois sa condition, le préserva des dernières extrémités. Le fruit qu'il retira de ces épreuves et de son isolement, fut de réfléchir sur sa conduite, sur ses erreurs politiques ; il sortit de ces méditations plus calme, plus modéré, avec la sagesse que donne une rude école, son caractère s'assouplit, il perdit beau-

([1]) Sur les difficultés de la négociation, Ambass. vénit., Fonds italien, tome 1738, f° 59, dép. du 1er octobre, et 64, du 16 ; il ajoute : « Grandemente desiderato da Parigini per la vivacita del suo spirito, et per esser stato sempre il più principale Consigliero del gia Duca di Ghisa. »

([2]) Lettre de l'envoyé lyonnais à Paris Guillaume Gella, du 8 septembre. Archiv. municip., AA, tome 46, f° 71 ; il annonce cependant que leur pasteur sera bientôt mis en liberté.

([3]) Lettre au cardinal de Sens, Orléans 29 octobre, traduction italienne, *Nunz.*, tome 23, f° 779, voir Appendice XVIII.

coup de la verdeur et de l'emportement juvénile qu'il avait gardés jusque dans sa maturité, et nous verrons qu'il fut plus tard assez différent de ce qu'il s'était montré pendant les années dont nous venons d'exposer les péripéties.

Sa première démarche, quand il reprit sa place dans les rangs des catholiques, fut de remercier la cour romaine de ce qu'elle avait tenté pour sa délivrance, et il le fit d'abord par les deux lettres qu'il écrivit d'Orléans le 29 octobre, aux représentants de la Ligue à Rome, le cardinal de Pellevé et le commandeur de Diou [1]. Il les priait d'assurer Sa Sainteté que le secours, qu'il avait reçu d'elle dans le monitoire contre Henri III, l'avait grandement consolé, aussi promettait-il de consacrer le reste de sa vie et toutes ses forces à combattre pour l'Eglise. Il comptait s'acheminer vers Paris dès le lendemain, offrir ses services au conseil de l'Union et s'engager sans retard dans la mêlée; il écrirait alors directement au Pape, pour l'avertir de sa mise en liberté. Mais cette dernière lettre, retardée longtemps par les travaux que nous exposerons au chapitre suivant, ne partit que le 10 janvier 1590, et ne nous a pas été conservée. Sixte-Quint, qui l'avait attendue avec impatience, en fut satisfait, et il fit répondre par son neveu, le cardinal Montalto secrétaire d'Etat, un bref d'un caractère tout spécial [2]. Après les condoléances sur les dangers que le prélat avait affrontés avec tant de courage, il applaudissait à l'engagement de procurer le bien de l'Etat et de la religion; du reste, ajoutait-il, il suffisait pour le remplir exactement que le prélat persévérât dans sa conduite passée, et maintînt les exemples de constance et de vertu qu'il avait donnés de tout temps [3].

Le pontife avait déjà témoigné la satisfaction que lui

(1) Lettre à Diou, moins importante, copie italienne aux Archives du Vatican, Armoire VIII, Gallicana Henrici III et ejus cædis, f° 407; volume de même provenance que celui que nous avons signalé plus haut, p. 345, note 3.

(2) Brevia ad principes, tome 29, f°s 304, 305, bref du 22 février 1590, nous y reviendrons plus loin, chap. XVI, à cause de sa rédaction spéciale.

(3) « Neque monendum neque hortandum putat (Sua Stas), sed ut idem sis, qui hactenus fuisti, a tua perpetua virtute, atque summa constantia potius requirendum atque exigendum ducit. » *Ibid.*

causait la délivrance d'Epinac ; à la première annonce qu'il en avait reçue de Morosini [1], avant même qu'elle ne fût un fait accompli, il avait chargé Gaetano son nouveau légat de remettre à l'archevêque un bref de félicitation [2]. Il le traitait comme un confesseur de la foi qui avait souffert pour les droits de l'Eglise, il voulait qu'on le considérât ainsi, et cette manière d'envisager la prison d'Epinac, partagée par les successeurs de Sixte-Quint, servit les intérêts personnels du prélat ; les papes lui témoignèrent de grands égards, et dans les brefs nombreux qu'ils lui adressèrent, d'un caractère cependant plutôt politique que religieux [3], ils rappelaient volontiers les luttes qu'il avait soutenues. Bien qu'il ne faille pas attacher trop d'importance à des actes de chancellerie, qui remplacent les faits par des formules, et n'offrent que peu de renseignements, à travers d'abondantes considérations mystiques exprimées en style convenu, ils prouvent néanmoins que pour la cour romaine Epinac était un des chefs du parti catholique en France et son porte-parole, en même temps qu'un des membres les plus influents de l'Eglise nationale.

C'est sous ce double aspect que nous allons le montrer, dans la dernière période de sa vie publique, tel que nous avons vu que l'avait transformé l'épreuve de sa prison. Ce n'est plus un agitateur intrigant, complotant même contre son souverain légitime, sous prétexte de conjurer les périls qui menaçaient la religion ; ce n'est plus un homme de cabales, de compromis louches et de menées équivoques, c'est un conseiller assagi, chez qui le parti qui défend à la fois l'intégrité de la monarchie et celle du catholicisme trouve d'ordinaire un dévouement efficace. Il fut le bras

(1) Lettre datée de Lyon, 19 septembre 1589. *Nunz.*, tome 22, f° 1051.

(2) Brevia ad Principes, *ibid.*, f° 242, du 2 octobre.

(3) *Ibid.*, tome 35, f°s 101-103, Grégoire XIV, 3 mars 1591 ; 36, f° 79, Innocent IX, le 18 décembre ; et de Clément VIII, tome 37, f° 26, du 16 avril 1592, et 88 du 7 mai ; tome 38, f° 430, du 3 octobre 1593 ; tome 39, f°s 12-14, du 8 novembre ; tome 40, f° 174, du 10 mai 1596 : nous parlerons en leur lieu de la plupart de ces pièces. Voici ce que disait par exemple Innocent IX : « Amamus unice tuam virtutem et in atrocissimis injuriis perferendis constantiam. »

droit et le principal auxiliaire du duc de Mayenne, comme il avait été celui de son frère, mais il le fut avec plus d'indépendance, et surtout de profit pour la cause publique; le rôle qu'il va désormais remplir, et qui le releva aux yeux de l'histoire, ne fut donc pas moins heureux pour sa renommée que pour le bien du royaume.

TROISIÈME PARTIE

La Ligue française (1589-1594)

CHAPITRE XIV

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT CATHOLIQUE
NOVEMBRE 1589 - MARS 1590

Pour rejeter Epinac dans la politique, pas n'était besoin des exhortations du Pape. Le roi Henri III qui lui avait fait jurer d'y renoncer définitivement était mort ; l'archevêque ne s'était pas cru engagé envers un souverain excommunié, mais sa mort le déliait de ses obligations, d'autant que l'héritier du prince assassiné était un hérétique relaps, condamné formellement et déchu par sentence solennelle de ses droits à la couronne. Le moment était venu où tout bon catholique devait apporter le concours de ses forces à défendre contre ce prétendant les traditions du royaume, et Pierre d'Epinac, un des hommes d'Etat les plus en vue de France, ne pouvait rester neutre sans se rendre gravement coupable. D'ailleurs, ne lui était-ce pas presque un devoir de conscience de réparer les dommages que la politique des princes lorrains avait infligés à la monarchie ? Il avait le sentiment de sa valeur personnelle, et à Mayenne qui se plaignait que son rachat eût coûté cher, il pouvait

répondre qu'il croyait valoir pour le bien public plus que la somme qu'on lui demandait[1]. Les royalistes, dont tous les efforts avaient tendu à retarder sa délivrance, ne confirmaient-ils pas cette opinon? Cette confiance en lui-même, aiguillonnée par le désir de devenir cardinal, le jetait de nouveau en pleine mêlée des guerres civiles, mais sans connaissance suffisante de la situation, avec des vues fort indécises sur l'attitude qu'il convenait de prendre parmi les cabales entre lesquelles la Ligue se divisait. Ses hésitations ne furent pas de longue durée.

Il quitta Orléans le 30 octobre ou peu après, et atteignit Paris, à travers des campagnes que sillonnaient en tous sens les coureurs de l'armée ennemie concentrée sous les murs de la capitale. Il y fut reçu avec le plus grand empressement, comme une recrue précieuse. Mayenne ne tarda pas à s'y réunir avec les notabilités du parti, Villeroy, Jeannin, les dames de la maison de Lorraine, et l'on discuta des affaires d'une importance capitale pour la Ligue, et même l'avenir de la France. A cette date décisive de notre histoire nationale, il est nécessaire d'interrompre notre récit, afin d'exposer en quel état se trouvait la politique générale.

Les événements d'août 1589 avaient mis en question le principe de l'hérédité monarchique, et aux prises les deux théories sur l'origine du pouvoir civil qui dominaient alors dans les idées de l'Europe chrétienne, la théorie de droit divin et celle de droit ecclésiastique. Pour les gallicans et les parlementaires la difficulté n'existait pas : Henri de Navarre, hérétique excommunié, n'en était pas moins par sa naissance l'héritier légitime du trône de France, et rien ne pouvait l'empêcher d'y monter, pas plus les sentences pontificales que les scrupules de certains catholiques. A leurs yeux, les souverains ne relevant que de leur conscience, le droit royal était indépendant de la question de religion, et il fallait d'abord en assurer l'exercice; on ver-

(1) Matthieu, *Histoire de France*, II, p. 19. Nous savons par Epinac lui-même que Mayenne lui avait promis une compensation, lettre au cardinal de Sens ci-dessus.

rait ensuite à convertir le roi, car les catholiques royalistes admettaient, comme un article fondamental de la constitution du royaume, que le souverain devait être de religion orthodoxe. Pourvu que celui-ci respectât la foi de ses sujets, le respect dû à sa majesté ne permettait pas qu'on pesât sur lui pour le contraindre de se convertir. Or quelle contrainte pouvait être plus odieuse que de lui refuser obéissance, tant qu'il n'aurait pas abandonné l'hérésie! C'était de la rébellion au premier chef, c'était mettre en jeu l'existence même de la monarchie, ce qu'aucun bon Français ne pouvait accepter.

Cependant l'obligation de reconnaître le Roi n'excluait ni le devoir de désirer sa conversion, ni celui d'y travailler en tout respect et avec toute instance filiale. Mais ce dernier devoir incombait aux cardinaux, aux princes et aux grands officiers de la couronne; c'étaient eux qui seuls avaient autorité pour semondre le monarque, l'exhorter jusqu'à ce qu'il acceptât librement de changer ses croyances, alors l'instruire, et même le réconcilier avec l'Eglise. Le Pape n'avait pas à intervenir dans le règlement de ces difficultés, où la dignité de la couronne et l'indépendance de la monarchie se trouvaient en jeu, sinon pour recevoir le service d'obédience, le souverain une fois converti, et discuter avec lui les garanties solennelles qu'il devait à la religion, à son exercice publique dans le royaume, aux privilèges de l'Eglise et du clergé. Sur ces derniers points même, ils réservaient formellement les droits séculaires des rois de France en matières religieuses, qui faisaient partie intégrante de leur patrimoine, et dont Henri de Navarre ne pouvait être dépouillé, car l'hérésie ne faisait qu'en suspendre l'exercice. Il restait une difficulté sur laquelle les gallicans n'étaient pas d'accord, et pour cause : quelle autorité spirituelle aurait à juger de la suffisance, sinon de la sincérité de cette conversion; mais le clergé royaliste était bien obligé de reconnaître que cette autorité ne pouvait être que celle du Pape, et il était réduit à ramener toute la question, comme nous le verrons, à un simple cas de conscience (voir ci-dessous chapitre XVIII).

Il y avait un abîme entre cette théorie et celle des catholiques unis, même les plus modérés, c'est-à-dire, qui se préoccupaient de sauvegarder l'intégrité des traditions monarchiques. Tous ils se rapprochaient plus ou moins des doctrines politiques de la Cour romaine, parce que l'appui de celle-ci leur était indispensable. D'après leurs idées, Henri de Navarre, retombé dans l'erreur après une première conversion, déclaré déchu de ses droits par sentence pontificale, ne pouvait les recouvrer que par une nouvelle sentence proclamant que son abjuration était suffisante. La déchéance avait pu simplement être suspensive, ou même un avertissement que le Pape, interprète et gardien de la foi catholique, donnait au prétendant comme aux sujets de la monarchie ; ceci était un débat qui divisait entre eux les catholiques unis, mais n'atteignait en rien le fond de la question, car quiconque n'était pas inféodé à l'Espagne admettait que, pour concilier le bien de la religion avec les intérêts de l'Etat, le Pape seul avait pouvoir de prononcer en juge suprême sur un débat où la discipline et la foi se trouvaient en cause ; seul il devait réconcilier le prince, constater officiellement la valeur de sa conversion et préciser, de concert avec l'ordre ecclésiastique, les clauses d'après lesquelles il serait reconnu souverain légitime. On ne déniait pas à Navarre le droit de présenter sa défense, mais, comme les saints canons interdisaient d'entrer en relation avec un hérétique, tant qu'il n'aurait pas été relevé des censures, il avait tout d'abord à faire publiquement amende honorable de son erreur, après quoi le souverain pontife accepterait de discuter avec lui les garanties que réclamait la sûreté de la religion, non toutefois sans avoir proclamé la suffisance de ses sentiments de foi et de ses connaissances religieuses par une absolution solennelle.

On exigeait cette intervention du Pape, moins en vertu du système théologique des ultramontains (car la plupart des Ligueurs français restaient attachés aux idées gallicanes) que par nécessité politique, et aussi, parce que les prélats en vue qui formulaient la doctrine religieuse du parti, l'archevêque de Lyon à leur tête, ayant défendu le droit de Sixte-

Quint à frapper Navarre d'incapacité, surent maintenir ces idées dans le programme de la Ligue. D'ailleurs les légats du pape, Gaetano, puis Sega, qui eurent tant d'influence sur la marche des affaires catholiques, contribuèrent principalement à les y faire prédominer, et il est probable qu'Epinac dut plutôt modérer leur zèle, et plaider pour les prérogatives de la monarchie que ces Italiens ignoraient ou méconnaissaient.

Nous avons vu comment dans sa querelle avec Epernon il s'était compromis en faveur de l'autorité pontificale. Assurément, lui-même n'attachait pas une grande importance aux discussions théoriques ; il avait toujours été plutôt gallican, très peu ultramontain, sinon par ambition, mais certains actes de sa vie nous ont appris qu'il était adversaire irréductible de l'hérésie. Or, à cette date de 1589, la lutte était moins entre catholiques qu'entre ligueurs et protestants, un bon nombre de royalistes avaient abandonné Navarre parce qu'il était huguenot, et quelques-uns avaient embrassé la cause de l'Union. C'est qu'on s'inquiétait grandement des dispositions du nouveau roi, on se demandait si l'hérésie n'allait pas s'asseoir avec lui sur le trône de France, comme cela était arrivé en Angleterre avec Elisabeth, et par les mêmes moyens détournés. Absorbé par la guerre et la diplomatie, Navarre n'envisageait pas sérieusement l'éventualité de sa conversion, bien qu'il eût accepté un terme de six mois, il ne formulait aucune volonté de se faire instruire ; son passé plaidait contre lui, ses revirements en religion et en politique, la légèreté de sa conduite, la dissolution de ses mœurs, on ne pouvait faire fond sur sa sincérité ; en un mot, il fallait qu'il fût forcé en quelque manière à considérer bien en face le litige qui le séparait de ses sujets, pour le résoudre à leur satisfaction. Mais il repoussait toute contrainte comme indigne de sa souveraineté, et, jusqu'ici, il n'avait pas fait grand cas des sollicitations de ses amis et de ses serviteurs les plus fidèles.

La Ligue était donc devenue en quelques mois la seule force sur laquelle le catholicisme pût s'appuyer, et la majorité de ceux qui en faisaient partie, les chefs comme

Mayenne, encore qu'ils eussent surtout souci de leurs intérêts personnels, étaient bien obligés d'accepter la direction du monde ecclésiastique, religieux, docteurs, prélats, dont l'action s'exerçait sans contre-poids sur les masses populaires et les soulevait irrésistiblement contre l'adversaire de l'ancienne foi. Bientôt les envoyés du Pape précisèrent le programme, assurèrent la prédominance des idées religieuses, jusqu'en 1593, où l'on vit réellement en présence les deux théories gallicane et ultramontaine dans les débats de la conférence de Suresnes.

La majorité des notables ligueurs était modérée du reste, en ce sens qu'elle ne contestait pas le droit d'hérédité des Bourbons, puisqu'elle l'avait maintenu chez le cardinal, devenu roi sous le nom de Charles X ; et ce droit restait entier à ceux de cette famille que l'erreur n'avait pas atteints, les cadets de la branche de Condé, en première ligne le cardinal de Vendôme. Celui-ci devint le chef et toute l'espérance du tiers parti, qui se forma pour un essai de compromis entre les catholiques royalistes et les modérés de l'Union : la Ligue française hésitante, indécise, désorganisée souvent par les projets ambitieux de Mayenne, lui donna parfois la main, et nous verrons Epinac tremper avec elle dans ces intrigues.

Nous avons nommé cette fraction du parti la Ligue française, parce que, malgré les divergences de vues qu'entretenaient les cabales de la maison de Lorraine, les notables de l'Union prétendaient rester Français, conserver les traditions de la monarchie nationale et catholique. Ils étaient nombreux ceux qui redoutaient par-dessus tout les revendications de l'Espagne, et les excès de son alliée, la faction des Seize, qui s'insurgèrent toujours contre les droits fort discutables de Philippe II et de certains principicules étrangers, afin de sauver l'intégrité territoriale et l'indépendance du royaume, que ce fût au profit de Mayenne, d'un autre prince lorrain ou français. Autour des trois hommes, qui constamment apparaissent comme les diplomates, les conseillers et les guides du mouvement, Epinac, Villeroy, Jeannin, nouveau triumvirat catholique, se groupaient les

personnalités les plus diverses d'origine et de caractère, divisées sur bien des points, mais unies par le même dévouement au principe monarchique, les membres du haut clergé, anciennes créatures de Henri III, pour un temps le cardinal de Gondi, celui de Joyeuse, presque aussi réservé, plus constant, et à leur suite un petit nombre d'évêques; des parlementaires, le président Brisson, le Maître, du Vair; des bourgeois parisiens Daubray, l'Huillier, et certains provinciaux qui parurent avec honneur aux Etats de 1593, Etienne Bernard de Dijon; surtout beaucoup d'hommes de guerre, la Châtre, Belin, gouverneur de Paris, Brissac, Vitry, Sénecé. C'était en effet dans les rangs de la noblesse que l'on rencontrait le plus grand nombre d'hommes imbus des sentiments de fidélité envers ce principe, qui faisaient alors le fond du patriotisme, et repoussant la suprématie étrangère de toute la force de leur vieille bravoure, chevaleresque et féodale.

Certes ce parti, dont la Ligue suivit d'ordinaire l'impulsion, rencontra des difficultés contre lesquelles il finit par se briser, et qui, d'ailleurs, auraient accablé d'autres groupements d'hommes politiques plus remarquables par leur intelligence et leur caractère. Toutefois, il y eut dans ses rangs assez de capacités et d'énergie pour soutenir pendant cinq années un pouvoir éphémère à force de diplomatie, et stimuler l'apathique Mayenne, à travers les impressions et les influences diverses qui faisaient flotter sa volonté au gré des événements. Le chef des princes lorrains ne se souciait guère que de retenir entre ses mains le plus longtemps possible la réalité du commandement. Les Ligueurs français le mirent en garde contre les menées du parti espagnol, et des ambassadeurs de Philippe II, auxquels il ne pouvait rien refuser, car il avait sans cesse besoin de leur secours. Assurément, il y eut des défaillances de plus d'une sorte, des compromissions, des démarches étranges et inexplicables de la part d'hommes qui faisaient état de patriotisme, mais, dans une époque si troublée, il ne pouvait guère en être autrement; n'oublions pas que, parmi ces hommes, les plus indépendants par leur mérite ou leur

prestige, si l'on en excepte Villeroy, n'étaient que les serviteurs de Mayenne, qu'ils avaient à se préoccuper avant tout de ses intérêts personnels, et qu'ils durent plus d'une fois sacrifier les principes, et même ce qui paraissait être le bien du royaume aux nécessités du moment. Ces réserves sont indispensables, surtout quand il s'agit d'un personnage souple et ondoyant comme Epinac.

Nous avons à peu près esquissé la situation générale du parti au moment où ce dernier arriva dans la capitale, et indiqué le mouvement de résistance vers lequel l'inclinait son caractère, ainsi que son passé. Pendant que l'armée du roi de Navarre serraitParis de près, les ambassadeurs espagnols, Mendoça, Moreo, commençaient leurs intrigues à la faveur de circonstances critiques, et posaient les premiers jalons du plan d'après lequel leur maître se proposait de démembrer la monarchie par l'acquisition de la Bourgogne et de la Bretagne, qu'il réclamait comme un acompte sur la totalité (1). Dans cette mêlée, où la Ligue française allait rallier ses adhérents pour tenir tête de deux côtés aux étrangers et aux royalistes, Epinac fut dès son arrivée circonvenu par les notables du parti, qui n'eurent pas de peine à fixer ses vues encore hésitantes.

Cependant sa première démarche, en reprenant place parmi ses anciens amis, fut caractéristique, et faisait prévoir quelle serait la portée de son rôle, dans quel sens il l'orienterait. A la mort de Henri III, Mayenne, en proclamant la royauté du cardinal de Bourbon, avait conservé, avec l'ensemble des pouvoirs, le titre de lieutenant-général, *le roi légitime empêché.* Il avait toutefois maintenu le conseil général de l'Union, préposé tout d'abord à la direction d'un parti, non du royaume, et les actes publics, du Parlement, de la chancellerie, et du Conseil d'Etat, s'expédiaient sous des formes complètement distinctes, comme

(1) D'après la correspondance des Papiers de Simancas antérieure à 1592, les envoyés espagnols ne s'occupent guère que de ces deux provinces, que leur maître réclamait en vertu d'anciennes alliances de famille, mais dans le courant de cette année, ils commencèrent à revendiquer l'héritage entier, en vertu des droits que l'infante Isabelle tenait de son aïeul Henri II.

s'il se fût agi de trois administrations indépendantes. D'ailleurs, le conseil général conservait la direction des affaires politiques, et les ordonnances étaient encore rédigées sous la rubrique : *Siégeant le conseil de l'Union*, en sorte que les tendances démocratiques pour ainsi dire, qui avaient présidé à l'organisation du parti, restaient prédominantes. Epinac fit remarquer que cette forme de gouvernement allait contre les règles établies et les traditions monarchiques; aussitôt Charles X proclamé, on aurait dû revêtir de son nom tous les actes administratifs, même les arrêts de justice. La remarque était juste, et fut généralement approuvée; dès ce moment, on revint à l'ancienne manière d'agir, et l'on fabriqua pour légaliser les actes un sceau portant l'exergue *Charles roi* (1). Le changement eut lieu le 21 novembre; il établissait dans le gouvernement ligueur une organisation régulière, qui reproduisait les formes traditionnelles. En intervenant ainsi, l'archevêque montrait qu'il était toujours le serviteur respectueux des institutions, et qu'il n'entendait pas que l'Union fît œuvre de bouleversement, ou préparât par quelque innovation la ruine de l'édifice monarchique (2).

L'ancien conseil devenait inutile et, sans le supprimer formellement, on le laissa de côté. D'après la nouvelle organisation, il se trouvait d'ailleurs remplacé de fait par un autre moins nombreux, qui rétablissait le cabinet du roi, car la réforme entraînait la création des secrétaires d'Etat, grands officiers et autres serviteurs de la couronne (3). Il y eut donc quatre secrétaires, une intendance des finances,

(1) Les détails de ce changement sont tirés du journal de Nicolas Brulart, conseiller clerc au Parlement, qui en fut témoin, et le signale comme une innovation d'importance; Fonds franç., man. 5.315, f° 174. L'ambassadeur vénitien l'indique en termes généraux ; il ajoute qu'il fut fait contre les jésuites, qui conseillaient d'accepter la suzeraineté de l'Espagne, et qu'il apporta quelque division dans la cité ; Fonds italien, tom. 1738, f° 97, du 29 décembre 1589.

(2) Ce sont les idées que Matthieu met dans sa bouche, sous forme d'un discours qu'il aurait tenu à Mayenne ; *Histoire de France*, tome II, pp. 19, 20 ; il lui recommande d'éviter une confusion populaire, par le maintien du Conseil de l'Union.

(3) C'est ainsi que St-Vidal, cousin de l'archevêque, reçut la charge de *grand maître de l'artillerie de France*.

et une garde des sceaux, et Mayenne donna les patentes de ces dignités. Le conseil composé de ces officiers compta huit membres (1) ; deux restèrent attachés à la personne du duc et le suivirent partout ; les autres siégeaient à Paris, y tenaient les séances régulières du *Conseil d'Etat* (ce fut le nom du nouveau conseil), sous la présidence d'Epinac qui, ayant inspiré toutes ces réformes, devint le principal détenteur de l'autorité, immédiatement au-dessous du lieutenant-général, et en sa qualité de premier des grands officiers.

Il reçut en effet la garde des sceaux, la plus importante charge de l'administration royale. En poussant Mayenne à fortifier le gouvernement du parti, le souvenir lui était revenu de la dignité que l'année précédente il avait espéré un instant revêtir, et il put enfin réaliser ce rêve de son ambition. Il en garda le titre pendant toute la durée de la Ligue, en exerça les fonctions lors de ses séjours à la capitale et en toucha les émoluments d'une manière régulière (2), même quand il eut quitté Paris. Ce fut la compensation que le lieutenant-général lui avait promise des lourdes charges de son rachat. Voilà comment il se trouva placé à la tête du pouvoir, et dirigea les affaires en l'absence du duc de Mayenne, comment par suite il exerça les fonctions de gouverneur civil de la capitale, chargé de la police et du bon ordre pendant la période difficile du siège de Paris.

L'organisation administrative de la Ligue n'a pas laissé de traces, ni de documents officiels, parce que les actes de la chancellerie comme ceux du Parlement furent détruits par

(1) Sur la constitution du nouveau conseil, voir dépêche du cardinal Gaetano du 24 janvier 1590, *Nunz.*, tome 30, f° 53. Mendoca signale aussi la réforme, Papiers de Simancas, carton 1569, pièce 195, dép. du 22 décembre, mais en termes vagues ; on lui cacha autant qu'on pu la création d'un pouvoir régulier et fort, et la crainte qu'il inspirait empêcha de supprimer l'ancien conseil favorable à l'Espagne.

(2) A raison de 6.000 écus par an. Plusieurs versements lui furent faits à Lyon, pour le second semestre de l'année 1590, et les années 1591, 1592 ; quittances communiquées par Cochard, archiviste de Lyon, voir Péricaud, Notice sur Epinac, dans le recueil dit *Archives du Rhône*, année 1827, tome IX, p. 214. J'ai retrouvé une quittance originale de 3.000 écus pour l'année 1593, Fonds franc., man. 27.551, au mot *Epinac*.

ordre du vainqueur. Au reste elle fonctionna d'une manière intermittente, et Mayenne n'en tint pas toujours compte, faisant expédier les affaires courantes par les commis attachés à sa personne (1). Cependant, tant qu'Epinac fut présent, le duc n'osa pas procéder avec ce sans-gêne. Le chancelier (2) prenait son rôle au sérieux, et bien que son action ait passé inaperçue, au moins dans les documents contemporains, elle n'en fut pas moins réelle et effective. Le sceau de Charles X fonctionna entre ses mains, il reçut le serment des nouveaux officiers, que Mayenne choisit parmi les membres de l'ancien Conseil (3) ; il fit frapper des monnaies à l'effigie du roi de la Ligue, et l'on en retrouve encore. Néanmoins, son véritable ascendant s'exerça dans une autre sphère, dans la politique générale du parti, dont il fut un des défenseurs les plus énergiques, s'il n'en fut pas l'organisateur et le porte-parole, comme il avait été sous le duc de Guise.

Villeroy dit dans ses Mémoires que, par son retour, il fortifia et autorisa grandement ceux qui contredisaient les Espagnols (4) ; et nous n'aurons pas de peine à l'en croire, s'il est vrai, comme le rapporte l'ambassadeur vénitien, qu'un des premiers actes d'Epinac après sa captivité ait été dirigé contre les étrangers. Sur son conseil, Mayenne aurait fait porter aux troupes que lui avait envoyées Philippe II la croix de Lorraine, à la place de la croix rouge d'Espagne qu'on lui proposait de prendre (5). Il semble cependant que

(1) Cette manière de faire prévalut après le départ d'Epinac, et le conseil siégeant à Paris s'en plaignait auprès du vice-légat, évêque de Plaisance, *Nunz.*, tome 32, p. 174, lettre de ce dernier au cardinal Gaetano, du 27 février 1591, dans l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, p. 454.

(2) On l'appelle indifféremment *chancelier* ou *garde des sceaux* ; cependant, d'après les traditions monarchiques, il n'avait droit qu'au dernier titre, puisque le chancelier Cheverny vivait et ne pouvait être destitué.

(3) *Mémoires d'Etat de Villeroy*, dans Panthéon littéraire, tome 66, p. 580.

(4) *Ibid.*, pp. 578, 579.

(5) « Affine di non alienare li animi di quelli che si rissentono perche egli si sia gettato nella braccia di Spagna ». *Ibid.*, f° 93, du 17 décembre.

le nouveau venu montra d'abord quelque hésitation. Les envoyés de Philippe II avaient dressé leurs premières batteries, et demandé que leur maître fût proclamé protecteur en titre de l'Union, et par suite de la royauté ligueuse. Ils avaient dans Paris des amis dont ils savaient réchauffer le zèle, l'ambassadeur Mendoça, le plus ancien fauteur [1] des divisions intestines qui ruinaient la France, entretenait, au moyen d'intrigues et autres armes en son pouvoir, des mouvements populaires dans le sens de sa politique, de sorte que les deux partis, celui des classes cultivées, et celui de la populace fanatisée par les Seize, se dessinaient en présence l'un de l'autre, et engageaient leurs premières escarmouches dans le foyer d'agitations qu'était toujours la capitale.

Epinac ne se prononça pas tout de suite et hésita un instant, au moins en apparence, et par suite des préoccupations d'intérêt personnel qui ne l'abandonnaient jamais. A ce moment, il reprenait ses démarches pour le cardinalat, il envoyait à Rome un mémoire que nous analyserons plus loin (chapitre XVI), et on lui faisait espérer que l'appui de l'Espagne lui serait d'un grand secours ; tout au moins, il ne voulait pas s'aliéner sans retour l'esprit d'un souverain dont le prestige était tout-puissant auprès de la cour pontificale. Effectivement, il y eut à cette date quelque tentative du roi d'Espagne pour le gagner ; il en avait été question dès le mois d'août à Rome, d'où l'on écrivait que par ambition il se montrerait plus conciliant que le cardinal de Pellevé [2], et Philippe II se plaignait peu après que Mendoça le laissât sans nouvelles du personnage [3]. On peut donc admettre que l'Espagnol lui avait fait quelques avances, au moins par voies détournées.

(1) Ambassadeur en France depuis 1585, avait dirigé toutes les intrigues de son gouvernement avec Guise, et connaissait bien la situation qu'il avait contribué plus que nul autre à créer.

(2) « El arzobispo de leon aun que halla por falta que la ambicion de ser Cardinal le podra hazer yr con algun mas respeto ». Dépêche du 23 août 1589, probablement de l'ambassadeur Olivarès, assez mal déchiffrée par les royalistes. Bibl. nat., Cinq cents Colbert, man. 33, f° 338.

(3) Correspondance ligueuse d'octobre 1589, surprise et déchiffrée à Nevers. Fonds franç., man. 3.977, f° 318.

Quoi qu'il en soit, en diplomate souple et ondoyant qu'il était, soit qu'il discutât les raisons des deux thèses sans se prononcer, soit qu'il s'efforçât d'accorder les deux partis dont les compétitions lui semblaient porter préjudice à la cause catholique, il donna d'abord l'illusion de pencher vers la Ligue espagnole, d'admettre les avantages du protectorat que l'ambassadeur voulait imposer. C'est l'impression que Mendoça, chargé de surveiller ses premières démarches, conçut tout d'abord, car le prélat aurait dit, d'après ce diplomate, dans certaines réunions, que non seulement il ne convenait pas de repousser les demandes de Philippe II, mais qu'on devait implorer le protectorat à deux genoux, si l'on voulait sauver la religion. L'ambassadeur jugea qu'il fallait le gagner, en lui faisant comprendre qu'il ne pourrait obtenir le chapeau qu'avec le concours du monarque espagnol, et il entretint son zèle par quelques ouvertures vagues et générales(1).

Ainsi l'archevêque savait associer dans ses vues d'ambition le bien de l'Eglise à ses propres intérêts; il n'y avait alors pas de peine, mais d'un autre côté il estimait en vrai diplomate qu'il était imprudent de détruire tout d'un coup les espérances des Espagnols; ce serait se priver des subsides de Philippe II et du secours de ses troupes, deux choses dont on avait un grand besoin, à ce moment où les Navarristes couvraient de leurs forces les régions voisines de la capitale. Ce fut évidemment avec des préoccupations de ce genre qu'au Conseil de l'Union il appuya plus tard, en janvier 1590, une autre démarche des amis de l'Espagne ayant pour but d'introduire une garnison de soldats étrangers à Paris. L'ouverture n'eut pas de suite, parce que Guillaume du Vair la fit échouer en la combattant avec

(1) « El Arçobispo de leon entiendo que ha dicho en alg^{as} Juntas que no solo no han de reusar al no tomar à V. M^{d} por su protetor pero suplicarselo de rodillas si quieren conservar la religion Cat^{ca} y al dezillo fuera del zelo que tiene como Perlado y entendimiento para conocer en quan trabajoso estado se hallan le movera Juzgar que no puedo llegar al Capello sino por este medio ne tener mas haz^{da} en que no he dexado de hablar con generalidades y termino que puedo assegurarse desta esperança. » Pap. de Sim., carton 1569, pièce 191, p. 3, dép. du 10 décembre 1589.

plus de patriotisme que de clairvoyance politique [1], mais la manœuvre finit par réussir, car les Ligueurs parisiens aux abois ne purent bientôt plus se défendre qu'à l'aide de troupes pontificales et espagnoles.

Du reste, Epinac ne négligea jamais de faire prévaloir dans le parti la politique de ménagement, qui avait pour but d'entretenir le zèle des Espagnols à force de promesses et d'espérances. C'était la seule praticable, et l'archevêque, par la souplesse de son esprit, était plus à même de la diriger que Villeroy par exemple, que compromit davantage son attitude nettement hostile envers les étrangers. Mais bientôt, devenu une des colonnes du gouvernement ligueur, il ne lui fut plus permis de favoriser ostensiblement les prétentions de ces derniers, ni de rester neutre entre les deux partis, et d'ailleurs, l'influence du même Villeroy, plus encore, celle des liens étroits qui l'unissaient depuis longtemps à la maison de Lorraine, ramenèrent vite dans sa pensée le souci des intérêts véritables de la monarchie. S'il faut en croire l'ambassadeur, et nous n'y avons pas de peine, car ce fut ainsi que les choses durent se passer, Villeroy lui aurait persuadé qu'il convenait mieux d'obtenir le chapeau par l'appui du lieutenant général, en récompense des services qu'il rendrait à la cause monarchique. Et le prélat se laissa convaincre même que, pour consolider le gouvernement dont il pouvait se dire le créateur, il devait favoriser le cardinal de Vendôme, qu'on voulait proclamer premier prince du sang, héritier présomptif de Charles X. Le résultat de sa volte-face fut que Mendoça résolut de rétracter publiquement les promesses vagues qu'il lui avait données [2].

[1] Le discours de du Vair se trouve dans les annales du secrétaire de Jeannin, Fonds franç., man. 17.281, f°s 177, 178. Dans une lettre adressée à Villeroy, le même parlementaire atteste l'intervention de l'archevêque; *ibid.*, 17.466, f° 383. Nous voyons en effet Epinac assister en février 1590 à une assemblée générale de notables parisiens, pour discuter l'entretien de *500 hommes de garnison de pied et 300 de cheval, étrangers, français ou mêlés des uns et des autres.* Arch. nation., série H, Registres de délibérations de l'Hôtel de Ville, tome 1789, f° 567.

[2] El Arçobispo de leon que es persona de muchas partes y enten-

Nous venons d'entendre ce qui se disait dans le camp espagnol; assurément Mayenne désirait obtenir pour un de ses partisans l'insigne faveur de la pourpre cardinalice : quelle reconnaissance plus éclatante de la légitimité du mouvement qui s'était dessiné pour la défense de la religion en France! L'envoi d'un légat, qui semblait bien avoir été accordé sur les instances de la Ligue, ne laissait-il pas supposer que celle-ci pouvait compter sur toutes les faveurs de Sixte-Quint! Et parmi les amis de Mayenne, il y avait un candidat tout désigné, même officiellement accepté, comme le Pape l'avait proclamé en maintes circonstances : c'était Epinac, le confesseur de la foi, le client de la cour romaine, qui s'était faite solennellement son avocat. Il n'avait donc pas tellement besoin de l'appui de Philippe II, et il est tout naturel que les personnes qui encourageaient ses légitimes prétentions lui aient remontré qu'il était plus convenable de les appuyer sur le chef du gouvernement national. Ces premières relations d'Epinac avec les étrangers, après sa délivrance, décidèrent de leur attitude réciproque, et désormais, malgré certains rapprochements imposés par la diplomatie ou les intérêts personnels, l'archevêque de Lyon fut toujours compté parmi les adversaires décidés des projets de Philippe II, ce qui a lieu de nous étonner, car les historiens ne nous présentent pas le personnage avec un caractère aussi tranché.

Nous avons indiqué les motifs pour lesquels il ne pouvait rester plus longtemps indécis; les circonstances le contraignaient de se prononcer dans un sens ou dans l'autre :

dimiento y tiene oppinion con el de Umayna por la confiança que hazia del su herno ha torcido Villeroy del buen proposito que tenia poniendole delante quan mas cierta esperança sera de su grandeza el procurar que el Card[l] de Vandoma sia el primer Prine de la sangre afirmandole a buen seguro para que abrace el negocio con que no descontentara a su sd en ello ni dificultara el dalle el Capelo que no dexan de haver hecho casos en el de leon a lo que se vee hasta agora, y assi Jo he desseado removelle platicas antes de las Juntas y despues a solas para ver si me salia a alguna no la hallan tan llano como al principio que llega a sta villa. » P. de Sim., carton 1569, pièce 197, dép. du 22 déc. Mendoça y donne son appréciation sur les notabilités de la Ligue, et indique la ligne de conduite qu'il tiendra par rapport à chacune d'elles.

la partie se serrait entre la Ligue et ses gênants protecteurs, et il était bien difficile, même au diplomate le plus souple, de cacher entièrement ses préférences. Moreo, l'homme d'affaire du roi d'Espagne, venait d'arriver avec de grosses sommes (on parlait de 300.000 écus), et la mission de régler la nature du concours que les catholiques français attendaient de son maître pour la prochaine campagne, de décider avec eux si on lui décernerait le titre d'auxiliaire, d'allié ou de suzerain, en un mot de résoudre la question du protectorat. Il amenait J.-B. Tassis, prédécesseur de Mendoça, dont l'expérience dans les affaires du royaume devait créer bien des embarras aux diplomates de l'Union.

Mayenne demanda que les débats eussent lieu sous forme de conférences [1], et il confia les intérêts de son gouvernement aux notabilités de la Ligue française et de la Ligue espagnole [2]. L'archevêque figurait en tête de la liste et, bien que Villeroy et Jeannin paraissent avoir porté le poids de la discussion, il ne put pas, en sa qualité de président dirigeant les débats, se dispenser de révéler ses véritables sentiments, en sorte que Mendoça, sous l'impression fâcheuse qu'il lui avait produite, formula sur son compte, au sortir de la conférence, le jugement désavantageux que nous avons rapporté plus haut.

Les Espagnols posèrent nettement la question, en demandant si leur maître interviendrait comme *compagnon ou comme seigneur* [3]. Les Français s'enfermèrent dans la tactique qui s'imposait de ne rien promettre, de ne rien refuser positivement, et y persistèrent jusqu'au bout. Ils firent d'abord observer que le Parlement n'approuverait jamais une convention avec l'étranger, et qu'il faudrait la tenir secrète jusqu'au moment où les Etats, qui devaient se réunir en février 1590, la ratifieraient de leur pleine sou-

(1) Les débats sont exposés dans la longue dépêche de Mendoça, 30 déc., *ibid.*, pièce 201.

(2) Jeannin, Villeroy, le président Vétus, le prévôt des marchands la Chapelle Marteau, Bassompierre, *ibid.*, pièce 196.

(3) « Como companero o dueño », *ibid.*

veraineté. Sur de nouvelles instances, ils acceptèrent le protectorat, à condition que le Roi garantît l'intégrité territoriale de la monarchie, afin, disaient-ils, d'arrêter les prétentions de certains petits princes, comme le duc de Savoie qui avait des vues sur la Provence, et que le Pape fût proclamé protecteur conjointement avec Philippe II, ce qui entraînait la nécessité d'attendre la venue du Légat.

Et quand ce dernier arriva, aussitôt qu'on l'eut mis au courant, il déclara, stylé sans doute par Epinac, que le moment n'était guère favorable, et que l'affaire n'intéressant nullement la religion pouvait être renvoyée à un autre temps (1). En effet, la situation était toujours critique; le roi de Navarre marchait de succès en succès, Mayenne manquait de troupes, d'argent surtout, et pour gagner du temps, pour paralyser les instances insupportables des Espagnols, négociait sans relâche avec l'ennemi. On menait même les pourparlers assez ostensiblement; en tout cas, on ne prenait pas la peine de les dissimuler aux ambassadeurs. Dans les premiers mois de l'année 1590, ce n'était pas seulement Villeroy, la bête noire des alliés (2), qui les dirigeait, mais tout le monde s'en mêlait, surtout les princesses de Lorraine, la duchesse de Nemours en tête, avec Mme de Guise, désireuse de délivrer son fils prisonnier; la duchesse de Montpensier elle-même affichait plus ou moins sérieusement l'espérance d'épouser le roi de Navarre (3).

Epinac prêtait la main à ces intrigues et, chef du cabinet de Mayenne, il y avait la principale part à côté de Villeroy : plus d'un détail montra qu'il avait embrassé pleinement la politique de son maître. Les amis de l'Espagne voulurent rompre ces pratiques scandaleuses, dont ils n'apercevaient

(1) L'Epinois, p. 382, citant la nonciature.

(2) La correspondance des Espagnols est remplie de récriminations et d'invectives contre lui; *ibid.*, pièce 186, du 26 nov., p. 7; carton 1574, pièce 16, Moreo, 1er janvier 1590. On ne manque aucune occasion de lui témoigner de la défiance, on le dénonce à Mayenne comme n'étant pas bon catholique.

(3) *Nunz.*, tome 27, n° 350, du 5 février, longue conversation avec cette dernière, que le légat croit avoir convertie. L'Epinois, pp. 393-395.

que les inconvénients que Mendoça leur montrait; ils proposèrent pour cela de resserrer les rangs de l'Union et d'en renouvèler le serment (janvier 1590). Mayenne se trouvait éloigné de Paris ; il leur prescrivit de s'entendre avec l'archevêque, mais ce dernier, pour parer le coup, remontra que le serment refroidirait beaucoup de familles parisiennes (entendez la bourgeoisie et les gens de robe) [1]. Et quand Moreo lui en fit des représentations, il répondit que la chose ne dépendait pas de lui; c'était le prévôt des marchands qui soulevait des difficultés, tout en rejetant la responsabilité sur les chefs [2]. On jouait au plus fin, et les intrigues pour la paix semblaient prendre une tournure sérieuse. Au besoin, Epinac ne craignait pas de se commettre davantage; il agissait auprès de la Sorbonne et des prédicateurs, leur recommandait de ne pas exciter le peuple contre les négociations, parce qu'il valait mieux sauver quelque chose de la religion que de la perdre tout entière [3]. Enfin, dans cette mêlée de discussions, de racontars et de petits complots, qui remplissait Paris, Epinac et Villeroy avaient encore l'art de persuader les ambassadeurs qu'ils étaient mécontents de Mayenne, parce qu'il avait député en Espagne sans les prévenir [4].

Cependant Mendoça soupçonnait, sans pouvoir en acquérir la certitude, que ces deux personnages, avec le cardinal de Gondi, tramaient quelque entreprise secrète, qui avait pour but d'opposer à Mayenne le cardinal de Vendôme [5].

[1] « Puso por delante el Inconvene del desgustarse muchas familias de Paris. » Pap. de Sim., carton 1571, pièce 12, dép. du 20 janvier.

[2] « No ser el de Umayna ni ellos que Impedian el no hazer el Juramento sino el Prevost des marchans que se descarga con ellos. » *Ibid.* Or le chef de la municipalité penchait ostensiblement vers le parti espagnol.

[3] « Doctores de la Sorbona siziessen que los Predicadores no animassen al pueblo contra la paz por que mejor seria salvar alguno de la religion sino podia ser todo que el perdella Justamente al estado, Language que ha tenido segun me ha afirmado persona fide digna el Arcobispo de lion con el Dean de la Sorbona. » Le doyen était précisément François de Creil, compagnon d'études de l'archevêque.

[4] *Ibid.*, p. 3.

[5] « Sospecho per muchas muestras que.... tienen alguna negociacion secreta que no me ha sido de posible penetralla hasta agora.....

Il mentionne déjà, et il est le premier qui l'ait nommé, l'existence du *tiers-parti*, ce qui prouve que le terme avait déjà fait du chemin, par conséquent que les pratiques qu'il désignait occupaient une place dans la politique de la Ligue française. Nous avons vu que, quelques semaines auparavant, d'après le même Mendoça, Epinac s'était laissé entraîner à reconnaître la candidature éventuelle de Vendôme [1]; et il est naturel que Villeroy le premier, puis d'autres, aient jeté dans la diplomatie du moment la tactique de grouper tous les catholiques autour de ce prince, pour faire pièce en même temps à Navarre et aux Espagnols.

L'idée fut adoptée par les Ligueurs modérés, et l'on considéra dès lors cette candidature comme un atout sérieux qui devait compter dans la marche des négociations. A ce moment (fin janvier 1590), on s'en occupait plus que jamais ; Bourbon étant vieux, on devait songer à lui préparer un successeur. Le légat fut pressenti, et il demanda même des instructions à Rome, pour orienter sa conduite au cas où les prochains Etats proclameraient Vendôme régent avec future succession [2]. On avait soin de mettre les Espagnols en dehors de cette nouvelle combinaison, non sans que Moreo n'eût vent d'un conciliabule secret tenu chez l'évêque de Paris, dans lequel on examina si on ne reconnaîtrait pas le prince comme le plus proche héritier du trône [3] La nouvelle intrigue ne paraît pas avoir été poussée plus loin, mais le tiers parti était fondé, et entrait dans la Ligue sous le patronage de Gondi.

Toutes ces agitations sans grande importance, mais embrouillées à dessein, mettaient les Espagnols sur les dents ; ils crurent bientôt avoir découvert la trame qui les unissait.

parece que es querer valerse del card¹ de Vandome para que contrapese al de Umena de quien estan muy satisfechos..... quando los que he decho viniessen a hazer *tercer partido* con el de Vandoma. » *Ibid.*

(1) Ci-dessus p. 366 et note 2.

(2) Dépêche du 26 janvier, *Nunz.*, tome 27, nº 343, page 15.

(3) Les pratiques en faveur de Vendôme remplirent la fin de janvier ; le conciliabule secret, *a noche tarde*, fut dénoncé par Mme de Montpensier ; Moreo nomme comme présents, le Légat, Epinac, Villeroy, Videville, Zamet. Pap. de Simancas, carton 1574, pièce 5, sans date, mais de fin janvier ou début de février.

En effet, Moreo apprit d'un affidé qu'il avait dans le camp ennemi qu'un complot, dont il nomme les principaux fauteurs, s'organisait à Paris[1], avec objectif principal de signer une trêve de plusieurs mois. Le Béarnais avait l'intention d'en profiter au retour de la belle saison, pour rallier d'importants secours que lui expédierait la coalition protestante européenne, écraserait les catholiques français, puis de là se jetterait sur le reste de la catholicité en commençant par l'Italie [2]. Quand Moreo lui dénonça cette horrifique conspiration, Mayenne venait précisément de recevoir une lettre interceptée, par laquelle on lui dévoilait les mêmes agissements. Bien qu'il ne fût pas nommé dans cette dernière, Villeroy cependant se trouvait le plus compromis; Mayenne lui tendit la lettre, il la lut en présence des Espagnols, et il devint plus blanc que le papier qu'il tenait [3]!

Mayenne parut atterré; il convoqua les ambassadeurs pour la nuit suivante, mais, quand il les eut reçus, cette fois en présence de l'archevêque, les deux Ligueurs conclurent leurs propos, en disant qu'il valait mieux tenir la chose secrète et laisser les conspirateurs impunis, jusqu'à ce qu'on eût assemblé les troupes suffisantes pour entrer en campagne. Ces derniers mots dévoilaient le secret de l'intrigue; l'orage se dissipait en fumée, et l'on se demande si réellement les étrangers n'avaient pas été mystifiés, et de quel côté était le mystificateur.

Dans cette journée et d'une conférence à l'autre, Mayenne, après un tête-à-tête avec le légat et l'archevêque, se trouva

(1) Le dénonciateur, dont je n'ai pu reconnaître l'identité, semble avoir été quelque notable personnage parmi les catholiques royalistes; il paraît plusieurs fois dans la correspondance espagnole sous le nom de guerre de *el primer confidente*, confident du Béarnais. Le récit que nous allons donner est développé en 14 pages dans la dépêche de Moreo du 30 janvier, *ibid.*, pièce 21; les confidences du royaliste en prennent bien la moitié. Mendoça donne aussi quelques détails, *ibid.*, carton 1571, pièce 18, du 28 janvier.

(2) Ces faits exposés dramatiquement se trouvent aussi dans la correspondance du légat, d'après la même source; *Nunz.*, tome 27, nº 344, p. 3, du 26 janvier. Il s'agit évidemment ici des pratiques qu'arrêta Gaetano dès son arrivée à Paris, voir l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, pp. 393-395.

(3) « Se puso tan blanco como este papel, » depêche de Moreo, p. 12.

si promptement et si complètement retourné [1], ce qui prouve qu'en fin de compte il y avait dans ces incidents plus de mise en scène que de sérieuses négociations, que les Espagnols déclarèrent dégager leur responsabilité, menacèrent de mander le tout au Pape et à leur souverain.

En réalité, les diplomates de la Ligue, quelles qu'aient été l'origine et la portée de la machination, n'avaient eu d'autre but que d'amener en France les contingents espagnols, dont ils avaient besoin pour la reprise prochaine des hostilités. Epinac semble avoir joué un certain rôle dans cette affaire ; les ambassadeurs ne le nomment pas parmi les organisateurs du complot, mais, caché derrière la coulisse, il soutenait Villeroy, il était de connivence avec lui, et ce furent eux qui firent agir Mayenne et, lui montrant le profit qu'on pouvait retirer de ces incidents, le ramenèrent à la vue nette de la situation. Pendant son absence, ils avaient suivi de près les menées qui remplissaient la capitale, et n'avaient plus d'autre but que de contrecarrer, nous l'avons dit, celles des Espagnols.

Au reste, admettons même que Villeroy ait recherché sérieusement la paix, comme il le prétend dans ses Mémoires ; Epinac était beaucoup moins persuadé de la possibilité de s'entendre honorablement avec le roi de Navarre, d'en obtenir des garanties sérieuses de conversion. Il seconda donc, s'il n'en fut pas un des créateurs, la politique qui ne cherchait dans ces imbroglios qu'un moyen de gagner du temps, de secouer l'apathie des Espagnols, de soutirer le plus de secours possible. Il fut en cela comme en tout le reste l'auxiliaire dévoué et d'initiative qu'il avait été pour Guise, avec plus de patriotisme, sinon plus de désintéressement.

L'arrivée du légat *a latere*, cardinal Enrico Gaetano, venait d'améliorer la situation du parti, qui reçut un appui de plus, et vit préciser son programme jusqu'alors assez

(1) *Ibid.*, p. 13, et Mendoça, lettre du 28 janvier; ce dernier ajoute qu'à part Mayenne et Mme de Guise, il n'y avait à Paris homme ni femme qui ne désirât la paix ; et si les forces de Flandre n'entrent dans le royaume, rien, pas même la persuasion du légat ne pourra l'empêcher.

incohérent. Envoyé pour se rendre compte de l'état des affaires et informer le Souverain Pontife [1], Gaetano se trouva d'abord dans un grand embarras, tiraillé qu'il était en sens contraire par les importunités des ligueurs et des royalistes, les uns et les autres prétendant l'accaparer. Malgré les recommandations de son maître, il pencha bientôt vers les premiers qui, dès son entrée sur le territoire de la monarchie, l'avaient entouré, comblé de prévenances et d'honneurs. De la frontière à Paris, il ne rencontra sur son passage que des populations foncièrement catholiques, qui l'accueillirent comme un envoyé de Dieu, de sorte qu'à son arrivée il était presque ligueur, avec l'illusion que le parti dominait sur la plus grande étendue du pays, que Navarre n'était qu'un prétendant dont les ambitions dépassaient de beaucoup les moyens. Les chefs de l'Union exploitèrent habilement son erreur : en l'engageant dans les pourparlers qu'ils poursuivaient avec les Espagnols, en ne lui faisant connaître que graduellement la vérité, ils obtinrent de lui plus qu'ils ne demandaient; il déploya un zèle qu'eux-mêmes ne partageaient pas, et il fut pendant quelque temps le véritable agitateur de la cause.

Le 20 janvier, il était aux portes de la capitale et, Mayenne se trouvant absent, l'archevêque de Lyon, resté seul chef du gouvernement, alla le recevoir avec le fils aîné du lieutenant-général, au faubourg Saint-Jacques [2]. Le lendemain, il lui présenta les membres du conseil, les notables de la ville, et régla le cérémonial de son entrée ; elle eut lieu le soir même. Mayenne était accouru, les jours suivants le

[1] Telle est l'opinion émise dans le récit le plus complet de la légation ; Manfroni, *La legazione del Cardinale Gaetani* (le légat signe Gaetano), Rivista Storia Italiana, tome X, fascic. 2, in-8°, 1893, d'après le *Diarium* de Sighiulli, gentilhomme de la légation. On voit cependant par plusieurs passages de sa correspondance que Gaetano était aussi chargé d'unir les deux fractions des catholiques. Les défiances des gallicans à l'égard d'un envoyé extraordinaire du Pape et la jalousie du cardinal de Vendôme creusèrent encore l'abîme entre eux et le légat.

[2] *Diarium Alaleonis*, Bibliothèque Saint-Louis-des-Français, à Rome, p. 73. Alaleo, maître des cérémonies du Pape, remplissait la même fonction auprès de Gaetano; son journal est pauvre de renseignements, en dehors des détails de sa charge.

légat eut de fréquentes entrevues avec lui et le duc de Nemours, l'archevêque ordinairement en tiers [1]. Le Romain se montra particulièrement enchanté de l'accueil qu'il reçut de ce dernier. En effet, comme il lui remettait un bref qui lui recommandait les travaux de la légation, Epinac s'étendit avec complaisance à rappeler les obligations qu'il avait contractées envers Sa Sainteté, et les faveurs dont il en avait été honoré dans sa prison. Gaetano, charmé de cet entretien, exaltait ensuite son interlocuteur, son intelligence, son art de bien dire, son expérience des affaires publiques et son zèle infatigable pour la religion [2].

Dans ces premières conférences, on s'occupa naturellement de la situation ; les représentants du parti, Mayenne et son premier ministre, n'eurent pas de peine à prouver, selon leur intérêt, qu'elle était désespérée, avec les dangers qui menaçaient la capitale et les divisions entre les habitants. Si la ville recevait des secours suffisants, elle n'accepterait jamais l'autorité du Béarnais, mais si elle se voyait abandonnée, on ne pouvait prévoir ce qui arriverait; tel fut à peu près leur thème [3]. Mayenne avait eu en main des sommes considérables, et l'année précédente les Espagnols lui avaient remis un million d'or ; la licence du soldat avait tout gaspillé, en ce moment même les Suisses refusaient de continuer leur service, quelque garantie qu'on leur offrît. Le résultat de ces doléances présentées avec art fut que Gaetano avança de suite cinquante mille écus qu'il avait apportés.

Les caresses de Mayenne et d'Epinac achevèrent la conquête de l'envoyé pontifical, il se prononça nettement pour la Ligue, et ne s'occupa plus que de rompre les pratiques

(1) *Ibidem, passim.*

(2) Havendo lo (suo breve) ricevuto con humilissima riverenza ci è dilatato con me delli oblighi, che deva a S. Sta per li favori, che li ha fatti nella sua liberatione. È prelato di gran intelletto, di gran eloquentia, et è versatissimo nelle cose di questo Regno, nella trattatione delle quali mi ha mostrato fin qui gran zelo della religione cattolica. Esso in absenza d'Umena per esserli stati consegnati i sigilli regii è capo del consiglio... » Viennent ensuite les renseignements résumés plus haut p. 362, et note 1.

(3) Conférence analysée dans l'*Epinois,* pp. 378-380.

de la paix. Il fit prêcher son orateur, Panigarole évêque d'Asti, sur cette idée que les saints canons interdisaient sous peine de censure tout rapport avec un hérétique ; à son instigation, la Sorbonne rendait un arrêt en forme de cas de conscience condamnant les négociations; enfin lui-même menaçait de se retirer, si l'on reprenait quelque tentative en ce sens (¹). Par cette action énergique, qu'on a jugée malencontreuse, il fit évanouir tout espoir d'accommodement, au moment où Navarre demandait à se faire instruire par douze évêques, où les cardinaux royalistes qui avaient procuré cet avantage se mettaient en campagne pour réunir un concile national.

En réalité, le malentendu subsistait toujours entre gallicans et ultramontains, et les premiers prétendaient convertir le roi dans une assemblée d'évêques, alors que le Pape demandait que celui-ci commençât par lui députer un ambassadeur (²). D'ailleurs l'hérétique, en supposant qu'il fût ébranlé, ne craignait-il pas de compromettre par une démarche décisive les résultats qu'obtenait sa politique? Ses alliés protestants, en particulier la reine Elisabeth qui lui envoyait des secours considérables, avaient sur lui plus d'ascendant que les catholiques de son parti. On peut bien estimer avec Gaetano qu'il mettait trop de conditions, que la dignité de l'Eglise et du Saint-Siège ne permettait plus que leur représentant le suppliât de se convertir. Le légat s'est montré dur et cassant dans la forme, il a outrepassé ses instructions, mais les circonstances étaient si complexes qu'on ne peut guère le blâmer, bien qu'il ait subordonné son rôle de diplomate à ce qu'il croyait être l'intérêt de la religion.

Epinac allait encore plus loin dans les idées que nous venons d'exprimer; il n'admettait pas que Navarre pût

(¹) *Nunz.*, tome 30, p. 89, du 30 janvier. Fonds franç., man. 3.623, f°s 67, 68, lettre anonyme sans date, mais qui semble adressée au cardinal de Vendôme par son envoyé auprès du légat ; après les faits que nous venons de donner, le correspondant raconte une longue entrevue dans laquelle l'Italien lui aurait répondu en conclusion : Malumus Inimicum apostatam quam simulatum amicum.

(²) Voir ci-dessous p. 381, et note 1.

être sincère, et il seconda sans arrière-pensée Gaetano, tant que ce dernier ne parut se soucier que de la foi catholique. Quand on reçut la circulaire par laquelle les cardinaux convoquaient à Tours l'assemblée qui devait catéchiser leur néophyte, le légat défendit de prendre part à ce conciliabule, et les prélats de l'Union déclinèrent formellement l'appel qu'on leur adressait [1]. A l'exemple de ces pasteurs qu'il avait souvent devancés, lorsque la discipline ecclésiastique se trouvait mise en cause, Epinac répondit aussi par une lettre-programme, dans laquelle il traçait d'une main ferme la ligne de conduite qu'il a suivie à la tête de la Ligue française [2]. Il débutait par cette profession de foi : « Tout ainsi que je me suis du tout dédié à m'opposer selon mon pouvoir à l'avancement de l'Hérésie, aussi, si je m'aperçois que l'ambition de quelque étranger, soubs quelque prétexte que ce peut estre, voulut attenter quelque chose contre cest estat, ma vie et mes moiens ne seroient non plus espargnez pour y résister aveq les bons françois catholiques. Or, pour parvenir à l'effect de ce desir, que j'ay eu de servir autant que je pourrois à la conservation de la religion et de l'Estat ensemble, je n'ay point trouvé d'autre chemin asseuré que de me joindre à l'obéissance de N^re^ Saint-Père, que nous reconoissons tous pour chef de l'Eglise, et duquel qui se sépare mesme ez choses qui concernent la religion ne se peut vanter estre du corps d'icelle. »

Et après avoir certifié que les efforts du légat, de la majorité des ecclésiastiques, de la noblesse et des villes, n'ont d'autre but que de conserver le royaume sous un roi catho-

(1) Lettres citées dans l'*Epinois*, pp. 399, 400, d'après des copies et originaux qui se trouvent au tome 23 de la nonciature, et Fonds franç., man. 3.978. Aymar et Jérôme Hennequin, évêques de Rennes et de Soissons; Arnaud Sorbin de Sainte-Foy, de Nevers; Rose, de Senlis, etc.

(2) Paris, 24 février, en réponse à celle des cardinaux du 10. Il en existe plusieurs copies, à Rome et à Paris ; imprimée, traduite sur celle qui s'est conservée dans les papiers de Gaetano, Archives de la famille Sermoneta, par Caringhi, *Sixte-Quint et la Ligue*, Revue du monde catholique, 1867, tome 18, 10 avril, p. 72. La copie de la nonciature, tome 23, d'une belle écriture, fut sans doute remise par Epinac au légat, en témoignage de son zèle; c'est le texte que j'ai suivi.

lique, selon les lois et constitutions de la monarchie, il se retourne vers ses correspondants et leur dit, non sans une légère pointe d'ironie : Je suis d'accord aveq vous, Messeigneurs, que la vraye conversion du Prince que vous suivez, veu la condition en laquelle Dieu l'a fait naître, apporteroit un très grand avantage, quand il voudra édiffier par cy après aveq autant de zèle, comme il a destruit aveq beaucoup d'ardeur, ce que nous espérons par les asseurances que vous nous donnez de sa bonne intention. Ceste conversion donques je désire de tout mon cœur comme tous les gens de bien ; et attens que nous la devons avoir par v[re] moien, sachant qu'aveq la servitude que vous luy rendez vous devez avoir acquis grande créance aupres de luy, et qu'il ne vous manque ny volonté ny suffisance pour le bien persuader. De sorte que je ne voys pas qu'une plus grande compaignie que vous me mandez que vous y attendez et désirez avoir puisse rien aporter après voz sainctes et sages remontrances. Et principalement je recognois que j'y serois fort inutile. »

Tout en avouant que son passé ne lui permettait guère d'exercer quelque action sur l'âme du roi de Navarre, Epinaç avait l'air de craindre que la tentative des cardinaux ne cachât quelque manœuvre politique; il pensait que, pour conserver ses positions, la Ligue ne pouvait qu'attendre les premiers résultats de l'œuvre de conversion qu'ils avaient entreprise. Il parlait plutôt en chef de parti qu'en évèque (1), néanmoins, sa lettre, d'un ton net et précis, déterminait parfaitement l'attitude que l'Union devait avoir désormais dans l'ordre des affaires religieuses, et qu'elle n'a

(1) Il est curieux de mettre en regard de ces déclarations hautaines les paroles qu'un autre prélat, que nous connaissons déjà, mais qui se trouvait dans une situation différente, l'archevèque de Bordeaux, Prévost de Sansac, adressait au roi de Navarre, vers la même époque : « Sire, les lettres qu'il a pleu à V[re] Majesté m'envoyer m'eussent apporte plus de tristesse que de joie n'eust este ung mot que j'y ay remarque qui est que vous soubmettez vostre volonte à l'inspiration du sainct esprit qui aspire journellement sur tous, mais il n'inspire que ceux qui le reçoivent sans résistance. » Bordeaux, 12 janvier 1590. Fonds Dupuy, man. 61, f° 91. Cette leçon donnee discrètement, sur un ton apostolique, indique le peu de fond que l'on faisait alors dans les rangs du clergé sur les dispositions de Navarre.

cessé de garder sous la direction de celui qui formulait ainsi son programme. Nous retrouvons en cette pièce l'auteur de l'*Instruction à M. de Guise*, l'homme qui savait dresser dans un sens pratique, et résumer en des formules claires les règles de conduite que dictaient les circonstances. Ne doutons pas qu'Epinac n'ait fait prévaloir chez ses amis les idées qu'il soutenait dans sa lettre, que, par conséquent, il n'ait grandement contribué à l'organisation de la Ligue française, dont le programme en deux articles se trouvait posé par cette lettre-manifeste. Celle-ci résumait sa conduite des derniers mois, de même qu'elle prépare son rôle dans les débats de l'année 1593. Nous aurions pu la placer en tête de ce chapitre, mais elle vient bien ici comme conclusion des pourparlers que le gouvernement catholique avait dû mener de front, pour assurer son existence contre les attaques des royalistes et des Espagnols.

Le résultat définitif de ces pourparlers, c'était qu'au mois de février 1590, tout espoir d'entente sérieuse avec les premiers s'était évanoui : ils en étaient réduits à se retourner vers Rome ; les Ligueurs s'étaient rejetés du côté de l'Espagne, et dès lors les essais de rapprochement furent sévèrement réprimés. Après sa lettre aux cardinaux, Epinac évolua encore dans le sens de la réaction, mais il ne désapprouva jamais tout à fait les tendances conciliatrices de Villeroy. Quand fut découvert le complot de Vigny, receveur de la ville de Paris, complot qui menaçait de livrer la capitale, le prévôt des marchands le prévint de ces menées, mais il ne voulut pas intervenir, ni même faire une enquête, comme sa charge lui en imposait le devoir ; il pria seulement la Chapelle Marteau de surveiller, comme il avait toujours fait pour le salut public, afin de découvrir la vérité de ces desseins [1]. Bien plus, il sauva les prisonniers des mains des échevins, et leur permit de payer rançon ; aux bourgeois qui protestaient, il répondit que l'affaire avait été

(1) Propos tirés d'une enquête curieuse, dirigée par le prévôt des marchands sur les manœuvres susdites, et transmise en Espagne par l'ambassadeur avec sa dépêche du 15 mars. Pap. de Simancas, carton 1571, pièce 48, et le procès-verbal, carton 1574, pièce 11.

dûment jugée par le Conseil [1]. Du reste, comme homme politique et diplomate de la Ligue française, il était d'avis qu'à l'approche de la belle saison, le parti ne devait pas rendre les armes sans en courir une dernière fois la chance, et ce fut dans ces sentiments qu'il poursuivit les négociations avec les Espagnols, jusqu'au moment où les troupes purent se mettre en campagne.

Philippe II, effrayé des intrigues dont ses représentants lui rendaient compte, avait enfin envoyé le corps d'armée du comte d'Egmont. Mayenne aurait désiré davantage, et il proposait d'opposer à la coalition protestante une ligue générale des princes catholiques. Le roi d'Espagne et le Pape en seraient proclamés chefs, et l'on résoudrait ainsi la question du protectorat, en ménageant les susceptibilités nationales des Français. Epinac fit l'ouverture du projet et proposa dans une conférence les arrangements qui pouvaient servir de base [2]. On le chargea de rédiger par écrit les articles de la confédération, mais l'affaire n'eut pas de suite, et le rapport ne fut même pas déposé [3]. Mayenne recula devant une combinaison qui, pour le moment du moins, l'eût placé sous la dépendance effective de l'Espagne, et sans doute sous le commandement du duc de Parme. Villeroy et les autres notables du parti voulaient encore moins d'un protectorat même déguisé, et Mendoça, qui ne comprenait pas les mobiles de leur conduite, rapportait que chacun des trois chefs de la Ligue, Mayenne, Epinac, Villeroy, entendait la situation à sa manière, suivait un chemin différent et agissait de son côté comme un simple particulier, en un mot, qu'on ne pouvait nullement compter sur eux [4]. Un tel rapport n'était pas de nature à disposer Philippe II en faveur d'une ligue qui forcément aurait limité son action politique.

(1) Délibérations de l'Hôtel de Ville. Archives nation., série H, tome 1789, f° 595, la décharge du conseil, f° 591. Epinac fut appuyé en cette circonstance par Nemours.

(2) Pap. de Simancas, carton 1571, pièce 27, dépêche du 14 février.

(3) *Ibid.*, pièce 35, du 20 ; l'archevêque n'a pas encore apporté les articles que Mayenne doit faire dresser.

(4) *Ibid.*, p. 3.

Et Gaetano donnait une réponse évasive : le Pape avait d'autres vues ! Il recommandait en effet de ménager le parti royaliste, de ne pas rompre avec lui ; il demandait seulement, pour écouter Navarre, que celui-ci fit une démarche de déférence, par lettre ou par ambassade (¹). Ils n'étaient pas près de se mettre d'accord ! Les succès ininterrompus remportés par le Béarnais depuis son avènement lui avaient donné une confiance illimitée en ses propres forces, et il n'était guère en disposition d'écouter des exhortations de pénitence. Les efforts combinés des Ligueurs et des catholiques de son parti, ralliés par le légat, même appuyés par le concours entier de la cour pontificale, auraient-ils modifié l'état d'âme que lui dictaient les circonstances ? Il est permis d'en douter ; en tout cas, la victoire d'Ivry acheva de l'enivrer et retarda pour longtemps la paix après laquelle la monarchie soupirait.

Comme pour l'histoire de la Ligue, cette bataille marque une date dans la vie d'Epinac, car elle amena un changement en son rôle politique : de chancelier et président du conseil de l'Union exerçant une action prépondérante sur la marche des faits, il est réduit au rôle de chef de la police dans la capitale bloquée. Il avait contribué à faire échouer les essais d'accommodement, non sans assumer une large part des responsabilités de la guerre, mais en quelques mois il avait repris une position nette dans les rangs des catholiques. Il n'avait été parfois que l'exécuteur des volontés plus ou moins égoïstes de Mayenne, et cependant il avait, par sa lettre aux cardinaux qui reçut aussitôt un certain retentissement, lancé la profession de foi de sa vie publique, et celle de l'Union, en proclamant qu'il n'aurait jamais d'autre souci que le bien de la religion et de l'Etat, sous la direction du pouvoir pontifical. Moins compromis que Villeroy, moins hésitant à l'égard des royalistes, il avait plus d'autorité sur le parti, et pouvait s'occuper plus efficacement des affaires intérieures, par conséquent maintenir le bon ordre, en même temps que l'entente entre les

(¹) C'est ce qu'affirme l'envoyé du duc de Florence à Rome. Desjardins, *Relations avec la Toscane*, V, p. 76, février.

diverses fractions de la Ligue. Les qualités que nous avons souvent reconnues en lui, de souplesse, d'habileté, de savoir-faire, vont se donner libre jeu pendant la période laborieuse du siège : il saura calmer les passions, concilier les exigences contraires, contenir les défaillances, les lassitudes et les agitations, arrêter les intrigues des Espagnols, en un mot rappeler à tous que l'honneur et l'intégrité territoriale de la monarchie étaient, avec la suprématie du catholicisme, le but unique vers lequel il fallait tendre. Plus que jamais il se montra français et catholique.

CHAPITRE XV

LA POLITIQUE LIGUEUSE PENDANT LE BLOCUS DE PARIS
(MARS-NOVEMBRE 1590)

Le siège de Paris fut, de l'aveu de tous les historiens, un épisode héroïque dans lequel une ville aux abois supporta les horreurs de trois mois de blocus, avec le courage et la constance qui font les grandes luttes. Ce qu'il importe de mettre en lumière, c'est que la résistance fut dirigée d'après des vues arrêtées et suivies fidèlement, telles qu'on était loin d'en attendre d'un mouvement insurrectionnel, auquel ce qui manqua le plus, ce fut l'unité de commandement. On l'a remarqué depuis longtemps, l'esprit de foi, la piété, la religion soutinrent les Parisiens et leur donnèrent ce courage opiniâtre, d'un caractère particulier, fait de patience, de résignation, de vertus négatives encore plus que de valeur et de force militaire. Mais ce qu'on sait moins, c'est que ces sentiments furent entretenus par la volonté tenace des notables personnages réunis à Paris, qui, dans des pensées diverses, mais avec une entente merveilleuse, firent concourir à ce but toute sorte d'expédients souvent extraordinaires, parmi lesquels dominaient les pratiques religieuses (1). La résistance n'avait été préparée qu'imparfai-

(1) Le caractère particulier du siège de 1590 n'a pas échappé aux contemporains, et il a été mis en lumière par un des acteurs de la lutte, l'évêque Panigarole, dans son *Mémoire sur les affaires présentes de France*, rédigé à son retour en Italie pour le duc de Savoie ; il en existe plusieurs copies, par exemple Fonds franç., man. 3 947, f[os] 273-289. Voici ce qu'il dit, f[o] 275 : « Ce qui a plus retenu Paris en sa grande patience ce ne sont l'ordre et la police qui y ont este mise encores que l'archevêque de Lyon qui gouvernait lors la ville en ait proposé plusieurs bons propos à cest effect..... ce sont les bayes et espérances desquelles il a esté repeu.... mais tous les quatre jours lettres y estoient proposées que le secours etoit fort proche d'eux et en temps promis

tement, les approvisionnements assurés par des mesures insuffisantes, mais Nemours et la duchesse de Montpensier, le légat et l'ambassadeur d'Espagne, Epinac avec le prévôt des marchands, les Seize et les Ligueurs les plus exaltés comme les membres du conseil, du Parlement et les prélats de la légation, ne cessèrent pas un instant d'agir de concert et, par des prières, offices et cérémonies du culte, par des pèlerinages, des processions bizarres, par des sermons parfois étranges, par des nouvelles optimistes savamment ménagées, habilement répandues, par quelques mesures de répression rapidement exécutées, prolongèrent plusieurs mois la force de résistance d'une population de deux cent mille âmes, qui souffrit tout, la faim, les maladies, le spectacle des agonisants et le voisinage des cadavres, les progrès de l'ennemi, les insultes comme les sollicitations des assiégeants, plutôt que de capituler devant un hérétique. Le roi de Navarre étonné ouvrit les yeux et commença dès lors à penser qu'il n'aurait pas facilement raison du fanatisme de ses sujets, et par suite de leurs croyances.

La victoire d'Ivry avait été pourtant aussi complète qu'il pouvait le désirer, l'armée catholique était brisée en mille tronçons, son chef en fuite, sans troupes, et si le vainqueur avait aussitôt marché sur Paris, n'en étant qu'à quelques lieues, il s'en rendait maître sans coup férir. Le lendemain de la bataille, le jeudi 15 mars de grand matin, l'archevêque était le premier informé du désastre par le sieur du Tremblay qui s'était échappé de la mêlée ; il prévint sur-le-champ M[me] de Montpensier et les serviteurs les plus sûrs de la cause, retint Villeroy qui se retirait dans sa maison aigri de ses déboires (¹), et réunit au plus tôt un conseil extraordinaire. On décida de préparer les esprits petit à petit, et l'on informa secrètement le légat, l'ambassadeur espagnol et quelques notabilités de la ville avec les

de son arrivée l'on apportoit excuse de son retardement et nouvelles esperances; cest artifice venoit quasy de madame de montpencyer qui a faict boyre petit à petit ceste medecine. »

(¹) Annales du secrétaire de Jeannin, Fonds fr., man. 17.281, f° 287. *Mémoires de Villeroy*, Panthéon littéraire, tome 66, p. 580.

échevins. Les premières mesures d'ordre et celles par lesquelles on instruisit le public furent débattues dans des conférences, ménagées par les allées et venues de ces personnages, ce jour-là et les suivants (1). Avant tout, il fallait prendre les ordres de Mayenne et concerter avec lui un plan de défense, car il était facile de prévoir que la première attaque du vainqueur fondrait sur la capitale.

Le chef de la Ligue était arrivé à St-Denis, et le dimanche 18, le légat, l'archevêque et Mendoça se transportèrent auprès de lui. Dans une entrevue qui ne dura pas moins de quatre heures, ils résolurent de continuer la lutte et concertèrent les grandes lignes d'une nouvelle campagne. Mayenne, chargé de la partie militaire du programme, devait rester en province, rallier les débris de ses troupes et les réorganiser. On implorerait le secours du Pape et de l'Espagne, et l'ambassadeur se faisait fort d'introduire en France les troupes des Pays-Bas, l'argent de son souverain. On priait le légat d'entamer des négociations avec les catholiques de l'autre parti, d'éveiller leur jalousie et leur défiance devant les succès de l'hérétique ; on pouvait ainsi occuper le Béarnais, arrêter ses progrès ou retarder sa marche. Enfin le garde des sceaux avait son rôle tout tracé : entretenir la fidélité des Parisiens, réprimer les accès de découragement et, en prévision d'un siège, organiser la défense de concert avec les autres seigneurs.

Les divers points de ce programme furent exécutés à la lettre, mais lentement, péniblement, et dans le désarroi de la défaite, avec ce manque d'activité, de précision et d'entente, qui caractérisa toujours la marche de la politique ligueuse. Chose étonnante ! ce fut la dernière partie, les préparatifs du siège, qui laissa le plus à désirer, non pas de la faute d'Epinac, l'Italien Panigarole attestait qu'il avait proposé plusieurs bonnes mesures, et les échevins arrêtèrent en effet à diverses reprises des règlements pour assurer la subsistance de la population (2) ; mais ces intentions admi-

(1) Diarium Alaleonis, p. 120, *passim*, renseignements brefs sous forme de journal, et 121, l'entrevue de St-Denis.

(2) On en rencontre plusieurs dans les délibérations de l'Hôtel de

nistratives restèrent à peu près ensevelies dans les conseils où on les avait élaborées. L'activité du gouverneur dépendait d'une foule de volontés et de circonstances, et surtout des fluctuations de ce commandement à plusieurs têtes qui ne savait vouloir et commander que dans les nécessités extrêmes, dans les moments de crise. Les forces militaires ne firent pas défaut, sous l'impulsion vigilante du duc de Nemours qui se montra le véritable héros du siège, mais on négligea de se précautionner contre la famine, on se laissa endormir par la diplomatie et les lenteurs de l'ennemi, et quand il eut pris une à une les places qui couvraient la capitale, fermé les routes qui convergeaient vers elle, on n'avait encore rien organisé en ce sens. On vivait au jour le jour, on recevait de fois à autre quelque convoi, mais on ignorait combien de temps on pourrait tenir, et ce ne fut que bien tard, devant les premières atteintes de la faim, que l'on s'inquiéta de faire le recensement des provisions que renfermaient les maisons des particuliers [1].

La négligence et le désarroi persistèrent pendant toute la durée du siège. Dans cette vaste enceinte de la ville étroitement fermée, il n'y avait pas à proprement parler de gouvernement ; bien que Mayenne eût nommé deux chefs responsables, Epinac et Nemours, chaque personnage de marque agissait sur les masses, donnait des décisions, des ordres, de sa propre autorité, prenait l'initiative de régler une foule de détails, à côté, en dehors parfois des gouverneurs en titre, et cette étrange direction ne produisit que d'heureux résultats, parce que ces personnes furent uniquement guidées par le souci d'agir de concert, de se compléter et de se contrôler les unes les autres, n'ayant qu'une pen-

Ville, tome 1790, f°s 6, 10, 14, 16, 22, d'avril à juin : même des arrêts du conseil, 12 et 24 avril, à l'effet de recenser les provisions disponibles. Il faut croire que ces mesures restèrent lettre morte comme beaucoup d'autres, car nous allons voir qu'en réalité le recensement ne se fit qu'au mois de juin.

[1] *Journal d'un anonyme parisien*, dans les Mémoires de la société de l'histoire de Paris, tome VII : de tous les journaux du siège c'est le mieux fondé en autorité (voir la discussion que l'éditeur en fait dans l'étude préliminaire). Nous n'avons pas à signaler davantage ces documents dont nous nous servirons fort peu.

sée, qu'un même but, contenir les ennemis du dedans et repousser ceux du dehors. A côté de cette entente admirable, ce qui fortifia leûr prestige, ce fut le dévouement avec lequel, pour réparer les mauvais effets de leur incurie, elles donnèrent l'exemple en toute circonstance, s'ingénièrent sans cesse à créer de nouveaux moyens de résistance, sacrifièrent pour le bien commun ce qu'elles avaient de plus précieux, et jusqu'à leurs dernières ressources. Ce dévouement se remarqua non seulement chez les hommes en place, obligés par devoir à payer de leur personne, mais chez les duchesses, Mme de Montpensier la première, chez le légat et l'ambassadeur Mendoça (1) : la légende du *pain de la Montpensier* (2), créée sans doute par les Politiques, ridiculise en vain ce zèle, que les adversaires eux-mêmes ont été forcés de reconnaître. Ajoutons, pour tout dire, que les seigneurs qui avaient l'épée en main, que les troupes qu'ils commandaient ne se montrèrent pas moins fermes dans la lutte, échauffèrent par leur exemple l'enthousiasme du peuple et en imposèrent également aux menées de l'intérieur, aux attaques de l'assiégeant.

Le chancelier de la Ligue dut agir un peu comme les autres, en vertu de son prestige personnel plus que par ses pouvoirs de surveillance. Deux ou trois incidents mettent son caractère en évidence, au milieu de tous ces grands seigneurs que la misère publique rappelait à des sentiments plus humains. Le 24 mai, il fut assailli devant le Palais par une multitude d'affamés réclamant du pain et, comme ils repoussaient l'argent qu'il leur offrait, le prélat courut vers les officiers de police, leur remontra qu'il était nécessaire de pourvoir à ces malheureux. Quelques jours avant la levée du siège, le célèbre médecin Ambroise Paré le rencontrant au bout du pont St-Michel lui tint un discours fort pathétique, et le supplia de faire miséricorde à son pau-

(1) Il suffit, pour se convaincre de ce fait, de parcourir les Mémoires-Journaux de Lestoile, qui n'est pas tendre pour la Ligue, et surtout ses chefs.

(2) La duchesse de Montpensier, ou selon d'autres Mendoça, aurait proposé de faire du pain avec les os des morts.

vre peuple : « A quoy M. de Lion ne repondit quasy rien, sinon que, contre sa coustume, s'estant donné la patience de l'ouïr tout du long sans l'interrompre, il dit après que ce bonhomme l'avoit tout estonné, et qu'il l'avoit resveillé et fait penser à beaucoup de choses [1]. »

Mais il ne s'en tenait pas à des sentiments de commisération platoniques, qui passaient chez lui comme un éclair : actif, vigilant, énergique, il prévint les désordres autant qu'il put, ou les réprima sévèrement. En cela même il n'était pas absolument son maître, mais dépendait de ce conseil de notables, composé de Gaetano, Nemours, la Montpensier, Mendoça, des membres du personnel administratif que ceux-ci voulaient bien y admettre, conseil dont nous avons indiqué le caractère et qui, sans autorité déterminée, sans consécration officielle, prit cependant les mesures les plus importantes. La surveillance fut particulièrement difficile à l'intérieur, parce qu'une partie de la population penchait toujours vers l'accord, que beaucoup de personnes recherchaient, en profitant des souffrances du siège, les occasions de provoquer quelque mouvement, et que plusieurs correspondaient même avec l'ennemi. Epinac fut secondé dans son œuvre de police par les ligueurs exaltés, les Seize et leurs adhérents, dont la défiance tyrannique étendait sur la ville un véritable régime de terreur. Mais ces derniers, il fallait encore les modérer, les retenir, réprimer leurs écarts et le zèle excessif qu'ils déployaient pour la cause de l'Espagne, zèle d'autant plus audacieux qu'ils se sentaient appuyés par le légat, de jour en jour uni plus étroitement avec Mendoça.

L'attitude nouvelle du Romain a été expliquée de plusieurs manières ; elle avait redoublé le mécontentement de son maître, qui ne le trouvait déjà pas assez docile et finit par l'abandonner. Mais cet abandon ne fit que l'enfoncer dans son alliance avec les Espagnols [2]. Du moment que

(1) Voir ces deux incidents dans Lestoile, tome V, pp. 277 et 65, 66.

(2) Les tendances toujours plus prononcées du légat vers l'Espagne sont attestées par les annalistes de sa suite, par exemple Sighiulli, dans *Manfroni*, ouvrage cité.

Sixte-Quint refusait de secourir l'Union, comme c'était son devoir, on ne pouvait plus compter, pensait Gaetano, que sur Philippe II, et avec beaucoup d'hommes en vue, même dans l'entourage du Pape, persuadés non sans raison que Navarre ne voulait pas sincèrement se convertir, il disait que le seul moyen de sauver la France était de provoquer une intervention énergique de la part de l'Espagne.

Tel n'était pas l'avis d'Epinac et de la Ligue française, qui n'abandonnèrent jamais l'espoir d'une entente avec les catholiques du parti contraire. Dans un accès de découragement, le prélat, s'apercevant après la bataille d'Ivry que les étrangers accaparaient la direction des affaires, avait parlé de se retirer dans son diocèse ; du moins l'ambassadeur vénitien l'affirmait d'après certains bruits qui couraient parmi les royalistes (¹). Il est certain que tout ce qui favorisait la suprématie de ces étrangers réveillait l'antipathie d'Epinac, et quelques semaines plus tard, au commencement du blocus, il en était arrivé, comme le montreront les faits, à n'éprouver que de la défiance pour le représentant du Pape (²).

Ses amis observèrent également une attitude pleine de réserve. Mendoça se plaignait dans ses dépêches que les partisans de la paix relevaient la tête, qu'uniquement préoccupés de négocier avec Navarre, ils ne se souciaient guère de ravitailler la ville ; le prévôt des marchands lui-même était affecté de cette maladie (³) ; la duchesse de Nemours disait hautement qu'elle ne voulait pas que ses fils allassent mendier leur pain en Espagne ; on criait : « Vive le Roi ! » sur la place Maubert (⁴). Ces incidents prouvent que les modérés se laissaient distraire par les négociations que le légat avait engagées, et qui devinrent très actives dans le

(¹) « L'Arcivescovo di Lione, che se bene è della lega principalissimo Ministro, non ha mai trovato buono che Spagnuoli prendessero piede in Francia, et anco disgustatissimo perchè il Legato volesse far tutto, et di tutto ordinasse, prese licenza per andarsene al suo Vescovado, come si crede sia per fare. » Fonds italien, tome 1739, f° 11, dep. du 29 mars.

(²) Manfroni, p. 64.

(³) Maleado, gâté, Pap. de Sim., carton 1571, pièce 96, du 6 mai.

(⁴) *Ibid.*, pièce 86, page 2, 23 avril ; et 102, 6 mai.

courant d'avril [1] ; pendant plusieurs semaines ils oublièrent complètement la situation matérielle de Paris.

En présence de ce revirement, la Ligue espagnole ne s'endormait guère et profitait de la mort de Charles X pour redemander le protectorat de Philippe II [2]. On comprend qu'au milieu des intrigues et des agitations évoluant en sens contraire, la position du garde des sceaux, qui répondait du bon ordre, ait été délicate et qu'il ne se soit pas occupé beaucoup des préparatifs de défense. Il penchait vers l'accord, que négociait en ce moment son ami Villeroy, le favorisait ouvertement, surveillait les exaltés et cherchait à réagir contre les mouvements que Mendoça provoquait par-dessous main.

Au besoin, il ne craignait pas d'affirmer avec éclat son hostilité envers les Espagnols. Un Ecossais réfugié, le curé de Saint-Côme et Damien Hamilton, avait parlé en chaire contre la paix et laissé probablement échapper des propos blessants sur ceux qui la voulaient ou la pratiquaient. C'était un des orateurs les plus intempérants de la Ligue, et l'on connaît le rôle considérable que la prédication jouait à ce moment, la licence que l'habitude de tout dire avait fait naître dans l'éloquence sacrée. Assurément les propos du prédicateur tribun dépassaient les bornes mêmes de cette licence ; le samedi 5 mai, l'archevêque s'en plaignit au conseil, et ses protestations véhémentes amenèrent une sortie non moins vive de Bussi-Leclerc, capitaine de la Bastille, autre exalté, un des membres les plus en vue de la Ligue espagnole. De paroles en paroles on en vint aux éclats, la discussion dégénéra en un débat violent sur la conduite réciproque des deux partis, et Bussi finit par s'écrier : « Est-ce ainsi que vous montrez l'affection que vous devez à l'Espagne ! » Rien ne pouvait irriter davantage l'archevêque que de lui rappeler qu'il avait des obligations envers ces gens-là, il y voyait une injure person-

[1] Voir dans l'*Epinois* les négociations de Gaetano avec le maréchal de Biron et la mission de l'évêque de Ceneda, dans les Mémoires de Villeroy ses longues conférences en avril.

[2] Pap. de Sim., *ibid.*, pièce 105, dép. du 19 mai.

nelle, et comme il n'était pas endurant de sa nature, il sauta au collet du malencontreux disputeur. Le duc de Nemours fut obligé de les séparer et de les faire retirer chacun de son côté, mais l'affaire eut des suites et faillit provoquer une émeute, au dire de Mendoça; l'ambassadeur et le légat durent intervenir pour accommoder cette dangereuse querelle [1].

Si l'archevêque de Lyon redoutait à ce point de s'engager avec les Espagnols, c'est qu'il ne voulait pas se fermer toute voie de rapprochement du côté des royalistes. Par malheur, le Béarnais, dont nous avons signalé les illusions et les exigences, ne se montrait pas d'une humeur aussi facile : il était sûr de son succès, et il prétendait traiter en vainqueur, dicter lui-même les conditions; aussi manqua-t-il le moment opportun. Son arrivée sous les murs de la place, le 7 mai, avait trompé les espérances des amis de l'apaisement, et l'on ne s'occupa plus que de lui tenir tête : le parti militaire (comme on l'appellerait aujourd'hui), dont Nemours était l'âme, prit le dessus, le légat et le garde des sceaux réunirent les curés de la ville, les colonels et capitaines de quartiers, les exhortèrent avec éloquence, et tous se déclarèrent résolus et pleins de courage [2]. On prit un arrêté interdisant, sous les peines les plus sévères, de parler de paix, ou même de négociations avec les assiégeants.

Ces mesures remontèrent le moral de la population, et les premières attaques furent vigoureusement repoussées;

[1] « Corriendo todo el pueblo a las armas por ciertas palabras que el Arçobispo de Leon tuvo con un burges desta villa que tiene a cargo la bastilla. » Pap. de Sim., *ibid.*, pièce 95, p. 3, 5 mai; *Diarium, Alal.*, p. 146; P. Fayet, *Journal historique*, in-8°, Tours 1852, p. 88; P. Matthieu, *Hist. de France*, II, p. 20. Le vice-légat évêque de Plaisance parlait encore l'année suivante de cet incident comme ayant soulevé une grosse émotion, *Nunz.*, tome 32, p. 152, dép. du 13 février 1591. L'importance que toutes ces sources donnent à l'affaire me permet de croire que Matthieu, malgré son penchant à dramatiser les faits au moyen de détails parfois romanesques, n'a guère inventé, et je lui emprunte le dialogue que j'ai rapporté.

[2] *Nunz.*, tome 30, p. 385, dép. du 8 mai : « Nella medesima conformità parlo a lungo et eloquentamente nella sua lingua Monsr Arciviscovo di Lione. »

mais quelques jours après, on commença à ressentir les atteintes de la faim, le découragement saisit les Parisiens qui réclamèrent le secours du lieutenant-général, et comme on avait épuisé tous les moyens de les soutenir, que Mayenne n'avait pas encore réuni ses troupes, on reprit l'expédient de solliciter par une ambassade l'indulgence de l'assiégeant, et d'obtenir n'importe quel arrangement qui permît de secourir la place sans la sacrifier. Ces ouvertures ne devaient pas avoir dans la pensée des diverses notabilités du parti le même but ni le même caractère. Pour les plus intransigeants, Nemours, Montpensier, le légat, elles ne pouvaient tendre qu'à mettre les assiégés en relation avec Mayenne, secouer sa torpeur, amener ses troupes devant Paris. Pour les hommes politiques comme Epinac, tout dépendait de la tournure qu'elles prendraient, et ils n'avaient garde de déterminer par avance les résultats qu'ils en tireraient. Les modérés ne reculaient pas devant la discussion d'un accord définitif, pourvu que la religion fût sauvegardée, mais s'ils n'obtenaient rien, ils étaient bien résolus à faire constater publiquement l'échec pour s'acharner ensuite dans la résistance.

En résumé, par suite des circonstances nouvelles, le Parlement et la bourgeoisie parisienne, c'est-à-dire la fraction la plus modérée de la Ligue, avaient repris le dessus, et firent décider la tenue d'un conseil de gouvernement ; il se réunit le 22 mai en présence du légat. On reconnut qu'il était indispensable de se concerter avec Mayenne, Paris ne pouvant résister davantage [1]. On résolut de lui députer quelques personnes, l'archevêque fut désigné comme chef de la mission, et se mit aussitôt en mesure de demander un passeport. Le légat, dans le désir de diriger lui-même la négociation, lui avait fait adjoindre un de ses prélats, Mgr Portia, mais après le conseil les ligueurs français pro-

[1] « Alli 22 si risolsero che l'arcivescovo di Lione e Monsignor Portia andassero a trovare Humena per sapere *quid agendum*, poichè Parigi non potria durare così. » Sighiulli, dans *Manfroni*, p. 65 ; il raconte ensuite les incidents qu'on va lire. Ce passage indique le caractère vague et indéfini des instructions de l'archevêque : il avait tout pouvoir.

testèrent contre le choix et exigèrent qu'il fût révoqué : on craignait que le représentant de Gaetano, dont on se défiait déjà, ne compromît le succès de l'ambassade en agissant pour les Espagnols. Le marquis de Vitry, stylé sans nul doute par Epinac, vint prévenir l'Italien que la bourgeoisie parisienne l'avait choisi lui-même pour la représenter, et que l'archevêque refusait péremptoirement le concours d'un membre de la légation. Le fait parut étrange, mais Epinac, craignant d'ailleurs pour son propre compte que l'ambassadeur pontifical ne voulût le supplanter en cette affaire par le moyen de son prélat, n'en refusait que plus énergiquement de subir le contrôle des Italiens, comme celui des Espagnols, lorsqu'il s'agissait des intérêts de la monarchie. Gaetano lui dépêcha Portia pour demander des explications, mais Epinac le fit attendre une heure avant de le recevoir, procédé assez inconvenant, qui marquait le peu d'égard qu'on avait pour l'agent du Pape, et il lui déclara carrément qu'il ne voulait ni de lui ni de qui que ce fût de ses compatriotes.

Le lendemain 23, le Parlement, en présence de l'archevêque président du conseil (1), choisit comme représentants le président Ruelle et le conseiller Damours. On ne partit que le 29 ; Vitry ne venait pas, mais ils emmenaient une suite assez nombreuse, la sœur de l'archevêque, et Mme d'Alincourt, fille de Villeroy, qui fuyaient les souffrances du siège (2). Un tel équipage, comme aussi le départ longtemps retardé, provoqua les soupçons de l'ennemi. Arrivés au Bourget, les députés furent arrêtés par le grand prieur de France, fils naturel de Charles IX, qui les envoya coucher à Blancmesnil, sous prétexte qu'il attendait de nouveaux

(1) Journal de Nicolas Brûlart, Fonds fr., man. 5.315, fo 180 ; copie des délibérations du Parlement, *ibid.*, 18.304, fo 206.

(2) J'ai suivi de préférence le récit de Brûlart, *ibid.*, fos 180, 181, avec quelques emprunts faits à un mémoire royaliste intitulé : Etat où se trouvent les affaires de France, à Rome, Bibl. Barberine, LX-31, fo 236, qui existe aussi à la Bibl. nationale. On y dit par exemple que le passeport était pour quarante-huit heures, et que les députés ne partirent qu'au bout de trois jours. Matthieu, *Histoire de France*, II, 46, et le cardinal Gaetano, *Nunz.*, 30, p. 428, dép. du 1er juin, m'ont aussi donné quelques indications.

ordres de Sa Majesté. Le lendemain, le comte de la Guiche, le même qui fut plus tard gouverneur de Lyon, vint leur signifier que le Roi révoquait leur passeport, parce que, Mayenne s'étant retiré en pays étranger, rechercher son secours c'était appeler les Espagnols ; ils ne devaient traiter qu'avec celui qui seul était leur souverain légitime.

Que s'était-il passé ? Le jour avant leur départ, les royalistes avaient surpris des lettres en chiffres, adressées à Mayenne par l'archevêque le 25 mai : il y disait que la place n'avait plus que pour 12 jours de vivres, et que, si elle n'était secourue, elle serait contrainte de prendre quelque résolution extrême, ce dont il était désespéré [1]. Tout en révélant le contenu de cette lettre, les ennemis firent observer que les députés emmenaient un équipage beaucoup plus considérable que ne leur permettait le passeport ; on insinua même, d'après des racontars d'espions, qu'ils emportaient cent mille écus de joyaux et vaisselle d'argent, pour la solde du secours qu'ils allaient solliciter. Le nombreux équipage des dames donnait quelque vraisemblance à ce racontar ; il se peut même que les défiances des royalistes ne fussent pas sans fondement, et que les Ligueurs aient essayé d'accélérer la venue des troupes de renfort par l'appât des richesses qu'ils leur envoyaient.

Epinac, tout en avouant avoir écrit longtemps auparavant des lettres semblables à celle qu'on lui reprochait, répondit non sans émotion, et même avec quelque emportement [2],

[1] « Et désirois que l'on eust pris une bonne résolution de faire une brave sortie pour mourir vaillamment le fer en main plus tost que de se laisser si laschement dompter par ceste monstrueuse et espouvantable beste de famine. » En donnant un fragment de cette lettre, dont plusieurs détails sont confirmés par Brûlart, Matthieu montre qu'il en avait une copie en main. Il est à peu près le seul qui attribue à l'archevêque la missive dénonciatrice. Le mémoire royaliste mentionné ci-dessus dit qu'elle était du prévôt des marchands, mais il ne cite pas les mêmes détails, et rien n'empêche que les royalistes en aient surpris deux ou plusieurs. La concordance entre Brûlart et Matthieu semble assez frappante, et fait croire qu'ils ont puisé à la même source, le rapport ou le témoignage de l'archevêque.

[2] « Ce refus a esté si impatiemment supporté par led. primat de Lyon qu'il en sortit quasi hors de soy. » Relation royaliste, Fonds franç., man. 3.623, f° 38. Elle ajoute qu'il avait demandé le passeport par la Guiche, sous prétexte de se retirer en sa maison, ce qui est assez vraisemblable.

que les Parisiens n'étaient pas si affamés qu'on le croyait, et qu'on n'aurait pas leur ville dans six semaines. On lui proposa de le conduire auprès du roi, ce qu'il refusa. Ses vives protestations ne changèrent rien, on les ramena au faubourg de la Villette, on laissa seulement passer les dames, ce qui prouverait que les soupçons qu'on mettait en avant n'étaient pas si sérieux qu'on le prétendait.

Le 1er juin, le Parlement entendait le rapport de l'ambassade, que lui présenta le garde des sceaux (1) : les catholiques exploitèrent l'incident avec habileté, et répétèrent partout qu'on n'avait rien à espérer du Béarnais. Dès lors, il ne fut plus question de négocier, et toutes les avances que les royalistes firent en ce sens demeurèrent sans réponse. Ce fut peut-être une faute de leur part, comme Villeroy le déclarait lui-même, de se montrer intraitables, car à ce moment Mayenne se trouvait sans ressources et fort mécontent des Espagnols, qui ne se pressaient nullement de mettre leurs troupes en campagne (2) ; il était facile de traiter au contentement de tout le monde. Lorsque le duc de Parme arriva sur le théâtre de la guerre, Navarre ne pouvait plus prendre au sérieux les pourparlers qu'il engagea.

Il serait oiseux de refaire le tableau de la détresse dont Paris fut dès lors accablé ; il se rencontre partout. Mais quelques réclamations que présentassent les politiques et les modérés, on ne les écouta plus ; les succès de l'ennemi qui emporta les faubourgs l'un après l'autre, la misère extrême et la mortalité, les lenteurs de Mayenne dont la venue se différait de jour en jour, rien n'empêcha que la résistance ne se prolongeât encore deux mois, et ce fut alors surtout qu'on employa les procédés à la Montpensier dont nous avons parlé d'après Panigarole. Et sur la fin de juillet, quand il fallut se rendre devant ce fait évident qu'on ne

(1) *Ibid.*, man. 18.304, f° 206. Ce n'était pas sans dessein qu'Epinac apportait lui-même cette relation à la cour, dont les membres penchaient vers la conciliation. Il voulait leur faire toucher du doigt l'inanité des espérances qu'ils fondaient sur l'ennemi.

(2) *Mémoires de Villeroy*, Panthéon littéraire, tome 66, p. 593 ; on avait aussi refusé à ce diplomate un passeport qu'il demandait pour reprendre ses négociations.

pouvait tenir davantage, la majorité du conseil ne se prononça pas du premier coup, ce ne fut qu'après plusieurs séances ajournées ou bien interrompues, que l'on arrêta de tenter une nouvelle démarche dans le sens de celle qui naguère avait échoué. Le duc de Nemours représentant toujours le parti de la lutte à outrance ne se rendit pas ; l'ambassade s'organisa contre son gré, mais il fit décider qu'elle s'abstiendrait d'aborder avec Navarre le sujet de sa conversion (1). Bien plus, dans une assemblée précédente tenue le 23 juillet, sur la demande formelle du Parlement, qu'une nombreuse manifestation de faméliques avait saisi de leurs suppliques (2), le légat et l'archevêque seuls, ce dernier avec beaucoup d'éloquence (3), combattirent l'avis de la majorité et la ramenèrent à une résolution négative. On décréta même la peine de mort contre quiconque parlerait d'ouvertures de paix avant dix jours.

Enfin le 1er août l'ambassade fut arrêtée, et le chancelier en reçut la direction, mais les Ligueurs modérés, se préoccupant d'éviter un nouvel échec, lui firent adjoindre le cardinal de Gondi, qui avait gagné la confiance des royalistes par son attitude assez indécise. Les deux ambassadeurs, représentant des tendances un peu différentes, se contrebalançaient et se complétaient l'un l'autre ; l'on espérait

(1) Le conseil fut convoqué pour le 27 juillet, puis renvoyé au 1er août, date à laquelle il se tint deux fois, puis réuni encore le 2 et le 3, *Journal Parisien* dans Mémoires de l'hist. de Paris, tome VII, pp. 228, 238 ; sur l'attitude de Nemours, Journal de Pigafetta, *ibid.*, II, p. 74 ; Journal de Brûlart, man. 3.515, f° 183 ; voir plus loin le témoignage de Bellièvre, p. 399, note 2, la fin de la citation.

(2) Délibérations du Parlement, man. 18.304, f° 207, donne des détails sur la manifestation.

(3) « Monsr Arcivescovo di Lione il qual solo tra tutti ha accompagnata et aiutata la mia intentione con gran ardore, et con grand suo merito si oppose a tutti coloro con tanto valore, et eloquenza che li costrinze a mutar sententia ». *Nunz.*, tome 30, p. 459, dép. du 23 juillet. Selon le même, on résolut de tenir des conférences secrètes qui commencèrent aussitôt. Sighiulli, p. LXXII, atteste aussi le triomphe de l'archevêque, voir *Manfroni*, *ibid.*, pp. 69, 70. Enfin voici le témoignage du cardinal de Vendôme : « Des dernières lres du 29 de ce moys portent qu'ilz se vouloient rendre sans l'archevesque de Lion qui leur dict qu'ilz debvoient attendre jusques à mardy qu'il seroit assez attemps de ce rendre s'ilz n'avoient point de secours. » Au duc de Nevers, Tours 2 août. Fonds fr., man. 3.646, f° 17.

que, selon les circonstances, ils obtiendraient de Navarre ou de Mayenne une résolution salutaire. Si le dernier ne se trouvait pas en mesure de secourir la ville, l'évêque de Paris adoucirait sans peine les exigences du premier ; dans l'hypothèse contraire, Epinac serait là pour amuser l'ennemi, réveiller le chef de la Ligue et les généraux espagnols. La nécessité d'attendre les passeports, qui furent d'abord demandés trop amples, et d'obtenir le consentement du légat, retarda le départ de plusieurs jours. Gaetano ne se montrait pas chaud partisan de la démarche, il réunit deux fois ses prélats, on délibéra longuement, et le conseil de la légation ne se rendit que sur les vives instances que les deux ambassadeurs firent auprès de leur chef. La discussion ne fut pas moins vive parmi les théologiens auxquels il fallut demander la dispense de communiquer avec un hérétique (1).

Enfin, le lundi 6 août, vers une heure de l'après-midi (2), la mission sortit par la porte Saint-Antoine, le baron de Biron, fils du maréchal, vint les recevoir et les conduisit à l'abbaye du même nom, où le roi les attendait entouré d'une nombreuse cour qui se pressait autour de lui. Le cardinal exposa l'objet de leur venue, puis le monarque les prit l'un après l'autre et les entretint en particulier ; l'archevêque de Lyon demeura une heure en tête à tête avec lui dans l'embrasure d'une fenêtre. Ensuite il les rappela tous deux,

(1) *Manfroni*, p. 74.

(2) *Discours de ce qui s'est passé en l'armée du Roi depuis le 23e jour de juillet jusqu'au 7e d'août.* Tours, 1590, plaquette Bibl. nat., Lb35, no 268. Cette relation qui existe en un grand nombre de copies et d'imprimés, notamment *Satire Ménippée*, éd. de Ratisbonne, 1752, tome I, reproduit le récit de la conférence d'après le compte rendu officiel rédigé le soir même. En effet, le procureur général au Parlement de Tours, Fay d'Espesses, la recopiait presque textuellement dans une lettre qu'il adressait le lendemain 7, de Saint-Denis, à son parent Bellièvre, Fonds fr., man. 15.909, fos 313-315, et il la faisait précéder de ces renseignements pittoresques : « Ceux de Paris s'estans depuis XII jours encore assemblez 5 ou 6 fois non sans grande contestation de Mrs de Nemours, chevalier d'Aumalle, dame de Montpensier, prévost des marchands et aultres enfin vaincus par importunité du Parlement et du peuple, résolurent envoyer au Roy Mrs le cardinal de Gondi, de Lyon, curé Saint-Severin et un banque *(sic)* de Lyon, qui ny voulurent aller qu'ilz ne fussent munis d'un amuletum *(sic)* contre l'excommunication du Pape ».

demanda leurs pouvoirs, les fit examiner, enfin leur tint un long discours, où il développa surabondamment sa pensée : il ne voulait traiter qu'avec les Parisiens et leur accorder une capitulation, après quoi il accepterait le concours de Mayenne en ce qui concernait la paix générale. Les Ligueurs au contraire ne pouvaient ouvrir les négociations que par l'intermédiaire du lieutenant-général, chef de leur gouvernement, et se séparer de lui c'était se suicider, se livrer sans défense aux volontés d'un hérétique. Navarre contestait d'ailleurs la forme des pouvoirs, surtout parce qu'on ne lui donnait pas le titre de roi de France, qu'il exigeait comme lui étant dû. Ses rapports avec Epinac furent particulièrement froids, gris, et à plusieurs reprises il lui adressa des reproches plus ou moins directs. Il faut croire que le tête-à-tête qu'ils avaient eu au début ne les avait rapprochés ni d'idées ni de sentiments, qu'Epinac s'était cantonné dans une grande réserve, et avait refusé de reconnaître le roi tant qu'il ne serait pas converti.

Celui-ci, du reste, les traita non en ambassadeurs, mais comme ses sujets, sans se départir des égards que méritait leur condition. Il leur reprocha de laisser périr de faim les habitants de Paris, dont ils étaient les pasteurs : « Et vous, Monsieur de Lyon, qui êtes le primat par-dessus les évêques, Dieu n'entend point que vous traitiez ainsi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, pour faire plaisir au roi d'Espagne ; vous en aurez les pieds chauffés en l'autre monde. » Epinac protesta énergiquement qu'il n'était point Espagnol. Une discussion s'éleva entre eux à propos du rôle de l'archevêque dans les conférences d'Epernay. Le roi s'étonna qu'il y eût travaillé contre lui, et que, maintenant encore, il ne montrât nulle bonne volonté envers son souverain : il n'y avait personne à Paris qui lui fît plus de mal. Epinac repartit que sa profession l'obligeait à beaucoup de réserve, ce dont d'autres se dispensaient trop facilement ; il s'était employé aux négociations de 1585 sur le commandement du feu roi : quand l'empêchement de religion serait levé, il n'y aurait pas de plus obéissant ni de plus affectionné serviteur que lui. Navarre élevant la voix,

comme quelqu'un qui s'anime sous l'effet de la colère, riposta : Ma religion ne vous empêche pas de me reconnaître. Mais l'archevêque ferma brusquement le débat en répondant que c'était là précisément toute la difficulté (1).

Ces dispositions réciproques, assez peu conciliantes, ne préparaient guère les voies à l'accommodement. L'attitude de Henri IV n'embarrassa pas les deux plénipotentiaires, ils le pressèrent vivement de se convertir, et firent valoir les raisons politiques qui pouvaient l'y déterminer ; ils lui remontrèrent que c'était le seul obstacle qui détournât les catholiques de le reconnaître, lequel disparaissant, tous se jetteraient à ses pieds (2). Ils ne craignaient pas d'outrepasser leurs instructions, mais on prévoit, après ce que nous venons de raconter, qu'ils perdirent leur peine, et en effet, le roi se contenta de dire que la question de religion ne regardait pas les Parisiens, mais les princes du sang et les grands officiers de la couronne (3).

Le reste de la soirée se consuma en disputes devant une multitude de gentilshommes, sur les articles de la capitulation que les Parisiens sollicitaient ; le Béarnais voulait convaincre leurs représentants qu'ils devaient leur prêcher la soumission et les y décider. Mais Epinac du moins ne se laissa pas entamer et, tandis que son collègue révéla plus tard par sa conduite que les caresses du roi l'avaient fortement ébranlé, lui ne craignit pas d'accroître l'animosité que Henri IV ressentait à son égard. Néanmoins, il parut accepter ses demandes, résumées en quelques articles dont ils promirent de rapporter la réponse dans la huitaine. Si Paris n'était pas secouru, il se rendrait avec les honneurs de

(1) « Nous n'avons que cela à disputer », Matthieu, *Histoire de France*, II, p. 48. Le dialogue que nous venons de rapporter d'après cet auteur, bien que sans doute arrangé selon sa méthode, est tout à fait dans la couleur du récit officiel.

(2) « Et l'ennemi ne ferait pas grand séjour en France », *ibid.*, p. 50. Voici le témoignage de Bellièvre, Mémoire contre les prétendus Etats (de 1593), Fonds fr., 15.893, f° 84 : « Mais ce qu'ilz en dirent furent d'eux-mêmes Et me rapporte à eux s'ilz furent advoués ou désadvoués. »

(3) Ambass. vén., Fonds italien, tome 1739, f° 65, dép. du 14 juillet, il faut lire 14 août. Il ajoute que les envoyés commencèrent par là leur négociation.

la guerre, et le vainqueur garantissait les biens et les privilèges des habitants. Les députés, au lieu de continuer leur route vers le camp de Mayenne, rentrèrent le soir même dans la ville assiégée.

Ce retour si prompt ne laissait aucun doute sur l'échec de l'ambassade, et la population, dont le courage était à bout, s'émut immédiatement; l'effervescence dégénéra vite en mouvement séditieux. Le 8 août, éclata devant le Palais l'échauffourée dite *Journée du pain*. La foule s'amassa aux cris de : La paix ou du pain! Les deux partis des Politiques et des Espagnols en vinrent aux mains, il y eut des blessés, la force publique dut intervenir, arrêta plusieurs meneurs, et le conseil, qui allait se réunir pour entendre le rapport de l'ambassade, fut ajourné. Le garde des sceaux survint pendant la bagarre et, suivant la relation d'un Politique, se conduisit avec beaucoup de violence (1). En réalité, s'il mit peu de mesure dans la forme, il agit cependant selon le devoir de sa charge et les nécessités du moment; il protesta contre une manifestation qui ne servait que les intérêts de l'ennemi, qui avait même tout l'air d'être concertée avec lui; il désarma un des forcenés, un Turc qui se trouva sous sa main, et brandissant son sabre, menaça des dernières peines ceux qui voulaient par la violence forcer la main aux princes, fit saisir quelques révoltés et somma le Parlement de châtier immédiatement les coupables; mais il arracha des mains des Ligueurs exaltés un membre de cette cour qu'on accusait de trahison (2). Pendant ces troubles, les troupes royalistes se tenaient massées dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Honoré; le Béarnais y fut toute la journée à cheval (3). La coïncidence donna lieu de penser qu'il y avait eu entente avec l'ennemi.

A ce moment, les nouvelles que l'on reçut de Mayenne,

(1) Fonds fr., 15.591, f° 147, Relation de ce qui s'est passé à Paris depuis que le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon y sont rentrés. Voir Appendice XIX, en tenant compte des exagérations que le caractère d'Épinac rend vraisemblables.

(2) Détail confirmé par le légat. *Nunz.*, tome 30, p. 465, dép. du 8 août.

(3) Journal de l'anonyme parisien, Mém. Hist. Paris, VII, p. 236.

authentiques cette fois ([1]), permirent de relever le courage des Parisiens, de leur faire accepter sans trop de peine le rejet des articles apportés de la conférence. Le lieutenant-général, après s'être longtemps débattu contre la mauvaise fortune et les lenteurs voulues des Espagnols, annonçait qu'il se portait au-devant du duc de Parme, et que le 12 ou le 15 le blocus serait forcé.

La situation était tellement critique, que d'un moment à l'autre on pouvait se voir contraint de capituler sans condition. Le chef du gouvernement assiégé le manda lui-même au duc, et le pressa d'accourir, même avant la date qu'il indiquait, autrement, disait-il, on aura grand' peine à détourner les plus affectionnés de quelque coup de désespoir. « Je tiens que c'est un signalé miracle que nous ayons tiré jusqu'ici, et que nous tirions jusqu'au temps que vous nous demandez ([2]). » Et il le prémunissait contre les artifices des Espagnols, qui n'avaient d'autre but que de ruiner son pouvoir. « Je crains ou que leur lenteur ne nous perde ou que leur trop grande force et autorité ne vous rabaisse et ruine en effet, car toute puissance qui dépend entièrement d'autrui ne peut être bien établie. » On avait reçu de ces étrangers 10.000 écus, et on les avait réservés pour la solde des troupes; le prélat avait refusé d'en rien prendre. « Quoique je sois en extrême nécessité, je n'en ai point demandé, vous ayant dit assez souvent que je n'en voulais point avoir de ce côté ni directement, ni indirectement. » Ce témoignage de l'archevêque, affirmant son désintéressement à l'égard de l'argent espagnol, n'est pas suspect, il pouvait se le donner, et il a toute valeur, car aucun docu-

([1]) Autre journal publié par A. Franklin, in-12, Paris 1876, pp. 222, 223, 228; voir surtout la curieuse anecdote du courrier qui avait avalé sa dépêche pour la soustraire à l'ennemi, et ne la rendit que plusieurs jours après.

([2]) Fragment de lettre cité par Matthieu, *ibid.*, p. 50. Je n'ai manqué aucune occasion d'établir, en me répétant même à satiété, que cet historien méritait assez de confiance en ce qui concerne la vie d'Epinac. Il semble avoir pris à tâche de mettre en relief son antipathie pour les Espagnols, et c'est bien dans le ton d'un historien qui systématise les faits. Ici nous n'avons pas d'autre témoignage que le sien, mais le texte qu'il donne est trop précis, trop politique pour qu'il ait pu l'inventer de toute pièce.

ment ne l'a démenti, pas même la correspondance des gens de Philippe II.

L'ennemi fut promptement informé qu'une armée marchait contre lui, sous les ordres du duc de Parme, le plus grand capitaine de l'époque. Pour gagner du temps et assurer sa jonction avec un renfort que lui amenait le vicomte de Turenne [1], le Béarnais prit les devants, envoya un passeport et manda lui-même les négociateurs catholiques. Le vendredi 17 août à midi, les deux prélats quittèrent la ville, toujours par la porte Saint-Antoine, et rencontrèrent le Roi dans la plaine Saint-Denis; ils conférèrent avec lui près d'une heure [2]. Cette fois il se montra beaucoup plus facile, et même si prévenant qu'ils en furent touchés [3]; il leur permit de se rendre auprès de Mayenne, mais subordonna à la bonne volonté que montrerait ce dernier le ravitaillement de Paris, dont il se réservait toujours de traiter avec les habitants. Il lui demandait de ne pas recevoir les étrangers, mais il ne lui envoyait d'autres ouvertures que la promesse de le tenir, lui et ceux de sa famille, pour ses parents, de les conserver, ainsi que leurs partisans, dans tous honneurs, charges et dignités. C'était une grande concession à ses yeux que de vouloir bien entrer en rapport avec le lieutenant-général [4].

Mais la situation avait changé, comme nous l'avons dit, et Mayenne, attendant d'heure en heure l'arrivée de l'armée espagnole qu'il avait sollicitée si longtemps, ne pouvait plus agir en dehors d'une alliance dans laquelle il était d'ailleurs engagé. Le seul parti vraiment pratique était d'amuser le Béarnais, pendant que les troupes opéreraient leur jonction. Le duc renvoya donc Epinac et Gondi avec

(1) Ambass. vénit., tome 1739, fo 62, dép. du 3 août, il faut lire 3 septembre.

(2) Anonyme parisien, Mém. Hist. Paris, VII, p. 247.

(3) « Ilz en partirent si satisfaitz et contentz qu'ils pleuraient de regret de voir errer plusieurs en l'opinion qu'ilz avoient de S. M. tout autre qu'ilz ne debvoient avoir. » Journal de ce qui s'est passé à l'armée du Roi jusqu'au 15 septembre. Fonds fr., man. 15.591, fo 150.

(4) *Ibid.*, 3.449, fo 41. « Les articles qu'ont apporté messieurs de Lyon et Depputez. » C'est un brouillon jeté à la hâte sur le papier, qui porte aussi la réponse de Mayenne analysée plus loin.

une réponse générale, mais plus précise que les articles de Navarre; on y reconnaît l'inspiration du premier; elle reproduisait en tout cas les idées politiques que la Ligue française patronnait : Mayenne ne reconnaîtrait le Roi qu'après sa conversion, quand il serait tel en réalité que le portait le serment du sacre. Pour les étrangers, il consentait à ne pas les recevoir, si l'on permettait le ravitaillement de Paris, en laissant la circulation entièrement libre entre la ville et la province. Et sans perdre une minute, le lieutenant-général se porta au-devant de l'armée espagnole (¹).

De part et d'autre, on s'occupait uniquement du sort de la capitale, et les deux plénipotentiaires conservaient le principal rôle dans la diplomatie. Ils rejoignirent le Béarnais à Chaillot le 21 août (²). Le rusé Gascon ne se souciait que de diviser ses adversaires; il se tourna vers les Parisiens, et voulut les persuader de régler directement avec lui leurs affaires personnelles au moyen d'autres députés : il se servit pour cela du cardinal, que les souffrances de son troupeau touchaient plus que les grands intérêts de la politique générale, et le jugeant bien disposé en sa faveur, il le fit retourner à Paris. Mais l'intraitable Nemours éventa la ruse, et se contenta de proposer une suspension d'armes par l'intermédiaire du même cardinal. En même temps le roi de Navarre, s'engageant davantage, avait renvoyé Epinac porter à Mayenne un projet d'armistice qui permettait cette fois de secourir les assiégés.

L'archevêque trouva au quartier général de Meaux le duc de Parme qui venait d'arriver, mais les troupes espagnoles ne pouvaient être concentrées que dans trois ou quatre jours; on ne se pressa pas d'examiner les nouvelles ouvertures, et quarante-huit heures après son retour, le prélat écrivit au maréchal de Biron qu'il n'avait pas encore conféré avec Mayenne, parce qu'ils avaient été absorbés

(¹) Matthieu, *ibid.*, p. 51; la lettre de Mayenne citée ensuite a été par erreur datée du 12 août, au lieu du 22, où il faut la reporter.

(²) Anonyme parisien, *ibid.*

par les fêtes et réjouissances en l'honneur du nouvel arrivé (1). C'était signifier assez clairement que la diplomatie avait fini son œuvre, parce que la Ligue se trouvait en mesure de tenir la campagne. Et quand on eut discuté les propositions royalistes, on décida que Paris ne devait être approvisionné que par ses amis, et non par ses ennemis, comme le prétendait le roi de Navarre. Ce fut la réponse qu'emporta le 26 août le cardinal de Gondi, revenu au camp des catholiques; son compagnon d'ambassade, retenu par Mayenne, resta désormais auprès de lui comme son conseil, dirigeant la diplomatie ligueuse prise entre les sollicitations de l'hérétique et les exigences des Espagnols.

Son rôle était cependant terminé, ou du moins relégué tout à fait au second plan, car, après que les ouvertures du roi de Navarre eurent été repoussées et par Mayenne et par les Parisiens, il ne fut plus question que de batailles et de manœuvres stratégiques. Epinac séjourna dans le camp ligueur jusqu'au milieu du mois d'octobre, et son action ne se manifesta plus qu'en deux circonstances importantes, où il reprit la lutte contre les étrangers et leurs alliés. Les succès du duc de Parme relevaient le prestige des Espagnols; Mayenne conçut bientôt des inquiétudes pour son autorité, et il reprit sa politique de bascule en permettant une nouvelle campagne diplomatique, qui s'ouvrit d'abord entre Mme de Nemours et le chancelier Cheverny, puis, sur les conseils de l'archevêque, il transforma ces échanges de vues en négociations suivies, dont Villeroy selon l'habitude prit la charge et la responsabilité (2). Et quand le général espagnol se plaignit, les notables de la Ligue française entrèrent en scène dans une conférence qui avait pour but de l'endormir, mais où Mendoça ramena les vieilles récriminations sur la trêve avec les hérétiques (3). Naturellement tout se passa en protestations de dévouement données de part et d'autre.

Les ultra-ligueurs et les Seize étaient plus gênants, car

(1) Ambass. vénit., *loc. cit.*
(2) Matthieu, *ibid.*, p. 66.
(3) Pap. de Simancas, carton 1571, pièce 137, dép. du 13 octobre.

ils n'avaient pas accepté le gouvernement qu'Epinac avait fait établir un an auparavant. La victoire due à leurs alliés réveillait aussi leur audace, et les démagogues présentèrent une requête, par laquelle ils demandaient qu'on rétablît l'ancien conseil de l'Union, favorable à leurs idées, qui aurait affermi leur prépondérance. Et pour bien afficher leur union avec les Espagnols, ils combattirent les essais d'accommodement, réclamèrent en même temps le protectorat de Philippe II et la Ligue catholique internationale [1]. On reconnaissait à travers ces menées les agissements de l'infatigable Mendoça. Epinac, en sa qualité de garde des sceaux, reçut les articles, les annota et rédigea les réponses, mais, d'accord avec l'entourage de Mayenne, il les rejeta comme des exigences inconvenantes et insupportables [2]. Cependant lui et son chef se préoccupaient à ce moment de réaliser ce projet de coalition que tout le monde semblait désirer.

Avec ces derniers incidents se termina le rôle de l'archevêque dans les affaires politiques de l'année 1590. Il avait lutté brillamment à la tête de son parti contre deux ennemis redoutables, et avec d'heureux résultats ; en particulier, il avait pris nettement position en face de toute ingérence du dehors. Chef du gouvernement catholique à côté de Mayenne, il était devenu le bras droit de ce dernier, et il n'y avait pas alors en France un seul homme dont l'action eût reçu plus de retentissement. Cette année fut une des belles époques de sa vie, il y apparaît tout à son avantage, sans les ombres ni les aspects équivoques que nous avons dû noter en 1588. Aussi sa renommée s'était-elle étendue au loin et, pour que l'on n'ignorât pas sa belle conduite au siège de Paris, le légat en rendait témoignage d'une manière solennelle et la recommandait à l'attention de la cour romaine [3]. Les compatriotes du prélat et ses amis de Lyon

(1) Résumé des articles, dans Palma-Cayet, Panthéon littéraire, tome 65, pp. 270, 271.

(2) Le *dialogue du Manant et du Maheutre*, *Satire Ménippée*, tome III, p. 497, ajoute que les conseillers de Mayenne n'éprouvèrent que du mépris pour ces revendications.

(3) « Testifico che l'Arcivescovo di Lione con zelo et ardore indef-

s'enorgueillissaient de sa gloire, et les bourgeois, privés depuis trois ans de sa présence et de son concours, engagés dans des difficultés inextricables, au milieu d'une situation qui n'avait de comparable que celle de la capitale, ne pouvaient se passer plus longtemps des conseils de leur pasteur et réclamaient son retour (1). Les instances venant d'ailleurs de divers côtés comptèrent, avec le désir qu'Epinac éprouvait de prendre du repos, parmi les raisons qui déterminèrent son départ de la capitale, alors que sa présence était toujours nécessaire au gouvernement du parti.

Les projets de retraite, dont le prisonnier d'Amboise s'était armé comme d'un prétexte spécieux, prenaient en effet de la consistance dans son esprit, et il s'y arrêtait à ce moment assez volontiers, ainsi que l'atteste sa correspondance (2). Il les appuyait sur de sérieux motifs de santé et, bien que certains faits, comme la mission que Mayenne lui confiait alors pour Rome, ne permettent pas de croire qu'il ait espéré les réaliser de sitôt, il est certain qu'il en avait entretenu ses amis et que ceux-ci, qui désiraient ardemment le revoir, invoquaient pour le ramener auprès d'eux, et les promesses qu'ils avaient reçues, et des rêves de vie en commun, parfois caressés dans leurs entretiens intimes. Nous en avons pour preuve, entre beaucoup d'autres, la lettre curieuse que lui adressait, peu de temps avant son retour, un de ses confidents, un de ceux qui avaient pénétré

fesso si è opposto a Navarra et diffeso la Religione Cattca. » *Nunz.*, tome 30, p. 485, dép. du 31 août; considérations générales sur le siège et ses résultats. Une traduction de cette lettre, que cite le correspondant anonyme d'Epinac ci-dessous, fut imprimée et répandue par les Ligueurs. Biblioth. munic. de Lyon, Recueil vert, tome 18, pièce 314.757.

(1) Correspondance de la ville, Arch. munic., AA, tome 108, fo 271; tome 109, fos 25, 222; lettres à l'archevêque. Les échevins réclamaient surtout le retour de leur gouverneur, le duc de Nemours.

(2) Ces projets de retraite sont attestés non seulement par la lettre que nous allons analyser, mais par d'autres; Epinac à Bellièvre, 30 novembre 1589, ci-dessus p. 310, note 2, et 20 mars 1593, Appendice XXVII. Le prélat mettait en avant ses infirmités, « ses maladies ordinaires de goutte et de colique ». Les contemporains s'y laissaient prendre volontiers, et dans sa correspondance, le duc de Mayenne lui recommandait à plusieurs reprises de se soigner : « Je crains qu'il ne vous arrive quelque indisposition qui serait nostre malheur ». Lettre du 28 décembre 1590, voir au début du chapitre suivant.

au plus profond de sa vie et de ses pensées ([1]). Les accents d'enthousiaste admiration, par lesquels cet inconnu exalte les hauts faits de son archevêque, s'y fondent heureusement avec les marques d'amitié familière, de tendresse, j'oserai dire avec une sollicitude inquiète pour tout ce qui concerne son service. On pourrait soutenir que sous ce rapport, dans l'incorrection de son style, la missive est un vrai chef-d'œuvre.

On va en juger : « J'ai fort langui, n'ayant pu avoir nouvelles certaines de vous depuis le mois de mai. J'ai été infiniment affligé et suis quasi aussi gris que monsieur de la Besnerie ([2]). C'est trop de tourment que d'être trop cousu à une personne. Je pensais et craignais que la pauvre mademoiselle (Mme de Grésolles) dût succomber sous le faix. » Mais le correspondant s'oublie aussitôt pour ne s'occuper que de son ami, et il lui prodigue les félicitations qu'il mérite : « Depuis un mois ou environ vous êtes partout adoré, et tenu, réputé et hautement loué...... Aussi Dieu ayant permis que vous fussiez conduit aux portes de la mort et vous en ayant préservé, je me suis toujours persuadé qu'il vous gardait pour quelque bel effet. Paris et toute la France, prêche-t-on partout, a la verdeur de courage de Mgr de Ne-

([1]) Lettre anonyme, 5 octobre, sans indication de lieu, sans signature ; original, Fonds franç., man. 3.609, fos 133, 134. Après un examen approfondi, il me semble que cette pièce, qui se trouve dans les papiers du duc de Nevers, et qu'on lui a même attribuée, parce qu'elle fut interceptée par la duchesse, qui du Nivernais exerçait le métier peu honorable de *détrousseur des courriers de la Ligue*, ne peut être que du suffragant Jacques Maistret. Le ton dont on y parle de Mme de Grésolles, des affaires personnelles de l'archevêque et de ses relations, ton de cordialité et d'intimité, ne pouvait se permettre qu'à un dignitaire haut placé, confident des secrets de l'administration et témoin habituel de la vie de son supérieur. L'ermitage dont il est parlé plus bas serait alors la cure de St-Georges, aux portes de Lyon, dont Maistret était titulaire, et où il résidait ordinairement. A moins que le correspondant ne soit l'official Antoine Chalon auquel, d'après Matthieu, *Histoire de sept années de paix........* II, fo 127 verso, Epinac aurait écrit une lettre à une date bien antérieure, en laquelle il exprime des réflexions analogues sur des desseins de retraite ; il se pourrait alors que ce fût la correspondante de celle-ci. Le vicaire général de la Barge ne paraît pas avoir eu avec son archevêque de tels rapports d'intimité.

([2]) Sur ce personnage, voir ci-dessus chapitre III, p. 71.

mours, a la sagesse et éloquence de M. de Lyon et a l'assistance de Mgr le Légat. »

Après ces flatteries délicates, la piété et la religion prennent leurs droits, et donnent des conseils discrets : « Je m'émeus tout quand je me rementevois le passé, et la faveur et bonté de Dieu qui rayonne présentement. Je vous supplie, Monsieur, ne l'oublions jamais. » Elles invitent à la retraite, au repos dans l'accomplissement des devoirs d'état : « Si vous exécutez ce que vous dites par vos lettres (se retirer dans son diocèse pour n'y plus vaquer qu'à ses fonctions), vous acheverez le comble de votre gloire, et serez révéré comme un dieu terrien en votre diocèse et par la chrétienté qui vous connaît toute et vous estime. » Et le pieux anonyme insiste sur cette idée de retraite vraiment sacerdotale, dont ils s'étaient entretenus dans leurs confidences mutuelles, il rappelle les projets élaborés ensemble : « Dieu veuille que je vous puisse bientôt voir, pour discourir à plein du passé et présent, et *ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ* (1); pour mon repos il ne me manque que cela. Depuis sept ou huit mois je suis du tout séquestré et retiré à mon ermitage, où j'ai dressé une chapelle τῳ ὀντι θεῳ, qui vous a sauvé et moi aussi, et vous fera la grâce d'être ce que vous vous proposez, et que je vous désire de tout mon cœur ».

Viennent ensuite des nouvelles diverses sur la situation de la province et du diocèse, sur les affaires de l'archevèque, sur ses amis, mêlées de recommandations affectueuses, et même de reproches voilés : « Ainai ne vous peut faillir, et Ombreval, si Mademoiselle vous en veut accommoder (2). Encore n'y fera-t-il guère sûr, et moins en Forez, et j'ai peur que vous ne vous garderez de courir » ; allusion à l'habitude qu'avait Epinac de voyager continuellement, et sans souci des dangers. Enfin, une mesure de service qui

(1) N'y avait-il pas là, dans la pensée du mystique correspondant, quelque invite à faire un retour sérieux sur les orages d'une vie politique et affairée !

(2) C'étaient là les retraites commodes où l'archevêque pouvait se recueillir et réaliser ses rêves. On voit d'ailleurs par ce passage que les intimes et les familiers eux-mêmes considéraient Ombreval comme étant la propriété exclusive de Mme de Grésolles.

décèle la situation administrative du correspondant, et une dernière marque de sollicitude amicale : « Je suis pour ouvrir toutes lettres pour accomplir ce qui concerne votre service, auquel je me suis dédié toute ma vie, et pour ne me lier jamais si étroitement à personne pour ne souffrir jamais plus tant à l'avenir. »

Telle est cette lettre, qui peut nous donner par induction quelque idée de la correspondance qu'Epinac entretenait lui-même avec ses intimes ; nous n'avons pas craint de la placer, avec son style négligé, mais plein de naturel et d'abandon, en regard du tableau passablement aride des opérations diplomatiques et des affaires que le personnage dirigea pendant cette année. L'esprit fatigué se repose, non sans éprouver quelque émotion, en surprenant ces rudes jouteurs dans l'intimité de leur vie et de leur âme ; il se complaît à pénétrer ce qu'il y avait de sensibilité même exquise chez des hommes dont l'histoire a fait des bourreaux de la conscience. D'ailleurs cette familiarité, cette franchise cordiale, sous lesquelles se trahissent parfois les vues d'un homme d'Etat, ne témoignent-elles pas que la bonté, la tendresse et tous les sentiments d'un cœur vraiment humain, que nous sentons pour ainsi dire palpiter en cette lettre, trouvaient leur écho chez un archevêque, auquel on osait parler librement, et qu'on nous a dépeint comme le plus arrogant des prélats. Il est impossible que ses paroles et ses actes n'aient pas répondu souvent à l'amitié qui s'épanchait avec si peu de contrainte, et c'est ainsi qu'un ou deux traits à peine esquissés suffisent pour nous révéler un Epinac assez différent de celui que nous connaissons, ou plutôt ils complètent son portrait, et nous permettent d'y ajouter quelques lignes que l'histoire avait laissé échapper.

La lettre que nous venons de résumer avait pour but, on le devine sans peine, d'encourager les rêves de solitude fréquemment formulés dans la correspondance du prélat. Il semble même que son ami, faisant peu de fond sur des velléités qui revenaient souvent, mais ne se réalisaient jamais, ait insisté avec le respect d'un inférieur, ait voulu prêcher son archevêque, dont le troupeau déplorait certai-

nement la vie trop longtemps absorbée par la politique ; nombre de détails le prouvent, tels que le souvenir des retraites agréables qui devaient attirer Epinac sur ses domaines, et jusqu'au reproche indirect de sa manie voyageuse. L'homme d'administration parlait au nom des brebis abandonnées, mais il ne pouvait qu'exprimer des vœux discrets, alors surtout que des intérêts généraux très graves retenaient le pasteur au milieu des affaires publiques.

Epinac le comprenait mieux que personne, et les rêves de retraite qui le poursuivaient depuis quelque temps, ne l'empêchèrent pas de persévérer de toute l'activité de son âme dans le maniement des affaires publiques. Il avait formé le projet de se retirer des tumultes du siècle (1), et son ami en avait reçu la première confidence dans les lettres dont il parle. Elles ne nous ont pas été conservées, mais il serait facile de les rétablir, à l'aide de certains fragments que l'historien Matthieu a recueillis de la correspondance avec l'official Chalon (2). Cette correspondance développe les aspirations soulignées par l'anonyme : le prélat insiste sur les plaisirs du repos, du recueillement, mais son langage est pour ainsi dire le reflet de l'indécision qui l'empêchait de se prononcer. Il cherche des prétextes, se leurre de beaux projets, et finit par se promettre une retraite d'autant plus honorable qu'il l'aura préparée avec plus de soin, mais aussi qu'il l'aura retardée davantage : « Courons encore un temps un peu de fortune parmi le monde, et puis tous deux ensemble quelque jour nous pendrons les armes au croc. Il n'y a vie plus agréable que de vivre à soi, et se mêler de ses affaires, mais il faut une fois en sa vie faire quelque preuve de nous-mêmes, estimant que la tranquillité ne peut être bien sentie et goûtée que par ceux qui ont quelque peu travaillé. Je ne veux pas

(1) Dans la lettre à Bellièvre du 20 mars 1593, ci-dessus p. 408, note 2.

(2) Matthieu, *Histoire de sept années de paix sous Henri IV*, tome I, f° 127 verso. Le passage *parmi l'impétuosité de cette tourmente* m'incline à croire que la lettre a été écrite pendant le siège de Paris, et qu'elle pouvait être celle de mai 1590 à laquelle répond l'anonyme ; mais l'historien dit d'abord qu'elle datait de *longtemps avant les troubles de la Ligue*, et je ne me prononce pas jusqu'à plus ample information.

finir ma vie, si je puis, parmi l'impétuosité de cette tourmente, et me promets quelque jour d'arriver au port. C'est à mon jugement chose honteuse de blanchir à la cour, de vieillir en tumultes, et de mourir en ambition. Je veux préparer une fin meilleure. »

Ces propos, qu'ils aient été tenus à ce moment ou longtemps avant, marquent bien l'état d'esprit dans lequel se trouvait Epinac, lorsqu'il quitta Paris, et tout en songeant à rentrer dans son diocèse, il acceptait de Mayenne une mission auprès du Pape. Ne l'accusons pas d'inconséquence : il avait au moins la pensée de passer l'hiver au milieu de son troupeau, d'attendre la belle saison pour se mettre en route [1]. D'ailleurs les fluctuations de sa volonté ne pouvaient être sérieuses, ni durables : on avait besoin de lui à Lyon, comme à Paris ; il lui était interdit de déserter la lutte, de pendre les armes au croc, ainsi qu'il le disait en son langage pittoresque. Il le sentit parfaitement et ne donna pas suite à ses désirs ; son correspondant eut le bonheur de le revoir, et longtemps, mais il rentra immédiatement dans la mêlée, en prenant la direction du conseil de l'Union locale.

Des hommes tels que lui ne pouvaient en conscience chercher le repos, quand on ne prévoyait pas du tout le moment où les guerres civiles prendraient fin. L'issue du siège de Paris rétablissait l'égalité de chance entre les deux partis : le roi de Navarre avait perdu ses avantages, et on ne parlait plus de sa conversion. La mort de Sixte-Quint fut pour lui un autre désastre ; avec les pontifes qui vinrent ensuite, la politique changea du tout au tout, et la Ligue en profita pour élaborer un plan de coalition catholique, manœuvre à laquelle Epinac fut mêlé. Enfin dans la région lyonnaise, les deux camps, huguenot et catholique, se re-

(1) Urbain VII, successeur de Sixte-Quint, était mort le 27 septembre, la vacance se prolongeait, et l'on attendait d'un moment à l'autre l'élection de son successeur. Il semble qu'Epinac n'était pas pressé de partir, son état de santé ne lui permettant guère de traverser les Alpes pendant l'hiver, et s'il avait donné quelque espérance à Mayenne (voir plus loin p. 413, note), les hésitations qui nous frapperont au chapitre suivant, et dont je n'ai pu découvrir les causes, avaient déjà quelque consistance dans son esprit.

trouvaient en présence, avec les mêmes complications d'intérêts et d'intrigues, et s'il n'y était pas question de Ligue française et de parti espagnol, d'autres passions y avaient trop de prise, et le salut de l'Union y réclamait un représentant ferme et autorisé, qui fît à tout le moins respecter les droits de la religion et de la monarchie.

CHAPITRE XVI

LA POURSUITE DU CARDINALAT A ROME (1590-1594)

Tandis que l'archevêque de Lyon parlait de mettre à profit son retour dans le diocèse, afin de réparer par le repos ses forces qu'avaient affaiblies de longues fatigues et des infirmités précoces, la Ligue, avec la confiance que lui donnaient ses récents succès, se proposait d'en faire le principal exécuteur d'une combinaison que Mayenne venait de reprendre, sous l'influence d'idées politiques suggérées par les derniers événements ; je veux parler de la formation d'une ligue offensive et défensive entre l'Union, l'Espagne et les princes italiens. Ce plan, si tant est qu'il ne l'ait pas inspiré, devait sourire à l'homme d'Etat qui en avait déjà préparé la réalisation dans les premiers mois de l'année (voir fin du chapitre XIV) ; il était donc tout désigné pour en poursuivre l'accomplissement, et Mayenne lui avait attribué la partie la plus importante du programme, les négociations avec le Pape et les Italiens, pendant qu'il envoyait Jeannin en Espagne (1). Et cependant l'évêque ne montra pas beaucoup d'enthousiasme, nous avons pu nous en rendre compte.

Bien qu'en partant de Paris au mois d'octobre, il s'acheminât vers le Lyonnais, où il était chargé par le gouverne-

(1) « Il vous peut souvenir que, lorsque vous partîtes, l'advancement de vostre voyage fut jugé si necessaire et fructueux que je me disposay à vous en faire le fonds, en envoyer les depesches au plus tost, pour traicter avec tous les princes d'Italie et empescher que les déliberations ne fussent preoccupées par noz ennemis, prester l'obédience à Nostre Saint Père et prendre avec Sa Saincteté une bonne résolution pour le secours de noz affaires. » Correspondance du duc de Mayenne, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rheims, dans *Travaux de l'Académie impériale* de cette ville, 1859-1862, tome 33e, p. 203, lettre du 28 avril 1591.

ment ligueur de régler plusieurs affaires d'intérêt local, il avait déjà reçu des instructions verbales précises, et il n'avait tenu qu'à lui qu'il reçût aussi ses pouvoirs et la teneur définitive de son programme, mais ces actes devaient le rejoindre à Lyon, et furent finalement expédiés en Italie. C'est que l'entreprise était de première importance pour la cause catholique, que menaçait toujours une coalition protestante. Après avoir visité les potentats de la péninsule, le duc de Savoie, la république de Venise, Florence, Modène, Ferrare, pour les apitoyer sur les nécessités du parti et leur arracher la promesse d'un secours, l'ambassadeur de la Ligue se rendrait auprès du successeur de Sixte-Quint récemment nommé, lui présenterait le devoir d'obédience au nom du duc de Mayenne, chef du gouvernement légitime de France, solliciterait un monitoire renouvelant les peines canoniques portées contre Navarre et atteignant aussi ses adhérents catholiques, puis des troupes et de l'argent, enfin, sous la direction de la diplomatie pontificale, arrêterait avec les représentants des divers Etats les articles de la coalition projetée.

Assurément, ce programme était remarquable, il avait de quoi flatter un esprit ambitieux comme celui d'Epinac, passionné pour les entreprises hardies. Personne ne connaissait mieux que lui la cause qu'il avait à plaider, n'était plus capable de la défendre avec éloquence, de captiver la cour romaine par la grâce de sa parole, la souplesse de son caractère, la distinction et l'affabilité de ses manières, en un mot, par cette diplomatie savante qu'il pratiquait si bien et qui avait tant de prise sur l'esprit italien. Le cardinal Gaetano, qui avait été témoin de son zèle, de son activité, de ses succès, semblait être retourné exprès au delà des monts pour lui préparer les voies, aplanir les difficultés devant lui ; et il trouverait à Rome un autre diplomate, Morosini, dont il pouvait encore solliciter le concours, en lui rappelant les relations cordiales qu'ils avaient eues ensemble, les grands débats qu'ils avaient dirigés. Mayenne avait bien choisi son agent, et si son plan était irréalisable avec des puissances comme la république de Venise, le

grand-duc de Toscane, Epinac avait tout ce qu'il fallait pour le faire réussir auprès du Pape et des autres princes.

Le lieutenant-général tenait beaucoup à cette combinaison, qui était son ouvrage, il aurait voulu la lancer de suite, et détruire le réseau des intrigues que l'ennemi avait nouées en Italie. Il pensait que, quel que fût le successeur de Sixte-Quint, il serait toujours moins mal disposé que lui, qu'il importait en tout cas de le gagner, avant qu'il n'eût orienté sa politique, de capter sa confiance par un exposé fidèle des affaires ligueuses et de leur importance pour la cause catholique. Il voulait enfin obtenir des avantages qui lui permissent de secouer la vassalité de l'Espagne, et l'ambassade qu'il méditait, en supposant qu'elle ne réussît pas entièrement, devait améliorer la situation précaire de son pouvoir par la reconnaissance que le Pape ne manquerait pas de lui donner devant la chrétienté. Il y avait dans ces idées de Mayenne une certaine perspicacité politique, et il ne négligea rien pour les faire aboutir : tout d'abord, il stimula le zèle de son envoyé, en remettant sur le tapis sa candidature au cardinalat, et l'ambassadeur ordinaire du parti, commandeur de Diou, la proposa dès sa première entrevue avec Grégoire XIV (1). Et dans sa correspondance avec Epinac, Mayenne ne manqua pas de faire ressortir que les démarches de celui-ci dissiperaient les préventions que d'odieuses calomnies avaient fait naître à la cour de Rome.

Quel enchaînement fatal de circonstances fit-il échouer ce programme, en empêchant le départ de l'archevêque de Lyon ? La longueur du conclave qui suivit la mort d'Urbain VII, successeur de Sixte-Quint, en retardèrent la mise en œuvre jusqu'à la fin de l'année 1590, et plus tard Mayenne envoyait lui-même au prélat plusieurs missions qui le retinrent encore, comme de lui réunir des renforts dans le Lyonnais, d'accommoder les affaires du Dauphiné (2).

(1) *Nunz.*, tome 34, p. 273, trad. de la réponse du commandeur au duc, 16 déc., dans l'*Epinois*, p. 444.

(2) Corresp. de Mayenne, *ibid.*, tome 29, pp. 373, 374, lettre du 7 janvier 1591.

Cependant le lieutenant-général avait, dès le commencement de décembre, expédié les lettres qui l'accréditaient auprès des princes italiens ; il l'annonçait comme garde des sceaux de France, prélat de très grande suffisance et dignité [1], et il avertissait en même temps le commandeur de ce choix, lui prescrivait de préparer les voies à la mission [2]. Enfin, le 28 décembre, il ordonnait le départ, quand il annonçait à l'archevèque l'exaltation de Grégoire XIV, « pontife qui a toujours manifesté d'excellentes dispositions pour la sainte Ligue », et il lui détaillait les instructions qu'il aurait à remplir auprès de Sa Sainteté et des princes italiens.

Et à trois reprises, dans le courant de janvier, il le pressait de se mettre en route. « Je me promets la plus grande partie de notre salut de votre voyage. — Je me réjouis que vous soyez en telle opinion et recommandation envers Sa Sainteté et le Saint-Siège, comme vous ne pouvez douter que soyez reconnu selon votre prudence et vos mérites. — Il n'est point besoin de vous informer de ce que vous avez à leur représenter, ce que vous sauriez trop mieux faire que c'est de vous que j'en voudrais prendre avis ». Et pour l'encourager, il ajoute que le Pape est tout résolu de promouvoir la ligue ; il suffira de l'entretenir dans cette pensée, et l'ambassadeur devra surtout faire en sorte que Mayenne ait le commandement de l'armée confédérée, comme les princes italiens en ont du reste exprimé le désir [3]. Dès les premiers jours de l'année 1591, le président Jeannin passait à Lyon, apportant les explications complémentaires qui n'avaient pas été données par écrit [4], il arrêtait avec

[1] Lettres spéciales au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, 8 déc., *ibid.*, p. 249, à la suite lettres de créance près des gouvernements de Ferrare, Urbain, Mantoue, Venise.

[2] *Ibid.*, pp. 343-349, du 27 décembre.

[3] *Ibid.*, lettres à l'archevêque, du 28 déc., pp. 356-358 ; du 7 janvier 1591, 393, 394 ; du 23, 418-420 ; du 28, 425-429.

[4] Avec les lettres précédentes, voir une autre du 23 janvier au président Jeannin, p. 415. « Vous scavez trop mieux juger de combien il vous importe que M. de Lion et vous advanciez vos voïages de toute la diligence que vous pourrez..... Il est très à propos que M. de Lion et vous entreteniez une bonne correspondance, comme je lui en ai escript et supplié. »

l'archevêque les dernières dispositions du plan général à suivre en Espagne comme en Italie, et ils se concertaient pour l'action en commun.

Pendant plusieurs mois et tant qu'il n'aura pas de renseignements positifs, Mayenne revient sans cesse à la charge, prodigue les recommandations : il faut profiter de la bonne volonté du Pape et, se tenant en parfaite entente avec Jeannin et Diou, l'archevêque saura mieux que personne faire converger vers les intérêts de la Ligue les vues politiques des deux grands princes sur lesquels elle fonde ses résolutions. En février et en mars, supposant qu'Epinac est arrivé, il lui adresse des dépêches communes à lui et au commandeur ([1]), leur donne les nouvelles qui peuvent intéresser la mission, revient sur les points précédents, en aborde d'autres, puis, les négociateurs ne lui annonçant pas l'ouverture de leurs travaux, s'impatiente, s'irrite, se plaint des atermoiements du Pape, des lenteurs de ses représentants, un peu de tout le monde, même de ses parents qui n'apprécient pas ses services, gémit des injustices dont il est victime. Que font donc ses ambassadeurs ? L'archevêque n'a-t-il pas annoncé plusieurs fois qu'il était sur son départ ? Pourquoi ce silence obstiné ? Enfin, le 13 mars il écrit directement au Pape et à quelques cardinaux, et leur annonce que son envoyé, Monsieur de Lyon, les renseignera au vrai, sans fard, ni déguisement, sur la politique orthodoxe en France ([2]).

Cependant l'archevêque ne bougeait pas ; il s'absorbait dans les affaires de la ville et les missions que Mayenne lui avait confiées pour la province, écoutait complaisamment les supplications flatteuses des Lyonnais qui, toujours privés de Nemours leur gouverneur, entourés d'ennemis puissants et nombreux, n'ayant pour les défendre que le marquis de St-Sorlin, jeune prince irascible, fantasque, sans

([1]) Lettres au commandeur du 7 février, *ibid.*, tome 33, p. 78, il lui recommande d'agir en parfaite union avec l'archevêque et de lui communiquer toutes les dépêches ; à l'un et à l'autre, p. 84 ; et du 7 mars, p. 102, 103.

([2]) *Ibid.*, pp. 115-121 ; une lettre du 15 mars, pp. 124, 125, est adressée à M. de Lion, à la dépêche du Pape.

expérience (1), mettaient toute leur confiance en l'archevêque et s'efforçaient de le retenir auprès d'eux.

Du reste, il semble que ce dernier ait envisagé sans enthousiasme les beaux projets de Mayenne, que le voyage de Rome l'ait effrayé à cause de l'état précaire de sa santé, peut-être aussi des enquêtes qu'on lui ferait subir, enfin que la nature des négociations qu'on lui recommandait ait découragé sa persévérance. Il ne se souciait pas d'entrer en rapport avec de petits princes, dont réellement on ne pouvait attendre grand'chose, tant que le Pape et le roi d'Espagne ne se seraient pas prononcés ; à ses yeux la ligue en projet ne ferait qu'accroître les forces du dernier, favoriser ses vues ambitieuses. Il attendait sans doute la belle saison pour se mettre en route et affronter les neiges des Alpes. Il se laissait amuser par les menées du tiers parti, entrait quelque peu dans les combinaisons que lui exposait Scipion Balbani, agent de Vendôme, envoyé pour le sonder, et n'était pas loin de croire que les catholiques royalistes se décourageaient, qu'il serait facile de les détacher de Navarre et de pratiquer quelque chose avec eux, si on avait un roi (2). L'intrigant Italien, qui allait à Rome négocier en leur nom et en faveur de son maître, devenu cardinal de Bourbon par la mort de son oncle, se vanta plus tard d'avoir l'appui de l'archevêque, et Mayenne prévenait ce dernier qu'il abusait de ses confidences (3).

En un mot, les instances et les objurgations du duc

(1) Plusieurs lettres assez discrètes de la municipalité, en particulier à la duchesse de Nemours, attestent que les Lyonnais n'ont pas confiance en lui, et qu'il ne le méritait guère. Sa mère finit par lui envoyer un conseiller tuteur, M. de Neuchelles, domestique de la famille ; voir par exemple Archiv. munic., AA, tome 110, f° 120, lettre de septembre 1591 ; ils regrettent le départ du personnage, mais il a promis de revenir.

(2) Ce sont les vues qu'Épinac lui-même exprime à la fin de sa lettre du 21 février au commandeur de Dijon, voir ci-dessous, p. 419.

(3) Corresp., tome 33e, pp. 183, 184, lettre du 18 avril, envoyée pour tous deux au chiffre du commandeur. Les intrigues de Balbani à Rome sont révélées par l'agent florentin Niccolini, *Relat. de la France et de la Toscane*, tome V, p. 153, lettre du 20 février, où le cardinal de Monte rapporte les propos que lui a tenus l'envoyé de Vendôme ; il lui accorde pleine confiance : « Che la Lega tutta vi concorrerebbe, come l'ha di ciò assicurato nel venire l'arcivescovo di Lione. »

n'avaient pas beaucoup de prise sur la conduite de son conseiller. Toutefois, il ne négligeait pas le programme qui lui avait été tracé : en attendant de pouvoir le remplir sur place, il tâchait de parer aux fâcheux effets de sa négligence : dans le but de conquérir l'esprit du Pape, il le félicitait un peu tardivement de son exaltation et lui présentait les devoirs d'un fils très soumis [1]. Le commandeur de Diou lui avait rapporté combien Sa Sainteté avait pour agréable ses travaux et son zèle envers l'Eglise, et depuis sa prison rien ne lui avait procuré plus de contentement. Il s'excusait sur la difficulté des circonstances, et la multiplicité des embarras dans lesquels il était engagé, de n'avoir pas encore commencé les travaux de son ambassade ; il se mettrait en route dès que les événements le lui permettraient.

Et quelques semaines plus tard, il préludait à sa mission en chargeant le commandeur de placer sous les yeux du Pape une véritable apologie du parti, d'une grande éloquence, d'une large portée diplomatique. Il expliquait son retard [2] par les accès de goutte dont il était affligé, et promettait de monter à cheval, aussitôt qu'il aurait repris un peu de force. Il ébauchait ensuite, comme première ouverture de ses négociations, un tableau des nécessités du parti avec une justification de la politique ligueuse, se plaignait vivement, en invoquant le témoignage du cardinal Gaetano, de l'attitude que le pape Sixte-Quint avait prise envers les catholiques français, ce qui avait été pour eux une cause d'affaiblissement, et pour l'ennemi un moyen de se fortifier. Et maintenant encore à Rome on met en doute qu'il s'agisse de religion, comme s'ils n'avaient pas toujours travaillé sous l'autorité du Saint-Siège, comme si les intérêts du duc de Mayenne ne s'accommodaient pas beaucoup mieux d'un accord quelconque, que de la continuation de la

(1) Lettre du 23 janvier, en somme insignifiante et dans le style conventionnel de la diplomatie, original en latin, Archivio del Vaticano, dans le recueil *Principi e titolati*, tome 51, f° 15.

(2) Du 21 février, traduction italienne dans *Nunz. di Fr.*, tome 23, pp. 785-789, citée en partie par l'Epinois, *la Ligue et les Papes*, pp. 465 et 472. A cause de son importance, j'ai cru devoir la mettre cependant aux pièces justificatives, Appendice XX.

guerre ! Le pontife régnant a déjà fait beaucoup, mais pas assez, et les secours doivent arriver sans retard, car les peuples, fatigués des longueurs de leurs misères, se refroidissent de plus en plus, et bientôt des suspensions d'armes locales amèneront une conférence avec l'hérétique, et même quelque chose de pis.

On le voit, cette démarche préparait dans la pensée de son auteur une action plus décisive, mais essayait aussi de calmer les impatiences qui commençaient à gagner le monde romain. La Cour pontificale s'étonnait de la conduite incompréhensible de l'archevêque, des retards que subissait l'ambassade d'obédience, on réclamait sa venue, ainsi que le commandeur le signalait en plusieurs de ses dépêches ; on en arrivait aux soupçons, les commérages de Balbani faisaient leur chemin et accréditaient l'opinion que le prélat, par égoïsme et souci de ses intérêts personnels, ménageait un peu tous les partis. Il n'était pas jusqu'à son désir de la pourpre qui ne fût retourné contre lui ! Ces préventions pénétraient même dans les rangs des catholiques, on y travestissait sa correspondance, et les documents de la Ligue ne voient plus dans ses dernières lettres qu'une requête détournée, par laquelle Epinac, poursuivant ses projets ambitieux, priait Grégoire XIV de l'appeler auprès de lui, s'il l'en jugeait digne, car il n'avait retardé son voyage que parce qu'il attendait ses commandements (1).

Le Pape avait un instant songé à mander le prélat (2), puis, se ravisant, il ne craignit pas d'intervenir en sens contraire : il répondit aux deux missives d'Epinac par un

(1) Ces idées, ainsi que le grief d'ambition, sont indiquées dans l'histoire de la Ligue par le secrétaire de Jeannin, Fonds franç., man. 17.281, fo 348, et à la suite est relevé en entier le bref que nous allons résumer. Il n'y a rien de pareil dans les deux lettres d'Epinac ; l'une, celle adressée au Pape, ne renferme pas un mot qu'on puisse raisonnablement interpréter au sens d'un désir d'être appelé à Rome. Dans la seconde, on trouverait tout le contraire : en blâmant avec véhémence la politique de Sixte-Quint, en déplorant les lenteurs de Grégoire XIV, Epinac, il le comprenait parfaitement, ne disposait guère la cour romaine en sa faveur. Le Pape le lui fit bien sentir.

(2) Au témoignage du pape Innocent IX, ci-dessous, p. 432, note 3.

bref significatif [1] où, sous le ton conventionnel de la chancellerie, on devine sans peine qu'il ne comptait plus sur son coucours diplomatique, et, pour calmer les inquiétudes que lui donnait la politique pontificale, il lui traçait le programme des devoirs épiscopaux, tels que les dictaient des circonstances difficiles. Grégoire XIII exprimait en quelques mots pleins de réserve le regret de n'avoir pu traiter directement avec l'ambassadeur de Mayenne, le félicitait à son tour des luttes qu'il avait soutenues, mais pour lui rappeler qu'il ne devait ni se décourager, ni s'abandonner à l'inertie [2]. Il lui recommandait de rester constant avec son passé, de remplir sans défaillance les obligations de sa charge pastorale, de donner le bon exemple à tous, et l'assurait que l'appui du Saint-Siège ne lui ferait jamais défaut [3]. Ce passage indiquait assez qu'en dépit des plaintes du prélat, le Pape voulait appuyer l'action de la Ligue de toutes ses forces, mais il ne pouvait s'engager d'une manière plus précise, et l'ensemble de sa réponse, d'une teneur générale et dans un sens mystique, semblait plutôt, à travers de nombreux témoignages d'intérêt, un congé qu'un appel, une invite à s'enfermer dans les occupations de son diocèse. Et à la même époque, le pontife déterminait les principaux aspects de la direction qu'il voulait imprimer aux affaires de la chrétienté, mais plutôt sous l'influence de l'Espagne, car aucune voix autorisée ne fit valoir dans ses conseils les droits de la Ligue française. Le ton de ce bref et les événements qui se précipitèrent

[1] Bref du 3 mars 1591. Archiv. del Vatic., *Brevia ad Principes et alios viros*, tome 35, f°s 101-103.

[2] « Recordare, inquit Apostolus, pristinos dies, in quibus illuminatus ingens certamen afflictionum sustinuisti. Superasti ea, tunc Domino protegente, non ut quiescas, ac tibi pacem esse putes ab hæreticorum perfidia, sed ut magis instes, et perseveres in fide et virtute, et cœlestis ac spiritualis gratiæ consummatione. »

[3] « Perge, ut facis, singulari tuo exemplo bonos charitate complecti, malos zelo allicere, titubantes monitis sustinere, audaces disciplina coercere, impios doctrina instruere, opus demum facere Evangelistæ, vigilare nimirum et confirmare. Nos certe ad hæc quæ sponte peragis, ut re perficias, non solum studia et officia, sed vires etiam, cum opus fuerit, libenti animo addemus. » Ces paroles, répondant aux plaintes d'Epinac, lui rappelaient le véritable caractère de son rôle.

n'étaient pas pour éveiller l'enthousiasme du prélat, et moins que jamais il sortit de son inertie.

Les premiers mois de l'année s'étaient écoulés, le printemps ouvrait la période active des opérations militaires, et en avril Epinac ne parlait toujours pas de s'acheminer vers l'Italie. Quand Mayenne acquit la certitude, par les nouvelles qui lui arrivaient de divers côtés, qu'il ne s'était pas mis en route, et que la campagne de l'année présente avait été organisée sans que son gouvernement eût été représenté dans les conseils de la chrétienté, sa surprise fut grande; il exhala son mécontentement en plaintes amères, avec d'autant plus de douleur qu'il y allait de sa dignité de chef d'Etat, et que l'Europe voyait éclater son peu d'ascendant sur ses subordonnés. Il fut surtout vivement ému des nouvelles qu'il recevait de Rome, où Desportes [1], son envoyé personnel, lui décrivait le discrédit complet dans lequel étaient tombés ceux qui soutenaient sa cause : L'ambassadeur Diou ne jouit d'aucune influence, l'émissaire de Vendôme, les cardinaux de Pellevé, Gaetano, Sfondrate, intriguent chacun de leur côté, et les alliés de la Ligue ne savent s'entendre, ni tirer parti de l'amitié du Pontife. Et Desportes ajoutait : Je désirerais que Monsieur de Lyon vienne montrer que les Français ne sont pas aussi sots qu'on le croit ici [2].

La lettre du 28 avril à l'archevêque redisait longuement les griefs de Mayenne, et les accentuait à dessein [3]. Il y avait trois mois que ses dépêches les plus importantes étaient expédiées au chiffre d'Epinac, qu'il s'en remettait de la conduite des affaires sur sa prudence et clair jugement, trois mois que ce dernier avait annoncé que ses préparatifs étaient avancés, et cependant, l'Union avait manqué au

(1) Jacques Desportes, frère du poète et de Baudouin Desportes, secrétaire d'Etat de la Ligue, remplit au nom de Mayenne plusieurs missions privées, et nous le retrouverons.

(2) « Desidero che monsre di Lione venisse per mostrare che gli francesi non sono cosi bestie come sono stimati. » Dépêche du 6 avril, longue et importante, traduction dans *Nunz.*, tome 34, fos 439-443.

(3) Correspondance, tome 33, pp. 203-205; Mayenne revient encore sur ce sujet le 22 mai, tome 35, p. 62.

devoir d'obédience, on en rejetait la faute sur son chef, et Sa Sainteté trouvait fort mauvais qu'il se fût oublié en ce respect. Les princes italiens, ayant reçu depuis longtemps les lettres de créance, se jugeaient méprisés, car ce retard inexplicable était un indice du peu de cas qu'on faisait d'eux. Mayenne suppliait son ambassadeur de hâter son voyage, et d'en excuser les lenteurs auprès du Pape. Dans une lettre à Balbani de Lyon [1], il invoquait l'ascendant que ce personnage exerçait sur Epinac, et le priait de lui représenter avec instance le tort que ses longueurs apportaient aux affaires, car le Pape s'était bien refroidi de sa première affection.

La correspondance de celui qui devait être l'organisateur d'une vaste coalition catholique ne tarda pas à faire évanouir les dernières espérances du lieutenant-général, et, malgré d'autres appels qui lui venaient de Rome, où le commandeur de Diou l'attendait depuis plusieurs mois et se morfondait dans son impuissance, Epinac dut abandonner le voyage, pour des raisons majeures que sa santé lui imposait. Depuis les premiers jours de la belle saison, la goutte ne lui laissait guère de relâche, comme il l'écrivait à Mayenne le 8 avril et le 4 mai [2]; en même temps, il avertissait le secrétaire d'Etat, cardinal Sfondrate, qu'on ne l'attendît plus, car à deux reprises, il avait voulu se mettre en route, et les infirmités l'avaient toujours arrêté. Par cette lettre, destinée dans sa pensée à clore l'épisode qu'avait ouvert la combinaison de Mayenne, il essayait encore de se rendre utile, ne craignait pas de répéter plus brièvement ce qu'il avait écrit le 21 février, sur la nécessité d'une prompte intervention et donnait des conseils dans l'intérêt de son parti [3]. Réellement, il ne pouvait se bercer plus longtemps de l'espoir de jouer le rôle qu'on lui avait assi-

(1) *Ibid.*, tome 33, p. 198, 30 avril. Il s'agit sans doute de Matteo Balbani, courrier ordinaire de l'archevêque et de plusieurs princes, par exemple du roi d'Espagne. Voir ci-dessus chap. IX, p. 243, note 1.

(2) D'après la lettre de Mayenne du 22 mai, plus haut.

(3) Epinac au cardinal Sfondrate, 19 avril, original en italien, *Nunz.*, tome 23, pp. 791-795.

gné : il avait voulu remplir ses fonctions épiscopales pendant la semaine sainte à la cathédrale, mais le samedi 13 avril une crise de goutte le paralysa complètement; il était perclus de tous ses membres, et il dut s'aliter, puis des douleurs de colique survinrent; en un mot, il pouvait assurer au commandeur de Diou que, s'il se mettait en route, il y allait de sa vie (1).

Il fallait en effet des motifs bien puissants, pour qu'il manquât une si belle occasion de visiter le siège apostolique avec les pouvoirs tout à fait recommandables de plénipotentiaire de la sainte Ligue. Cette ambassade lui aurait procuré des avantages sérieux, à lui plus encore qu'à son parti; il aurait confondu sans peine les dénonciateurs qui, deux ans auparavant, avaient prévenu la cour romaine contre lui, et ce point établi, que n'aurait-il pas obtenu de Grégoire XIV, qui dans son bref le traitait encore en confesseur de la foi! Ce furent, on peut l'affirmer, les infirmités et l'incapacité matérielle d'entreprendre le voyage qui seules dressèrent devant lui une barrière infranchissable, et il le répétait en terminant sa lettre justificative : Je vous prie de croire que, si je pouvais partir, je le ferais, mais en l'état où je suis ce m'est du tout impossible.

L'on ne peut mettre en doute ses assurances, car il avait un dernier motif plus impérieux que les autres de tenter cette démarche, qui était de dissiper par sa présence, ses paroles et ses actes, les nouvelles attaques dirigées contre lui. Les insinuations dont nous avons parlé plus haut avaient pris de la consistance, et l'on disait couramment à Rome qu'Epinac était le plus versatile des hommes, qu'après avoir perpétuellement oscillé entre toutes les opinions il se détachait maintenant de la Ligue pour avancer les affaires du tiers-parti, et préparait par sa connivence un bouleversement en faveur de Navarre et de la faction politico-protestante. Pour étayer ce nouveau procès, on n'hési-

(1) Détails qui précèdent dans la lettre à Diou résumée plus loin. Nous n'avons pas ici d'autre témoignage que celui d'Epinac, mais il mérite confiance : il invoquait d'ailleurs l'autorité de Nemours, qui se trouvait alors à Lyon.

tait pas à fouiller sa vie antérieure, depuis qu'il avait abandonné Henri III; les agents et amis des catholiques royalistes popularisaient ces commérages, et insinuaient qu'il avait de bonnes raisons pour se tenir à l'écart. D'autres les secondaient, peut-être Desportes et les Espagnols.

Il se formait donc contre lui toute une conspiration, qui fondait ses attaques sur un mince incident, sur quelques propos qu'il avait tenus à l'envoyé du cardinal de Bourbon. Le commandeur de Diou le prévint de ce qui se tramait, parce qu'il estimait l'affaire grave, qu'elle amoindrissait le bon renom d'un personnage qui devait représenter la Ligue devant la cour romaine et la chrétienté. Epinac, bien qu'il eût renoncé à cet honneur, partagea son opinion; il s'agissait de sa vie publique, et ces attaques arrêtaient le progrès de sa fortune en diminuant, sinon en détruisant les chances qu'il avait d'obtenir le cardinalat.

Il présenta donc sa défense dans une apologie qui résume les travaux de sa carrière pour le besoin de la cause présente [1]; ce n'en est pas moins une source précieuse de renseignements, bien qu'il omette des circonstances importantes, comme sa querelle avec Epernon. Il affirme, ce que, ajoute-t-il, tous les Français connaissent, n'avoir quitté son maître Henri III, malgré les faveurs insignes qu'il en avait reçues et qu'il pouvait encore en attendre, qu'après avoir acquis la certitude que ce prince penchait vers l'hérétique et voulait lui assurer sa succession. Il rappelle le

[1] *Ibid.*, pp. 793-798, traduction italienne d'une lettre du 14 mai, sous ce titre : Giustificatione del Arcivescovo di Lione; voir Appendice XXI, copie incorrecte et criblée de fautes. C'est le seul document que nous possédions sur les accusations dressées à cette époque contre Epinac, et on peut se demander si le commandeur n'avait pas exagéré les choses, afin de le déterminer à faire le voyage de Rome. Il n'est question que de ses actes politiques, et nullement d'imputations atteignant sa vie privée : cependant les dénonciations de 1588 devaient circuler, et les accusateurs ne manquèrent pas de s'en servir. Diou jugea-t-il inutile d'informer son correspondant de racontars, qui du reste lui importaient peu, à lui représentant officiel de la Ligue? Epinac omit sa dispute avec Epernon, parce que, comme nous l'avons montré, elle ne fut pas le principal motif pour lequel, après avoir attendu deux ans, il passa du côté des Guise. Il pouvait très bien, selon sa tactique habituelle, mettre ses débats privés en dehors des questions d'intérêt général.

dévouement avec lequel il a servi le duc de Guise, et que, de l'aveu de ce seigneur, comme Diou lui-même en avait été témoin, son attitude courageuse avait sauvé la fortune du prince à la journée des Barricades ; il énumère complaisamment les offres qu'il a repoussées dans sa prison, tout ce qu'il a fait alors, et depuis, pendant le siège de Paris, pour le maintien des privilèges ecclésiastiques et le salut de la religion; il invoque à l'appui de son plaidoyer l'autorité des cardinaux Morosini et Gaetano, témoins de ses actes dans les moments les plus critiques de la Ligue. Quant à Balbani, qui s'était présenté avec un sauf-conduit des échevins lyonnais et les pleins pouvoirs de son maître, il s'était contenté de lui dire que, s'il allait à Rome pour réconcilier Bourbon coupable de suivre un hérétique, c'était bien, mais qu'auparavant celui-ci devait s'accommoder avec Mayenne. Il avait informé le cardinal Gaetano de ce qu'il pensait du personnage et de sa mission, depuis il n'en avait plus entendu parler.

Ce dernier incident était évidemment le point capital de l'accusation, celui sur lequel on s'appuyait pour établir qu'Epinac avait sacrifié son ancien parti aux Bourbons, et, se voyant compromis par les menées royalistes, il fait autant que possible machine en arrière. Qu'il ait donné à Balbani quelque occasion de croire qu'il était avec ses mandants, que dans une conversation toute diplomatique il lui ait laissé entendre ce que l'autre désirait obtenir, des paroles d'encouragement, même quelque semblant d'appui, c'est bien possible, c'est même probable; sa conduite passée, ses attaches avec la Ligue française nous ont montré qu'il favorisa ouvertement les espérances du cardinal de Bourbon, par conséquent, permettent de supposer qu'il se laissa circonvenir un peu sciemment et s'engagea même plus qu'il ne prétend : il crut, nous l'avons dit, à la possibilité de reprendre avec les catholiques de l'autre parti les intrigues de l'année précédente [1].

Mais il fut vite renseigné sur la véritable politique des

[1] Voir ci-dessus p. 366 et note 1.

princes du sang; il comprit que leurs menées impuissantes ne servaient guère la cause qu'il patronnait lui-même, et il rentra dans la ligne de conduite qui s'imposait au chancelier de la Ligue, qui était d'agir sous la dépendance de son chef. En effet, dans sa correspondance avec l'ambassadeur Diou, parlant officiellement comme représentant de Mayenne, il ne cessait de répéter, à propos des agissements du tiers parti, que rien ne devait se traiter sans la participation du lieutenant-général, autrement ce serait tout mettre en confusion et en pire état que jamais; il avait d'ailleurs la certitude que Mayenne s'accommoderait sans peine à tout ce que Sa Sainteté jugerait convenable (1).

Il semblait que ces paroles catégoriques dussent clore l'incident, s'il était possible de convaincre ou faire taire la malveillance. Comme dans son apologie, Epinac déterminait sagement la ligne de conduite qui s'imposait, si l'on voulait traiter sérieusement la candidature du cardinal, c'est-à-dire une entente préalable entre le Pape et Mayenne. A défaut de Navarre, déchu du trône de par le droit public d'alors et s'obstinant dans son hérésie, le cardinal recueillait les droits des Bourbons, beaucoup de Ligueurs l'acceptaient, et le Souverain-Pontife devait lui donner la préférence sur les autres prétendants. Quel reproche encourait donc Epinac pour avoir émis tout d'abord un avis favorable sur les intrigues de Balbani ? Il ne contredisait nullement les idées politiques et religieuses qu'il avait professées depuis sa prison.

Mais les incertitudes de sa conduite dans les derniers mois avaient dérouté même ses amis, nous l'avons vu (2);

(1) Extrait italien d'une lettre d'Epinac à Diou, du 12 avril, *Nunz. di Francia*, tome 23, p. 777 : « Qui s'è sparsa voce che in Roma si tratta qualche cosa per li Principi del sangue di Francia. Io vi ho scritto poco fa, et vi replico di novo che bisogna guardarsi di fare niente in ciò che col signore Duca du Mena, perche sarebbe rimettere le cose in maggior confusione et peggior statto di mai. Ma vostre signorie può credere ch'il signore Duca du Mena s'accomodara sempre a tutto ciò che S. Sta giudicara essere conveniente al bene dalla Francia, sperando egli che sua Beatne non fara niente senza di lui, et che non lo vorra abbandonare, anzi secondo la sua bonta et equita vorra fare riconoscere li suoi meriti. »

(2) Ci-dessus p. 420, note 1.

nous savons par les correspondances du temps [1] à quel point les intrigues et les commérages allaient leur train à la cour pontificale, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les défenseurs et les agents de la Ligue, Desportes lui-même, aient trempé plus ou moins consciemment dans la cabale contre l'archevêque. Elle s'explique bien par son attitude, qui fut comme toujours ondoyante, incertaine, et le peu d'empressement qu'il mit à faire le voyage de Rome étonna beaucoup de personnes, et le Pape tout le premier. Grégoire XIV, si bienveillant qu'il fût, craignit de ne pouvoir compter sur son concours, on l'en persuada facilement, et son bref du 3 mars décèle assez cette impression. Elle fut partagée par Clément VIII, de sorte que, parmi les causes qui finalement empêchèrent Epinac de devenir cardinal, il faut mettre en première ligne l'inconstance plus apparente que réelle de son rôle dans les affaires publiques. Ce fut en effet en cette période qu'échouèrent définitivement ses rêves d'ambition, et qu'il perdit les avantages que lui avaient assurés ses travaux pendant le siège de Paris, après les engagements solennels que Sixte-Quint avait pris à son égard.

Nous avons vu avec quelle sérieuse attention ce Pape avait traité l'affaire, et comme Epinac la reprit aussitôt après sa délivrance, qu'il en fit un des mobiles, sinon le principal, de sa politique, de sorte qu'elle fournit un terrain aux attaques de ses ennemis, nous devons suivre jusqu'au bout les diverses phases de la négociation, expliquer son échec final et préciser l'influence qu'elle eut sur la fortune de notre personnage ; nous éclairerons par là plusieurs de ces actes, et nous pourrons discuter le bien fondé de certains reproches qu'il encourut.

Il rechercha l'honneur de la pourpre ardemment et, on peut le dire, constamment [2] ; ses parents et ses intimes

[1] Voir la lettre de Desportes à Mayenne, plus haut p. 422 et note 2.

[2] Voici un texte qui résume bien l'idée que les contemporains se faisaient de l'ambition d'Epinac. Un envoyé du duc de Savoie, entretenant en janvier 1594 le pape Clément VIII des affaires de Lyon, résumait ainsi ses propos : « Mi scordavvo de dirli che sopra il tutto siamo restato de concerto che, per mantener in Zarvello (Cervello)

ne la désirèrent pas moins que lui. Qui pouvait leur en faire un crime, sinon les envieux, qui voyaient dans cette ambition un travers, une petitesse, la marque d'un esprit agité, qui incriminaient les moyens employés pour atteindre le but ? Cependant, c'était la légitime aspiration d'un homme ayant conscience de sa valeur, à qui cette dignité suprême n'apportait que la récompense d'une vie méritante, un encouragement pour de plus hautes entreprises. Indépendamment des promesses de Rome, les souffrances qu'il avait endurées et tant de services qu'il avait rendus à l'Eglise ne constituaient-ils pas des droits sérieux, en même temps que des aiguillons qui stimulaient son ardeur ? L'organisation du parti catholique, le rang qu'il y tenait, son titre de garde des sceaux, en lui fournissant les moyens de poursuivre son dessein, justifiaient la prétention. Il était juste que l'Union, qui soutenait les intérêts religieux en France, en fût récompensée dans la personne d'un de ses chefs les plus en vue, que l'éclat de la pourpre décorât le premier ministre de Mayenne. Jamais l'ambition d'un homme ne s'appuya sur des motifs plus sérieux, sur des droits plus imposants.

Aussi, à peine sorti de prison, Epinac se mit en campagne ; pour réussir il employa tous les moyens, il ne négligea aucune influence ; le duc de Mayenne, ses conseillers, les princes et les notables du parti furent sollicités de prêter leur concours et, pour l'avoir entier, Epinac, sur les conseils de Villeroy, dédaigna, comme nous l'avons dit (ci-dessus chapitre XII), la faveur de l'Espagne et s'enrôla dans la Ligue française. Mettant à profit ces dévouements, ainsi que la bonne volonté que le Pape avait témoignée envers l'ancien prisonnier d'Etat, il rédigea vers cette époque un mémoire impersonnel, qui recommandait en style de requête ses mérites et ses titres au cardinalat. Le duc de

l'Arcivescovo di Lione, N. Sre gli dì speranza ferma di farlo Cardinale, il che si farà, et con tal sorte di giente che si fassiano trasportar dal ambitione, bisogna aintarsi in tutte le maniere. » Déchiffrement, du 29 janvier, Archivio di Stato, de Turin. Lettere Ministri, Roma, Mazzo 15. Dépêche de Arconato, ambassadeur du duc de Savoie.

Lorraine avait sollicité la même faveur pour son fils cadet, l'évêque de Metz, et les catholiques de l'Union pensaient à bon droit que Rome ne pouvait moins faire pour eux que pour un petit souverain, qui n'avait d'autre recommandation que son dévouement à l'Eglise, tandis qu'eux représentaient une grande monarchie, du moins un parti puissant armé pour la foi (1).

Le mémoire, qui paraît exprimer les vœux d'une collectivité, fut certainement, sinon l'œuvre d'Epinac, au moins inspiré par lui ; on y reconnaît sa tournure d'esprit, ses préoccupations habituelles. Il s'appuie sur l'honneur de l'antique église de Lyon et sur son titre primatial, mais principalement sur une nécessité de circonstance, la réunion prochaine des Etats pour le choix d'un roi catholique, qui ne pouvaient être présidés, vu leur importance et leur caractère d'assemblée électorale, que par un cardinal, créature propre de Sa Sainteté et la représentant dignement. Cette distinction fortifierait le prestige du souverain qui serait nommé, et d'ailleurs, la présence du Légat, qui devait diriger les débats au nom de la chrétienté, ne permettait pas qu'on laissât dans une condition inférieure le prélat qui présiderait en même temps la chambre ecclésiastique. On ne néglige pas de rappeler les motifs de convenance que présentent la personne et la vie du candidat, tant d'actions mémorables qui l'ont préparé et pour ainsi dire réservé « à succéder en la place et condition du cardinal de Guise, duquel il fut comme coadjuteur en la charge et défense de l'Eglise » ; enfin les engagements pris par le Souverain Pontife dans le bref qu'apporta Girolamo Gondi « que s'offrant l'occasion il l'honorerait du chapeau encore que ce fût hors du temps, et lui seul séparément ».

Sixte-Quint reçut ce mémoire des mains de l'ambassadeur Diou et, avant de se prononcer, demanda l'avis du cardinal Gaetano. Cet avis, donné dans la lettre où le légat

(1) Le mémoire se trouve sans indication de date, *Nunz.*, tome 23, fos 501, 502 ; certains passages permettent d'en placer la rédaction au mois de novembre ou de décembre 1589. Il faut évidemment rapprocher cette démarche de celles que mentionne l'ambassadeur Mendoça, qui, selon lui, amenèrent la volte-face d'Epinac.

justifiait l'archevêque contre les calomnies, fut, chose étonnante, défavorable [1]; les Etats ne se réuniraient pas de si tôt ; le clergé n'y aurait pas tellement d'influence qu'on eût besoin d'un cardinal pour le présider, et le légat pourrait au besoin exercer cette fonction ; bref on devait attendre encore, entretenir les espérances du prélat, ce qui garantissait son concours par le désir qu'il avait de la pourpre. Gaetano voulait étudier plus à loisir ses véritables dispositions, comme les humeurs de l'opinion publique, afin de connaître le bien qui pouvait résulter de sa promotion.

Ce témoignage produisit un effet déplorable, qu'aggrava encore la faiblesse du plaidoyer en faveur de la moralité d'Epinac. Sixte-Quint répondit à la requête de ce dernier par un mot jeté incidemment à la fin de son bref du 22 février 1590 [2], mais ce pontife, si profondément politique, en affaiblissait la portée, en faisant passer ce bref sous le couvert de son neveu, le cardinal secrétaire d'Etat Montalti [3]. La décision était ajournée, et bientôt son refroidissement à l'égard de la Ligue lui fit tout oublier : le mémoire fut enseveli dans les archives pontificales. Mais les amis d'Epinac ne se découragèrent pas, et le parti catholique, ou plutôt le duc de Mayenne, renouvela trois fois les instances, parce que cette affaire engageait l'honneur de l'Union aussi bien que la fortune du candidat.

L'avènement de Grégoire XIV, pontife allié, leur présentait une occasion des plus favorables, et le commandeur de Diou reçut ordre d'entamer la négociation dès sa première audience. Le Pape, pris à l'improviste les premiers

(1) Ci-dessus, chapitre IX, p. 234, et note 1. Il y a plusieurs choses étranges dans ce plaidoyer, la faiblesse de la justification un peu embarrassée, qui n'annonce guère une enquête approfondie, la prétention de Gaetano de diriger les Etats. Somme toute, l'impression qui ressort de cette apologie est plutôt défavorable pour Epinac, et tout en faisant son éloge, le légat a soin d'ajouter qu'il s'est toujours occupé beaucoup plus de politique que de son église.

(2) Voir le texte, ci-dessus chap. XIII, p. 350, note 3.

(3) Voici la note insérée à la fin du bref : « SSmus Dnus noster ore proprio mihi imposuit, ut supradictas literas sub nomine Illmi et Rmi D. Cardinalis Montalti conficerem, et eidem Cardli traderem, qui eas subscripsit, et in Galliam transmisit Archiepo Lugdsi, die 22 februarii ».

jours de son pontificat, se retrancha derrière les défaites ordinaires : il ne voulait créer pour le moment que deux cardinaux, dont le choix lui était imposé par sa situation ; il donna, comme on faisait toujours en pareil cas, des espérances spécieuses, appuyées sur la valeur de l'archevêque, qu'il connaissait et appréciait, promit de le satisfaire, et cela par des marques spéciales, quand il serait mieux informé (1). Mayenne ne se tint pas pour battu, et revint à la charge avec de nouvelles instances, dans ses dépêches du 21 janvier, des 9 et 17 février 1591 (2), non sans succès, car le Pape accentua sa bienveillance par les conseils d'une sollicitude paternelle dont il remplit son bref du 3 mars. Il paraît même qu'il avait l'intention d'appeler l'archevêque à Rome pour le faire cardinal (3), mais les lenteurs incompréhensibles que celui-ci apporta à rendre le service d'obédience, son système d'abstention et les cabales qui travaillèrent contre lui refroidirent la bonne volonté manifeste du Souverain Pontife.

A la suite de ce nouvel échec, Epinac voulut suivre un autre chemin et se servit du duc de Savoie, probablement par l'intermédiaire de Nemours, gouverneur de Lyon (4). Cette intervention s'explique aisément, car l'achevêque de Lyon, ayant une partie de son diocèse, la Bresse, sous la domination du duc, pouvait se considérer comme son sujet. Ils avaient d'ailleurs maintenu entre eux les liens d'alliance personnelle et même d'amitié, que le dernier duc Philibert-Emmanuel avait contractés avec l'oncle d'Epinac,

(1) Lettre de Diou du 16 décembre, plus haut, p. 415, note 1.

(2) Correspondance, Acad. de Reims, tome 29, p. 414, et 33, pp. 40, 77 ; les originaux *Nunz.*, tome 34, pp. 314, 336 et 357.

(3) Le pape Innocent IX l'affirmait dans son entretien avec l'ambassadeur de Savoie, ci-dessous p. 433, note 3 : « Li Ambassatori a tempo della santa memoria di Gregorio li fecero ogni instanza acciò lo facesse Cardinale, egli haveva aiutato la pratica e gia haveva desegniato chiamarlo per farlo Card^le^. » Archivio di Stato, Roma, mazzo 13, dép. du 2 novembre.

(4) Un seul détail fait soupçonner la main de Nemours en cette affaire : l'ambassadeur de Savoie, Carlo Muti, avait ordre d'employer l'appui du marquis d'Este, oncle maternel du jeune prince. Archivio di Stato, *ibid.*, dép. du 19 octobre.

Antoine d'Albon (1). L'archevêque actuel ne manquait pas l'occasion de rappeler cette alliance, et d'en tirer parti, comme il le fit deux ans après son élévation, quand il envoyait un de ses officiers saluer le duc à son passage en Bresse (2).

Il pouvait donc invoquer sans inconvénient sa protection, comme de son souverain, et en octobre 1591, l'envoyé de Savoie à Rome, Carlo Muti, recevait la mission de présenter la candidature d'Epinac. Grégoire XIV venait de mourir, et ce fut Innocent IX que l'on sollicita ; il répondit que l'affaire était de la dernière importance, qu'il voulait l'étudier de plus près, parce que déjà du reste il creusait une autre idée (3). Cette combinaison, la suite du discours papal l'indiquait assez, consistait à faire venir l'archevêque auprès de lui. Mais pendant que la cour de Savoie agissait en apparence avec loyauté, l'ambassadeur d'Espagne, que l'on avait aussi mis en campagne, travaillait de son côté, sans doute sur la demande de Nemours, à faire sortir Epinac de Lyon, sous prétexte que sa nouvelle dignité le rendrait trop puissant dans cette ville ; il engageait même son collègue à le seconder en ce sens (4). Mais à ce moment même Epinac, ayant sans doute deviné l'intrigue, s'excusait auprès du Pape de ne pouvoir entreprendre le voyage de Rome (5). Son intervention amena sans doute l'échec de la poursuite ; en tout cas il ne paraît pas qu'on l'ait poussée plus loin, et ce fut la mort du Pape qui l'arrêta.

(1) Dans son entrevue avec l'envoyé des Alimes, en juin 1588, ci-dessus p. 289 et note 1, Epinac « remercie le duc de ce que son père a faict pour le feu archevêque son oncle jusqu'à le tenir pour allié et parent ».

(2) Lettre originale d'Epinac au duc de Savoie, ci-dessus chap. V, p. 110 et note 2.

(3) « Che se ne chiarerava meglio con buona giustificazione per che egli caveva un altro concetto, et che li ambasciatori... » Le reste ci-dessus, p. 432, note 3.

(4) Dans sa dépêche du 27 décembre, Arch. di Stato, *ibid.*, Muti rapporte que l'ambassadeur d'Espagne fait de grands offices pour la candidature d'Epinac, et cherche à le persuader d'en faire lui-même instance auprès du pape, « sotto pretesto di levarlo di là, dicendomi che questo grado lo confirma ». Mais Muti ne fera que ce que Son Altesse lui commandera.

(5) Ci-dessous p. 438, notes 4 et 5.

Elle fut bientôt reprise d'un autre côté, car Epinac, brouillé avec la maison de Savoie, comme nous l'expliquerons plus loin, se donna tout entier à Mayenne et ne compta plus que sur son appui. Le duc, sollicité par lui et mis au courant de sa querelle avec Nemours, le fit présenter de nouveau en octobre 1592, par ses ambassadeurs extraordinaires, l'évêque de Lisieux et Jacques Desportes. Mais Clément VIII était plus réservé que ses prédécesseurs et plus froid à l'égard de l'Union ; à ce moment, le duc de Nemours envoyait de fort mauvais rapports contre Epinac, et ce furent les intrigues de la cour de Savoie en faveur de ce prince qui firent cette fois échouer les prétentions du prélat (1). Sa candidature fut bien mise en avant, mais on ne la discuta pas d'une manière sérieuse, et le Pape la détourna lui-même en proposant celle de l'évêque de Lisieux, qu'il ramena chaque fois qu'on lui parlait de la première (2). Il garda un silence significatif, selon les ambassadeurs, et ne s'expliqua que quelques années plus tard. Avait-il reçu des dénonciations contre Epinac, comme il le prétendit (3), ou bien se servit-il de celles dont avait été saisi son pré-

(1) Epinac en parut du moins persuadé, voir ci-dessous, p. 468 et note 2, avec le texte espagnol.

(2) Lettre du cardinal d'Ossat, in-12, Amsterdam 1714, tome II, p. 22, dép. du 15 août 1596 : « Ledict sieur de Lisieux lui parlant au temps de la Ligue, de la part de Monsieur de Mayenne, de faire Cardinal l'Archevêque de Lyon, S. S. qui n'avoit guières bon raport dudict Archevêque, ni aucune inclination à le faire Cardinal, avoit demandé audict sieur de Lisieux pourquoi Monsieur de Mayenne ne faisoit instance pour luy, et que possible feroit-on quelque chose. » Ce témoignage est confirmé par la correspondance de Desportes; il raconte que, pendant qu'il insistait sur l'éloge d'Epinac, le pape s'obstinait à ramener le nom de l'évêque : « Il continua toujours en sa première proposition qui estoit qu'il vouloit beauçoup de bien aud. sr de Lisieulx, tant que j'ay faict jugement qu'il est cardinal visiblement faict. » Recueil de copies de cette correspondance, Fonds franç., man. 17.360, Registre des missives, memoires et adviz donnez à M. de Mayenne..., fo 149, Desportes à Jeannin, décembre 1592.

(3) Et tourna encore à me dire ce qu'il avoit dict auparavant de l'instance qui lui avoit autrefois été faicte de faire cardinal l'Archevêque de Lion, et du peu d'inclination qu'il y avoit ; dont il me spécifia deux causes, l'une, pour le mauvais raport qui lui avoit été fait de la vie dudit Archevêque en matière de femmes ; et l'autre, pour ce que pendant que le duc de Mayenne d'un côté faisoit solliciter S. S. de faire Cardinal ledit Archevêque, Monsieur de Nemours, son frère, d'autre côté, étant à Lyon, le faisoit rechercher de trouver quelque

décesseur Sixte-Quint, nous ne saurions l'établir (1), car nous manquons de documents plus complets, mais son refus toujours maintenu, les raisons qu'il en donna longtemps après pèsent encore comme une lourde charge sur la mémoire de l'archevêque de Lyon.

Ainsi ce dernier voyait s'évanouir une par une, à chaque tentative, les brillantes espérances que lui avaient données tant d'actions d'éclat. Il est facile de comprendre, d'après son attitude avec les envoyés de Mayenne, qu'un pape réfléchi et tenace, comme l'était Clément VIII, avait ses idées arrêtées et qu'il ne les changerait plus.

Maintenant en effet que la promotion avait été mûrement examinée par trois pontifes, et que le troisième avait fait son profit des enquêtes et des délibérations de ses prédécesseurs, on ne conservait pas beaucoup de chance de la voir réussir. Cependant, lorsqu'Epinac eut reconquis quelque avantage par l'activité qu'il déploya dans l'assemblée électorale de 1593, ses amis de Rome ranimèrent son courage et annoncèrent que sa position s'améliorait (2). Mayenne tenta donc de nouvelles démarches, d'abord quand

moyen, que ledict Archevêque sortît de ladite ville. » D'Ossat, *ibid.*, pp. 238-240, dép. du 18 août.

(1) Le sens naturel du texte précédent incline vers la première hypothèse; cependant, je n'ai trouvé nulle part trace de ces nouvelles dénonciations.

(2) Voici un témoignage important, qui prouve que, si l'archevêque avait regagné quelque chance, ses ennemis de leur côté n'avaient pas désarmé. Lettre du docteur de Creil à l'évêque de Senlis, Rome, 3 juillet 1593, Fonds fr., man. 3.984, f° 120, original anonyme : « Je suys bien ayse d'entendre par vostre tesmoignage le bon debvoyr de Monsieur de Lion à s'opposer vertueusement à l'archevesque et autres ministres (tout ce qui précède est souligné) du party contraire, non que j'ay jamais doubté de sa preud'homie, intégrité et zèle, dont il a faict assez suffisantes preuves, mais pour ce que voz lettres me serviront à rasseurer ceux qui semblent doubter de luy, sur quelques rapportz que quelques personnes, ou ignorantes ou mesdisantes, ont *faict qu'il s'estoyt laissé couler aux vaines persuasions des ennemys, qu'il avoyt commencé à se refroidyr* et cherchoyt, voyre proposoyt en pleins estatz des emplastres, temperamens et lénitifz pour trouver bonne la promise ou prétendue conversion. Depuys que je suys à Rome, je n'en ay veu ou peu penetrer et descouvrir aucun qui fut en datte premier que luy pour recevoyr ce chappeau que luy voudriez pouvoyr mettre sur la tête... Mais si mondict *seigneur de Lion manie aussi dextrement cest affaire que les deputez du parti contraire la moiennent artificieusement et malicieusement*, comme il a bien la réputation de

il le députa lui-même auprès du Pape, projet qui n'aboutit pas pour les raisons que nous exposerons plus loin, puis en faisant proposer son choix par l'ambassade solennelle qu'il envoya sur la fin de cette même année. Mais ces démarches ne pouvaient se présenter dans des conditions plus malencontreuses. Epinac en avait compromis le succès par sa conduite pleine d'obscurité pendant les mouvements de Lyon, et la cour romaine lui imputait la perte de cette ville, événement d'une gravité exceptionnelle dans le conflit des affaires de France. Et quel prestige pouvait conserver le chef d'un parti expirant, alors que tout lui manquait, alliés, partisans et amis, argent et soldats, alors que toutes les faveurs de la fortune allaient à son adversaire, et que les soutiens les plus considérables de l'Union ne se souciaient plus que de leurs intérêts personnels !

Néanmoins les ambassadeurs, le cardinal de Joyeuse et le baron de Sénecé, firent valoir à l'appui d'une cause désespérée tous les arguments que pouvaient leur fournir la politique, la religion et leur amitié pour Epinac [1]. Dès leur première audience ils présentèrent les lettres de recommandation que leur avait confiées Mayenne, et y joignirent l'un et l'autre *le plus de bonnes paroles qu'ils purent*. Le Pape avait sur le cœur l'affaire de Lyon, et il ne donna pas la moindre assurance, mais seulement les réponses banales de convention ; puis il demanda si l'archevêque ne s'était pas abouché récemment avec des émissaires de l'hérétique (il s'agissait de Lafin, député par Henri IV auprès

le pouvoyr faire, il s'acquiert ledict chappeau avec autant *de merite et reputation qu'il fut longtemps* donné à personne. Vous pouvez croyre que ceste action sienne sera autant espluchée et considerée que d'aucun aultre des deputez de par de là, étant estimé comme il est *potens opere et sermone*. Et croy que de là depend tout l'honneur et bon heur de sa vie. » Nous verrons plus loin, chap. XVIII, p. 497, que cette fois ce furent certainement les amis de l'Espagne qui dénoncèrent le prélat.

(1) Les détails qui suivent dans une lettre du baron à l'archevêque, non signée, du 14 février, Bibl. nat., Cinq cents Colbert, man. 33, f° 555, en partie chiffrée, mais on peut aisément suivre la marche du récit. Le cardinal, écrivant le lendemain à Epinac, copie Fonds fr., 2.751, f° 200, dit que la réponse du Pape fut favorable, et il ajoute ce conseil d'ami : « La bonne issue que par vostre sage conduitte pourroient prendre les affaires de Lyon vous y servira de beaucoup. »

des Lyonnais). Sénecé répondit avec assez de franchise : des gens de ce parti s'étaient approchés de la ville, mais l'archevêque leur avait signifié qu'ils eussent à se retirer promptement. Clément VIII n'insista pas, et l'affaire en resta là. Bientôt Epinac sacrifiait lui-même ses dernières espérances, en se rapprochant de la cause royale avant que Rome eût accepté la conversion de Henri IV.

Nous avons suffisamment discuté ailleurs les raisons d'ordre public, pour lesquelles le Pape ne put agréger Epinac au sacré collège, en même temps que le véritable caractère de la mauvaise réputation dont il dut tenir compte (ci-dessus chap. IX et XII) ; situation complexe dans laquelle il eut à se préoccuper de considérations diplomatiques, aussi bien que de la dignité du cardinalat. D'ailleurs les fluctuations politiques du candidat ne lui furent guère moins nuisibles que la réputation qu'on lui avait faite. Encore une fois les apparences étaient contre lui, il eut le malheur d'appartenir au parti des vaincus, et les plus belles occasions lui échappèrent, non par sa faute, mais parce qu'il ne put en profiter. Ajoutons pour conclure que, pendant cette période de deux années, où il vécut loin du centre du gouvernement ligueur, il ne fit rien qui dût forcer la main du Pape, ne commença aucune négociation sérieuse avec Rome, aucune de ces entreprises qui frappent l'attention des diplomates, et son activité fut à peu près inutile dans la politique générale.

Il ne négligea cependant jamais de signaler son zèle, et, quand les deux monitoires de Grégoire XIV contre le roi de Navarre lui furent envoyés, avec la mission de les faire proclamer non seulement à Lyon, mais à Toulouse et Aix [1], afin de leur donner une publicité plus solennelle, il les promulgua dans sa cathédrale le jour de la saint Jean-Baptiste, fête patronale de l'église, 24 juin 1591, devant les autorités de la ville et de la province, Nemours, St-Sorlin et un grand

[1] Ces monitoires imprimés à Lyon, Recueil vert de la bibliothèque municipale, tome 20 ; le Pape y spécifie que la sentence aura son plein effet, pourvu qu'ils soient publiés dans les villes de Paris, Orléans, Lyon, Aix et Toulouse.

concours de peuple (1). Il assurait ensuite le secrétaire d'Etat qu'il avait exactement accompli sa tâche, que d'après le témoignage de quelques capucins qui s'étaient trouvés présents, les sentences avaient été exécutées à Toulouse selon la forme prescrite, et il avait la certitude qu'on avait fait de même dans la province d'Aix (2). Il avait en effet transmis les monitoires au vice-légat d'Avignon, par l'intermédiaire de l'évêque de Fano, nonce à Turin, et du confesseur de Son Altesse, qui guerroyait alors dans le midi de la France (3).

Mais en dehors de ce fait d'importance secondaire, l'action de notre personnage auprès du Saint-Père se résume à peu près en lettres d'apparat, de devoirs officiels ou de justification, dont on peut détacher quelques beaux accents, expression de sentiments sincères, mais qui ne mettaient en relief que les brillantes facultés du correspondant. Il serait curieux, pour avoir une idée de ces relations, d'analyser la longue lettre qui célèbre l'avènement d'Innocent IX ; ce n'est qu'une série de considérations pieuses, de compliments hyperboliques sur le nouveau pontificat, avec le souhait qu'il égale en éclat celui des grands Papes du même nom, Innocent III et Innocent IV (4). Cependant, comme on négociait pour lui auprès du Pape, et qu'il était question dans ces pourparlers de son voyage à Rome, Epinac manifestait discrètement le désir de faire ce voyage, mais s'en excusait, selon son habitude, sur sa santé, sur ses devoirs professionnels, et les occupations que lui donnait le gouvernement de la province (5). Les réponses des Papes étaient

(1) Le procès-verbal de la publication se trouve imprimé dans le Recueil, à la suite des monitoires, signé J. Livet, secrétaire de l'archevêché, avec une lettre circulaire d'Epinac à tous les curés et bénéficiers du diocèse, leur enjoignant de publier les actes pontificaux, 22 juin. Il n'y prend que le titre de conseiller du Roi en ses conseils privé et secret, omettant celui de garde des sceaux dont il n'exerçait plus les fonctions.

(2) Deux lettres au cardinal Sfondrate, assez insignifiantes, 10 juillet Archivio del Vaticano, *Miscellanea*, Armar. V, capsa 6, nº 10 ; et 29 août, *Nunz.*, man. 23, p. 781.

(3) *Ibid.*, *Nunz. di Savoia*, tome 26, p. 342, dépêche du 15 juillet.

(4) Du 1er décembre 1591, *Nunz.*, *ibid.*, pp. 783-785.

(5) « Verum cum adversa valetudo, officii ratio, et civitatis hujus meæ fidei creditæ cura, diuturnam hanc sitim explere non sinit. »

sur le ton de ses lettres [1], et l'on se bornait à cet échange de bonnes paroles et d'assurances vagues, sans avantage réel pour la cause catholique.

De tout ce que nous avons dit, il résulte que, malgré son système d'abstention, l'archevêque eut plus d'une fois quelque velléité de se rendre auprès du Pape ; il en sentait la nécessité, autant par intérêt personnel que pour imiter l'exemple de nombre de ses collègues. Il vient de nous indiquer lui-même les causes qui l'empêchèrent de réaliser ce projet, et on ne pourrait lui reprocher sa conduite, s'il n'y avait eu dans cette abstention quelque parti pris, l'effet de la répugnance qu'il éprouvait, pour beaucoup de motifs, à se commettre avec les Italiens dont il n'avait reçu que des déboires. D'un autre côté, cette attitude lui fit du tort et nuisit à sa fortune, surtout parce qu'il semblait par là se soucier assez peu de remplir la formalité de la visite *ad limina*, visite que les Papes prônaient alors comme un des moyens les plus efficaces d'assurer la réforme de la chrétienté. Ce lui fut une mauvaise note de plus.

Mais s'il a négligé totalement les affaires d'ordre général, dont son titre de chef du gouvernement ligueur lui faisait un devoir de s'occuper, ce n'est pas qu'il se soit immobilisé dans la retraite qu'il avait rêvée ; au contraire, son attention et ses soins se portèrent vers la politique locale, et nous allons l'y suivre dans le prochain chapitre.

1) Brefs très courts d'Innocent IX et de Clément VIII, en réponse aux félicitations sur leur avènement, *ibid.*, Brevia ad Principes, tome 36, f° 79, 18 décembre 1591, et 37, f° 26, 16 avril 1592.

CHAPITRE XVII

RÔLE D'UNE GRANDE MUNICIPALITÉ CATHOLIQUE. — LYON PENDANT LA LIGUE (1590-1592)

La véritable action d'Epinac en cette période ne s'exerce pas à Rome, mais à Lyon ; il concentra sur les affaires de son pays d'origine toutes ses forces et ses facultés. Ayant négligé pendant près de trois ans les intérêts de ses compatriotes, il éprouvait le besoin de se faire pardonner par un redoublement de services, et il voulait se montrer avant tout Lyonnais. Il était revenu parmi les siens avec le désir de se reposer, avec le vague projet de porter jusqu'à Rome cette humeur voyageuse que lui reprochaient ses amis, il hésitait entre l'un et l'autre parti, mais les instances de ses concitoyens le fixèrent, il se laissa accaparer sous prétexte de présider, comme chef intérimaire, le conseil du pays, lorsque les princes savoyards qui régentaient l'Union lyonnaise reprenaient leurs courses à travers les provinces voisines. Ces fonctions indécises lui procuraient une retraite honorable, et lui fournissaient l'occasion de se reposer en dehors des intrigues que la diplomatie ligueuse entretenait à Rome et à Paris ; mais par ses hautes capacités et son expérience, il conquit promptement dans la politique locale une prépondérance qui devint gênante pour l'autorité de Nemours, il contrecarra ses projets ambitieux, et les circonstances, plus encore que ses convictions, l'amenèrent à diriger la Ligue lyonnaise, comme il avait dirigé la Ligue française, pour le bien de la monarchie.

Il avait quitté le camp de Mayenne dans le courant d'octobre 1590 [1], avec Mme de Grésolles et une suite nombreuse

[1] Le début d'une lettre de Mayenne, Paris, 11 novembre, indique

de personnes, voyageant de concert pour s'abriter sous escorte contre les attaques de l'ennemi. La route la plus sûre s'ouvrait à travers la Lorraine et la Franche-Comté, pays alliés, d'ailleurs calmes ou moins agités que les voisins. Epinac la prit de préférence, bien qu'il comptât des amis en Bourgogne ; mais son train se trouva bloqué au delà de Lons-le-Saunier, près de la petite ville d'Orgelet, sur les frontières de Bresse. La région était sillonnée par des bandes venues un peu de partout, qui couraient à travers les domaines de la maison de Savoie; prévenues du passage de l'archevêque, elles avaient formé le projet de le prendre et de lui faire payer une bonne rançon (1). Celui-ci, pour parer le coup, avertit ses compatriotes de l'embarras qui l'arrêtait, et ils envoyèrent à sa rencontre deux notables de leur cité avec une escorte de cavalerie. Le 23 novembre, Epinac était dans son diocèse après une absence de trente-deux mois, la plus longue qu'il ait faite de toute sa carrière publique.

Le marquis de Saint-Sorlin, cadet du duc de Nemours et son lieutenant au gouvernement du Lyonnais, n'attendait que son arrivée pour faire une expédition en Auvergne, où sa présence était nécessaire, et sur sa demande, les échevins avaient prié leur pasteur de se rendre à la ville, d'y présider le Conseil d'Etat, qui allait se trouver sans chef (2). En même temps, le prince intervenait aussi et lui dépêchait son précepteur. Epinac ne fit donc pas difficulté d'accepter la charge qu'on lui déférait unanimement, et le 17 novembre, le conseil se transportait au palais épiscopal, afin de siéger désormais auprès de Mgr l'archevêque (3).

clairement que l'archevêque est déjà parti depuis quelque temps. Correspondance, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, tome 29, p. 120. Epinac devait être à Vimy, quand il reçut les deux lettres des échevins mentionnées plus bas.

(1) Annuaire du département du Rhône, année 1844. *Notes pour servir à l'histoire de Lyon*, p. 78, voir ci-dessus p. 88, note 1.

(2) Archiv. munic., AA, tome 109, le consulat à l'archevêque, fo 222, 15 novembre; et 223, le 17.

(3) *Ibid.*, BB, Délibérations de la ville, tome 125, fos 219, 220, séance du 17 nov. : « Messieurs du Conseil d'Etat, qui se retirent en

C'est ainsi que fut établi ce nouveau pouvoir, d'abord pour quelques jours ; puis, sans autre consécration que le bon plaisir momentané d'un jeune homme de 18 à 20 ans, ratifié plus tard par son frère, quand il revint de Paris dans le courant de l'année suivante, et la confiance de ses concitoyens, le prélat remplit, pendant les fréquentes absences des deux princes, à plusieurs reprises, et notamment durant la plus grande partie de l'année 1591, les fonctions de chef du gouvernement local. Il en résulta pour lui une situation mal définie, qui lui suscita plus d'une contrariété et fut l'origine lointaine de sa mésintelligence avec Nemours. En effet, celui-ci ne le considéra jamais que comme son délégué, son inférieur, n'ayant de pouvoir que par lui. D'autre part, comme il conservait quelque chose du prestige dont il avait joui dans les rangs de l'Union, et ses attaches officieuses avec le gouvernement de Paris, que Nemours reconnaissait le moins possible, comme il resta toujours en correspondance avec le lieutenant-général, il passa bientôt aux yeux des deux princes, et même des Lyonnais, pour le représentant du Conseil d'Etat de la Ligue, bien plus pour l'émissaire de Mayenne, chargé par lui de surveiller ses frères, de les mettre en tutelle. Il y avait tant de désarroi, de lacunes dans la constitution improvisée du parti catholique, que les gouverneurs de province agissaient en toute indépendance, et les Nemours, plus orgueilleux que les autres, devaient ménager assez peu l'ancien dignitaire de l'Union parisienne, devenu leur subordonné.

Le caractère ombrageux de ces deux seigneurs, l'état de confusion universelle, et surtout l'anomalie d'une organisation, dans laquelle une bourgeoisie fière et jalouse revendiquait un rôle prépondérant, créaient cette situation que devant les gouverneurs le conseil n'était rien que par leur volonté, mais en leur absence il était tout, comme déte-

l'absence de M. le marquis de Saint-Sorlin, au lougis de Mgr larchevesque, luy estant chef d'icelluy ». L'archevêque se trouvait encore absent, puisque les échevins lui écrivaient le jour même (voir ci-dessus), et son premier acte comme président ne date que du 23, note suivante.

nant leurs pouvoirs, et décidait de tout à la manière d'un comité exécutif. Le président intérimaire ne possédait que l'autorité, considérable d'ailleurs, que lui donnaient son mérite personnel, sa situation sociale et sa connaissance des affaires. Il signait cependant les ordonnances, qui étaient revêtues du sceau de Nemours, et libellées en ces termes : De par le Roi et Messieurs du Conseil d'Etat pour la conservation de cette ville et province, en l'absence de nos seigneurs de Nemours et Saint-Sorlin [1]. Le pouvoir d'influence et d'opinion qu'Epinac exerça, dépendit donc principalement de ses rapports avec les membres du conseil, avec le conseil lui-même et avec le consulat qui l'étayait de son autorité propre. Il est nécessaire, pour déterminer son action, d'élucider quelque peu le fonctionnement de l'Union lyonnaise.

Et d'abord, quels étaient au juste l'origine et le caractère constitutif du conseil ? Quel était son rôle à côté du gouverneur, qui conservait les pouvoirs concentrés en ses mains par la royauté, et s'efforçait de les étendre dans la mesure de ses moyens ? Nous rencontrons ici un exemple frappant de la coalition entre les autorités aristocratiques, représentant la monarchie à la tête des administrations provinciales, et certaines tendances bourgeoises, ou plus exactement d'autonomie municipale, coalition qui fut, on l'a remarqué depuis longtemps, un des caractères de la Ligue catholique, comme des associations protestantes sur le modèle desquelles elle s'organisa. Le conseil de l'Union lyonnaise fut établi en mars 1589, quand la ville déserta la cause royale, à la demande des notables, avec le consentement de Nemours, qui venait de remplacer Mandelot dans le poste de gouverneur [2]. Le consulat, sous prétexte de seconder celui-ci, réclamait le droit de contrôler les affaires publiques pour le bien de la religion et de la monarchie, et Nemours ne repoussa pas sa prétention, parce

(1) Arrêt du Conseil du 23 nov., signé Depinac. Archiv. municip., AA, tome 30, f° 138.

(2) *Ibid.*, BB, tome 122, f° 54, séance du 23 mars : on donne la composition du Conseil.

que l'appui moral et surtout pécuniaire de ces riches bourgeois lui était indispensable.

Le conseil comprit donc, avec les échevins, les représentants des trois ordres de la région et des principaux pouvoirs ou corps constitués : l'archevêque, à son défaut le vicaire général de la Barge, et le député du chapitre, le doyen de Chalmazel, pour le clergé ; des délégués de la noblesse des trois pays, Lyonnais, Beaujolais, Forez, deux officiers de justice, deux de finances, et plusieurs notables de la ville. Il n'y eut pas d'élection véritable, mais un choix fait de commun accord entre le gouverneur et la municipalité. Il eût été naturel de s'appuyer sur les états provinciaux, mais, en dehors de Lyon, on ne voit pas que les villes closes et les campagnes aient été consultées ; la noblesse fut admise au conseil, il allait de soi, car on avait besoin de son épée ; le clergé n'y figura que par ses sommités, le tiers état par les officiers royaux de la généralité. Le conseil était donc plutôt une assemblée de notables, celle même que les échevins convoquaient dans les circonstances plus importantes, que l'on avait élargie, pour qu'elle représentât autant que possible les forces sociales de la province, avec ce progrès en plus, qu'elle était convoquée d'une manière à peu près périodique, et se trouvait par là-même plus directement sous la main de Nemours, qui s'en servait comme de son conseil.

Il est à remarquer que l'influence du consulat y restait prépondérante : les échevins avaient stipulé qu'ils pourraient y entrer tous quand bon leur semblerait, y délibérer et décider ; ils étaient représentés d'ordinaire par quatre d'entre eux, qui se remplaçaient deux par deux, de quinze en quinze jours. D'ailleurs, dans les débuts du moins, deux autres accompagnaient l'armée de Nemours, et prenaient part à ses conseils de guerre. Du reste, les membres du comité délibératif de l'Union étaient en majorité des habitants de la ville, subissant l'ascendant des échevins, en sorte que ce gouvernement local, organisé sur le modèle du conseil primitif de l'Union parisienne, était à peu près entre les mains de la puissante municipalité lyonnaise. Il n'y a

rien d'étonnant à cela, si l'on considère la place que celle-ci tenait alors dans le système administratif de la monarchie, les privilèges importants qu'elle avait conservés de son ancienne autonomie. La ville était la plus riche du royaume, elle soutenait la royauté de ses impôts et du revenu de ses douanes ([1]), et dans la détresse financière qui fut une des plaies de la Ligue, le fonctionnement des pouvoirs publics comme la conduite de la guerre n'étaient assurés qu'au moyen des subsides municipaux. Bien plus, à chaque instant on puisait dans la bourse des bourgeois, sous forme de dons gratuits ou d'emprunts, on rançonnait les colonies étrangères, suspectes de tiédeur pour la cause catholique, et l'on comprend que les élus des classes influentes aient réclamé le droit de surveiller l'emploi de l'argent qu'elles déboursaient. A tout bien considérer, l'administration que nous étudions fut donc réellement celle d'une municipalité ligueuse.

Le conseil se tenait en principe deux fois par semaine, mais on le convoquait moins régulièrement, pour les affaires plus délicates dont on voulait lui faire endosser la responsabilité. Ses pouvoirs étaient assez étendus, encore qu'il ne fût souvent qu'un comité consultatif. Il prit parfois de sa propre initiative, mais sous la réserve de l'approbation du gouverneur, des arrangements concernant le bon ordre et la police de la province ; on lui laissa la direction des affaires extérieures, la correspondance avec l'ennemi, les puissances étrangères. C'était en effet une des bizarreries de ce régime de circonstance, que les autorités locales s'affranchissaient du gouvernement de Mayenne, quand il s'agissait des intérêts locaux. Le conseil avait donc la faculté, dans l'état de guerre où l'on se trouvait, de négocier avec les royalistes de la région et les pays voisins, Savoie, Italie, cantons suisses, etc., pour la sûreté de la province, les armements,

([1]) Voir les renseignements que les envoyés vénitiens donnent sur la grandeur, la richesse et le rôle de Lyon au cours du XVIe siècle, Tommaseo, *Relations des*. . . ., dans Collection des documents inédits, tome I, pp. 35-37, situation économique de la ville ; II, 470 et 613, où l'on dit : « In Francia si dice per proverbio che Parigi per donativi, et Lione per impositioni sostentano la corona. »

les approvisionnements, en général les questions militaires. Il entretenait un service régulier de correspondance, avait une bureaucratie qui du reste ne se distinguait pas de celle du gouverneur, et nous rencontrons dans les documents la mention de deux secrétaires, dont l'un contresignait les règlements et ordonnances, et l'autre rédigeait les dépêches, dirigeait le département de l'extérieur. Ce dernier emploi fut rempli par Merle, ancien secrétaire de Mandelot, qui pendant près de vingt ans avait vaqué aux affaires locales, puis par l'historien Pierre Matthieu, ami et créature de l'archevêque.

L'Union lyonnaise se composait donc de deux autorités coexistantes, ou plutôt le conseil n'était que la municipalité qui élargissait ses cadres, pour augmenter ses attributions de certains pouvoirs délégués par le gouverneur. Le consulat retenait tout ce qui se rapportait exclusivement à la ville, sa police, son état économique, ses affaires commerciales, et s'il arrivait que le conseil eût à statuer en ces matières pour des raisons majeures, le premier ne manquait pas de rappeler les droits de la ville ([1]).

Il représentait les banquiers, les changeurs et les commerçants ; les rois lui avaient conservé quelque juridiction sur les affaires d'échange et de douane, d'un intérêt capital pour la monarchie, ce qui lui permettait de correspondre avec les puissances étrangères, les Suisses, les princes allemands, les cités commerciales disséminées à travers l'Europe. Comme ces questions purement municipales, celles d'ordre économique surtout, se confondaient la plupart du temps avec les affaires de guerre et de diplomatie, la correspondance des échevins ne différa pas de celle du conseil, les deux juridictions se mêlèrent, les litiges furent souvent portés de l'une à l'autre, et il n'en est que plus difficile de déterminer leur rôle respectif, d'autant que l'action du

([1]) Par exemple Archiv. munic., BB, tome 127, f°s 160 et 163, séances des 5 et 7 novembre 1591 : En vertu des privilèges et de la liberté de commerce, les échevins prient Mgr l'archevêque, commandant en cette ville en l'absence de Mgr le duc de Nemours, et Messieurs du conseil d'état, de bailler pleine et entière mainlevée de marchandises saisies au détriment de quelques commerçants de Francfort.

conseil n'a laissé de vestige que dans les archives du consulat, que sa correspondance a péri tout entière. Mais cette confusion, plus apparente que réelle, n'aggrava pas les difficultés, les deux pouvoirs se mirent généralement d'accord, parce que les notables s'effacèrent le plus qu'ils purent devant les échevins, respectèrent leurs privilèges, et ces derniers virent toujours dans l'autorité du conseil une émanation de celle du gouverneur, pour laquelle ils avaient beaucoup de déférence, à condition qu'elle ménageât la leur. Ce fut même grâce à l'appui du consulat, à son influence, à la place qu'il y prit, que le conseil dut de se maintenir pendant toute la durée de la Ligue. Sans doute, Nemours réduisit son action autant qu'il put, mais il n'osa le supprimer, parce que les échevins le défendaient comme leur propre pouvoir.

Le caractère de cette organisation nous permet de déterminer le rôle qu'Epinac joua dans le conseil. Il y avait sa place en qualité d'archevêque, comme à toute réunion de notables, bien plus le droit de présider en l'absence du gouverneur. Nemours n'avait pu se dispenser, quelque désir qu'il en eut, de l'y admettre selon les exigences de la tradition municipale, mais le prélat, avec ses préventions contre ce qui procédait des classes inférieures, et en raison de la situation qui lui était faite, ne pouvait agir sur l'Union lyonnaise qu'à force d'habileté ; il n'avait pas trop de toutes les ressources de son esprit. Le caractère ombrageux des bourgeois ne lui facilitait pas toujours la tâche, et plus d'une fois, il dut raffermir son prestige méconnu, par des coups d'éclat et même par la menace de se retirer. Au reste, dans un organisme où la féodalité tenait en somme la première place, ce prestige s'appuyait sur deux fondements d'ordre social qui, plus encore que le mérite propre du personnage, lui permirent de ne pas être toujours impuissant. Il faut mentionner tout d'abord la condition hors de pair que lui créait son rang d'archevêque ; il était l'égal du gouverneur, le précédait dans les cérémonies, et, bien que Nemours ait sans doute renouvelé plus d'une fois les démêlés de préséance qui souvent avaient éclaté entre leurs pré-

décesseurs, néanmoins, le prestige inhérent à l'archevêché de Lyon, si réduit qu'il fût, et l'ascendant direct qu'il donnait sur une partie notable de la population, faisaient de celui qui le possédait une personnalité qu'il était impossible de tenir à l'écart.

On entrevoit ce qu'il entrait d'éléments de l'ancienne féodalité dans l'organisation d'une Ligue de province. Ce caractère ressort encore mieux, lorsqu'on étudie la seconde force sociale sur laquelle se fondait l'action personnelle d'Epinac, c'est-à-dire l'influence que lui procuraient ses relations de parenté et d'alliance avec une partie de la noblesse régionale. L'aristocratie constituant alors les cadres de l'armée, il y avait partout dans les rangs des troupes de Nemours, même à leur tête, des amis et des clients de l'archevêque. Mais l'activité avec l'influence de l'Union lyonnaise s'étendaient hors de la province, en Dauphiné, Bourgogne, Auvergne, Velay, etc., car elle se trouvait en contact perpétuel, sur le pied d'alliance ou d'hostilité, avec les nombreux pouvoirs, catholiques, royalistes, huguenots, qui dominaient dans ces pays. Or Epinac y conservait de nombreuses attaches, et nous avons montré en plus d'une circonstance comment sa clientèle, aristocratique ou cléricale, se ramifiait dans ces diverses provinces ([1]), même en Auvergne avec les Apchon, les la Barge, et quelle puissance elle lui assurait. Il y trouva des auxiliaires dont le concours agrandit et fortifia d'une manière soutenue le rôle qu'il exerça sur les affaires locales.

Quelques-uns de ses parents, comme les Apchon et son oncle Bertrand, baron de Saint-Forgeul, chef de la famille d'Albon, restèrent fidèles à la cause royale, qu'ils avaient embrassée sous Henri III ; il en fut de même de son neveu Gaspard d'Epinac en Bourgogne. Mais les autres se rallièrent de préférence aux convictions que représentait avec éclat le plus illustre membre de la famille. Son second neveu, le baron de Lux, s'y était rangé dès qu'il fut certain

([1]) Voir ci-dessus chap. I, Origines de la maison d'Epinac et XIII, p. 342, et note 2, intercession des Apchon et des seigneurs du Velay en faveur du prisonnier de Henri III.

de la délivrance de son tuteur ; il guerroyait dans les parages de Dijon et en Autunois, faisait des excursions au sud de la province, autour de Chalon et Mâcon, se mêla souvent des affaires du Lyonnais, et son oncle sut employer à son avantage, surtout dans la politique générale, les ressources de son esprit intrigant, par exemple pendant la période difficile de 1593-1594. Parmi les nobles du Forez, nombre de seigneurs influents suivaient son programme et écoutaient d'ordinaire ses appels ; le plus considérable paraît avoir été le marquis Anne d'Urfé, d'une des plus illustres familles du pays, lequel, au milieu de ses démêlés avec les autres Ligueurs, ne sépara guère ses sympathies de celles d'Epinac et, parce qu'il eut à souffrir des ambitions de Nemours, se coalisa contre lui avec l'archevêque. Mais les deux serviteurs les plus remarquables de ce dernier dans la Ligue lyonnaise furent les barons de Saint-Vidal et de Chaseul.

Saint-Vidal, de la famille de la Tour en Velay, dont nous avons parlé (chapitre I), son cousin germain du chef de sa grand'mère paternelle, avait affronté pour lui le courroux du feu Roi, et profita aussitôt de la prépondérance que lui donnaient ses fonctions de gouverneur du Velay (depuis 1574), et de sénéchal du Gévaudan (depuis 1583), pour organiser la lutte parmi les Ligueurs du pays. Quelques mois plus tard, en juillet-août, il réunit un nombreux corps de troupes, traversa la France centrale [1], et rejoignit l'armée de Mayenne, dont il fut avec la Châtre le lieutenant le plus en vue. Il reçut de lui l'office de grand-maître de l'artillerie [2], et ce fut à ce titre qu'il concourut avec son parent à mettre la capitale en état de défense. Il ne resta que quelques mois autour de Paris, revint dans son pays avant la bataille d'Ivry, et ne cessa de guerroyer contre les royalistes du Velay, du Vivarais et du Languedoc. C'était un bon

(1) Détails dans les *Mémoires de J. Burel*, bourgeois du Puy, in-4°, le Puy 1875, notamment p. 147.

(2) Mentionné sous ce titre dans Délibérations de l'Hôtel de Ville de Paris, Arch. nat., série H, tome 1789, f°s 570 et 576 ; ratifie les règlements pour la défense de la ville, février 1590. Pap. de Sim., carton 1569, pièce 179, dép. du 17 novembre 1589.

capitaine, Mayenne en faisait grand cas, lui témoignait beaucoup de déférence et l'appelait *son père,* tant à cause de son âge que de son expérience militaire. Il regrettait de ne plus l'avoir sous la main, et le réclama plusieurs fois ; il priait l'archevêque de le lui renvoyer avec des renforts ([1]). Malheureusement il fut tué près du Puy le 25 janvier 1571, dans un guet-apens, alors qu'il parlementait avec le chef royaliste de Chattes ([2]). Epinac pleura en lui le meilleur de ses amis, et sa mort fut une grande perte pour le parti ([3]). Nous voyons le prélat honorer les funérailles de sa présence et les présider ([4]).

Le baron de Chaseul, que nous avons vu privé de son droit d'aînesse dans la famille d'Albon, par la volonté de son aïeul et au profit de son oncle Bertrand ([5]), fut après Edme de Malain le bras droit de l'archevêque de Lyon, son principal allié, celui qui lui rendit le plus de services, peut-être avec plus de persévérance, de loyauté et de désintéressement que le Bourguignon. Il ne quitta pour ainsi dire pas son parent pendant toutes les luttes de la Ligue. Il venait de se signaler par un brillant fait d'armes (octobre 1590), en défendant longtemps la place de Vichy contre le grand prieur de France, gouverneur royaliste d'Auvergne, lorsque l'archevêque, de retour en Lyonnais, l'attira auprès de sa personne et lui confia la fonction, sinon le titre de son *capitaine d'armes*, commandant sa garde d'honneur, ce qui ne l'empêchait nullement de guerroyer à travers la province.

Pendant que Mayenne l'appelait à lui en même temps que St-Vidal, Epinac essayait plutôt, semble-t-il, de le retenir et de conserver sa compagnie, tant pour sa sécurité personnelle

([1]) Correspondance, Mém. de l'Acad. de Reims, tome 29, p. 123, à l'archevêque, 11 nov. 1590. « Il est tellement utile partout où il se trouve que je m'asseure qu'il sera demeuré où il est pour le mieux..... Vous l'asseurerez que je l'honore et estime comme mon père. » Il écrit dans le même sens à Saint-Vidal, *ibid.*, p. 145, 13 janvier 1591.

([2]) *Nunz. di Fr.*, tome 32, p. 178, le vice-légat évêque de Plaisance au cardinal Gaetano, 27 février.

([3]) « Ne haveremo gran bisogno di qua, ho perso in lui un buon parente et amico. » Lettre au commandeur de Diou, du 21 février.

([4]) En mars ; Burel le nomme à la tête du cortège, p. 257.

([5]) Ci-dessus chap. I, p. 6.

que pour rehausser la dignité dont il était revêtu ; il réussit, bien que l'arrangement n'ait pas marché tout à fait selon ses combinaisons. L'exploit de Vichy avait propagé la réputation militaire de Chaseul [1], et le consulat invoqua le secours de sa prudence et valeur, en février 1591, quand la ville fut menacée par le complot dont nous parlons plus loin [2]. Epinac, mettant à profit cette bonne volonté, demanda pour son cousin le commandement d'une des compagnies d'ordonnance, que la municipalité venait de créer, mais il fut éconduit par un refus dont la forme constituait à ses yeux un véritable manque d'égard, un affront. Il s'en plaignit amèrement, et surtout du peu de cas que les échevins avaient fait de son parent en plusieurs circonstances, après l'avoir détourné de rejoindre Mayenne. Rien depuis sa prison ne lui avait plus donné d'ennui, prétendait-il ; et, comme il supposait que cet échec venait d'une cabale de ses ennemis personnels, il menaçait, selon sa tactique habituelle, de vivre désormais en sa maison, et de ne plus s'occuper que des affaires de sa charge pastorale [3]. Les échevins lui firent des excuses, et le prièrent d'apaiser le mécontentement du baron [4], mais on ne voit pas qu'ils soient revenus sur le fond du différend, et la compagnie dont ils avaient décliné l'entretien resta sous la dépendance de l'archevêque, sans doute à ses frais [5].

Aux moyens d'action d'ordre purement social, dont nous

(1) Il s'y endetta de 20.000 écus ; Saint-Sorlin qui le délivra sollicite pour lui des échevins une compensation de 6.000, Arch. munic., AA. tome 43, f° 269, 21 novembre. Mayenne lui adresse des félicitations, ainsi qu'à l'archevêque. Correspond., *ibid.*, pp. 393, 395, 7 janvier 1591.

(2) Arch. municip., BB, tome 128, f° 50, séance du 20 février 1591 ; on lui alloue 300 écus pour les frais de voyage.

(3) Epinac aux échevins, Vimy 29 mars 1591, *ibid.*, AA, tome 30, f° 140, voir Appendice XXII. Cet incident, né de causes que nous estimons futiles, met en relief, par la gravité qu'Epinac lui donna, les divers aspects de ce caractère hautain, et laisse entrevoir quelles inimitiés implacables ses écarts avaient dû provoquer.

(4) *Ibid.*, BB, 127, f° 59, séance du 28 mars ; AA, 110, f° 51, réponse des échevins à l'archevêque, 29 mars ; ils envoient un des leurs les excuser, et proposent à Chaseul une compensation en argent.

(5) Comme il ressort de la lettre d'Epinac, 23 septembre 1591, Appendice XXV.

venons de parler, Epinac en joignait d'autres, qui lui donnèrent sur ses compatriotes un ascendant plus fort que les dignités et les titres officiels, nous voulons parler de l'empire que l'esprit de religion assurait au chef du diocèse sur un peuple profondément croyant. L'organisation de la Ligue, si défectueuse qu'elle fût, reposait, nous l'avons déjà remarqué [1], sur un fondement solide, qui lui permit de tenir tête pendant plusieurs années aux assauts d'ennemis redoutables; c'était l'enthousiasme religieux, on dit aujourd'hui le fanatisme, qui avait soutenu les assiégés de Paris, et qui, soigneusement entretenu par les pratiques pieuses et les exercices de dévotion, processions, vœux, pèlerinages, communions ferventes groupant des foules toujours plus nombreuses, se maintenait intense dans l'âme des populations. A Lyon, cet enthousiasme, qui avait pour premiers soutiens les ordres religieux et les confréries [2], ne se montra pas moins actif que dans les autres centres ligueurs et produisit des résultats analogues. L'histoire, subissant l'influence des préjugés huguenots et politiques, a blâmé, sinon ridiculisé des manifestations exubérantes de foi, imitées des Espagnols et des Italiens ; cependant, elles entretenaient le courage des masses urbaines, qui formaient le principal appoint de la résistance catholique.

Le cardinal Gaetano avait apporté d'Italie la piété ardente et, quoique trop en surface, atteignant sérieusement les consciences [3], qui s'était éveillée depuis quelques années au delà des monts. Les exhortations de Panigarole et les exemples des ecclésiastiques étrangers n'avaient pas été perdus, et, après le départ de la légation, les échevins priaient le vicaire général du diocèse, La Barge, de faire continuer les stations de prières et autres cérémonies éta-

(1) Ci-dessus chap. X, p. 249 et XV, p. 383.

(2) Il serait curieux d'étudier le rôle des confréries dans le mouvement de la Ligue; elles étaient puissamment organisées, leur action fut réelle. C'est un point de vue qui n'a pas encore été établi.

(3) Les efforts personnels du légat et les actes de piété, les communions, par exemple, qu'il faisait multiplier, sont notés soigneusement au jour le jour dans le *Diarium Alaleonis*, pp. 22-29.

blies par Gaetano. Le suffragant Maistret organisait les confréries des Pénitents noirs et du Crucifix, selon le pouvoir que le légat lui avait délégué, et les notables de la ville tinrent à honneur de s'y affilier, d'en remplir les charges (1).

Ceci se passait avant le retour d'Epinac, et il n'eut qu'à ratifier les mesures prises ; c'est ainsi qu'il confirma les stations, en sorte qu'elles devinrent périodiques (2) ; telle fut l'origine en notre pays des prières des Quarante-heures, que l'on pratique encore dans les moments de calamité, et chaque année, au temps du carnaval. Le progrès, dont ces établissements marquaient l'éveil, et que l'archevêque avait encouragé pendant son précédent séjour à Lyon, se développait sous l'action des mêmes influences : le vicaire général et le suffragant se montraient de fougueux ligueurs, le dernier entrait tout à fait dans les idées de réforme et de rénovation religieuse, que les diplomates italiens s'efforçaient d'acclimater en France ; d'autres ecclésiastiques en vue, comme l'official Chalon, travaillaient plutôt à l'amélioration morale des fidèles.

Il est naturel de penser que ces personnages, la Barge et Maistret surtout, ont convaincu l'archevêque de la nécessité de les soutenir, que celui-ci s'est rendu compte de ce que son action politique devait gagner au renouvellement de l'esprit de foi. Aussi, sans entrer complètement dans l'œuvre d'édification, il fut loin de négliger celle des fonctions épiscopales qui pouvaient le mettre en relief, la présidence des processions, pardons et jubilés. Nous savons à quel point il se fatigua pendant la semaine sainte 1591 en officiant pontificalement à sa cathédrale (3). Dans une autre circonstance, le 28 mai 1592, il présidait la procession de la Fête-Dieu, à laquelle la présence des gouverneurs, Nemours et Saint-Sorlin, donna plus de solennité (4). A plus

(1) Annuaire du départ. du Rhône, 1844, *Notes et documents*... p. 53.

(2) D'après le P. Prat, *la Compagnie de Jésus au temps du père Cotton*, Lyon 1878, in-8°, t. I, p. 120.

(3) Ci-dessus chap. XVI, p. 424.

(4) Annuaire du Rhône, 1844, *ibid.*, p. 98, avec la note rectificative sur la date de ce fait.

forte raison, ne négligea-t-il pas l'administration, ni la discipline, et nous avons raconté [1] ce qu'il fit pour la publication des monitoires de Grégoire XIV. En dehors de ces quelques faits précis, qui se rapportent directement à son rôle épiscopal, son action s'exerça de diverses manières dans le sens des intérêts religieux.

Comme pendant son séjour de 1586-1588, il encouragea l'apostolat des ordres religieux, qui cependant vivaient plutôt sous la protection de la municipalité, de ses faveurs et de ses aumônes. Nous connaissons ses rapports avec le dominicain Bolo, devenu prieur du couvent des Jacobins à Lyon. Les jésuites, dont l'influence était devenue prépondérante, furent honorés aussi de ses faveurs comme par le passé : il cultiva certainement l'amitié de Bernardin Castor, provincial de l'ordre, qui était une puissance, avait l'oreille de Nemours, en qualité de confesseur et conseil de conscience, si bien que le prince protestait, non sans ostentation, qu'il se ferait frère jésuite, plutôt que de reconnaître le roi de Navarre [2]. Un autre religieux, le père Cotton, débutait avec succès dans la chaire, et l'archevêque lui confia la prédication du carême à la cathédrale, pour les années 1593 et 1594 [3].

Mais ce furent moins les hommes que la compagnie et ses œuvres qu'Epinac encouragea, dans des vues de politique commune. Il continuait à protéger le collège de la Trinité, et s'entremit pour qu'il fût doté de deux bénéfices, la chapelle des saints Côme et Damien, le prieuré de Saint-Irénée [4]. Il appuya de même les échevins, quand ils voulurent consacrer une pension de deux cents écus à l'entretien en cette maison d'une chaire de philosophie scolastique [5], et il intervint auprès du Souverain-Pontife par

(1) Ci-dessus chap. XVI, p. 437.

(2) Papiers de Simancas, carton 1588, pièce 69, p. 5, dépêche de l'ambassadeur auprès de la Ligue, Diego de Ibarra, 3 mars 1593.

(3) Prat, *la Compagnie de Jésus au temps du père Cotton*, tome I, pp. 128 et 156; ce détail relevait cependant plutôt du chapitre, qui choisissait les prédicateurs.

(4) La correspondance sur ces affaires a été imprimée dans Annuaire du Rhône, *ibid.*, pp. 116 et suivantes.

(5) Il ressort des délibérations du consulat que ce fut ce dernier qui

une lettre dans laquelle, en rendant hommage au dévouement des religieux pour les intérêts de l'Eglise, il affichait les préoccupations qui, plusieurs fois dans sa carrière épiscopale, avaient provoqué de sa part des essais de réforme parmi ses subordonnés. En effet, il insistait sur ce point que, par le nouvel enseignement, les clercs pourraient s'instruire des principes de la science théologique et développer leurs lumières professionnelles [1].

Les circonstances dont ces faits étaient accompagnés, par exemple l'intervention des échevins, montrent qu'Epinac était plutôt stimulé par des influences, ou bien par les avantages personnels que lui procuraient les réformes; il ne recherchait en elles que ce qui pouvait favoriser la marche des affaires temporelles, auxquelles était attaché le bien de la religion, ou fortifier l'autorité qu'un archevêque primat des Gaules devait, comme c'était sa conviction, exercer autour de lui, sur la politique locale.

Nous venons de passer en revue les éléments dont cette autorité pouvait se composer, dans un système administratif très imparfait, comme l'était l'Union catholique de Lyon. L'organisation de cette dernière reposait en somme sur les mêmes principes, religieux, politiques et sociaux, que les autres ligues provinciales, et présentait les mêmes incohérences, avec des divisions analogues. Il y avait des Ligueurs espagnols, mais en très petit nombre et peu décidés; le duc de Nemours comptait beaucoup d'amis, mais les partisans de Mayenne et les adhérents de la Ligue française formaient incontestablement la majorité, et Nemours ne réussit dans les intrigues tortueuses de sa politique qu'en cachant longtemps son jeu. Le dernier parti dominait avec les bourgeois au conseil d'Etat, et l'archevêque y fit souvent prévaloir ses vues, jusqu'à provoquer la jalousie du gouverneur. Il dirigea les affaires seul pendant une

en prit l'initiative. Voir *ibidem*, pp. 122, 7 juillet 1592, 124, 3 août; et Archiv. munic., BB, tome 127, f° 178, séance du 10 déc. 1591 : « Pour faire entendre cette résolution à Mgr et le supplier de l'approuver, et avoir pour agréable. »

(1) Au Pape, Lyon 10 octobre 1592. *Nunz.*, tome 42, f° 6, original en latin; il recommande aussi l'affaire au commandeur de Diou.

grande partie de l'année 1591, et fut alors le véritable détenteur du pouvoir. Nemours était presque continuellement absent, et Saint-Sorlin ne faisait que de rares apparitions au Conseil, n'y intervenait que pour affirmer les droits de son rang [1]. Il est donc facile de suivre l'action du prélat dans plusieurs des événements politiques, et même militaires.

Les officiers ligueurs, et surtout les capitaines des garnisons semées dans la province, correspondent à la fois avec le conseil, avec l'archevêque et avec les échevins : ils sollicitent des renforts ou le paîment de leurs soldats, informent des mouvements de l'ennemi, traitent en un mot Epinac comme un véritable gouverneur, tout au moins comme un personnage à part dans le conseil et parmi les pouvoirs locaux. On pourrait multiplier les exemples [2]. Ainsi, c'est à lui que s'adressent d'Urfé et les habitants du Puy serrés de près par les troupes ennemies [3]. De même, les chefs royalistes, Ornano, lieutenant du Béarnais en Dauphiné, Maugiron, gouverneur de Vienne, négocient avec lui comme avec les échevins pour diverses affaires, suspensions d'armes, délivrance de prisonniers, nécessités personnelles [4]. En toutes ces circonstances, le président du conseil nous apparaît comme le représentant officiel du pouvoir exécutif, transmettant ses décisions, l'inter-

[1] On peut se rendre compte du rôle d'Epinac par l'étude des Archives municipales : pendant l'année 1591, il est sans cesse mentionné comme dirigeant les débats du conseil et la politique de l'Hôtel de Ville, série BB, tome 127, registres des délibérations, et AA, 110, correspondance de la ville. Au contraire, en 1592, il n'est presque pas nommé, et Nemours intervient toujours, BB, 129, et AA, *idem*.

[2] *Ibid.*, AA, 32, fo 6, le capitaine Gayant, commandant de Charlieu, 7 nov. 1591 ; supplément à cette série, capitaine Barron, commandant de Dracy en Beaujolais, 23 déc. Dans ces passages et les autres indiqués plus loin, les chefs, en écrivant au consulat, le préviennent qu'ils entretiennent de la même affaire l'archevêque présidant le Conseil de l'Union. — Série BB, 127, fo 123, le 2 août 1592, l'archevêque obtient de la ville 1.000 écus pour la rançon du capitaine Nérestang : Sur les remontrances de M. l'archevêque commandant en ceste ville.....

[3] Urfé, 12 juillet 1591, dans A. Bernard, *les d'Urfé*, in-8°, Paris, 1832, p. 299 ; Archiv. mun., AA, tome 75, ceux du Puy, 13 janvier, et 110, les échevins à divers, fos 85, 93, 94.

[4] *Ibid.*, tome 93, fo 220, Maugiron, 31 juillet, et 299, 13 octobre.

médiaire naturel entre ce corps constitué et ses subordonnés.

Le conseil est bien en effet un pouvoir exécutif, car il exerce les droits de haute police, et s'érige même en tribunal, procède contre les perturbateurs de l'ordre public, conspirateurs, déserteurs, soldats de l'Union et garnisons qui molestent les paisibles habitants. Ceux du Beaujolais obtiennent sentence de prise de corps contre le guidon de la compagnie d'Albigny, qui commettait de semblables attentats, et c'est le conseil qui décide cette mesure, fait juger et condamner le coupable (1). Un pillard incorrigible, le capitaine Cambrai, commandant la place de Chandieu en Dauphiné, à quelque distance de Lyon, rançonnait amis et ennemis, et se moquait des trêves conclues. Le conseil, renforcé cette fois des délégués des hautes classes, juge le malfaiteur sur les plaintes de l'ennemi, et prononce des châtiments contre ses complices (2). Il s'érige en haute cour, reçoit les dénonciations et poursuit les complots. Au mois de février 1591, les échevins crurent avoir découvert un de ces attentats, que les politiques organisaient parfois contre la sécurité des cités ligueuses : un criminel condamné à mort avait accusé de pernicieux agissements plusieurs des principaux bourgeois, et ils furent traduits devant le conseil (3). Il y avait eu certainement quelque chose, mais comme on s'en était tenu à des projets, l'archevêque préféra étouffer la poursuite. Il prit l'enquête en main, découvrit, après de sérieuses recherches, que la dénonciation ne tenait pas

(1) « On a obtenu prise de corps par decrest de votre conseil d'estat (duquel en vostre absence Mgr l'archevesque est le digne chef). » A Nemours, juillet 1591, *ibid.*, 110, f° 88.

(2) *Ibid.*, f° 133, à Maugiron, 15 oct.

(3) L'exécution du complot était fixée au 30 janvier ; nouvelles envoyées de Lyon à Turin, Arch. del Vatic., *Nunz. di Savoia*, tome 26, p. 61, où l'on donne des détails sur le projet. Outre la série des enquêtes dans les archives consulaires, BB, tome 127, séances du 28 janvier, des 12, 14 et 19 février, voir AA, 110, f° 24, les échevins à Mayenne, 16 février. L'archevêque atténua les faits autant qu'il put et prétendit que le complot n'avait pas été sérieux ; *Nunz. di Fr.*, tome 23, lettre à Diou du 21 février, et lettre à Mayenne, d'après la réponse de celui-ci, qui s'en félicite, Mém. Acad., Reims, tome 35, p. 63, 22 mai.

debout, et il fit relâcher les prisonniers. L'affaire tomba d'elle-même, après avoir eu quelque retentissement, et rempli pendant plusieurs semaines les délibérations de la municipalité.

En vertu de ces pouvoirs de haute police, le président du conseil prend des mesures de détail pour assurer la tranquillité dans la ville, édicte des règlements et des arrêtés, par exemple sur la circulation aux heures tardives à travers la cité (1). C'est de lui que le chef de la garde municipale reçoit le mot du guet (2). Mais, à côté de ces faits quotidiens, des affaires générales et plus graves sollicitaient son attention, et les rapports du parti catholique avec ses voisins intéressaient autrement la sécurité de la province : du côté du Dauphiné principalement venaient les gros déboires et les perpétuels soucis.

Les Dauphinois avaient fait de Vienne la base de leurs opérations militaires, et de là partaient les bandes qui désolaient sans cesse les campagnes environnantes. Cette place, appuyée sur les châteaux de Ste-Colombe et Condrieu, dominait le cours du Rhône, interceptait le commerce lyonnais et menaçait d'affamer la ville. Aussi la préoccupation constante des bourgeois fut-elle de s'en emparer, et pendant l'année 1591, il y eut des pourparlers, des échanges de vues entre eux et leurs alliés, des plans d'attaque, des préparatifs d'expédition. Au mois de juillet, la situation était devenue intolérable, car les Viennois avaient fait cinquante à soixante mille écus de prises sur les marchandises sortant de Lyon (3). L'archevêque accepta d'intervenir auprès de Nemours, et comme le duc l'avait mandé, il le rejoignit à Mâcon, accompagné d'un échevin, malgré les incommodités du voyage, les fatigues qu'il imposait à sa santé, prétend-il (4). Il fut question en cette conférence

(1) On prie l'archevêque commandant en cette ville de retirer la défense. Arch. munic., BB, 127, f° 187, séance du 17 décembre 1591.

(2) *Ibid.*, f° 95, du 7 juin.

(3) Correspondance du consulat, Archiv. munic., AA, tome 110, f° 94, à Nemours, 24 juillet, et plusieurs autres dépêches de cette époque.

(4) « Quale me n'havea instantamente pregato, et si bene ho fatto

d'affaires importantes, et surtout d'une attaque contre Vienne. Les deux seigneurs tombèrent d'accord sans peine, mais, tout bien pesé, on ajourna le projet, et l'on préféra recourir aux négociations, car les voies pacifiques présentaient beaucoup plus d'avantages ; les royalistes eux-mêmes les recherchaient.

Déjà, en mars de cette année, les Dauphinois les avaient ouvertes, et pour cela député le capitaine Sabran, que les bourgeois renvoyèrent à leur archevêque. Epinac devina sans peine, et il ne le laissa pas ignorer à cet agent, que c'était une ruse cachant quelque projet d'expédition, comme celle par laquelle les ennemis l'avaient déjà joué quatre mois auparavant, quand ils marchèrent sur Grenoble. Il demanda la remise au préalable des places de Ste-Colombe et Condrieu, que les bourgeois désiraient avant tout occuper. De leur côté, les Dauphinois réclamaient Chandieu qui commandait leur pays, et ces conditions furent les prétextes qui désormais firent abandonner ou reprendre les négociations [1].

Cependant les intérêts commerciaux et le souci d'assurer les approvisionnements préoccupaient surtout les échevins, car le peuple souffrait et se mutinait souvent. Après l'entrevue de Mâcon, où l'on en avait arrêté les bases, des conférences s'ouvrirent à St-Genis-Laval, près Lyon, et durèrent trois jours, 18-20 août. La municipalité se reposa sur

quel piccolo viaggio con molte incommodita, non di meno trovandomi dopo incirca un meso senza dolori, non ho potuto ricusare d'andarmi, et con questo poco daleviamento io spero con la gratia di Dio di poter ancora servire al bene della sua santa Chiesa. » Epinac au commandeur de Diou, Lyon 13 août, original en italien, *Nunz.*, tome 23, p. 779. — Délibér. du consulat, Arch. munic., BB, tome 127, f° 120, séance du 31 juillet ; AA, tome 110, f° 198, à Nemours, 2 août ; et tome 43, f°s 148, 150, Nemours aux échevins, Mâcon, 5 et 6 août ; l'archevêque est reparti le 5. On ajourna l'expédition de Vienne, parce qu'on escomptait l'appui de l'armée pontificale, qui ne devait arriver qu'en septembre.

(1) Les négociations dans deux lettres de l'archevêque aux échevins, 23 mars, *ibid.*, tome 39, f° 139, original, Appendice XXIII : il leur annonce l'arrivée de Sabran, qui s'est adressé directement à lui ; et du 26, original, Biblioth. de Lyon, man. 1146ter, pièce 4. Entre les deux se place une lettre des échevins du 24, Correspond., *ibid.*, tome 110, f° 47, qui le mettent en garde contre les ruses de l'ennemi.

l'archevêque du soin de diriger les débats à distance, et de poursuivre la conclusion de l'arrangement : en effet, les archives du consulat nous révèlent que les députés de la ville se tenaient heure par heure en correspondance avec lui, n'agissaient que d'après ses instructions ([1]). Les royalistes sollicitaient une trêve générale, et n'étaient pas éloignés d'échanger Ste-Colombe et Condrieu contre Chandieu. Finalement, on ne put tomber d'accord sur ce point, et on se contenta de signer une suspension d'armes de vingt jours, pour assurer la rentrée des récoltes. Les articles interdisaient aux gens de guerre de molester les campagnards, et en général les personnes sans armes, de prendre ou détruire les bestiaux, les instruments de labour, etc. ([2]).

Les négociations ne s'arrêtèrent pas, on voulait de part et d'autre jouir le plus possible des bienfaits du repos, et pour cela, il suffisait de prolonger la trêve. Mais Nemours, qui commençait en ce moment une tournée militaire en Auvergne et Velay, ne se montrait pas très accommodant, parce que l'accord aurait gêné ses opérations. Aussitôt après la signature de la trêve, Epinac avait quitté la ville pour la saison des vacances, et se reposait dans ses propriétés du Forez, qu'il n'avait pas encore visitées depuis son retour de Paris. Les députés lyonnais vinrent l'y relancer, et sollicitèrent son appui en vue du renouvellement de la paix, tant auprès de Nemours qu'auprès des Dauphinois ([3]). Ils le trouvèrent au Colombier, le 22 septembre, absorbé par ses affaires personnelles. Bien qu'il n'ignorât pas les dispositions du gouverneur, il leur donna une lettre par laquelle il lui recommandait la trêve, le priant de n'y mettre opposition, car il jugeait fort à propos, utile et pro-

([1]) Correspondance des envoyés Rubys et Poculot avec les échevins, *ibid.*, tome 47, f°s 164-167 ; la dernière lettre est seule importante. Une réponse des échevins du 20, *ibid.*, 110, f° 109.

([2]) Les articles se trouvent un peu partout, Recueil vert de la Bibl. de Lyon, tome 20, n° 314.840. Ils furent portés à Nemours par le secrétaire Merle, Correspond., 43, f° 160, Nemours, le Puy, 7 septembre.

([3]) Les échevins à l'archevêque, *ibid.*, 110, f° 120, 18 sept., ils regrettent sa longue absence, qui incommode leurs affaires.

fitable au bien de la province [1]. Mais il ne voulut pas entrer en conférence avec ceux de Vienne, avant de connaître les intentions du duc. Néanmoins, il continua ses démarches et réussit à faire renouveler l'accord. Même à distance et dans ses loisirs, il ne négligeait pas de diriger la diplomatie et de déjouer les intrigues des politiques.

Les négociations continuèrent l'année suivante, et la trêve fut prolongée plusieurs fois ; mais Epinac ne montra plus la même bonne volonté, soit que Nemours, peu satisfait de ses offices en faveur des bourgeois et jaloux de l'ascendant qu'il prenait, n'ait pas caché sa mauvaise humeur pour ses plans dérangés, et lui ait témoigné de la froideur, soit que le prélat ait éprouvé quelque manque d'égard de la part de ses compatriotes, qui préféraient à tout leurs avantages et les bonnes grâces du gouverneur. Il était de retour dans la ville, lorsque fut débattue une seconde prolongation, en octobre ; il ne s'en mêla que sur d'instantes prières et presque contraint [2]. Et nous ne le voyons pas intervenir au mois de février 1592, quand la trêve fut encore renouvelée contre l'assentiment de Nemours, qui exigeait toujours qu'on lui remît Sainte-Colombe ; les Lyonnais la promulguèrent sans tenir compte de son opposition [3]. Il semble bien que ces difficultés marquèrent l'origine du malentendu, précurseur de la brouille qui sépara Nemours et Epinac, que l'un signifia à l'autre de ne plus se mêler d'accord. Entre les échevins et le duc, l'entente se rétablit promptement, et fut cimentée par la prise de Vienne, en juillet, de sorte que l'archevêque se trouva presque isolé.

[1] Les envoyés Poculot et de Chapponay, le Colombier, 22 sept., *ibid.*, tome 56, f° 219. Deux autres de l'archevêque, des 20 et 23, originaux dans Bibl. de Lyon, man. 1146ter, n[os] 5 et 6, Appendices XXIV, XXV.

[2] « Nous avons instamment prié, voire quasy contrainct Monseigneur Larchevesque contre sa volunté, destre de la partye, affin qu'il ne s'y résolut rien qui ne fut agréable à vostre excellence. » Corresp., 110, f° 137, les échevins à Nemours, 21 octobre.

[3] *Ibid.*, f° 183, au même, 26 février : ils ont publié la trêve encore qu'Ornano leur ait ecrit que le duc n'en voulait pas ; et f° 191, à Ornano, 16 mars : ils n'ont osé deranger le duc, tout à ses dévotions.

Cette brouille, dont nous avons à parler maintenant, ne se manifesta que dans la seconde moitié de l'année 1592, mais il en existait déjà des symptômes assez visibles. L'archevêque, bien auparavant, et dès la fin de 1591, se désintéressait des affaires de la province, avait brusquement interrompu son rôle politique. Nous en avons un témoignage quelque peu clair, quoique discret, dans une lettre que l'évêque d'Avranches, François Péricart, de passage à Lyon, écrivait en février 1592. Après avoir raconté que Nemours se trouvait dans la ville, et qu'il avait mis son gouvernement « en meilleur estat et plus paisible qu'aucun que j'aie vu en France », il ajoute : « J'ai vu aussi Monsieur de Lyon qui se plaint toujours de ses gouttes et commence fort à goûter le repos et le désirer ; il est maintenant en une maison de plaisir qu'il a à deux lieues d'ici (1) ». Sans doute, les infirmités d'Epinac lui commandaient des arrêts fréquents, mais cette vie de retraite ainsi présentée paraît bien être de quelqu'un qui boude, et le rapprochement entre Nemours et l'archevêque, tel que nous l'avons ici, ne serait-il pas une malice du correspondant, ou voulu avec intention ?

Il ne serait peut-être pas difficile de trouver la clé de ce mystère. Nous avons vu qu'à la fin de 1591 (2), quelques semaines avant le passage de Péricart, l'archevêque avait échoué à la poursuite du cardinalat, parce que l'ambassadeur d'Espagne à Rome, poussé sans doute par Nemours, ne s'était entremis que pour faire sortir le prélat de Lyon, et ce dernier prévenu préféra ne pas aller à Rome, où cependant le Pape l'appelait. Il crut, ou bien on l'en persuada, que Nemours avait machiné cet échec. Il y avait eu certainement des pourparlers en vue de débarrasser le duc d'un tuteur incommode ; on ne s'explique pas autrement l'intervention étrange de l'Espagnol, qui comptait en cela sur l'appui de l'ambassadeur Muti (3), mais la cour de

(1) Lettre du 12 février, au vice-légat, évêque de Plaisance. Fonds franç., man. 3.981, fo 95.

(2) Ci-dessus chap. XVI, p. 433, note 2.

(3) La réserve de cet ambassadeur semble indiquer, comme le texte

Savoie ne voulut pas, ou ne put pas achever la négociation. Quoi qu'il en soit, Epinac fut mis au courant de l'intrigue et en rendit Nemours responsable, non sans des motifs sérieux. De là sa retraite à Vimy, quand il apprit l'échec définitif de sa nouvelle combinaison, et son parti-pris de ne plus s'occuper de l'administration provinciale, ce qui ne pouvait que favoriser grandement les vues de son adversaire.

Il est certain que Nemours, mécontent de ce que le conseil et les échevins s'étaient trop occupés des questions de guerre, les écarta en 1592, et se passa de leur concours autant qu'il put [1]. Il estimait, et son attitude au sujet de la trêve le prouve, que les bourgeois prenaient trop de place et arrangeaient la politique selon leurs idées égoïstes, dans des intérêts de clocher. Quant au conseil, il le présida lui-même, car, pendant la première moitié de l'année, il s'éloigna peu de Lyon; du reste, ne pouvant le supprimer, il ne le consulta que pour la forme et d'une manière irrégulière.

Restait Epinac; sa présence lui rappelait qu'il n'était qu'un gouverneur de province, soumis par ses propres engagements au conseil central de l'Union, dont Mayenne était le chef et l'archevêque le représentant. La conduite de ce dernier n'avait pas d'autre objectif, et ses convictions aussi bien que ses préférences étaient en opposition avec les idées et les projets de Nemours. En particulier, ses opinions comme chef de la Ligue française et le dévouement qu'il avait souvent affiché pour les institutions monarchiques devaient tôt ou tard amener un conflit entre eux, parce que Nemours ne cachait pas son désir d'agir en toute indépendance, non plus que son dédain pour l'autorité de

lui-même, que l'Espagnol avait voulu le mettre en avant, et lui faire porter la responsabilité de tout. Les mots *questo grado lo conferma* signifient en effet « cette élévation le rend plus solide », mais, rapprochés du contexte, ils marquent bien que, dans la pensée des deux diplomates, le cardinalat devait rendre Epinac tout-puissant à Lyon, et que, par conséquent, il ne pouvait l'obtenir qu'à la condition de s'éloigner de la ville.

[1] Clerjon et Morin, *Histoire de Lyon,* in-8°, 1829, p. 391.

Mayenne, et plus d'une fois ils furent en désaccord sur des mesures administratives, qu'Epinac jugeait contraires au bien du royaume. Ajoutons à cela les rivalités d'amour-propre et d'ambition, qui ne manquèrent pas de diviser ces deux hommes, des questions d'intérêt, les débats de préséance en certaines cérémonies, les compétitions entre amis et clients, et nous aurons indiqué suffisamment les causes et les origines d'un conflit qui bouleversa la province.

C'est qu'en effet Nemours supportait impatiemment toute sujétion. Fier des succès qu'il avait remportés l'année précédente, des campagnes heureuses qu'il avait conduites à travers le Velay, l'Auvergne, le Bourbonnais, et jusqu'en Berry, qui le plaçaient au premier rang des capitaines de l'époque, il ne se contentait plus de la condition de simple gouverneur. Il était revenu fort mécontent de Paris, parce que ses services pendant le siège n'avaient pas reçu leur récompense, et il ne se souciait guère que de ses intérêts personnels. Mais il avait besoin d'alliés, d'argent surtout, et il se rapprocha des échevins lyonnais. Ceux-ci, dans la vieille sympathie de leur ville pour la maison de Nemours, qu'augmentait encore les caresses du prince et l'admiration de ses exploits, abdiquèrent entre ses mains l'ancienne autonomie municipale. Ce fut la prise de Vienne, nous l'avons dit, qui les réconcilia, et le gouverneur put inaugurer le système de conquêtes et d'empiétements, qui devait petit à petit établir sa souveraineté. Sous prétexte de défendre sa nouvelle possession, et de renforcer son armée, il priva les Lyonnais des quatre compagnies suisses qu'ils entretenaient [1]. Pendant que sa campagne de l'été 1592 lui donnait plusieurs places en Dauphiné, il s'assurait des forteresses du parti catholique, en changeant les garnisons ou les capitaines qui les commandaient, s'attachait ceux des seigneurs du pays qui paraissaient devoir être fidèles, tenait les autres en suspicion, les mettait à l'écart, ou bien leur suscitait des tracas et des avanies qui les contraignaient de se retirer chez eux.

[1] Délibér. consul., tome 129, f°s 87 et 101, séances du 31 juillet et du 31 août 1592.

Il se forma dès lors deux partis parmi les nobles de la province : le caractère hautain de Nemours, les emportements de son caractère, ses exigences juvéniles multipliaient les incidents futiles, où se cabraient les susceptibilités aristocratiques. Epinac vivait toujours dans la retraite, mais il ne pouvait, sans trahir ses devoirs sociaux, abandonner les nombreux amis et partisans qui s'appuyaient sur lui. Il interposa plus d'une fois sa médiation, il donna les conseils et les avis que son expérience, son âge et son rang auraient dû faire accueillir comme des oracles, mais il ne fut pas écouté ; le jeune prince le rebuta par orgueil, et aussi par défiance. Aux démêlés personnels s'ajoutèrent bientôt les disputes sur le terrain politique, et là Nemours se trouva encore en lutte avec Epinac, non plus d'intérêt ou pour des questions privées, mais de vues et de convictions monarchiques.

Il est aujourd'hui certain que Nemours caressa le rêve de devenir roi de France. Dans les instructions qu'emporta dès le mois de novembre 1592 son envoyé aux Etats, le baron de Thénissey [1], le duc posait nettement sa candidature. Il est donc hors de doute qu'avec sa prudence consommée, il n'ait travaillé discrètement, lorsque les Lyonnais nommèrent leurs députés, à faire choisir des personnes qui favoriseraient ses vues, et ce fut sur ce point qu'éclata d'une manière ouverte sa lutte avec Epinac, car celui-ci ne cacha jamais ses préférences pour Mayenne. Il entrevit les dessins cachés de Nemours, et pour des raisons multiples, par ressentiment aussi bien que dans des vues politiques, s'efforça de contrebalancer l'ascendant que le duc exerçait sur les bourgeois de la ville.

L'opposition entre eux s'affirma donc lors des élections dont nous venons de parler. A Lyon, comme dans le reste

[1] Elles furent prises par les royalistes et envoyées à Venise. L'ambassadeur de Savoie à Rome en avait connaissance dès le mois de janvier 1593, et en transmettait une copie à son gouvernement avec sa dépêche du 9. Archivio di Stato, Lettere ministri, Roma, mazzo 14. D'après ces instructions (Palma-Cayet en donne un résumé, Panthéon littéraire, tome 66, p. 565), on voit clairement que Nemours aspirait à la royauté, même au détriment de Mayenne.

de la France, les classes moyennes restaient attachées aux principes de l'unité monarchique et de l'intégrité territoriale du royaume, et, même quand ils fortifiaient l'autorité de Nemours, les Lyonnais n'approuvaient guère ses velléités d'indépendance ; il leur cacha longtemps ses véritables projets. Les sentiments de la majorité se révélèrent, au moins dans les dernières élections des députés aux Etats généraux, qui se firent en octobre 1592. Le parti français l'emporta, et l'assemblée électorale, pénétrée de dévouement et de respect pour les traditions, affirma sa volonté expresse de maintenir le royaume intangible, dans ces cahiers fameux où les Lyonnais demandaient qu'on lui conservât ses limites naturelles, qui sont la mer Britannique, les Pyrénées, les Alpes, jusqu'au Rhin et à la Meuse, et que le futur souverain fût choisi d'origine française (1). C'était un coup droit porté en même temps à toutes les ambitions de Nemours, qu'il voulût se tailler une principauté indépendante sur les rives de la Saône et du Rhône, ou rêvât d'obtenir lui-même la couronne par l'élection. On retrouve dans cette profession de foi les idées politiques d'Epinac, et il n'est pas douteux qu'il n'ait travaillé et employé toute son influence à la faire adopter.

Un chroniqueur contemporain, Canault, historiographe et secrétaire du maréchal Ornano (2), rapporte que le duc empêcha les députés d'Auvergne et Forez de se rendre aux Etats de la Ligue, et aurait fait de même pour ceux de Lyon, mais l'archevêque, se trouvant dans la ville et plus accrédité que M. de Nemours, fut député avec ceux qu'il voulut, « touts gens contraires aux desseins de ce Prince qui prenant leur esloingnement à grand avantage » poursuivit ouvertement ses projets ambitieux. Ce témoi-

(1) Cahiers de la province, délibérations consulaires, Arch. munic., BB, tome 129, f°s 121-127, séance du 19 octobre 1592.

(2) Vie du maréchal d'Ornano par Canault, Fonds franç., man. 23.990, p. 181. Les premiers détails sont confirmés par le légat, évêque de Plaisance, en son mémoire sur la conduite de Nemours, *Nunz.*, tome 37, f°s 56-58, dépêche du 20 mars 1593. Il dit au début : « Il Duca di Nemurs ha fatti sinistri officii all'Arcivescovo di Lione et fatto ogni opera per che egli uscisse della Citta. »

gnage suppose évidemment de longues luttes entre les deux coteries ; elles auraient peut-être commencé au mois d'avril de la même année, où les échevins firent une première élection, sans pouvoir dresser de cahier (1).

Que l'archevêque ait été d'accord avec les députés, et par suite avec les bourgeois leurs commettants, une lettre de lui ne permet plus d'en douter, et prouve même qu'il voulut hâter leur départ, en prenant les devants. La veille des élections, il écrivait au consulat (2) qu'il avait retardé son départ pour attendre les députés, et le prévenait que, ne pouvant demeurer plus longtemps, il voyagerait à petites journées, afin que ceux-ci pussent le rejoindre. Cette lettre, par ses sous-entendus, jette une vive lumière sur la situation. Epinac s'était retiré à Vimy, d'où il avait intrigué par-dessous main, et dicté pour ainsi dire les résolutions qu'arrêta l'assemblée électorale. S'il brusquait la solution par sa lettre, c'est qu'il était à peu près sûr qu'elle serait dans le sens de ses idées, et en effet le lendemain 19 octobre, les bourgeois qui n'avaient pu s'entendre sur leurs cahiers quelques mois auparavant, lançaient la déclaration que nous venons de résumer.

D'un autre côté, la conduite de Nemours atteste qu'il ne redoutait qu'un contradicteur, dont il voulait à la fois se venger et se débarrasser, par l'exil sous n'importe quelle forme. Quand ce dernier eut pris la fuite, il se soucia peu des élections et des professions de foi, heureux d'être délivré de plusieurs personnes, que leurs idées politiques mettaient en évidence, et dont la présence gênait ses projets. Il favorisa donc, précipita même le départ des députés

(1) Archiv. municip., série BB, tome 129, f° 52, séance du 23 avril : voir aussi f° 59 verso, le 29 mai. Il est à remarquer qu'il n'y eut pas d'autre élection que celle de la ville, qui fut ensuite ratifiée par quelques notables bourgeois. Il ne paraît pas que la province soit intervenue, et il n'y eut d'autres députés aux États que l'archevêque, les deux échevins et le marquis d'Urfé, qui représentait soi-disant le Forez. On se rend ainsi compte des menées de Nemours : il sut bien empêcher Epinac d'agir en dehors de la ville.

(2) Du 18 octobre, Bibliothèque munic. de Lyon, man. [illegible], pièce 7. Voir le fac-simile de cette lettre en tête des pièces justificatives.

lyonnais[1]. Sa tactique, combinée de finesse italienne et de ruse savoyarde, dénotait une profonde diplomatie, rare chez un jeune prince, mais en même temps un manque total de scrupule, car elle ne reculait devant aucun moyen pour atteindre son but. Avant que le résultat des élections lui eût fourni cet avantage de le débarrasser du plus redoutable de ses adversaires, au plus fort de la crise que la lutte avait accentuée entre eux, il faisait intervenir le Pape lui-même dans ses plans de vengeance. Par l'intermédiaire de la cour de Savoie, où il avait tant d'appuis et d'intelgences, il sollicitait Clément VIII d'appeler l'archevêque hors de la ville [2]. Le désaccord avait atteint un tel degré d'acuité que l'un d'eux était de trop dans Lyon ! Epinac résolut volontairement la difficulté, mais avec la conscience d'avoir rempli son devoir. Sans doute, il ne s'agit pas de l'excuser sans réserve, il eut ses torts, ses écarts, dans un démêlé dont nous ne connaissons qu'imparfaitement les péripéties, mais, malgré les saillies de son caractère, il méritait plus d'égards, de la part d'un prince, dont il aurait dû, être le tuteur et le conseil. Il représentait d'ailleurs le bon droit, la légitimité, les vieilles traditions, en un mot la monarchie même dont il voulait sauver les restes.

Nous reviendrons sur une compétition qui ne faisait en réalité que commencer ; elle fut une des plus funestes dans l'histoire de la Ligue. Elle avait déjà privé le parti des services précieux d'une de ses plus remarquables intelli-

[1] Voici ce que disait l'évêque de Plaisance : « Ne lascia venire li Deputati d'Overnia, et forest, et se fosse stato in suo potere, haveria impediti quelli ancora di Lione, ma non si è assicurato di tentare tant' oltre, anzi si crede, che per dare, come si dice, pasto all'hoste, gl'habbi fatti venire per facilitare con questo l'uscità dell'Arcivescovo. »

[2] D'après le texte d'Ossat donné ci-dessus, p. 434, note 2. Le rôle de la maison de Savoie en cette circonstance semble établi par le témoignage de l'ambassadeur savoyard, rapportant à l'Espagnol Ibarra (voir ci-dessous, p. 481. note 3) que l'archevêque de Lyon était mal disposé pour le duc, « persuadiendose que en Roma le havia hecho malos officios en la pretension que tiene del capelo ». Il s'agit sans doute de la demarche qui fut faite au nom de Mayenne, en octobre 1592, par ses ambassadeurs extraordinaires. L'ambassadeur de Savoie ne fut qu'un intermédiaire, mais la dénonciation de Nemours, qu'il se contenta de présenter, prévint la requête des premiers.

gences. Mais si Epinac avait pu réaliser jusqu'à un certain point, dans sa villa d'Ombreval (la maison de plaisir dont parlait l'évêque d'Avranches), les rèves de solitude et de loisirs délicats qu'il échangeait parfois avec ses amis, cette vie du sage dont la Renaissance avait ressuscité l'image un peu païenne, les deux années de son séjour en Lyonnais avaient produit quelques résultats appréciables. Il avait administré, négocié, soutenu et soulagé ses concitoyens, travaillé pour la paix et défendu l'autorité de l'Union dans la province; il avait combattu pour la Ligue nationale contre des tendances ambitieuses, et ses préférences, fortifiées par l'effet de l'âge et le besoin du repos, que ses infirmités rendaient irrésistible, inclinaient vers la pacification, vers le rapprochement de tous les Français, leur concentration dans l'unité politique et religieuse, qui faisait depuis des siècles la grandeur de la monarchie. L'esprit aux tendances traditionalistes et conservatrices, que lui avaient laissé ses études dans les universités, qu'il avait développé par l'exercice de son activité publique, se ranime pour le guider dans la dernière période de sa vie politique, et nous allons étudier une dernière fois son action aux Etats de la Ligue.

CHAPITRE XVIII

LA DIRECTION PONTIFICALE A LA CONFÉRENCE DE SURESNES (MAI 1593)

Après deux années passées à l'écart, le chancelier de la Ligue reprenait sa place dans la mêlée des intrigues entre ligueurs et royalistes, et précisément, les modifications qui s'étaient produites pendant ce laps de temps, avaient accentué et généralisé cette tendance à l'apaisement, que nous venons de constater chez lui. C'était un symptôme sérieux que les hommes d'Etat remarquaient et dont la diplomatie profitait : partout on était las de la guerre, même dans les armées, car les opérations militaires ne faisaient que languir. Le gouvernement pontifical s'était à peu près retiré de la lutte, et ne fournissait plus que de maigres secours en argent ; le roi d'Espagne, plutôt ruiné que découragé, se contentait d'envoyer ses bandes des Pays-Bas sur le théâtre de la lutte, dans les moments critiques où l'on pouvait craindre le triomphe définitif du Béarnais. On négociait plus que jamais, quoique sans volonté sérieuse d'aboutir, et avec l'arrière-pensée de gagner du temps ou quelque avantage stratégique. En réalité, des relations diplomatiques presque continuelles avaient rapproché les partis, sous l'action d'hommes comme Villeroy, qui cherchaient sincèrement une base d'accord. Déjà la mission du cardinal de Gondi à Rome, que Mayenne fit échouer par son ambassade extraordinaire d'octobre 1592, avait été décidée d'un commun consentement et favorisée mollement, non sans arrière-pensée, par l'Union [1].

[1] Il paraît que Villeroy fut autorisé par Mayenne à favoriser le cardinal de promesses et bonnes paroles ; dans sa lettre du 17 mars 1593

La convocation des Etats, que Mayenne avait si souvent promise, afin de prolonger ses pouvoirs, résolue sérieusement dans les derniers mois de 1592, soulignait ces tendances de l'opinion, leur ascendant irrésistible, et le désir dominant de procurer le vrai remède, le choix d'un souverain orthodoxe (1). En cette circonstance, on peut le dire, les provinces forcèrent la main au lieutenant-général, toujours indécis, flottant entre le devoir et l'ambition. Un certain nombre de députés s'étaient réunis en Champagne, dès le courant de l'année précédente, et depuis ce moment n'avaient fait que vaguer à travers la province, de Reims à Soissons, réclamant la convocation plénière. Les députés de Provence passaient à Lyon en janvier 1592 (2), et allaient rejoindre ce premier groupement ; une tentative d'élection avait lieu pour le Lyonnais au mois d'avril. Enfin les dernières agitations de la capitale, où les modérés parlant haut réclamaient la paix (3), même par la conversion du roi de Navarre, donnaient à réfléchir ; que Mayenne le voulût ou non, l'opinion publique l'emportait et précipitait les événements.

On se préparait donc de toute part. Le Pape avait envoyé au cardinal de Plaisance les pouvoirs de légat *a latere*, pour diriger les Etats dans le sens des intérêts de l'Eglise (4). Le vieux Pellevé quittait Rome après vingt ans de séjour, et revenait en France présider l'élection en qualité de cardinal et doyen de l'épiscopat français (5). Il passait à Lyon,

à Bellièvre, Fonds franç., man. 3.947, fos 321, 322, il déplore avec amertume les traverses dont cette mission eut à souffrir, « contre les promesses que je luy avois faictes et ce que j'avois eu charge de luy dire. » S'en étant plaint au duc, il fut éconduit, et son mécontentement durait encore l'année suivante, car il vivait dans la retraite, prétend-il.

(1) Mayenne hésita jusqu'au dernier moment, et à la fin de novembre 1592, il fallut les instances d'Epinac, de Pellevé et autres notables ligueurs, pour le décider à lancer le décret de convocation.

(2) Annuaire du département du Rhône, *ibid.*, p. 90, d'après Délibérations consulaires, tome 129, fo 15, séance du 14 janvier.

(3) Sur ces faits et les instances des corps constitués auprès de Mayenne, voir l'Epinois, pp. 577, 578.

(4) Texte latin et traduction, Fonds fr., man. 3.981, fos 149 et 155.

(5) Promu évêque d'Amiens le 15 août 1553, Gams, *Series episcoporum totius christianitatis*, p. 488.

août 1592 [1], y vit l'archevêque, et ils causèrent des affaires publiques.

Après ses échecs et l'évanouissement de ses rêves d'ambition, ce dernier ne pouvait plus espérer d'avoir sur la future assemblée l'action prépondérante d'un prince de l'Eglise, bien qu'il eût essayé récemment une dernière démarche, que les intrigues de la maison de Savoie firent échouer. Mais il parut s'en consoler pour le moment, et sa diplomatie lui réservait un rôle important, au milieu des intrigues qui ne manqueraient pas de surgir entre les nombreux compétiteurs. Sans s'inquiéter outre mesure de ses propres intérêts, il s'entremit à préparer la tenue des Etats en ce qui concernait sa province, nous avons vu dans quel sens. Il fut nommé député du clergé, représentant comme toujours les trois bailliages et sénéchaussées du Lyonnais, Forez, Beaujolais; pour lui plus encore que pour ses prédécesseurs c'était une pure formalité. On lui donna comme auxiliaire, ou plutôt comme assesseur, son vieil ami, le chanoine chamarier Marc de Saconins de Pravieul, attaché depuis dix-huit ans à sa maison. On peut dire qu'en ces circonstances il fut le grand électeur de la région, même pour le tiers, et bien qu'il fût absent quand on renouvela les élections le 19 octobre, il inspira certainement ces cahiers où les Lyonnais, réclamant un roi français et catholique, réprouvaient avec énergie les démembrements que méditaient déjà d'égoïstes appétits, ceux de la maison de Savoie et de plusieurs chefs ligueurs. Ainsi les véritables convictions de notre personnage se rapprochaient plus que jamais des idées politiques, qui devaient en définitive amener le triomphe du Béarnais; il importe de signaler ce point une fois de plus, à ce moment où des adversaires peu scrupuleux allaient travestir odieusement son caractère et son attitude dans la Satire Ménippée.

Ces idées, assez souvent attestées par ses écrits, que confirment d'autres témoignages plus désintéressés, sont mises en relief dans le commerce de lettres qu'il entretint, au

(1) *Nunz. di Fr.*, tome 36, f° 50, dép. du 11 septembre; il en repartit le 20 août.

début de l'année 1593, avec un vieil ami, un peu délaissé depuis quelque temps, l'ancien président Bellièvre. Leur correspondance avait continué [1] cependant, clairsemée, intermittente, et l'honnête diplomate, bon juge en fait de vertus et de mœurs, appréciait avantageusement les mérites, les talents et l'amitié du prélat [2]. Sur le point de reparaître dans l'arène politique, et de se trouver en présence de l'archevêque, devenu le diplomate du parti contraire, il tenta dans une lettre de le convertir, et surtout de lui faire adopter les résolutions moyennes, qui seules ont chance d'aboutir dans les affaires publiques.

Après les compliments obligatoires et les félicitations sur le rôle du premier personnage de l'Eglise gallicane [3] qu'il joue présentement, Bellièvre le console par avance des attaques que les prochains débats ne manqueront pas de soulever contre lui : « Le contentement, que les méchants se donnent maintenant en médisant des gens de bien, passera comme un feu de paille, et l'infamie en demeurera

(1) Leur correspondance se trouve dans les Papiers Bellièvre, Bibl. nat., Fonds fr., les lettres d'Epinac principalement dans les man. 15.908 et 15.909, celles de Bellièvre sont en brouillons aux nos 15.892 et 15.893. Il y règne une certaine cordialité; les deux personnages se font des confidences, ils aiment à philosopher avec citations à l'appui sur les événements politiques, sur leur situation personnelle. Voici une jolie pensée du premier : *On se peult resouldre qu'estre aymé c'est vivre en l'ame dung aultre*; 15.891, f° 197, 12 oct. 1588.

(2) Voir en particulier la longue lettre datée de Grignon, 25 nov. 1589, une des plus remarquables du recueil. Fonds fr., 15.891, f° 347; en félicitant l'archevêque de sa délivrance, Bellièvre l'exhorte à travailler pour le bien public : « Car vous avez lage meilleur (que moi) et Dieu vous a singulièrement doué de ses grâces pour soutenir ce qui est au pouvoir dun homme de vertu et de valeur. » Toute la correspondance est dans ce ton, et, témoignage qui prouve bien mieux que Bellièvre disait sa façon de penser, sans exagération, voici ce qu'il écrivait de l'archevêque, *ibid.*, 15.910, fos 8, 9, Grignon 19 janvier 1593, à un anonyme membre des Etats, peut-être Villeroy : « Il y a nombre de très-vertueux personnages en vostre assemblée. Vous estes à ce que je suis averty fortiffiez de Mons. larchevesque de Lyon qui n'a point de Taye sur les yeulx, et qui a un esprit si choisi que sil en sera creu Il ne souffrira pas que lon prenne l'umbre pour la chose. »

(3) Brouillon, Fonds fr., 15.893, f° 120, et copie un peu différente, *ibid.*, 6.552, f° 154, datées ainsi : de Grignon ce Jour de 1593, ce qui signifie qu'elle était de janvier. Le dernier texte est suivi d'une copie de la lettre d'Epinac que nous analysons plus loin, et dont le contenu indique bien qu'elle en était la réponse.

perpétuelle : le courage, que vous opposez à ceux qui n'ont d'autre but que de nourrir et perpétuer le mal en leur patrie, fera que de votre vivant vous serez aimé et honoré de tous ceux qui aiment la vertu, et votre mémoire demeurera très recommandée à la postérité. » Ces pronostics, optimistes à dessein, d'un homme qui connaissait bien son époque, mais qui voyait mieux les injustices du parti espagnol que celles de ses amis, préparaient le conseil discret qu'il voulait donner. Il l'enveloppe habilement d'une forme abstraite et sous le voile de la philosophie : l'homme d'Etat ne recherche pas tant l'honnête et l'utile, que le possible pour résultat de ses travaux : « L'honnête et l'utile ont le plus de force en nos passions, mais le dernier argument, qui se fait par ce qui est possible, donne la loi aux deux autres : *prudentiæ est contendere quantum possis.* » C'était une leçon assez claire à l'adresse de son correspondant, alors qu'il entreprenait une lutte chimérique contre les royalistes victorieux, et voulait créer un souverain, au lieu d'accepter celui qu'avaient suffisamment désigné les traditions de la monarchie, et les sentiments plus ou moins déclarés de la majorité des Français.

Epinac s'empressa de relever dans sa réponse ce que le conseil avait de sage, mais avec un correctif, qui résume bien le programme de sa vie, et en particulier de ses travaux pendant cette année 1593 [1]. Sans doute, il faut s'en tenir à ce qui est réalisable, et ne pas espérer l'accomplissement de tout ce qu'on désire, mais on doit aussi reconnaître qu'il y a des choses si essentielles, qu'elles ne peuvent être négligées sans honte ni dommage ; et parmi elles le salut de la religion est de la première importance, car elle doit nous être chère par-dessus tout. A l'invitation de se rapprocher du parti royaliste, l'homme d'Eglise riposte par l'exposé des concessions, que lui permettent de faire les circonstances, ses propres convictions et les droits du catholicisme. Il affirme avec serment qu'il ne se soucie pas

[1] 20 mars 1593, original Fonds fr., 15.910, f° 22, voir Appendice XXVI. Nous avons cité le commencement de cette lettre ci-dessus chap. XV, p. 406 et note 2.

des avantages particuliers, ni des siens, ni de ceux d'autrui : aucune passion n'a prise sur lui, si ce n'est le seul zèle pour l'honneur de Dieu et pour l'avancement de son Eglise, et il n'y a pas d'homme qui cherche avec plus d'ardeur le repos du public, qui lui consacre davantage son industrie et ses soins. Mais il n'a jusqu'ici rencontré chez les adversaires « aucune ouverture qui puisse sauver la religion ». Pour tout résumer d'un mot, il y a entre les deux camps cette barrière infranchissable, que les royalistes veulent établir la religion par l'Etat, « et nous voulons fonder l'Etat sur la religion » (1).

La perspicacité, faite d'expérience, dont témoigne cette lettre, et le ton de franchise avec lequel son auteur répondait, nous sont des garants qu'il a révélé sans détour les convictions intimes qui dirigeaient son activité, et qu'il avait d'ailleurs l'intuition de ce qu'exigeait l'affermissement de la religion ébranlée sur ses bases. Deux traits achèvent le portrait moral que nous avons voulu tirer de cette pièce. Bien qu'il soit désintéressé, comme il l'affirme hautement, Epinac ne s'interdit pas d'une manière absolue toute préoccupation de ses intérêts, pourvu qu'elle ne vienne qu'en seconde ligne, et il s'autorise des enseignements du divin maître : « Quærite primum regnum Dei, et hæc omnia adjicientur vobis (Math., VI, 33) » ; « Jésus-Christ m'apprend qu'il faut premier chercher le royaume de Dieu, et que là nous trouverons les bénédictions temporelles attachées. » Et, parlant des difficultés de l'heure présente, des embarras, des tracas dans lesquels il s'est embarqué malgré lui, sur les prières instantes de ses amis, n'a-t-il pas la divination de ce que l'avenir lui réserve, de la manière dont l'histoire l'appréciera, quand il dit que « ces affaires ne pourront se démêler, sans que la postérité ne trouve assez de prétextes pour blâmer ceux qui auront participé aux conseils qui se prendront pour les terminer (2) ». Les calomnies, dont il

(1) Cette formule était courante dans le parti de l'Union, comme la devise qui le distinguait du parti contraire ; on la trouve dans le Mémoire de Panigarole au duc de Savoie sur les affaires de France, en 1590, *Mémoires de Villeroy*, 1622, II, p. 530.

(2) Le passage est souligné dans l'original, en répondant aux pronostics de Bellièvre, Epinac semblait dire qu'il s'en émouvait fort peu.

avait été souvent victime, le rendaient clairvoyant, mais il en prenait son parti avec beaucoup de sang-froid, et prévenait son correspondant que rien ne l'arrêtait.

Voilà les dispositions avec lesquelles l'archevêque de Lyon abordait les débats des Etats électoraux ; elles nous font préjuger quelle y sera son attitude, et dans quel sens il orientera sa politique. Il était convaincu que la monarchie ne pouvait se consolider, qu'en restant établie sur la vraie religion, catholique et romaine ; la suite de nos annales, qu'il possédait si bien, lui en fournissait la preuve indiscutable. La conséquence qu'il en tirait, nous l'avons vu et nous le verrons encore, était que, dans les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait, le Pape seul pouvait de son autorité propre terminer le différend qui séparait ligueurs et royalistes, en prononçant sur la suffisance et la sincérité de la conversion du Béarnais. Le prélat se mettait ainsi en conflit avec ceux qui voulaient établir la religion par l'Etat, c'est-à-dire les partisans de la théorie gallicane, qui prétendaient que Henri de Navarre n'était tenu que d'affirmer sa conversion par une simple démarche d'obédience.

Ces idées dominaient dans le camp opposé, où l'on se préoccupait plus de politique que de religion, où la dignité royale passait avant celle de l'Eglise. On se demande si le mépris du pouvoir ecclésiastique pouvait être poussé plus loin, car enfin on ne faisait aucun cas des sentences pontificales, que l'on tenait pour nulles et non avenues, et l'on entrait sans hésiter dans la voie des réserves par lesquelles les hérétiques ont, de tout temps, inauguré leur révolte contre Rome. C'était en vertu de ces mêmes théories que Navarre entendait être reconnu roi légitime, avant de faire aucun acte extérieur de catholicisme. Assurons l'Etat, nous penserons ensuite à la religion, tel était le programme des royalistes, en avance sur leur siècle. La religion et l'Etat sont inséparables, négliger l'une, c'est compromettre l'autre, voilà celui que les Ligueurs empruntaient au moyen âge. Et nous savons déjà que ce n'était pas une distinction oiseuse ; il y avait un abîme entre les deux partis, et le Pape seul pouvait les rapprocher.

Remarquons-le, notre diplomate n'érigeait pas son programme en système absolu, n'embrassait pas les idées d'outremont, mais en homme politique, dédaigneux des théories et des principes abstraits, il cherchait le moyen de résoudre les difficultés pendantes, de mettre d'accord les deux pouvoirs, les deux ordres sur lesquels repose la société humaine. Il était convaincu que, dans la pratique, ce n'était pas chose impossible, qu'on devait y parvenir par des concessions mutuelles, que cependant l'Eglise ne pouvait transiger sur les bases de cet accord. Il avait autrefois soutenu la prérogative royale en matières religieuses, et il restait persuadé qu'un souverain catholique, ayant reçu l'onction sainte, jouissait de certains droits sur l'Eglise de son royaume, pouvait même légiférer dans sa discipline intérieure, que par là l'autorité pontificale était limitée. Mais il refusait d'admettre qu'un prince hérétique eût des droits analogues, surtout que la naissance, qui le faisait hériter du trône, le préservât des censures, comme on l'acceptait à la rigueur pour un orthodoxe. Sixte-Quint avait pu trop précipitamment excommunier le Béarnais, mais en quoi cette hâte regrettable diminuait-elle le pouvoir de déclarer que l'hérésie opiniâtre suspendait les droits d'hérédité ? Que deviendrait la religion, le catholicisme et la société religieuse, si l'Eglise n'avait pas l'autorité doctrinale de prémunir les fidèles contre les influences multiples dont dispose une puissance hétérodoxe, avec la liberté d'en user selon sa prudence et discrétion, et sous sa responsabilité ? Enfin, Grégoire XIV avait-il eu tort de fulminer contre un prince qui, deux ans après avoir accepté l'engagement de se faire instruire, ne se souciait plus de ses promesses et traitait assez légèrement les scrupules de la majorité de ses sujets ?

Ces motifs finirent par triompher, puisque Henri IV s'y rangea lui-même, en demandant l'absolution. Nous connaîtrons bientôt les réponses qu'y faisaient les royalistes, et les conséquences qu'Epinac et la Ligue Française en déduisaient. Elles furent les idées directrices qu'ils suivirent dans les débats théologiques de la conférence de

Suresnes, et firent prévaloir dans le parti. On ne s'en préoccupait guère, en cette fin de l'année 1592, où les catholiques s'agitaient partout afin d'assurer le choix d'un prince vraiment orthodoxe. Les modérés n'avaient pas renoncé à l'espoir de s'entendre avec les partisans de Navarre, bien que la possibilité de sa conversion rencontrât chez eux peu de créance. Le tiers parti revivait, et le cardinal de Bourbon intriguait auprès du légat, envoyait même à Rome un agent secret. mais la Cour pontificale lui signifiait expressément, qu'il ne compterait pour rien, tant qu'il n'aurait pas abandonné la cause à laquelle il s'était inféodé [1].

Sans écarter ces prétentions, qui leur servaient toujours de machine diplomatique, les Ligueurs, dont l'archevêque de Lyon était le porte-parole, songeaient plus sérieusement à faire tomber l'élection sur un prince français, de la maison de Lorraine, et présentaient en première ligne le duc de Mayenne, comme le candidat le plus méritant, mais il n'y avait pas accord parfait entre eux, et la candidature du jeune duc de Guise rencontrait de nombreux partisans [2]. On comprend qu'au milieu de ces tiraillements, des hommes prudents et réfléchis comme Epinac aient été perplexes, et qu'ils n'aient pas voulu écarter les droits des Bourbons catholiques. Quant aux prétentions de l'Espagne, nous les connaissons, mais ce ne fut que dans les derniers mois de l'assemblée que se livra la grande bataille sur la loi salique.

Telle était la situation lorsqu'Epinac s'achemina vers Paris. Parmi les brigues multiples qui s'éveillaient, celles de Nemours n'avaient pas encore pris rang, mais, bien que sa candidature fût repoussée formellement par les députés

(1) Les intrigues du cardinal sont rapportées par le légat, *Nunz.*, tome 37, f°s 30-32, dép. du 12 novembre, et 35, 36, du 7 décembre, relevés de chiffres. La réponse de Rome, dans une lettre de la secrétairerie d'Etat du 19 déc., relevée dans *Nunz.*, tome 287, f°s 63-65.

(2) Au début de l'année 1593, le docteur de Creil, que nous avons mentionné plusieurs fois, composait à Rome et faisait circuler un mémoire en faveur de cette candidature, Fonds franç., man. 3.983, f° 118, lettre anonyme (l'évêque Rose) à l'auteur, Paris, 3 mars. Pap. de Simancas, carton 1595, pièce 58, pp. 6-7, dépêche de l'ambassadeur Feria, du 26 juin.

de sa province, il ne renonçait pas à la présenter. Il ne pouvait cependant se mettre en opposition ouverte avec son parent, le duc de Savoie, qui posait aussi la sienne. Il avait des visées plus positives et moins chimériques, et, s'il travaillait à se débarrasser des gens qui le gênaient, tels que l'archevèque de Lyon, c'est que ces visées prenaient pour objectif la région sur laquelle il dominait déjà. Nous savons comment le conflit, qui avait éclaté entre ces deux personnages amena le départ d'Epinac, non sans qu'il entraînât à sa suite les représentants de la bourgeoisie.

Pressé lui-même de partir par l'appel de ses amis les députés de Bourgogne, il se mit en route le 18 octobre, et comme il l'avait prévu, signifié même discrètement, les échevins, Villars et Gella, le suivirent sans hésiter. Il prit le chemin de la Franche-Comté, par lequel il était venu deux ans auparavant, et rallia les Bourguignons en route. La caravane traversa les montagnes du Jura, couverte par la neutralité de la province, et les bourgeois lyonnais la rejoignirent au delà de Besançon (1). Elle atteignit Nancy, où l'archevêque eut une entrevue, le 3 novembre avec le duc de Lorraine et ses fils, le marquis de Pont et le cardinal (2); on y parla de la candidature de ces derniers en termes vagues, sans rien conclure. Puis les voyageurs passèrent en Champagne, sous la protection de la maison de Guise, et, par Bar-le-Duc, Vitry-le-François, rejoignaient le 27 les députés réunis à Reims (3).

On ignorait encore où se tiendrait l'assemblée, et dans les conseils du parti, les avis se partagaient entre Soissons et Paris. Mayenne, qui ne pouvait se décider, semblait pencher vers la capitale et se tenait avec ses troupes aux environs, sous prétexte d'assurer le libre passage sur les routes qui y conduisaient. En réalité, les derniers événements de

(1) Ils ont raconté les incidents de leur voyage à la poursuite de l'archevêque dans leur correspondance avec la ville, Archiv. munic., AA, carton 78, liasse 2e, lettres des 24, 25 et 28 novembre.

(2) Les mêmes, 4 novembre, *ibid.*, tome 45, f° 252.

(3) *Ibid.*, tome 46, f° 116, 27 nov.; le 11, f° 85, ils avaient écrit de Bar-le-Duc, où ils attendaient une escorte du duc de Guise pour entrer en France.

Paris, où le parti de la paix contrebalançait maintenant en forces celui de la guerre à outrance (1), lui avaient laissé une impression fâcheuse ; il craignait que les Parisiens ne voulussent imposer leurs préférences et combattre sa candidature. A ce moment décisif, ses éternelles tergiversations arrêtaient tout, et les notables de la Ligue groupés à Reims se demandaient s'ils n'attendraient pas longtemps encore l'ouverture des débats. L'impatience et la fièvre d'en finir commençaient à gagner les plus ardents pour la lutte, comme le vieux Pellevé. Dès son arrivée, Epinac réclama par exprès les dernières instructions du lieutenant-général, et le pressa de prendre un parti (2). La réponse tarda plusieurs jours ; le prélat, atteint de sa goutte, dut garder le lit, mais il usa de patience pour tout remède, écrivait un témoin de ces péripéties (3). Enfin Mayenne convoqua l'assemblée à Paris ; députés et notables s'y acheminèrent, et le 26 décembre, l'archevêque de Lyon faisait son entrée avec le duc de Guise et le cardinal de Pellevé (4).

Il reprit les sceaux, de par la volonté de Mayenne (5), et renoua ses liaisons avec l'ancien parti de la Ligue française et ses représentants Villeroy, Jeannin, La Châtre. Le premier article de leur programme était de ne pas décourager les espérances des royalistes, encore moins les visées du tiers parti. Dans la mêlée confuse des intrigues qui s'agitaient à propos de l'élection, en vue de l'ouverture prochaine des Etats, le groupe parut même pencher vers le cardinal de Bourbon : du moins l'ambassadeur espagnol, Diego de Ibarra, l'en accusait formellement, et l'archevêque plus que les autres, en le rappelant au souvenir de Philippe II, comme un de ceux qui avaient toujours le plus

(1) Voir dans Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*, le long récit des compétitions entre les deux partis.

(2) Renseignements tirés de lettres adressées à Rome et déchiffrées par l'ennemi ; Fonds fr., man. 3.982, fos 254-258. On s'y montre hostile à Paris ; les Espagnols n'en veulent point, et pour cause.

(3) L'abbé d'Orbais au commandeur de Diou, 4 déc., *ibid.*, f° 256.

(4) Archiv. municip. de Lyon, AA, tome 45, f° 244, les députés de la ville, Reims 17 déc., et 46, f° 89, Paris le 28.

(5) Les échevins l'en félicitent le 3 février 1593, *ibid.*, tome 110, f° 267.

brouillé les affaires (entendez espagnoles), et qui devaient diriger les débats de l'assemblée[1]. En effet l'archevêque et ses amis combattirent la demande, que présenta l'ambassadeur, de proclamer la maison de Bourbon déchue de ses droits, et la firent échouer[2].

Par ailleurs, le garde des sceaux, déployant plus activement que jamais ses talents de diplomate, ne décourageait ni le roi d'Espagne, ni le duc de Savoie. Il avait l'air d'accueillir de nouveau les avances du premier et les espérances qu'il en recevait: du moins, Ibarra se promettait d'utiliser ses intrigues, de les faire servir à traverser les projets de la Savoie[3]. En effet, l'archevêque, oubliant les mauvais offices que la cour de Turin lui avait rendus, imaginait une combinaison assez ingénieuse, qui aurait assuré la couronne de France au duc, époux de l'infante Catherine, de manière qu'un double mariage, unissant les enfants de Mayenne avec ceux de l'élu, mît d'accord les prétentions de l'un et de l'autre. Et l'Espagnol semblait prendre la combinaison au sérieux.

Pendant ces manœuvres sans conséquence, le gouvernement préparait les travaux de l'assemblée, dans des conférences secrètes tenues chez le légat; Ibarra, qu'on avait mis à l'écart, en était vivement intrigué[4]. On y discuta la teneur de deux actes importants, le décret de convocation en forme de manifeste, et l'appel que le légat lançait aux ca-

(1) « El Arçobispo de Leon, de quien V. M^{d} tiene noticia y la puede dar bien partic^{ar} don Ber^{no} de Men^{a}, es de los que mas mano pienso han de tener en estos est^{os}, assi por su dignidad, el entendimi^{o} y mana que tiene, como por haver despues de principio destas guerras civiles traydo las manos en la massa y no muy limpiado, dizen me viene ligado con Villeroy y la Chatre y que se les va juntando Janin, y el fin que pienso tienen es el card^{le} de Borbon o su her^{no}. » Pap. de Sim., cart. 1588, pièce 39, p. 3, dép. du 11 janvier 1593.

(2) Ce débat, auquel on donna une grande importance, revint plusieurs fois, mais surtout dans les mois d'avril et mai. Ibarra en fit une première ouverture, *ibid.*, mais la question ne fut sérieusement agitée qu'après l'arrivée de l'ambassade Feria. Le pape défendit à son représentant de s'en mêler; *Nunz.*, tome 27, f° 71, dép. du 11 avril.

(3) Pap. de Sim., *ibid.*, pièce 49, pp. 1-3, dép. du 29 janvier. Ce fut cependant en ces circonstances que l'ambassadeur de Savoie fit à celui d'Espagne la confidence dont je parle ci-dessus, p. 468, note 2.

(4) *Ibid.*, carton 1582, pièce 85, dép. du 30 déc. 1592.

tholiques de l'autre parti. Pour l'un et l'autre, Epinac fut certainement consulté (1), mais il eut plus de part au discours d'ouverture prononcé par Mayenne, qui fut trouvé beau et dans le goût de M. de Lyon (2). Il fut nommé président des Etats en seconde ligne, après le cardinal de Pellevé, mais comme les amis de celui-ci se défiaient eux-mêmes de sa loquacité et de ses intempérances de langage (3), il lui fut adjoint en qualité de surveillant et, prenant pour lui les grandes affaires et les débats de la politique générale, il ne lui laissa que la représentation, avec la responsabilité des affaires, qui n'excédaient pas le programme intérieur des chambres.

Le garde des sceaux se préparait donc, prenait position, et nous le trouverons fidèle aux idées qu'il exposait dans ses lettres-programmes de 1590 et 1593. Il accepta la direction du Pape représenté par le cardinal légat (4), autant par nécessité que par conviction, et parce que c'était le moyen de neutraliser l'action des Espagnols, en leur opposant une autorité supérieure ; d'ailleurs, on ne pouvait mettre de côté le pouvoir spirituel, en des négociations où il s'agissait de vaincre l'hérésie. Quant à l'élection elle-même, le légat ne devait y intervenir que pour appuyer le choix d'un prince catholique, mais là encore, ce diplomate joua un rôle décisif, celui de médiateur et d'arbitre. Il dirigea réellement la politique ligueuse pendant cette année, par une concession plus ou moins volontaire des seigneurs du parti, qui n'avaient pas, qui ne pouvaient avoir d'autre soutien que le chef de la chrétienté. Epinac fut donc en relation quotidienne avec

(1) *Nunz.*, tome 37, fº 39, du 14 janvier 1593.

(2) *Journaux-Mémoires de Lestoile*, tome V, p. 346.

(3) Le légat disait : « Sua natura è alquanto terribile libera di parlare, et le sue troppo lunghe narrative hanno stracchi assai questi Principi et gl' altri. » *Ibid.*, fº 42, 23 janvier. Ce jugement fixe le caractère de Pellevé, tel qu'il se montra du reste dans les cancans de Rome.

(4) Philippo Sega, évêque de Plaisance, était un des plus vieux serviteurs de la politique pontificale, sinon le plus expérimenté ; nonce ordinaire aux Pays-Bas en 1577, puis en Espagne jusqu'en 1580, nonce extraordinaire dans ce dernier pays en 1583, il dirigea la nonciature de Munich à partir de 1586, et avait dans l'intervalle rempli plusieurs charges administratives des Etats pontificaux.

l'agent pontifical, mais sans entrer dans une grande intimité à son égard (¹). Tout en subissant sa diplomatie plutôt qu'il ne l'accepta, il ne cessa jamais d'opposer, comme il l'avait déjà fait en 1590, l'autorité disciplinaire du Pape aux théories gallicanes des royalistes. Pas plus qu'auparavant, il ne voulait soumettre aux étrangers les affaires de la monarchie, il louvoya donc comme toujours, et cette attitude se dessina, dès que les ennemis entrant en scène portèrent les débats sur le terrain des droits réciproques des deux puissances.

Le 29 janvier, arrivait à Paris leur proposition d'entrer en conférence : elle produisit un grand émoi, surtout dans l'assemblée, car c'était un coup droit contre elle, une ruse de guerre destinée à traverser ses travaux, en particulier l'élection. Epinac fut d'avis de l'accepter, et il insista beaucoup auprès de Sega pour qu'il ne la combattît pas ; il lui remontra que ce serait un moyen de ramener les catholiques royalistes, ou de faire éclater l'opiniâtreté de Navarre, le peu de sérieux de ses promesses (²). On comprend que

(¹) La correspondance de Sega est assez impersonnelle ; il ne fait jamais l'éloge d'Epinac, sinon en un passage, *Nunz.*, tome 36, f° 165, le 26 février, où, parlant de la marche de l'assemblée, il ajoute que Pellevé et l'archevêque : « Sopra tutti mi assistono con carita, et col consiglio, et con li avvertimenti, et con l'opere. » Il ne l'apprécie qu'en août 1593, quand il fut question de l'envoyer à Rome. Nous sommes loin des éloges de Morosini inspirés par Epinac !

(²) « M. de Lyon et le président Jeannin s'y employèrent si vivement avec les gens de bien qui étaient en lad. assemblée qu'elle (la conférence) fut maintenue contre Pellevé et les Espagnols. » Mémoires de la Ligue du secrétaire de Jeannin. Fonds franç., man. 17.282, f° 81. Il développe ensuite les raisons qui furent présentées au légat ; elles ne sont que l'exposé des mobiles qui dirigèrent Epinac à Suresnes : on y affirme déjà que Navarre veut la conférence pour amuser et contenter ses partisans ; on prévoit que ceux-ci ne quitteront jamais le roi, par conséquent il faudra bien renvoyer le tout au Pape. C'est Davila qui fait intervenir Epinac auprès du légat, in-4°, Venise 1637, p. 858. Voici ce qu'on lit dans un pamphlet espagnol : « La conférence fut décidée sur la persuation d'un des chefs du party accompaghnée *(sic)* du bien dire de M. larchevesque de Lyon, mesmes qu'ilz protestoient par exprès qu'ilz ne permettroient point qu'il s'y parlast en aulcune façon de Vendosme (nom que les Espagnols donnaient au roi). Pap. de Sim., carton 1569, pièce 214, Mémoire sur les affaires de France et pour prouver que malgré la messe de St-Denis Henri de Navarre est resté protestant, f° 6, verso. Ecrit composé après l'expulsion des jésuites et par un de leurs amis, voir f° 15.

cette grave démarche ait rencontré une vive opposition, dont le légat et Pellevé développèrent les arguments devant le conseil des notables de la Ligue, où l'on débattait les questions importantes avant de les soumettre aux Etats. La discussion fut chaude, mais Epinac et Jeannin parlèrent si bien qu'ils firent adopter le principe de la conférence.

L'archevêque s'efforça de prévenir les dangers qu'on en redoutait, en promettant à Sega que, comme chef des délégués du parti, il empêcherait qu'on abordât le thème de la conversion, ou qu'on le renverrait au Pape (1). On ne peut nier qu'il n'ait plaidé cette cause avec quelque arrière-pensée, qu'il n'ait rêvé de diriger la conférence, grâce au prestige que lui donnaient ses qualités oratoires et son habileté de diplomate; peut-être pensait-il même accaparer le premier rôle dans la politique, se faire l'arbitre de la situation, grouper les deux fractions des catholiques, amener une entente contre le roi de Navarre, ou peser sur sa conversion. Mais il eût été bien grave de rejeter la proposition des royalistes, et en l'acceptant, les chefs de l'Union se montraient animés d'un réel esprit de conciliation, en même temps qu'ils témoignaient du progrès que l'apaisement avait fait dans les âmes.

Les députés arrivaient lentement, les uns après les autres, et ils étaient encore trop peu pour aborder le programme qu'ils avaient à discuter. Les notables, dont nous aurons à constater l'action s'exerçant parrallèlement avec celle des Etats, durent tirer en longueur l'affaire de la conférence, et ce fut le 26 février seulement qu'après de nombreux pourparlers entre eux et les chambres, celles-ci se mirent d'accord sur la réponse qu'attendait l'ennemi. On dressa trois formulaires, et bien que la rédaction d'Epinac fût jugée *grave, majestueuse et de meilleur style*, on lui préféra celle de Jeannin comme *plus vive, aigre et persuasive*, mais on recueillit de la première beaucoup de traits que l'on inséra dans l'autre afin de l'enrichir (2). On acceptait la conférence,

(1) *Ibid.*, carton 1588, pièce 102. Ibarra, le 24 avril.

(2) A. Bernard, les *Etats de 1593*, Paris 1843, Collection des Docu-

à condition qu'elle eût lieu entre catholiques seulement, et qu'on discutât uniquement les moyens de conserver la religion et l'Etat. La cause de Henri IV remportait un avantage sérieux, par le fait même que les Ligueurs se mettaient en rapport avec ses partisans. Les premiers admettant en principe la légitimité de ses droits, les débats devaient porter forcément sur les moyens d'en assurer l'exercice, c'est-à-dire sur la conversion. D'un autre côté, que les catholiques l'aient prévu ou non, la conférence devait être dirigée par le roi, sous l'autorité duquel ses représentants ne cessèrent d'agir : leurs adversaires s'en aperçurent bientôt, et dans leur tête-à-tête avec eux perdirent promptement l'illusion de diviser les forces ennemies.

Epinac put se tromper comme les autres, ce qui est assez peu probable, mais après avoir pesé avec sa clairvoyance politique les conséquences de la résolution, après les avoir discutées dans ses conciliabules avec Jeannin et Villeroy, plus décidés que lui, qui l'entraînèrent (¹), il se rangea du parti de la concorde, et il faut lui savoir gré d'avoir travaillé en ce sens, lui qu'on a toujours accusé d'excès et d'emportement. Dans sa réponse aux ouvertures royalistes il s'était montré peu ferme, son formulaire n'affirmait pas avec assez de netteté les principes qu'il fallait défendre, il avait évité de se compromettre, et les Etats lui avaient fait sentir qu'il n'était pas à la hauteur de la tâche ; mais sa situation était des plus délicates, nous le verrons, et il n'y avait que les malveillants qui osassent la simplifier, en ramenant tout à des vues égoïstes, comme le firent les Ligueurs exaltés. Quand, après trois mois de pourparlers, la discussion contradictoire fut réglée dans ses détails, les Seize, qui avaient mis tout en œuvre pour faire échouer la conférence, attaquèrent vivement l'archevêque, et ne manquèrent pas de

ments inédits, tome 119, donne les détails sur les formulaires, pp. 391, 392. confirmés par Ibarra, *ibid.*, pièce 69, dép. du 3 mars.

¹) On s'étonne de ne pas rencontrer Villeroy dans ces négociations préliminaires, mais nous avons dit p. 470, note 1, qu'il se tenait à l'écart, ce qui ne l'empêchait pas d'agir, s'il est vrai, comme le prétend Davila, *ibid.*, p. 843, qu'il avertissait les royalistes des menées espagnoles contre la conférence.

proclamer qu'il avait tout conduit par vanité, pour emporter quelque fruit de gloire et d'honneur par son beau parler et subtilité d'esprit ([1]). Dès lors les gens passionnés ne cessèrent de le poursuivre, et d'unir leurs insinuations aux calomnies des politiques. Les prédicateurs l'attaquèrent, et l'un des fougueux orateurs du parti espagnol, le prieur des Carmes, Simon Filleul, le nomma dans un de ses sermons. L'évêque de Senlis, Rose, personnage bizarre, qui tour à tour avait des éclairs de bon sens et des excentricités de maniaque, l'invectiva publiquement avec les autres députés, sans doute parce qu'ils lui avaient signifié qu'il ne pouvait prendre part aux débats. Epinac se contenta de hausser les épaules et le traita de fou ([2]).

Il était en effet au-dessus de ces injures, ne s'étant jamais bien inquiété des attaques, d'où qu'elles vinssent. Qu'il fût nommé président de la députation catholique et porte-parole de l'Union à la conférence, il n'y avait là rien que de naturel, personne n'était plus capable de remplir ce poste, et même, si l'on en excepte Villeroy, Jeannin, le président le Maistre, Etienne Bernard, aucun de ses codéputés ne pouvait prétendre à diriger à côté de lui les débats. Il n'avait pas dû faire beaucoup de démarches pour obtenir cet honneur, mais les difficultés de la politique en ce mois d'avril 1593 lui dictaient une attitude circonspecte, que bien des gens ne s'expliquaient pas, et en ménageant tant d'exigences, il donnait prise aux attaques des partis extrêmes.

Engagé comme il était dans les conseils de Mayenne, il avait à tenir compte des ambitions personnelles du duc, à les favoriser ; d'ailleurs, le rôle nouveau qu'il assumait lui imposait le devoir de travailler pour le bien de la religion, et s'il méprisait les clabauderies des Seize, il devait écouter les avertissements du Légat, chatouilleux en tout

([1]) Palma-Cayet, Panthéon littér., tome 65, p. 487. Le pamphlet mentionné p. 483, note 2, reflète la manière dont les Seize envisageaient ces questions épineuses.

([2]) Lestoile, tome VI, p. 3. Rose avait été nommé un des députés, mais on le décida à s'abstenir, sous prétexte de ses mauvaises dispositions envers le roi, *Journal de la conférence par Dulaurens*, p. 58 ; en réalité, on redoutait ses intempérances de langage.

ce qui concernait les relations avec les alliés de l'hérétique : surtout, il fallait compter avec les agissements des Espagnols, plus puissants que jamais, on pouvait en juger par les bruyantes criailleries de leurs partisans. L'ambassade extraordinaire était arrivée depuis plusieurs semaines, chargée d'argent et de promesses, et les quatre envoyés de Philippe II avaient déjà enlacé l'Union d'intrigues savamment ourdies, répandu partout les menaces et les fanfaronnades, tellement que c'était miracle si la conférence n'était pas définitivement arrêtée, car dans la gène extrême où se trouvaient les princes, les notables et les députés, les doubles d'Espagne produisaient d'étranges revirements.

Ces raisons, et sans doute aussi le désir de relever son prestige, que les attaques des exaltés ruinaient dans le public, amenèrent Epinac à faire quelque concession, comme un compromis qui pût calmer leur effervescence. Il parut s'amender, ou du moins les Espagnols le crurent, car, signalant à leur maître les tendances des membres de la délégation et ce que sa politique pouvait attendre d'eux, ils déclaraient que le chef avait promis de se bien conduire ; il tiendra parole, ajoutaient-ils [1]. Ils avaient fait intervenir Pellevé, qui sermonna les commissaires, et de son côté le légat, avec plus d'autorité, leur dictait le programme qu'ils auraient à remplir. Mais quelle influence le vieux cardinal pouvait-il exercer sur Epinac ! En réalité celui-ci, stylé par Sega, lui promettait d'écarter tout ce qui concernait la réconciliation de Navarre, de suivre pas à pas les instructions des Etats, d'écouter, de proposer et discuter sans rien conclure [2]. Et l'on a tout lieu de croire [3], qu'en de-

(1) « Ha prometido andar bien y siguir, lo sabra hazer. » Pap. de Sim., carton 1588, pièce 88, rapporté par A. Bernard, les Etats de 1593, p. 702 ; c'était à la fois un certificat de confiance et d'aptitude, mais les Espagnols croyaient-ils sans réserve aux belles paroles d'Epinac, eux qui ne poursuivaient que l'échec de la conférence ?

(2) *Ibid.*, pièce 102, p. 5, dép. du 24 avril.

(3) Si l'on en juge par la correspondance du legat, dans une depêche de cette époque. *Nunz.*, tome 37, f° 64, le 6 mai, il reprouvait avec quelque vivacité l'attitude insupportable des Espagnols, qui se conduisent en maitres, ne font aucune concession et perdent tout par leur intolérance, en particulier Ibarra, que Sega insinue avoir été

hors de ces deux articles, l'Italien s'accordait avec l'archevêque pour amuser la diplomatie espagnole et sauvegarder les intérêts de la monarchie.

Telles étaient les dispositions d'esprit avec lesquelles ce dernier abordait la conférence. Il ne pouvait avoir d'autre but que de déjouer ce qu'il appelait les artifices de Navarre et les intrigues que noueraient ses partisans. Sans doute, le point de vue étroit auquel il était forcé de se placer, et les préventions de son parti contre le prince hérétique l'empêchèrent d'assurer les avantages, que la religion catholique devait retirer du seul débat vraiment pratique, celui des conditions d'après lesquelles le roi rentrerait dans l'orthodoxie. Mais les opinions complexes qui divisaient les ligueurs et le souci dominant d'élire n'importe quel prince catholique, à l'exclusion du Béarnais, l'opiniâtreté avec laquelle les royalistes se retranchèrent derrière les principes gallicans, l'entêtement des deux camps à ne pas vouloir chercher un terrain de conciliation, tout en un mot frappa les débats de stérilité. La tournure que l'archevêque de Bourges leur donna dès le début contraignit son adversaire de s'enfermer, pour rester fidèle à ses promesses, dans le personnage d'un argumentateur subtile : en somme, la conférence ne fut qu'un dialogue d'école, un assaut de thèses à grand renfort de droit et d'érudition, et Epinac y remporta l'honneur de parler avec éloquence. Le travail sérieux de la diplomatie se poursuivait ailleurs ; néanmoins, cette résistance passive des catholiques amena les royalistes à peser une dernière fois sur la volonté hésitante du roi de Navarre, et cette fois ils l'emportèrent.

Le jeudi 23 avril, la députation se réunit au Louvre, entendit la messe du légat en la chapelle de la reine [1], puis

l'instigateur du placard des Seize contre la conférence ; voir Palma-Cayet. L'exclamation qu'ils ont faite sur la trêve (à l'occasion de cette même conférence est chose étrange ! Ils veulent réduire l'assemblée par la nécessité : plaise à Dieu qu'il ne les amène pas au désespoir ! Cette lettre est significative, surtout si l'on songe que le Pape avait ordonné au légat de rester en parfait accord avec les ambassadeurs. *Nunz.*, tome 287, f° 69, dépêche de la secrétairerie d'état du 16 mars.

(1) A. Bernard, *ibid.*, procès-verbal du clergé, p. 432. Discours de la conférence, pp. 54, 55.

le représentant du Pape les harangua, ainsi que Pellevé, qui ne perdait aucune occasion de pérorer ; ils promirent par la voix de leur chef de n'avoir d'autre souci que le triomphe de la religion. Sur une heure de l'après-midi, ils s'acheminèrent vers Suresnes, lieu choisi pour les séances, et ils n'en revinrent qu'à huit heures du soir. Cette journée se passa en arrangements préliminaires ; on prit contact les uns avec les autres, et le premier abord fut marqué de réjouissances et grands témoignages de sympathie. Parmi les 22 députés présents, plusieurs se connaissaient de longue date, avaient travaillé ensemble à la cour et au conseil, avaient même été liés d'amitié. Epinac retrouva des personnages qu'il avait intimement pratiqués, non seulement Bellièvre, mais l'historien de Thou, les courtisans Rambouillet, Schomberg, le secrétaire Revol. On se revoyait après une longue séparation, on était adversaires, néanmoins on se reconnut compatriotes, Français, sujets de la même monarchie, et ce fut une véritable joie, puis, les cœurs s'ouvrant, un abandon qui dès le premier instant fit beaucoup oublier. Cette impression persista et les entrevues furent toujours de la plus grande cordialité. On se vit plus intimement, en dehors des séances et dans des repas que les députés se donnaient à tour de rôle. Des dispositions de ce genre, soigneusement entretenues, devaient à la longue amener un rapprochement, non seulement entre ces derniers, mais entre leurs amis, dissiper les malentendus, provoquer une détente, préparer l'accord sur beaucoup de points : la monarchie recueillit le fruit de ces amicales discussions, et la religion en eut sa part.

Le lendemain on s'occupa de l'examen des pouvoirs, puis la conférence fut remise au lundi suivant. Dans l'intervalle, le dimanche, Epinac fit rapport de ces premières ouvertures devant les trois chambres [1], mais la goutte ne lui permet-

[1] Bern., pp. 436-445. Outre ces rapports qui sont assez développés, nous n'avons guère que le récit anonyme (probablement de Dulaurens, un des députés) publié dans un sens ligueur au mois d'août, copié sur une rédaction officielle dressée par Epinac, voir *Ibid.*, pp. 255 et 514. Celle-ci n'a pas vu le jour, mais il se peut que l'archevêque ait lui-même surveillé l'impression du premier travail. Palma-

tant pas d'assister à la séance suivante, on n'y discuta encore que des points préliminaires. Les Ligueurs voulaient gagner du temps (1) et retarder le débat décisif jusqu'au retour de Mayenne, qui présidait alors à Reims une assemblée plénière des princes de sa famille.

Le mercredi 5 mai, malgré son état maladif, l'archevêque de Lyon se fit transporter à Suresnes ; il fallait enfin entamer la discussion sur les moyens d'accommoder les deux partis. Les royalistes avaient usé jusqu'alors de beaucoup de condescendance, un peu dans le même but que leurs adversaires, car c'était le moment où les courtisans catholiques assiégeaient la conscience du Roi, mais ils commençaient à s'impatienter. La vraie lutte commença donc, et Epinac la soutint vaillamment. Il avait devant lui l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, inférieur pour le savoir et l'éloquence, mais supérieur peut-être par l'expérience acquise dans le maniement des affaires publiques, auxquelles il avait consacré sa vie. Secrétaire du duc d'Anjou, son aumônier, puis conseiller du Roi, il avait fait sa carrière à la cour ; il sortait d'une famille de clients et créatures des Valois, les Semblançay, lignée nombreuse d'administrateurs ; il appartenait donc à cette catégorie d'ecclésiastiques, qui n'avaient de fortune que par la grâce du monarque, généralement mal vus à Rome, depuis qu'y dominait l'esprit réformateur (2). Il professait le culte de la prérogative royale en matières religieuses et soutenait dans toute leur étendue l'autonomie de la discipline gallicane, l'indépendance nationale à l'égard du Souverain Pontife ; il représentait donc bien le courant d'idées qui dominait la

Cayet le reproduit à peu près complètement, et de Thou, en le résumant lib. 106, y ajoute peu de chose.

(1) Epinac le rappelle lui-même aux Etats, Bernard, p. 453.

(2) Evêque de Mende en 1568. Grégoire XIII lui fit attendre quatre années la ratification des lettres royales lui conférant l'archevêché de Bourges. Archiv. del Vatic. Principi e titolati, tome 32, fos 89. 92, 218, 220, lettres de divers corps constitués du diocèse qui recommandent sa candidature : les suppliants insistent sur ce fait qu'ils sont depuis cinq ans privés de pasteur. Pourvu le 10 juillet 1581, Beaune ne prit possession qu'en septembre 1584, Gams, *Series episcoporum*..., p. 524; archevêque de Sens après Pellevé, il ne put jamais parvenir au cardinalat.

politique royaliste. Du reste, il avait reçu des instructions précises dressées au conseil et sous les yeux du Béarnais.

Après un premier tournoi, dans lequel les deux orateurs préconisèrent à l'envi la nécessité de l'apaisement, et se déclarèrent également soucieux de le procurer par tous les moyens en leur pouvoir, Bourges aborda le vrai nœud de la difficulté : cet apaisement ne pouvait se réaliser que sous l'autorité du chef légitime, désigné par la tradition nationale et l'hérédité comme le successeur de tant de souverains. Et sans hésiter, il tira la conséquence de sa proposition, exhorta dans sa péroraison les catholiques à joindre leurs efforts avec ceux des royalistes, afin que tous ensemble ils poursuivent par leurs prières et semonces la conversion de ce prince. Les Ligueurs ne virent en la démarche qu'un acte public de reconnaissance, dont Navarre, pensaient-ils, se prévaudrait, sans accepter franchement le sacrifice qu'on lui demandait. Ils répondirent que les règles canoniques leur interdisaient d'entrer en rapport avec un hérétique, à plus forte raison d'accepter son autorité. Ils ne faisaient pas intervenir le pouvoir du Pape, qui s'était réservé la solution en frappant Navarre d'incapacité; ils ne voulaient employer cet expédient qu'à la dernière extrémité, par esprit d'accommodement et pour ménager les susceptibilités gallicanes. Leurs adversaires allaient leur fournir l'avantage de provoquer eux-mêmes l'argument.

La séance fut continuée l'après-midi, et Epinac, dont la tactique était de prolonger le débat sans engager ses amis, établit dans un discours en règle la thèse dont ils s'étaient armés, la seule possible dans leur système d'abstention ; il l'étaya sur l'expérience des âges, l'Ancien et le Nouveau Testament, l'histoire ecclésiastique et l'histoire de France, sur des textes des Pères, des décisions de conciles, de droit civil et canonique. Il montra par les événements contemporains, les raisons d'autorité et de bon sens, avec quelle facilité un souverain pouvait propager ses erreurs, et quels dangers la politique du Béarnais faisait courir à la religion. Beaune, dans sa réplique, discuta ces faits et les textes, et prouva par d'autres non moins nombreux, qu'en des cir-

constances analogues les fidèles avaient mieux réussi par leur soumission, déférence, exhortations et prières. Ici son argumentation faiblissait, car il raisonnait sur des époques où le christianisme, encore sans force, était obligé de supporter patiemment les dommages que lui causaient des puissances infidèles ou hérétiques. Le cas n'était pas le même, Navarre se trouvait en révolte ouverte contre l'Europe chrétienne et le Pape, son chef incontesté depuis des siècles, et d'ailleurs, on prétendait le ramener à l'Eglise sans tenir compte de l'autorité de ce dernier.

L'avocat du roi gâta encore son plaidoyer, et sortit de la réserve prescrite par la prudence la plus élémentaire, lorsqu'il soutint que les Papes avaient été dans ces dernières années tous plus ou moins sous la dépendance des Espagnols, et il en tirait la conséquence que leurs anathèmes étaient viciés, au moins suspects (1). Il était surtout maladroit d'englober dans cette réprobation Sixte-Quint, l'auteur des premières censures qui, cependant, sur la fin de son pontificat s'était tourné vers Navarre. Mettre en cause la personne du chef de l'Eglise, au point d'outrager sa dignité dans ses actes les plus solennels, c'était faire la partie belle aux adversaires et préparer l'échec des conférences.

La discussion précédente continua dans la séance du lendemain 6 mai, où Beaune jeta ce brandon de discorde. Epinac, toujours prisonnier de la maladie, avait passé la nuit sur place, et il n'y a pas de doute qu'il n'ait eu des entretiens secrets avec les royalistes, par exemple, avec Bellièvre qui tenta certainement de le gagner. Dans l'un et l'autre camp, on alla jusqu'à prétendre qu'il avait visité le roi. Mais que put-il leur dire, sinon qu'une conversion sincère avancerait seule les affaires de la monarchie, et que ce dernier avait en outre à solliciter du Pape l'absolution des censures (2). La matinée de ce jour, les entrevues conti-

(1) Discours de la conférence, p. 113; de Thou, tome V, p. 256.

(2) Les Ligueurs exaltés ne manquèrent pas de gloser sur le séjour de l'archevêque à Suresnes; dans le mémoire espagnol que nous avons mentionné ci-dessus p. 483, note 2, on rapporte, sans y donner

nuèrent, car les députés ligueurs furent retenus à Paris par l'arrivée de Mayenne, et on ne se rassembla que dans la soirée, autour du lit de l'archevèque toujours impotent. Mais quand il voulut suivre son adversaire sur le terrain fort commode où il l'avait conduit, Beaune l'interrompit et dit que c'était assez disputer, que le moment était venu de prendre quelque décision.

Les catholiques ne voulurent pas perdre leur avantage, et le débat dégénéra en une dispute confuse entre tous les assistants, sur les droits du Pape, sur son autorité en matière de discipline gallicane, sur la valeur des arrêts dont ses censures avaient été frappées, sur l'immunité des rois de France à l'égard de ces censures, enfin sur la légitimité de l'élection que les catholiques poursuivaient, et que les gallicans réprouvaient comme condamnée par la tradition monarchique. Il paraît bien cependant que ces débats ne furent pas stériles, et qu'on arrêta même certains articles dont le légat envoyait le résumé [1] : Que nul ne pourrait succéder à la couronne qui ne fût catholique ; que Navarre lors de son sacre jurerait de vivre et mourir dans la religion catholique, de reconnaître le Pape comme ses prédécesseurs. On ne put s'entendre sur d'autres points, qui précisément mettaient en cause les libertés gallicanes et se

cependant toute croyance, le bruit qu'Epinac feignit d'avoir la goutte et que le *Vendôme* vint le voir pendant la nuit. Et voici ce qu'on écrivait de Rome le 31 mai, copie d'une lettre anonyme, Bibl. nat., Fonds Dupuy, tome 549, f° 83 : « Laboderie (qui remplissait pour le roi les fonctions de secrétaire d'ambassade) est celuy qui aigrit plus son maître. Il a faict courir le bruit que Mr de Lyon est allé trouver le Roy armé tout en blanc et qu'il disputa avec le président de Neuilly pour estre chancelier. L'on m'a dict qu'il a charge de dépoiser *(sic)* par deça le prieuré de Coincy pour le dict Archevesque. » Ce dernier détail prouve bien qu'il y avait quelque chose entre Epinac et les royalistes.

[1] Points sur lesquels on a traité en matière religieuse entre les députés du duc du Maine et ceux de Navarre pour faire la paix, selon ce que ceux du duc ont rapporté. *Nunz.*, tome 36, f° 212, simple papier sans autre indication, intercalé entre les dépêches des 6 et 8 mai. Une relation des premières conférences, faite en italien par Serrano, personnage attaché à la légation, rapporte en effet qu'après la première joute entre les deux orateurs, les royalistes proposèrent d'envoyer au Pape une ambassade des deux partis, afin de le supplier de recevoir Navarre à conversion, Fonds franç., man. 3.362, f° 28.

rapportaient aux problèmes soulevés plus haut, et l'on résolut d'un commun accord d'en remettre la décision à la cour de Rome, quand elle aurait accepté et absous le roi. En outre, on décida que les négociations se poursuivraient, non plus sous forme de harangues, mais par écrit, au moyen de mémoires que l'on se communiquerait d'une conférence à l'autre [1].

En résumé, l'archevèque avait empèché autant que possible qu'on abordât l'examen des arrangements pratiques qui devaient préparer la conversion, il avait maintenu le débat dans la thèse générale et la question de principe, et il n'avait pas craint pour cela de s'étendre en développements oiseux. Puisqu'on était en désaccord complet sur l'origine et le caractère de ces arrangements, maintenant que l'orateur des catholiques avait montré l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient, d'entreprendre une démarche qui n'appartenait qu'au Pape, il était inutile de continuer plus longtemps ces amplifications oratoires, la mise en cause de l'autorité pontificale arrêtait toute solution, et donnait aux Ligueurs l'occasion de se retrancher derrière cette autorité. Ceux-ci n'ayant mission que de discuter sans conclure, la conférence n'avait plus d'objet, tout au plus fallait-il rechercher quelque accommodement provisoire, qui permît d'attendre la décision de Rome. Les royalistes s'aperçurent dès lors que les débats ne servaient qu'à les amuser, qu'ils devaient s'adresser ailleurs, s'ils voulaient arrêter l'effet des intrigues espagnoles, et ils poussèrent plus vivement le siège en règle qu'ils avaient commencé sur la personne du roi.

Cependant le duc de Feria, chef de l'ambassade extraordinaire, pressait Mayenne d'avancer l'élection et demandait que les Etats entendissent ses premières ouvertures. Navarre, de son côté, envoyait Schomberg faire des représentations sur l'objet de l'assemblée, et Mayenne, pris entre deux feux, rappela l'archevèque, qui revint dans la journée

[1] Témoignage de Henri IV lui-même, écrivant le 10 juin au duc d'Epernon. Lettres missives, III, p. 80.

du 7, après avoir passé une deuxième nuit à Suresnes [1]. Les conseils et les éclaircissements qu'il donna permirent au parti de se ressaisir : Schomberg fut éconduit avec une réponse évasive, c'est-à-dire une fin de non-recevoir, et les Etats nommèrent les députés qui devaient examiner les propositions espagnoles. Evidemment les Ligueurs étaient au courant des influences qui s'exerçaient sur le Roi, contre ses hésitations, mais ils ne voulaient pas croire sérieuse une volonté de conversion qui discutait si longtemps [2]. Les délégués royalistes se voyaient eux-mêmes contraints d'user d'atermoiements, afin de procurer par ailleurs la solution qu'ils avaient sollicitée vainement de leurs adversaires. Ils avaient fait ajourner la conférence suivante, et quand elle eut lieu, le 11 mai, Beaune ne put encore que louvoyer, mais annonça qu'ils apporteraient bientôt une nouvelle importante : il demanda quelques jours de délai, sous prétexte de conférer avec les princes et seigneurs leurs commettants.

On sait comment ces derniers parvinrent à vaincre les deux obstacles qui se dressaient devant eux, les scrupules de Navarre et l'opposition des protestants, et arrachèrent la promesse d'abjuration. Cette nouvelle, proclamée à la séance du 17 mai, ne parut pas émouvoir Epinac outre mesure, il en savait plus long qu'il ne pouvait le laisser voir. Il contesta même la sincérité de cette démarche, en objectant les lettres patentes, par lesquelles on avait dressé l'état des dépenses pour l'entretien des étudiants et ministres protestants. En bonne politique, il n'avait pas

(1) A. Bernard, Procès-verbal du tiers, p. 178. Mayenne redoutait assurément les conséquences du contact d'Epinac avec les royalistes. Ce séjour à Suresnes deux nuits de suite a quelque chose d'étrange, mais, en dehors des témoignages plus que suspects indiqués ci-dessus p. 492, note 2, aucun document n'autorise à croire qu'Epinac intriguât avec les royalistes, sinon pour leur faire toucher du doigt la nécessité de la conversion : à côté des discussions publiques et officielles, il y avait beaucoup de choses qu'on ne disait que sous le couvert.

(2) Ils ne connurent que plus tard, au mois de juin, le compromis que les royalistes passèrent, dans les premiers jours de mai, avec les huguenots, et dont parle de Thou, livre 106, § 7 ; voir aussi § 12. Le legat en envoyait une copie le 18 juin, *Nunz.*, tome 36, fos 238, 239.

besoin de ce subterfuge, et la promesse, même plus solennelle que tant d'autres faites depuis quatre ans, n'avait pas tellement de valeur qu'elle dût modifier l'attitude des catholiques; outre qu'elle les dispensait d'intervenir dans la conversion, eux qui se retranchaient derrière l'autorité pontificale ne pouvaient raisonnablement que se tenir sur l'expectative jusqu'à la réalisation de la promesse. Celle-ci du reste arrivait trop tard, et le parti venait précisément d'engager avec les Espagnols les débats diplomatiques sur l'élection. Il n'avait donc plus qu'à tenir compte de l'incident pour la marche de sa propre politique, en ce qui concernait la proposition que les royalistes lui faisaient d'une trêve générale.

Ce dernier point maintenait seul la conférence sur pied, et les royalistes s'y attachaient comme au dernier moyen de conciliation, car ils proposaient eux-mêmes d'arrêter en commun les garanties et sûretés de religion que l'on exigerait du nouveau converti. C'était la contre-partie de celles que venaient d'obtenir les huguenots. Il était choquant de voir les catholiques placés sur le même pied que les dissidents, et il ne pouvait y avoir pour eux de garanties sérieuses que celles que le Pape imposerait au néophyte; cependant il eût été imprudent de rompre la conférence, parce que le peuple soupirait ardemment après le repos, et que le parti de l'apaisement se fortifiait sans cesse.

La connaissance exacte de cette situation avait certainement modifié l'attitude d'Epinac pendant les derniers débats, mais il n'avait pu empêcher que son rôle ne devînt encore plus difficile. La détermination de Navarre, rapidement répandue, avait surexcité en divers sens l'opinion publique: à côté du parti espagnol, les politiques parlaient haut maintenant, et incriminaient une certaine *aigreur de paroles*, l'opiniâtreté que l'orateur de l'Union avait montrée dans les conférences; ces accusations lancées par une note royaliste faisaient le tour de la capitale. Les députés de Navarre en effet s'étonnaient de quelques propos étranges, dont leurs commettants avaient inféré qu'il n'y avait pas de

bonnes dispositions chez leurs adversaires [1]. De leur côté, les Seize constataient avec une satisfaction maligne que la conférence tournait comme ils l'avaient prévu, à l'avantage de l'hérétique, et leurs affidés allaient répétant qu'Epinac avait voulu attraper les ennemis, mais qu'il avait été pris lui-même au piège et moqué [2]. Ces mauvais propos, grossis à proportion de la distance, étaient colportés jusqu'à Rome où l'on disait que l'archevêque s'était laissé séduire par les vaines persuasions de l'ennemi, qu'il se refroidissait jusqu'à proposer en pleins Etats des emplâtres pour faire trouver bonne la prétendue conversion [3].

Comme son rôle d'homme public, et même les intérêts du parti se trouvaient lésés par ces attaques, Epinac jugea qu'il devait les réduire à néant : il le fit dans le compte-rendu des travaux de la conférence, qu'il présenta le 20 mai devant les princes et notables de la Ligue. Il dit que les plaintes des ennemis venaient de ce qu'il avait toujours soutenu que les catholiques ne pouvaient accepter la royauté d'un huguenot, ni tenter la moindre démarche pour le convertir ; il avait autour de sa personne assez de prélats et docteurs capables de le catéchiser, s'il voulait sérieusement être instruit. L'orateur affirma, par manière de protestation contre les dires des Seize, qu'il n'avait cessé de suivre ponctuellement les vues de l'assemblée. Ce qui le vengeait de ces calomnies, c'était, comme il s'efforçait de le démontrer, que l'hérétique n'avait d'autre pensée que de simuler une conversion, parce que ses amis catholiques menaçaient de l'abandonner.

Cette opinion, que l'on avait certainement jetée déjà dans le public, prévalut parmi les ligueurs même modérés, si l'on excepte quelques hommes d'Etat comme Jeannin et Villeroy, et on ne parla plus que de la conversion simulée de Navarre. On objectait ses atermoiements, les longueurs

(1) Au début du manifeste, Bernard, p. 202.

(2) Palma-Cayet, *ibid.*, p. 517, d'après le dialogue du Manant et du Maheutre.

(3) Première partie du long texte emprunté au docteur de Creil, ci-dessus p. 435, note 2.

de ses représentants à la conférence, les exemples de perfidie donnés par les hérétiques de tous les temps. On ne voyait dans sa conduite que l'effet d'importunités humaines, le désir de donner contentement aux princes voisins (¹), et de réconforter les catholiques qui l'assistaient, « la plupart desquels ne demandaient qu'une messe pour cuider mettre leur conscience en repos sans s'enquérir davantage » (²). Cette erreur, qu'Epinac eut le mince honneur d'accréditer, persista, et on la trouve exposée tout au long dans le *Discours sur la conférence*, paru quelques semaines plus tard, qui ne fit que refléter en cela, comme en plusieurs autres points, les vues politiques de l'archevêque de Lyon, dont il emprunta beaucoup d'idées personnelles (³). Dominés par cette manière d'apprécier les faits, les Ligueurs étaient plus que jamais résolus à remettre la solution au jugement du Pape, qui seul pouvait reconnaître dans le converti les sentiments d'un fils vraiment soumis de l'Eglise.

On écartait ainsi de la conférence les questions religieuses, par conséquent le débat sur les garanties, qui devaient assurer l'exercice du culte catholique dans le royaume. On négocia dès lors uniquement pour la trêve, et comme l'affaire soulevait des difficultés sérieuses entre les diverses fractions du parti, la réponse attendue des royalistes ne fut prête que le 2 juin. On rédigea un mémoire des propos qu'Epinac devait tenir en la présentant, et on le pria de ne pas le communiquer aux adversaires (⁴).

(¹) On sait qu'à ce moment le grand-duc de Toscane insistait personnellement auprès du roi, et lui faisait des représentations par l'intermédiaire de Girolamo Gondi. *Lettres missives de Henri IV*, tome III, p. 763.

(²) Ces détails dans le Discours sur la conférence, pp. 133, 134, après le résumé des propos qu'Epinac tint le 20 mai. Il serait d'ailleurs curieux d'établir, et ce passage y servirait, que la légende du *Paris vaut bien une messe* a pris naissance dans les rangs de la Ligue.

(³) De Thou prétend qu'il fut imprimé et mis en circulation aussitôt après la conférence de la Roquette; on en avait communiqué les feuilles aux royalistes. L'historien du reste ne met nullement en doute la valeur de ce document. Voir livre 106, § 12.

(⁴) *Nunz.*, tome 36, fº 228, dép. du 11 juin, Bernard, p. 237. On se rappelle que les deux partis étaient tombés d'accord pour employer cette forme de négociation, ci-dessus p. 494.

Une nouvelle conférence eut lieu le 5 à la Roquette, maison de plaisance du chancelier Cheverny, qui fut choisie comme plus proche de Paris, parce que l'archevêque souffrait toujours de la goutte : il dut même s'y faire transporter (1). Il transmit les réponses sur tout ce qui avait été laissé en suspens le 17 mai : pour l'affaire des garanties, du moment que l'Union s'en remettait au Pape, elle ne pouvait être résolue qu'avec les autres et par l'autorité suprême de l'Eglise. Ils venaient recevoir les ouvertures qui leur seraient présentées en vue de la trêve.

Sans qu'on l'y invitât formellement, mais pour préciser les conditions dans lesquelles la monarchie allait se trouver, Beaune dégagea nettement la formule gallicane du droit divin, qui, pour la première fois, fut posée d'une manière catégorique. Le roi voulait se présenter devant le pape, après son abjuration, et lui rendre le devoir selon la coutume, mais avec des assurances plus solennelles, qui ne laisseraient pas de doute sur la suffisance de sa soumission. Ils ne permettraient jamais que le Saint-Siège discutât la question d'incapacité, contre les lois du royaume et les libertés de l'Eglise gallicane. Puis, pressé de s'expliquer davantage, l'orateur ajouta que le roi se ferait absoudre *ad cautelam, quasi in articulo mortis* (2), irait à la messe et solliciterait la bénédiction pontificale par une ambassade extraordinaire. Les évêques de son royaume avaient tout pouvoir de lever les irrégularités qu'il avait encourues, et ils ne devaient mettre en ligne de compte la prétendue inhabileté prononcée par des censures, qui n'avaient à leurs yeux que la valeur d'une proclamation plus solennelle de ces irrégularités. On ne pouvait procéder avec un souve-

(1) Bernard, p. 503. Du reste, il fut continuellement éprouvé pendant cette période. Les échevins de Lyon exprimaient le 17 mars (Arch. munic., AA, tome 110, f° 273) les inquiétudes que leur inspirait une crise survenue au commencement de l'année, *di gotta et di renella*, ajoute une dépêche du cardinal de Plaisance, *Nunz.*, tome 36, f° 158, le 13 février.

(2) Pour qu'il ne fût pas exposé à mourir dans son hérésie, parce que, ajoutaient les casuistes du roi, les guerres qu'il soutenait le mettaient en danger continuel de mort. On réduisait le tout à un cas de conscience, mais encore une fois que devenait l'autorité pontificale ?

rain comme avec de simples particuliers, ni soumettre la couronne au jugement d'un prince étranger : en un mot, ils ne voulaient pas du tout l'engager au delà des monts.

Ainsi, ce n'était qu'après plusieurs semaines de discussion que se révélait l'antagonisme irrémédiable des deux écoles, et l'on aboutissait à une profession de foi sur l'indépendance totale du pouvoir temporel. C'était une dangereuse nouveauté que de faire réformer les censures pontificales par des évêques, même conditionnellement ; elles étaient trop précises, trop solennelles, ceux qui les réformaient ainsi les avaient eux-mêmes encourues, la discipline ecclésiastique leur interdisait d'absoudre l'excommunié, sinon au tribunal de la pénitence et en cas de nécessité. Epinac distingua très bien entre le temporel, pour lequel la couronne ne dépendait que de Dieu seul, et les affaires spirituelles, à plus forte raison la réconciliation d'un hérétique mis en dehors du droit commun. Aucun des députés catholiques ne pouvait hésiter là-dessus, et ils s'élevèrent avec force contre les théories canoniques de Beaune [1] ; ils refusaient plus que jamais de suivre les adversaires dans la voie où l'on voulait engager la France. Il s'éleva donc une discussion tumultueuse, qui devint générale, et l'on allait se séparer pour rompre définitivement, lorsque les royalistes, étonnés de cette résistance inattendue, consentirent à solliciter des princes et seigneurs catholiques quelques concessions de plus. De part et d'autre, on ne voulait pas perdre le bénéfice du rapprochement qui s'était produit entre les cœurs, ni se relancer dans la guerre, qui n'aurait favorisé que les Espagnols et les Protestants.

Il y eut une dernière conférence le 11 juin à la Villette, et les alliés du Béarnais firent remettre une déclaration plus explicite sur la manière dont leur souverain procéderait. Dans le conflit de principes qui creusait un abîme entre les deux partis, on ne pouvait leur demander plus de

(1) Voir, dans le discours de la conférence, pp. 150, 153, et surtout 154, un court aperçu de cette scène. On constatait visiblement en ces circonstances l'ascendant qu'Epinac exerçait sur ses codéputés, par son savoir et son habileté de canoniste.

condescendance, ni de garanties plus formelles que leur propre parole. Néanmoins, cet écrit reproduisait les attaques contre la dignité du Pape et sur sa politique à l'espagnole.

Combien plus modérées, moins empreintes de parti pris étaient les conclusions que les Ligueurs avaient présentées le 5 juin, comme le programme de ce qu'ils pouvaient accorder. Elles sont de la main d'Epinac, ou de son inspiration personnelle [1] : on y reconnaît la plume de celui qui déclarait à Bellièvre qu'il voulait l'Etat fondé sur la religion. Si le roi est déjà catholique, comme le prétendent ses amis, que n'a-t-il agi autrement, et que ne doit-on craindre pour l'avenir d'une pareille religion ! Il a des docteurs en assez grand nombre et suffisamment éclairés, pour l'instruire et le préparer au mouvement de la grâce, que Dieu seul sait imprimer. On ne peut rien conclure sans l'intervention du Pape, mais certainement il apportera tout ce qui sera de son devoir et de son affection paternelle, car il a prouvé plus d'une fois que le salut du royaume lui était après la religion plus cher que tout le reste ! S'il a repoussé l'ambassade de Pisani, comme on le lui reproche, c'est qu'elle n'apportait aucune preuve de la bonne volonté de celui qu'elle venait réconcilier. Au contraire, on avait donné des jugements diffamatoires contre ses bulles et sa propre autorité, contre sa personne même, on lui avait infligé les affronts les plus odieux. En preuve de leur bonne volonté, les Ligueurs promettent de lui envoyer des députés qui lui représenteront l'état misérable du royaume, le besoin qu'il a d'un assuré repos, mais ils lui déclareront aussi qu'ils sont délibérés de tout souffrir, plutôt que de laisser la religion en péril, et attendent ses commandements pour les exécuter.

Tel est le programme qu'ils remplirent jusqu'à un certain

(1) *Ibidem.*, pp. 156-160, et Bernard, pp. 237-240. La mission de les rédiger semble avoir été confiée à l'archevêque par les Etats, séance du 1er juin, procès-verbal du tiers, *ibid.* p. 227 ; cela ressort aussi du passage où, dans le début, l'on rappelle que la réponse donnée par les Ligueurs aux premières séances fut jugée aigre : Epinac avait toujours l'incident sur le cœur.

point, et comme le dernier manifeste de la Ligue française, qui n'avait jamais séparé la monarchie de la religion. Il avait été élaboré dans les conseils de Mayenne, peut-être sous la direction du légat, avec la garantie de tous les hommes modérés de l'Union, mais Epinac qui tenait la plume l'avait marqué de son cachet, et du caractère qu'il avait donné à son œuvre des dernières années. L'action des représentants du Pape, et en particulier de Sega, les rapports presque quotidiens qu'il avait eus avec ce dernier avaient certainement modifié ses idées, et par le désir de se faire bien voir, de réaliser ses ambitions, il était entré pleinement dans une politique, que l'Italien devait prêcher aux notables ligueurs. Ce qui le prouverait, c'est qu'en affirmant qu'il n'avait pas découvert dans la conduite de Navarre les marques extérieures d'une conversion sincère, que ce dernier manifesterait une foi plus sérieuse, agirait avec plus de dignité, s'il déclarait que son mouvement venait de Dieu, Epinac indiquait par avance la ligne de conduite que le Pape allait suivre pendant deux ans, jusqu'à ce que le converti donnât des preuves manifestes du changement de sa conscience. Mais, outre que les documents ne révèlent rien de cette action du légat, pas même sa correspondance, le mérite de l'archevêque, qui sut si bien démêler la vraie pratique de l'Eglise, n'en reste pas moins réel, et si son originalité perd quelque chose, la constance et la sûreté avec lesquelles il suivit son programme, soit à Paris, soit à Suresnes, disent assez qu'il la fit adopter autour de lui, par les hommes les plus indépendants ou les plus égoïstes de son parti, Mayenne, Villeroy, Jeannin, les princes, comme par les Etats et les députés à la conférence.

La déclaration catholique du 5 juin suggère une dernière réflexion, qui trouve sa place à la fin de ce chapitre ; c'est que l'archevêque de Lyon, après avoir lutté contre des hostilités de plus d'une sorte, avait en fin de compte triomphé, puisqu'il avait dicté la tactique de se retrancher derrière l'autorité pontificale, et qu'on s'y était rangé. Cette tactique n'était qu'une conséquence des principes sur les-

quels reposait l'Union catholique, mais il y avait tant d'incohérence dans ce parti, qu'il fallait l'ascendant d'une forte intelligence, pour faire prévaloir des règles élémentaires parmi des hommes, entre lesquels la défaite et la pénurie de toutes ressources augmentaient encore les divisions. Et ce qui rend le triomphe d'Epinac plus éclatant, c'est que sa diplomatie eut quelque répercussion sur les événements qui suivirent. En acceptant la direction pontificale, ou plutôt moins les théories ultramontaines sur l'origine des pouvoirs, que les règles pratiques qui sont de mise, quand il s'agit de réconcilier un souverain hérétique, règles qui garantissent contre l'arbitraire de la politique l'autorité doctrinale du Saint-Siège, l'archevêque de Lyon se montrait beaucoup plus que ses adversaires fidèle aux véritables traditions de l'Eglise. Aussi, les deux premiers intéressés en cette affaire de la réconciliation lui ont-ils donné raison, non seulement Clément VIII, qui refusa si longtemps de tenir la conversion pour acquise, mais Henri IV, en sollicitant son admission, avec une persévérance inébranlable, qui fit éclater son bon sens, sa modération et sa condescendance.

CHAPITRE XIX

LUTTE POUR L'INDÉPENDANCE DE LA MONARCHIE (MAI-AOUT 1593)

L'élection d'un souverain faisait l'objet propre des Etats, et les conférences de Suresnes n'étaient dans le programme ligueur qu'un incident qui trop longtemps, selon les vues de certaines notabilités du parti, arrêta la marche de la politique. On ne pouvait oublier le but primordial, quelque tentative que fissent les royalistes pour entraver des négociations, qu'ils considéraient comme un attentat contre la monarchie. Les catholiques s'en laissèrent d'autant moins détourner, que les Espagnols et le légat ramenaient à chaque instant vers l'affaire de l'élection les intrigues, les manifestes, les pourparlers. C'est donc autour de cette affaire, et de la part qu'y prit l'archevêque de Lyon, que nous allons concentrer, non seulement ses actes et les faits qui le concernent, mais les événements de la politique à partir du moment où les conférences n'absorbèrent plus son activité.

Lorsque ces dernières eurent perdu leur caractère religieux, et s'enfermèrent dans les négociations pour la trêve générale, il en avait fini avec son rôle de théologien du parti ; d'ailleurs sa condition d'homme d'Eglise ne lui permettait pas de rester plus longtemps en rapport avec des adversaires qui lui devenaient suspects, jusqu'à ce que Rome se fût prononcée. Il refusa de recevoir la lettre-mémoire que les députés royalistes lui envoyèrent de Saint-Denis le 23 juin, après avoir attendu vainement une réponse à leur dernier manifeste, et il ne l'ouvrit qu'avec l'autorisation de la chambre ecclésiastique (1). Il ne se considérait plus

(1) Bernard, procès-verbal du clergé, p. 529 ; de Thou, V, p. 273 ; cette pièce se rencontre fréquemment, imprimée ou manuscrite.

comme le chef de la délégation ligueuse, auquel cette pièce était adressée, et il exprimait l'opinion que l'affaire de la trêve regardait la noblesse et les gens de guerre ([1]). On avait besoin de lui dans les débats qui surgissaient à propos de l'élection, entre les Espagnols et les princes catholiques, et il se consacra tout entier à la politique intérieure de l'Union. Dès le mois de mai, l'attention du gouvernement ligueur dut se concentrer sur ces débats, et sur la royauté que l'on avait à créer ; l'archevêque de Lyon fut comme toujours son principal agent et orateur devant les Chambres et le conseil des notables, princes, grands seigneurs et chefs militaires du parti.

Dans les délibérations des trois ordres, il n'intervint avec quelque insistance que pour l'admission du concile de Trente. Il prouva que ses convictions n'avaient guère varié depuis qu'il s'occupait de ce grave débat, en qualité d'homme public et porte-parole des assemblées ecclésiastiques. A la séance du 4 mars, il résolut nettement les deux difficultés qui si longtemps avaient arrêté cette admission, et fit adopter le choix de commissaires, qui régleraient avec les gens du Parlement et devant le légat le maintien des immunités de la couronne. Selon lui, les exemptions capitulaires méritaient tout respect à cause de leur ancienneté, et parce qu'elles étaient un des fondements de la tradition dans l'Eglise de France. Entre elles figurait en première ligne le privilège de détenir plusieurs bénéfices, dans le cas du moins où un seul ne suffisait pas à l'entretien de son possesseur ; on supplierait donc Sa Sainteté d'user de quelque bienveillance à cet égard. Il se prononça pour le rétablissement des élections, et rejeta sur la nomination royale les abus, les ruines et la décadence que l'on avait à déplorer dans les ordres religieux. Il ne cacha pas néanmoins que le premier système ne fût également susceptible d'engendrer la simonie et la corruption des mœurs ([2]).

([1]) Bernard, p. 516, en note.

([2]) *Ibid.*, p. 396, séance du 4 mars, et 398, du 5 ; Matthieu, *Histoire de France*, 1631, tome II, page 131, rapporte exactement la substance de ce discours, et celui de l'évêque Rose qui vient ensuite, ce qui

Les débats importants qui survinrent firent ajourner celui-ci. Les opinions ainsi formulées par Epinac, au moment où l'on devait ménager la volonté du Pape, favoriser ses désirs les plus chers, permettent de constater qu'il ne trahissait jamais les droits de la monarchie, ni les intérêts de l'Eglise de France, mais, comme toujours, il trouvait avantage à patronner les moyens termes conciliatoires, et en l'occurrence, ses vues personnelles cadraient avec celles que la politique royale suivait à l'égard du concile.

Président de la Chambre ecclésiastique, Epinac reprenait le rôle qu'il avait rempli dans les assemblées précédentes, mais ce rôle présentait un caractère particulier, qui tenait à la situation des Etats de 1593. Comme le choix d'un roi, le fait capital, sinon unique, pour lequel ils étaient convoqués, se prépara, se discuta surtout en dehors, entre les ambassadeurs espagnols, les princes et les notables du parti, comme le président des Etats exerçait en même temps la charge de garde des sceaux et premier ministre, il fut l'intermédiaire obligé entre les chambres et ce conseil, il fut encore plus le négociateur de Mayenne et son homme d'affaire dans toutes les discussions.

Cette assemblée électorale, qui devait créer un roi de France, était loin d'avoir l'importance que requérait son but. Elle ne compta jamais plus de 128 députés répartis entre dix provinces. Les régions du Midi, Languedoc, Guyenne et Gascogne, n'envoyèrent pas de représentants, car les partisans du Béarnais y dominaient. Le Poitou, le Lyonnais, le Dauphiné, ne figuraient que par un petit nombre de personnes, le dernier par deux ecclésiastiques seulement. La chambre du clergé était la plus nombreuse et comptait d'ailleurs deux archevèques, sept évèques. La noblesse faisait assez piètre figure : les seigneurs étaient absorbés par la guerre, il n'en était venu que 24 aux Etats, et plusieurs provinces n'étaient même pas représentées dans la

prouve qu'il avait en main le procès-verbal du clergé, rédigé par l'abbé d'Orbais. Mézeray, *Histoire de France*, 1675, tome III, p. 1044, accentue davantage l'opinion de l'archevèque contre les élections et leurs inconvénients ; il semble avoir sacrifié aux préjugés de son temps.

seconde chambre. Mayenne, afin de relever le prestige de l'assemblée, aurait voulu créer un quatrième ordre, composé des représentants des cours souveraines, et il avait écrit aux parlements provinciaux pour leur faire élire des députés, mais la résistance énergique des trois chambres empêcha cette innovation.

Celles-ci paraissaient n'avoir pas toute confiance en la légitimité de leur pouvoir, car elles ne voulurent pas prendre officiellement le titre d'*Etats*, et se contentèrent de celui d'*Assemblée*. Au milieu de ces députés, la plupart inconnus, sans grande valeur intellectuelle ou sociale, la représentation de Paris et de l'Ile-de-France, de beaucoup la plus nombreuse, prit aisément la prépondérance et mena les débats, grâce aux hommes influents que lui avaient fournis les cours souveraines et la bourgeoisie de la capitale, le prévôt des marchands l'Huillier, les présidents de Neuilly, le Maistre, le conseiller du Vair, l'avocat général Louis d'Orléans, le bourgeois Daubray.

On comprend que cette assemblée insignifiante ait toujours reculé devant la lourde responsabilité de donner un maître au royaume. Elle eut la sagesse de se laisser guider par les hommes d'ordre éclairés, qui redoutaient un bouleversement, et dont la tactique fut de retarder le plus possible le règlement de la question, pour laquelle ils étaient convoqués. La politique et la diplomatie se concentrèrent à peu près en ce conseil des princes et notables, où l'on débattit avec le légat et les ambassadeurs d'Espagne le choix du candidat que les chambres devaient élire, et comme on ne s'entendit pas, grâce à l'inertie calculée de Mayenne, celles-ci n'eurent pas à se prononcer.

On comptait dans ce conseil les prétendants à la couronne, Mayenne, Guise, les ducs de Mercœur et de Lorraine, représentés par leurs envoyés, le duc d'Aumale et son cousin, le duc d'Elbeuf, comme cadets de Lorraine. A côté de ces membres attitrés, Mayenne avait soin d'appeler les personnages de marque, inféodés à sa politique, qui devaient la soutenir, ainsi que son prestige de chef de l'Union ; c'étaient Epinac, parfois Jeannin, et les maréchaux

que le lieutenant-général venait de créer, en premier lieu la Châtre. Le cardinal de Pellevé était admis comme membre du Sacré Collège, président de la Chambre ecclésiastique, et il représentait Rome aussi bien que la Ligue et le corps épiscopal. Enfin deux députés choisis par chaque chambre figuraient au nom des Etats.

On voit que ce conseil, où se débattit en définitive le sort de la France, puisqu'il examina pareillement les avances du parti royaliste et les prétentions de Philippe II, n'avait ni constitution précise, ni pouvoirs déterminés. Comme celui plus restreint que nous avons montré fonctionnant pendant le siège de Paris, il ne possédait qu'une autorité toute d'opinion, parce qu'il tirait son origine du mouvement même, qui avait poussé les catholiques à s'armer sous la conduite des Lorrains pour défendre leur foi ; mais ici, dans des circonstances plus solennelles, les notables, institution sur laquelle s'étaient fondées les Unions locales, recevaient un prestige exceptionnel de la présence des princes, qui représentaient, sans titre légitime il est vrai, mais réellement et devant l'opinion catholique, la famille royale, les princes du sang, l'ancienne cour, la haute noblesse. Ceux de ces princes qui prétendaient à la couronne, ou plutôt que l'on désignait comme les seuls candidats acceptables au point de vue de l'orthodoxie et des traditions monarchiques, se contrebalançaient par leurs compétitions même, et par leur entente faisaient échec aux étrangers. Mayenne sut habilement se servir de ce comité de contrôle que les événements lui avaient imposé, et son ascendant sur des princes dont il était le chef par la naissance, lui permit de diriger les négociations que les Espagnols avaient organisées contre lui. S'il ne réalisa pas ses vues personnelles, les succès de sa diplomatie, qu'il l'ait prévu ou non, furent tout à l'avantage de la monarchie française.

Son principal conseiller et confident eut la première part dans ce résultat. Epinac se retrouvait en présence des étrangers qu'il avait combattus trois ans auparavant. En ce moment ils étaient forts de toute la faiblesse des Ligueurs. Ils avaient l'argent, ils avaient les troupes, et

l'Union, prise entre deux adversaires redoutables, comptait pour peu de chose, mais elle représentait l'opinion publique en ce qu'elle avait de résolu, de vivace, elle personnifiait la France catholique, et ces mêmes adversaires la caressaient l'un et l'autre pour la subjuguer. Plus que jamais, il lui fallut ruser, employer les atermoiements et les subterfuges, mener de front plusieurs politiques, mais avec la pleine confiance qu'elle avait en son droit, en sa mission, elle ne désespéra jamais; les Espagnols surtout ne la firent pas reculer. Le parti modéré avait rallié ses adhérents à Paris, et Mayenne s'appuya sur lui, il y trouva comme auparavant des serviteurs dévoués, et ses deux diplomates les plus actifs, Epinac et Jeannin. Avec leur concours, il put tenir tête aux trois représentants de Philippe II, le duc de Feria, grand d'Espagne, l'envoyé ordinaire auprès de la Ligue, Diego de Ibarra, Juan Battista de Tassis, ancien ambassadeur à la cour de Henri III, qui connaissaient si bien tous les détours de la diplomatie.

Epinac en particulier fut le bras droit du lieutenant-général, et parfois le soutint seul contre tous. C'est dire quelle entente, on pourrait ajouter quelle intimité unit ces deux hommes, à quel point les conseils de l'un créèrent les pensées et les décisions de l'autre. Mayenne hésitant, apathique, trouvait dans Epinac le cerveau qui concevait, la voix qui faisait adopter les mesures à l'assemblée des notables, l'esprit subtil et intrigant qui les popularisait au dehors. Nous n'avons pas à résoudre le problème ardu de savoir si le prince lorrain ambitionna la couronne peu ou beaucoup. La confiance qu'il mettait en son conseiller et le besoin qu'il avait de ses services, la tournure que prirent les événements, le peu de fond qu'il pouvait faire sur ses partisans, corrigèrent peu à peu ses premières aspirations et le firent entrer ferme et résolu dans la voie d'une politique toute française, sans qu'il oubliât jamais cependant ses propres intérêts.

Tant que durèrent les conférences avec les royalistes, Epinac eut un rôle effacé dans les négociations entre les princes et les ambassadeurs; les espérances qu'il avait don-

nées à ces derniers, pendant les débats de la conférence, engageaient plutôt son attitude à l'égard de l'hérétique, mais il ne prit nettement position contre eux que sur la fin de mai. Alors il se prononça d'une manière ouverte pour la loi salique, qui coupait court à leurs intrigues, sans écarter les candidatures de princes français. Il était naturel qu'il se conformât autant qu'il pût au vouloir de ses compatriotes qui, nous l'avons dit, avaient dressé leurs cahiers en ce sens. Le 29 de ce mois, lorsque Tassis et le docteur Mendoça établirent juridiquement devant les chambres les droits de l'infante, à l'encontre des traditions monarchiques, qu'ils s'efforcèrent de saper par leur base, l'archevêque ne cacha pas sa pensée et traita leurs propos d'assertions mensongères; il déclara même, selon l'historien Matthieu, que jamais femme n'avait heureusement régné en Israël, qu'ainsi le royaume de France ne s'était pas bien ressenti d'un gouvernement féminin (1). On était loin du temps où il parlait d'accommoder le droit des infantes avec ceux du duc de Mayenne.

Aussi les Espagnols essayèrent-ils de le gagner, et Tassis, avec l'aveu de Feria, lui fit des offres séduisantes : le concours du Roi Catholique pour arriver au cardinalat, un subside de 15.000 écus quand il entreprendrait dans ce but le voyage de Rome, la charge de premier secrétaire d'Etat dans la future royauté. Le prélat ne pouvait se faire illusion sur le peu de sérieux de ces promesses, aussi ne donna-t-il que de non moins vagues espérances (2), et l'on en resta là. En réalité, il ne cessa pas un instant de conseiller Mayenne selon ses intérêts et ceux de la monarchie, mais plus souple que Villeroy et Jeannin (3), qui s'inquié-

(1) Matthieu, *ibid.*, p. 141, confirmé par Feria : « No pudieron (il parle de Mayenne et Epinac) encubrir lo mucho que sentian lo que Juan Bapa disse por parescerlos que con esto no tenian que calumnias lo que se hazia. » Pap. de Sim., carton 1585, pièce 53, p. 11. Feria le 6 juin.

(2) Voir ces détails, *ibid.*, p. 3. « Ha dado buenas esperanças, aun que tan poco ha procedido amas. »

(3) « Janin es il hombre que menos se ha mostrado aficionado al Servicio de V. Md de quantos aqui he tratado q'aun Jamas me ha querido ver a solas. » *Ibid.*

taient fort peu de provoquer le mécontentement des Espagnols, il sut au contraire conserver leur confiance, non sans arrière-pensée personnelle, et maintint la politique du parti dans toute l'ampleur, avec toutes les facilités dont elle avait besoin pour évoluer librement. Il ne se cacha pas d'être le serviteur de Mayenne, mais son apparente impartialité se montra telle, qu'il fut jusqu'au bout le négociateur indispensable, et qu'il put se charger des missions les plus délicates, comme de débattre la question des subsides que les Ligueurs attendaient de l'Espagne.

Cette dernière affaire ne laissait pas que de l'embarrasser quelque peu ; il subissait, comme ses amis, de sérieux embarras financiers, car, depuis le paîment de sa rançon, il n'avait pu équilibrer son budget, bien qu'il eût essayé de réduire son train de maison, et que par économie, il n'eût pas permis que sa sœur l'accompagnât aux Etats. Mais il éprouvait de la répugnance à recevoir l'argent espagnol (1), et il ne voulut pas entrer en conférence avec les ambassadeurs, sans y être poussé, même prévenu par son chef, qui dans cette circonstance lui prépara les voies. Sur l'ordre de Mayenne, il ouvrit la proposition devant les notables, dans un discours dont Sega vantait le ton de liberté et de bon sens (2), et le 18 mai, le duc exposa devant les représentants de Philippe II les nécessités particulières de ses partisans, pour lesquels il sollicita un subside momentané; parmi les plus urgentes, il mentionna celle d'Epinac. Le même jour, le prélat avec le maréchal de Rosne présentèrent le détail des demandes (3), et obtinrent aussi quelques secours pour les députés (4). A cette occasion, Epinac tou-

(1) Je l'ai montré ci-dessus chap. XV, p. 40, d'après son propre témoignage.

(2) « Molto liberamente et sensatamente per ordine del du Mena. » *Nunz.*, tome 37, f° 72, dép. du 30 mai.

(3) Pap. de Sim., carton 1589, pièce 12, Ibarra le 19 mai, p. 12.

(4) *Ibid.*, carton 1588, pièce 31 ; état de 20.000 écus répartis entre plusieurs princes et notables, Mayenne et Guise 3.000 chacun, l'archevêque de Lyon 1.000, pour qu'il puisse assister aux Etats. Sur la somme totale, 8.000 écus sont réservés aux députés. La répartition fut faite, dit-on, à l'arrivée des ambassadeurs. La pièce 17 donne l'emploi de 100.000 écus, distribués en janvier et février entre les princes et princesses de Lorraine.

cha 1.000 écus; c'est la seule circonstance où nous le voyions figurer parmi les pensionnaires de l'Espagne, et les documents ne nous apprennent rien de plus à ce sujet. Ce fut aussi tout ce qu'il réalisa des promesses de Tassis; il aurait certainement obtenu davantage, s'il l'avait voulu.

On sait que les ambassadeurs de Philippe II s'obstinèrent trop longtemps à maintenir leur première proposition, qui était d'élire l'infante d'Espagne avec l'archiduc Ernest, que leur maître lui destinait pour époux. Rien ne pouvait humilier davantage les Français les moins soucieux de l'honneur national, que d'avoir à subir la domination de deux étrangers, dont un prince autrichien. La Ligue française se retranchait donc derrière la loi salique, encore que les prétendants lorrains en fissent bon marché. Elle maintenait par là les droits des Bourbons catholiques (1) et se réservait le moyen de tenir sur pied la négociation de la trêve générale avec les royalistes. La nécessité de calmer les mouvements populaires qui se produisaient dans la capitale en faveur de la paix, et d'arracher aux Espagnols des propositions plus compatibles avec la dignité de la monarchie, fit ramener cette pratique de la trêve, et les notables en délibérèrent tout l'après-midi du 13 juin, au logis de l'archevêque (2). Le soir même, le conseil se transportait auprès du légat, à St-Martin-des-Champs, et lui représentait les besoins de la population (3), mais, comme par le passé, il combattit obstinément tout accord avec l'hérétique, et le conseil dut revenir sur la décision qu'il venait de prendre.

Epinac était retenu par la majorité de la chambre ecclésiastique, qui s'était prononcée dans le même sens sous l'influence de Sega, mais sa politique n'allait pas jusqu'à contrecarrer les aspirations des Parisiens et, tout en combattant l'accord dans les délibérations secrètes (4), il se mon-

(1) Le légat protestait encore contre la sentence d'incapacité, que les Espagnols poursuivaient toujours. *Ibid.*, carton 1585, pièce 53, p. 12, Feria le 6 juin, et *Nunz.*, *ibid.*, f° 73.

(2) A l'hôtel de Lyon, *Mémoires-Journaux de Lestoile*, tome VI, pp. 26, 30.

(3) *Nunz.*, tome 36, f° 236, 237, 18 juin.

(4) Par exemple le 16 juin, à ce que prétend Tassis. Pap. de Sim.,

trait en public beaucoup plus réservé. Lorsque, le surlendemain 15, les manifestants se présentèrent en masse devant l'hôtel de Mayenne, il les reçut au nom du duc alité, leur fit bon visage, répondit que la requête était plus que raisonnable, et qu'il en parlerait à l'occasion (1). Déjà la veille, dans une réunion plénière des chambres, il avait insisté pour qu'on délibérât sur cette affaire, et n'avait pu entraîner ses collègues du clergé. Le 18, il présenta la requête et, sans se prononcer sur le fond, exposa d'une manière impartiale les nécessités publiques. Il avait manifesté son étonnement de l'accueil hostile que le légat, parcourant les rues, recevait des Parisiens, et dénoncé le fait en plein conseil comme un symptôme significatif. Son attitude, volontairement indécise à travers tous ces incidents, indique assez que, dans sa pensée, on devait prendre en considération les misères du peuple, mais son but, à lui premier diplomate du parti, était d'exercer une pression sur les lenteurs désespérantes des Espagnols.

Il réussit, et les ambassadeurs se résolurent enfin à faire un pas de plus, à proposer le mariage de l'infante et d'un prince français (2); mais, avec cette circonspection qui caractérisait leurs agissements, ils sondèrent tout d'abord le principal conseiller de Mayenne. Pendant qu'on s'agitait dans Paris et que les notables délibéraient, le duc de Feria, ne voulant pas prendre contact seul à seul avec un opposant comme Epinac, pria le légat de lui ménager une entrevue avec ce dernier, et leur demanda à tous deux le ser-

carton 1589, pièce 23, p. 9 ; « no se concluyo contradiziendo lo bien el de leon y Rona ».

(1) Lestoile, *ibid.*, p. 28. *Journal de la Ligue*, Fonds franç., 17.535, fos 66, 69, imprimé dans Revue rétrospective, tome XI. Bernard, registre du clergé, p. 522.

(2) Il semble qu'en une situation décisive les Espagnols eussent dû brusquer le dénouement en accablant les Français de troupes et d'argent; c'est l'opinion de Villeroy rapportée par Matthieu, *Histoire de France*, tome II, p. 144. Les ambassadeurs s'en rendaient compte mieux que personne et pressaient sans cesse leur maître d'envoyer des secours ; leur correspondance en fait foi. Mais Philippe II se trouvait tellement à court qu'il ne donnait rien ; il se trompait du tout au tout sur les dispositions des Ligueurs, et les jugeait à la mesure de leur impuissance.

ment du secret [1]. L'archevêque déclara qu'il avait combattu la candidature d'un étranger, mais qu'il favoriserait toujours un Français; il avait la certitude que son maître se réjouirait de cette avance, et il promit de lui en faire ouverture, en se servant de certains bruits vagues et incertains qui couraient déjà ; il espérait fermement le gagner. Les pourparlers s'engagèrent et, afin d'éviter les soupçons que ne manqueraient pas de provoquer les colloques insolites de l'archevêque avec les Espagnols, on choisit pour intermédiaire l'Italien Agucchi, neveu du légat [2]. Les conférences durèrent plusieurs jours, et le garde des sceaux vint finalement annoncer que le duc était bien disposé, qu'on pouvait entrer en rapport avec lui.

On parlait déjà dans le public de la nouvelle combinaison ; Mayenne, qui n'ignorait nullement la démarche des Espagnols, témoigna néanmoins quelque surprise. Procédé élémentaire de diplomatie ! On prévoyait bien la marche de la politique, les princes ligueurs pénétraient sans peine les dessous de tous ces débats, et Mayenne avec le duc de Guise prenaient ensemble cet engagement écrit de la main d'Epinac, dont parle Matthieu [3], par lequel l'un devait soutenir la candidature de son neveu, et celui-ci lui assurer tous les avantages que méritaient ses éminents services. Néanmoins, l'archevêque ni son chef ne voulurent prendre la nouvelle proposition sous leur responsabilité, et ils demandèrent qu'elle fût portée par les ambassadeurs devant les chambres, ce qui fut fait le 21 juin.

Les conférences recommencèrent sur cette base. Toutefois la combinaison ne satisfaisait pas complètement l'honneur national, et soulevait de nombreuses difficultés. Les

(1) Ces manèges sont racontés par Feria, Pap. de Sim., carton 1585, pièce 58, p. 6, dép. du 6 juin, et par le légat qui est plus explicite ; *Nunz.*, tome 37, f° 85, du 22 juin.

(2) « Per levar ogni sospetto che si potesse dare dell' insoliti congressi di Spagnuoli con l'Arcivescovo ». Ce détail est important, il montre que l'on n'était pas habitué dans le monde ligueur à voir Epinac se commettre avec les Espagnols, et qu'il passait pour leur être peu favorable.

(3) *Histoire de France*, p. 142 ; il ajoute qu'il avait cet acte en sa possession.

Espagnols ne cédaient rien de leurs exigences : ils demandaient que l'infante fût élue avec un prince français quelconque, que leur souverain désignerait ensuite. Mais, répondait Epinac parlant au nom du parti le 25, c'était proclamer une femme reine de France, en lui laissant de fait le choix de son époux, violer la loi salique et soumettre la monarchie à l'étranger [1]. Il proposa donc que le lieutenant-général désignât, avec la procuration des chambres, un prince qui serait ensuite proclamé roi, et l'infante reine au moment du mariage. L'expédient fut rejeté le lendemain, et les partisans de la loi salique se tournèrent d'un autre côté, mirent le Parlement en campagne et provoquèrent le célèbre arrêt du 28 juin.

Depuis un mois, la cour n'attendait qu'une occasion d'affirmer solennellement qu'elle avait la garde et la défense des traditions monarchiques [2]. Mayenne avait eu de la peine à la retenir, mais, devant l'attitude des Espagnols, il semble avoir avec intention laissé libre carrière aux légistes. En tout cas, il ne savait guère dominer les intrigues qui s'agitaient autour de lui, et il paraît bien que les duchesses de Nemours et de Mayenne, et peut-être aussi Mme de Montpensier, pesèrent sur le Parlement [3], dans des vues différentes. Quoi qu'il en soit, le lieutenant-général regretta le retentissement que prit l'arrêt, et ses conséquences ; ce fut un véritable esclandre, dont l'Union déjà malade reçut un coup terrible.

On a mis pareillement en cause l'archevêque de Lyon,

(1) Bernard, pp. 292-294. Rapport fait par Epinac en l'assemblée plénière du 27 juin. Pap. de Sim., *ibid.*, pièce 70, Feria le 16 juillet. *Nunz. di Fr.*, tome 36, f° 244, 5 juillet.

(2) Le 28 mai, le Parlement avait déjà présenté aux Etats une protestation en faveur de la loi salique, *ibid.*, f° 224, 30 mai.

(3) Le légat l'affirme pour les deux premières, *ibid.*, 37, f° 89, 5 juillet ; elles dirent que l'arrêt ne déplairait pas au duc. Les Espagnols ne sont pas aussi affirmatifs ; on leur a *rapporté* que les dames de Lorraine ont machiné l'intrigue, Feria, cart., 1585, pièce 70, p. 4; Tassis, 1587, p. 85, p. 4. D'après Davila, p. 878, Mme de Montpensier fut le principal acteur en cette affaire. Réellement, la Cour n'avait pas besoin d'être excitée, et l'on peut soutenir qu'elle eut la connivence de toute la Ligue française, des amis et de l'entourage de Mayenne, du duc et de sa famille.

mais il fut trop absorbé les jours précédents pour avoir eu le loisir d'exciter les parlementaires. Il montra bien du reste que leur audace ne lui déplaisait pas, car, dans l'entrevue avec Mayenne, où les délégués de la cour vinrent justifier l'acte, il n'intervint que faiblement et avec mollesse, bien qu'il eût charge, comme garde des sceaux, d'en faire ressortir les inconvénients. Il parla d'abord avec véhémence, et dit que la cour avait infligé un affront au duc en se séparant de lui d'une manière aussi éclatante. Le président le Maistre, chef de la députation, protesta que le corps qu'il représentait ne souffrirait pas cette injure (1); il avait toujours apprécié le savoir de M. de Lyon, mais il voyait maintenant qu'il connaissait tout, hormis le respect qu'il devait au Parlement. Naturellement Epinac se rebiffa (2), mais le duc l'invitant à continuer ses propos, il n'ajouta pas grand'chose, et prétexta que *Monsieur le président lui avait cousu la bouche*, repartie assez singulière de la part d'un homme peu endurant. Et il garda le silence pendant le reste de l'entrevue. Mayenne d'ailleurs ne montrait qu'une colère simulée, et semble avoir agi pour ceux qui n'étaient pas dans le secret.

Au fond, la Ligue française ne regrettait qu'à moitié qu'on eût proclamé si hautement le caractère inaltérable de la loi salique. On pensait néanmoins que le Parlement, en prononçant d'avance la nullité de tout ce qui se ferait à l'encontre de cet article fondamental, avait outrepassé ses droits et empiété sur ceux des Etats. Epinac eut mission de disculper Mayenne auprès des Espagnols (3), mais, malgré les instantes réclamations du légat, les chefs de la Ligue se soucièrent assez peu de casser un arrêt qui était un atout dans leur jeu, car il ne prononçait pas la déchéance de la maison de Lorraine, et ralliait les bons Français avec les adversaires de l'infante. On avait la fièvre du dénouement,

(1) Relation de l'entrevue dans Bernard, Appendice, pp. 747, 748; existe en un grand nombre de copies et d'imprimés.

(2) La discussion fit assez de bruit, et l'on disait même à distance que les deux contradicteurs avaient failli en venir aux mains; *Journal du Bourguignon Breunot*, Analecta Divionensia, I, p. 352.

(3) Ibarra, 13 juillet, carton 1589, pièce 32.

on s'exaspérait de la politique des Espagnols, et on se convainquait chaque jour davantage qu'on n'obtiendrait rien d'eux.

Epinac en était depuis longtemps persuadé, si tant est qu'il se fût jamais fait illusion là-dessus. Il voyait de trop près ces Castillans retors, il pénétrait trop avant dans les négociations compliquées de cette période (fin juin et premiers jours de juillet). En effet, pendant que se jouait ainsi l'avenir de la France, il fut constamment sur la brèche, allant du conseil des notables aux Etats, de Mayenne au légat et aux ambassadeurs. Il écrit le rapport de ce qui a été arrêté entre les deux partis, rédige les réponses du conseil aux étrangers, présente des relations verbales devant les chambres, ou leur communique les desiderata des princes, établit le sommaire des débats, et surtout leurs conclusions, sous le jour le plus favorable au triomphe de son gouvernement.

Cependant les négociations se serraient et, à mesure qu'on approchait du dénouement, compliquaient les difficultés. De toute part, on sollicitait les ambassadeurs de prononcer le nom du prince qui avait les préférences de leur maître. Feria se décida donc à démasquer ses batteries, à mettre en avant la candidature du duc de Guise. Dans le conseil qui suivit, la majorité demanda que la royauté fût proclamée séance tenante, mais l'archevêque s'y opposa au nom du pouvoir qu'il représentait, et s'efforça de convaincre les notables qu'établie sans forces suffisantes, elle ne serait jamais qu'une royauté précaire (1). Ce fut la tactique de Mayenne et de ses conseillers, la seule pratique pour eux ; il était indispensable tout au moins qu'une armée garantît la sécurité de la capitale, attaquée maintenant de près par les troupes navarraises (2). Epinac dressa une déclaration dans le sens de cette tactique, avec promesse solennelle, prise devant le légat, d'élire les souverains aussitôt que des forces suffisantes seraient arrivées (3). En même temps, le lieute-

(1) Feria, le 5 juillet, *ibid.*, carton 1585, pièce 70, p. 6 et 7.
(2) Tassis, le 10 juillet, carton 1587, pièce 85, p. 11.
(3) Ibarra, le 13 juillet, cart. 1589, pièce 32, p. 5, présentée à la

nant-général, qui voyait s'évanouir ses propres espérances, dans la pensée sans doute de gagner quelques jours, chargea son confident de rédiger le détail des avantages personnels et des garanties qu'il désirait, puis de les discuter avec les Espagnols. Ce travail occupa l'archevêque pendant la première moitié de juillet, et il y consacra la plus grande partie de son temps.

Le duc exigeait les gouvernements de Champagne et de Bourgogne en toute souveraineté, des pensions et de grosses sommes d'argent, pour l'acquit des dettes qu'il avait contractées dans les quatre années de la guerre, la compensation de ce que ses amis avaient perdu ou dépensé [1]. Epinac entra en propos avec les ambassadeurs, et représenta combien son maître avait compromis sa situation matérielle, à quel point il s'était engagé, pour le service tant de sa Majesté catholique que des futurs souverains de la France; il ne convenait donc pas de lui marchander les dignités et les profits. Encore que l'heure tardive ne permît guère d'arrêter un arrangement définitif, le négociateur priait les Espagnols de donner quelque assurance formelle, que le futur roi rembourserait en trois années les 400 mille écus que Mayenne avait engagés. Du reste, ce dernier, sans préjudicier à l'autorité de l'infante, méritait le plus d'honneurs possible, par exemple la charge de connétable et la seconde place dans le royaume [2].

Les Espagnols trouvèrent ces conditions excessives, et il faut reconnaître qu'ils n'avaient pas tout à fait tort; Mayenne espérait-il qu'elles seraient acceptées, ou ne voulait-il pas

conférence du 2 juillet; il en existe plusieurs copies, notamment Fonds franç., 3.177, f° 313; Bernard, pp. 301 et 302. Comme les mêmes engagements furent renouvelés dans le serment de l'Union prêté le 23 juillet, *Nunz.*, tome 37, f°s 108-110, on ne peut pas dire que Mayenne et Epinac n'aient eu d'autre vue que de faire échouer de parti-pris la politique des Espagnols. Ils se préoccupaient avant tout de garantir la dignité et l'honneur de la monarchie, qu'elle fût destinée à Guise ou à Navarre.

(1) Ces articles au nombre de 12 se trouvent Pap. de Simanc., carton 1585, pièce 68, rédigés par Epinac et Jeannin, selon de Thou, V, p. 282.

(2) Résumé des propos d'Epinac dans la dépêche ci-dessus d'Ibarra, pp. 11, 12.

plutôt, ainsi que le prétend de Thou, jeter une difficulté de plus dans des négociations qu'il aurait été bien aise de voir échouer. On en appela à l'arbitrage du légat : Epinac lui remit le 14 juillet une copie des articles, et deux jours après reçut de sa main la réponse des Espagnols, que le duc déclara insuffisante. Néanmoins, l'archevêque et le maréchal de Rosne s'abouchèrent avec les ambassadeurs, toujours par l'entremise de Sega. Celui-ci comptait peu sur l'entente, et en concluait que les deux partis ne cherchaient qu'un prétexte de rompre la pratique. Après avoir discuté article par article, en référant à l'intéressé chacune des conclusions, les deux négociateurs finirent par avoir à peu près ce qu'ils demandaient, excepté que la Champagne fut remplacée par la Normandie (1). En réalité, les Espagnols cédaient ce qui ne leur appartenait pas, et laissaient aux futurs souverains l'embarras de remplir ces engagements, ou de les discuter à nouveau.

Toutes les difficultés qui retardaient l'élection étaient aplanies, hors la principale, la venue des secours. Mais les troupes espagnoles subissaient des échecs dans les Pays-Bas et se mutinaient faute de paie ; le Béarnais ayant pris Dreux aux portes de Paris, la capitale se trouvait plus en danger que jamais. La prudence la plus élémentaire, aussi bien que les intérêts personnels de chacun, faisait un devoir de ne pas engager la monarchie sous une royauté nouvelle, sans savoir comment celle-ci pourrait se maintenir. Après plusieurs journées d'hésitation et des réponses contradictoires, Mayenne accepta de débattre en conseil si l'on remettrait immédiatement l'élection aux Etats, avec la faculté de déterminer les droits réciproques de l'infante et du duc de Guise.

Le mardi matin 20 juillet, les notabilités de la Ligue, moins le duc d'Elbeuf, Jeannin et Villeroy, qui avait quitté Paris le 28 précédent, se réunirent chez le légat avec les

(1) La réponse des Espagnols avec l'acceptation de Mayenne, *ibid.*, carton 1585, pièce 73 ; le détail des débats, Ibarra, le 1er août, carton 1589, pièce 42 ; il prétend même que l'accord fut signé. Le légat est peu clair, *Nunz.*, 37, f° 102, 26 juillet.

ambassadeurs ; on avait écarté les délégués des chambres et les agents des ducs de Lorraine et de Mercœur. Le représentant du Pape ouvrit le débat par un discours assez sévère pour Mayenne : il était temps de laisser la parole aux députés, le lieutenant-général leur ayant jusque là dicté toutes leurs réponses ([1]). Le duc répondit qu'il ne refusait pas de consulter les chambres, mais qu'il ne pouvait prendre l'élection sous sa responsabilité, tant que ses résultats ne seraient pas assurés par des forces suffisantes. Sega l'arrêtant annonça qu'il allait prendre l'avis des assistants. Tous les personnages présents, moins Guise qui, parce qu'il se trouvait en cause, jugea convenable de s'abstenir, déclarèrent en termes plus ou moins catégoriques, qu'on ne devait ajourner plus longtemps la conclusion d'une affaire si importante, et le duc d'Aumale se porta garant pour son cousin Elbeuf. Pellevé parla le dernier, et avec tant de véhémence que jamais, au dire du légat, Mayenne n'avait entendu propos si hardis ([2]).

Quand vint le tour d'Epinac, il avoua qu'en sa qualité d'homme de robe il ne savait rien de la guerre, mais les secours ne pouvaient tarder plus de deux semaines, il n'y avait pas grand inconvénient à les attendre. Il en donna plusieurs raisons, dont la principale était que l'élection leur enlevait toute voie de rapprochement avec le roi de Navarre ([3]). Et l'ambassadeur Feria, qui rapporte ce dernier détail, ajoute avec mauvaise humeur : « Belle raison pour un prêtre et un archevêque ! » Le légat riposta que tarder, c'était aug-

([1]) Nous avons sur cette scène les témoignages détaillés et très importants du legat, *ibid.*, f°s 104-106, et de Feria, carton 1585, pièce 87, du 6 août, pp. 4 et suivantes, l'avis de chaque personnage, 6-7 ; les deux relations concordent assez bien, excepté pour la Châtre qui, selon Feria, exposa les raisons pour et contre sans se prononcer.

([2]) « Il Duca di Mena non havesse mai più così arditamente sentito parlarsi alla presenza. » *Nunz.*, f° 104.

([3]) « El Arçobispo de Leon dixo que como hombre de ropa larga, no savia de cosas de guerras mas de lo que via le parecia no convenia hazerse la election hasta venidos las fuercas, dandola razones que tuvo para ello y una dellos o la principale fue quedar por esto camino Irreconciliables con el Principe de Bearne, q'es muy buena razon para sacerdote y Arçobispo. » Il n'y a rien de pareil chez Sega, mais sa riposte n'aurait-elle pas brouillé les souvenirs de l'Espagnol malveillant.

menter d'autant les avances que l'ennemi avait acquises déjà [1]. Quant à Mayenne, il demeura inébranlable, et devant les supplications de ses amis, et devant les reproches injurieux des Espagnols : Tassis engagea même une violente dispute avec lui, et déclara que son maître ne secourrait pas ceux qui séparaient leur cause de celle des gens de bien [2]. Force fut de se retirer sans conclure ; les Ligueurs allèrent dîner chez le maréchal de Saint-Paul, et là, Mayenne fit tant par ses prières, ses imprécations et ses promesses que tous, se rendant compte qu'il ne céderait jamais, décidèrent de ne plus parler d'élection sans troupes, et Epinac fut chargé de transmettre leur résolution au légat [3].

Les débats et les conférences étaient terminés; il ne restait plus qu'à signer la trêve générale avec le Béarnais. Les Etats ne conservaient pas leur raison d'être et, ne pouvant subsister, les députés partaient les uns après les autres. Le 23, Epinac remontra qu'ils se morfondaient sans profit et supplia le lieutenant-général de les licencier, tout au moins de ne plus accorder de congés isolés sans le consentement des chambres [4]. L'abjuration de Henri IV, qui se fit le même jour, modifia moins la marche de la politique ligueuse que les dispositions de l'opinion publique. Les chefs du parti s'en émurent assez peu, mais, pour en prévenir le fâcheux effet, ils renouvelèrent le serment de l'Union entre les mains du légat, avec l'engagement de procéder à l'élection dès l'arrivée des troupes espagnoles. Et quelques jours après Epinac, dans une lettre intime [5], appréciait ce grand fait exactement, à son point de vue, en

(1) « Lasciare la prevention a Navarra con l'artificio di sua conversione. »

(2) « Haverebbe lasciato di aiutar quelli, che non fussero stati uniti con li buoni, et che non havessero voluta detta Realtà. » *Nunz.*, *ibid.*

(3) « Umena con lagrime, mille esclamationi et promesse tanto fece et col nipote, et con gl' altri, che tutti conoscendo alla fine che egli era invincibile, et che non s'era in termine di potere, ne se dovesse far senza esso, si risolsero a cedergli, et a no parlare più di Realtà presente senza force. » *Ibid.*

(4) A. Bernard, procès-verbal du clergé, p. 312.

(5) A Monsieur de Rubys, 27 ou 28 juillet. Fonds franç., man. 3.984, f° 195. Appendice XXVII.

déclarant que la cérémonie, fort éloignée de ce qu'exigeait une absolution valable, laisserait les catholiques indifférents, tant que le Pape ne se serait pas prononcé. Il restait donc constant avec lui-même et fidèle aux règles politiques qu'il avait fait prédominer dans son parti.

Il servait par là ses propres intérêts, car, maintenant que la parole restait au Pape, que les deux camps avaient choisi d'un commun accord pour arbitre de la situation (1), l'archevêque était tout désigné pour les représenter auprès de lui. En effet les Ligueurs, en vertu des promesses faites dans la déclaration du 5 juin, avaient pris l'engagement au moment de la trêve de députer à Rome pour obtenir du Pape, comme conclusion des conférences de Suresnes, un arrangement confirmatif de l'absolution. C'était devant lui, puisqu'ils s'en remettaient à son autorité, qu'ils devaient débattre les garanties de leur foi et celles de la religion. Mayenne avait choisi, pour ce qui le concernait, Epinac et Jeannin, et il se proposait de leur adjoindre le cardinal de Joyeuse (2); mais il avait encore trop à compter avec les Espagnols et le légat, les préparatifs du voyage furent donc entourés de toute sorte de mystères et de précautions diplomatiques.

Le duc avait prévenu vaguement Sega de son projet, mais le départ de l'archevêque était subordonné à la tournure que prendraient les événements de Lyon, où Mayenne envoyait un de ses officiers, le chevalier Breton, tenter un dernier essai d'accommodement entre Nemours et les bourgeois; si la mission échouait, Epinac devait s'arrêter

(1) Voir ci-dessus chap. XVIII, pp. 494, note, et 501.

(2) Ce furent les événements de Lyon qui, en retardant le voyage d'Epinac, le rendirent finalement impossible. Les royalistes se plaignaient de ces lenteurs et incriminaient la mauvaise volonté des catholiques à remplir leur promesse. Fonds franç., man. 3.985, fos 103 et 230, Bellièvre, le 24 août, et Sancy le 9 sept., au duc de Nevers; 3.986, fo 90, Revol au même, du 17 : « Quant au partement de Monsr de Lyon l'on nous avoit faict entendre qu'il attendroit les autres, de l'acheminement desquelz nous ne voyons encores aucun commencement. » Cependant Mayenne s'en occupait avec activité, cherchait de l'argent pour le voyage, et entretenait le légat de son projet d'envoyer les trois personnages. *Nunz.*, tome 37, fo 155, du 13 septembre.

dans cette ville, y rétablir l'autorité de la Ligue[1]. En attendant, celui-ci s'efforçait, tant pour assurer le succès de l'ambassade que pour obtenir des lettres de crédit et des recommandations, de capter, à force de prévenances, les bonnes grâces du plénipotentiaire pontifical, mais il évitait de révéler ce qui avait été convenu avec Henri IV, car il voulait plutôt donner l'impression qu'il allait travailler contre lui.

La manœuvre réussit assez bien, ainsi que le prouve la correspondance du légat. Il était chargé, disait ce dernier, qui le présentait d'une manière officielle, de justifier ce qui s'était passé aux Etats, et de négocier avec le Pape une entente pour la promulgation du concile [2]. Tout en soupçonnant que l'archevêque avait quelque mission plus importante, pour laquelle il cherchait à savoir quel accueil il recevrait, Sega ne lui ménageait pas les éloges. C'est un homme de grand jugement, disait-il, d'une expérience consommée dans les affaires du royame, il a pris beaucoup d'ascendant sur ceux qui l'entourent, mais particulièrement sur Mayenne, dont il est le premier confident, et personne n'est plus capable de le mener à sa guise. Le légat s'était toujours appliqué à conserver son amitié, et recommandait de bien l'accueillir, au moins dans les formes, parce que le Pape tirerait profit de ses entretiens. Il faisait ses réserves sur deux points, tout en vantant le zèle inaltérable de l'envoyé pour le bien de la religion : Epinac montrait peu de sympathie à l'égard des Espagnols, et n'avait pas toujours procédé envers eux avec assez de prudence; il servirait les intérêts de Navarre, s'il y trouvait moyen de s'avancer lui-même, mais du moment que Sa Sainteté refuse de prêter la main à la prétendue conversion, personne ne sera plus capable que lui de démasquer les pratiques des royalistes.

(1) Epinac devait même passer auprès du duc de Savoie, qui chargeait son envoyé, le baron de la Pierre, de l'engager à poursuivre sa route, voir plus loin chap. XX, p. 544.

(2) *Nunz.*, *ibid.*, f°s 127, 128, du 11 août. Appendice XXVIII. Epinac confirmait ce dernier détail dans sa lettre au Pape du 18 sept., ci-dessous p. 542.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de ce témoignage : d'un côté, il établit que les rapports étaient tendus entre Epinac et les Espagnols, et il confirme la thèse soutenue par l'historien Matthieu (¹); de l'autre, en dénonçant l'ambition de l'archevêque comme mobile principal de ses actes, en confirmant jusqu'à un certain point les accusations que les exaltés du parti avaient accréditées sur sa conduite dans les conférences de Suresnes, le légat fixait l'opinion définitive que la cour romaine devait garder de lui.

Il était d'ailleurs difficile pour ce diplomate, comme il l'est pour nous, de débrouiller la diplomatie que suivait alors le gouvernement. Mayenne avait de la peine à se ressaisir, au milieu des embarras qui naissaient chaque jour, et les événements de Lyon n'occupaient pas moins Epinac que l'ambassade de Rome. Il répandait le bruit qu'il retournait dans sa maison, où l'appelaient des affaires particulières (les mesures contre les menées ambitieuses de Nemours), mais il reviendrait dans deux mois préparer l'ambassade (²). Le 16 août, lorsqu'il était sur son départ, il fit prendre congé du Légat, et lui certifia de nouveau qu'il n'allait à Rome que pour combattre les intrigues du roi de Navarre, qu'il ne se rapprocherait de lui que sur un ordre formel du Pape, et pour le service de l'Eglise (³). Le but de cette manœuvre était de masquer l'action parallèle convenue avec les royalistes, et de neutraliser l'effet des soupçons que des malveillants commençaient à concevoir. Le légat se déclarait convaincu, et ajoutait même que si le duc de Mayenne avait des vues secrètes comme on le supposait, il

(¹) Voir plus haut chap. XV, p. 401, note 2.

(²) *Nunz.*, *ibid.* « En mesme temps larchevesque de Lyon, qui estoit celluy qui manioyt tous les affaires des Chatoliques, et sur lequel on avoit du tout lotgé son esperance pour le maniement des affaires, faict courre le bruict que la ville de Lyon estoit en danger, et que pour l'assurance d'ycelle, il estoit tres expédient qu'il y allast, soubs ce prétexte il abandonne le general, et s'en va à Lyon... » Mémoire sur les affaires de France, ci-dessus p. 483, note 2. Cependant la mission Breton venait de partir, et on ignorait comment elle serait reçue.

(³) *Nunz.*, *ibid.*, fº 144, 16 août, imprimée dans Desjardins, *Négociations de la France*... V, 166.

serait obligé de confier ses intérêts à un autre agent. Avec les Espagnols, il était cependant moins affirmatif, et se laissait presque convaincre qu'il devait empêcher l'ambassade.

En effet, ces derniers plus clairvoyants intriguaient pour que l'envoyé ligueur ne fût pas reçu; ils le dépeignaient comme un homme exclusivement politique, sans parole, sans conscience, sans véracité [1]. Auprès d'eux, il avait démenti le bruit de son voyage, mais sans réussir à leur donner le change; il allait en témoin désintéressé, n'ayant aucune mission officielle; en réalité, ajoutaient les ambassadeurs de Philippe II, il doit ou prôner la nécessité d'un accord avec le Béarnais, ou préparer la royauté de Mayenne, et en tout cas consolider la trêve. Avec plus de précision, Ibarra mandait qu'il attendrait à Lyon que le Pape l'appelât lui-même pour l'interroger sur les derniers événements.

Epinac avait donc pris mille précautions pour dérouter la curiosité et la malveillance. Il est certain cependant qu'il se rendait d'abord à Lyon, avec la charge de pacifier les esprits, que l'ambition de Nemours avait jetés dans le plus grand trouble, et les autres ambassadeurs l'auraient rejoint pour partir tous ensemble. Il quitta Paris le 16 août, avec l'ambassadeur de Savoie, les députés de Bourgogne et quelques autres personnes. Sous le couvert de la trêve, ils voyagèrent à petites journées, suivis d'un grand train [2], remontèrent la Seine, arrivèrent à Dijon le 24 seulement, sur les deux heures, et le 2 septembre, l'archevêque touchait terre à Vimy [3]. Il avait appris l'échec de la mission Breton, et il savait ce qu'il avait à faire. Il trouvait la province grandement agitée par les menées de Nemours, dont

[1] « Puramente politico y hombre sin consciencia ni verdad ni palabra. » Feria 28 août. Pap. de S., cart. 1585, p. 93, p. 4; Ibarra le 27, 1589, p. 60, p. 6, parle sur le même ton d'animosité. Selon le légat, ils soupçonnaient que l'ambassade avait surtout pour objet d'avancer les affaires de Mayenne. *Nunz.*, 37, f° 137, 22 août.

[2] A plus de 80 chevaux, *Journal de Breunot*, I, p. 367; voir à la suite un certain nombre de détails sur les voyageurs.

[3] Notes d'un manuscrit relié avec les *Mémoires sur l'histoire de Lyon*, de Guillaume Paradin, publiées dans le recueil historique dit Archives du Rhône, 1830, tome XII, p. 165.

nous avons exposé l'origine; il s'employa aussitôt à les arrêter, ce qui l'entraîna plus loin et le retint plus longtemps qu'il ne l'avait prévu.

Il connaissait cependant la situation, il avait été mis au courant, on peut dire jour par jour, car il avait un chiffre de correspondance avec sa sœur [1], et parmi ses partisans, il n'en manquait pas qui l'instruisaient des faits et gestes du gouverneur. Il avait pu mieux que personne renseigner le légat dans son enquête sur ce dernier. Quant aux échevins, bien qu'ils fussent en relations suivies avec leur archevèque, ils étaient trop prudents pour se compromettre dans leur correspondance, et nous n'y découvririons pas la moindre allusion à leurs démêlés avec le duc. Ils entretenaient le prélat de toute sorte de sujets moins dangereux. Ils avaient été sur le point de se voir privés de sa présence, et cette menace avait resserré les liens qui les unissaient à lui. Il faut signaler l'incident, au moment où nous allons revenir à l'histoire locale, parce qu'il achève de peindre le personnage et fait connaître les ambitions qu'il entretenait, alors que l'existence de la Ligue se jouait dans une partie suprême.

En hommes d'affaires positifs, les bourgeois négligeaient moins que jamais d'entretenir le dévouement de leur toutpuissant patron [2]. On lui raconte les faits de la politique locale, on lui donne des nouvelles du cours de philosophie dont il avait doté le collège de la Trinité [3]; on se plaint de la négligence des députés aux Etats qui n'écrivent pas, ou l'on s'étonne que leurs pouvoirs aient été jugés insuffisants ; et à propos des bruits qui couraient sur sa santé, ce sont des témoignages de sollicitude et des vœux touchants pour une vie précieuse au bien public [4]. Enfin la crainte de perdre leur protecteur, appelé à l'évêché de Beauvais, leur inspire des démonstrations pressantes, où se manifes-

(1) Ci-dessus chapitre IX, p. 243, note 1.

(2) Ils ne lui écrivirent pas moins de sept lettres, pendant cette période de quelques mois; Arch. munic., AA, tomes 110 et 111.

(3) *Ibid.*, 110, f° 262, 24 déc. 1592, et 111, f° 6, 18 mai.

(4) *Ibid.*, 110, f°s 273, 274 et 277, 17, 26 et 29 mars 1593.

tent avec vivacité les sentiments qu'ils avaient toujours éprouvés pour lui.

Il était en effet question de lui donner cet évêché, vacant depuis peu : le parti lui souriait assez, et il semble l'avoir recherché avec ardeur : outre la dignité de comté-pairie qui s'y rattachait, le bénéfice ne manquait pas de revenus, et son titulaire entrait dans l'entourage du roi, quand il n'en faisait pas déjà partie. Lorsque les Lyonnais furent informés des pourparlers, ils redoutèrent que ces beaux avantages, en éblouissant Epinac, ne lui fissent négliger son ancien troupeau, et ils lui écrivirent une lettre courte, mais qui en disait beaucoup [1] :

« Monseigneur, votre promotion à l'évêché de Beauvais nous a donné une appréhension d'une perte indicible que cette ville est en danger de faire du plus beau et plus précieux joyau qu'elle ayt, qui est vostre prudence. Car nous craignons que la commodité du lieu, la grandeur, les beaux droictz, les belles maisons, et aultres dépendances de cette belle dignité, encore que la vostre première ne luy doibve en rien céder, ne vous distrayse d'icy, où vous estes aultrement et plus aymé et honoré que prélat qui y ayt présidé de ce siècle. En considération de quoy nous vous prions de nous continuer vostre amitié et vostre assistance corporelle aussi, en quoy vous ferez cognoistre à tout le monde que vostre patrie (car nous vous avons tousjours tenu pour nostre compatriote) vous est beaucoup plus chère et recommandable que tous les biens et honneurs mondains. Accordez-nous doncques, s'il vous plaist, ceste nostre tres humble requeste. »

Ces idées nous paraissent formules de politesse, mais jetées à la hâte sur le papier par des hommes peu démonstratifs, qui ne faisaient guère étalage de leurs sentiments, elles ne laissèrent pas que d'émouvoir l'archevêque, et son émotion vit encore dans la réponse qu'il leur fit.

Il proteste d'abord qu'il est résolu de terminer ses jours au milieu des vieux amis de sa jeunesse, dont il apprécie

(1) *Ibid.*, f° 279, le 9 avril.

l'attachement plus que tout. Aux reproches déguisés d'ambition, qu'on lui adresse, il oppose la soif de repos, que nous avons signalée plusieurs fois dans ses rêves d'homme d'action. Ses idées élevéee sur l'amitié, et le haut prix qu'il y attache, les assurances de dévouement à son troupeau, à ses enfants, l'attendrissement que provoque en lui la prière de ne les abandonner, sont exprimés avec cœur et une certaine sensibilité, sur un ton que l'on rencontre rarement dans sa correspondance :

« Je commence de vieillir, j'ai beaucoup travaillé depuis vingt ans, je ne demande que de passer le reste de mes jours avec quelque douceur au repos, que je ne pourrai trouver, ce me semble, que parmi vous, qui me faites cet honneur de m'aimer ; et avant qu'en une autre terre j'eusse fait des amitiés, qui sont les délices de la vie, j'aurai avec beaucoup d'incommodité consommé le meilleur des ans qui me restent. Et quand j'aurais fait cette résolution, je vous jure, Messieurs, que l'honneur que vous me faites, de m'aimer et me requérir de ne vous abandonner point, aurait tant de pouvoir sur moi qu'il forcerait ma volonté pour m'accommoder à la vôtre. Soyez donc assurés, Messieurs, que je veux vivre et mourir avec vous, et que de ma volonté je ne m'en séparerai jamais. En attendant que je puisse, comme je désire, m'aller réduire entre vous, croyez qu'en tout lieu où je sois, vous me trouverez non seulement comme un compatriote, mais comme père, tant envers le corps général que chacun des particuliers, pour procurer autant comme je pourrai votre bien comme de mes enfants [1]. »

Ce langage, tenu par un grand seigneur à de simples bourgeois, n'atteste-t-il pas que le maniement des affaires publiques, les luttes d'une époque tourmentée n'avaient nullement amoindri les sentiments chez cet homme rigide. Une lettre si pleine d'abandon, où l'on retrouve presque un écho des témoignages d'amitié qu'Epinac recevait trois ans aupara-

[1] Bibl. munic. de Lyon, man. 1146 ter, pièce 9, original, 12 mai. Elle a été publiée en entier dans le Bulletin de l'Académie de Lyon, 1900, p. 222.

vant d'un de ses intimes [1], prouve aussi que, s'il savait inspirer des attachements inébranlables, il était tout à fait capable d'y répondre par un dévouement non moins fort. Il n'y avait rien que de vrai et de sincère dans ces témoignages donnés par un pasteur à son troupeau. Les infirmités, qui se faisaient toujours plus pressantes, et qui ne lui laissaient plus de relâche, l'invitaient sérieusement à la retraite, le besoin du repos imprimait dans son âme avec plus de consistance des rêves souvent caressés en *dilettante*, et, comme il le remarquait lui-même, où pouvait-il mieux se reposer que dans son diocèse, et parmi ses premiers amis ?

Nous sommes persuadés qu'il recherchait l'évêché de Beauvais plutôt comme une affaire d'argent, qui lui permettrait de rétablir l'équilibre de ses finances au moyen de nouveaux revenus, et qu'il n'avait pas la pensée d'abandonner son archevêché pour un autre diocèse. Ce qui le prouve, c'est qu'il poursuivait la négociation, et sollicitait quelques mois plus tard la faculté d'échanger l'évêché contre deux ou trois de ses bénéfices [2]. Mais les événements qui se précipitaient firent évanouir son projet : la Ligue agonisait, et l'archevêque de Lyon fut préservé par la marche des faits d'une défaillance à l'égard de la réforme qu'il avait souvent défendue. Pouvait-il prétendre que le Pape, s'écartant en sa faveur de la ligne de conduite, que ses prédécesseurs suivaient depuis plus d'un quart de siècle dans la collation des grandes dignités ecclésiastiques, lui permettrait de posséder ensemble deux des plus riches bénéfices du royaume.

Epinac est à Lyon, où nous allons le suivre à travers des péripéties presque aussi décisives que celles dans lesquelles

[1] Ci-dessus chap. XV pp. 407 et suiv.

[2] Lettre à M. Hatton, agent du duc de Lorraine à Rome, signée Monchansi, pseudonyme qui cache l'abbé d'Orbais, secrétaire de la chambre ecclésiastique. Paris, 5 août 1593, Fonds fr., man. 3.985, f° 21. « L'évêché de Beauvais que M. de Lyon permute avec deux ou trois abbayes » ; il lui recommande cette affaire ainsi que plusieurs autres. Nous verrons qu'Epinac la maintint dans ses négociations avec Henri IV.

se sont déroulés les débats de l'année 1593. Si nous jetons un regard en arrière, nous pouvons conclure qu'il avait fidèlement exécuté le programme inscrit dans la lettre à Bellièvre. Il avait lutté pour la religion, ne voulant pas la laisser absorber par le pouvoir civil, mais il avait su concilier les droits de l'une et de l'autre. Véritable homme d'Etat ecclésiastique, il avait fait voir par sa diplomatie que, sans entamer les traditions monarchiques, et en maintenant intact le patrimoine des Capétiens, on pouvait sauver l'unité de la foi et de la discipline. Il avait refusé d'exclure du trône le roi de Navarre, mais il avait aussi combattu sa prétention de se faire admettre dans l'Eglise sans l'intervention préalable de la cour romaine. Et ce n'est pas un mince titre de gloire que d'avoir, seul avec Mayenne, fait échouer une élection, qui devait abaisser nos ancêtres sous la suzeraineté de Philippe II. Il se sentait appuyé du reste par la majorité de la nation, dont il connaissait les pensées et les vouloirs. Si son mérite, comme l'originalité de sa figure, perdent quelque chose à n'avoir fait qu'interpréter les sentiments patriotiques de la masse, sans le présenter comme une personnalité exceptionnelle, on peut voir en lui, sa renommée n'y perdra rien, un serviteur utile, de premier rang et de valeur éminente, qui, dans les circonstances critiques où il se trouva placé, contribua pour sa part à fixer la direction politique de la monarchie.

CHAPITRE XX

L'AGONIE DE LA LIGUE A LYON (SEPTEMBRE 1593 - FÉVRIER 1594)

Parmi les difficultés où s'embarrassait l'Union en août 1593, dans l'expectative de la sentence que l'on sollicitait de l'arbitrage pontifical, les événements qui venaient de se dérouler à Lyon avaient créé une des plus inquiétantes, et l'esprit de parti seul pouvait trouver mauvais que l'archevêque de Lyon délaissât la politique générale, même les négociations avec le Pape, pour ressaisir le maniement des affaires locales, dont les embarras allaient jusqu'à menacer l'intégrité de la monarchie. La gloire de l'ambassade qu'il avait en perspective le touchait moins que les périls dont ces affaires menaçaient l'Union catholique. Sous les renseignements que nous fournissent les témoins, nous pouvons deviner les soucis qui dominaient à ce moment la pensée de Mayenne et de son conseiller, la préoccupation d'accommoder le différend entre les Lyonnais et le duc de Nemours, d'arrêter la politique égoïste de ce dernier. Mais dans la situation présente du parti, au milieu des ambitions qui se faisaient jour de toute part, le moindre choc devait provoquer un ébranlement universel, et c'est ce qui arriva : le mouvement lyonnais fit écrouler l'édifice chancelant de la Ligue (1). Epinac, absorbé par les événements dont il était le centre, oublia les affaires au milieu desquelles il avait jusque là travaillé, et s'enfonça dans un dédale d'intrigues : sa réputation y reçut quelques atteintes, et en tout cas il y trouva l'échec définitif de sa carrière politique.

(1) Dans son rapport général sur les affaires de la ligue, Sega présentait l'emprisonnement de Nemours comme un des événements qui avaient le plus nui à l'Union ; or nous verrons qu'il ne fut pas indulgent pour le duc. *Nunz.*, tome 36, f° 24.

Nous avons exposé les origines de sa brouille avec Nemours. Après la fuite de son adversaire, le gouverneur avait accentué ses empiétements, et les pratiquait d'autant plus au grand jour, qu'il se voyait affranchi de toute surveillance. Il poursuivit dès lors sans détour le plan d'indépendance dont le rêve hantait son ambition, il chassa des fonctions publiques et du commandement des places les amis de l'archevêque, les partisans de Mayenne, et tous ceux qui ne lui donnaient pas des garanties suffisantes de soumission. Au mois de février 1593, il en avait assez fait déjà pour qu'une personne de qualité (1) (tout porte à croire que c'était Epinac lui-même) vînt dénoncer au légat les plaintes qui s'élevaient contre lui de toute part, la garnison lyonnaise retenue à Vienne (2), des entrevues avec les agents de Navarre, Lafin et Duplessis-Mornay, avouées d'ailleurs plus tard par la duchesse de Nemours (3).

Sega fit une enquête approfondie, qui lui révéla d'autres méfaits, et il dénonçait la conduite de Nemours, son refus de prendre part aux Etats, son peu de déférence pour Mayenne, son silence choquant à l'égard d'un bref pontifical et de lettres qu'il lui avait écrites lui-même (4). Les Lyonnais présents à Paris confirmèrent ces charges par des détails dont la malveillance exagérait la gravité : on disait couramment que Nemours se proposait de relever la citadelle, pour tenir les Lyonnais en bride. Bref, Sega l'estimait un prince dissimulé, entier dans ses vouloirs, et au-

(1) Dépêche d'Ibarra, 23 fév., Pap. de Sim., 1588, pièce 59, p. 7 ; renseignements confirmés par les nouvelles venues d'Italie, et la correspondance de l'agent espagnol à Turin, *ibid.*, pièce 69, p. 3, du 3 mars.

(2) Les quatre compagnies suisses éloignées de Lyon, lettre des échevins à l'archevêque, 24 déc. 1592. Corresp., tome 110, f° 262 ; ils racontent sans y voir malice d'autres exploits du gouverneur.

(3) Long entretien avec Sega ; elle reconnait que son fils a parlé à Lafin, qui lui est quelque peu parent; Pap. de Sim., *ibid.*

(4) Dép. du 20 mars, *Nunz.*, 37, f° 56-58 : c'est un véritable réquisitoire, appuyé sur des faits précis, qui semble avoir été inspiré par l'archevêque. L'ambassadeur espagnol Ibarra est moins sévère, il admet les faits révélés par l'enquête, ne dit rien des griefs personnels du Pape et du légat, qui ne manquaient cependant pas d'importance. Il remarque seulement que tous les gouverneurs de province procédaient un peu de la même façon.

quel il ne fallait se fier que sous toute réserve. La duchesse de Nemours interrogée protesta des bonnes intentions de son fils, incrimina l'animosité de ses ennemis. Le cardinal ne prit pas ces assurances pour de l'argent comptant, il fit agir son gouvernement, la Compagnie de Jésus, et le confesseur de Nemours, Bernardin Castor, fut chargé de le sermonner.

Il importait avant tout que le duc honorât les Etats de sa présence, ou de ses envoyés. Mais les Lyonnais, qui n'avaient pas encore conçu de soupçons sérieux, le supplièrent de rester, afin de les prémunir contre une attaque organisée, prétendait-on, par Lesdiguières et Montmorency, avec toutes les forces royalistes du Midi [1]. Nemours ne demandait pas mieux, et se persuada qu'il avait assez fait d'envoyer le baron de Thénissey le représenter auprès des Etats [2]. Il pouvait donc éconduire son confesseur.

Castor en effet, après l'avoir vivement exhorté de se réconcilier avec son frère et avec les Lyonnais, de réformer sa maison, où plusieurs personnes lui donnaient de mauvais conseils, reconnut qu'il perdait sa peine et abandonna la partie. Mais il terminait le compte rendu de sa mission par ce témoignage, plus écrasant pour Nemours que tous les autres : « Nous laisserons dores en avant faire aux aultres, mais qui auront bonne publication doibvent rechercher qu'il y aye près de luy quelcun qui rabatte quelques coups de ceux qui luy barbouillent la tête, autrement *præceps ibit* [3]. »

Le jeune prince, avec la fougue de son âge et de son caractère, s'était fait l'esclave des flatteurs qui encoura-

(1) Les démarches des échevins pour conserver leur gouverneur se multiplient, Archiv. munic., BB, tome 130, f° 16, séance du 3 février, ils le supplient de rester ; AA, tome 111, lettres à Mayenne et à divers, avril. Les députés de la ville les avertissent de ses rapports avec les huguenots ; ils répondent qu'ils les ignorent et que, s'étant remis à lui des affaires, ils ne veulent pas se mêler de ses actes ; lettre du 26 mars, *ibid.*, tome 110, f° 270.

(2) Ci-dessus p. 465, note 1.

(3) Lettre aux jésuites de Paris, du 3 juillet, Fonds fr., man. 3.984, f° 123. Ce témoignage dut produire une profonde impression sur le monde ligueur, et surtout sur l'esprit de Mayenne.

geaient ses desseins, et il suivait volontiers les avis les plus pervers, pourvu qu'ils fussent conformes à son intérêt. Il subissait l'ascendant d'un Ferrarais, nommé Girardi, dont sa mère l'avait elle-même prévenu qu'il serait la cause de sa ruine [1], et que les Lyonnais présentèrent plus tard comme l'instigateur de tout ce que son maître avait machiné contre eux. Il est certain que, ne tenant plus compte des avertissements qui lui venaient de divers côtés, le duc précipita ses desseins à partir de juin 1593, et provoquait ainsi les défiances, puis le mécontentement et la colère des Lyonnais.

Ce fut la question d'argent qui les désunit tout d'abord [2]. Nemours ne soutenait ses agissements qu'au moyen d'expédients financiers, dont les bourgeois souffrirent les premiers, et ils finirent par se plaindre, mais, comme il arrive d'ordinaire, leurs protestations ne firent qu'exciter l'irascible gouverneur, et ses mesures vexatoires, ses brutalités achevèrent d'exaspérer les Lyonnais, habitués à plus de ménagements. Au mois de juillet, il ne craignait pas de faire emprisonner un des premiers de la ville, Dutroncy, secrétaire de la municipalité, qui dénonçait son projet d'occuper militairement la ville [3]. Cet acte d'impatience révolta tout le monde, et Nemours ne conserva que quelques amis inébranlables, l'historien de Rubys, alors le premier des échevins, un autre membre du consulat, Janetto de Lequi, un parti assez nombreux dans les masses populaires et parmi les étrangers, entre lesquels se distinguait la nation ferraraise, dévouée à la fortune des Nemours [4].

(1) Palma-Cayet, p. 564. Annuaire du Rhône, 1844, correspondance des échevins après les journées de septembre, notamment pp. 152 et 155, lettres à la duchesse de Nemours.

(2) Les délibérations consulaires, tomes 129 et 130, renferment plusieurs requêtes à Nemours, contre les altérations de monnaies, et la quantité excessive de menues pièces, ou *nèfles*, qu'il jetait sans cesse sur le marché.

(3) *Ibid.*, tome 130, f° 178, séance du 20 juillet. Quelques semaines auparavant, le duc faisait emprisonner un religieux minime qui avait parlé contre lui en chaire, f° 167, du 14 juin.

(4) L'intervention des étrangers en faveur de Nemours est indiquée par le secrétaire d'Ornano. Fonds franç., man. 23.990, p. 184; après

Il ne gardait d'ailleurs plus de mesure, cassait l'ancien conseil de l'Union, et en faisait nommer un de deux ou trois personnes, tout à sa dévotion (1) ; il disposait des offices vacants et des affaires administratives, de sa propre autorité, au moyen d'un sceau à ses armes que tenait sa créature Girardi (2) ; finalement, il s'emparait du château de Pierrecise, propriété de son principal adversaire, en y renfermant de prétendus prisonniers, qui devaient le lui livrer à la première réquisition (3). Bref, au mois d'août, on redoutait quelque rupture éclatante, et Mayenne tenta encore d'accommoder toutes choses par les voies pacifiques.

Les chefs de la Ligue avaient été certainement frappés de ce propos du père Castor, qu'ils feraient bien d'imposer au jeune duc un conseil de tutelle, de le débarrasser de gens qui le séduisaient. Le lieutenant-général, après s'être concerté avec Mme de Nemours, entreprit de ramener son frère, pour cela de se ménager une entrevue avec lui à Montargis, domaine de la duchesse, et il lui dépêcha le chevalier Breton, un brave soldat, qui devait lui faire des ouvertures de conciliation.

Nemours consentit, non sans difficulté, à publier la trêve générale, le 21 août, mais pour le reste, il ne voulut rien entendre, déclina la proposition de conférence, protesta contre toute tentative d'accord avec Henri IV, et promit seulement de rejoindre le lieutenant-général à la tête de ses troupes, si la guerre recommençait ; en tout cas, il ne

les journées de septembre, Epinac prévenait Mayenne que la ville était en grand péril, « pour les différends Humeurs des nations étrangères dont elle est remplie ».

(1) *Des causes et des raisons de la prise d'armes contre le duc de Nemours.* Bibl. de Lyon, Recueil vert, tome 73, pièce 17, p. 6.

(2) Les échevins à la duchesse de Nemours. Annuaire du Rhône, *ibid.*, p. 155. Le consulat avait cependant encouragé ces empiétements par son imprudente abdication.

(3) Matthieu, Histoire de France, II, p. 180. Les délibérations consulaires disent simplement que le capitaine de Pierrecise était à la dévotion de Son Excellence. Annuaire, p. 145. Sur les agissements de Nemours dans les derniers mois, on trouve des indications significatives dans le journal du Bourguignon Breunot, tome II, pp. 351, 352, 375 et suivantes.

reconnaîtrait jamais d'autre supérieur, entendez Guise [1]. Mais, pendant qu'il affectait de se montrer irréductible, un de ses confidents [2] engageait comme de lui-même la duchesse à poursuivre ses négociations auprès du roi de France, à demander pour l'aîné de ses fils préférés, le gouvernement de Lyonnais et dépendances en toute souveraineté, pour Saint-Sorlin, celui du Dauphiné.

Cet exposé succinct de la conduite de Nemours établit suffisamment, ce nous semble, qu'après l'échec de la mission Breton, le devoir du chef de la Ligue et de son conseiller était tout tracé. Ils ne pouvaient accepter que la monarchie française, dont les catholiques leur avaient confié la garde, fût démembrée par un ambitieux, et ils avaient le droit de rétablir dans le Lyonnais l'autorité de l'Union, en attendant de s'accommoder avec le souverain légitime. Il est certain, d'autre part, qu'Epinac venait avec une mission conciliatrice, et la charge d'arranger les choses le plus doucement possible ; nous pouvons le croire, quand il écrivait au Pape, et encore plus Mayenne, affirmant dans une circonstance solennelle que tel avait été leur but [3]. Ils se rendaient facilement compte que le moindre mouvement organisé contre Nemours scinderait le parti en deux, et amènerait sa ruine.

Cependant le rôle d'Epinac fut moins clair que ses intentions, et l'on a pu l'accuser d'avoir, tant par ambition que par rancune, préparé la révolte. Il y a plus, d'après un de ses panégyristes [4], il prétendit avoir refusé une déclaration signée de Mayenne, qui légitimait son intervention ; elle fut néanmoins apportée, et les organisateurs du mouvement s'en autorisèrent [5]. Cette manière de procéder paraît

[1] Fonds franç., man. 3.985, f° 94, lettre déchiffrée de Nemours à sa mère, Lyon, le 22 août, et 109, Breton à la même, original en partie déchiffré, du même jour.

[2] Sans doute le Girardi mentionné ailleurs, *ibid.*, f° 97, déchiffrée, de la même date.

[3] Lettre justificative de Mayenne, envoyée au roi d'Espagne dans le courant de 1594, extrait dans Palma-Cayet, p. 564 ; Epinac au Pape, du 5 décembre, ci-dessous, p. 549.

[4] Matthieu, *ibid.*, p. 161.

[5] Mémoire sur les moyens de delivrer M. de Nemours, adressé à

étrange, et il y a tout lieu de croire, comme nous allons le voir, que le prélat se laissa déborder plus ou moins volontairement, que les passions populaires, excitées par ses amis, l'entrainèrent plus loin qu'il ne l'avait prévu, et quand il vit la révolution commencée, il essaya de la diriger et d'en faire son profit. L'opiniâtreté de Nemours et les préventions, qu'une antipathie mutuelle avait imprimées dans l'esprit des deux adversaires, achevèrent de creuser le malentendu d'où sortit un coup de force déplorable.

A son arrivée, Epinac se tint enfermé dans sa maison d'Ombreval, et s'abstint de paraître à la ville où, se rendant mieux compte de la situation, il aurait agi plus efficacement; il pensait conserver son indépendance et se poser en arbitre. Il fut aussitôt assiégé des plaintes et des sollicitations des Lyonnais, et il devint promptement le centre autour duquel se rallièrent les opposants [1]. Les échevins, puis nombre de notables, c'est-à-dire les plus animés contre Nemours, le vinrent visiter, sous prétexte de lui rendre leurs devoirs, et surent le circonvenir par leurs prévenances, leurs flatteries. Sa présence dans le voisinage enhardit les plus timides, ses anciens partisans relevèrent la tête et intriguèrent beaucoup plus qu'il ne le voulut ou le sut, les mécontents ne cachèrent plus leurs véritables humeurs, et firent circuler des billets de protestation dans lesquels ils énuméraient leurs griefs. On tint des conciliabules autour

Saint-Sorlin, Fonds français, 15.534, f° 436. *Journal de Breunot*, p. 381.

[1] Outre le compte-rendu des échevins que nous citons plus bas, la source la plus complète et la plus autorisée sur les causes et les préparatifs du mouvement est l'Histoire de France de Matthieu, pp. 160-162; l'annaliste y joua un certain rôle, rédigea plusieurs manifestes au nom des Lyonnais (Recueil vert, tome 73, pièces 17, 18, 20, 21), et fut ensuite un auxiliaire actif de l'archevêque dans le gouvernement de la ville. Selon lui, le prélat mit peu d'empressement à favoriser les menées; les manifestes ajoutent même qu'il fit des représentations sur les malheurs que préparaient ces divisions, *ibid.*, pièce 17, p. 8, et dissuada de passer outre. Mais on ne peut accorder toute confiance à ce témoignage, évidemment inspiré par Epinac. La narration des journées de septembre, envoyée au nonce de Turin par son homme d'affaire à Lyon, Cornero, Archivio del Vaticano, *Nunz. di Savoia*, tome 28, fos 292, 293, à laquelle je fais quelques emprunts, ne dit rien de l'archevêque.

du prélat, on le traita comme un oracle, on le compromit, on le prit par son faible, en exagérant le manque d'égards de Nemours, qui n'était pas venu le voir [1]. S'il dissuada du mouvement, il avait bien des motifs de justifier les rancunes de ses compatriotes, et de les servir contre son ancien ennemi.

Nemours comprit combien ces agissements étaient dangereux pour lui, d'autant que des avis charitables, apportés de Paris, ne manquèrent pas de le prévenir qu'Epinac était envoyé pour abattre sa puissance [2]. Il fit rapprocher ses troupes, qui tenaient la campagne, en appela de Bourgogne et du Vivarais, sous prétexte de secourir le duc de Savoie, son allié, qui n'avait pas encore accepté la trêve [3]. Il les établit à Villefranche et dans les environs, où leur présence ne laissait pas que d'être une grande gène pour les habitants, qui devaient les héberger, et qu'elles traitaient en ennemis. Les Lyonnais réclamèrent, car on épargnait encore moins leurs maisons de campagne, et Nemours, sollicité d'éloigner ses troupes, demanda une indemnité de 8.000 écus [4].

Pendant que les échevins délibéraient sur la réponse à donner, le samedi 18 septembre, des bruits exagérés par la rumeur [5], des racontars plus ou moins vraisemblables excitaient les imaginations; on disait que la garnison de Vienne, dévouée à Nemours, était accourue, s'emparait de la Guillotière et assiégeait le pont du Rhône. Les mouve-

(1) « L'Arcivescovo che prima non haveva (Nemours) curato da vedere. » Davila, p. 894.

(2) Matthieu prétend que cet avis vint du secrétaire d'Etat Roissieux.

(3) Sur les mouvements de troupes, Breunot, pp. 375, 376. Le secrétaire d'Ornano dit, Vie du maréchal, p. 183, que Nemours avait autour de Lyon 3000 hommes de pied et 600 maitres. Il y avait fait entrer beaucoup d'amis et de serviteurs, car on en arrêta plus de 300; lettre d'Antoine d'Urfé, ci-dessous p. 542, note 1.

(4) Compte-rendu officiel des journées, Archiv. munic., BB, tome 130, fos 101-106; on y fait ressortir habilement la progression des bruits qui courent sur les mouvements de troupes. Le correspondant du nonce à Turin dit que ce furent les échevins au contraire qui offrirent 10.000 écus.

(5) « Venuto questo avviso tra i Lionesi, accresciuto da gli augumenti della fama. » Davila, *ibid.*

ments de troupes dans la campagne, expliqués avec des détails dramatiques, augmentaient la terreur, mais aussi les colères du peuple. On court aux armes, des barricades s'élèvent dans l'après-midi, et les échevins, divisés entre eux [1], convoquent une assemblée de notables [2], qui prend quelques mesures de défense, comme interdiction de sortir de la ville, recherche des personnes suspectes dans tous les quartiers. Le gouverneur et les échevins, intervenant de concert, firent lever les barricades. Les bourgeois passèrent la nuit sous les armes, comme il avait été convenu, cependant tout semblait pouvoir encore s'arranger par la voie des négociations.

Epinac, prévenu par ses amis de la tournure que prenaient les événements accourait de Vimy, le soir même de cette première journée, et sa présence enhardit ses partisans, qui menèrent à leur guise les notables. L'agitation avait fait du progrès pendant la nuit, car le dimanche matin à neuf heures, une grande assemblée de notables décida, devant les menaces du parti militaire, de se jeter dans les bras du Révérendissime archevêque, afin qu'il sollicitât lui-même le renvoi des troupes, de se tenir sous les armes jusqu'après le départ de celles-ci, d'expulser ou de mettre en surveillance les étrangers suspects [3].

Pendant ces débats, Epinac vit le gouverneur avant et après la grand'messe, puis il lui ménagea une entrevue avec les échevins, qui désiraient présenter des remontrances [4]. Nemours se défiait de l'archevêque, il pensait, avec beaucoup de gens, qu'il gardait rancune des affronts

(1) La relation Cornero dit en effet que le consulat ne put rien décider, parce que les amis de Nemours y étaient influents. Si l'on compare ce récit avec les autres et avec le rapport officiel, on reconnaît que les notables se montrèrent plus décidés, et l'on saisit l'action qu'Epinac exerçait en cachette par le clergé et ses amis.

(2) Délibér. consul., dans Annuaire du Rhône, p. 143.

(3) *Ibid.*, p. 145.

(4) Lettre justificative d'Epinac au Pape, ci-dessous p. 549, confirmée par Mémoire des moyens de délivrer M. de Nemours, f[os] 431, 432. Cornero ajoute que Nemours refusa de se rendre au conseil tenu auprès de l'archevêque ; sans doute la séance du consulat qui eut lieu l'après-midi.

reçus. L'entretien n'aboutit pas, le duc rejeta les remontrances du prélat, et celui-ci le laissa se débattre avec les échevins. Entraînée par les amis d'Epinac, par les notables et par le courant de la révolte, la municipalité se montra plus décidée que la veille, demanda la restitution des places de Thoissey, Vienne et Montbrison ; mais Nemours ne donna que de vagues espérances, et la promesse de faire reculer ses soldats. Aussi les barricades recommencèrent, et le duc qui était accouru fut arrêté devant un corps de garde, rejeté dans son palais, et contraint de s'y renfermer sous la surveillance de la milice municipale.

Epinac se tourna dès lors ouvertement contre lui, ne songea plus qu'à comprimer l'émeute et faire respecter l'autorité qu'il représentait. L'après-midi, les échevins se réunirent sous sa présidence à l'archevêché, et prirent les premières mesures pour rétablir la tranquillité [1]. Une assemblée de notables, tenue le lendemain à l'hôtel de ville, les confirmait, en ajoutait de nouvelles et s'assurait en particulier du château de Pierrecise. Dandelot, fils cadet de l'amiral de Coligny [2], s'en était emparé par surprise, y introduisait une garnison suisse sur l'ordre des notables, et chassait celle que le duc y avait établie. Ce dernier y fut bientôt enfermé sur sa demande, et soi-disant pour le prémunir contre la furie du peuple [3].

Cette mesure, qui servait d'épilogue aux journées de septembre, fut prise le mardi 21, dans une grande assemblée qui se tint en la maison épiscopale, pour supplier Mgr l'archevêque d'aviser aux moyens les plus propres de

(1) Annuaire du Rhône, *ibid.*, p. 146.

(2) Ce personnage, pris par les catholiques sur la fin du siège de Paris, servit alors l'archevêque dans ses négociations avec les royalistes, suivit Nemours en Lyonnais, travailla pour lui par les armes et la diplomatie, se brouilla avec lui, fut maltraité, emprisonné, et se tourna sans doute vers Epinac par désir de vengeance. Ses menées pour s'emparer de Pierrecise sont racontées dans Matthieu avec des détails romanesques. L'intrigant ne fit que seconder les ordres des notables, qui avaient décidé de changer la garnison du château. Annuaire, pp. 145 et 149.

(3) Voir *ibid.*, pp. 148, 149, le compte-rendu officiel de l'assemblée des notables dont je résume plus loin les dispositions, et p. 157, celle du 30 septembre.

rassurer le peuple, sans qu'il n'y eût aucune altération contre la personne de Mgr de Nemours. On s'était emparé des principales positions de la ville, des officiers et seigneurs que le duc y avait appelés; on avait exilé plusieurs personnes, qui s'étaient compromises pour lui, comme Rubys et Lequi. L'assemblée pria l'archevêque d'accepter le pouvoir, jusqu'à ce qu'on eût reçu les commandements de Mayenne, de donner le mot d'ordre et de régler tout ce qui serait nécessaire. Le 30 septembre, une autre assemblée lui renouvelait cette prière, et l'autorisait à réorganiser l'ancien conseil, en y introduisant tels personnages qu'il jugerait capables et dignes de confiance. Il n'avait pas attendu ce moment pour consolider son pouvoir, rétablir les services administratifs; il avait fait renouveler le serment de l'Union, s'intitula *commandant de la ville en l'absence de Nemours* (1), et s'aida comme par le passé des échevins et du conseil, le dernier plus que jamais sous sa main. Bientôt Mayenne lui envoya la confirmation de sa charge (2), et l'on revit à Lyon le régime qui avait fonctionné en 1591 pendant les absences de Nemours (3).

Tel est l'exposé du rôle qu'Epinac joua dans les journées de septembre. S'il n'a pas préparé le mouvement, il l'a encouragé de ses conseils, de sa présence, finalement de son appui, secondé par ses clients et amis, cela pour faire rentrer Nemours dans la légitimité de ses pouvoirs. Il est intervenu sans hésiter, lorsque la révolution menaçait d'ensanglanter la ville, et il a pris le commandement, une fois assuré qu'on ne pouvait s'entendre avec le duc. Il a fait tout cela, car il en avait le droit, lui membre du gouvernement ligueur, parce que l'intégrité de la monarchie l'exigeait, et il a eu raison, quels qu'aient été les mobiles

(1) Arch. munic., AA, tome 30, fo 134, mandement sans date signé Depinac et Matthieu; BB, 130, fos 165 et 167, autres de décembre: De par Mgr l'archevêque commandant..... sous le gouvernement de Mgr de Nemours.

(2) Pap. de Sim., carton 1585, pièce 103, p. 22, Feria le 19 octobre.

(3) Arch. munic., AA, tome 112, fo 81; les échevins, lettre du 20 nov.: « Messieurs du conseil que vous savez être un corps séparé du nôtre. »

qui l'ont dirigé, les imprudences de son concours. Il n'a pas regretté ce qu'il a fait ; au contraire, il s'en est targué comme d'un acte juste, même glorieux. Non seulement il écrivait à ce moment « qu'il avait, par le commandement de Mayenne, suscité les Lyonnais contre leur gouverneur [1] », mais, dans une lettre au Pape écrite le soir même de la première journée, il interprétait sa pensée, et déclarait sans détour que les magistrats municipaux avaient reçu de lui tout l'appui qu'ils attendaient et qu'il leur devait [2].

La tournure qu'avaient prise les événements modifia cependant ses vues, et, quand il se vit maître de la cité, il caressa des rêves de grandeur qu'il avait entrevus déjà, mais qui prirent corps dans son esprit, et exercèrent une grande influence sur sa conduite ultérieure. A l'exemple de son oncle, Antoine d'Albon, qui l'avait possédé plusieurs années, il résolut de s'acquérir le gouvernement de la province, qui lui garantirait une retraite honorable, le repos de ses travaux, loin de la vie politique, à laquelle sa santé lui défendait de se mêler davantage. Il ne cacha pas longtemps ses projets ambitieux, car un des manifestes sur la prise d'armes, inspirés par lui au lendemain des derniers incidents, et que ses amis rédigèrent, insérait dans un éloge dithyrambique de sa personne et de son rôle politique un appel des moins voilés, qui encourageait les Lyonnais à rester sous son pouvoir [3].

Epinac était résolu même, s'il ne pouvait obtenir de Mayenne la dignité qu'il désirait, à négocier pour l'avoir

(1) A l'évêque de St-Flour, Antoine d'Urfé, lettre citée dans une de ce dernier, Lyon, le 22 septembre. Reure, *La Presse à Lyon pendant la Ligue*, in-8°, Paris 1898, pp. 16-17.

(2) « Omnem quam de me Magistratus populusque in re tam ardua opem sperabat obnixe et intrepide præstiti, simul atque effeci ut incruentus esset iste impetus. » Au Pape *XIIII Kal. Octobris*, *Nunz.*, tome 42, f° 54. Appendice XXIX. Cet aveu est grave, si l'on songe que l'émeute ne faisait que commencer. Les deux textes ne permettent pas de douter qu'Epinac n'ait tout conduit au moyen de ses affidés.

(3) *Réponse à la lettre ou discours sur les causes de la prise d'armes du 18 septembre.* Recueil vert, tome 73, pièce 18, p. 11. On y dit, entre mille autres propos : « Feu Mgr d'Albon son oncle et prédécesseur lui a frayé le chemin pour vous gouverner avec toute douceur et humanité. »

avec Henri IV victorieux. Cette idée le hantait déjà, lorsque le 20 septembre, au moment où l'émeute triomphait, il en prévenait son parent Saint-Germain d'Apchon, qui lui servait de répondant parmi les royalistes, par un simple billet, auquel il ajoutait ce post-scriptum significatif : Donnez en advis à ceux que sçavez. Et le seigneur s'adressait aussitôt au duc de Nevers pour avoir les instructions de Sa Majesté[1]. Evidemment, l'archevêque se ménageait un moyen de se rapprocher plus tard de ses adversaires, en même temps que la facilité d'obtenir l'appui des forces royalistes de la région contre les attaques furieuses de Saint-Sorlin.

En effet, ce jeune homme irascible, resté seul à la tête des troupes de Nemours, ne négligea rien de ce qui devait contraindre les Lyonnais par désespoir à relâcher son frère, et la ville, qui ne pouvait guère compter que sur ses propres forces, épuisées par plusieurs années de guerres, se trouva promptement réduite à toute extrémité par les attaques des troupes répandues dans la campagne, et brûlant de venger un prince qu'elles adoraient. Mais Saint-Sorlin obtint le contraire de ce qu'il se promettait : les Lyonnais s'entêtèrent, et leur premier mouvement fut de se jeter dans les bras des royalistes, en dépit du serment qu'ils venaient de renouveler. Ornano s'approchait avec l'armée du Dauphiné, les bourgeois le prièrent de s'avancer jusqu'à la Guillotière, et Chevrières, le principal capitaine ligueur de la province, de combiner ses mouvements avec ceux du chef royaliste[2]. En même temps, ils juraient de ne jamais reconnaître l'autorité de Nemours, et de ne le relâcher que s'il acceptait des conditions qui les garantiraient contre toute tentative de vengeance.

Mais la politique d'Epinac s'appliquait encore à diriger leurs relations avec les partisans de Henri IV dans le sens des intérêts catholiques. Le 30 septembre, il déclinait les

(1) Lettre du 20 sept., avec une copie du billet d'Epinac, daté du même jour. Fonds franc., man. 15.576, f° 119. Appendice XXX.

(2) Annuaire du Rhône, 1844, pp. 157 et suivantes, correspondance de la ville avec Ornano.

avances de Gadagne, sénéchal de Lyon, et le priait de lui prêter seulement le guidon de sa compagnie, qui n'avait jamais porté les armes contre la Ligue (1). Il escomptait le concours de plusieurs seigneurs de la région, ses amis, Chaseul, Urfé, etc. ; il faisait venir de Bourgogne, et prenait à la solde de la ville le vicomte de Tavannes avec 200 chevaux (2) ; enfin, le prince de Mayenne, fils aîné du lieutenant-général, s'avançait jusqu'à Mâcon pour soutenir ce premier renfort.

Si l'archevêque joua double jeu, comme le lui conseillait son ambition, il fit loyalement son possible pour ne pas trahir son ancien parti, mais il se rendait bien compte de l'impuissance de Mayenne à le secourir. Il envoya lettres sur lettres, pour obtenir de lui qu'il accommodât le différend ; il exagérait le tableau des brigues qui s'agitaient dans la ville, des dangers et des misères dont elle souffrait, il faisait craindre un accord avec le Béarnais, si les secours ne survenaient promptement (3). Les partisans de Nemours allaient répétant que le duc de Savoie ne laisserait pas impuni l'affront infligé à son jeune cousin, et, dès le 21 septembre, Epinac lui envoyait un récit succinct des démêlés entre le jeune prince et les bourgeois, le priait de ne pas employer ses armes à l'oppression d'une ville qui fut toujours désireuse de lui faire service (4).

Les efforts de sa diplomatie aboutirent : Chanvalon, agent de Mayenne, arriva, et le duc de Savoie, prenant pour prétexte la lettre qu'il venait de recevoir, envoya le baron de la Pierre, son ancien ambassadeur aux Etats de la Ligue. Le seul moyen de tout arranger, estimait-il, était de faire sortir Epinac de Lyon, et le baron devait l'engager à poursuivre la mission dont Mayenne l'avait chargé auprès de la Cour de Turin; celle-ci était en

(1) Copie, Bibl. nat., Fonds Dupuy, tome 62, f° 38.

(2) *Analecta divionensia*, tome VII, p. 499, lettre de Tavannes, Lyon 5 octobre; Archiv. munic., BB, tome 130, f° 114, séance du 3.

(3) *Nunz. di Fr.*, tome 36, *passim*, surtout f° 322, dépêche du légat, 14 octobre.

(4) Archivio di Stato, Turin, Lettere dei Vescovi stranieri, S 16, G 81, copie d'une écriture postérieure.

volonté de le défrayer de toute dépense [1]. Chanvalon et la Pierre adoucirent un peu les passions des Nemours, et les Lyonnais se montrèrent également bien disposés [2]. Ils répondirent à Henri IV, qui leur avait fait remettre par son agent Lafin des lettres pleines de prévenances, qu'ils ne voulaient ni se séparer de l'Union, ni jamais accepter le joug de l'étranger [3]; ils remercièrent Ornano de ses offres bienveillantes, et signèrent avec leurs ennemis une trêve de deux mois [4].

Epinac s'était beaucoup dépensé, selon le témoignage de la Pierre, à calmer leur fureur contre les princes, mais l'arrangement n'apportait qu'un remède insuffisant, car ceux-ci n'avaient pas renoncé à leurs projets de vengeance. Le gouvernement de l'Union, en complet désarroi, ne devait pas préserver les bourgeois de leurs attaques, et il était facile à tout homme, ayant quelque expérience des affaires publiques, de prévoir que Henri IV, partout victorieux, recueillerait seul le bénéfice d'une situation embrouillée. On se demande pourquoi l'archevêque de Lyon hésita si longtemps à poursuivre auprès de lui la réalisation de ses rêves ambitieux, mais il se sentait encore enchaîné par son passé politique, par son caractère épiscopal et par mille nécessités de sa situation personnelle.

Mayenne, bloqué dans Paris comme dans son dernier refuge, n'ayant ni troupes, ni argent à donner, s'efforçait d'accommoder les deux partis, et faisait même des affaires de Lyon le centre d'une combinaison diplomatique avec le

(1) *Ibid.*, Materie politiche, Francia, mazzo 5, pièce 29. Instructions au baron de la Pierre. Ce sont les deux seules pièces d'importance que j'aie trouvées dans ce fonds, sur les événements lyonnais.

(2) Au témoignage de la Pierre, qui se félicite de l'accueil qu'il a reçu de l'archevêque et des habitants, Archiv. del Vatic., *Nunz. di Savoia*, tome 27, f° 429, dép. du nonce, 11 octobre. Cependant, des avis particuliers venus de Lyon, et datés du 6, *ibid.*, f° 439, rapportaient que Saint-Sorlin avait capturé pour 120 mille écus de marchandises, et les Lyonnais le menaçaient de lui jeter la tête de son frère par-dessus la muraille.

(3) La lettre du roi et la réponse des échevins, Archiv. munic., BB, 130, f°s 127, 128, du 20 octobre.

(4) A la date du 13 octobre, imprimée souvent, par exemple, Recueil vert, tome 73, pièce 21.

Roi. Il envoyait le baron de Lux, puis le président Jeannin et le secrétaire Desportes, puis ses ambassadeurs auprès du Pape, le cardinal de Joyeuse et le baron de Sénecé; enfin, le légat chargeait un des siens, Mgr Montorio, retournant à Rome, d'interposer ses offices. Tous ces personnages, réunis à Lyon (fin novembre), s'efforcèrent pendant quatre jours [1] de moyenner un accord définitif. Ils eurent avec l'archevêque de longues conférences, tant sur les questions locales que sur la politique générale de la Ligue, et sur la fameuse ambassade dont il ne pouvait plus se charger. Epinac fut l'âme de ces conseils, remplissant pour la dernière fois ses fonctions de chef de gouvernement. Il commençait à évoluer, ainsi que nous allons le faire voir, et son opinion était que les ambassadeurs devaient parler en toute franchise, éclairer le Pape sur l'état désespéré du parti, quand même il faudrait en déduire la nécessité de reconnaître le roi de Navarre. Il surmonta les répugnances du cardinal, qui refusait de se commettre en cette affaire, et comme les malheureux voyageurs étaient à peu près sans ressources, il se porta caution, lui et sa sœur, pour un emprunt de 2500 écus [2]. Les ambassadeurs purent se mettre en route, laissant Jeannin achever la pacification du pays qu'il poursuivait depuis quinze jours.

Les deux partis étaient toujours irréconciliables. De sa prison, Nemours proférait des menaces, de violentes invectives contre ses geôliers, et contre l'archevêque usurpateur [3]. Les Lyonnais se persuadaient aisément, le disaient à qui voulait l'entendre [4], que leur prisonnier mettait tout en œuvre et accepterait tout pour rompre ses chaînes, afin

[1] Du 22 au 26. Fonds fr., 2.984, fos 43, 44, lettre de l'abbé d'Orbais, qui se trouvait présent, du 27.

[2] *Ibid.*, 3.991, fos 211-214, Mémoire sur ces pourparlers, envoyé par le même au duc de Guise.

[3] Ambass. vénitien., Fonds italien, tome 1742, fo 100, du 12 déc.: L'Arcivescovo grandemente offeso da quel Principe ; et 116, du 12 janvier 1594 : Il marchese li brava et minaccia.

[4] Notamment à Mayenne, Arch. munic., AA, 112, fo 79, du 16 novembre.

de venger ses affronts ; ils exigeaient, comme clause préliminaire, que St-Sorlin leur restituât les places que son frère avait saisies dans le voisinage, et ne voulaient relâcher le duc que s'il promettait d'échanger son gouvernement contre un autre situé à plus de soixante lieues. Rien ne prouve mieux l'impuissance de la Ligue que cet entêtement des bourgeois, d'ailleurs suffisamment justifié ; et la dernière condition, encore qu'elle fût inspirée par Epinac, avec l'arrière-pensée de garder pour lui le gouvernement, était une simple mesure de précaution contre les vengeances d'un prince, dont le cœur était ulcéré par ce qu'il considérait comme la dernière des injures.

Mayenne, dans le but d'arranger tout le monde, et lui-même le premier, négociait avec le roi un accord par lequel Nemours serait transféré au gouvernement de Guyenne [1]. Bien qu'il n'eût oublié que les intérêts de l'archevêque, car on parlait d'annexer le Lyonnais à la Bourgogne, et que les menées de ce dernier auprès des bourgeois soient indéniables, il ne paraît pas que l'échec de la combinaison soit venu de leur côté. Il vint des Nemours, parce que St-Sorlin réclamait une province, l'Auvergne ou le Dauphiné, et de l'entourage de Mayenne, dont le beau-fils, le marquis de Villars, commandait en Guyenne. Ces agitations stériles permirent au moins de prolonger la trêve jusqu'en janvier 1594.

La Ligue était bien malade, et les événements de Lyon lui avaient porté le dernier coup ; ce fut l'impression unanime dans tous les partis, comme dans les cercles politiques. On en a pour preuve la curiosité avec laquelle la diplomatie suivait les péripéties du duel entre Nemours et les bourgeois, non seulement les intéressés, le gouvernement royal et l'Union, la cour de Rome, les ambassadeurs espagnols, mais des spectateurs en apparence indifférents, tels que le représentant de Venise.

(1) Sur ces ouvertures, dépêche du légat, *Nunz.*, tome 37, f° 194, du 12 déc. ; il dénonce la mission secrète du huguenot Sancy à Paris, ses conférences avec Mayenne et la duchesse de Nemours. Quelques jours auparavant, Epinac annonçait l'affaire comme à peu près conclue ; au cardinal Aldobrandini, ci-dessous p. 550 et note 1.

Plus que n'importe qui, le Pape déplora l'accident, comme un fait de mauvais exemple et d'une portée grave ; il s'entremit lui-même pour faire régler le démêlé. L'archevêque lui en avait mandé dès la première heure les causes et les origines, les échevins lui envoyaient plus tard leur justification, et le rassuraient sur leur bonne volonté (1). On ne pouvait se dispenser de prévenir le pontife, qui était le chef suprême de l'Union, mais les complices tenaient avant tout à ruiner les accusations qu'on ne manquerait pas de porter contre eux.

Quand Clément VIII eut été informé amplement et de divers côtés des bruits qui circulaient, qu'il eut entendu le plaidoyer des princes savoyards, leurs récriminations que lui transmettait fidèlement la cour de Turin (2), quand surtout il eut reçu du légat, avec des rapports étendus (3), l'assurance que l'archevêque avait assez d'empire sur les Lyonnais pour tout arranger (4), il adressa deux brefs d'avertissement aux organisateurs du prétendu complot (5). Il ne

(1) Lettre d'Epinac, 18 sept., plus haut p. 542, note 2. Annuaire du Rhône, p. 166.

(2) Dénonciation de St-Sorlin, envoyée à l'ambassadeur de Savoie à Rome, réfutée par l'archevêque dans sa lettre au cardinal Aldobrandini.

(3) Voici le témoignage assez important du légat, hostile à Nemours, nous le savons : « Qui la maggior parte dalle persone tengono che l'Arcivescovo di Lione si sia partito con questa risolutione presa col Duca d'Umena, in caso di evidente pericolo, per che si considera, che la cosa non è venuta da improvisa furia populare, ma quasi che da premeditata determinatione, et per cio si conosce che l'Arcivescovo ha condotta la prattica con molta destrezza, et che è stato osservato, che il Duca d'Umena non ne mostra quel dispiacere, che comportaria il trattarvisi interresso di un fratello ». *Nunz.*, 37, f° 171, du 4 oct. Comme dans sa lettre du 20 mars, il rejette les torts et une grande partie de la responsabilité sur Nemours, *si è da se stesso tirata la propria ruina*, et sur les intrigues de sa mère, « col fomentare tra li figluioli le gelosie, che ci sono stata, et sempre con particolare inclinatione al Duca di Nemours ».

(4) « Et mi persuado che l'Arcivescovo, che può col Popolo, quanto si vede di *questa scrittura* (un des manifestes du mouvement) ch'io mando, deferira sempre con ogni prontezza alli commandamenti di S. Sta ». *Ibid.*

(5) Un premier bref sans grande importance, du 3 oct., en réponse à la lettre de l'archev. du 18 sept., Archiv. del Vatic., Brevia ad principes, tome 38, f° 430. Le pape avait eu deux longues audiences avec le commandeur de Diou, et lui avait témoigné quelque altération ;

cachait rien de ce qu'il avait appris, blâmait Mayenne en termes couverts, mais assez expressifs (et le duc ne s'y trompa point), d'avoir provoqué la révolte, et, avec une insistance éloquente, les pressait l'un et l'autre d'employer leur influence à terminer promptement cette lutte intestine, qui lui faisait redouter une catastrophe.

L'archevêque se justifia par une longue apologie, dans laquelle il racontait les faits à son point de vue, et exposait la suite des négociations, depuis la révolte. Il se défendait et défendait Mayenne d'avoir provoqué la révolution. Ses affirmations catégoriques ne s'appuyaient sur aucune preuve, mais le récit très habile, qu'il faisait des péripéties du mouvement, donnait l'illusion de la vérité, encore plus le détail des mesures prises pour pacifier les esprits, des négociations qu'on avait poursuivies jusqu'à ce jour. Selon son habitude, le charmeur invoquait le témoignage des personnes qui l'avaient vu à l'œuvre, de Nemours lui-même et de ses acolytes (1).

Avec ce mémoire, rédigé dans un latin élégant, dressé comme un beau tableau, où l'éloquence narrative produit, par sa sobriété et son ton de modération, un effet merveilleux, en un mot, une des meilleures œuvres qui soient sorties de sa plume, l'archevêque expédiait une lettre au cardinal secrétaire d'Etat, Pietro Aldobrandini, et il apportait quelques détails nouveaux. Il réfutait les accusations que St-Sorlin avait formulées contre lui, en assurant que l'émeute avait été préparée et menée à son insu, qu'elle avait éclaté d'une manière tout à fait inattendue, que les deux premiers jours, personne ne lui en avait rien commu-

lettre de ce dernier aux échevins, du 16 oct., Arch. munic., AA, 30, f° 117, (il chargeait l'archevêque de recommandations spéciales de S. Sté). Les deux brefs les plus importants furent envoyés, *per celerem Tabellarium*, par un courrier exprès, le 8 novembre, à Mayenne et à l'archevêque, Brevia ad principes, tome 39, f°s XII-XVI. Le premier est caractéristique, et le duc en fit de vives plaintes au légat, *Nunz.*, tome 36, f° 351, le 27 nov. Le Pape rapportait le bruit courant que l'affaire avait été menée pour favoriser les projets ambitieux du lieutenant-général.

(1) Nonis decembris, original, *Nunz.*, tome 42, f°s 67-69. Appendice XXXI.

niqué : il n'était intervenu qu'à la demande des magistrats municipaux (1). Mais il se montrait moins catégorique sur le deuxième grief, qu'il recherchait l'alliance de Navarre, et se contentait d'établir par les faits que son dénonciateur avait lui-même de continuelles relations avec les huguenots.

Cette apologie, remarquable d'habileté, péchait en deux points : si personne n'avait prévenu Epinac de ce qui se passait au début de l'émeute, comment pouvait-il écrire à ce moment que les bourgeois avaient reçu de lui tout le concours qu'ils en attendaient ? Et quand même il invoquait son passé contre l'accusation de pactiser avec Henri IV, il n'en était pas moins certain que, lors de la mission Lafin, deux mois auparavant, il avait bercé les royalistes de quelque espérance, par la promesse de travailler au bien et au repos du royaume (2). Et il maintenait ses rapports avec son beau-frère St-Germain d'Apchon, ne décourageait nullement ses menées (3). Mais il n'y avait entre eux que de simples ouvertures, dont les partisans de Henri IV s'exagéraient la portée, et l'archevêque, sachant que St-Sorlin négociait sans cesse avec eux, et s'en vantait publiquement, était obligé en bonne politique de paralyser les agissements de l'un, d'entretenir l'illusion des autres, s'il voulait les empêcher de se coaliser.

Sa situation de gouverneur était si précaire, qu'il ne la consolidait que par de véritables prodiges de diplomatie, en

(1) *Ibid.*, fos 61, 62, original en italien. On ne peut guère expliquer la contradiction entre ce témoignage et les assurances données au Pape le 18 septembre, qu'en supposant que jusqu'à cette date Epinac avait appuyé les échevins dans leurs réclamations ; en même temps ses amis travaillaient les masses, et quand il vit les échevins toujours hésitants, il se tourna vers les notables, dont la majorité était plus décidée, comme nous l'avons vu.

(2) Instruction pour la 2e mission Lafin, voir plus loin, p. 554 et note 2. Ambass. vén., Fonds ital., 1742, fo 104, du 25 décembre, résumant les résultats de la première mission. « L'arcivescovo haver mostrata assai buona intentione di riconoscerla (S. Mta) ».

(3) *Ibid.*, fo 100, 12 déc. « L'Arcivescovo di Lione, grandemente offeso da quel Prencipe mostra poco volonta di liberarlo, ma piu tosto di conservarsi nell'auttorita di quel governo. Quel prelato che è grandemente accorto temendo che in fine li disgusti fra il Duca d'Umena et Nemurs si possino radolcire, si tiene cosi confidente de buoni Servitori del Re come de quelli della lega. »

face des forces considérables et des partis puissants qui dominaient dans la région. Son pouvoir ne s'étendait guère au delà des murs de la ville, et, encore dans cette enceinte, les habitants étaient loin de s'accorder : les princes y avaient des amis entreprenants, les partisans de Henri IV l'emportaient par leur audace et le prestige que donne l'appui d'une puissance victorieuse (1), et Epinac, soutenu par les Ligueurs fidèles, les amis de Mayenne et sa propre clientèle, avait bien de la peine à maintenir la concorde entre les trois partis.

Il avait beau faire des règlements, prendre des arrêtés en conseil contre les vagabonds et les étrangers, contraindre les habitants à monter le guet sous peine d'amende, interdire de courir aux armes sans appel des chefs légitimes, les capitaines de quartiers (2), lever pour sa garde personnelle une compagnie de soixante chevaux, dont son fidèle Chaseul prenait le commandement (3) ; il se sentait impuissant devant l'entraînement de l'opinion, qui portait les masses vers le nouveau converti. Son prestige et sa diplomatie s'usaient vainement, et il n'y avait plus qu'un remède efficace, une solution vraiment pratique, puisque le gouvernement de la Ligue ne faisait rien, ne pouvait rien : entrer en pourparler avec les royalistes, c'est-à-dire avec Henri IV,

(1) Cette triste situation est attestée par le Légat, 25 novembre, *Nunz.*, 37, f° 183 ; les navarristes ont gagné une bonne partie de la population, et il y a péril qu'ils ne restent les maîtres, « finalmente superiorì, et che la faccino voltare a devocion loro ». Voir aussi plusieurs relations locales de la même date, Fonds fr., 3.987, f°s 86, 87, d'un partisan de Nemours : « Chacun des partis est marchandé.... La ville est assize en si mauvais pais que si le blocuz qu'ilz ont autour leur obstaclent *(sic)* les vivres par eau et par terre, ilz sont à la faim, cest ce qui leur a fait mandier le secours de leurs adversaires que leur passion leur faict mescognoistre, aveuglez de la grandeur de leurs forces qui sont (énumération des chefs royalistes du sud-ouest).... qui ensemble feront pas moins de quatre mil chevaulx françois et quatorze mil piétons aussi françois outre les étrangers ». St-Sorlin a treize cents chevaux et six mille piétons.

(2) Ordonnances faictes en l'Hôtel de Ville de par Mgr l'archevêque, le 15 décembre, signée Depinac, copie d'une ordonnance envoyée par le conseil siégeant auprès de l'archevêque. Arch. munic., BB, 130, f°s 165, 167.

(3) *Ibid.*, 131, f° 10, séance du 10 janvier 1594, mandement de mille écus pour cette levée.

sans négliger les ménagements que requérait le respect de la volonté pontificale, car il n'y avait pas moyen d'attendre qu'elle se fût manifestée clairement.

Sans doute, Epinac n'oubliait pas ses intérêts, et se préoccupait, comme les autres chefs du parti, d'assurer ses avantages, en négociant son adhésion au prix du gouvernement dont il avait déjà la responsabilité. Mais en même temps, il se produisait dans son esprit un revirement provoqué par l'intelligence des faits, le spectacle de l'impuissance et de la ruine de son parti. Ayant été moins le serviteur de Mayenne que celui de la religion et de la monarchie, il sentait que ses amis compromettaient cette double cause, blâmait l'entêtement du lieutenant-général, ses compromis avec les Espagnols, et n'était pas loin de croire que la reconnaissance de l'orthodoxie du roi devenait la seule solution possible de difficultés inextricables. Quelle que fût la part de l'ambition dans ce changement, il se produisit sous l'effet des circonstances, et si lentement qu'on ne saurait y voir une trahison.

Les idées d'Epinac se modifièrent d'abord dans les entretiens qu'il eut avec le président Jeannin, pendant le séjour de ce dernier à Lyon. Dans ce tête-à-tête de plusieurs semaines, ce fut le bourgeois prudent et avisé qui ramena le prélat fougueux à la perception exacte des embarras présents et des remèdes qu'ils comportaient. Ils échangèrent leurs vues, et par l'effet d'une longue pratique des mêmes affaires, d'une vie politique commune, aboutissaient à des conclusions identiques. Epinac, parlant de la mission Montorio, dont il avait pénétré le véritable but, qui était de faire échouer l'ambassade du duc de Nevers, disait que l'Italien portait à Rome du vent pour forger de nouvelles tempêtes, et que Mayenne faisait bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la guerre, mais que son cœur y était plus engagé que jamais [1].

Il crut donc qu'il devait mettre son chef en garde contre les séductions et les promesses des Espagnols, et Jeannin

[1] Matthieu, *Histoire de France*, II, p. 150.

lui représenta sans nul doute que lui seul avait assez d'ascendant, pour donner à Mayenne un avis autorisé sur la gravité des engagements nouveaux qu'il allait prendre. On savait en province que le duc penchait vers la guerre et se rejetait entre les bras des étrangers ; on connaissait à moitié les négociations qui venaient de recommencer entre lui et les ambassadeurs espagnols, sous la médiation du légat [1]. Aussi, peu après le départ de Jeannin, et encore sous l'impression des vues qu'ils avaient échangées, l'archevèque écrivit-il, sous forme de lettre, un mémoire des motifs qui rendaient cette alliance illusoire et dangereuse. L'ancien adversaire des Espagnols connaissait bien leur politique égoïste, leur esprit d'intrigue et leur savoir-faire [2]. Eux seuls recueilleront les bénéfices de la campagne dans laquelle ils veulent entraîner Mayenne, car ils ne sont intervenus en France que pour entretenir les luttes intestines entre leurs voisins, et assurer le succès des entreprises de leur maître. En dépit de leurs brillantes promesses, quels moyens ont-ils d'établir la grandeur de leur allié, maintenant que le roi de Navarre peut tirer parti du prétexte de sa conversion, que la France est ruinée, que les bonnes villes qui soutenaient l'Union, et Paris tout le premier, n'aspirent qu'à la paix ? Elles verront dans la reprise des hostilités les effets de l'ambition d'un seul homme, et n'auront d'autre pensée que de se jeter entre les bras de son adversaire.

Cette lettre calme, froide, éloquente par la seule évidence des faits, était en somme le dernier témoignage de franchise que pût donner un serviteur, dont la constance

(1) *Nunz.*, 37, dépêches des 13 et 17 septembre, 4 octobre, 5 novembre.

(2) Matthieu, *ibid.*, pp. 156-158. J'ai eu longtemps des doutes sur l'authenticité de cette lettre ; l'historien semble l'avoir arrangée, il en a du moins rajeuni le style ; mais il était à ce moment secrétaire d'Epinac, et a dû collaborer au mémoire, en conserver même une copie. Un petit détail de relevé ne laisse pas de doute sur sa loyauté. Dans le début on a lu : « Cette nouvelle nous a été apportée par Monsieur d'Orbais et Despins... », pour : « Et despuis j'ay faict... » Parmi les agents de la Ligue, on n'en rencontre pas qui porte le nom de Despins.

avait égalé le dévouement, le dernier conseil et le dernier bon office qu'il croyait devoir à celui dont il avait si longtemps couru la fortune. En homme d'État, sans renier son passé, sans trahir ses amitiés et ses préférences, il se retournait vers le vainqueur, dont il avait en somme préparé le triomphe, lui qui avait toujours défendu l'intégrité de la monarchie. Dans cette même lettre, il parlait du roi sans passion et sans aigreur, il entrevoyait l'éventualité de sa victoire définitive, et la considérait comme l'unique remède des maux qui depuis tant d'années accumulaient les ruines en France.

Effectivement, les relations qu'il avait nouées avec les serviteurs de Henri IV, et dont il ne faisait pas mystère au début de cette lettre [1], se transformèrent bientôt en négociations suivies. Mettant de côté le vain expédient que lui avait ouvert Mayenne, le roi ne songeait plus qu'à faire son profit du mouvement lyonnais, et, dans les derniers jours de décembre, il renvoyait son homme d'affaire, Lafin, muni d'instructions détaillées. Celui-ci devait s'aboucher avec les personnages influents de la région, et l'archevêque était l'objet de prévenances spéciales [2]. Épinac n'avait nullement caché sa prétention de retenir le gouvernement de la ville, sinon de toute la province, et ceux des bourgeois qui pratiquaient le retour de Lyon avertissaient les conseillers royaux qu'ils eussent à le contenter, parce que son ascendant sur le peuple lui permettait de l'entraîner au parti qu'il voudrait. Le marquis de Chevrières avait écrit de même, tout en briguant aussi le gouvernement, et le monarque cherchait une combinaison qui les satisfît l'un et l'autre; il leur donnait des espérances égales, mais de l'archevêque, comme le plus difficile à gagner, dépendait le succès de l'affaire; aussi la marche des négociations était-elle subordonnée à l'attitude qu'il prendrait.

(1) « J'ai faict voir à M. le président Jeannin quelque avis que ceux du parti contraire en ont eu quelque sentiment (des négociations de Mayenne avec les Espagnols). »

(2) Plusieurs copies à la Bibl. nat., par exemple, Fonds fr., 3.956, f° 120-130, avec la date de septembre, qui les rapporterait au premier

Lafin reçut un auxiliaire qui connaissait le pays, le président au parlement de Grenoble Prunier de Saint-André, parent de Bellièvre [1]. Le roi se servait encore de Saint-Germain d'Apchon, son intermédiaire auprès d'Epinac. Ses agents avaient ordre de l'aller trouver tout d'abord, afin de concerter leur plan d'attaque, puis de passer vers Chevrières, et d'accommoder le différend qui s'était élevé entre lui et d'Urfé. Ils devaient ensuite se rendre à Lyon, ouvrir leurs pourparlers avec l'archevêque, au moyen d'une lettre gracieuse et pleine d'avances, que Sa Majesté avait préparée depuis longtemps, lorsqu'on parlait de l'ambassade à Rome. Mais ce fut précisément cet appareil d'intrigues qui, suscitant des défiances chez Epinac, amena en grande partie l'échec de la mission. Les circonstances lui étaient cependant favorables, car elle arrivait au moment où la guerre recommençait avec les Nemours, et où les Lyonnais n'avaient plus d'espoir que dans les troupes royales massées en Dauphiné.

La trêve, plusieurs fois prolongée entre les deux partis, expirait le 15 janvier 1594, et Saint-Sorlin refusait de la renouveler ; il déclarait même que, pour délivrer son frère, il s'accommoderait de quiconque voudrait embrasser sa querelle [2]. Sa puissance militaire était toujours redoutable, et les Lyonnais connaissaient par expérience le genre de guerre qu'il pratiquait ! Nemours, du fond de sa prison, continuait ses bravades ; n'avait-il pas fait échouer la dernière combinaison de Mayenne, en demandant pour son frère le Lyonnais et l'Auvergne ! On ne pouvait plus rien attendre du lieutenant-général, réduit lui-même aux derniers expédients, et les échevins, après lui avoir écrit des lettres tantôt menaçantes, tantôt désespérées, après lui

voyage de Lafin : imprimées en partie dans A. Bernard, *les d'Urfé*, pp. 334-344.

(1) La vie de ce personnage, par le Dauphinois Chorier, lui prête un rôle plus décisif que celui qu'il joua réellement dans les affaires lyonnaises ; éditée par Vellot, in-8°, Paris 1880.

(2) Ambas. vén., dép. du 12 janvier, tome 1742, f° 116. « Fa sapere a Lionesi, che per la liberatione del fratello si accomodera con qual si voglia persona, che voglia favorir la sua querella. »

avoir envoyé pour son voyage 4.000 écus, derniers débris de leur fortune [1], cessèrent de lui écrire, en même temps que, poûr rompre le cordon de troupes et de garnisons qui les enserrait, ils entretenaient à peu près journellement la correspondance reprise avec Ornano dès le mois de décembre, du consentement de l'archevêque [2].

Le zèle pour la sainte Union s'était refroidi, malgré tant de serments prêtés, son service rencontrait peu d'enthousiasme parmi les bourgeois, il semblait que *la ville inclinât à prendre le blanc et laisser le noir* [3], et, dans l'assemblée du 15 janvier, que le conseil convoqua sur le fait de la guerre, on constata l'absence de beaucoup de personnes [4]. Cependant, les prédicateurs tonnaient du haut de la chaire contre Navarre, répétant qu'il ne pouvait être reconnu tant que le Pape ne l'aurait pas rebéni [5], et la populace, fanatisée par ces philippiques, s'ameutait contre les bourgeois [6]. Il y avait donc dans la ville deux camps bien tranchés, et les notables, tiraillés entre les partis, votèrent timidement la reprise des hostilités, mais en même temps une démarche auprès du capitaine royaliste, auquel on demanderait de ne rien attenter sur la liberté de la ville, et de mettre les places qu'il prendrait à la disposition de Mgr l'archevêque et de son conseil. Les bourgeois savaient bien qu'ils se livraient par là entre les mains du roi, et cette combinaison hybride indique assez que l'anar-

(1) Nombreuses lettres à Mayenne, et à Seracin, leur envoyé auprès de lui, à partir du 13 octobre, où ils montrent déjà peu de confiance en la trêve qu'on va signer. Archiv. munic., AA, 112, f°s 50, 61, 67, 70, etc.

(2) *Ibid.*, f°s 101 et suivants, la correspondance reprend le 11 déc., mais ils peuvent encore se passer de son secours ; puis, le 14 janvier 1594, ils le prient de se tenir prêt, f° 110, etc. Ils lui envoyaient en même temps le conseiller Allart, qui joua double jeu dans ces pourparlers, et semble avoir forcé la lettre de ses instructions.

(3) Nouvelles envoyées de Lyon à Turin, *Nunz. di Savoia*, tome 30, f° 23, le 21 janvier.

(4) Arch. munic., AA, tome 131, f° XI : « Sur ce qui fut hier proposé au conseil tenu près la personne de Mgr l'archevêque que la trêve était expirée. »

(5) *Nunz. di Savoia, ibid.*, f° 21, nouvelles envoyées le 17.

(6) D'après la lettre anonyme à de Maisse, ci-dessous p. 559 et note.

chie régnait dans les classes dirigeantes, que les menées des politiques y avaient pratiqué de nombreuses défections.

Epinac n'approuva pas la résolution, et annonça qu'il se retirait des affaires ; il envoya sa démission de gouverneur, mais continua de présider le conseil. S'il pouvait avoir des préférences, c'était pour le peuple qui gardait intacte la fidélité à la foi catholique, et il devait s'inquiéter de l'évolution qui se dessinait dans les classes moyennes. Le 24 janvier, les officiers de justice jurèrent de se maintenir dans l'obéissance au duc de Mayenne, de ne pas reconnaître Navarre; les échevins ratifièrent cette déclaration, puis les uns et les autres vinrent assurer l'archevêque de leur zèle, et le supplièrent de reprendre le commandement qu'ils lui confirmaient. Il suspendit sa décision jusqu'à ce qu'on eût la réponse du lieutenant-général, que le baron de Lux devait apporter sous peu ([1]). Il ne paraît pas être revenu sur sa détermination : se rendant compte de l'état des esprits dans la bourgeoisie et les classes influentes, il laissa les échevins poursuivre, sous leur responsabilité, les pourparlers avec Ornano, qui ne pouvaient manquer, pensait-il, de faire triompher la cause royale. Ce fut alors que les envoyés de Henri IV se présentèrent; l'attitude de l'archevêque faisait prévoir l'accueil qu'ils en recevraient.

Ils lui apportaient cependant des offres séduisantes : Sa Majesté promettait de lui conserver le rang qu'il avait tenu auprès du feu Roi, s'il procurait que Lyon revînt à son souverain légitime, ce qui avancerait grandement les affaires du royaume, aiderait la bonne volonté du Pape, en tant qu'il pût encore être retenu par les menées de l'Espagne. L'archevêque aura le gouvernement du Lyonnais, avec une pension de 12.000 écus sur la ferme du sel, et le premier chapeau qu'accordera Sa Sainteté. Le roi désire que l'affaire soit conclue le plus tôt possible, autrement il en éprouverait du déplaisir ([2]). Lafin demandait

([1]) Notables du 24 janvier, Arch. munic., *ibid.*, f° XVI, puis mission auprès d'Epinac, confirmé par *Nunz. di Savoia, ibid.*, f° 40, nouvelles du 26 janvier.

([2]) Je reste convaincu que ce ton impérieux, et surtout le fait de

la permission de s'aboucher avec les bourgeois, d'admettre le président de Saint-André dans ces négociations, et de lui en laisser la poursuite, pendant que lui-même se rendrait en Languedoc auprès de Montmorency.

Ces ouvertures étaient bonnes, encore que la diplomatie ait fait forcer les offres, et l'archevêque avait mauvaise grâce à ne pas s'en contenter. Par la promptitude de sa décision, il pouvait enchaîner la volonté royale, et réaliser aussitôt une partie des promesses, s'assurer des garanties pour les autres. Cependant, s'il eut des entrevues avec Lafin, ce qui n'est pas prouvé, il lui donna peu d'espoir. Le huguenot lui avait écrit pour lui demander l'accès de la ville, et une audience [1]; Epinac, sous prétexte que le peuple prenait ombrage des négociations ouvertes avec Ornano, fit répondre par les échevins, puis par le conseil d'Etat, qu'on lui permettait seulement de s'arrêter à la Guillotière, où il pourrait voir qui bon lui semblerait. Et quand Lafin essaya d'entrer en conférence avec le consulat, ce dernier se contenta de lui renouveler les assurances qu'il avait données au roi quelques mois auparavant, que les Lyonnais périraient plutôt que de se détacher de la sainte Union [2]; du reste, ils s'en remettaient à la décision du saint Père, et priaient Lafin d'affermir Ornano dans sa bonne volonté. Cette réponse, dictée par Epinac et tout à fait conforme à ses sentiments, était son dernier triomphe.

Quelque intrigue que l'envoyé royal ait nouée dans la ville, encore qu'il y ait pénétré malgré la défense [3], il dut se retirer bientôt, mais il laissait Saint-André pour soutenir la cabale des politiques, et les événements qui se dé-

présenter ces ouvertures par l'intermédiaire d'un huguenot, indisposèrent l'archevêque, comme il le disait à Saint-Germain d'Apchon, ci-dessous p. 567 et note 1, amenèrent un revirement en son esprit, assez étonnant après ce que nous a rapporté, à plusieurs reprises, l'ambassadeur vénitien.

(1) Archiv. mun., AA, tome 132, f° 113, les échevins à Lafin, 17 janvier, et 115, du 22.

(2) Voir aussi diverses lettres des mêmes au même, f° 116, du 24; 118, du 25, mention de l'assemblée des notables de la veille; surtout 120, du 27, et 122, à Ornano.

(3) *Nunz. di Savoia, ibid.*

roulaient alors permettent de croire que son voyage ne fut pas inutile; les témoignages officiels ne peuvent donner le change sur le résultat de ses efforts.

Plusieurs motifs décidèrent de l'attitude d'Epinac en cette circonstance. Et nous ne mentionnons que pour mémoire la répugnance d'entrer en rapport avec un protestant, le froissement qu'il éprouva de ce que la mission n'était pas venue directement à lui, la défiance et le mécontentement que lui causèrent les intrigues ourdies par elle en Forez, qui semblaient dirigées contre lui. Il refusa de se prononcer sans le Pape, et de contredire l'engagement si souvent pris de ne reconnaître Navarre qu'après que la cour de Rome l'aurait admis. Voilà pourquoi il exhorta toujours ses compatriotes d'attendre que celle-ci se fût prononcée. En un mot, les motifs d'ordre religieux eurent quelque action sur sa conduite, et il se défia plus que de raison des promesses qu'on lui faisait. Il suivait la masse des catholiques, le menu peuple, les religieux, s'il ne les dirigea pas dans ce sens, qui ne voulaient pas entendre parler d'accord avec un souverain prétendu converti. Au dernier moment, une influence que nous ignorons, peut-être celle du suffragant Maistret, retourna l'archevêque, et l'ambition n'eut dès lors plus guère de place dans sa vie publique.

Ce revirement de leur pasteur provoqua des cris de colère parmi les politiques, et l'un d'eux, qui s'occupait de ses affaires par l'entremise de l'ambassadeur de France à Venise, de Maisse, avertissait ce dernier qu'il n'était plus caution de M. de Lyon, parce que l'ambition d'être cardinal par la faveur espagnole le retenait tout entier à M. du Maine. Et l'ambassadeur répondait que les Lyonnais devraient bien emprisonner l'archevêque avec Nemours, les livrer tous deux à Sa Majesté [1]. Peut-on croire que le

[1] Extrait de deux lettres, Fonds franç., man. 6.552, f° 164, la 1ère anonyme, Lyon 4 février; on y ajoute : « Cette ville est plus divisée quelle ne fut jamais, et journellement le peuple met des placars, et crient que plus des trois quartz des bons bourgeois sont au Roy... si les forces du sr Alfonse entrent comme tous les gens de bien oppinent, tout le plat pays, avec la noblesse, cryent vive le roy... tous

prélat ait cédé surtout à l'appât du chapeau rouge que Mayenne sollicitait à nouveau pour lui! En tout cas, ce n'était pas des Espagnols qu'il l'attendait.

Cependant le dénouement du drame approchait. Pendant que le conseiller Allard, renvoyé vers Ornano, faisait le jeu des royalistes, et décidait le colonel à s'avancer vers la Guillotière, où les échevins lui ménageraient une entrevue avec le gouverneur, le président St-André poursuivait les manèges de Lafin, pénétrait trois fois dans la ville sous un déguisement et, dans des conciliabules secrets, préparait un coup de main (1). On faisait courir le bruit qu'une armée hispano-savoyarde venait au secours de Nemours (2), et le 7 février, dès trois heures du matin, sur la nouvelle de l'arrivée d'Ornano, l'échevin Jaquet, un des principaux meneurs, donnait le signal, en s'emparant, avec quelques hommes d'un poste qui commandait le pont du Rhône et le passage vers la Guillotière (3). A neuf heures, une assemblée de notables convoqua l'archevêque à l'Hôtel de Ville, et on le pria de reprendre le commandement, ce qu'il accepta sous la condition qu'on ne se départirait pas des engagements pris. Il accepta aussi d'accompagner les échevins auprès d'Ornano, qui parut dans la soirée au faubourg. Il lui demanda de ne rien précipiter, de s'abstenir de toute action militaire, jusqu'à ce qu'on eût prévenu le Pape et le duc de Mayenne, reçu leur réponse. Il prêta peu d'attention aux propos de Saint-André, qui lui renouvela les avances du Roi, et les traita comme par le passé (4).

les jours les serviteurs de S. Mté augmentent en nombre. » De Maisse était donc un des appuis des politiques lyonnais à la cour, et l'on s'explique la place que les ambassadeurs vénitiens donnaient aux affaires de la ville dans leur correspondance.

(1) Vie d'Artus Prunier de St-André, par Chorier, p. 130.

(2) Cette menace, qui prit corps à la longue, persista pendant l'année 1594. Dès novembre de l'année précédente, les échevins dénoncent une entreprise préparée par le duc de Savoie, Arch. munic., AA, *ibid.*, fo 70, à Seracin. La nonciature de Savoie, tome 30, fos 42, 54, et ailleurs, raconte en effet que St-Sorlin envoya Albigny dans ce but à Turin et Milan.

(3) Vie d'Ornano, Fonds franç., man. 23.990, p. 19. Voir le compte-rendu des jours de février, Arch. munic., BB, tome 131, fos XX-XXII.

(4) Chorier, p. 133.

Il ne pouvait cependant se faire illusion sur l'issue du mouvement. On se sépara sans rien conclure.

Il est peu probable qu'Epinac, avisé comme il était, connaissant la situation de la ville, se soit laissé endormir par les démonstrations des notables, qu'il n'ait pas compris à quoi tendaient les intrigues et les pourparlers, mais en même temps, son obstination à repousser les offres de Henri IV ne permet pas de croire qu'il ait voulu ménager les deux partis, afin de se faire l'arbitre de la situation. S'il avait consulté son intérêt personnel, il aurait penché vers les royalistes qui avaient toutes les chances. En réalité, il se sentait débordé, impuissant à dominer une situation critique: les événements l'entraînaient, les sentiments ultra-catholiques du clergé et du peuple l'empêchaient de se prononcer, aussi ne montra-t-il qu'hésitations et incertitudes, avec la pensée unique de retarder le moment où il faudrait prendre un parti.

Le lendemain, 8 février, on arbora la cocarde blanche, et le mouvement devint général, car le peuple lui-même cria Vive le Roi ! L'archevêque essaya cependant de réagir encore, et se rendit à l'Hôtel de Ville, mais ses discours furent froidement accueillis (1). On lui présenta les articles par lesquels on reconnaissait Henri IV, avec la clause qu'il maintiendrait l'unité de religion; il conseilla, comme dernière mesure de prudence, d'attendre au moins qu'on eût supplié le Roi de se réconcilier avec Mayenne (2). Mais il ne pouvait plus être question de l'Union catholique, ni de son chef; l'ouverture ne fut pas mieux accueillie que les précédents offices d'Epinac, et il se retira dans son palais, bien résolu à ne plus s'occuper du bien public (3).

(1) Relation imprimée du mouvement, se trouve partout, de Thou, Palma-Cayet, Lestoile, tome IV, p. 326.

(2) Son discours résumé, Archiv. munic., *ibid.*, p. XX.

(3) Cornero, l'agent du nonce à Turin, dont j'ai souvent cité les rapports, dit à propos du mouvement royaliste : « Perchè all'arcivescovo non s'è dato disturbo alcuno, si crede, che ciò possa esser seguito con sua participatione. » *Nunz. di Savoia*, tome 30, f° 54. Et l'ambassadeur de Savoie à Rome, Arconato, écrivait que l'archev. avait tenu la main à ce mouvement, Turin, Archivio di Stato, Ministri, Roma, mazzo 15, dép. du 25 février.

Le soir même, les vainqueurs prièrent le colonel d'entrer dans la ville, ce qu'il fit sans tarder, et sa première visite, après les échevins, fut pour l'archevêque. L'entrevue fut cordiale (1), mais les familiers propos qui se passèrent entre eux (2) se bornèrent, semble-t-il, à des échanges de politesse, et Epinac, en ce qui le concernait, se déclara touché de l'honneur qu'on lui faisait. Saint-André, qui suivait Ornano comme son ombre, trouva, prétend son historien, le prélat moins endurci, plus modéré et plus raisonnable à recevoir les propositions royales. Celui-ci lui répondit même, sur le ton d'un grand seigneur, d'un maître qui commande chez lui, qu'il pouvait achever ses négociations avec le corps de ville, et parut le désirer (3). La victoire n'était en effet pas aussi complète que les meneurs affectaient de le croire, l'archevêque surtout pas encore terrassé, car le lendemain 9, une assemblée des notables se prononça fermement en sa faveur, décida de supplier le Roi qu'il lui conservât le gouvernement, et Epinac d'en exercer la charge sous l'autorité de Sa Majesté, jusqu'à ce qu'elle eût exprimé ses intentions : « Et parce que le peuple a protesté de ne reconnaître que lui, de ne poser les armes qu'il ait accepté, on s'est résolu même de le contraindre (4). »

Ainsi les masses populaires s'étaient ressaisies, après un premier mouvement subi plutôt que prémédité, et revenaient à leur pasteur; les amis d'Epinac, le clergé, les religieux conservaient beaucoup d'empire, et le prélat avait certainement entretenu les sympathies qui se manifestaient ainsi tout d'un coup. Néanmoins, il comprit que le triomphe d'Ornano ruinait ses espérances, il ne se départit guère de son attitude du premier moment, resta confiné dans son palais, et ne fit pas beaucoup de démarches pour encourager des bonnes volontés qui étaient au fond peu de chose.

(1) Dit l'historien d'Ornano, p. 198.
(2) Archiv. munic., *ibid.*
(3) Vie de St-André, p. 134.
(4) Archiv. munic., *ibid.*, p. XXII.

Les représentants du Roi, dans la première incertitude du succès, laissèrent aux bourgeois toute liberté de choisir un gouverneur; le 10 février, après la manifestation unanime des notables, ils exhibèrent les instructions par lesquelles Sa Majesté décernait ce titre à l'archevêque (1). Et les échevins de répondre que le peuple n'avait jamais désiré d'autre chef, qu'ils sonderaient les intentions d'Epinac, et rendraient réponse le lendemain. En effet le prélat pressenti fit mine d'accepter, et ne cacha pas son intention de reconnaître le Roi (2). Cependant ses ennemis travaillaient par-dessous main et cabalaient pour faire rejeter sa candidature. Les agents de Henri IV demandèrent qu'une nouvelle assemblée se prononçât définitivement, mais les échevins prétextèrent le danger de cette convocation, à cause des divisions du peuple qui avait encore les armes au poing.

La mauvaise volonté des officiers royaux était manifeste: le 12, Saint-André se plaignit qu'on eût communiqué la résolution du 9 à l'archevêque, avant que d'en conférer avec le colonel. Les échevins déclarèrent maintenir cette résolution « pour la suffisance et la capacité dudit sieur archevêque bien versé ès-affaires d'Etat, pour n'être ingrats envers lui de l'assistance qu'il leur a donnée, lorsqu'ils se sont distraits de la tyrannie du duc de Nemours pour conserver la ville en l'obéissance du roi, pour demeurer unis au clergé et ôter la mauvaise opinion que Sa Sainteté et tous les catholiques, tant du royaume que de l'étranger, pourraient avoir de cette ville, si elle était tant soit peu désunie du clergé. » Mais Ornano, qui désirait le gouvernement pour lui-même, fit observer que l'archevêque n'avait pas encore prêté le serment de fidélité au Roi, et il trancha le débat par cette menace que, si l'on persévérait, il se retirerait avec ses troupes. Toutefois, il permit aux échevins de retenir provisoirement le pouvoir, de s'aider même des conseils de leur pasteur dans les affaires d'importance, jusqu'à ce que le souverain eût décidé du différend.

(1) Les détails qui suivent, Archiv., munic., *ibid.*, fos XXIII-XXVI.

(2) Plus bas, p. 565, note.

En réalité, Epinac n'intervint nullement dans l'administration locale, et même plus tard, quand il se mit en rapport avec Henri IV, il ne se soucia pas de revendiquer ce qui lui avait été promis. Ainsi, jusqu'au dernier moment, alors que se présentait la réalisation d'espérances souvent caressées, il refusa de renier son parti pour reconnaître Henri IV, et c'est un adversaire, le président Saint-André, qui l'atteste. C'est que, dans cette période de quatre mois, où il s'était trouvé aux prises avec des difficultés fort grandes, il avait modifié sa manière de voir, en constatant par sa propre expérience que le gouvernement de la province ne pouvait pour le moment rester entre les mains d'un homme d'Eglise. Si l'on se place au point de vue des intérêts catholiques, on doit reconnaître qu'il racheta, par sa conduite pendant les journées de février, les fautes qu'il avait commises, lorsqu'il soutenait les Lyonnais ameutés contre Nemours. Mais son rôle politique était fini, sa condition était désormais celle d'un vaincu, et maintenant que la Ligue avait succombé dans Lyon, qui en avait toujours été un des principaux remparts, lui qui n'avait pas su se prononcer à temps, n'avait plus qu'à négocier avec le vainqueur la soumission la plus honorable pour son rang et pour son passé.

CHAPITRE XXI

LA SOUMISSION (FÉVRIER 1594-SEPTEMBRE 1595)

C'est ce qu'il fit immédiatement, avec une dignité de grand seigneur, avec le sentiment de son mérite, avec une réserve où se révélait le souci de ne rien faire qui fût au-dessous de lui, de ne pas trahir ses amis, son parti, la religion. Il ne céda que pied à pied, lentement, comme pour entretenir les espérances de grandeur que ses partisans s'efforçaient de lui faire partager. Malgré les fluctuations de sentiments que les incidents de la politique amenaient en lui, il ne cessa presque plus de préparer son retour à la cause royale. Après avoir tergiversé quelques jours, il voulut une première fois se réconcilier avec le roi par l'intermédiaire de ses parents, non sans arrière-pensée d'intérêt, mais des procédés inqualifiables découragèrent sa bonne volonté.

Le 11 février, quand il était question pour lui du gouvernement de la ville, pressé par ses amis, qui lui conseillaient de faire quelques avances, il découvrit à plusieurs bourgeois son intention de vouloir être le serviteur de Sa Majesté ([1]). Le 14, il la renouvelait plus explicitement devant Ornano et Saint-André (après les mauvais offices qu'ils lui avaient rendus auprès des échevins), avec paroles par lesquelles il faisait état d'accepter sans réserve les commandements de Henri IV. Il se proposait de faire porter sa lettre de soumission par Chaseul, en rédigeait aussitôt la dépêche avec son oncle Bertrand d'Albon, qu'il priait de se

([1]) Les détails qui suivent, avec les clauses de soumission énumérées plus loin, sont exposés dans une lettre de Saint-André, du 15 février, Fonds franç., man. 23.194, f° 27, imprimée en appendice dans sa vie par Chorier. Saint-André ne manque pas d'insinuer qu'Épinac agit ainsi pour avoir le gouvernement.

porter garant de ces promesses [1]. Cependant, il énumérait franchement les avantages qu'il réclamait, savoir les 50 mille écus promis dans les commissions de Lafin, une pension qui l'aidât à supporter convenablement son état, un dédommagement pour la perte qu'il venait de faire des domaines de Saint-Marcellin et du Colombier, récemment occupés par les soldats de Nemours, l'évêché de Beauvais qu'il tenait de Mayenne, une garde de cinquante arquebusiers et cinquante chevau-légers, pour qu'il pût aller et venir en toute assurance.

Ces clauses, quelque exorbitantes qu'elles paraissent, lui étaient dictées moins par des visées ambitieuses que par le désir d'assurer son existence, avec le remboursement des sommes qu'il avait dépensées au service de la Ligue. En passant sous silence la promesse du cardinalat, faite spontanément par Henri IV, et les avantages de cour, il affirmait qu'il n'y tenait pas plus que le roi n'y attachait d'importance, et soulignait son intention de vivre dans la retraite, loin de la politique. Il s'en remettait au bon plaisir du monarque pour le gouvernement de la ville, et par là faisait montre de quelque habileté, alors que cet honneur soulevait des orages parmi les vainqueurs; il se tenait en dehors de ces agitations et affectait l'indifférence la plus complète. Il ne s'inquiétait pas seulement de sa sitution propre, car il était entouré de parents et d'amis qui le pressaient de se soumettre, et avaient lié leur cause à la sienne; ainsi Lux et Chaseul, qui ne l'avaient pas quitté pendant les journées de la révolution lyonnaise. Il ne devait ni multiplier ses exigences, ni différer plus longtemps une démarche que des scrupules de conscience seuls arrêtaient encore. D'autres influences venaient à la rescousse de différents côtés.

Henri IV n'avait pas craint de faire intervenir son agent Saint-Germain d'Apchon, qui entreprit le voyage de Lyon pour semoncer l'archevêque. Il réussit parfaitement, ainsi qu'il le mandait au roi, et il lui envoyait pour preuve une lettre pleine de bonnes assurances qu'Epinac lui avait

[1] D'après la lettre d'Albon, plus loin p. 569.

remise. Il se flattait d'avoir procuré un service sérieux (1), et excusait son beau-frère de n'avoir pas reçu les lettres royales que Lafin était chargé de lui remettre, parce qu'il les aurait acceptées de son parent avec plus de confiance. Le fait important que Saint-Germain annonçait à mots couverts, c'était la réunion de plusieurs capitaines ligueurs et seigneurs de la province, vivant sous le patronage de l'archevêque. A l'instigation de Saint-Germain et de Saint-Forgeul, et sous la présidence du prélat, ils avaient arrêté la teneur d'une lettre de soumission qui fut signée de tous, Epinac en tête ; dès le 17 février, elle était prête, et Chaseul le pied à l'étrier pour l'emporter en cour (2). Et les bons serviteurs du Roi, gens impartiaux et modérés, tels que l'intendant Méric de Vic, se réjouissaient de cet événement, « chose que plusieurs estiment dignes de votre fortune, écrivait celui-ci, pour la qualité, mérite et suffisance de Monsieur de Lyon ».

Ce dernier ne cachait nullement ses nouvelles dispositions et, comme les religieux de la ville refusaient de reconnaître Henri IV, il ne craignit pas d'intervenir, donnait des conseils de modération aux jésuites, qui se montraient les plus obstinés (3), engageait même le père Cotton, qui devait prêcher le carême dans la cathédrale, à s'abstenir de monter en chaire (4). Mais le mouvement de retour qui se dessinait dans l'aristocratie lyonnaise, avec l'archevêque pour centre, que des royalistes dignes de toute confiance favorisaient et estimaient très sérieux, n'empêcha pas le colonel Ornano

(1) Billet écrit par Saint-Germain à son retour chez lui, 22 février, copie, Fonds franç., man. 6.552, f° 189. Epinac prétextait à bon droit qu'il n'avait pu décemment recevoir un huguenot, et que son parent aurait été le messager tout désigné.

(2) Méric de Vic au roi, Lyon 17 fév., *ibid.*, man. 23.194, f° [illegible]. « Ledict s[r] de Chaseul va donner l'asseurance a V[re] Ma[té] que Mons[r] Larchevesque........ et plusieurs de ses parentz et amys se sont aussy declares voz serviteurs. »

(3) Breunot rapporte ce detail comme un bruit qui courait, Memoires, II, p. 38, 19 février ; il prête à l'archevêque un véritable discours dont la substance était qu'il fallait reconnaître le roi, mais il ajoute : « Cela n'est vraisemblable, ou M. du Maine serait de la partie. »

(4) Prat, la *Compagnie de Jésus au temps du père Cotton*, tome I, p. 156.

de prêter l'oreille à des racontars vrais ou faux, basés réellement, comme disait Saint-Forgeul, « sur des soupçons très faux et fort légers, que firent naître certains personnages qui ne voyaient pas ce retour avec plaisir (1). Epinac n'avait pas cru devoir faire une si grave démarche, sans prévenir le duc de Mayenne, son ancien maître, et sa lettre, interceptée par les royalistes, fut remise au colonel (2). On ignore ce qu'elle renfermait, mais ce dernier, qui considérait l'archevêque comme son rival et comme un personnage dangereux, n'attendait qu'une occasion de se débarrasser de lui, et, sur le prétexte de cette lettre, il mit les échevins en demeure de chasser leur pasteur (3). On le pria de se retirer, comme il en avait manifesté le désir aussitôt après le triomphe des royalistes (4).

Assurément, sa présence à Lyon était un danger, car il ralliait tous les mécontents, tous les insoumis. Le clergé n'avait pas encore accepté la révolution, et refusait d'organiser les solennités religieuses, que les bourgeois voulaient célébrer en actions de grâce de leur retour à la cause royale (5). Les moines, capucins, jésuites, cordeliers, se montraient encore plus récalcitrants ; quelques-uns élevaient la voix en chaire en faveur de l'Union, d'autres péroraient dans les rues et les cercles privés, et les couvents restaient des foyers d'intrigue, où la malveillance contre les vainqueurs s'alimentait dans de vaines cabales. Cependant l'archevêque, s'il avait été ménagé, aurait en réalité pu faire beaucoup pour la pacification, il aurait ramené le

(1) Dans la lettre résumée ci-dessous.

(2) Le cardinal de Joyeuse disait à l'ambassadeur de Savoie à Rome que cette lettre avait fait chasser Epinac de Lyon. Archivio di Stato, Ministri, Roma, mazzo 15, dép. du 28 février.

(3) « Suivant l'instance que j'en avois faictes à Messrs les échevins. » Rien de plus. Ornano au Roi, le 16 mars, Fonds franç., *ibid.*, fo 83.

(4) D'après les relations du mouvement, confirmées par la lettre ci-dessous d'Epinac au Pape.

(5) Lettre des échevins à l'archevêque de Vienne, le priant d'intervenir pour faire cesser l'opposition du clergé, Arch. munic., AA, tome 112, fo 135, le 1er mars. Ils avaient évidemment invoqué d'abord l'appui d'Epinac qui le refusa, comme aussi d'agir sur les religieux, voir ci dessous.

clergé, et rien n'eût été plus facile que de faire taire ou de calmer les religieux.

Par contre, l'expulsion n'était propre qu'à le cabrer ; elle le froissa vivement, car son caractère restait fier et ombrageux, et il se refroidit aussitôt en déclarant que, puisqu'il était maltraité par ceux qui avaient charge des affaires du Roi, il ne devait pas espérer que son service lui fût agréable. Et les échevins l'ayant à deux reprises prié de faire cesser l'opposition cléricale, il les reçut assez mal et leur fit perdre l'envie d'insister davantage ([1]). Réellement, il n'abandonna que pour la forme ses projets de soumission. En effet Saint-Forgeul, qui se sentait non moins atteint que lui, parce qu'il avait négocié la précédente démarche, exprimait de son côté son dépit et son mécontentement, dans une lettre où, le 28 février, il se portait encore garant de la fidélité de son neveu, si Sa Majesté consentait à le recevoir avec honneur. Et pour preuve que leur bonne volonté restait entière, il avait obtenu, disait-il, qu'il se retirât en une de ses maisons, y restât tant qu'il y pourrait séjourner à l'abri de ses ennemis, et en tout événement, qu'il ne se réfugierait pas dans une ville de la Ligue, mais dans quelque résidence de sa famille, jusqu'à ce que Saint-Forgeul pût lui faire connaître les intentions du Roi ([2]). La réconciliation des autres seigneurs ne fut pas retardée, et Chaseul partit pour la cour.

Epinac exécuta de point en point le programme arrêté de concert avec son oncle. Sorti de Lyon le 21 février, il se réfugia dans son domaine d'Ombreval. Il ne s'y trouvait guère en sûreté, au milieu des bandes de tous les partis qui couraient la campagne ; les soldats de St-Sorlin surtout, qui partageaient les rancunes de leurs maîtres, menaçaient à chaque instant de lui faire un mauvais parti. On lui avait

([1]) Détails dans Arch. munic., BB, tome 131, f° LXIV, assemblée extraordinaire du 23 mars.

([2]) Copie de cette lettre, Fonds franç., man. 23.194, f° 56, de Saint-Forgeul. Voir Appendice XXXII. Elle fut saisie par les partisans de Nemours, et Bertrand d'Albon en envoya le double le 15 mars, f° 71, de Curis, seigneurie qu'il possédait au-dessus de Vimy, et d'où il pouvait protéger son parent.

laissé pour sa garde la compagnie de Chaseul, récemment équipée, plus une autre sous les ordres du capitaine Bayart, et la ville prenait à ses frais l'entretien de la première ([1]), jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement. Mais les échevins se lassèrent au bout de quinze jours, et l'archevêque, dont le budget ne pouvait supporter cette dépense, priait Livet, secrétaire de l'archevêché, de solliciter pour quinze autres jours la prolongation de cet entretien ([2]). Le consulat fit la sourde oreille, et le prélat, se voyant sans défense, menacé des dernières avanies, malgré la présence de son oncle St-Forgeul au château voisin de Curis, s'achemina vers la Bourgogne et se réfugia au château de Malain, près de Dijon, résidence de son neveu le baron de Lux ([3]).

Avant son départ, il avait instruit le Souverain Pontife des derniers événements, justifié sa propre conduite, selon son habitude, par le simple exposé des faits, et demandé des conseils sur la conduite à tenir ([4]). Il racontait en quelques lignes la suite des négociations depuis les journées de septembre, ses actes dans le dernier mouvement, sans dire un mot de ses rapports avec les représentants du roi, ajoutait qu'il n'était resté à la ville qu'après avoir consulté les théologiens et, en annonçant comme des bruits non certains la défection de plusieurs villes ligueuses, il recommandait hardiment, avec une arrière-pensée assez claire, les intérêts de la religion et ceux du royaume sur le penchant de sa ruine ([5]). A ce propos, il envoyait une consul-

([1]) Séance du 21 février, Arch. munic., *ibid.*, f° XXXV ; ce fut sans doute à ce moment qu'on pria l'archevêque de se retirer.

([2]) Lettre sans date, qui pourrait être, d'après la note précédente, du 7 mars, les quinze jours sont expirés. Annuaire du Rhône, année 1844, p. 196.

([3]) Dans la lettre au Pape ci-dessous, Epinac annonce qu'il se dispose à partir, ce qu'il dut faire peu de temps après, car les bruits nombreux, que mentionne le Bourguignon Breunot sur sa présence en mars dans la province (voir plus bas), eurent bien quelque fondement.

([4]) Original en latin, d'une transcription assez fautive, *Nunz.*, tome 42, f° 2, VI Idibus Martii, 10 mars.

([5]) « Videat ergo Sanctitas vestra, pro sua singulari prudentia et paterna in omnes benevolentia, quid in his provinciis religio catholica, quid christianissimi francorum regni jam pene extincti rationes postulent. »

tation des confesseurs de la ville, jésuites et autres religieux ([1]), pour savoir s'ils devaient absoudre les fidèles qui avaient accepté l'autorité royale, et il se déclarait lui-même soumis en tout aux volontés du Pape, en le suppliant de les manifester clairement.

Cependant, comme il était facile de le prévoir, Henri IV, prévenu par ses agents à Lyon, faisait attendre sa réponse, et l'archevêque dut s'enfermer pour longtemps au château de Malain, auprès de son neveu, qui partagea jusqu'au bout sa mauvaise fortune. Il était arrivé dans le courant de mars, et tout aussitôt le château devint le rendez-vous des notabilités ligueuses de la province. A plusieurs reprises on y délibéra sur le parti qu'il fallait prendre. Du moins, les racontars allaient leur train dans la ville voisine de Dijon ([2]), et l'on y faisait circuler toute sorte de nouvelles sur les visites du président Jeannin, avec Senecé, Tavannes, le prince de Mayenne, un grand dîner où l'on aurait parlé de se rendre, une lettre qu'Epinac aurait écrite au lieutenant-général, lui disant qu'il était temps de faire son appointement, ou jamais ; on répétait même que le roi ne voulait entendre parler ni de l'archevêque, ni du baron ([3]). Il est certain que ces relations avec leurs anciens amis n'avançaient guère leurs affaires auprès de Henri IV. Néanmoins, pouvaient-ils faire autrement que de consulter leurs alliés, leur chef surtout, que de s'assurer une dernière fois que toute résistance était désormais impossible.

En réalité, après un long conciliabule entre ces personnages, où l'archevêque consentit à tenter un dernier effort auprès de Mayenne, Jeannin et Desportes se rendirent vers le duc, emmenant Chevallier, un homme du baron, qui portait la lettre d'Epinac. Le voyage fut long, car le messager revint seulement au bout de six semaines, le 3 mai :

([1]) La requête est mentionnée dans une correspondance royaliste de Rome, qui fait prévoir que la réponse sera affirmative : « Tous l'entendent en ce sens, et ce n'est pas chose qui présente difficulté ». Fonds franc., man. 3.989, f°s 139, 140.

([2]) Voir les Mémoires de Breunot, pp. 62-64, en mars, puis en mai et juin.

([3]) *Ibid.*, p. 111 du 30 avril, et 113, 3 mai.

il ne rapportait aucune espérance, et le chef de l'Union laissait à son ancien ministre toute latitude pour arranger ses affaires personnelles. D'ailleurs tout, les événements aussi bien que les hommes, avertissait Epinac que, la Ligue étant ruinée à Rome comme à Paris, il n'avait d'autre parti à prendre que de s'abandonner entièrement à la bonne grâce du roi, ne rien attendre que de son indulgence. Cependant Chaseul était revenu avec une bonne réponse : Sa Majesté daignait déclarer que la soumission du prélat ne lui serait pas désagréable (1).

Aussitôt Epinac, qui n'avait attendu que le congé de son chef, rédigea une lettre remarquable, qui est restée trois siècles ensevelie dans la poussière des archives, et l'ignorance de ce document a laissé naître chez les historiens, à commencer par de Thou, la légende qui présente l'ancien ligueur comme un sombre vaincu, opiniâtre dans son implacable révolte, mourant sans avoir reconnu son souverain (2), conte invraisemblable, assez en désaccord avec le caractère de l'homme d'Etat, tel que nous le connaissons maintenant. Mais s'il se soumit, sa lettre fut autant, ou peu s'en faut, une apologie qu'un acte de reconnaissance, et ne démentit pas le ton ordinaire de sa correspondance justificative, où les faits remplacent les raisons.

Il résume son rôle politique comme il l'avait toujours entendu, en affirmant qu'il n'a cessé de travailler pour la

(1) Détails puisés dans la lettre de soumission. Datée de Malain, 13 mai, cette pièce a été découverte par Tamizey de la Roque, dans le man. 304 des archives du ministère des affaires étrangères (aujourd'hui Fonds fran., 23.195, où l'on peut la voir f° 127), et publiée, Revue des questions historiques, tome I, pp. 615-617.

(2) Voici le texte de l'historien de Thou, qui résume la tradition continuée pendant plus de deux siècles : « Dum in factione sua obfirmatus omnes reconciliationis sibi privatim utiles conditiones respuit, neque vastis cupiditatibus modum fecit, Lugduno interim recepto et pace facta cum singulis regulis, ipse solus in obstinatione sua consenuit, et inter gravissimos arthritidis dolores ex mœrore non ita senex decessit. » Tome V, p. 805, lib. 122, § 14. Matthieu ne parle pas de la soumission d'Epinac, mais la suppose, quand il dit que le roi le convoqua aux notables de 1596, évidemment d'une manière officielle et en qualité d'archevêque-primat, *Histoire de sept années de paix*, I, f° 130. La lettre que nous allons résumer et la conduite postérieure du prélat expliquent comment la légende a pu prendre naissance dans l'entourage de Henri IV.

religion et contre les étrangers. Son attitude ne manquait pas de hardiesse, quand il excusait son retard par les poursuites de ses ennemis, qui l'avaient indignement expulsé de Lyon, quand surtout il appuyait son retour à la cause royale sur ce fait que Sa Majesté avait demandé son absolution en *toute instance et humilité*, quand enfin il ajoutait, selon sa manière d'accommoder la vérité historique : « Ce que j'avais tardé à en faire déclaration était pour ce que j'esperais mettre la paix en ce royaume, induisant la ville de Lyon à la procurer avec moi auprès de M. du Maine. » Il faut avouer que c'est un assez joli tour de force, que de transformer les quatre mois de la captivité lyonnaise en une période de diplomatie arbitrale entre le lieutenant-général et le roi de France. Certains incidents de cette époque, et en particulier la lettre-mémoire du duc de Mayenne (ci-dessus p. 553), nous ont montré que cette pensée de conciliation n'avait pas été étrangère à l'esprit d'Epinac : pendant les journées de février, il avait tenté d'enrayer le mouvement royaliste au moyen d'un subterfuge de ce genre.

Et le vaincu terminait cet exposé de sa politique par un acte de soumission fort bref : « Je supplie Votre Majesté d'avoir pour agréable que je me mette en son obéissance, la reconnaissant pour mon roi légitime, lui jurant, promettant la fidélité d'un très-humble sujet, dès à présent renonçant à toutes ligues et associations, protestant de ne me départir jamais de son obéissance ; et la plus grande faveur que je pourrai recevoir d'elle, sera qu'il lui plaise prendre confiance de ma fidélité. »

Le roi ne dut pas être entièrement satisfait de cette lettre, qui ne renfermait qu'un minimum de concessions, où le pénitent n'avouait aucun tort, ne reniait rien de son passé et se contentait de donner des assurances solennelles pour l'avenir. D'ailleurs, sans se soucier outre mesure de ses intérêts temporels, qu'il laissait toujours à la merci du monarque, fort de la sincérité de sa conscience et de la grandeur de son rôle passé, Epinac n'accorda qu'avec beaucoup de lenteur, et comme une à une, les preuves de fidélité que

le souverain était en droit d'attendre. Une entrevue entre les deux personnages aurait peut-être permis de conclure d'un seul coup les arrangements qui devaient accompagner la soumission, mais ni le roi ne se soucia d'appeler l'archevêque auprès de lui, ni ce dernier de solliciter cette grâce. Devant sa réserve et son obstination, Henri IV affecta longtemps de ne pas croire à la suffisance de son retour, attendit une démarche plus éclatante d'obéissance, et il arriva, par le concours des circonstances, par la volonté de l'un et de l'autre, ce que tous deux désiraient également, et pour des motifs contraires : Epinac sauva son honneur d'homme d'Eglise, en faisant concorder l'acte qu'on lui demandait avec la reconnaissance par le Pape de l'orthodoxie du prince.

La lettre, par laquelle il prétendait faire acte de sujet soumis, donnait bien le signal du retour aux parents qui venaient de partager sa mauvaise fortune : elle n'avait pas dans sa propre conduite une confirmation aussi marquée. Après l'avoir reçue, Henri IV gratifiait Chaseul d'une des compagnies de gendarmerie qu'il destinait à la défense de Lyon (1), et le baron de Lux, qui combinait sa diplomatie avec celle du prélat, donnait au mois de juin les premiers témoignages de sa fidélité par des courses contre les ligueurs dijonnais (2). Son oncle agissait toujours en grand seigneur, avec ce reste de sentiments féodaux vivant encore chez les nobles de l'Union, qui prétendaient n'avoir combattu que pour le bien public, et présentaient leur adhésion comme un dernier service rendu à la monarchie.

Il négociait encore, ou plutôt il intriguait pour le maintien des droits qu'il avait acquis pendant les troubles, et, après avoir dédaigné le gouvernement de Lyon, il se tournait vers celui du Forez, son pays natal, qui lui agréait davange, parce qu'il y conservait de grands intérêts matériels, des partisans nombreux et beaucoup d'influence morale. Mais il dut entrer en contestation avec son ancien

(1) Archiv. munic., AA, tome 23, f° 76, le roi aux échevins, 2 juin.
(2) Journal de Breunot, II, pp. 172-174.

allié, le marquis d'Urfé, qui négociait, afin de retenir cette charge, sa soumission avec le nouveau souverain. Leur différend aggravait les désordres de la province, car la noblesse et le clergé avaient, selon l'usage, pris parti pour l'un ou pour l'autre. Henri IV fut contraint de recourir à l'intervention des seigneurs influents du pays (1), et il obtint non sans peine le désistement de l'archevêque. Nous ignorons dans quelle condition il s'opéra ; ce fut sans doute devant un refus catégorique du monarque, et ce nouvel incident détruisait la bonne impression produite sur celui-ci par la lettre du 13 mai, confirmait le roi dans la pensée de tenir rigueur au prélat, et retardait les faveurs que ce dernier attendait de sa soumission.

Nous n'avons pu découvrir les termes précis du pardon qu'il reçut, ni les clauses d'après lesquelles il reprit dans le royaume une place digne de son rang social et de son honneur personnel. Nous savons seulement qu'après avoir reçu sa lettre de soumission, le 27 mai 1594, Henri IV lui accorda vingt mille écus d'indemnité, en fit expédier l'ordonnance aux trésoriers généraux de Lyon (2). Débouté de ses prétentions au gouvernement du Forez, le prélat dut abandonner toute recherche d'établissement politique, et ne se préoccupa plus que de faire cesser l'exil humiliant qui lui avait été infligé, de rentrer dans son diocèse, où le rappelaient le devoir de sa charge et la gravité des événements qui prolongeaient son exil, mais lui fournissaient un nouveau motif d'en solliciter le terme.

La province était toujours agitée par les factions; les partisans de Nemours restaient puissants, l'évasion de leur chef venait de fortifier leur audace, et ils comptaient sur l'appui de l'Espagne et de la Savoie, car ces puissances préparaient une expédition pour les secourir. Henri IV

(1) *Lettres missives de Henri IV*, tome IV, p. 186, à Michel Cherpin, seigneur de Genetine, sans date, l'éditeur la place en juin ou juillet 1594, nous ne savons pourquoi. Urfé ne se retira pas, car une année après, il traitait encore de la vente de sa charge, Fonds fr., man. 15.893, fos 257-258, Bellièvre au roi, Lyon 8 mai 1595.

(2) L'octroi fut renouvelé le 20 septembre 1595. Actes divers dans Arch. départem. du Rhône, série EE, Papiers d'Epinac.

avait chargé Bellièvre de pacifier les esprits, de réorganiser l'administration provinciale, et le connétable de Montmorency venait du Languedoc renforcer la défense militaire du pays. Le clergé diocésain avait fait sa soumission[1], mais il y avait encore bien des éléments de discorde dans le monde religieux, les jésuites, et à leur exemple les moines de plusieurs couvents, refusaient de prier pour le roi tant qu'il n'aurait pas été absous par le Pape, et cette prétention rappelait trop la politique suivie dans la Ligue par l'archevêque, pour qu'il n'en fût pas rendu responsable [2].

La présence d'Epinac au milieu de ses agitations ne pouvait qu'augmenter les soucis du gouvernement, aussi n'était-il pas pressé de le renvoyer en sa maison. Mais le sentiment de sa dignité avait trop d'empire sur le prélat, pour qu'il ne cherchât pas tous les moyens de reprendre son rang dans la société, d'échanger sa condition de proscrit contre celle à laquelle il avait droit. Les rigueurs de la défaite avaient modifié le cours de ses idées, et lors des événements de février, il semble avoir pris la résolution irrévocable cette fois, de ne plus s'occuper des affaires politiques, de se renfermer dans celles du diocèse et de la province.

Il devait, sans doute sur un désir formulé par Henri IV, attendre, pour retourner à Lyon, le voyage depuis longtemps projeté de la Cour, mais comme ses affaires, qu'il avait laissées dans un grand désordre, réclamaient sa présence, après avoir espéré que le souverain, en s'acheminant vers le Lyonnais, lui permettrait d'y rentrer, il lui écrivit une seconde fois au mois de septembre, et lui demanda l'autorisation d'attendre sa venue dans sa campagne d'Ombreval [3]. Il n'y serait guère en sûreté, car les ennemis du royaume lui témoignaient leur mauvaise

(1) Lettre du 15 mars 1594, signée Livet, original *ibid.*, 23.194, fº 114; ils espèrent que le roi leur rendra leur archevêque.

(2) *Ibid.*, 3.622, Nevers à Schomberg, Lyon, 23 sept.; il vient d'avoir une longue conversation avec le légat, qui s'efforce de justifier la conduite des religieux.

(3) Lettre du 23 sept. en original, *ibid.*, 23.194, fº 21.

volonté par des menaces, mais il comptait que le prestige de la majesté souveraine le protégerait suffisamment. Le monarque tenait surtout à ce que le prélat restât hors de la ville où, dans les circonstances, sa présence pouvait être un danger; néanmoins, celui-ci sollicitait encore la faculté d'y remplir sa charge épiscopale.

La réponse du roi ne se fit pas attendre, mais il maintint sa volonté première, et l'archevêque dut s'arrêter aux portes de Lyon (1). Quelques jours après avoir écrit, il quittait Malain et s'enfermait à Vimy, où il séjourna dix mois. Sa sœur avait pris les devants pour se retirer en Auvergne (2). Nous n'avons pas de renseignements sur cette période de réclusion, succédant à celle d'exil : Epinac prit à tâche de se faire oublier, s'occupa fort peu de l'administration diocésaine, la laissa aux mains de subordonnés moins compromis et possédant la confiance du vainqueur. L'exil momentané de son premier auxiliaire, le vicaire général de la Barge, prononcé en décembre 1594, l'atteignait indirectement, car il lui avait toujours laissé une grande part dans les affaires; le suffragant Maistret se tenait à l'écart, s'il n'était déjà frappé (3).

Le poids du gouvernement retomba donc sur l'official Chalon, qui, pendant la proscription des grands dignitaires, assuma la tâche de ramener l'union dans le clergé, où l'on comptait encore des récalcitrants. Les pouvoirs publics s'adressaient à lui pour faire cesser l'opposition cléricale : en janvier 1595, Bellièvre lui interdisait de publier un jubilé venu de Rome, injurieux pour la dignité royale (4);

(1) Cette condition est rappelée dans une lettre d'Epinac à Montmorency, pour s'excuser de ne lui avoir point présenté ses devoirs pendant son séjour à Lyon : « Avant la venue du Roy, je ne pouvois entrer où vous étiez ». *Ibid.*, man. 3.561, f° 23, du 8 août 1590 (le millésime est évidemment erroné).

(2) Breunot, II, p. 346. « Le 5 octobre, on annonce que M. de Lyon quitte Malain... Mme de Grésolles, sa sœur, est partie devant pour l'Auvergne. »

(3) Sur la fin de ces deux personnages, ci-dessus pp. 65-67.

(4) Tout simplement parce qu'on n'y tenait aucun compte de l'abjuration de Henri IV ! Dépêche de Bellièvre au roi, 12 janvier. Fonds franç., man. 15.893, f° 212.

et le 31 juillet, à propos de quelques mesures de rigueur prises par les échevins, l'official offrait de faire sortir de la ville les ecclésiastiques qu'ils lui désigneraient[1]. Il ne faut pas douter que l'administrateur n'ait pris, au moins pour les affaires importantes, les ordres de son chef hiérarchique, mais l'espèce d'ostracisme, dont le gouvernement frappait ce dernier, l'empêcha de gouverner par lui-même, et on le surveillait de près, de peur qu'il n'entretînt le mécontentement.

Ce traitement rigoureux, outre qu'il était dicté par des nécessités d'ordre public, avait pour but de mater l'ancien conspirateur, de lui faire perdre le goût des intrigues, de l'éloigner à tout jamais de la politique. Surtout le vainqueur refusait de traiter avec lui de puissance à puissance, et sous des clauses aussi onéreuses qu'avec les grands seigneurs de la Ligue. Nous avons vu les conditions assez dures, que le prélat avait présentées tout d'abord, moins comme des grâces que comme le paîment d'une dette. En cela, il suivait non seulement le mouvement de son caractère, et sa conviction d'avoir servi la monarchie contre les étrangers, mais le courant des mœurs à demi féodales de l'époque, où la résistance au souverain restait un privilège de la noblesse, un moyen de limiter l'absolutisme royal. Un archevêque de Lyon, qui avait été de plus un des chefs du parti catholique, ne pouvait exiger moins que les autres.

Plus modeste cependant, Epinac ne se soucia que de la question pécuniaire, des dettes qui mettaient en cause sa situation, encore plus que sa renommée. La tactique du roi fut de lui faire attendre le plus longtemps possible ce qu'il accordait aux autres par les articles de soumission, de ne lui accorder ses demandes qu'à titre gracieux. Sans doute, il n'oublia pas les égards que réclamait son rang, mais, prévenu par Ornano et les officiers qui avaient la conduite de ses affaires en Lyonnais, convaincu d'ailleurs depuis plusieurs années, on ne sait pour quel motif,

(1) Annuaire du département du Rhône, 1845, pp. 18, 19.

qu'Epinac était son ennemi personnel, et qu'il avait toujours combattu sa fortune avec opiniâtreté (1), il ne le traita jamais que comme un ennemi faible et désarmé.

Epinac fut donc un vaincu, pas autre chose; il ne put, pour faire valoir ses demandes, s'appuyer que sur des promesses verbales et diplomatiques, engageant la parole du souverain, et il dut rabattre beaucoup de ses prétentions. Il n'obtint ni l'évêché de Beauvais, ni les deux compagnies de gardes, qu'il n'avait du reste recherchées que pour le temps où les troubles mettaient sa personne en danger, ni même tous les secours d'argent qu'il sollicitait, en les justifiant par ses besoins. Tout au plus eut-il le sort d'un archevêque besogneux, que le souverain honore de pensions sur sa cassette, afin que les dettes ne le fasse pas déchoir de sa dignité de primat. Ces compensations, plusieurs fois débattues entre eux, Henri IV les ajourna jusqu'au moment, avons-nous dit, où, le proscrit proclamant son repentir par une démarche solennelle de bon serviteur, il pourrait le rétablir dans sa condition. Le rapprochement entre les deux adversaires n'était possible qu'en un tête-à-tête, qui fournît au prélat le moyen d'agir, avec les séductions de son esprit, sur la franchise et la rondeur du monarque, de manière à faire tomber les dernières résistances de la politique. L'entrevue eut lieu pendant le séjour du Roi à Lyon.

Cet événement, attendu avec impatience, comme une mesure d'apaisement, de réconciliation entre le pouvoir, ses favoris et ses victimes, retardé longtemps par la guerre, fut en effet l'occasion d'une amnistie générale, dont Epinac profita tout le premier, et il avait repris possession de son palais archiépiscopal lorsque, le 4 septembre 1595, entouré du chapitre et des dignitaires de son église, il reçut solennellement le monarque à la porte de la cathédrale. Il le salua d'un compliment vraiment digne de sa réputation oratoire, dont Matthieu, l'historiographe organisateur de

(1) Nous avons déjà traité ce point, à propos des négociations d'Epernay, chap IX, pp. 224, 227, et de la conférence au faubourg Saint-Antoine, en août 1590, chap. XV, p. 398.

ces fêtes, nous a transmis le texte [1]. Etant donné la situation des deux personnages en présence, on peut regretter les quelques flatteries que renferme cette œuvre d'apparat ; il nous semble cependant que le ton en est suffisamment relevé et chrétien, qu'Epinac a tiré bon parti des circonstances. On venait d'apprendre que le Pape avait résolu de ratifier l'absolution donnée au roi de France ; celui-ci avait même différé son entrée, afin d'en faire concorder la cérémonie avec les actions de grâce en l'honneur de la sentence pontificale. L'archevêque pouvait donc profiter de la coïncidence, et vanter l'orthodoxie du prince, sans contredire son passé, puisque l'intervention romaine, derrière laquelle il avait toujours retranché sa résistance, était un fait accompli. Il pouvait prendre un ton en harmonie avec son caractère épiscopal, qui n'était pas indigne de ses opinions et de ses sentiments intimes. C'est ce qu'il fit avec beaucoup d'art.

Il débute par cette idée, familière aux prédicateurs et aux grands chrétiens de notre histoire, que la Providence a toujours sauvé notre pays de ses crises les plus terribles, en suscitant à point la mission de quelque personnage extraordinaire. Il rapproche ainsi discrètement le sauveur de la monarchie d'une autre grande figure de nos annales, de Jeanne d'Arc elle-même, et la comparaison n'aurait pas trop choqué l'héroïne, puisque le Béarnais pacifiait la religion et la monarchie. L'orateur passe ensuite à l'éloge des grandes qualités que Dieu avait départies à son représentant ; il vante en particulier son esprit de justice, cette générosité et libéralité qui s'est fait sentir, même à ceux qui ont porté les armes contre lui ; il s'excuse de ne pouvoir en parler plus longuement, de peur d'encourir « le blâme et nom de flatteur, vice duquel sa nature a toujours été fort éloignée ». C'est qu'il avait hâte d'aborder le bienfait le plus insigne,

(1) L'entrée du très grand, très chrétien, magnanime....., à Lyon, le 4 septembre 1595, par P. Matthieu, in-4°, Lyon, même année, à la Biblioth. munic., c'est le seul exemplaire que je connaisse ; le compliment de l'archev. se trouve pp. 93-95, à la suite une courte réponse du roi. Palma-Cayet reproduit la fin du compliment, Panthéon, littér., tome 63, p. 28.

celui dont les autres n'étaient, dans la pensée de Dieu, que la préparation, et il ne craignait pas de rappeler hardiment la fausse nourriture qui, dès sa jeunesse, avait éloigné le roi du giron de l'Eglise. Celui-ci devait donc reconnaître le bienfait de sa conversion, ne jamais oublier que Dieu, pour l'y conduire, l'avait mené par la main à travers les péripéties de son existence, et que, s'il avait gagné des victoires, elles avaient été des appas au moyen desquels son créateur l'attirait : « Conservez donc, Sire, ce joyau si précieux, soyez comme vous avez promis et commencé, le protecteur de la religion et foi catholique. » Et, après avoir mêlé l'exhortation discrète aux compliments, l'orateur se présentait lui-même avec le chapitre, et terminait par l'éloge de cette illustre compagnie.

Ce nouvel acte de soumission, digne comme le premier, mais public et éclatant, dut satisfaire le Roi, qui se souciait moins des discours que des démonstrations engageant, comme celle-ci, devant la France entière. Toutefois, il ne révéla rien de ses impressions, répondit en quelques mots, et, voulant accentuer le démenti, par lequel Epinac venait pour ainsi dire de répudier sa carrière de ligueur, souligner son abaissement devant les fidèles du diocèse, il le suivit sur le terrain où il laissait ses auditeurs, parla au chapitre et ne parla que de lui ; rien sur l'archevêque, rien à son adresse. De là naquit la légende qu'il avait tourné la tête (1), quand le prélat commençait sa harangue, et donné plusieurs signes de mécontentement. Petits procédés d'un politique égoïste plutôt que rancunier ! Ils ne firent que confirmer la tradition qui s'était formée sur son animosité personnelle à l'égard du vaincu. Epinac était au-dessus de ces misères, et toute sa vie publique lui servait de protestation suffisante contre l'injustice du monarque victorieux ; celui qui perd le plus à l'incident, ce n'est certes pas l'archevêque.

(1) Cette légende est exposée avec complaisance, d'après le *Mercure français*, dans le Laboureur, les *Masures de l'Isle-Barbe*, II, p. 60, mais avec des détails peu sûrs, et le Mercure français n'est autre que Palma-Cayet qui n'a rien de semblable.

Henri IV fut ensuite introduit à la cathédrale et installé chanoine, selon la coutume ; on chanta le *Te Deum* en remercîment de l'absolution papale, et le cortège s'achemina vers le palais de l'archevêque, où le roi logea pendant son séjour. Epinac en profita pour solliciter les faveurs que sa première soumission n'avait pu mériter ; il fit confirmer les privilèges de son église et du chapitre [1], et obtint sans peine les compensations pécuniaires qu'il désirait pour l'amoindrissement de sa fortune. Il reçut les cinquante mille écus d'indemnité qu'il avait demandés, ou quelque somme équivalente, car nous voyons qu'il en toucha quarante mille en deux fois (1596 et 1597), au bureau des trésoriers généraux de Lyon, et que le secrétaire Livet en retira les quittances de ses mains [2]. A la place du diocèse de Beauvais, il eut le prieuré de Coincy [3], qu'il avait déjà possédé [4]. Voilà tout ce qu'il obtint pour prix de son retour, et son ambition, tant exagérée par l'esprit de parti, dut se contenter de secours qui suffisaient à peine à le garantir contre une gêne insupportable.

Telles furent à peu près les seules relations qu'il entretint avec le nouveau maître de la France ; dans la suite, il n'eut plus que celles que sa charge épiscopale lui imposait à l'égard du Roi Très chrétien, devoirs d'administration et de convenance, correspondance officielle, de pure formalité et sans caractère déterminé. Il donna cependant un dernier témoignage de fidélité à la dynastie des Bourbons, lorsque le souverain lui prescrivit de faire célébrer des prières publiques et processions, en action de grâce de son accommodement avec le Souverain Pontife. Dans la lettre royale, datée du 20 novembre 1595, Epinac était qualifié de

(1) Severt, *Chronologia historica Archiepiscopatus lugdunensis*, p. 413.

(2) Arch. du Rhône, Papiers d'Epinac, 1re liasse, brouillon de la déclaration du secrétaire. Je n'ai pas trouvé trace d'autres compensations obtenues de Henri IV.

(3) Possédé alors par Claude de Lorraine, bâtard de Guise et abbé de Cluny ; le prieuré remontait au XIe siècle, Gallia christiana, IX, col. 391. Coincy, commune de l'arrondissement de Château-Thierry, près de la Fère, se trouvait dans le diocèse de Laon.

(4) Ci-dessus p. 173.

conseiller du Roi en son conseil d'Etat, dignité inamovible, que Henri IV n'avait pu se dispenser de lui confirmer, mais on omettait, cela va sans dire, la qualité de membre du conseil secret, que la pression des Guise lui avait fait attribuer par des moyens révolutionnaires. L'archevêque exécuta le commandement qu'il avait reçu, et par une lettre pastorale, lancée de Saint-Rambert en Forez le 10 décembre, il réglait le cérémonial des prières.

Cette pièce, assez peu remarquable, ne faisait que reproduire certaines idées développées dans le compliment au Roi, avec cette nuance que l'auteur tournait à l'avantage de la monarchie les succès et les mérites personnels du souverain, de manière à faire d'un acte de bon sujet la leçon qu'un évêque pouvait donner en cette circonstance. Plusieurs textes de l'Ecriture, interprétés sous forme exhortative et mystique, rappellent bien la manière d'Epinac.

De tout autre valeur est le mandement du 20 juin 1598, ordonnant des prières pour la paix signée avec l'Espagne à Vervins. Aucune œuvre d'Epinac ne renferme une théologie si profonde, c'est à se demander s'il n'a pas eu de collaborateur, par exemple l'official Chalon. Les avantages de la paix sont basés sur sa nature même, c'est-à-dire, selon la doctrine de saint Thomas, sur l'unité, l'entente parfaite entre tous les éléments et toutes les facultés, telles qu'elles se présentent en Dieu, et qu'elles existaient chez l'homme avant la chute ; et sur certains grands faits du Nouveau Testament, où la paix nous apparaît comme le plus grand des biens, le seul don que Jésus-Christ ait apporté sur la terre. L'évêque invitait ensuite les pasteurs, à qui cette lettre était adressée, à faire régner la concorde entre les fidèles dans les paroisses, entre les parents dans les familles. Nous sommes loin de la royauté, de sa politique ! [1].

Celui qui avait occupé une si large place dans les affaires

[1] Les deux mandements, avec les lettres de Henri IV demandant des prières, imprimés ensemble au moment même, se trouvent en plaquettes à la Bibliothèque de Lyon, Fonds Coste, nos 354.099 et 354.100.

de la Ligue comprit aisément qu'il devait se tenir en dehors de la direction, que les vainqueurs s'efforçaient d'imprimer au nouveau régime. Il était plutôt l'homme du passé, non seulement parce qu'il représentait un parti vaincu, dont les principes étaient surannés, mais parce qu'il avait dû, bien qu'il fût plutôt gallican, soutenir en plus d'une circonstance les doctrines dominantes à Rome, qui, de moins en moins, avaient crédit en France. D'autres assumèrent la tâche de régénérer l'Eglise nationale, par l'adaptation de la discipline tridentine à celle du royaume. L'archevêque de Lyon ne figura ni parmi les notables de Rouen en 1596, bien qu'on ne doute pas qu'il n'y ait été convoqué officiellement, ni dans l'assemblée générale du clergé de France en 1595, ni dans aucune autre grande réunion publique. Il s'en abstint, aussi bien à raison des circonstances que pour des motifs de santé.

Quand il reprit sa place dans la hiérarchie de l'épiscopat français, il n'était plus le même qu'auparavant, lorsqu'il dirigeait la politique de l'Union catholique : un changement s'était opéré chez lui, pendant les dix-huit mois de sa disgrâce, en ce qu'il avait abandonné ses ambitions et ses vues, parce qu'il lui était interdit de les réaliser, et que son esprit pratique ne s'attardait pas aux utopies et aux chimères. Il avait accepté loyalement le nouvel ordre établi, il ne lui fit jamais opposition, il se montra correct, remplit toutes les obligations qui lui incombaient à son égard, fut sujet fidèle, et on ne vit plus rien en lui de l'ancien ligueur. Néanmoins, il ne se croyait pas tenu de sacrifier ses convictions, et les grandes idées qui avaient dominé dans sa carrière. Il s'avoua vaincu, mais il ne passa pas du côté des vainqueurs. Il refusa de trahir ses amitiés et ses préférences personnelles, il resta le protecteur des ordres religieux, il conserva les sympathies qui, dans les journées de février, l'avaient incliné vers eux, comme vers le menu peuple, et nous verrons qu'il les estimait meilleurs catholiques que les bourgeois.

Il conviendrait de clore, avec ce chapitre, la vie publique du personnage, en marquant le calme et la sérénité qui

avaient assoupli plutôt que transformé son caractère. L'esprit pratique et le bon sens, qualités maîtresses de son tempérament, conservaient leur activité, et s'exercèrent dès lors par la faculté de juger impartialement les hommes et les choses, et ses propres fautes. A ce moment où il était déçu de tout, où il ne savait même trouver un abri sûr, que de retours sur lui-même, que de réflexions d'ordre moral et politique l'absorbèrent, au milieu des inquiétudes multiples qui le tiraillaient, et des souffrances physiques croissant avec l'âge. Son ancien ami et confident, l'historien Matthieu, nous a conservé quelques-unes de ces réflexions, d'après les lettres qu'il recevait de lui.

Parlant du duc de Nemours, qui venait de s'échapper de prison, il appréciait sa conduite froidement et sans rancune, comme si elle appartenait déjà à l'histoire. Il le montrait devenu le prisonnier des Espagnols, comme Mayenne, et engagé dans un labyrinthe inextricable de difficultés : « De même, ils réduiront Monsieur de Savoie à un misérable état, et j'ose prophétiser qu'il y sera deçu comme les autres. » Et il ajoutait en un langage imagé : « La chemise est plus à l'Espagnol que le pourpoint », c'est-à-dire, il y a encore plus d'égoïsme et de rouerie dans les penchants de son caractère, que dans les actes de sa diplomatie ; il tâchera de conserver plutôt le sien, de poursuivre plutôt ses intérêts, que de rechercher l'autrui pour autrui. Entre ces deux politiques de Nemours et des Espagnols, que l'égoïsme devait mettre en lutte, il était facile de prévoir laquelle succomberait : Epinac ne s'y trompait pas.

Il parlait toujours du fond de l'estomac, continue l'historiographe [1], et jamais homme ne méprisa plus généreusement les calomnies, qui ne pouvaient non plus sur lui que le flambeau jeté dans l'eau. Il lut le Catholicon sans s'offenser, et dans une lettre qu'il écrivait à ses amis, montra qu'il n'en tenait guère compte : « La puanteur de cette sale drogue a passé jusques ici : pour ce qui me touche, je ne

(1) Comparez le mot de Delanges : Encore qu'il soit fort libre à parler, ci-dessus p. 106.

m'en donne pas de peine, les gens de bien me connaissent, et ce m'est honneur d'être calomnié par les hérétiques, Rabellistes et athéistes [1]. » On voit que, si ses passions s'étaient calmées avec le temps, son langage avait conservé la verdeur et la franchise rude d'autrefois, et qu'il ne ménageait pas ses expressions, de même qu'il ne faisait pas grande différence entre les politiques et les huguenots, à l'exemple des exaltés de son parti.

Ce dédain de la calomnie nous explique pourquoi il n'entreprit jamais de se justifier, que contraint par une nécessité d'intérêt public, pourquoi il n'essaya pas de défendre son honneur, quand sa personne ou les siens se trouvaient seuls en cause. Une fois échappé de la mêlée politique, il envisageait les accusations avec une certaine indifférence, les estimant au-dessous de lui, comptant pour peu de chose les luttes qu'il avait affrontées dans des intérêts de parti. Sa conduite dans les derniers événements de l'histoire lyonnaise, assez différente de ce qu'il était auparavant, donne à croire qu'il avait commencé sa transformation, calmé la fougue et l'emportement dont il n'avait jamais pu se débarrasser, puisque l'ambition, qui l'avait toujours poussé, n'avait plus de prise sur lui. Dans l'obscurité où restent ses dernières années, il semble qu'il subit sans arrière-pensée l'impulsion de quelques sentiments qui l'entraînaient à la retraite, comme le souci de sa dignité personnelle, de son rang et de ses devoirs d'archevêque, le besoin de repos au milieu de ses infirmités, quelque penchant pour les jouissances de l'amitié, que procure la compagnie d'un petit nombre de personnes d'élite soigneusement choisies.

[1] Lettre datée de Malain, du 1er (ou 8) août 1594. Matthieu, *Histoire de sept années de paix*, tome I, f° 130, où se trouvent les deux traits qui précèdent. Par malheur, on ne peut savoir jusqu'à quel point l'annaliste, qui arrange parfois les documents, reproduit la pensée d'Epinac.

CHAPITRE XXII

LA RETRAITE ET LE PORTRAIT DÉFINITIF

Au moment de terminer cette biographie, il nous reste à fixer, par le tableau de ses dernières années, la vraie figure de ce personnage intéressant entre tous, afin d'établir le caractère définitif d'un homme, qui tint quelque place dans l'histoire de notre pays. Il finissait par où il avait débuté, puisqu'il revenait à son diocèse, mais il avait perdu l'ardeur et le besoin d'occupation, qui avaient marqué le commencement de sa carrière. Il était usé par la maladie et les travaux politiques, par une vie intense d'intrigues et de combinaisons, par les labeurs de la diplomatie, en un mot par ces luttes qui viennent à bout des intelligences les plus vigoureuses, comme des organismes les mieux trempés. Il rentrait, nous l'avons dit, dans ce repos dont il parlait parfois, celui qui prépare l'au-delà chez les hommes dont la vie a dépensé beaucoup d'énergie; c'est là que nous l'allons suivre, à travers les dernières péripéties de sa vie. Une fin délaissée, assez triste, prépara l'abandon injuste et l'obscurité douteuse, dans laquelle sa mémoire demeura ensevelie.

S'il ne put s'occuper de son diocèse, comme il l'aurait dû, c'est que la maladie ne lui laissait ni force, ni repos. Sans négliger entièrement ses devoirs d'état, il consuma dans la retraite et les soins de sa santé la plus grande partie de son temps, ses sollicitudes et son activité de chaque jour. Il se tint systématiquement, et pour des raisons qui ne dépendaient pas toutes de sa volonté, à l'écart des affaires publiques, et n'apparut guère que dans les cérémonies officielles, dont il ne pouvait s'abstenir sans abdiquer son rang,

comme dans la séance solennelle d'ouverture, aux Grands Jours de Lyon, août 1596 (1). Et même ces actes d'apparat, qui d'ordinaire ne mettent pas en cause les convictions, faisaient éclater parfois les vivacités de son caractère, et presque involontairement, par un simple jeu des mesquines passions locales aux prises avec ce caractère, il soulevait un orage, aussi insignifiant dans ses résultats que dans ses causes, mais dont les conséquences ont pour nous quelque portée. Ces crises montrent trop bien l'animosité de certains bourgeois, et ce que l'archevêque pouvait attendre d'eux, les mauvais services qu'il en avait reçus, pour que nous ne nous y attardions pas un peu.

Recevant au mois de juin de cette même année le légat, cardinal de Florence, il eut avec les échevins un débat de préséance, qui se termina à son avantage, mais non sans que le différend eût provoqué des incidents regrettables, des intempérances de paroles que le prélat ne put comprimer. Il se serait échappé à dire publiquement que « les gros de la ville n'étaient gros chrétiens, et qu'il n'y avait que les petits qui fussent bons (2) », et les échevins offensés firent résoudre, dans une assemblée de notables, qu'on lui présenterait des remontrances. S'il est vrai qu'il disputa pareillement au gouverneur de la province l'honneur de loger le légat (3), on comprend que l'Italien, circonvenu par les plaintes des bourgeois et les dénonciations des amis de la Guiche, ait rendu un témoignage assez défavorable d'Epinac. « Tous deux sont peu en faveur, dit-il de lui et de son collègue, l'archevêque de Vienne, celui de Lyon surtout, qui ne peut se calmer, est suspect au gouverneur, et je doute qu'il demeure longtemps tranquille. C'est un personnage politique, mais savant et capable, de vie licencieuse, selon ce qu'on m'a rapporté (4). » Le légat était-il

(1) Archives nationales, X^{1B}, carton 9.269, f° 1, Grands Jours de Lyon. Epinac célébra la messe du Saint-Esprit, pour le succès des travaux de la cour.

(2) Arch. municip., BB, 133, f° 103, et l'assemblée, le 27 juin, f°s 107 et 109.

(3) Annuaire départem. du Rhône, 1845, p. 86.

(4) Voir ci-dessus, chap. IX, p. 234, note 3 : « Sono in poco gratia

bien renseigné? il venait d'arriver en France, n'avait qu'une connaissance incomplète de l'état du pays; entouré de personnes hostiles à l'archevêque, au plus fort de l'orage qui venait de réveiller des rancunes mal assoupies, il ne pouvait recueillir que des témoignages défavorables, et on ne doit pas faire trop de fond sur un jugement porté à première vue, sans enquête préalable.

Il y a un point cependant sur lequel le cardinal jugeait juste, et qui donne une idée exacte de l'état dans lequel se trouvait Epinac, alors qu'il venait seulement de reprendre sa place à la ville. Il était mécontent, aigri, irrité contre beaucoup de personnes, contre ses compatriotes, qui l'avaient abandonné malgré tant de services rendus; il ne pouvait rester tranquille, et ceux qui le connaissaient se demandaient s'il n'allait pas faire quelque esclandre. En réalité, ces premiers mouvements d'un vaincu, qui n'a pas encore eu le temps de se résigner, se calmèrent, et le légat y fut sans doute pour quelque chose. Quelle agitation Epinac pouvait-il soulever, en dehors du champ des affaires municipales, où nous retrouverons tout à l'heure son action!

Il est vrai que l'inquiétude et l'esprit de cabale sont des aspects sous lesquels on a présenté le personnage, et un historien favorable, Matthieu, reconnaît qu'il ne put se résigner, « de ce qu'il n'était plus en la splendeur ni en l'honneur où il avait été [1] ». Le témoignage du diplomate est donc confirmé par celui de l'annaliste, mais ce dernier ajoute aussitôt que le prélat se consolait en sa conscience, en la connaissance des bons livres, par l'accomplissement des devoirs de sa charge. Ce ne fut pas tout à fait volontai-

dal Re, ma in assai peggior stato questo di Lione, il quale non si può quietare, et è a sospetto del Governatore di questa Citta, e dubito che al Lungo andare non ci sia per poter stare. 'E huomo politico, ma dotto, et di valore, ma de vita licentiosa, secondo che mi è referto. » *Nunz.*, 44, f° 6. Le légat avait remis au prélat un bref, Brevia ad principes, tome 40, f° 174, et il devait rendre compte de l'appui qu'il pouvait en attendre. Il était arrivé le 23, et il écrivait le 26; en somme, son témoignage n'a qu'une valeur de circonstance.

(1) Histoire de sept années, f° 130.

rement, et l'on comprend que l'ancien ligueur, relégué dans son diocèse, ait été pour les pouvoirs publics un objet de suspicion, d'autant qu'il avait mille occasions de se compromettre dans les coteries qui s'agitaient parmi les bourgeois. C'est même en cet ordre de faits, plus encore que pour de simples disputes de préséance, que les autorités, derrière lesquelles s'abritait le légat, lui dénonçaient les menées de l'ex-agitateur. Il s'agit seulement de savoir à quel point ils avaient raison.

L'archevèque prétendait ne pas se désintéresser des affaires municipales, plus que ses prédécesseurs, qui, d'abord seigneurs de la ville, en étaient restés les *premiers bourgeois*, titre qu'on leur décernait en des circonstances plus solennelles. D'ailleurs, les services qu'il avait rendus à ses compatriotes lui avaient donné, avec une grande compétence pour traiter de leurs intérêts, le droit de s'en occuper, et l'éloignement, dans lequel le reléguait le parti de la réaction, lui paraissait une ingratitude. Ces services lui avaient créé une nombreuse clientèle parmi les bourgeois, et plus encore dans le menu peuple, et il n'avait pas manqué de l'accroître lors de son passage à la tète du gouvernement. Bien que, depuis sa défaite, il s'abstînt des affaires, et ne parùt guère dans les réunions municipales, ses amis n'avaient pas tous accepté le nouveau régime, ne cachaient pas leurs sympathies pour l'ordre déchu, quelques-uns se compromettaient dans les brigues et les compétitions locales. Les ennemis d'Epinac abusèrent donc de ses relations, comme de ses libertés de langage, et il se trouva replongé, sans le vouloir, dans la mèlée des intrigues dont cependant il affectait de se tenir éloigné. Il fut accusé de beaucoup de choses, en particulier de fomenter le mécontentement parmi les classes populaires.

Les élections municipales de 1596 avaient été disputées avec acharnement entre les royalistes et les débris de la Ligue ; pour être tout à fait exact, disons que la lutte avait mis les premiers aux prises avec une certaine opposition, dite d'autonomie municipale, composée de gens de toute opinion, qu'avait mécontentés le décret royal réduisant les

pouvoirs des échevins[1]. En tout cas, les vainqueurs des journées de février 1594 avaient eu le dessous, ils protestèrent vivement, et ressuscitèrent les vieux griefs de parti, les accusations de complot, de pacte avec l'étranger; ils se remuèrent beaucoup, et portèrent leurs plaintes où ils étaient sûrs de se faire écouter[2]. Ils adressèrent un mémoire à leur compatriote Bellièvre, qui venait de prendre la place de l'archevêque, comme protecteur attitré de la ville auprès du gouvernement. On voyait en cette lutte de coteries la main d'Epinac, et le mémoire ne fut qu'un pamphlet anonyme, une diatribe contre lui[3]. Recherchons ce qu'il faut prendre au sérieux de ce dernier écho de rivalités dans lesquelles il trouva tant d'ennemis.

La principale accusation n'était pas nouvelle, c'était celle de rancune, de soif de vengeance, passions qui, selon l'auteur du factum, l'auraient poussé en cette affaire. On lui reproche d'avoir mené la campagne électorale avec le désir d'écraser ses ennemis, et on part de ce fait que quelques personnes avaient annoncé, par forme de gageure, le résultat de l'élection plusieurs mois à l'avance[4]. Ses amis allaient semant par la ville des bruits et des impostures contre le service du Roi, et les ecclésiastiques en donnaient quelque trait : conséquence, le nouveau corps des échevins était à sa merci, les trois membres les plus influents figuraient parmi ses créatures. Il tenait également le gouverneur, dont l'entourage était inféodé à la réaction, en sorte qu'il n'y avait plus de bonnes grâces que pour les anciens Ligueurs; la Guiche en faisait hautement l'éloge,

(1) Le décret était de l'année précédente, voir Steyert, *Histoire de Lyon*, in-4°, 1899, tome III.

(2) Plusieurs documents des Papiers Bellièvre, Fonds fr., 15.910, notamment f° 378, copie d'un petit placard anonyme, affiché dans la ville et demandant la suspension du résultat des élections, jusqu'à ce qu'on ait réponse d'une requête envoyée au Roi; il renferme quelques détails curieux.

(3) *Ibid.*, 297, anonyme sans date, rapport d'un particulier parlant en son nom propre, à un autre anonyme, que tout fait supposer être Bellièvre. Appendice XXXIII.

(4) Cette indication nous fait remonter au moment du séjour du légat, ce qui permet d'établir un lien entre la dénonciation et le rapport désavantageux que ce dernier transmettait sur l'archevêque.

même des exilés, et les serviteurs du Roi étaient « mal voulus et reculés, marqués publiquement de taches et d'opprobres ». Bref, on dressait un vrai procès de tendance, basé sur des faits dont le rapport avec la lutte électorale n'apparaissait pas clairement, et sur des racontars, ou de misérables détails de rivalités particulières; on rattachait capricieusement ensemble, au moyen de suppositions malveillantes, un certain nombre d'incidents, qui se reliaient mal entre eux, ou même sans connexité bien apparente.

Comment admettre en effet que l'archevêque ait circonvenu le gouverneur et son entourage, au point de les faire penser, parler et agir à sa guise! Dans la bourgeoisie qui faisait les élections, avait-il autant de partisans qu'on le prétendait! Cette classe, subissant le contact des étrangers, était plutôt mal disposée pour lui; nous venons de voir comment il la traitait. Les intrigues, que le prélat entretenait en même temps dans la populace, toujours d'après le dénonciateur, n'étaient-elles pas de nature à lui aliéner l'esprit des classes élevées! Le clergé lui était acquis, mais il n'avait guère d'influence dans la vie municipale, si l'on en excepte le secrétaire Livet, qui, par ses attaches et par les succès d'une longue carrière administrative, s'était acquis de l'ascendant parmi les bourgeois. Il y avait eu des cabales, on s'était beaucoup agité, le savoir-faire et l'habileté de ce dernier personnage, secondé par quelques amis de l'archevêque, avaient pu modifier le résultat des élections, mais ils s'étaient entremis sans que celui-ci s'en fût occupé.

La réaction n'avait pas l'importance qu'on lui attribuait. Les royalistes vainqueurs avaient perdu le pouvoir, c'en était assez pour prétendre qu'Epinac, par rancune, avait machiné leur défaite. Il était si facile de dénaturer, comme on l'avait fait en d'autres circonstances, le caractère de certaines relations, de propos familiers, de bravades, même de démarches pour le rappel des exilés, parmi lesquels le suffragant Maistret intéressait tout particulièrement l'archevêque. Epinac devait-il, pour ménager quelques malveillants, s'abstenir de tout contact avec le public,

supprimer ses anciennes liaisons, éloigner ses amis politiques! Ce qu'il y a de plus clair, c'est que, s'il intervint en de misérables débats, les vaincus ne l'épargnèrent pas, mais leurs plaintes n'ont d'importance, que comme indice des dispositions que certains Lyonnais avaient de tout temps manifestées à son égard.

La dernière dénonciation dénaturait pareillement des faits précis ; elle avait trait à la vieille querelle entre les bourgeois et les habitants du franc-Lyonnais, qui renaissait alors. Nous avons vu plus haut (chap. VII) ce qu'Epinac avait fait pour accommoder le différend, et qu'il avait réussi surtout au profit des premiers. Mais les circonstances étaient changées, les citadins avaient oublié ce service avec les autres, ils avaient chassé leur pasteur, et c'étaient ceux du franc-Lyonnais qui lui avaient donné l'hospitalité. Pendant plus d'une année, il avait vécu au milieu d'eux, sans que les bourgeois s'occupassent de lui le moins du monde. Aussi s'était-il attaché de préférence à celle de ses ouailles dont la sympathie adoucissait son isolement, et, quand il eut la permission de rentrer dans sa ville épiscopale, il ne le fit que d'une manière officielle, ne s'y installa pas, mais passa en dehors la plus grande partie de ses dernières années [1]. Il avait donc quelque motif de favoriser les campagnards. Voilà ce qui explique l'acrimonie des plaintes injurieuses que le factum lyonnais proférait contre lui ; n'agissait-il pas sur les masses populaires, en s'armant du fait des aggravations d'impôt, afin d'être recherché comme médiateur, et de reconquérir l'influence qu'il avait perdue! Il devait revenir dans la ville et parachever son œuvre pendant les fêtes de Noël ! [2]

L'acte de dénonciation fut accueilli comme il le méritait, et il ne paraît pas que le gouvernement en ait tenu le moindre compte. On laissa se dissiper d'elle-même cette tempête, et la situation de l'archevêque ne s'en aggrava pas.

(1) La plupart des renseignements que nous possédons sur cette période nous le montrent vivant hors de Lyon.

(2) Le pamphlet fut rédigé après les élections, qui se faisaient vers la fête de saint Thomas, 21 décembre.

Il se désintéressa du reste du procès entre les citadins et les campagnards, qui se poursuivit l'année suivante. Persuadé que le temps apaiserait ce tapage, il s'éloigna momentanément, et entreprit la visite pastorale de son diocèse, la seule sur laquelle nous ayons quelques faits à signaler; il avait négligé grandement cette partie de sa charge (1). On a noté deux faits de son voyage : il bénit à Saint-Etienne une croix de pierre, en remplacement d'une autre fort vénérée dans la localité, qu'un huguenot avait abattue (2). Son passage à Montbrison fut plus remarqué : il fut reçu solennellement par le chapitre, logea chez son ami, le chanoine Loys Papon, et reconnut les reliques de saint Aubrin, patron de la ville (3).

Il était de retour en juillet, et fit une courte apparition à Lyon (4), d'où il envoyait à Bellièvre, son ancien ami, un banal témoignage de son dévouement. Les bourgeois mécontents étaient rentrés dans le silence, et le prélat reprit, sans provoquer d'émoi, ses rapports administratifs avec les échevins qui avaient reçu son investiture. La question qui les rapprochait à ce moment établirait, semble-t-il, leur complicité, du moins la communauté de convictions qui en avait fait naître le soupçon chez leurs adversaires.

Le collège de la Trinité était en décadence depuis l'expulsion des Jésuites, et les échevins de 1597, désireux d'y ramener les célèbres éducateurs, avaient inscrit leur appel dans des articles présentés au Roi (5). Prenant même les devants, ils nommèrent principal un ancien religieux, le

(1) Mathieu, ouvr. cité, f° 132.

(2) A. Bernard, *Histoire du Forez*, in-8°, Montbrison 1835, II, p. 256.

(3) *Ibid.*, p. 260, il cite des chroniques locales, celle du Forézien la Mure. Le même, *Les d'Urfé*, p. 365, Epinac est à Montbrison les 25 et 26 février. Bollandistes, *Acta sanctorum*, mens. jun., tom. III, p. 545 : « Relliquias recognovisse dicitur, et per ignem probavisse. »

(4) Fonds fr., man. 15.911, f° 48. Le Lyonnais Henry à Bellièvre, Lyon, 11 juillet 1597 : « Je vis au soir M. l'archevesque en son logis qui arriva de Vimy et s'en retourne aujourdhui. Il me demanda de vostre santé et dyt qu'il est vostre serviteur. »

(5) *Ibid.*, f° 63, Grollier, un autre bourgeois, au même, Paris, 8 juillet; il n'approuve pas les articles présentés.

père Pourcent, qui n'était certainement pas en rupture de ban avec sa Compagnie. L'archevêque jugea le choix étrange, et refusa de l'approuver, « sur des accusations et fausses impostures qui avaient couru ». Les échevins firent examiner ce dernier par l'official Chalon, puis l'envoyèrent solliciter l'approbation de l'ordinaire (¹). Epinac entendit son apologie, et vint à la ville débattre avec les échevins l'opportunité de ce choix. Il ne se souciait pas de provoquer un nouvel esclandre, néanmoins, il accepta les raisons du consulat et ratifia la nomination, mais elle fut cassée par le Parlement de Paris, qui cita même le religieux devant son tribunal et le fit enfermer à la Conciergerie (²). Le mouvement réactionnaire, qui semblait se dessiner, fut arrêté par là, et l'archevêque, dont l'humeur s'était bien calmée, on le voit, s'empressa de rentrer dans la vie silencieuse qu'il recherchait.

Ce fut en effet le dernier acte d'administration que nous ayons à signaler de lui. Sa carrière publique était terminée; il ne paraît pas avoir achevé la visite de son diocèse, en dehors du Forez, et il ne lui restait que dix-huit mois de vie. Il les consuma dans la lutte contre les infirmités et les embarras d'une fortune obérée. Diverses circonstances nous ont permis de constater que, depuis la brouille avec Henri III, sa situation matérielle était devenue précaire, il ne put jamais l'améliorer, et, s'il eût vécu davantage, il en eût ressenti de grandes incommodités. Les biens de sa sœur étaient engagés, les siens dissipés, les fruits de ses bénéfices saisis, et sa table aussi splendide qu'aux plus beaux jours de sa prospérité (³). Le chroniqueur de l'Ile-Barbe, Le Laboureur, se plaint, non sans acrimonie, des pertes qu'il avait fait subir à ce monastère (⁴). Il n'était pas homme d'affaires, ni

(¹) Les échevins au prélat, 10 juillet 1597, Arch. mun., AA, 141, publié dans Annuaire du Rhône, 1845, p. 118; voir aussi BB, 134, f° 99; le recteur fut installé le 23 juillet, *ibid.*, f° 101.

(²) Le Parlement, par arrêts du 21 août et du 16 novembre, ordonnait que Pourcent serait amené à la Conciergerie pour être jugé. *Revue du Lyonnais*, t. II, p. 315.

(³) Matthieu, *ibid.*, f° 132.

(⁴) Les Masures de l'Ile-Barbe, II, p. 64, et pour la Bénissons-Dieu, *Gallia christiana*, V, col. 307.

de finances, et les administrateurs de sa fortune, deux au moins, Croppet et Livet, parce qu'il ne se mit pas en peine de les contrôler, amassèrent une fortune considérable, dont ses revenus firent une bonne partie des frais.

En dehors du reproche de négligence et d'un luxe de table disproportionné avec ses moyens, il n'y avait guère de sa faute, et nous avons vu que certaines de ces dettes avaient été contractées pendant les troubles, pour des motifs sur lesquels on ne pouvait trouver à redire. Il aurait rougi de s'enrichir de la détresse publique, et surtout d'accepter l'argent de l'étranger ; les doublons d'Espagne ne lui laissèrent que des doubles [1]. Il fut finalement la proie des créanciers, au point de mourir dans une grande détresse. D'après les mœurs du temps, ces dettes ne le disqualifiaient pas ; la plupart des grands seigneurs, les ecclésiastiques comme les autres, en avaient de lourdes, sans qu'on les tînt pour déshonorés. A ce point de vue, on ne faisait pas de différence entre le clergé et la noblesse. Dans un ordre social, où les biens d'Eglise se confondaient aisément avec les biens patrimoniaux, à cette époque tourmentée, qui voyait se produire de brusques changements de conditions économiques, on ne se montrait pas sévère pour les embarras de fortune d'un haut dignitaire ecclésiastique. Les dettes entraient pour ainsi dire dans un état de maison, et les seigneurs se souciaient assez peu de les payer.

Epinac fit cependant quelques tentatives pour diminuer les siennes. Ses arrangements avec Henri IV lui permirent de couvrir plus d'un arriéré ; c'est ainsi qu'en deux fois, le 22 avril et le 8 novembre 1596, il alloua 6.300 écus sur la subvention royale à Madeleine de Grimod, veuve d'Odet Croppet [2]. Mais il eut surtout à composer avec Antoine Henry, d'une famille de banquiers italiens établie depuis longtemps à Lyon. Ce dernier lui réclama par voie de justice 7.200 écus, dus à son parent Roland, dont il liquidait la succession, comme tuteur de ses enfants. Une sentence

(1) Matthieu, *ibid.*
(2) Archives départem. du Rhône, série EE, Papiers d'Epinac.

de la sénéchaussée avait prononcé en faveur de l'archevèque, sur certaines clauses obscures ou bien usuraires, mais Henry en appela aux Grands Jours de Lyon, et fit saisir les revenus de son débiteur. Celui-ci proposa un accommodement, qui fut ratifié le 19 novembre 1596 par cette cour extraordinaire (1) : le paîment s'effectuerait en 3.200 écus, à prendre sur le plus clair denier provenant de l'assignation accordée par le Roi, et pour le reste, à raison de deux termes par an de 2.000 livres chacun, qu'endossait la ferme de la recette épiscopale. Le baron de Lux et la dame de Grésolles se portaient caution pour leur parent. Ces clauses furent-elles exactement remplies? En tout cas, les dettes d'Epinac, au moment de sa mort, dépassaient de beaucoup son avoir, et si les dons royaux comblèrent quelque lacune dans les déficits de sa fortune, ils ne procurèrent d'autre résultat que d'adoucir les exigences des créanciers, d'assurer un peu de repos aux derniers jours du prélat.

Avec son état de santé, il ne demandait pas autre chose, comme aussi de terminer décemment sa brillante carrière. Il réalisa l'un et l'autre en cette retraite agréable d'Ombreval, qu'il avait toujours aimée, et ce fut là que s'écoulèrent les deux dernières années de sa vie. Mais, comme le dit le plus autorisé de ses historiens (2), s'il recherchait la solitude, c'était pour vivre en une compagnie de son choix et, bien qu'il se plût beaucoup dans les bosquets et les allées ombragées, qui justifiaient si bien le nom de sa campagne (3), il soutenait avec Socrate que les arbres n'apprennent rien.

(1) Arrêts confirmatifs, dans Arch. nat., X1B, Grands Jours, man. 9.268, f° 129.

(2) Pour les derniers jours et le portrait d'Epinac, je ne me suis pas fait scrupule d'utiliser la curieuse biographie que lui consacre P. Matthieu, *Histoire de sept années de paix*, tome I, f°s 127-132.

(3) L'acte judiciaire du 18 juin 1630, qui fit passer Ombreval des mains des héritiers Jehan Livet à Camille de Neuville, plus tard archevêque de Lyon, Bibl. munic. de Lyon, man. 1955, Acquisitions et autres actes concernant la terre d'Ombreval, p. 6-7, détermine exactement la topographie de cette propriété. Située au nord-est de Vimy, elle occupait une portion notable de l'emplacement actuel de

Il avait donc établi dans Ombreval tout le confort qui pouvait retenir les amis et les hôtes. Une fontaine, distribuée en canaux à travers le parc, y entretenait la fraîcheur. Les prairies, le verger, le jardin, joignaient leurs avantages à ceux des bois et des allées, et le domaine semble avoir été aussi une propriété de rapport, dont les produits alimentaient la table du maître. La résidence elle-même, avec ses accessoires, était certainement aménagée pour héberger les visiteurs pendant un temps plus ou moins long.

Epinac put ainsi réaliser le rêve souvent formé de finir ses jours au milieu de ses intimes. Il ne perdit aucune des liaisons qu'il s'était créées en dehors de la politique, surtout dans les rangs du clergé. On lui avait enlevé quelques-uns de ses confidents, Matthieu, Maistret, mais il lui restait Chalon, la Besnerie, Livet, Blanchery [1], et d'autres plus obscurs. C'étaient, pour la plupart, des hommes instruits, de connaissances variées, et de leurs capacités, aussi diverses que leur origine, naissaient les charmes d'un petit cercle distingué, dont les loisirs n'avaient rien de banal. On y philosophait sur la politique et les choses d'expérience, la vie, la religion, les sujets les plus relevés, tels que les mystères de la destinée humaine. L'illustre prélat, qui dirigeait ces entretiens, avec la supériorité que lui donnaient son savoir et son expérience, n'y souffrait ni la pédanterie, ni la prétention.

Lui-même dédaignait de travailler pour la postérité, et si, pendant cette période, il composa un discours sur l'immortalité de l'âme, contre ceux qui la croient matérielle ou corruptible, s'il commença un recueil des fautes qu'on avait commises dans les derniers troubles, s'il traduisit alors ou plus tôt les hymnes et proses de l'office du Saint-Sacrement, c'était à titre de passe-temps, pour sa propre édification, et

Neuville-sur-Saône. La résidence seigneuriale correspondait aux bâtiments en ruines qui portent encore le nom de *Vieux Château*.

(1) Ce personnage, dont j'ai déjà parlé, possédait assurément une culture peu ordinaire ; voir à ce propos Bulletin historique du diocèse de Lyon, tome I, pp. 124-128, *L'aumônerie de l'Ile-Barbe et Floris Blanchery*, par F. Desvernay.

il ne fit rien imprimer. Il négligea de réunir ses œuvres oratoires, qui avaient tant charmé, de les livrer à la publicité; sa correspondance, qui dut être étendue, a été en partie détruite, le reste dispersé aux quatre vents.

Dans les colloques qui s'engageaient devant lui, on ne dédaignait pas les sujets moins relevés, par exemple les problèmes d'astrologie judiciaire, dont s'alimentait alors la curiosité, et, par un travers d'esprit qui lui fut commun avec la plupart de ses illustres contemporains, Epinac, après avoir laissé tirer autrefois son horoscope par l'Italien Junctini, un de ces cosmopolites qui promenaient à travers l'Europe les premières notions des sciences occultes [1], le dressa lui-même peu de jours avant sa mort, mais se trompa dans ses calculs, et crut qu'il avait encore plusieurs années à vivre. Cette manie, d'ailleurs inoffensive, reposait sur une aptitude merveilleuse, qu'avait développée chez lui le maniement des affaires publiques, celle de deviner, d'après les caractères et les jeux de la physionomie, les préoccupations ordinaires, par suite les sentiments et les pensées, et de pronostiquer ainsi l'avenir des personnes qui l'abordaient. « Le maréchal de Biron, qui fit une fin si malheureuse, l'étant venu voir dans sa dernière maladie, il le considéra un peu curieusement, et dit à sa sœur, quand il fut sorti : Il a pire physionomie que j'aie jamais remarquée en ma vie, et comme d'un homme qui doit périr misérablement [2]. »

Au milieu de ces délassements, dont le prélat le plus actif de son temps soulageait les crises de son mal, la mort approchait rapidement, mais ne le surprit pas. Son organisme était usé, car plusieurs infirmités le travaillaient depuis longtemps, et les médecins ne s'accordaient pas sur la nature du mal qui ne laissait plus d'espoir. Les hémorrhoïdes avaient ruiné son corps en telle sorte qu'on n'y

(1) Annuaire du départ. du Rhône, année 1842, Notes pour l'histoire de Lyon, p. 3.

(2) L'archevêque connaissait assez particulièrement le maréchal de Biron, au moins depuis le siège de Paris; son neveu, le baron de Lux, était déjà le confident de ce dernier.

trouva plus de sang quand il fut ouvert. Un de ces médecins soutenant qu'il n'avait pas d'autre mal que la goutte, qui en effet l'avait tourmenté si souvent, il répliqua : Est-il possible que l'on meure de goutte sans fièvre. Et il ajouta : Je vois bien ce que c'est ; puisque les hommes n'y entendent rien, il faut recourir à Dieu. Le troisième jour de la dernière crise, il sentit que sa fin approchait, et voulut se préparer à bien mourir, fit venir un homme d'Église de ses serviteurs, qu'il aimait et appréciait (sans nul doute l'official Chalon), et le conjura de lui dire ce qu'il pensait de Dieu, comme s'il n'eût pas été fort assuré de ce qu'il en devait croire [1]. A ce moment solennel, il se préoccupait de fortifier sa religion et sa foi, qui avaient faibli pendant la période trop longue, où la politique l'avait détourné de ses devoirs d'état.

Il voulut mourir à son poste, comme un homme de combat, et se fit transporter en son palais archiépiscopal, où il expira vers onze heures du soir, le dimanche 10 janvier 1599 [2]. Il soutint les affres de la mort avec autant de courage que lorsqu'il l'affronta dans les cachots de Blois, et son caractère indomptable se manifesta jusqu'au bout. Quatre ou cinq heures avant qu'il trépassât, un capucin vint le consoler et, pour l'exhorter, lui dit que les épreuves de ses dernières années avaient été une grande faveur de la Providence, parce que Dieu, quand le méchant s'endurcit dans son péché, le perd sans retour en l'enivrant des prospérités du monde [3]. Et pour lui rappeler qu'encore que les naissances et les origines sont différentes, l'issue de la vie est la même pour tous, il le nomma simplement par son nom. Quand il s'entendit appeler Pierre d'Épinac sans autre cérémonie, le moribond haussa la tête et apostropha

(1) Journaux-Mémoires de Lestoile, VII, p. 175.

(2) Arch. capitulaires de St-Jean, Délibérations, registre LXV, f° 266, le 11 janvier : Cette nuit dernière du dimanche au lundi. . . . On voit qu'il faut corriger la tradition qui fait mourir Épinac le 9 janvier.

(3) Palma-Cayet, Chronol. sept., éd. Michaud et Poujoulat, p. 203, citant le récit du baron de Lux au maréchal de Biron, ne donne pour le besoin de sa thèse que la dernière partie de l'exhortation, qu'il faut évidemment compléter comme je l'ai fait.

celui qui lui parlait ainsi : Qui êtes-vous ? On reconnut que cette parole l'avait un peu étonné, et qu'il la recevait comme le signal de sa fin prochaine ([1]).

A côté de cet incident étrange, mais qui paraît réel, d'autres détails prouvent que sa mort produisit une certaine impression sur l'esprit de ses contemporains, principalement dans le monde ecclésiastique, témoin la légende empreinte d'un mysticisme tout lyonnais, que rapporte Severt dans sa chronologie diocésaine ([2]), de la révélation qu'aurait faite un possédé sur la destinée éternelle de l'archevêque. On y reconnaît au moins le souvenir attendri qui persista dans la mémoire de ses prêtres, dernière trace des sentiments d'admiration qu'ils avaient conçus pour lui.

Les obsèques eurent lieu à la cathédrale le 13, et furent conduites par les barons de Lux et de St-Forgeul, représentant la famille, qu'escortaient le maréchal de Biron avec le seigneur de Bothéon. Un religieux cordelier, frère Jacques de St-Marys, prononça l'oraison funèbre, et la dépouille fut ensevelie en un caveau creusé devant l'autel, dans la chapelle de la Madeleine ([3]). L'épitaphe est belle dans sa simplicité, elle rappelle en peu de mots les dignités et les titres de gloire du défunt : la voici dans son latin Renaissance telle que la rapporte Severt :

« En sumptuosæ ædes, in quibus spectandum præbuit Præsulem, non visurum, non videndum amplius. Is fuit omnibus modis maximus, ab antiqua Pinaciorum et Albonum familia, quæ Torquatos milites, Equites, cohortum tribunos, Provinciæ præfectos, Antistites illustres edidit : divinarum et humanarum litterarum eruditissimus, præclare summo Decanatu Lugdunensis Basilicæ ad primam Galliarum Sedem vocatus, Ecclesiastici ordinis in Comitiis Ble-

([1]) Bien que Lestoile, loc. cit., conteste l'authenticité de cette anecdote, elle ne peut être mise en doute : Matthieu la rappelle à deux reprises, et Palma-Cayet la cite ; tous deux la tenaient de Lux lui-même ; le premier lui donne une mise en scène théâtrale, mais le fond est vrai.

([2]) P. 412. Severt était contemporain d'Epinac, et dirigea le collège de la Trinité après l'expulsion des jésuites.

([3]) Délibér. capit., *ibid.*, f° 270, l'épitaphe dans Severt, p. 411.

sensibus orator selectus. Meldunensis Consessus Præses, in Armoricos Legatus Regis Christianissimi, ab intimis Conciliis, varia per æstus civiles procellæ fortuna jactatus, cui satis amplum theatrum extitit conscientia. Qui dum pacato orbe pacis munera et collapsam Ecclesiæ disciplinam restituere cogitabat, hac mortali via ad immortalem vitam curis solutus anxiis abiit V. Idus Januarii, hora noctis XI. Anno MDXCIX, ætatis LIX. »

L'archevêque était à peine mort, que les créanciers se jetaient sur les débris de sa fortune. Le chapitre, pour une vieille dette de 700 écus, fit mettre sous scellés les meubles de son palais, et un des intimes du prélat, Florys Blanchery, vint au nom des héritiers offrir sa chapelle en paiement [1]. Jean Livet avança le prix des funérailles et se paya sur ce même ameublement [2]. Ainsi, l'ancien favori de Henri III, des ducs de Guise et de Mayenne, ne laissa pas même de quoi payer ses obsèques ! Il était en compte avec ses propres serviteurs et leur devait plusieurs arriérés de gage ; ils n'osèrent l'abandonner, l'assistèrent jusqu'au bout, mais ils quittèrent tous sa maison, quand ils eurent la certitude qu'ils ne seraient pas payés [3]. Cette débandade, qui ne tarda que de quelques heures après le trépas de l'archevêque, donne quelque idée de l'état misérable dans lequel il terminait ses jours.

De ses deux principaux créanciers, le baron de Lux se saisit des abbayes d'Ainay et de l'Ile-Barbe, dont il perçut les revenus, et empêcha Jean Huguet, en faveur duquel le titulaire avait résigné la dernière, d'en prendre possession [4]. L'autre, Mme de Grésolles, fut plus digne et plus fidèle : légataire universelle, elle renonça à la succession, ne pouvant prendre la charge de dettes fort lourdes [5] :

[1] Inventaire de la chapelle, Délib. cap., *ibid.*, f° 284, 6 février.

[2] Inventaire du 13 février, Arch. du Rhône, EE, Papiers d'Epinac, 2 liasse, pièce 6.

[3] Délib. capit., *ibid.*, f° 271, 15 janvier.

[4] Le Laboureur, II, p. 65. Lettres d'Ossat, III, p. 337, renonciation du 13 nov. 1598. Gallia christiana, IV, col. 233 et 241.

[5] Mémoire présenté au Parlement contre Croppet, Arch. du Rhône, *ibid.*, liasse 5, pièce 5.

néanmoins, par égard pour la mémoire de son cher défunt, elle en paya une bonne partie, et vendit pour cela ses domaines du Colombier et d'Ombreval, qui passèrent à Livet. Elle eut à se défendre contre un autre créancier, Lambert Croppet, elle perdit son procès et fut condamnée aux dépens par le Parlement de Paris. Après avoir lutté pendant dix ans avec un dévouement infatigable, pour sauver l'honneur de son frère, elle put se reposer enfin, et mourut vers 1615, entourée de la vénération de ses proches (1).

L'ambition de l'archevêque, qui avait été encore plus celle de ses parents, entraîna la ruine de sa famille, cette famille que la prospérité de sa fortune aurait élevée au premier rang. Après lui, elle végéta longtemps, dans une situation analogue à celle où l'avait trouvée Epinac le père. La vie orageuse, la triste fin du baron de Lux, qui resta son représentant le plus en vue, acheva son discrédit. On sait comment ce personnage, un des premiers intrigants de l'époque, après s'être engagé avec le maréchal de Biron, l'abandonna par une véritable trahison, et devait finir dans un guet-apens. Nous avons été contraints de mêler à cette vie d'un des plus grands archevêques de Lyon plusieurs de ses parents, qui furent parfois ses mauvais génies, parce que leurs aspirations tinrent trop de place dans ses rêves de grandeur. Ces ambitions furent comme les ombres, qui mettent en relief le portrait d'un grand caractère et d'une belle intelligence.

Nous voudrions en terminant reconstituer ce portrait, tel qu'il ressort des œuvres de l'homme et des grands événements auxquels il fut mêlé. Un historien qui l'a pratiqué intimement, Matthieu, dit : « Ceux qui ont lu les actions publiques de ce prélat peuvent juger de sa doctrine, mais nul ne pourra représenter la grâce et la force de l'action, que ceux qui les ont entendues. Il y avait en lui une grande concurrence de toutes les choses nécessaires à

(1) *Ibid.*, acte du 3 février 1616, par lequel le doyen de St-Jean, de la Besnerie, casse une donation faite antérieurement à défunte Claude de Pinac.

l'intelligence d'un discours, un visage doux et grave, une facilité de paroles, une action qui charmaient l'auditeur. » Et ailleurs : « Un des plus dignes prélats de son ordre, d'un esprit prompt et vigoureux ; toutes les fois que ce torrent de paroles et de raisons se débordait en quelque matière, il emportait toutes les voix du conseil (1). » Si nous faisons la part de l'exagération louangeuse, à laquelle volontiers se laisse aller une pieuse reconnaissance, ces textes nous fourniront un bon résumé des qualités, et un portrait suffisant de Pierre d'Epinac.

Et d'abord, ce visage doux et grave, nous le connaissons, car il a été reproduit sous des traits qu'il est facile de faire revivre (2). L'œil vif, le nez mince, les joues creuses et les pommettes saillantes, la figure émaciée dans son ensemble, font ressortir l'ampleur du front, large et découvert ; la bouche, ombragée par une légère moustache à la Henri III, émerge de la barbe fournie qui recouvre le menton, et souligne par sa courbe brusque le caractère dominant de cette tête, à l'allure plutôt martiale. Le personnage est dans la fleur de l'âge, mais certains traits trahissent la lassitude et le besoin du repos. Le costume noir, un léger mantelet surmonté d'un col blanc, est celui des clercs de l'époque. Ce qui domine en cette image, c'est l'activité encore plus que l'art de bien dire, deux qualités qui avaient également étonné les contemporains. Eloquence et activité politique sont en effet les deux aspects de ce caractère.

L'éloquence était celle du temps, avec ses qualités et ses défauts, mais, comme le dit encore Matthieu, avec quelque chose de plus. Il ne faut pas trop sourire de la naïve amplification oratoire, dans laquelle l'historien rapproche Epinac

(1) Matthieu, *ibid.*, f° 132, et Histoire des derniers troubles, 1599, f° 50.

(2) Trois petites gravures à la Bibl. munic. de Lyon, Fonds Coste, nos 13.882-13.884. La seconde, qui a servi de modèle aux autres, est tirée de la *Chronologie collée*, ou recueil de 48 portraits de personnages célèbres du XVIe siècle, composé vers l'an 1600 ; se trouve Bibl. nat., cabinet des Estampes, collection Léonard Gaultier. Il est mentionné par Lestoile avec cette note : Portraits d'hommes illustres assez mal faits pour la plupart. Voir Mémoires-Journaux, tome IV, p. 351, et Hennin, *Monuments de l'Histoire de France*, X, p. 186-187.

des écrivains les plus diserts de la Grèce. Si l'on se rappelle l'enthousiasme qui accueillit la révélation de ses talents oratoires, la popularité dont ils jouirent, les éloges unanimes qu'en font les contemporains, on s'étonnera moins qu'un admirateur l'ait mis en balance avec les Attiques. Grâce et douceur, facilité, gravité, véhémence parfois, les discours que nous avons de lui réalisent ces qualités, et en reproduisent assez bien la diversité d'impression. Epinac n'eut ni le loisir, ni la capacité d'innover en l'art oratoire, mais il apporta quelque esprit de discernement dans l'emploi des ressources que lui fournissait la rhétorique de son époque. Ce qui frappa surtout chez lui, ce fut l'art de la diction et, toujours d'après le témoignage de Matthieu, les parties extérieures de l'éloquence, mais la méthode, l'ordre et l'enchaînement dans la structure du discours, un certain goût, qui faisait alors défaut chez les autres orateurs [1], le mettaient assez en avant sur son siècle, comme aussi son style, qui est d'ordinaire simple, coulant, point trop chargé.

Il est réellement écrivain, moins dans sa correspondance diplomatique, où il parle comme les hommes du métier, sans apprêt, sans recherche, et au courant de la pensée, mais dans certaines lettres d'apologie, comme celle qu'il envoyait au roi en 1578. On y retrouve son éloquence sobre, une démonstration qui force les volontés les plus récalcitrantes par le simple exposé des faits. Nous avons signalé plusieurs fois cette forme de plaidoyer, qu'Epinac employa, quand il s'agissait de justifier des actes discutables ou des attitudes douteuses. Mentionnons pour mémoire les productions du même genre, qu'il écrivit en latin, et qui portent la trace de son éducation classique, par exemple celles adressées au Pape. On y devine le rhéteur habile à ciseler une phrase, faisant parade d'une langue livresque et de connaissances puisées dans les universités. Ce n'est pas la partie la plus originale de son œuvre, mais

(1) Pour se convaincre du mérite oratoire d'Epinac, il suffit de comparer ses discours avec ceux de tel autre de ses contemporains, avec les résumés que de Thou nous a transmis des harangues prononcées par l'archevêque de Bourges aux seconds Etats de Blois, harangues qui ne laissèrent pas que de jeter quelque ridicule sur leur auteur.

dans cette forme de correspondance, qui s'imposait avec la cour de Rome, il prouvait au moins la facilité, sinon l'étendue de son talent.

La caractéristique de cette intelligence, nous avons pu la mettre en relief à propos des manifestes qu'il rédigeait au nom du parti, en 1588 et 1590; mémoires où se formulait si bien le programme d'une politique, et qui savaient condenser en quelques pages soit des revendications, soit les règles de conduite les plus pratiques et les plus facilement réalisables. Ses ennemis eux-mêmes avaient bien constaté cette qualité maîtresse, et, tout en la raillant, ils en reconnaissaient la force et le grand avantage. Les auteurs de la Satire Ménippée étaient les premiers à la mettre en évidence, comme dans ce passage de la harangue de Mayenne: Tous ces écrits que Monsieur de Lyon a faicts, et fera cy après sur ce sujet (de la conversion de Henri IV), ne sont qu'à intention de retenir le peuple en attendant quelque bonne aventure [1]; et surtout : On dit que le Primat de Lyon ne dort ni jour ni nuit, pour éclore un écrit qui fera poser les armes à tout le monde, et contraindra les Maheutres de s'enfuir en Angleterre et par-delà [2].

On le voit, Epinac excellait aussi dans les œuvres de circonstance, et nous n'avons pu signaler tous les pamphlets ou manifestes auxquels il mit la main, car il recherchait le voile de l'anonyme, comme la plupart des auteurs en ce genre de littérature : ses productions durent être nombreuses. Il ne fut ni un théoricien, ni un écrivain de profession, mais un homme d'action, un diplomate, il le fut surtout par sa supériorité d'orateur, de parleur disert et facile. Il le montra dans la tactique adoptée aux conférences de Suresnes, dont l'objectif était de démasquer les batteries des royalistes, de les faire se prononcer pour ou contre l'autorité pontificale, et dans les discussions les plus sèches du conseil royal, où sa faconde savait revêtir les questions de droit, d'administration et de contentieux, de

(1) Satire Ménippée, éd. de Ratisbonne, tome I, p. 43.

(2) A la fin du discours de Daubray, *ibid.*, p. 199.

développements brillants et ingénieux, d'arguments imprévus, qui surprenaient la conviction des vieux conseillers.

Henri III, en l'appelant l'*intellect agent* de la Ligue, avait bien marqué cette influence de la parole et cette activité d'un caractère particulier, qui combinaient heureusement l'esprit d'intrigue et la force de persuasion dans un langage caressant et irrésistible. Et l'activité se manifestait par la promptitude avec laquelle il savait se retourner, dénouer une situation, résoudre une difficulté soudaine, deviner sur place la solution pratique, en même temps qu'embarrasser ses adversaires. Il fut ainsi le vrai diplomate de la Ligue, plus que Villeroy, dont la vieille expérience ne manœuvrait aisément qu'avec les royalistes, plus que Jeannin, qui se formait encore et ne connaissait pas à fond les intrigues politiques.

Les qualités secondaires de sa diplomatie venaient corroborer ces facultés premières, l'éloquence et l'activité. Il y avait de l'emportement dans ses manières, mais il savait au besoin le maîtriser par la souplesse, un tour insinuant. Dans ses relations avec les Espagnols, il déploya l'astuce, l'art de parler pour ne rien dire, les pièges, les concessions apparentes et autres procédés de la diplomatie, que ces étrangers avaient mis en vogue. Avec les représentants du Pape, c'était un autre genre, onctueux, ecclésiastique, et il y réussissait encore mieux, parce qu'il était sincère, qu'il pouvait manifester ses véritables sentiments à l'égard du Saint-Siège et de l'Eglise. Son éducation cléricale, l'expérience acquise dans de longs travaux, ses intérêts et ses ambitions, tout chez lui concourait en ces circonstances à renforcer les accents convaincus de son éloquence diplomatique. Son rôle, qui donna tant de prises aux calomnies, en dehors des assemblées ecclésiastiques où il se montra presque irréprochable, étalait même dans ses défauts les qualités particulières de son esprit, tellement il savait envelopper ses adversaires des séductions de sa parole.

Il était de son époque, il en subissait le contact, ou plutôt il la connaissait trop pour ne pas employer ses armes. Il ne s'abstint pas des menées équivoques, et nous savons

qu'une période au moins de sa vie, l'année 1588, marque une tache dans sa renommée. Si peu sympathiques que lui fussent Catherine de Médicis et son entourage[1], il n'échappa guère à leur influence. Ses rapports avec le duc de Guise ont laissé de mauvais souvenirs, car la fréquentation du rusé Lorrain, qui sut prendre un grand ascendant sur lui, le transforma bien plus que le contact de l'Italienne. Epinac apprit beaucoup à cette école, les ruses, les manques de loyauté, les attitudes peu franches, et il n'eut pas assez d'indépendance pour réagir contre cet enseignement. Par contre, l'action qu'il exerça sur Mayenne tourna plutôt au bien, et répara plus d'une faute, empêcha plus d'un malheur.

Néanmoins il a passé pour fourbe, et on lui a reproché des fluctuations entre les partis, même lorsqu'il était le plus attaché à l'un d'eux. Ce reproche, nous l'avons déjà signalé, s'explique par le ton à dessein indécis de son langage, plus encore que par les apparentes contradictions de ses actes. Il nous a été facile de démontrer que ceux-ci tendaient toujours à un but précis, même en 1588, où sa politique fut l'application d'un programme. Dans ses lettres généralement brèves, il parle clairement, on saisit sa pensée du premier coup, tandis que dans les conversations, les conférences, et en général les actions de sa diplomatie, il laisse cette pensée flotter à dessein, si bien que l'on a pu en maintes circonstances se demander ce qu'il pensait réellement, dans quel sens il travaillait, s'il crut à la sincérité du roi de Navarre, s'il accepta d'appuyer ses efforts pour se convertir.

Nous n'avons pas voulu faire son apologie, mais essayer une simple réhabilitation d'après les documents, par le récit impartial de ses actes. Il avait des défauts assez carac-

[1] Le fait des rapports d'Epinac et de la Reine mère reste un point tout à fait obscur, et je n'ai trouvé aucun renseignement : le dernier éditeur des lettres de Catherine, M. Baguenault de Puchesse, m'affirme n'avoir rien rencontré là-dessus dans ses recherches. J'incline à croire que ces rapports furent froids, sinon insignifiants, à cause de l'état permanent d'hostilité entre Epinac et les compatriotes de la Reine.

téristiques : il était hautain, emporté, il supportait difficilement la contradiction, il passait pour garder rancune des offenses, il était chatouilleux sur le point d'honneur, jusqu'à se montrer vindicatif, prétendaient ses ennemis. De tous ces défauts, l'ambition est celui que les documents mettent le mieux en évidence : il rechercha les dignités même temporelles, leur poursuite absorba son temps et ses facultés, qu'il aurait pu consacrer plus généreusement à l'exercice de sa charge pastorale. Il se montra beaucoup trop prélat politique, homme de cour, il rechercha le faste, on lui a reproché d'aimer la bonne chère.

Cependant il lui reste encore de grandes qualités ; de ses contemporains il est un des moins répréhensibles, et parmi les évêques un des plus recommandables. Il remplit jusqu'à un certain point ses devoirs professionnels, sa vie première de chanoine lui laissa de bonnes habitudes cléricales, et on peut croire, d'après les goûts de retraite et de compagnie sérieuse que nous avons reconnus en lui, qu'il remplit à peu près ses obligations sacerdotales. En tout cas, on ne doit pas admettre les accusations de vie scandaleuse portées contre lui par les pamphlets, puisque de Thou et les autres historiens ne s'y arrêtent pas, n'y font pas la moindre allusion. Mais il y eut dans sa personnalité deux sentiments qui dominèrent toute sa conduite, en furent incontestablement les principes et les inspirateurs ordinaires, je veux parler de son attachement à la monarchie et de son dévouement pour la religion.

Par le premier, il faut entendre quelque chose de plus que le respect profond des traditions politiques, que professait alors tout homme public, de quelque ordre et de quelque conviction qu'il fût. L'archevêque de Lyon manifesta toujours une grande méfiance et de l'antipathie envers ce qui venait du dehors, de l'Espagne ou de l'Italie. Issu d'une famille de vieille souche française, élevé en province, au fond des châteaux foréziens, puis dans les universités, il ne vint à la cour que tardivement, à un âge où ses goûts et ses sympathies étaient trop profondément enracinés pour que la trempe de son âme se modifiât. Cette

antipathie, il la devait peut-être aux premières leçons de son père, qui avait vu de près les étrangers, expérimenté à ses dépens l'aversion que les Espagnols, maîtres de l'Europe avec Charles-Quint, ressentaient à l'égard de la monarchie française.

Quoi qu'il en soit, Epinac le fils sut être courtisan, sans accepter les engouements des Valois pour ce qui venait d'outre-mont ; on l'accusa même de confondre les Gascons avec les Italiens dans la même réprobation, et quand il fut de la Ligue, il refusa de faire la moindre concession aux Espagnols, dont il sentait cependant que ses amis ne pouvaient se passer. Nous ne connaissons pas ses goûts en matière d'art et de belles-lettres, les préoccupations artistiques lui étaient assez indifférentes, et l'on ne voit pas qu'il se soit prêté à la manie des constructions, qui était une des formes de la mode italienne. Il ne considérait les lettres que comme un passe-temps, auquel il ne pouvait consacrer que de rares loisirs, et s'il composa des poésies latines et françaises sur divers sujets [1], il ne les jugea pas dignes de la publicité. On peut donc soutenir que de toute sa personne, par ses opinions politiques comme par ses préférences intimes, il se mit réellement à la tête du parti national, qui défendait le sol français contre toutes les invasions, même celle des Méridionaux.

Il fut un point sur lequel son patriotisme semble avoir fléchi, mais seulement en apparence, c'est l'attachement qu'il professa pour le pouvoir pontifical, encore qu'il ne fût pas désintéressé, et qu'il ait souvent recherché la pourpre cardinalice comme but et récompense de son zèle. Sans être un agent de ce pouvoir, parce qu'il resta toujours gallican, soucieux des privilèges du royaume et des libertés de l'Eglise gallicane, il ne perdit pas de vue, au moins dans les grandes circonstances de sa vie, et en dehors de la période pendant laquelle il se montra simplement conseiller royal, la politique romaine et son principal objectif, la réforme inaugurée par le concile de Trente. S'il travailla

(1) P. Matthieu, *ibid.* Bibliothèque de Duverdier, 1585, verbo *Pierre d'Epinac;* elles se sont perdues.

peu à populariser celle-ci dans son diocèse, du moins, en sa qualité d'homme d'Etat, il cherchait un terrain d'accommodement, sur lequel elle pût s'implanter chez nous. Il défendit le concile, d'abord parce qu'il était évêque, et que la nouvelle discipline grandissait l'épiscopat au-dessus des autres ordres de la hiérarchie, mais son attitude à l'égard du Pape, en dehors des motifs d'intérêt personnel, lui fut dictée par les besoins du parti qu'il avait embrassé, et dont le Souverain-Pontife était le principal soutien, même le chef naturel.

Il eut presque toujours les yeux fixés sur Rome, pendant les époques les plus actives de son rôle politique, et de son côté, le chef de l'Eglise intervint si souvent dans sa vie, que nous avons rencontré son action presque à chaque pas de cette histoire. Ce ne fut pas à l'avantage du prélat, car le Pontife s'aperçut finalement qu'il ne pouvait compter sur lui pour la réalisation de ses vues, parce que diverses circonstances empêchèrent à deux reprises l'archevêque de Lyon de remplir une ambassade auprès de la cour romaine. Mais, quelles qu'aient été les tergiversations et les défaillances de sa politique, nous pouvons affirmer maintenant qu'Epinac avait des convictions arrêtées sur les droits du Pape et de l'Eglise, que ces convictions exercèrent une certaine influence sur sa conduite, qu'il leur sacrifia ses avantages personnels, en particulier aux derniers jours de la Ligue, lorsqu'il s'efforça de maintenir les Lyonnais dans le parti de l'Union catholique.

Nous avons constaté plus d'une fois combien il est difficile de démêler les opinions et les vues, qui dirigeaient un homme public dans ces époques de troubles. A la fois gallican et romain, Epinac était plus encore Français, sans négliger les attaches qu'il avait avec la maison de Lorraine. N'oublions pas que d'ailleurs la politique tint plus de place dans sa vie que la religion, mais c'était une politique où la religion se trouvait en jeu, car il s'agissait en somme de savoir si le catholicisme triompherait de l'hérésie. La querelle avec Epernon et sa cause principale, l'opposition opiniâtre au roi de Navarre, opposition qui se

prolongea plusieurs années, ne prouvent-elles pas que l'archevêque de Lyon se préoccupait avant tout des intérêts de l'Eglise, beaucoup plus que les autres notables de l'Union, et qu'il en faisait le principe et l'objet constant de ses travaux. Encore qu'il ait dû, selon les mœurs du temps, poursuivre la réparation de son honneur outragé, on ne peut pas dire que la résistance au Béarnais, que tant de documents présentent comme un fait capital de sa vie, lui ait été suggérée par des motifs personnels d'ambition ou d'intérêt. Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à ce fait, on s'aperçoit qu'il jette quelque lumière sur le rôle d'un homme, qui semble de prime abord avoir voulu s'entourer de mystère.

Son action doit se résumer ainsi : ce ne fut pas un génie, ni même un talent de puissante envolée, et parmi les hommes qui vivaient à côté de lui, plusieurs l'ont dépassé, ont marqué leur passage par des services plus éclatants. Son rôle a été cependant à part, multiple et très divers : tour à tour chef des assemblées du clergé, porte-parole de la Ligue avec le duc de Guise, chef du gouvernement de Mayenne, son orateur et son diplomate, il déploya dans ces situations des qualités brillantes, et il ne lui manqua, pour se maintenir au premier rang, que la faveur des circonstances, l'esprit de suite et la ténacité du caractère. Il se laissa mener par les événements, sans doute parce que la maladie ne lui permit pas, même dans la période de sa plus grande activité, de les dominer et de faire converger ses travaux vers un but nettement poursuivi. Mais si l'on met à part ces accidents, qui le paralysèrent sérieusement, et l'empêchèrent de remplir des missions importantes, le prélat n'apparaît pas comme un politique de grande envergure, soit que, par habitude d'intrigue, il ait, à dessein ou non, enveloppé sa diplomatie dans un enchevêtrement de combinaisons, soit qu'il ait préféré demeurer au second plan, serviteur fidèle de la maison de Lorraine, exécuteur de ses volontés ambitieuses. Mais il y a une autre explication, qui peut être la vraie; on la trouvera dans l'unité de sa vie, car les convictions, comme les passions et les inté-

rêts, la maintinrent toujours, en dépit des fluctuations qu'on a pu lui reprocher.

Ce qu'Epinac perdit d'un côté, il le gagna de l'autre : il fut grand, surtout par la constance avec laquelle il resta fidèle aux principes qu'il avait adoptés dès le début de sa carrière épiscopale, sur lesquels s'appuyaient les droits de l'Eglise et les privilèges du corps ecclésiastique. Il était tout d'une pièce et, malgré une certaine souplesse de forme, qui n'atteignait jamais chez lui le fond de l'âme, il ne pactisait guère avec les compromis qui pouvaient nuire à ces grands intérêts. Il embrassa le parti de la Ligue pour des motifs purement personnels, dit-on, mais, si la querelle avec Epernon lui fit, après deux années d'attente, sacrifier la fortune que lui garantissait la faveur de Henri III, cette querelle n'exerça pas sur l'orientation de sa carrière l'influence prépondérante que les historiens ont voulu y voir ; d'autres motifs lui firent embrasser le parti des Guise, et notamment, comme il l'affirma dans son apologie au commandeur de Diou, la persuasion que les préférences du monarque pour le roi de Navarre mettaient la religion en danger.

Ainsi l'on rencontre un peu partout l'antagonisme avec le Béarnais, qui fit son principal titre de gloire. Dans la période, où il poursuivit la réalisation du programme ligueur de Guise et de Mayenne, qu'il avait contribué à formuler, 1588-1593, il travaillait pour l'Eglise, en même temps que pour la monarchie, il ne les séparait pas et refusait constamment d'accepter les vues des royalistes, qui prétendaient subordonner la première à la seconde. Il se sentait engagé comme un des chefs les plus en évidence du mouvement catholique contre Henri IV, obligé par honneur à diriger ce mouvement jusqu'au bout, jusqu'au moment où tout lui manqua. Il ne pouvait agir autrement, son attitude antérieure envers le nouveau souverain lui dictait comme un devoir de rester pour ainsi dire le dernier sur la brèche. Néanmoins, la fidélité qu'il déployait à suivre toujours la même ligne de conduite lui donne un lustre de plus à nos yeux, nous l'estimons davantage,

parce que sa valeur morale grandit, et même son rôle, que la défaite seule a pu ensevelir dans l'oubli.

Nous avons été tenté de le rapprocher du cardinal de Lorraine. Il fut loin d'avoir son intelligence, sa connaissance des questions politiques, son ascendant sur l'époque; il n'est guère possible de comparer ces deux hommes, placés cependant en des conditions analogues, d'autant qu'Epinac ne fut pas aussi favorisé par la fortune. Il fut moins grand, mais plus complet peut-être et plus sympathique, les qualités de cœur ne lui manquèrent pas autant qu'à son illustre devancier. En tout cas, il fut, selon que le permettaient son esprit et les circonstances, le successeur du cardinal, son continuateur dans le mouvement catholique issu de la réaction contre le protestantisme. Une autre de ses infériorités, c'est qu'il ne domina pas le mouvement, mais il accepta la politique pontificale, que Charles de Lorraine aurait voulu diriger, il la servit, exécuta ses vues comme un subordonné très intelligent. S'il avait pu dominer à sa guise le mouvement, on ignore ce qu'il en serait advenu pour l'Eglise de France, en tout cas, il n'aurait certainement pas été plus utile à la cause, puisque la réforme, à laquelle le mouvement tendait en dernière analyse, ne pouvait réussir que sous l'impulsion du Pape, le seul véritable réformateur de la chrétienté. Pierre d'Epinac n'en mérite pas moins la reconnaissance des âges postérieurs, et en particulier de l'Eglise, car il fut le plus remarquable, le plus influent des prélats politiques, également zélés pour la religion et la monarchie, dont les travaux préparèrent le grand progrès religieux auquel la France du XVIIe siècle fut redevable de sa grandeur.

Vu : Lyon, le 9 janvier 1901.

Le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon :

L. CLÉDAT.

PERMIS D'IMPRIMER :

Lyon, le 9 janvier 1901.

Le Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université :

GABRIEL COMPAYRÉ.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — PIERRE D'ÉPINAC A M. DE BELLIÈVRE

(page 105)

Monsieur, j'ay entendu par Monsieur de Langes le deplaisir que vous auez receu ouyant plusieurs calomnies et impostures qui m'ont esté mises sus et le bon office qu'il vous a pleu com̃encer a me faire en cest endroict et la bonne volonté que vous auez d'y continuer ayant entendu quelles sont mes actions de quoy je vous ay d'aultant plus grande obligation que je n'ay peu mériter ceste bonne affection qu'il vous plait me porter par aucun seruice que je vous aye jamais faict. Mais j'espère que dieu me fera quelque jour la grace d'auoir le moyen de tesmoigner par quelque bon effect combien je m'en sens redebuable a vous. Or Monsieur j'ay désiré tousiours que mon innocence et justificãon fust cogneue de tout le monde, mais plus des gens de bien comme vous, lesquelz m'asseure quand ilz auront cogneu combien sont esloignees de la verite telles calomnies deploreront ma fortune qui est telle que sans auoir onques que je scache offence personne (si quelques uns ne veulent prendre por offence la charge que j'ay eu aux estatz) je suys pourtant subiect a tant d'ennemys qu'il semble que jamais en ce temps hom̃e de ma robe n'a senty plus de dom̃aige par impostures et calomnies que moy qui pourtant me console et prens asseurance en la justice de dieu qui n'habandonne jamaix ceulx qui sont injustement oppressez, et en la bonté et œquité de nr̃e Roy que je me veux promettre estre telle qu'il ne me condemnera sans m'auoir presté une oreille comme il a faict a mes ennemys et por ceste cause je luy ay depesché il y a ja quelques jours un homme avecques une Lr̃e conteneant ma deffence et justifficãon avecques tant de tesmoignage de l'obeyssance que je luy doibs et veux porter, que j'ay ferme fiance que sa Maté en demeurera satisfaicte. Et parce que

j'ay entendu la bonne volonté que vous auez de m'ayder en cest affe j'ay voullu vous enuoyer avecques la pñte la copie de lad. Lr̃e esperant que vous trouuerez dedans de quoy respondre (puisqu'il vous plait me fe tant de bien d'en prendre la peyne) aux soubçons que lon a prins de moy et aux calomnies que lon m'a mis sus. D'une chose vous veux je asseurer, Monsieur, que je n'ay rien dict dedans mad. lr̃e qui ne soit bien veritable ny offert ou promis chose que je ne face por leuer au Roy les doubtes que lon luy a donne de moy. D'une chose m'esmerueille je c'est com̃e on est peu entrer en deffiance de moy veu que pendant tout le cours de ma vie j'ai vescu si quietement et tant esloigne d'ambition que je ne pense que jamais aucune de mes actions ayt peu donner soubçon que je fusse amateur de troubles ou de nouuelletez, lesquelles au contraire je vous puys asseurer que j'ay en telle horreur, que si le debuoir de la charge que dieu m'a com̃ys et que je ne puys habandonner sans faire tort à ma conscience ne me retenoit je me bannirois moy-mesmes de la france pour ne veoir plusieurs choses que je croys que les gens de bien ne peuuent auoir deuant les yeux sans un extreme et incomparable regret. Et tel, peult-estre, m'a calomnié enuers sa Maté qui n'en sent un tel deplaisir com̃e moy et n'a tant de zele au seruice du Roy et conseruãon de sa couronne et de son estat com̃e moy et je veux croyre que Dieu, qui lit dedans les plus profondes cachetes de noz cueurs, fera veoir en bref que tout ce dont lon m'accuse n'a aultre soubson qu'une enuye et vindicte particuliere. Cependant, Monsieur en ceste aduersité je loue Dieu de n'estre du tout destitué d'amys, au nombre desquelz je vous compterai tousiours des premiers pour la demonstration qu'il vous en plait me fe, laquelle m'oblige a vous fe perpetuel seruice, vous supliant Monsieur me continuer de tousiours ceste bonne volonté et me fe tant de bien, si vous ouyez que lon maccuse de quelque chose de m'en voulloir aduertir et je suys asseuré que j'esclaircirav le tout en sorte que sa Maté cognoistra que je luy suys tres fidelle et tres humble seruiteur et subiect, esperant bien que dieu me fera la grace de luy en rendre quelque bon tesmoignage par effect, lequel je prie, apres auoir bien humblement sallué voz bonnes graces, qu'il vous donne,

Monsieur en parfaitte santé bien heureuse et plus longue vie. A Saint-Rambert ce Xe d'octobre 1578.

Vre humble amy à vous obeyr,

P. Depinac,

Archev. de Lyon.

II. — LE MÊME AU DUC DE SAVOIE

(page 110)

Monseigneur, Feu Monsieur l'Archeuesque de Lyon qui estoit non seullement mon oncle, mais m'auoit esleué comme père, me nommant par le bon plaisir de sa Majesté sucesseur en son Archeuesché, il m'a encores laissé comme par héritaige un zelle et affection singulière et très humble, qu'il auoit au seruice de vr̃e Altesse, lequel j'ay tousjours desiré vous pouuoir moy mesmes faire entendre de bouche et encore plus d'en donner quelque tesmoignaige par effect. Et ne m'ayant ce bonheur esté concedé jusques à presant, j'auois esperance de me pouuoir aquitter en quelque part de mon debuoir quand j'eus entendu la venue de vr̃e Altesse en ses terres de Bresse, ou j'auoys fermement proposer de lui aller tres humblement baiser les mains, et recepuoir en toute obeissance ses commandemens. Mais sur ces mesmes termes j'ay esté forcé par les estatz particullers de ce pays de Lyonnois, Fourez et Beaujollois d'accepter la charge de me representer pour eulx aux Estatz generaulx que se doibuent tenir à Bloys de sorte que le temps que m'a fallu employer à m'instruire de leurs affaires, et le partement que je suys contrainct faire pñtement m'ont rompu la déliberation que j'auois faitte de me presenter moy-mesmes devant vr̃e Altesse pour luy offrir en personne le seruice tres humble et fidelle obeissance que je luy doibs, et vouë perpetuellement. Cela est cause, Monseigneur, que j'ay chargé ce bon personnaige l'un de mes officiers et de voz subjectz de faire cest office de ma part. Lequel, vous ayant tres humblement baisé les mains, recepura s'il vous plaist voz cōmandemens en mon nom, ausquelz j'obeiray auec telle fidellite et obeissance que vous pouuez attendre d'un vostre tres humble seruiteur et subiect. Et de ceste volonte je prie Dieu, Monseigneur, continuellement qu'il luy plaise vous continuer en sa grace, auec parfaite santé en tout et prospérité.

De vr̃e Altesse tres humble et tres obeissant seruiteur et subject.

III. — LE MÊME AU ROI

(page 137)

Sire, j'ai receu par les mains de Monsieur lArcheuesque de Vienne celles qu'il a pleu a Vostre Majeste m'escrire et entendu suyuant le commandement qu'il auoit receu d'elle le bon zele de piété *chrestienne qui vous* esmeut et pousse a désirer de remettre lestat ecclesiastique en quelque repos et tranquilité plus grande

qu'il n'a eu jusques icy et a vouloir *rechercher* les moyens pour le rendre quicte et desengaigé des rentes dont il est obligé *pour vostre service* et soustenement de vostre coronne envers l'hostel de Ville de Paris. Et d'autant que ceste charge luy est si grande qu'il se veoit pret a succomber soubz le fais s'il n'est promptement secouru, d'autant est aussi *ceste vostre volonté* plus a louer et celebrer par le Clergé puisqu'il vous plait rechercher dans un temps de si extreme necessité les *expeditions de son soulagement* entre lesquelz ledict s^r archeuesque de Vienne m'a declairé que l'on a proposé a vr̃e Mag^te *pour un prompt* et salutaire remede de faire leuer l'annate de tous les benefices qui vaqueront en vostre royaume par toutes sortes et genres de vacations pour employer les deniers prouenant d'icelle au payement du sort principal des rentes deues par le Clerge de France a l'Hostel de ville de Paris. Sur quoy *par vostre lettre* il vous plaist me commander de vous donner mon aduis pour paruenir a un si bon et louable effect. Je diray premierement, Sire, que je doubte grandement qu'il sera fort malseant et nouueau a moy qui suis peu versé aux affaires d'estat et ay si peu d'experience des choses de si grand importance de dire mon aduis apres tant de grans et rares personnages mesme de nostre ordre que vostre Mag^te tient en son conseil et ordinaires pres de vostre personne : a quoy aussi je ne m'oserois de moy-mesme aduancer si vostre commandement auquel je ne puis desobeir ne m'y forçoit et si la cause qui touche aux affaires de l'estat Ecclesiastique desquelz je ne pourrois honnestemement dire *que je fusse du tout ignorant* ne rendoit mon refus inexcusable Je presupose premierement donques, Sire, que vostre Ma^te tres chrestienne qui est si affectionnee a lordre et estat ecclesiastique, comme elle en fait maintenant une claire demonstration ne vouldra venir a l'execution de cest affaire qui touche *principalement et seulement au Clergé sans auoir premierement un conscentement general dudict Clergé et apres une aprobation du Sainct siege apostolic; d'autant que en ce qui concerne la disposition des biens ecclesiastiques, ces deux choses ont toujours este* requises par les sainctz decretz constitutions imperiales, privileiges de l'Eglize, anciennes coustumes et ordonnances de ce royaume tres chrestien de l'obseruation desquelles vostre Majeste sest auec une grande louange rendue curieuse. Ce que les gens du Clerge encores ont promis juré et protestee d'obseruer et promouuoir en telz affaires concernant le bien public de leur ordre. Ce qui me fait croire que suyuant les vestiges de voz predecesseurs et lordre ancien *obserue generalement* en l'Eglize vostre majesté vouldra recherche comme necessaire oultre lAprobation du Saint Siege Apostolic le *consantement des gens du Clerge de Vostre royaume qui sera comme*

je pense difficile a tirer. Et semble qu'il y a aparence que pour estre la chose bien nouvelle ledict clerge fera de grandes instances. Et ce qui me fait croire que la difficulté se treuuera plus grande, cest que ayant desja ceste mesme chose esté une foys proposee et traittee au desceu de ceulx dudict Clergé elle se treuua si mal receue que le Clergé en fait une plus grande alteration et esmotion. Et pour cela elle sera d'autant plus malaisée a persuader maintenant que desia elle a esté une fois impreuuée; car les premieres impressions prinses par une communauté, qui s'arreste fort sur les préjugés est fort mal aisee a oster et divertir. Je diray encores d'aduantage que bien que la chose succedat comme elle a este proposee a vostre Ma^te^, si ne puis-je pourtant accorder quelle en puisse veoir reussir le fruict qu'elle en attend pour l'aquittement des *rentes* qui sont deuës a l'hostel de ville de Paris. Car jectois (et espere que ceste croyance nest point vaine) que les fruictz des benefices qui vaquent tous les ans en ce royaume ne peuuent aprocher une *annee compensant l'aultre a la somme de deux cens mille liures.* Et s'il plaist a Vr̃e Ma^te^ en faire une perquisition elle le *treuuera* comme je le dictz. Or le Clerge doibt en sort *principal* a l'hostel de ville de Paris la somme de seize millions qui partant ne peult estre aquittée par cest expedient que par un *grand laps* de temps et l'espace de quatre vingts ou cent ans. Chose qui monstre asses que ce moyen est de si longue attente et de si peu de commodité qu'il ne semble mériter que l'on attente pour un prouffict si petit une chose qui amene apres soy beaucoup de difficultez : et qui est d'autant plus considerable qu'elle peut donner aux nations estrangères quelque argument d'interpreter sinistrement les actions de Vr̃e Ma^te^. El Dieu veuille qu'il ny en aye point qui espient telz sujectz *pour calomnier* et trauerser la bonne reputation d'icelle. Il y a encores a craindre que ceste nouueauté pourroit aporter telle alteration mesme aux prouinces licentieuses ou vostre Ma^te^ nest si bien obeye, comme vos fideles subjectz le desirent, que les ecclesiastiques d'icelles qui semblent estre accoustumez a ne guières payer pour les opressions dont les troubles les ont affligez et qui ont deuant les yeux trop d'exemple de désobeissance, prendroient peut-estre la dessus une occasion de refuser entierement a payer les deniers ordinaires de la subuention; comme nous voyons que la difficulté qu'il y a de les contraindre au payement dicelle a fait demeurer le Clergé en reste d'arreirages enuers l'hostel de ville de Paris de plus de quinze cens mille liures. Et si d'aduenture ils se rendoient opiniastres a ne payer rien du tout comme *une legere occasion* leur pourroit seruir de pretexte, il y auroit grand danger que pensant desliurer le Clergé du principal de son debte *il en*

viendroit au contraire en telle necessité, qu'il fauldroit qu'il feit fallite a l'hostel de ville de Paris : de quoy la consequence est telle comme chacun scaist. Pour tout cela, Sire, mon intention n'est pas de vouloir dissuader a Vr̃e Ma^te ce sainct propos et deliberation qu'elle a de pourchasser une desliurance a vostre paoure Clergé de ceste charge si pesante qu'il porte. Car *puisqu'il vous plaict en auoir tant de soucy et donner un si bon tesmoignage de vostre bonne volonte, je prendray la hardiesse de vous dire qu'il n'y a gens au monde qui soient plus capables de rechercher* quelque moyen fructueux pour desliurer le Clerge de ceste moleste obligation que les *gens du Clergé mesmes. Ce sont eulx qui sauent plus que nulz autres combien le fardeau leur est grand*, qui connoissent le pouuoir de leurs facultez et qui sauent les moyens de s'en desliurer, car leur touchant la chose de plus pres qu'a nulz *autres il est aussi aise a croire que eulx entre lesquelz* il se treuue bon nombre de personnages de grand scauoir et experience, ont les yeux plus ouuertz, les volontez plus fideles et affectionnees et les esprits plus eueillez pour examiner ce qui concerne et appartient à leur conseruation soulagement et desliurance qui est le but principal que vr̃e Majesté se propose en ce fait. Et pour ce, je pense sire que le meilleur expedient que vostre Ma^te pourroit prendre pour effectuer ceste bonne volonte qu'ella *(sic)* de veoir le Clergé *desliure de ce pesant et presque insupportable* fardeau seroit d'enjoindre aux Ecclesiastiques une assemblee generale de deputez de toutes les prouinces metropolitaines de ce royaume pour desliberer de cest affaire. Car aussi bien en tout euenement cest chose qui sera necessaire pour validement et juridiquement executer ce moyen si de tant est qu'il soit apreuué ou aultre qui se trouuera meilleur Et je ne fais point de doubte Sire, oultre ce moyen qui a este propose a Vr̃e Ma^te et de l'incommodité ou utilité duquel elle pourra juger sur les remonstrances et raisons qui luy seront alleguées dune part et d'aultre qu'eux qui jugent mieux de leurs affaires que ne pourroient faire ceulx d'un aultre ordre qui nont le zele si grand a leur estat et soulagement ny lexperience si entiere de leur negoce, ne vous proposent et mettent en auant plusieurs aultres bons moyens desquelz auec moins d'incommodité on pourra tirer beaucoup plus de fruict pour leffect que vr̃e M^te desire et partant plus de contentement pour icelle. De ma part je confesse que je suys des moindres de cest ordre : toutes foys si en telles desliberations je n'y aporte tant de scauoir et experience comme plusieurs aultres pour le moins je ne cederay a nulz d'eux en bonne volonté et tres humble affection a ce qui touchera au but que vostre Ma^te se propose en cest affaire et principalement vostre seruice auquel j'ay tousjours eu telle affection comme j'ay

monstré en toutes mes actions ou jen ay eu moyen et continueray pour tout le reste de ma vie. Je prie tres humblement le Createeur de maintenir Vostre M[te].

Sire en toute prosperite et l'accroistre de toutes sortes de grandeurs.

De Lyon ce VII[e] d'Apuril 1578.

De V. M.

Tres humble et tres obeissant subject.....

IV. — AU MÊME

(page 181)

Sire, Après plusieurs difficultes qui se sont presentees sur le recouvrem[t] de soixante mil escuz en fin nous auons tant faict que le party sen est ouuert soubz quelques condĩons qui semblent estre et asses dures et difficiles et toutesfoys non du tout impossibles et sont telles que vr̃e Ma[té] sera aydee de ceste somme payable en deux ans sur les assignãons qui leur seront baillees lesquelles vr̃e Mag[té] promectra de ne revocquer jamais po[r] quelque cause que ce soit et auec ce recognoistra et sera payée dessus les mesmes assignãons et aux mesmes termes ung tiers de vieilles debtes du party de Rouen et de Venize se montant led. tiers a la somme de trente mille escuz faysant le tout quatre vingtz et dix mil escuz Desquels vr̃e Ma[té] fera donner caution et respondant dedans Milan ne layant ceux qui font le party voullu accepter ailleurs po[r] ce q[e] ceste condĩon semblera estre difficile à vr̃e Ma[té] po[r] la faciliter nous auons aduize quelle peult escripre a Monsieur de Savoye le priant de luy voulloir fayre ce playsir de fayre respondre la susdicte partie a Milan par aucuns des marchans qui luy seront nommez par Monsieur le duc dumayne ce que elle scait q[l] peult aysement fayre luy promectant quelle ne changera et reuocquera jamais les assignãons quelle a donne po[r] le remplacement de la susdicte somme aux termes conuenuz et accordez Et po[r] plus grande asseurance que monsieur le duc dumayne qui a des terrist[res] ez pais de son obeyssance luy en respondra Et par la monsieur de Savoye a moyen sans aucune craincte ou perte de respondre ou fayre recouurer la susdicte somme ayant pouuoir en cas quelle ne fust paye d'ailleurs saysir les biens qui sont ez pais de son obeissance et de beaucoup plus grand valleur Et po[r] oster monsieur dumayne de dommaige et interestz nous nous treuuerons ung bon nombre de gentilhommes tant de dauphine que des prouinces circumuoysines qui luy promettrons de le desdommager sur la foy et parolle que vr̃e Ma[té] nous donnera de ne changer jamais les

susdictes assignãons. Voyla Sire le moyen que nous auons peu treuuer por recouurer largent dont vr̃e Maté desire de secourir vr̃e pais de dauphine Lequel nous manquant, il ny a espoir den treuuer autre ny de fayre la guerre aud. pais La voulant cependant asseurer quelle est seruie de nous en cest affayre auec autant daffection et fidelite quelle scauroit treuuer ez autres de ses subiectz et de ma part Sire, je la supplieray de croyre qe je nay jamais trauaille en aucun affayre auec plus de volonté den veoir sortir quelque bon effect que jay faict en cestuy-cy et feray tousiours en ce qui concernera uotre seruice. — Je prie Dieu

Sire,

Qu'il luy playse vous conseruer en parfaicte sante longue et heureuse fœlicite.

A Lyon le dixseptiesme jour du moys de Juillet 1580.

Sire despuys ceste escritte jay receu une lr̃e de vr̃e Maté de lunziesme du pn̄t par laquelle je cognoy quelle na telle satisfaction de nr̃e négociation que jeusse desiré, de quoy jay un extresme regret et masseure que sil vous plaist d'entendre de Monsieur de Liuarrot de quel pied je y ay marche vr̃e Maté cognoistra que quant il y fut alle de ma vie je ny eusse peu faire plus et cognoissant mon affection je me promectz quelle sen contentera.

V. — AUX ÉCHEVINS DE LYON

(page 186)

Messieurs, Jay receu voz lr̃es par Monsr de Masso et vous remercye tres affectueusement de la bonne souuenance quil vous plaist auoyr de moy, et vous prye de croyre que je me rendray autant affectionne a tout ce qui concernera l'utilité de la ville que nul autre de voz concitoyens, et employeray tousjours tres volontiers tout mon pouuoyr et mes moyens pour seruir au soullaigement public et a ce qui apartiendra a vr̃e Corps cõe ceux à qui vous donneres charge de poursuyure les affaires vous pourront tesmoigner par leffect de laffection quilz cognoistront en moy. Quant au faict des offices de conterolleurs des titres, s'il vous semble que vous en debuies poursuyure la suppression tant san faut que je vous y veuille empescher qu'au contraire je vous y adsisteray de tout mon pouuoir et feray que ceux qui en sont pourueus ne vous y donneront aucun empeschement en les remboursant et desdommaigeant encores que je les eusse faict prendre a gens de qui jauoys fiance pour la liquidãon de mes

droitz qui cōe jespere dans peu de tems ne passeront plus par les mains des fermiers. Mays je postposeray tousjours mon proffict particulier à l'utilite publique et me treuueres tousjours autant affectionne a ce qui touchera les affaires de nr̃e ville comme vous le pouues attendre et désirer de moy. Je salue bien affectueusement vos bonnes graces priant Dieu

Messieurs vous donner en sante heureuse et longue vie

A Jou ce IIII de novembre 1580.

VI. — DE RUBYS ET DE MASSO AUX ÉCHEVINS DE LYON

(page 190)

Messieurs, nous auons ce matin receu la vostre du XX de ce moys auec vostre response aulx articles qui vous ont estez enuoyez de la part de mons[r] de Lyon et M[rs] de S[t] Jean, laquelle ayant faict entendre cest aspres diner aud. s[r] de Lyon, il est entre en une telle cholere que sy nous ne leussions appayse auec les plus doulces parolles que nous auons peu il estoyt sur le point daller trouver le Roy et Messieurs du conseil pour leur fayre entendre que nous lentretenons de parolles sans estatuer aulcune chose de ce que nous luy promettons, car il tenoyt pour tout resolu ce qui est contenu par lesd. articles et que vous nous deussiez enuoyer procurãon pour contracter avec luy et mons[r] le doyen conformément a iceulx ensemble de le rendre content sur la demande quil vous faysoyt pour son particulier, et sur cest asseurance nous auions bon visaige de luy et de tous messieurs du conseil lesquelz quand nous leur allions parler de noz affayres nous demandoyent la premiere chose si nous estions daccord avec mons[r] de Lyon, et voyantz que nous leur asseurions que sy ilz nous faysoyent aparence den estre tous joyeulx et nous promectoient en sa faueur toutte ayde, et mesmes mons[r] le chancelier pour esprouuer sy nous disions vray ou non nous cōmandait de remettre noz articles entre les mains dud. s[r] de Lyon, mays a present nous voyla acculez aulx moyen du mescontentement quil a receu de vostre response car sy nous parlons de voz affayres il empeschera la resolution que l'appointement ne soyt effectuee, tellement que nous en voyla mal appoinctez et mal prestz destre despechez ce que sans cela nous auions promesse destre auant les festes. Or la resolution quil a prise c'est que nous vous manderons de nous enuoyer promptement procuration pour contracter conformement ausd. articles, desquelz luy ne mons[r] le doyen ne veulent oster une seule panse d'A *(sic)* soyt pour la somme de huit mil escuz ou pour le faict de la transaction.....

Bref mond. s[r] de Lyon se resoult incontinent apres Pasques demander son conge au Roy pour sen aller par dela mays auant

que sen aller faire resouldre cest affaire par le Roy et son conseil car il ne veut pas attendre destre par dela et dict qu'il mandera à mons^r de mandelot quil reuocque la parolle quil luy a donne pour la voye amiable, partant regardez de nous enuoyer promptement procurãon pour contracter avec luy et mons[r] le doyen suyuant leurs articles quilz tiennent pour tous resolus et de rendre contant led. s[r] de Lyon, ou bien mandez nous de nous en retourner sans rien fayre cōme nous vous voyons disposez, sy lon ne le rend content, nous vous auons ja mandé cy deuant que sy vous le contentez et pour le general et pour son particulier encores que les sōmes semblent grandes, il a moyen et estoyt en volunte de nous valoyr le double et de present et pour l'aduenir, nous presumons bien questantz assemblez vous faictes plusieurs discours esquelz il y a aparence mays ilz ne seruent de rien par deca, et dung mauuays passage il en faut sortir cōme lon peut et non pas cōme lon veut, nous vous pryons donc vous resouldre de nous faire une response finalle et resolutifve auec toutte la diligence qui vous sera possible, aultrement nous preuoyons que vous tumberez en inconvenient duquel vous et nous serons peut estre marrys et nous en repentirons quand il ne sera plus temps et nous nous ny pouuons faire aultre chose.

VII. — PIERRE D'EPINAC A MONSIEUR DE BELLIÈVRE

(page 225)

Monsieur, Jay receu celle quil vous a pleu mescrire avec beaucoup de contentement et ay grandement a vous remercyer de la peine quil vous a pleu prendre pour mesclaircyr dou doubte ou jestoys. Je ne fauldrai suyuant vostre conseil dattendre Monsieur d'Espernon en ce lieu ou je luy offrirai tres humble seruice et pour ce qui touchera les affaires de Sa Ma[te] et pour son particulier. Et si il luy plaist laccepter et mhonorer de son amitie jespere quil cognoistra que je ne suys point seruiteur du tout inutille. Jauoys fort desire d'entendre les causes de son mescontētement et auoys mis quelques uns de mes amys en peine pour les aprendre, mays nayant peu scauoyr quelque instāce que lon luy eust faict de ma part ce dont il se pouuoyt doulloyr je estoys hors desperāce de pouuoir me justiffier et de me remettre en sa bonne grace. Mays Monsieur vous mauez leue se doubte par vostre lr̄e et je tascheray a son arriuee suiuant le chemin ou vous mauez mis de lesclaircyr entieremēt et luy faire veoyr que ce dont on luy a faict raport est une pure calomnie ce de quoy je puys plus donner dasseurāce ayant sceu par Mons[r] de Lestang les parolles que lon luy a voullu faire croyre que jay tenu de luy

lesquelles sont si eslongnees et de la verite et de ma maniere de viure et de parler que je ne fait nul doubte quil ne cognoisse aisemēt ce quil en est si il lui plaist considérer la chose de pres. Japelleray tousjours pour tesmoing de mes desportemens la Royne mere du Roy Monsieur de Retz Monsieur de Lenoncourt et tous les gens dhonneur qui ont veu mes actions et qui tesmoigneront tous jours comme je me suys conduit en cest negociation et je scay certainement que ceux qui sont autheurs de ceste calomnie noseroyent pas la maintenir. Or monsieur jespere auec laide quil vous a pleu me donner en ceste affaire que Mons[r] despernon cognoistra que jay tousjours volonte de luy faire seruice, quil me sera bon seigneur et amy et cognoistra que je suys son seruiteur, et je vous en demeureray oblige pour vous rendre tres humble seruice de toute mon affection de laquelle je sallue voz bonnes graces priant Dieu

Monsieur vous donner en sante heureuse et longue vie de Lyon ce XV[e] de octobre 158.

Mons[r] jescris a monsieur despernon pour commēcer a luy faire veoyr la verite de ce fait.

VIII. — IL SIGNOR CARD[le] CAETANO LEGATO DI LATERE IN FRANCIA

(page 234)

Circa li doi Memoriale contrarie dati a N. S[re] delle Arciuescouo di Lione, mi occorre de rispondere a V. S. Ill[ma] che quello particolare de la sorella è assai diuulgato nel Regno, per opera di suoi nemici. La verità è che esso la ama teneramente, e che da lei è sequitato dovunque vada; et di qua li emoli hanno presa occasioni di entrare in questa sospitione, et publicarlo; ma perche lei è hormei vecchia, et brutta, oltre la qualità del medesimo Arciuescouo, che è stato sempre tenuto honorato Prelato; non vedo che la imputatione sia creduta et massime da i Prelati et Mons[ri]; per occasione di detta sua sorella (essendo esso fauoritissimo del Re) cominciò a perdere la sua gratia; perchè il Duca di Epernone mottegiandolo un giorno si il Papa poteua dispensare che un frēllo dormisse con la sorella; esso sentendo la puntura, replicò in modo, che toccando li costumi muliebri del Duca Epernone in un medesimo tempo offese il Re; il quale non hebbe mai più in gratia, che si serui d'altro pretesto, per metterlo in carcere. Quanto alle qualità del detto Arcieuscouo, io lo trouò fin qui zelante, da gran intelletto, et intelligentia de le cose. De questo Regno, et tra li Prelati ecclesiatici, che sin qui ho conosciuto, è superiore a tutti, per la

prudenza, con la quale è anco congionto la nobilta; et per il Primato della sua Chiesa. È ben vero, che è stato sempre più applicato a li negocii publici, che a la cura di la sua chiesa.

Quanto poi se fosse expediente, cher per la congregatione de questi stati, fosse creato Cardinale, acciò presedesse con maggiore autorità all'ordine ecclesiastico, io non ci conosco necessita; perchè, si li sospetti stati si congregassero fra poco tempo, (quel che non credo) sarebbe burito poco il concorso de li Ecclesiastici, che non occorrera, che un Cardinale presida; et tanto più, che io potrò supplire al bisogno. In questo mentre si metterà in maggior necessità l'Arciuescouo de far bene il debito suo, per essere remunerato da S. B^ne^, che io trattandolo potrò conoscere più al intrinseco li pensieri et li qualità sui; et li humori del Regno di francia, et quello, che potesse operare de bene o de malo la sua promotione.

IX. — L'ARCHEVÊQUE AU ROI

(page 260)

Sire, par celle que jay receu de votre ma^té^ du XX du passé elle me commande daller treuuer la Roine vr̃e mere laquelle auec un pareil commandement me escrit quelle seroyt ce jour d'hui a Chenonceaux et par ce qu'hyer seullement jay receu les lr̃es de vostre Ma^té^ et que si soudainement il me seroyt impossible de partyr nayant les moyens nécessaires pour ung tel voyaige si prontz quil ne me faillut quelque tems pour les treuuer la longueur duquel je ne pourroys reparer par diligẽce ayant este fort afflige de la goutte despuys mon retour par l'espace de six septmaines et dont je ne suys encores bien remis jay recogneu que ne pourroys a tems arriuer ou elle sera pour luy faire le seruice que vr̃e ma^té^ attend de moy et que mon voyaige par ceste tardiuete luy seroyt du tout inutille qui est cause que jai estime, Sire que votre Ma^té^ men excuseroyt considerant encores que pour beaucoup de respectz je suys tres mal propres pour ceste négociation veu mesmes que le Roy de Navarre et ceux de son party me veulent peu de bien. Ne pouuant donques pour ces considerations luy seruir en ceste occasion comme jen ay la volonte jestime quelle aura agreable que je me reserue pour luy rendre en tout autre ou il luy plairra me commãder le treshumble seruice que je luy doibs et auquel je ne manqueroy jamays et ce pendant je prieray le createur quil luy plaise.

Sire Conserver vr̃e ma^té^ en très longue et tres heureuse vie de Lyon ce premier jour d'Aoust.

X. — A MONSIEUR DE BELLIÈVRE

(page 269)

Monsieur je satisfaitz si amplement au Roy par mes l͞res sur les bruitz qui ont couru par de la que je masseure que sa Ma^{t} en demeurera contēte, et parce que je masseure que vous en aures communication je ne vous en diray davantaige me remettant aussi à Monsr de Seruieres qui aura sceu et veu l'estat des affaires de de ça, pour mon particulier je vous diray seullement que je nay jamays pense que l'allienāon de la volōte dentre mons^{r} despernon et moy peut aporter aucun prejudice au seruice du Roy auquel je prefereray tous jours non seullement mes affections mays ma propre vie et de cela je luy donne toute asseurāce. Mays Monsieur daller faire a Vienne ou icy une soumission honteuse a Monsr despernon que je scay qui (ne maymāt guieres me verroyt peu volontiers. Je ny pourroys estre induit et aussi je craindroys que ceste forme donnast plus tost occasion de plus daigreur que de la reconciliation que vous desires. Mays je me garderay en tout et par tout que ceste alienāon de nous deux naportera aucun dommaige de ma part au seruice du Roy et a son repos et ne passera point plus auant qu'a ma conseruation, et ce pendāt je soubmettray toutes mes affections et en cela et en toutes autres choses soubs les lois du commandemēt de sa Ma^{t} lequel jattēdray. Or mons^{r} ce nest de cest heure que je vous suys oblige aussi suys je vostre seruiteur tres affectionné et porteray toute ma vie grauee en la memoyre lobligation que je vous ay, et ce pendant vous offre mon seruice et prye Dieu apres vous auoir humblement sallue vous donner

Monsieur en sante heureuse et longue vie de Lyon ce XVII febvrier 1587.

XI. — A MONSIEUR DE VILLEROY

(page 270)

Monsieur, Encores que par Monsr de Seruieres, je pense auoyr fort amplement satisfait a sa Ma^{te} et que je pense que vous demeureres pareillement *bien edifie de mes* intentions, si est-ce mons^{r} que ce que mons^{r} de la Grange ma dit de v͞re part ma donne occasion de vous faire *ce mot en mesme subiect par lequel je vous diray encores que jay eu un* tres juste subiect de me retirer de lamitie de Monsr despernon pour les mauuays offices quil ma fait qui sont si comuns entre les honnestes hōes de la Court que tous les jours jen aprens de nouveaux desquelz ont este tesmoings plusieurs personnes de tresgrande qualite et par

ce que ce sont choses qui touchent a mon honneur et qui tendoyent a me faire perdre la bonne grace du Roy (et ces deux choses jay aussi cheres que ma vie) je ne les ay peu passer par conniuence de peur que lon nestimast que le peu de sentiment que je monstreroys en auoyr *donnast impression* au monde quil en fut quelque chose. Je vous confesse Monsr que tout cela ma beaucoup passionne et que despuys ceste declaration ouyant que lon me menacoyt de quelque violence jay cherche moyen de me pouuoyr conseruer. Mais je vous jure bien Monsieur que je nay jamays pense ny me despartir du tres fidelle debuoir que je doibs à sa mate ny faire chose qui peut apporter dommaige a ces affaires ou a son estat et pleust adieur Monsieur que ma vie feust propre a la restaurãon et de lun et de lautre. Car je vous asseure que je la sacrifieroys volontiers autant que la loy Crestienne le me permettroyt pour un si bon effect. Je ne scay Monsieur si on auroyt point donne a entendre a sa Mate ou a vous Monsieur et quelques uns de mes amys de dela men cuident donner quelque sentiment que jaye quelque mescontentement Surquoy je vous diray et asseureray quil ny a personne au monde qui puisse en son particulier demeurer plus content de son maistre que je suys de sa Mate. Car elle ma tousjours donne et promis plus daduancement que je ne luy en ay demande et bien que ceux qui mont voullu desfauoriser aupres de luy luy ayent souuent presche que je suys fort ambitieux et cupide dhonneur si est ce que je diray auecques verite quil y a peu dhommes a la Court de ma sorte qui ayent moins importune sa Mate par ambition que moy ne luy ayant jamays demande ny honneur ny charge bien que sa Mate maie delle mesmes fait esperer de laduancement et dis encores dauantaige que vous seres bon tesmoing Monsieur que je ne me suys jamais fait de feste sinon autant que lon ma pousse ou appelé et pour conclusion Monsieur je desire que vous croyes et si il vous plaict que sa Mate entende par vous que je nay ny ne puys auoyr aucun mescontentement et seroys tres marri que lon creut que jen eusse aucun ou quil y eust homme au monde qui me surpassast en volonte de luy fayre seruice pour lequel je sacrifieray non seullement mes passions et affections particulieres mays encores ma propre vie. Je madresse a vous Monsr cõe a celuy que je scay estre le reffuge des gens de bien et dhonneur vous suppliant de croyre que je vous suys tres humble seruiteur, et salluant bien humblement vos bonnes graces je prye Dieu

Monsieur vous donner et sante heureuse et longue vie de Lyon ce 1er de mars 1587.

XII. — A MONSIEUR DE BELLIÈVRE

(page 271)

Monsieur Je ne puys quauecques vous je ne deplore la misere de ce siecle et ne ressente un desplaisir incroyable de veoyr tant de mauuays accidens qui semblent concurrer a nr̃e ruine de laquelle je desespereroys du tout nestoyt le fondemẽt que je faiz sur la prudence et bon heur de la Royne qui comme jespere ne mettra point la main inutillement a ce bon euure mesmes estant assistee de vous qui surpasses tous les autres en experiẽce des affaires de cest estat et ne cedes a aucun en bonne volõte dy aporter les remedes necessaires. Jay a la verite serui a la Royne en semblable fait auec beaucoup daffection smoi (*sic*) auec toute lindustrie que lon eust peu desirer pour le moins dune tres fidelle volonte de quoy je masseure que sa mate ne me desaduouera pas, Mays il ma tres mal succede, car une trop grande liberte dont jay use en ce qui estoyt de mon debuoyr et de ma charge ma concile des ennemys et des enuies. Cela ne me gardera pas pour tant que quãt je sentiroy estre utille pour le seruice du Roy je ne my employe auecques la mesme fidelite et franchise et sans aucun respect car je nay rien autre chose deuant les yeux. Je me veux promettre que par la prouidence de la Royne toutes choses se composeront et que les maux qui nous menacẽt nous feront plus de peur que de mal. Et si je ne puys aporter autre chose je pryeray Dieu pour le moins incessammẽt pour la prosperité de leurs mates et quil luy plaise fauoriser leurs bonnes et saintes intentions. Honores moy tous jours si il vous plaict Monsr de vr̃e amitie et me tenes pour vostre seruiteur bien hũble et oblige. En ceste volonte je sallue voz bonnes graces et prye Dieu

Monsr vous donner heureuse et longue vie de Lyon ce XXe de may 1587.

XIII. — AUX ÉCHEVINS DE LYON

(page 298)

Messieurs, Je feroys tort a cest honnest hom̃e depeche vers vous de la part de Messrs les Preuost des marchans et escheuins de la ville de Paris si je ne l'accompagnoys de ce mot de lr̃e pour vous prier de luy donner audience et entendre ce qu'il vous dira de leur part. Mais je feroys encores plus de tort à sa suffisance si je m'amusoys a vous discourir des choses pour lesquelles il est enuoye estant hom̃e si capable qu'elles seront beaucoup mieux representees par sa bouche que par mon escrit. Il me suf-

fira donques de vous asseurer que despuys que je suys icy et que j'ay eu plus particuliere cognoissance des affaires des Catholiques de coste ville et des Princes unis avecques eux jay remarque en eux tant de zele a lhonneur de Dieu, au bien de ce Royaume et seruice de sa Majeste et tant de louables desportemens pour faire preuue de ceste bonne intention que je croys que les calomnies de ceux qui cy deuant ont voullu descrier et rendre odieuses leurs actions sont desormays descouuertes, estant manifeste a chacun que leur but ne tend qua la conseruation de nr̃e Religion cath. et de cest estat lequel est reduit a tel termes que si bien tost il ny est pourueu il seroit en danger de se perdre. Quant a moy Messieurs je vous prie croyre que je nay ny nauray jamais autre intention que celle la com̃e je pense que mes actions passees vous en ont fait preuue et mes desportemens a l'aduenir le monstreront. Vous supliant outre ce de croyre quil ny a hom̃e au monde qui desire plus le bien de vr̃e ville que moy ny qui auec plus d'affection semploye a tout ce qui y pourra seruir. Et de ceste volonte je sallue humblement voz bonnes graces et prie Dieu vous donner

Messieurs en bonne sante heureuse et longue vie.

De Paris ce XXVe juin.

XIV. — A MONSIEUR DE BELLIÈVRE

(page 310)

Monsieur, il y a ja long temps que je receus une lr̃e de vous et bien tost après je tumbays mallade dune facheuse goutte qui me garda de vous y respondre et vous escrire plus tost maintenant je nay voullu que Monsr de Langes nr̃e commun amy sen retournast sans vous porter ce mot par lequel je vous diray premierement que plus auant je voys et plus je recognoy combien leslongnement des anciens seruiteurs fait de faute a ce royaume mesmes en ce tems destatz ou les espritz sont tellement allienez et pleins de deffiance que lon ne leur veuille garder les promesses que lon leur fait que cela les fait tenir ferme a des choses peu raisonnables et si dieu ne nous aide bien jay grand peur que il se retireront sans rien faire et si cela aduiẽt je preuoy une confusion extresme. En ceste difficulte croyes Monsieur que jay souuent souhaitte vr̃e presence et creu que par vr̃e experience et prudence vous y eussies este tres necessaire. Vous cognoissez le Roy mieux que moy qui me gardera de vous en dire dauãtaige seullement je vous asseureray que je ne laisseray jamays passer aucune occasion ou je puisse tesmoigner lestime que je faiz de vous et combien jestime vr̃e personne icy que je ne le declare asses librement et vous y seruiray tres-fidellement

mays le changement est encore recẽt et ne veoy lieu dy rien remuer pour cest heure le tems apportera quelque chose. Ce que je desire de vous reuoyr en ceste compagnye croyes Monsieur que cest pour le bien de la France car pour vr̃e particulier jestime vr̃e vie plus heureuse et de ma part voyant les choses cõe je les veoy je ne desireroys rien tant que treuuer un repos. La mort de M. de Mandelot a qui Dieu face paix ma tellement afflige que je nay senty il y a long tems une telle aduersite. Je le regrette au double pour lennuy que je scay que Mons[r] de ville Roy en receura nr̃e prouince qui a vescu longuemẽt en repos soubs luy en sentira les premiers dommaiges et le regret may (man) demeurera éternel. Il se faut cõformer a la volonte de Dieu lequel apres vous auoyr offert la continuãon de mon seruice et sallue hũblement voz bonnes grâces Je prie

Mons[r] vous donner en sante heureuse et longue vie de Bloys ce dernier de nouẽbre.

Vr̃e hũble amy et seruiteur

P. Depinac.

Archev. de Lyon.

XV. — UN DOCTEUR DE SORBONNE AU PAPE SIXTE-QUINT CONTRE L'ARCHEVÊQUE DE LYON

(*page 316*)

Sanc[mo] Dño nostro Sixto V° Pont. Max. Nisi omnibus et singulis in toto Christiano orbe notum esse Beatitudo vestra voluisset, ut in æternam rei memoriam, solemni illa ac excellenti bulla statim initio Pontificatus vestri publicata atque edita declaravit, cum quanto maturi judicii, atque diligentis inquisitionis examine, ac pensitatione Beat[do] v. in posterum summam adhibitura esset cautionem, ne ullus postea in sacratissimum fratrum Cardinalium Collegium cooptari amplius posset, qui non fulgentissimis integritatis vitæ ac morum gemmis colluceret, et non modo omni infamis, et scandalosi vitii nota, sed etiam prorsus suspicione careret, et præsertim nulla unquam labe detestandæ alicujus hæresis aspersus fuisset, ne scilicet diaboli versutissimi Ecc. Cath. Apost. Romanæ hostis, malis artibus, atque technis modicum fermentum alliquando massam totam corrumperet : Nunquam commisissem, aut ausus essem, ego minimus inter devotissimos tuos in Chr̃o filios, et humillimus servus post deosculatos sanctissimos pedes omni cum humilitate, et reverentia illis adgeniculatus, ante tribunal Vestræ sanctissimæ sedis Apostolicæ nullis malevolentiæ aut odii,

et simultatis (ita Deum optimum maximum testor, qui renes et corda nostra scrutatur, et penetrat) stimulis, sed conscientiæ quidem acribus calcaribus impulsus, accusare, et deferre Archiepiscopum Lugdunensem Primatem Galliæ Vestræ Beat^ni^, ut opinor, notissimum de nomine. Sed cum viderem illum non solum incredibilis ambitionis ardore flagrantem, mendicatis atque extorsis Principum secularium favoribus, atque commendationibus, viam sibi munire ad amplissimum cardinalatum, et, sed qua est vanitate circumfluens, palam jam prædicare, et jactitare, se hac proxima promotione decembrica, promotum iri sine dubio a Beat^ne^ vestra, certe non potui amplius, et meo officio seu potius erga Ecclesiam Apostolicam Romanam pietati tantopere deesse, quin ob oculos Beat^nis^ Vr̃æ repræsentarem maxima cum ingenuitate atque sinceritate animi, et hoc scripto ille aperirem (postquam viva voce non licet) quanto cum totius Galliæ, et præcipue Ecclĩæ Gallicanæ scandalo, et murmure communi rumor iste de istius præfati Archiẽpi Lugdunensis cardinalatu aures omnium personaverit. Et ut Beat^do^ Vr̃a intelligat, quo pacto colligere potuerim communem istum consensum murmurantium, et scandalum recipientium ; intereram ego cum multis aliis (ut vocant) deputatis a Clero Gallicano gñrali trium statuum consessu, ubi omnium ordinum una, atque eadem vox ista (qua subjiciam mox) exprimebat, atque referebat, et aperta voce clamabat, quoties de hac promotione (et id accedebat sepissime) mentio fiebat. Aiebant omnes et singuli, vix, ac ne vix quidem sibi unquam persuaderi posse, Pontificem maximum Sixtum quintum tanta prudentia, atque incomparabili rerum omnium ac personarum cognitione præditum ignorare omnino, quantis flagitiis, sceleribus ac vitæ dehonestamentis coopertus esset iste candidatus sacri galeri, multo minus et sibi persuadebant, si minimam eorum cognitionem haberet, unquam illi in mentem venire posse, ut aggregaret tam nefandum hominem in ordinem cardinalium tot luminibus et pietatis et integritatis refulgentibus. Ratiocinabantur vero ita et, ut credo, verissime : Fieri quidem potest non pervenisse ad aures tam sancti maximi Pontificis (non dum fortasse ad majora tunc temporis promoti) quanta cum infamia Archiepũs iste Lugdunensis in ipso flore ætatis, cum scholaris esset in Academia Tolosana, sodomiticæ abominationis reus delatus fuga sibi consuluisset ! potuit et fugere Pontificem maximum quanta cum pertinacia, quamdiu iste in eadem Academia legibus operam dedit, Lutheranæ et Calvinistæ hereticæ pravitatis doctrina imbutus a præceptore ejusdem farinæ quotidie in bibliopolis, et officinis librariorum contra omnes articulos fidei nostræ, contra auctoritatem, et primatum summi Pontificis romani,

et in dedecus totius S. Sedis Apostolicæ Romanæ disputare, et debacchari in frequenti corona scholasticorum, atque popularium solitus esset. Quod re vera ita esse, et infiniti adhuc testes fide dignissimi qui vivunt testificari possunt, et multi etiam testantur palam hodie in isto nostro trium statuum conventu. Et hæc quidem fuit ejus adolescentia, quæ quamvis tot insignita flagitiis, tam facile ignota potuit esse Pontifici summo. At vero (subjungebant alii) quo pacto fieri potest, ut vita istius Archiēpi Lugd. transacta aliquot annos in sua diœcesi, ubi tot matres familias, nobiles, puellas innuptas, viduas, immo sanctas etiam, et devotas Deo virgines scelestissimus iste non solum donis illecebris, ac lenociniis, sed etiam veneficis artibus (quarum se profitebatur scientissimum, ut laqueis suis, mulierculas quas aucupabatur, fragiles irretiret) corrupit, atque constupravit, non aliqua saltem ex parte innotuerit summo Pontifici ! cum hæc omnia palam et publice patrata fuerint in oculis atque ore omnium Italorum (quorum iste hostem acerrimum sese prestiterat in eos declamans in alio conventu trium statuum universali, ut oratio ejus impressa testis est) in ipsa urbe Lugdunensi Italiæ emporio, atque vicinia ; quis crediderit ista omnia vitia fuisse adeo familiaria et Italis et Gallis omnibus in sua diœcesi ad Archiēpi forte exemplar se formantibus, ut inter tantam multitudinem, ne ullus quidem inventus sit, qui non detestatus sit in Italia, et Roma, tam spurcam, et flagitiosam Præsulis vitam ? Quod si hæc omnia communi indulgentia vitiorum, et licentia effrenati sæculi silentio præterita fuerint a suis diocesanis eorumdem criminum, et peccatorum reis, at certe credibile non est aliquem ex Italis aut Gallis non horrori habuisse, et detestatum fuisse cum exsecratione abominatum quando Romam proficiscebatur, incestuosas et publicas ejusdem Archiēpi, cum scandalo, et murmure universali scortationes ; primum cum fratris uxore Dña Despinara vocata, deinde cum propria sorore (quam præsentibus amicis sæpissime ardentissime basiare, suaviari, amplexari strictissime, nunquam alio nomine illam appellans, quam, corculum meum, animula mea, domina mea, quæ quidem amatoria nomina adhuc retinet) sepe in eodem thalamo pomeridianis horis æstivis decumbere clausis retinaculis lecti semper vero visus est ab omnibus Archiepāli Palatii assiduam contubernalem, et omnium viarum atque itinerum comitem perpetuam secum quasi consortem habere. Hoc vero, ut facilius ex voto, et animi libidine facere posset, sororem istam juvenculam adhuc tenellam, nuptamque nobili viro, maritum insimulans, quasi frigidus, et maleficiatus esset, et copula matrimonii separavit bonus iste Archiepūs, et a suo latere ne latum quidem unguem discedere postea passus est. Quæ omnia ita esse (ut dicebant isti

omnes demandati trium statuum, et res ipsa loquetur, et istius sororis frequentes cum fratre adventus Lutetiam Parisiorum (quam nunquam ingressus est iste Præsul nisi quasi assecla, sordidus eques concomitans lecticam in qua soror devehebatur), et quamvis ipsa soror zelotipiæ furoribus agitata, ob uxoris (sororis) fratris tunc viduæ, ejusque Despinaræ filiarum amores recentiores et aliarum muliercularum Parisiensium (cum quibus assidue nimis familiariter conversabatur exemplaris iste Præsul) apud omnes bonos fama traduxerit fratrem, atque amasium suum, quem nimis perdite amabat, quamvis, ipsi Archiēpo a Duce Eparnonio in aula Regia inter contendendum in os invectum, et exprobratum fuerit incestuosum istud cum sorore scandalum (quod postea idem Eparnonius publice edito libro adversus istum Archiepūm adscribendum curavit) immo etiam a multis amicis consanguineis admonitus fuerit de isto sororis contubernio, et familiaritate nimia fugienda ad evitandum publicum scandalum, nihilominus flagitiosus iste Archiepūs adeo impotentis amoris cæcis ignibus obcæcatus est, et infatuatus, ut ipsam sororem quasi consortem individuam vitæ in Aulam Regiam (in qua tamen nunquam ausa est venire in conspectum Reginarum, metuens scilicet explaudi, atque exsibilari), adduxerit, et adductam, interea dum conventus iste noster trium statuum generalis congregatur, arctissimis in ædibus in vicinio cubiculi sui habitantem, semper retinuerit, seque omnibus deridendum, et detestandum præbuerit, adeo perfrictæ frontis, et duris oris omnes homines infrenata impudentia vincit, ut similia habeant labra lactucæ, comites domesticos habet, qui a latere ejus nunquam discedunt duos canonicos Lugdunenses, qui habitu seculari coloribus variis, enses gerentes magno cum totius cleri scandalo, et murmure fructibus, et redditibus Ecclesiasticis fruuntur. Et quando Archiepiscopus ad episcopatum revertitur sacris divinis officiis ministrant, quamvis irregulares et facto, et jure sint. Horum alter vocatur La Beveris scelestissimus nebulo, et ardelio, et alea, et publicis adulteriis proventus Ecclesiasticos dilapidat. Alter vero nominatur P.
ante paucos annos sodomiticæ abominationis reus Lugduno fugere coactus est. De quibus omnibus, si aliquis adhuc dubitationis scrupulus inhæreret animo Beatit^nis^ Vr̄æ, facile hunc eximere sibi scrupulum poterit, si Illmo Cardinali Morosino dignissimo vestro Legato a latere in Gallia imperaverit, ut inquirat sedulo de vita ac moribus hujus Archiēpi, quanquam illi nimium nota, atque detestabilis sit. Qui quidem nunquam patietur pannum istum menstruato sordidiorem, ac spurciorem purissimæ illi purpuræ sacri Collegii qua nuper beneficio vestro fulget, attexi. Immo informabit Beatit^nem^ vr̄am de rerum ista-

rum omnium veritate. Ego vero Beat^me Pater maximo onere conscientiæ gravarer, et obruerer, nisi Beat^nem vestram majoribus curis distentam ne quid Respublica christiana detrimenti capiat, hoc scripto, quamvis rudi et impolito, attamen verissimo, admonuissem de communi murmure, et scandalo omnium ordinum hujus conventus generalis, super promotione ad Cardinalatum istius monstri. Ad quam quidem iste non venit meritis erga Ecclesiam (utpote qui in ultimo alio conventu generali statuum prævaricatus fuerit in defendendæ totius cleri Gallicani causa corruptus donis, et favoribus aulicis) : sed litteris Principum secularium quæ partem ni *(sic)*, ut a Rege (qui illum odit odio Vatiniano, sed dissimulare cogitur) partim malis artibus ab aliis extorsit prævenire volens prudentiam Beat^nis Vestr̃æ istis modis irreptitiis. Ho *(sic)* vero meum scriptum propria manu scriptum, sanguine etiam meo subsignabo, si cognovero Beat^nem Vestram illi fidem adhibuisse, ideo que suspendisse hujus nefarii, et flagitiosi hominis promotionem donec amplius liqueat. Quod ut bene aveat, Deum optimum maximum junctis manibus precor, et Beat^nem vestram obtestor per vestram illam dignissimi summi Pastoris vigilantiam, qua ne morbosa aliqua pecus totum gregem inficere posset, Bulla illa vestra sanctissima providisti, ut tam horrendum scandalum et propudium ab Ecclesia tota averruncetur. Ita Dñus J. C. Vestram Beat^nem Petri naviculæ maximum navarcham diu incolumem servet, et eam a tempestatibus secularibus et invasionibus piratarum hereticorum, et luporum rapacium sub ovium pelle irrepentium, et salacium hircorum sese duces gregis præstantium salvam in portu collocare possis, sicut omni animi corporisque contentione, dies noctesque diligentissimam operam navas.

Datum Blesiæ XII calendas novembris anno MDLXXXVIII

Beatit^nis Vestræ devotissimus filius in Christo et humillimus servus.

A. P. Doctor Theologus.

XVI. — A MONS^r LE REVEREND. CARDINAL MONTALTO A ROME

(page 316)

Monseigneur, je ne me suys mis avous escrire da present, se non pour vous doner conte de Monsr l'archivesco de Lyon puys que jentant de mon gran deplesir pour le sacre College chil soyet mit avant pour le fere cardinal alla premiere promuzion chosa qui se douet considerer de fer un tel homme pour le service de la sainte foy cattholique comant pour le reste de la vie qui tient. Et i posible qu'il soyet et done fianze, sen sauver, les

afere. May comant amateur de la sainte foy, e non ad atre fin, je le dire qui ilia ases de temps, chil tient sa sœur au pres de luy la, el è, jona, anchor que la voe suoet comune qui cuchet ensemble. Tuttefoys je ne le croe pas è je le prend' a bon fin pour la liberte qui si cotume en nostre pays, chose qui il no le dovre pas fere pour ne doner moves exemple, vo monde car un de deux chose fot qu'il soyet, och'il sen serve pour son plesir, autrement pour lieu condure dautre, an sa chambre, ayant tout sesi pour chose veritable ; l'Hom sa bien chil à troyes enfans, è la plus grand part de personne, estime chi gli en ays de sa seur propre qui set une chose qui merite etre bien considerée, et davantage avant que il venisse en la semblée chi se fit à soyson, entent à lyon le jour de feste en sa Glise, ensependant que se feset le service divin, il se promenoet avec le Governur dudit lieu parlant des afere de la Gerre, comant s'il feut este soldat chose que il scandolise tout le mondeur è pour venir à son entention ; i fet semblan de bon Catt^co^ e que il persuadé S. M^té^ de voler accorder le sante Concilie de Trent, sene pour autre chose que pour venir au Cardinalat pour un jour metre de novelle et audision (division ?) au sacre Collegie pour que il se sà de serten qu'il è nemis de nous atre Italien, at pas fect remostrance dernierement au Roy, qui se douet chaser tout lè Talien, et que ne Tienct que ne valyon giers que se sela etoet nous la ferions mal puis que se sont les estrangiers che que maintient la france. Il auret beaucoup d'otre chose a vous dire que je ne le metrey pas en carta, sachant que la mindre de ces qui je dit dovra estre sufisant, et ses que je ai fect sene pour otre chose de decharger mon ame comant aff^re^ alla sint foys Catt^ca^ et du nom de Jesus-Christ que je port en mon cheur. Je ne scris a tant a Monsr li Card^al^ farnese afin qu'a chascu Il soet comune merite netant pour ostre Monseigneur je prie dieu vous mantener en tres lunghe vie et grandese de Bloe le 7 de nov^e^ 1588.

Votre tres humble et tres Ho^re^ s^r^

l'amateur de la S. foy.

XVII. — L'ARCHEVÊQUE DE LYON AU DUC DE NEVERS

(page 345)

Monseigneur, yay entendu par ce porteur les honnestes offres quil vous a pleu luy faire et a monsieur de montmorin pour moy et les bons offices quil vous a pleu me faire et desiree de continuer pour ma deliurance, de quoy jay a vous remercyer dautant plus humblement que je nay jamays este si heureux de vous pouuoyr faire seruice bien que jen aye eu tous jours tres-

grande volonte et pour me rendre dauantaige vostre oblige fait plus hardy par vostre courtoysie, je vous diray Monseigneur, quil me semble quil se presentoyt une occasion destre secouru de vostre faueur en ceste mienne affliction et j'y implore tres humblement vostre aide. C'est que Monsieur de Rambouillet a optenu du Roy un eschange de Monsr de Poigny auecques moy ne voulant neanmoins sa ma^te que je soye eslargy sans son consentemēt et entendant que je face serment de ne faire rien contre son seruice. Or Monseigneur je nay jamays eu plus de volonte de chose que de pouuoyr viure le reste de mes jours en repos sans me mesler daucuns affaires du monde et pour ce tres volontiers jen asseureray sa ma^te par serment et vous promectz a vous particulierement Monseigneur que je ny manqueray point comme graces a Dieu je nay faict a aucune chose que jaye promise jusques icy, et pour effectuer cela je me retireray en une de mes maisons la plus eslongnee de Lyon dou je promettray de ne partyr sans commandement du Roy. Et si sa Ma^te a enuye que je sorte quelq^e jour par leschange du s^r de Poigny la dilation nen peut aporter aucune commodite aux affaires du Roy estant les affaires en noz quartiers telz que je ne les puys pas empirer ou bien pourroys je les adoulcir et vous jure que jen ay la volonte. Les choses estant en telz termes Monseigneur jay esperāce que si il vous plaist adsister de vr̃e faueur et authorite la poursuite que fera Monsieur de Rambouillet pour la deliurance de son frere et la mienne sa ma^te pourra y condescendre et je tiendray ceste grace et liberté de vous pour vous rendre toute ma vie tres humble et tres fidelle seruice vous asseurant Monseigneur que je ne manqueray jamays a la promesse et parolle que je vous donneray par ce mesme moyen sa Ma^te obligera messieurs de Rambouillet et moy et une infinite de gentilz hōes de qualite dont une partye luy a escript en ma faueur tous lesquelz monseigneur vous en remercyeront et vous en rendront seruice. Je prye Dieu Monseigneur

Quil vous conserue en tres heureuse et parfaitte santé ce XI mars 1589.

XVIII. — TRADUTTIONE DELLA LR̃A DEL ARCIV^o DI LIONA SCRITTA EL Sr CARDINAL DI SANS

(page 349)

Illmo et R^mo sig^re mio osser^mo

Essendo piacciuto a Dio per sua bontà ritirarmi de la cattività, nella quale io son rimasto per spatio di dieci mesi compiti, io farei un torto troppo grande a me stesso, et all'amicitia della quale sempre è piacciuto a V. S. Illma honorarmi, se lei non

fusse delle primi, a i quali ne dassi aviso : assicurandomi che, si come lei ha havuto dispiacere dell' afflittion' mia, così lei si rallegrara della mia liberatione. Le dirò dunque, Illmo sigre che per gratia di Dio io son' arrivato in sicurtà in qta Città d'Orléans, non però senza molti pericoli. Il mezzo de la mia liberatione sono stati trenta mila scudi di taglia, che ho pagati contra ogni ragione come se fusse stato prigione di guerra. In che fin' adesso son' stato poco aiutato del publico, di modo che qto m'ha messo molto al basso : però il sigre Duca du Maine m'ha promesso di farmene ricompensare : Io credo, Illmo sigre, che V. S. Illma havera inteso, come doppo la morte del sigre Duca di Guise, la morte mia fù commandata tre volte, et ne fui si vicino, che io posso dire che il solo favore et gratia di Dio me preservò, come anco tengo da lui la liberatione mia, alla quale si sono opposti parechi, etiam di quelli della professione nostra, che seguitano la parte del Navarra. La mia prigionia à stata molto rigorosa, et spesso pericolosa, ma in qta afflittione io mi son' sempre molto consolato in Dio, essendo sicuro che pativa per la causa sua, et per sostenimento de la sua Chiesa catolica. Ma la maggior' consolatione che hebbe havuta, è stata di haver saputo la sollicitudine che sua Sta ha havuta di me per la Bulla di scommunica. Il che mi ha dato tanto animo et conforto, che niente di poi mi ha potuto affligere per il mio particolare. Subito che sarò in Parigi, io renderò conto a sua Sta de la mia prigionia, et liberatione, fra tanto, Illmo sigre, supplicarò V. S. Illma di farla intendere a sua Beatne, et assicurarla che quello che mi resta di vita, sarà sempre impiegato, inquanto ne haverò il modo, a la diffesa della sua santa Chiesa Catolica. Et spero che quel' buon' Iddio, che m'ha si miraculosamente conservato, mi darà qualche potere di servire al suo santo nome. V. S. Illma sa che un pezzo fa le sono obligatissimo servitore, mai qta volontà (non) sminuirà. Dio mi facci qta gratia di mostrargliene gli effetti con qualche buon' servitio, basciandole humilissimamente le mani, et pregandole dal sigre Iddio ogni felicità, sanità, et longa vita.

Di Orleans alli XXIX di ottobre 1589.

XIX. — LA JOURNÉE DU 8 AOUT 1590 A PARIS

(page 400)

Mrs les Cardinal de Gondy et Archeuesque de Lion estans de retour a Paris lundy au soir le chevalier daumalle peu apres rentra dans led. Paris et alla criant aux mutins courage mes amis nos naurons poinct de paix. Le lendemain les deputez qe sestoient assemblez prierent monsr de Nemoux de venir pour

ouir la relation desd. s^rs^ Card^al^ et ar^que^. Le duc de Nemoux feit le malade et dict q^l^ nauoict le loisir tellement q^e^ la chose fut remise au lendemain. Le lendemain ont dispose cent suisses et cent lansquenetz soubz les voultes du pallais et cinq^te^ harquebusiers feurent mis au baillage chez Lignerac. Comme on entroict le pauvre peuple a genoux supplioient M^rs^ de finir le^s^ maux et entrer en q^l^ que traicte. Ung marchant nomme Legoix q^e^ congnoissez pour au^r^ este distributeur des aumones de la Consiergerie jurant et maugreant dict q^e^ si q^l^ quun demandoict la paix il le tuerait. Sur ce y eut disputes daucuns marchans et aultres du peuple auec luy et ceux q^e^ luy aderoient ung mercier du pall^s^ nomme Leprestre meict la main a lespee et lui donna ung coup de taille sur le braz. Plus^rs^ espees y eut desgaignees. Les cinquante harquebusiers de Lignerac vindrent auec luy et se ruerent sur le peuple dont y en eut de blessez et entre aües ung Turc qui auoict faict rage auec ung spadon a deux mains. Monsr de Lion suruinct q^e^ prenant led. spadon ez sa main et jurant la mort et le sang dict quil rangeroict bien tous ceulx q^e^ voudroient forcer Messieurs les princes a f^e^ la paix et apres au^r^ escrime dud. spadon dans la court du pall^s^ pour ung temps et que plus^rs^ dud. peuple mesmes anciens notables eurent este prins entra ez parlement et leur dict q^e^ lutilité publicque requeroict que presentem^t^ on praticquast sur eux puniat deinde rescribat. Ilz sexcuserent sur les femmes et quilz nestoient nombre^x^ et quil estoict apres disner. Il leur replicqua enuoiez les donc au preuost des mareschaux dirent ne le pouuoir f^e^ faulte de nombre. Sur ce ilz feurent renuoiez a Oudineau q^e^ les jugea auec son lieutenant q^e^ est passemantier. Le soir mesmes sur les neuf heures il fit executer deux personnes Leprestre et le clerc de Monsr Fauier. Jauois oublie de dire que Monsr Allegoin cons^er^ sortant fut mis par deux harquebusiers. Monsr de Lion le meit derr^e^ soy et luy dict q^l^ sallast sauuer chez Lignerac qui la ranconne a XII^c^ escuz.

XX. — L'ARCHEVÊQUE AU COMMANDEUR DE DIOU

(*page 419*)

Monsignore, Per questa jo farò riposta alle vostre delle XXIII et XXIX del passato. Ho grandissimo dispiacere di che la podagra della quale son stato malissimo trattato non m'habbia permisso d'incaminarmi di la così tosto ch'io pensava per darvi assistenza nella sollicitatione delle cose nostre doppo havere bacciati li piedi di Sua Sta et haverle testifficato l'obedienza del signore Duca du Mena et di tutti li buoni cattolici delle unione. Delle vostre lettere ho conceputo buonissima

speranza che Sua ·Sta abbracciarà la nostra causa affato et il suo zelo et pietà fanno pigliare di ciò tanta sicurezza che nessuno in francia ne dubbita. Ma per sanare li nostri mali vi dirò che vi è di bisogno duna prontta risolutione perchè la dilatione apporta più favore et apoggio a nostre nemici che le lor arme stesse potendo io certifficare con verità et credo anco che Monsignore Cardinale Gaetan il quale sa tanto quanto qual si voglia altro de nostri negotii mi conceddera questo, che l'incertezza nella quale la b. m. di Papa Sisto ci ha tinuti sospesi è stata di maggior danno alla causa della Religione che la perdità d'una battaglia. Impero che li nostri conoscendo un così lento procedere al nostro soccorso perdevano l'animo, et li nemici vidende che noi eravamo così poco aiutati dalla santa Sedia, si fortifficavano etiando li cattolici della parte contraria alle quale il nemico secondo le sue solite astutie persuadeva che Sua Santità non improvava le loro attioni massimamente li Ecclesiastici che assistano il Navarro si coprivano di questo mantello. Ma io spero che tutti questi pretesti cessaranno sotto il pontifficato di Sua Santità la quale secondo la sua pietà sosterrà la causa di Dio la quale è ridotta a tali termini ch'ella richiede un prontto soccorso, et non si può credere quanto li popoli sono affaticati et stracchi della longhezza delle nostre miserie, et tanta più che non veggonno la strada aperta per uscirne di maniera che non si possono più continere con le parolle, anzi hanno bisogno d'effetti prontti, li quali veduto da loro non habiatte dubio nessuno che non ci impieghino tutto ciò ch'hanno di restante per liberarsi, et che loro non piglino nuove forze. Dove al contrario se non apparira loro qualche sicurezza dun prontto soccorso andaranno languidi, et saria da temere che di Provincia in Provincia non si facesse cessatione darme il che alla longha saria cagione d'una conferenza con li heretici et forse di cosa peggiore. Ne basta che la risolutione sia prontta et anco il soccorso, ma che li rimeddii siano forti et gagliardi et che laiuto che sua santità et sua Maestà Cattolica daranno sia grande et potente percioche la longhezza consuma la Francia la quale pare già essere all'estremo. Talmente che si li remedii sono deboli non potrano mai guarire il nostro male anzi lo tratteranno solamente sin che sarà distrutto et ruinato. Io mi son molto rallegrato quando ho inteso che Sua Santità haveva proveduto al presidio di Parigi di sessanta millia scudi, queste e un buon principio. Ma a me sarà lecito il dire che nostro male ricerca più grand' apparecchio forse Lavi darà ordine col tempo, ma la celerità è la principale cagione donde dippenda la nostra salute. Io vene parlò più spinto dalla forza della verità et compassione che io ho de nostri mali che per opinione

ch'io habbia che sia cosa necessaria desservi detta a voi dico capace di ciò più de nessun'altro et che non mancasti mai de rapprensetarlo come conviene, una cosa mi dispiace sin'al morire d'intendere che in Italia etiamdo in Roma alcuni disputa anco si vi è causa di Religione. Chi non sa che ciò che facemo, noi lo facemo con lautorità della santa Sedia? Et che le nostre armi non hanno altra mira che la diffesa della chiesa? che se non vi andasse della fede quanto sarebbe al signore Duca du Mena più utile accomodarsi a molti parti più avantaggiosi per lui che la guerra non glie ne può mai apportare. Non so dove questi favellatori hanno gli occhi, ma veggo io chiaro come il sole che non pottiamo habbandonare le arme per accomodarci con l'heretico senza la ruina entiera della Religione in Francia che produrebbe ben tosto molte grande incomodità a tutto il restante della Christianità massimamente all'Italia et alla santa Sedia. Però Signore spero io fra poco tempo discorrire di tutte queste cose con voi et subito che sarò un poco inforzato et ch'io potrò montare a cavallo io m'incaminarò senza fermarmi in luogo ch'io non sia presso di voi... Li Cattolici che tingono il partito del Navarro cominciano molto ad infastidirsi della dominatione delle heretici et credo che in questa divisione si potrà praticare qualche cosa massime se noi havessimo un Re che a noi cosa più che necessaria come io vo dirò essendo dila noi havemo perso in queste bande il signore di san vidal amazzato dalla Ciatta a tradimento come egli era andato a trovarlo sopra la fede sua, et ne haveremo gran bisogno di qua ho perso in lui un buon parente et amico. Il signore cardinale Caetan lo conosceva il quale al mio giuditio ne sentirà dispiacere. Per l'ultimo ordinario ho scritto a S. Santità alli signori Caetan et Pelevé, et a voi ancora molto particolarmente non vi parlarò de miei negotii sapendo io che ne pigliate da noi stesso assai pensiero. Jovi raccommando il fatto et expeditione d'Aisnay et vi mando un plicco del signore Duca du Mayne ch'io ricevai hieri solamente credo che la data sarà vicchia perchè le mie lettere sono del XXIII di Genaro. Io mi scordav(e)ne de dirvi che noi siamo stato qui in gran travaglio d'una conspiratione fatta sopra questa Città per la dispositione dun huomo assai mal famato il quale alle morte del supplitio persistendo, ha accusato molti huomini di questa Città la maggior parte de quale sono stato applicati alla tortura senza che de nessuno si sia potuto cavare alcuna cosa questa ci da pur a pensare.

Di Lione alli XXI di Febraro 1591.

XXI. — AU MÊME

(Page 425)

Giustificatione del Arcivesco di Lione. Traduttne duna lr̄a di Monsre l'Arcivesco di Lyone al sr comre di Diou delli XIIII di Maggio 1591.

Monsre Io ho ricevuto duo vostre lettere delli XVIII del passato per lequali son molto essortato di far il viaggio verso quelle parte così per il mio particolare come per il quale sopra che vi supplico a credere che io non hebbi mai più desio di cosa alcuna che de darmi questo sodisfazne come di cosa ch'io ho semper infinitamente desiderato ma io son in stato chio non le potrei fare senza mettere a riscco la mia vita et se quella ancor potesse giovare io la spenderei molto volontieri doppo le mie ultime io mi son voluto sforzare fare l'offitio della settimane santa ma il sabbato santo io riscai in tal stato che doppo non ho potuto in nissuna maniera movermi ni de mani ni de piedi sinon da doi o tre giorni in qua che arrivando Monsigre di Nemours egli mi a trovato in questo stato et ne potrà far fede et doppo che egli arrivò ho patito de dolori colici. Et in verità io lo dico senza dissimulatione questo per il me del tutto impossible sio non mi vorrei mettere in pericolo troppo evidente di morte la quale non arrecarebbe alcun fruto alla cosa imperò che sio pensasse ch'ella potesse essere utile io non la sparamiaria più ch'ho laltre volte. Hora Monsigre io ho un grandmo dispiacere di potere comparire costà per far vergongnare coloro delli qualli son calomniato per che la mia vita passata et le testimoniare chio ho dato della mia affezione verso la cosa diddio mi debbono al parer mio metter fuor di sospetto ognuno di questo Reame e assai informato chio abbandonai i già Re per giongermi con Monsigre di Ghisa alhora chio haveva tanto favor appresso del mio Padrone quanto qual si voglia altro della mia sorte chio ne poteva espettare tutti li honori et remunerationi che potea sperare un huomo della mia qualità. Tutte le qualli speranze io lasciai doppo haver riconosciato ch'egli favoriva il Re di Navarre et lo voleva stabilire per Re doppo luy essendo io gionto con Monsigre di Ghisa si sa con quale affetione et fidelità egli hebbe da me asistanza et servitio voi sete testimonio di ciò cho feci in Parigi alle barricate et ch'il signore duca di Ghisa essendo solo in l' suo pallazzo et le forse del Re già entrate dentro la Città con gran pericolo del mia vita io andai trovar sua Maestà et le parlai con tanto animo chio ardisco (dir) ancor di bravaria anchora chio sapessi ch'era ariscio dessere ric(e)vuto et di correre cattiva fortuna che questo l'impedi nel fare ciò qu'egli havea

proposto et diete li tempo a Monsig^{re} di Ghisa di radounare li suoi amici et proveddere ale cose sue et ha spessa detto et riconosciuto che gli mi doveva la vita havendo io esposto la mia per la sua et quando io fui fato prigione chi non sa con quanti artificii et minacce mi volsere constringere di rispondere davanti li judicii laici et inferiori ma per che questo contraveniva alle immunite ecclesiastiche io risposi arditamente a tutti quelli che mi furono mandati per incitarmi a rispondere etiam al sig^{re} card^{le} di Gondi chio morirei più tosto che di far cosa veruna contra della conscienza mia et lì privilegii della s^{ta} Chiesa che si domandi al Monsig^{re} il Card^{le} Morosino sio dico il vero et io massicuro chegli ne farà quella testimonianza doppo essendo io in Amboisia il Re mi mandò il Barone du fort per tre volte per dirmi che sio lo voleva scrivere (sic, servire) egli me metterebbe in libertà et mofferiva quarante millia franchi dentrata di Chiesa et li sigilli di francia troppo constantamente force io feci risposta che non lo poteva servire preferendo la mia conscienza alla mia libertà, alli beni, e honori, et in soma havendomi Dio miracolosamente liberato si sa quanti servitii ho fato in Parigii io ne chiamo in testimonio Monsig^{re} il Card^{le} Caetano si tutte queste cose non sono prove sofficiente della mia fideltà et affezione no so dove sine potrà pigliare daltre ma si havendo io spregiato il favor dun Re catholico se ho ancor riputato li beni et li honori et la libertà da luy qualle apparenza vi è che hora sia veduto vacillare nella causa chi potra sforzarmi poichè io ho una volta tutta spregato per questa. Quanto al Balbani non mi posso imaginare come la parola dun tal huomo può haver datto umbra della mia sincerità che potrebbano far per me quelli di Borbone poichè il Re morto non mi pote indurre a far cosa che fosse al disavantagio della Chiesa et che per minima cagione ho io abbandonnato quello che egli poteva et voleva far per me al qualle daltro canto hio haveva obligaz^{ne}, questo Balbani passando qua con un passaporto delli eschivini della Città mi vienne avisitare et mi presentò le racommandationi del suo pr̃one di che gli se mandava verso di sua santità io li dissi che egli andava costò per reconciliarlo che questo sarrebbe un gran sattisfatzione per li catholici ma che ra ancora di bisogno ch'egli saccommodasse con Monsig^{re} du Menna et che non facesse le cose sue in segretto et per monstrar la mia integrità io venne scrisse et a Monsig^{re} il Card^{le} Caetano ciò che mi pareva del suo viaggio doppo non ho havuto nove di luy ne egli de me. Questi sono li belli argomenti dumbra contra di me. Yo vene voluto Monsig^{re} fare questi discorsi affine che voi habbiate sopra ciò di che rispondere. Per conclusionì Monsig^{re} io vi prego di credere che sio potessi fare il viaggio chio lo farei ma nel stato ove

io son egli mi e del tutto impossibile. Chartres se ne perso io non se come non havendo egli macamento de cosa che si sia (sel soccorso) di sua santità et del Re catholico non spreta li nostri negocii andaran sminuendo. Ho io sempre veduto che le longezze le hanno ruinate doppo la presa dit Chasteauthiery non havemo havuto nouve di Monsig^re du Menna il Marreciati d'aumont in Borgongna ove egli ha preso alcuni piccioli castelli io spero fra poiche giorni che il sig^re duca di Nemours sarà en Campagna et si l'essercito di sua s^ta si affretara nel venire di qua a tempo et ci prestarà alcun tempo hor faremo di grandi progressi.

XXII. — AUX ÉCHEVINS DE LYON

(*Page 451*)

Messieurs, jestime que vous jugez bien que ce nest sans cause que jay du mescontentement non pour ce que nauez pas gratiffie mon cousin de Chaseul dune compagnye en la ville, mays de la manyere de laquelle on a procede a mon endroyt et au sien. Vous scauez, Messieurs, que ce que vous lauez voulu employer a este de vostre mouuement et non a ma pryere, car quant je vins en ce pays je pensoys incontinent le renuoyer vers Monsieur du Maine mays le desir que vous montryez auoyr de l'employer me fit le pryer daccepter de ce partys. Despuys on neut agreable quil eust le sieur de La Font pour son lieutenant de quoy il desporta a mon instance sen estant retourne on me repeut de belles parolles et despuys on me dict que lon auois depute aucuns pour parler a luy il a demeure douze jours a Lyon sans que personne luy a daigne dire une seule parole. Enfin il a quitte deux autres bons partys pour lasseurance que lon luy donnoyt et pour vous auoyr fait seruice est en peyne. Or je suys cause de tout ce mal pour luy et ay receu un affront tel que despuys ma prison, je ne pense point auoyr eu chose qui maye plus ennuye. Je me reconforte quil est gentilhomme tel que sa valleur le fera rechercher dailleurs et quil ne demeurera sans etre employe et moy jauray beaucoup de contentement de vyure en repos en ma maison sans mentremettre daucun affaire que de celle a quoy ma charge mapelle. Ce me sera une grande tranquilite a laquelle jaspire il y a longtemps si porteray je un grand regret que jy soye induit auec ceste occasion et auec un tel mepris car je ne suys si ignorant que je ne voye assez dou est venu ce changement ny si peu sensible quil ne me donne de la fascherye mais je le supporteray auec la patience que Dieu ma donne aux plus

graues affaires. En cet endroit je sallue bien humblement vos bonnes graces, et prye Dieu

Messieurs vous donner en sancte heureuse et longue vie

de Vimy ce 29 mars 1591.

XXIII. — AUX MÊMES

(*Page 459*)

Messieurs, le sieur de Sabran qui fust hyer céans suyuant le passeport que Monsr le marquis luy auoyt donne par laduis du Conseil et le vostre apres plusieurs discours trop longs a vous dire me fist entendre que les catholiques qui sont en Dauphine se faschoyent de faire la guerre aux catholiques et quils desireroyent que les pays de Lyonnois, Forestz et Beaujouloye demeurassent en tranquilite auec celuy de Viennoys par une suspension darmes. Je noublyay a luy dire que cette recherche se faisoys par eux dautant quils voyent leurs forces seslongner et les nostres saprocher et que cestoye pour gaigner tems sur quoy il dit quil y a plus de deux moys quil auoyt desire de parler a moy pour cest effect ce quil nauoye peu. Je luy dis encores que je preuoye que le Roy de Nauarre ne lagreeroyt pas non plus que celle dAuuergne et que partant elle ne dureroy guières sur quoy ils disent auoyr esperance de la luy faire treuuer bonne et quen passant plus auant au traicte on pourroyt resoudre de cela. Je nay voulu en aucune sorte maduancer ny luy faire aucune responce sans scauoir le commandement de Monsieur le marquis et vostre aduis sur ce faict. Jay veu autres fois que Monsieur de Nemoux la desire et que vous pensiez quelle seroyt utile. Je ne scay si on persistera en ceste opinion. Je vous prye que dans mardy matin jen puisse auoyr vostre responce pour ce que mardy au soyr il sera icy pour scauoir ce que je luy en diray. Je nay peu moy mesme aller a Lyon tant pour quelques affaires domestiques que pour me treuuer un peu mal. Jattendray vostre responce et ce pendant je sallueray vos bonnes graces de mes affectionnees recommandations pryant Dieu.....

de Vimy ce 23 mars 1591.

XXIV. — AUX MÊMES

(*Page 461*)

Messieurs, je me fusse plus tost rendu a Lyon neust este que jay treuue mes affaires de deca en plus grande confusion que ie ne pensoys pour ma longue absence et pour nauoyr occasion dy retourner si tost, jay mieux ayme y donner quelque loysir

dauantaige en ce temps mesme que lon a moings de besoing de ma presence et aussi que ie pensois que Monsr de Nemours viendroit a seruieres ou iesperois le veoyr pour conferer auec luy de plusieurs choses, mais voyant cela retarder mes affaires presques acheuees je me resolz de partyr en brief vr̃e messager na pas este iusques vers mond. seig^r de Nemours ayant este deualise par les chemins et croy quil sera besoing que vous y en envoyes un autre. Par celles que iay eu dernieres de luy je ne le veois aucunement resolu de vouloir la tresve auec Vienne pour le regard des gens de guerre si on ne luy rend Ste Colombe. Mais parce que vous aures entendu plus particulierement sa volonte par Monsr Dandelot je ne vous en feray plus longue lr̃e ains finissant ceste par mes humbles recommandãons a voz bonnes graces je prie Dieu.....

Du Colombier ce XX 7bre 1591.

XXV. — AUX MÊMES

(Page 461)

Messieurs tout pñtement sont partys de ce lieu messieurs de Lisle et de Poculot et pour ce que le chemin est un peu dangereux a cause de ceux dambert qui courent de ce cote la je les ay fait accompagner par vingt bons hõs de la compagnye de mon cousin de Chaseuil qui les conduiront et rameneront en ce lieu cõe jespere seurement jauoys propose de partyr dicy jeudy prochain pour me rendre à Lyon mais jay despuys aduise qu'il n'est point necessaire que j'y arriue auant leur retour pour ce que laduocat Boissat qui a creance a me dire me pourroyt peut estre faire telle proposition que je ne scauroys que luy respondre jusques a ce q^e nous serons mieux instruitz de la volonte de M. de Nemours. Ce quatendant par la venue mesd. s^rs voz compagnons je me suys resolu auec leur aduis dattendre en ce lieu leur retour et puys nous nous acheminerons ensemble pour faire une resolution. Cependant je sallue.....

Du Collombier ce XXIII.

XXVI. — A MONSIEUR DE BELLIÈVRE

(Page 474)

Monsieur Je regrette pour le publicq le sesjour que vous faictes à vr̃e maison recognoissant asses que ceste prudence que vous auez acquise par la longue experience des affaires de cest estat pourroit beaucop (*sic*) seruir par ces saiges conseilz a retirer nr̃e miserable France de ces deplorables calamites. Et certai-

nement telles personnes comme vous ne doibuent par la sẽtence de Solon In casu civilis belli solitarii separatique a communi malo secedere, pour vr̃e particulier jestime bien vr̃e condition plus heureuse en ceste telle quelle tranquilite que de viure tousjours parmy les orages de ceste facheuse tempeste. Et pour ma part jestimoys hortensius tres heureux parmy les tumultes de Rome qui se vantoyt de ne sestre jamais mesle des guerres ciuilles et pleust a Dieu qu'il meust este permis de suiure le dessein que jauois faict apres le siege de paris de me retirer le plus que je pourrois des incenses (*sic*) tumultes de ce siecle pour viure en vie priuee auecq quelque repos com̃e jay faict quelque temps, mes maladies ordinaires de la goutte et de colicque qui retornent plus frequentes que de coustume men pouuoyent seruir dexcuse asses legitime et la charge ecclesiastiq[e] a laquelle Dieu ma appelle dasses honnorable occupãon pour viure In otio cum dignitate mais ie ne sçay auecq quelle destinee ma volonte a eu moings de puissance sur moy que la persuasion de mes amys qui sembloyent mimputer que je preferoys mon contentement particulier a la cause publicq et mapeloient au secours de la france qui estoyt proche dune tres euidente ruine com̃e force jy suis venu plus pour satisf[e] a le[r] desir et ne me monstrer deserteur de ma patrie que po[r] esperance que jeusse de pouuoir aporter beaucop pour son salut. Et ainsi pour satisf[e] a aultruy je me trouue embarq[e] en ung aff[e] le plus fascheux et le plus espineux qui se soyt selon mon jugement jamais traitte en France ce que je juge tel *quil ne se peult desmeler en telle sorte que la posterite ne trouue asses dargumentz apparens de blasmer ceux qui auront participes aux conseilz qui se prendront pour le terminer* toutes foys je me console moy mesmes par la sincerite de mon inteñon vous pouuant jurer que ie suis icy exempt de tout interest particulier soyt pour moy soyt pour aultruy et que ie ny aporte aultre passion que le zele premierem[t] et auant touttes choses de lhonneur de Dieu et auancement de son Eglise et religion catholicq et apres de la conseruãon de lestat. Je marche par cest ordre pour ce que Jésus Crist maprend qu'il fault premier chercher le royaume de Dieu et que la nous trouverons les benedictions temporelles attachees. Je voy que les catholicques de l'ung et de laultre party publient n'auoir aũe intention que ses deux poinctz *mais nous nous trouuons fort différens an jugement des moyens pour y paruenir*, ceulx du party contraire veulent establir la religion par l'estat et nous voulons fonder lestat sur la religion. Et je tiens pour certain que si les ungs et les aultres eussions tenu ceste maxime derniere nous eussions bien tost faict finir noz miseres et garanty lestat en assurant promptement la religion mais encores ne voys ie pas que rendus

plus saiges par noz miseres et le mal de noz faultes passees nous soyons pres de nous unir pour prendre ung mesme but pour nr̃e salut. Je suis daccord auecques vous Monsieur, que faut sarrester non pas a ce qui se peult desirer, mais à ce qui se peult obtenir et quil ne fault ny courir aux extremites ny monstrer de demander une chose si on ne prend des moyens possibles pour y paruenir, mais fault il aussi recognoistre quil y a des choses *si essentielles quelles* ne peuuent estre obmise sans domaige et honte. Je tiens en ce nombre la conseruãon de la religion qui nous doibt estre chere par dessus touttes choses, mettons *cette la a couuert* par moyens qui soient *certains* (car ce joyaux si precieux ne doibt estre mis en hazard sous des *conditions doubteuses*) et de tout le reste il sera fort aise de conuenir. Je vous proteste, Monsieur, que ie nay aultre intention que celle la et que lhors que ie verray des ouuertures telles, quelles puissent sauuer nr̃e religion (chose que ie nay peu veoyr *jusques icy*), quil ny a hom̃e qui auecq plus dardeur cherche le repos du publicq que moy, et qui aporte plus tost toutte son industrie et moyens pour y paruenir. Je tiens pour certain que les prin[aux] chef de ce party se troueront dispose a mesme volonte. Et com̃e ilz ne craindront de mettre toutes aũes choses au hasard pour sauuer la religion ainsi la voyant assuree ilz subiront toutes aũes conditions equitables et peult estre desaduẽtageu[es] et perilleuses a le[r] particulier. Je tiens a grand honneur Monsieur la faueur que vous me faictes de maymer et vous prie de continuer ceste volonte et croire que de bien humble affection je vous feray seruice quand vous me commanderes et de mesme volonte je sallue voz bonnes graces priant Dieu

Monsieur vous donner en sante longue et tres heurẽe vie de Paris ce XX[e] mars 1593.

XXVII. — A MONSIEUR DE RUBYS

(*page 521*)

Monsieur, Jay receu une lr̃e de vous par laquelle vous accuses la reception de celle que je vous ay escry sur le subiect des bruits qui couroyt de la conferẽce auec les cath. du party contraire par ou je suys tresaise que vous auez recogneu que nous nauons rien fait ny dict qui soyt au desaduantaige de la Religion Cath. Ap. et Rom. Jespere que par le proces verbal qui sen publiera bien tost vous verres plus apertemẽt que nous auons fait ce que gens tres zeles ont peu faire. Vous entẽdrés deux choses pñtement la premiere que le Roy de Nauarre sest fait absoudre par *certains euesques de son party* auec quelques ceremonies fort eslongnees de ce qui est necessaire pour une vraye absolu-

tion en telz cõe est cestuy cy. Je croy *que cela nebranslera point laffection de noz bons cath.* qui ne peuuẽt tenir le Roy de Nauarre catholique jusques a ce quil sera recogneu pour tel par nr̃e s[t] Pere et ce pendant ne se doibuẽt aucunemẽt laisser aller a telz artifices. Lautre est que lorsque nous estions sur lelection d'une Royaute cõe vous aurez peu entendre *quelques grandes considera[ons] ont fait que lon soyt entre en quelque traitte de tresue pour quelque tems sur quoy je vous diray quil est besoing de conforter noz bons concitoyens de ne salterer pour cela ny diminuer leur ardeur a ceste cause dont jespere vous dire bien tost les raisons qui vous conte[teront] a mon aduis et tous les gens de bien.* Car aussi tost apres la publicãon de lad. tresue, si elle se fait je machemineray a Lyon et lors je vous discourray plus amplement de tous les affaires qui se sont passes icy dont je pense que vous et tous les gens de bien auront satisfaction. Par vr̃e ditte lr̃e vous desires dauoyr pour vr̃e nepueu la prouision de vr̃e office de conseiller a suruiuãce en quoy je vous seruiray et vous en envoyeray les expeditions par le premier. Ce pendant aymes moy cõe hõe qui vous honore fort et desire vous seruir en ceste volonte je sallue voz bonnes graces pryant Dieu

Monsieur vous donner en sante heureuse et longue vie de Paris ce XXVIII juillet.

XXVIII. — DÉPÊCHE DU CARDINAL LÉGAT

(*page 523*)

... Io non di meno so che il Duca è risoluto d'inviare costì persona espressa, et tiene tuttavia il pensiero sopra l'Arcivescovo di Lione; da che arguisco, che non sia inclinato a tutto il male, che da alcuni si crede tenendo por certo, che l'Arciv. non sia per servirli d'instrumento in cotesta Corte, et a i piedi di S. S[ta] per negotiatione, che non sia honorata. Il D. spedisce questo Corriero, e con tutto che la coperta sia di mandarlo con l'avviso dell'accettatione del Concilio di Trenta, e con dare conto a S. Beat. degl'accidenti passati, et forsi per fare istanza che commandi, che se li paghino li mille fanti, o se li dia qualche altro aiuto, credo non di meno che la diligenza si facci per scoprire paeso, e per vedere, che adito possi sperare il detto Arciv., non essendo egli huomo commune, che voglia venire senza qualche fondamento. Partirà dunque di mani di qui per Lione sotto pretesto d'affari particolari, et di havere a ritornare qui fra due mesi; ma sarà in mio credere per poter pigliare la risolutione più da vicino, secondo, che ne trovarà costì la dispositione a i suoi fini. Questo è huomo di gran giudicio, pratichissimo delle cose di Francia et di molt'auttorità appresso tutti i

generi delle persone, ma sopra tutto confidentissimo al D. d'U., et anco di molta auttorità seco, che forsi non ci è persona più atta a disporlo, o ritenerlo di lui, et per questi rispetti oltre quello del valor'suo me lo sono sempre conservato molto confidente, et crederei, che havendo il D. d'U. a mandare qualch'uno non potesse inviare persona più a proposito, si come l'ho detto a S. Ecc. et quando non restasse, se non da dargli adito honesto costì, sarei sempre di parere, che sia bene più tosto, che altrimente, essendo il Papa quando egli venga per cavarne molto costrutto, due cose solamente mi occorre avvertirei sopra, l'una, che non è molto inclinato a Spagnuoli, non tanto però, che non habbi proceduto sempre cautamente con essi, e che sarà per ciò per abbraciare più tosto ogn'altro partito che il loro, pur che resti salva la Religione, alla quale l'ho trovato in tutte l'occasioni ben'affetto. L'altra che l'ambitione lo domina qualche poco, et che se conoscesse di poter accrescere lo stato suo meglio col'mezzo dell'introdutione di Navarra all'obbedienza della Sede Apostolica, che in qualche altro modo egli si disporria più facilmente a quel partito, per il quale ne conseguisse l'intento suo per i suoi interessi particolari, ma quando N. Sig. si risolva di non poter dare orechie alla conversione di N., egli restarà forte, et costante per il partito de Cattolici, et in quel caso non si sarà persona che meglio di lui si possi opporre alle pratiche di N., et alle negotiationi, che si faranno sopra la sua simulata conversione.

XXIX. — L'ARCHEVÊQUE AU PAPE CLÉMENT VIII

(*page* 542)

Beatissime Pater Quod in tam varia rerum serie quæ quotidie emergunt iamdudum conticuerím non est quod S. T. mihi succenseat, aut cultus in te mei torporem arguat. Decreveram siquidem potiores horas illius otii quod largiretur meus e Galliæ comitiis reditus huic muneri vendicare, et sigillatim referre quam strenue et acriter pii omnes Orthodoxæ religionis Romanæ Sedis, Christianissimi Imperii, Concilii Tridentini, causam egerint ut infœlix Gallia tandem pressum caput hæretica tyrannide attolleret. Verum alius se obtulit scribendi stylus, qui præter spem erumpens quem animo conceperam, subtulit, et propriorem subministravit. Postquam rescivit populus consulatusque Lugdunensis pactas inducias, Ducem Nemoræum cujus fidei et tutelæ se ultro a primis civilium de religione tumultuum initiis crediderat, obtestatur publicæ tranquillitatis eos reddere participes. Res in concilium quod status vocant relata, suasa et disuasa est, sed vicit Edicti authoritas communi om-

nium ordinum consensu firmata, adeo ut singula induciarum capita legis vim assequantur. At quoniam Dux iam male audire cœperat quam plurimis ex causis quarum nec vanus nec incerti authoris est rumor; Quod nimirum a fraterna animi cognatione discederet, quod antiquatis prisci regiminis legibus præspostere omnia turbaret quod literis S. T. ad eum missis ut interesset Galliæ comitiis non paruisset, quod iis qui novandis quam gerendis rebus aptiores infausta consilia insusurrabant præberet aures, quod urbis dominatum excusso superiorum iugo ambiret, quod de construenda arce munitissima ad cogendos et adigendos quo vellet cives deliberaret incredibilem auxit rumoris, terroris et ipsius mali suspicionem. Cum ergo et in dies tumultuosior et insolentior fieret miles, impune ruri grassaretur, Dux sæpius de ablegandis et dimittendis copiis rogatur. Sed frustra. Non enim tantum flocci facit civium querelas et majorem in eos apparatum molitur, verum etiam nova præsidia conscribit et stipendiis amplioribus milites allicit quos cum in hostes induciarum favore ducere non posset, nec pateret irruptionis aut obsidii occasio verissime suspicatur et conjiciunt cives præsens in eos cudi malum. Quid plura? Læsa pacientia furorem induit. Popularis multitudo cui semper expectatio mali malo ipso est molestior, tuendæ patriæ studio erecta consultis facta coniungit, insurgit, et repente armis consequi quod precibus non potuerat contendit. Eo ventum est ut eversæ censeantur insidiæ detecti conatus, salus restituta et civitas se sibi asseruisse videatur, impensius et ferventius quam antea Sanctam Unionem amplexa, quam ad extremum usque habitum multis ac gravibus et zelo pietatis et Apostolicæ celsitudinis flagrantibus affectibus tuebitur, adversus eos qui catholici nominis dignitatem contundere, impium schisma conficere, et apostolici verticis honorem excutere satagunt. Omnem quam de me Magistratus populusque in se tam ardua opem sperabat obnixe et intrepide præstiti simulatque effeci ut incruentus esset iste impetus, neque arbitror male cessurum. Interea ut hominum sunt vices multa freta pervagatus incolumis, e privatæ vitæ portu quem tantopere exoptavi rursus istis fluctibus me committere cogor, eo enim fertur animus, ut pro aris et focis pro S. T. authoritate tuenda cunctis me objicere periculis ut ferent res et tempora non refugiam, eadem constantia et alacritate qua ad S. T. pedes provolutus

D. O. M.

ut te diu Reipub. Christianæ servet incolumem oro et enixe obtestor.

Dat. Lugd. XIIII Oct. 1593.

XXX. — SAINT-GERMAIN D'APCHON AU DUC DE NEVERS

(*page* 543)

Monseigneur, Ayant receu une lr̃e de Monsr de Lyon mon frere vous aurez s'il vous plaist aggreable que je vous en envoye une coppie. Ce sera pour vous fē ressouuenir de l'effect des premiers desseings dont vous auez ouy parler qui ont produict des heureux effectz pour le seruice de sa Ma^te. Je crois qu'elle en receura contentement et croys Monseigneur que vous en serez bien aise et moy tres heureux de recepuoir voz cōmandemens po^r vous faire tres humble et tres fidel seruice priant Dieu

Vr̃e tres humble et tres obeyssant seruiteur,

Saint-Germain d'Apchon.

Monsieur, Je ne vous feray ceste longue. Ce sera po^r vous aduertir seullement q^e ceulx de ceste ville entrez en ombrage q^e l'on voulloit se rendre m^es de ceste ville et y establir une citadelle ont en un instant pris les armes et se sont renduz m^es de le^r ville dans laquelle est Monsr de Nemoux et quazi tous les chefz de ses trouppes mais en estat qz ne peuuent f^e mal et donnez en aduis a ceulx que scauez

de Lyon le XX septembre 1593.

XXXI. — L'ARCHEVÊQUE AU PAPE CLÉMENT VIII

(*page* 549)

Beatissime pater Accepi Sanct. V. litteras, illasque binas sed ejusdem ferme argumenti, ambæ enim satis et suæ quæ veræ patris est charitatis in nos affectum explicant, et dolorem quo dissidiis nostris confecta est testantur. Hæret pietatis suæ visceribus continuus metus ne illæ simultates publicam religionis cath. et apost. causam debilitent aut frangant, nec inanis est, cum ea sit tumultuum civilium natura ut quos patria necessarios, religio fratres genuit, hostes et alienissimos faciant. Me itaque decere putavi metum hunc quo anxius es, quique causæ nostræ et salutis studiosos valde sollicitat excutere, et rei gestæ seriem S. V. oculis subjicere, quo intelligat iure factum quod nos iniuria fecisse calumniantur multi. Non enim me latet id Romæ perperam evulgatum, nec deesse qui falso affirmant ducem Mayneum sui nominis et sanguinis immemorem privati commodi studio hanc in fratrem texuisse tragœdiam, Archiepūm Lugdunensem diduxisse. Quamobrem S. V. quam possum humillime obtestor ne altius patiatur in animum descendere

nugas illas et somnia eorum qui splendori et gloriæ Principis illius invident cuius fides, integritas et constantia non solum Apost. Sedi verum etiam universis Reipubl. Christ. principibus ac populis satis perspecta est. Comminiscantur temere quid libuerit; et singula vitæ tempora revolvant, eos rei veritas fateri coget Ducem Mayneum tam serio privatis rebus ita prætulisse publicam salutem tamque parum familiæ amplitudini adductum fuisse, ut multo angustior et inferior quam reliquorum principum sacri fœderis eius sit futura conditio si quod Deus avertat votorum sint compotes inimici. Falluntur ergo qui illum putant nostrorum motuum exstitisse authorem, ut rebus propriis consuleret. Nam si perspicuum est nihil a quopiam expeti nisi cuius fructus antea prævidit et subodoratus est, quomodo illum voluisse censemus præsens malum et incertum commodum? Nonne hæc rerum commutat(i)o plus damni quam fructus pollicebatur? Si ergo id ut fieret curavit, quare factum doluit, cur infectum tam aperto animo optavit? Dolorem quem ex his casibus tulit, studium et officium fratris optimi ad res componendas crebrioribus litteris, et nunciis indicavit. Non est ergo quod in illius caput malorum causa rejiciatur, qui ne acciderent omnem dedit operam, neque alia ratione illis obviam iri putavit quam si D. Nemorsius illi causa et animo ut sanguine esset coniunctus. Sæpius indoluit et quæstus est illum tam exitiali consilio elusum a præstantissima Reip. causa ad proprios affectus discedere, et pro fiduciaria quam in Lugdunenses acceperat potestate legitimam et propriam sibi vindicare. Tota culpa qualiscumque sit nequissimis illis consiliariis tribuatur, qui principem alioquin generosum, de tota Gallia præclare meritum strenuæ fortitudinis impie effascinarunt, simulque ad superiorum contemptum et stabiliendam civium sanguine potentiam provocarunt. Neque enim culpandus est populus qui impendentem capiti ruinam cavit, qui durioris imperii metu, et propriæ salutis studio arma sumpsit ne e reliquo Christianissimæ huius monarchiæ corpore divelleretur. Videt ergo S. V. quam sinistre senserint iniqui illi rerum existimatores de Duce Mayneo. Superest ut eas quas in me effutiunt contumelias retundam et impensæ meæ operæ in avertendis primum cum erumperent, et frangendis cum sævirent tumultibus effectum referam. Novit D. Nemorsius me inscio concitatam plebem, me absente lacessitam, me reclamante hanc secessionem contigisse, nec negabit quanta sollicitudine primos multitudinis impetus cohibuerim, antequam vehementius odium offensis pectoribus ebulliret. Postero siquidem ineunte die cum ut sperabam nondum per noctem sopiti essent Ducem Nemorsium adivi, ut ipsum ad exstinguendas dissidiorum

scintillas priusquam in exitialem flammam exardescerent invitarem. Is et vultu et verbis satis expressit propensioris mei animi significationem illi parum gratam, præsens itaque quod dabam malis istis remedium spretus me dimisit. Abeuntem ut divinis interessem officiis (erat enim dies dominicus) confestim sequitur. Illum iterum peractis missarum solenniis adorior, amicam reconciliationem suadeo. Inanis opera. Popularis tandem augetur tumultus, omnibus ipsa necessitas valet ad ingerendam audaciam festinat urbem versus insolens miles, undique civitas suos habet circonvallatos vicos, et egressus obstructus, ut in ipso conatu quos hostes putabat opprimeret. Postridie nullum sanctius consilium ratus quam si Ducis cum nostris consulibus colloquium interpellarem, illum suplex oro ut faciles civium querelis præberet aures. Negavit, irrisit. Hinc Tribuni plebis protestantur se nunquam arma deposituros priusquam liberis cervicibus et excusso militaris violentiæ metu illis esset integrum induciis frui. Ego vero qui timebam ne concitatus sine Duce populus confidentius in personam Ducis insurgeret, et cruentam suorum nobilium auderet stragem qui videbam plerisque existimare multo tutius esse ad Regem Navarreum deficere quam Duci Mayneo obsequi qui futurus esset fraternæ contumeliæ vindex, qui denique sciebam malum in dies exasperari, ni esset qui et nutantibus et meticulosis ingeniis adesset, mei esse muneris et officii non tantum cadentem excipere civitatis incolumitatem, sed et ipsis discordiis præsentem adhibere manum existimavi. Quamobrem ut Dux Nemorsius longius a populari insulsu abesset, in arcem munitissimam quæ virorum principum semper custodia fuit mittitur, reliquos nobiles et aulicos sospites et incolumes a tumultu subduxi, cives ipsos erecto et constanti animo esse iubeo, ut nihil de Ducis Maynei gratia et fortitudine dubitarent quem huius civitatis noveram esse amantiorem quam quod in eam ulcisci tentaret fratris fortunam. Tantisper ne inter hos motus partes suas augerent hæretici, inducitur Consulum et Civium conventus ad ipsas consulares ædes, ubi renovato sacræ unionis sacramento S. V. Apost. Sedi, Duci Mayneo omnem fidem et obedientiam pollicemur, iisque libere vitam et fortunas vovemus. Dum hæc fiunt, Marchio Sancti Sorlini vindictæ cupidus nihil præter sanguinem et furorem spirans agrum Lugdunensem populatur, cædibus et rapinis inauditis omnia complet. Militum libidini nihil non permittit, persuasus nos tantis concussos iniuriis fratrem dimissuros. Cum vero nobis non essent ad eas propulsandas vires, pertimesceremque ne populus oblatum Alfonsi Corsici præsidium eo facilius amplecteretur quo magis urgebat iniuriarum recordatio, periculum liberorum, bonorum direptio,

et extrema necessitas quæ eos laudabat, qui hostium amicitiam expetunt cum suos infestos experiuntur, detestatus victoriam quæ Catholico sanguine et hæreticorum triumpho constaret, inducias parum æquas, sed bello quovis iustiores probo, suadeo, iisdemque subscribo. Hinc utraque pars suarum controversiarum iudicem facit Ducem Mayneum quem nos acerrimum partium nostrarum defensorem fore expectamus, cum is sit qui privatis affectibus publica anteponens tam eximia valet fortitudine ut secundis pariter ac adversis rebus indomitum semper habeat mentis tenorem in his quæ ad Reip. salutem pertinent. Ille meis et Consulum litteris certior factus de statu rerum et motuum huius civitatis sine mora Baronem de Luz meum ex sorore nepotem non minus Duci Nemorsio fide, amicitia et officio, quam mihi nomine et sanguine coniunctissimum ad nos misit, ut si fieri posset Dux sedatis rebus non tantum libertati sed pristinæ authoritati restitueretur. Sed cum Lugdunenses minime velint navis clavum committere ei qui tam male rexit, Duxque vicissim eorum fidem et amicitiam maxime suspectam habeat, maioraque in se videat odia quam ut reluctando par illis esse possit de abdicando huius Civitatis et provinciæ regimine cogitare cœpit. Obtulit illi dictus Baro ex Legationis præscripto alias præfecturas cum ampliores tum ditiores, et quicquid est in Duce Mayneo authoritatis et virium ad hos componendos tumultus. Huic de concordia constituenda negotio totus incumbo, neque deero donec intelligat S. V. rem omnem cessisse ex voto, neque per cives nostros stabit quin omnia vertantur in bonum exitum, et inducias subsequatur pax nobis læta, Duci Nemorsio salutaris, sacræ unioni plausibilis S. V. optatissima et Deo Opt. Max. acceptissima. Habes, Beatissime Pater, vivis et veris expressam coloribus rerum nostrarum effigiem qua licebit S. V. iudicare an probe nec ne officio functus sim. Si vero in his dissidiis popularis calor plus æquo afferbuit, non fui huius impetus approbator, si gravissimo huic incendio data est aqua, dedi, si opus fuit consilio, non defuit meum ; si sine sanguine stetit civitatis securitas per me stetit dei beneficio. Testem habeo Ducem Nemorsium testes suos aulicos nec dicto nec facto læsos testis ipsa rei veritas. Si hac in re Sanctissime Pater aliquid præstiti quod laudem et gratiam mereatur, nullum mihi charius præconium nulla gratior merces quam si S. V. illud probare dignetur. Neque unquam laborum quis tanto discrimine si quisquam alius mei ordinis intrepide pro sacrosanctæ religionis incolumitate, et Apostolicæ sedis honore pertuli pœnitebit si eos Reip. Christianæ non fuisse inutiles, nec S. V. invisos aut ignotos intellexero. Vale Beatissime Pater et Archiepiscopum Lugdunensem ad S. V. pedum oscula procum-

lentem et tuis obedientissimum mandatis excipe qui sedulo et semper. .

D. O. M.

precatur ut S. V. Universæ Ecc. et afflicto huic Galliarum regno diu vivum, fælicem et incolumem servet et foveat. Dat. Lugduni Nonis Decemb. 1593.

Sanctitatis Vestræ humillimus et obedientissimus servus.

XXXII. — BERTRAND D'ALBON AU ROI

(page 569)

Sire je vous ay cy deuant mandé comme Mons[r] larcheuesque de Lyon mon nepueu auoyt faict déclaration de voulloir estre vr̃e seruiteur et se remettre en lobeissance de vr̃e Ma[te], de quoy je le voyoys sy resolu quil auoyt faict sa depesche pour vous en donner sa parolle par la bouche de monsieur de Chaseuil son cousin, lequel avec luy voulloyt entrer en vr̃e seruice de pareille recognoissance, et croy qu'il y en eust eu daultres de noz parans qui eussent suiuy ceste mesme volonté; de tout cella vous pourra asseurer le dict s[r] de Chaseuil pñt porteur qui a veu leu et tenu les depesches que le dict s[r] archeuesque auoyt faictes pour en donner toute asseurance a vr̃e Ma[té] et sans aulcune capitulãon se remettre en son obeissance; toutesfois despuis il a este très indignement traitté, car aulcuns qui peult estre ne prenoyent pas plaisir qu'il fust vr̃e seruiteur ont faict naistre des soupçons contre lui très faulx et fort legers, car de vrays et apparans ilz nen pouuoyent trouuer, soubz le pretexte desquelz ceux qui ont principalle charge de voz affaires ont procuré quil fust chassé de la ville, de quoy je ne vous nierey poinct quil ne se soyt senty grandement offencé et que de ma part je n'en aye receu un extresme desplaisir, tant pour ce que jay voullu respondre pour luy que pour ce que jay cogneu que ce qui cest passé estoyt prejudiciable a vr̃e seruice; jay cogneu aussy, Sire, que ce mauuais traittement a refroidy sa volonté, pource qu'il dict que voyant quil est sy mal traitté de ceulx qui ont la principalle charge de voz affaires, lesquelz peult estre pourront ainsy quil leur plairra desguiser a vr̃e Ma[té] a son prejudice ce qui cest passé, il ne sçayt sy son seruice vo[s] sera agréable, qui est cause que plusieurs des seruiteurs de vr̃e Ma[té] qui tous apartenons aud s[r] archeuesque auons voullu incontinant vous depescher le dict s[r] de Chaseuil po[r] entendre sur ce vr̃e volonté, m'ausant promettre que sy vr̃e Ma[té] a desir de le retirer a son seruice et de luy donner moyen d'y

entrer avec honneur et de sy pouuoir conseruer contre les ennemis quil a acquis pour voulloir empescher la dissipation de lestat, jauray assés de puissance sur luy pour le luy persuader; je pense Sire, que sa personne pour beaucoup de considerãons vous sèra aultant utille que de nul aultre de sa qualité, et encores auecques luy passeront a vr̃e seruice quelques uns de noz parans qui ne luy seront point inutilles, et quand il aura donné a vr̃e maté sa foy et sa parolle, je vous en demeurerey garend tres asseuré quil ny manquera jamais, sur cela jattendray vr̃e vollonté et vos commandemens. Cependant j'ay obtenu de luy qu'il sarrestera en une de ses maisons tant quil y pourra demeurer en seureté de ses ennemys, mais en tout euenement quil nira en aucune ville de la ligue, mais en quelque maison particulliere de ses parans jusques a ce que je luy face entendre la volonté de vr̃e Maté, laquelle je prie Dieu

Sire.

vouloir conseruer en tres longue et tres heureuse vye a st-forgeuil ce XXVIII fer

D. V. M.

tres humble et tres hobeissant subject et seruiteur
bertrand dalbon

XXXIII. — AVIS SUR LES AFFAIRES DE LYON

(page 591)

Monsieur, Lon juge de deça que le roy ny son conseil ne faict plus estat de ceste ville et neantmoings quil fauldroict en auoir aultre soing. Car vous cognoistres par le discours que ie vous feroy cy apres, lequel ie tiens dun personnage affide et qui na aultre but ny affection que le seruice du Roy et le bien du public, que tout sen va de mal en pis, et vous prie a ceste occasion ne mespriser cest aduertissement et le faire sonner en lieux et endroictz oū lon puisse goutter et y apporter remedde. Vous voyes lestat de lescheuinage. Cest chose non aduenue accidentalement, comme quelques uns veulent dire pour empescher que lon ne cognoisse les effectz quien peuuent aduenir, ains par conseilz premedites. Et est vray aussy que quelques moys auparaduant leslection il sest faict gaigeure que ceulx qui ont este eslus escheuins y seroyent. Lon a faict des maistres de mestiers a poste, et tous estoyent de la Ligue excepté deux. Je vous laisse a penser qui en a donne laduis et instruction. Ce ne sont aultres que les

agentz et ministres de celui mesme qui au temps que la ville fut reduitte soubz lobeissance du Roy commandoit. Il est seigneur comme vous scaues vindicatif et des plus du monde et qui nestime un homme heureulx sinon lors quil a le moyen de se venger, et en ce il fonde felicite. Il se sent offensé et iniurié pour les rãons que pouues scauoir. Il ne laisse rien à subtilizer pour sen venger, et si à bien tant aduancé que tout ce qui est en lescheuinage est entièrement a sa deuotion, estant vray que les deux escheuins nouueaulx estoyent de son conseil (comme aussy scaués) et un aultre de lannée passée parent de monsieur Liuet a luy grandement affidé, et le reste sont de personnes sens response, sens replicque et qui aisément se lairront aller. Il a soubz main en ville plusieurs aũes qui vont sement des bruitz par imposture et calomnie contre le seruice du Roy. Les ecclesiastiques en donnent quelques traictz, et un entre aũes des principaulx duquel vous faistes estat, lequel monstre en apparence estre seruiteur du Roy mais faict des effectz du tout contraires. Il a aupres de monsieur le gouuerneur deulx ou trois hommes entierement a sa deuotion, lun pour son secrettaire qui faict et donne des mauuais coups, laultre un seig^r de Daulphiné, le sieur de la Barre, et le troisieme le sieu^r de Frissonet, lesquelz entretiennent nr̃e gouuerneur de discours pernicieulx et qui tendent tous a reculler les seruiteurs du roy daupres de luy, et l'ont tellement embaboiné que tous les ligeurs sont par luy estimés gens de bien, et dict tout hault qu'on leur a faict tort, parlant mesmes du s^r du Rubbis de pogges, du feu voyeur, de de Berny, Jehan Bapt. Regnault et plusieurs aũes. Et il n'y a seruiteur du Roy contre leq^l lon ne propose quelque tache, et en somme qui a faict seruice au Roy est mal voulu et recullé, et ceulx qui ont esté ennemis du Roy ouuertz sont gens de bien : croyes ce que ie vous en dis. Et auec tout ce que dessus ledict sieur qui faict touttes ces menées faict touttes les practiques et poursuittes qu'il peult a lencontre de ceulx de la ville pour le procès quilz ont contre les habitans du plat païs. Il a suscité une partie de la noblesse et tous les ecclesiastiques, et cela a il faict pour soubz main tascher de rendre le peuple de ceste ville mal content et se faire dauentage respecter parce qu'aultres fois par son moyen nous auons esté descharges des tailles, et veult a ceste occasion que lon le recherche pour intercedder pour la ville ou par son moyen se faire dadventage respecter et honorer parmy le peuple, voyes ou il tend. Il doibt estre icy a ces festes pour paracheuer ses jeulx, ses dessaings sont à craindre mesmes sur ces mauvaises nouuelles, a quoi fault adiouster ce qui est du corps de la justice composée comme vous scaués, et aussy qu'à present les escheuins ont estably en ceste ville tellement leur authorité que chascun escheuin

a un nombre de pennons dont il est colonnel et peuuent des pennons disposer comme bon leur semble. Le seul remedde en ce malheur est que le roy enuoye deux superintendentz personnes de qualité et destat et que l'on trouue moyen doster daupres dud. s^r gouuerneur ledict secrettaire instrument de touttes les mennées.

ERRATA

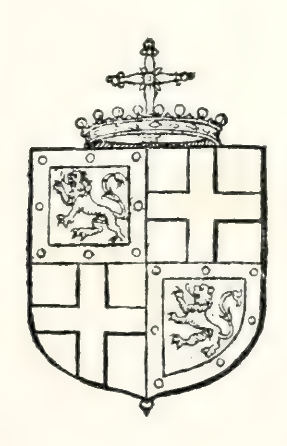
Page 3, *note* 2, après Paris 1885, in-8°, *lire :* tome I.
— 6, — 2, *au lieu de :* série E, Papiers de Simiane, *lire :* série EE, Papiers de Simiane-Moncha.
— 17, — 2, *au lieu de :* p. 15, *lire :* p. 25.
— 25, — 1, — Appendice XVIII, *lire :* Appendice XV.
— 50, — 3, — p. 26 et note 2, *lire :* p. 42 et note 1.
— 72, — 1, — Append. XXVIII, *lire :* Appendice XV.
— 196, — 2, — tome III, *lire :* tome V.
— 271, — 1, Panthéon littéraire, tome *66*. Cette classification est arbitraire, je ne l'ai trouvée que dans une collection particulière qui m'a induit en erreur.
— 347, — 1, *au lieu de :* Appendice XXVI, *lire :* Appendice XXI.
— 406, — 2, — Append. XXVII, *lire :* Appendice XXVI.
— 528, — 1, — Bulletin de l'Académie de Lyon, 1900, *lire :* Annales de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, tome XVIII.
— 595, — 4, *au lieu de :* V, *lire :* IV.

INDEX

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

LA LIGUE FRANÇAISE (1589-1594)




90